



**HAL**  
open science

## Maximien Lamarque : un général en politique (1770-1832)

Gonzague Espinosa

► **To cite this version:**

Gonzague Espinosa. Maximien Lamarque : un général en politique (1770-1832). Histoire. Université d'Avignon, 2017. Français. NNT : 2017AVIG1174 . tel-01704668

**HAL Id: tel-01704668**

**<https://theses.hal.science/tel-01704668>**

Submitted on 8 Feb 2018

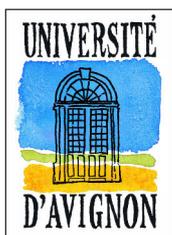
**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE**

**École doctorale 537 : Culture et Patrimoine**

*Laboratoire HEMOC / Centre Norbert Élias*



UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

**Thèse de doctorat en Histoire**

Présentée et soutenue publiquement par  
**Gonzague ESPINOSA-DASSONNEVILLE**

**Le 5 janvier 2017**

**MAXIMIEN LAMARQUE :  
UN GÉNÉRAL EN POLITIQUE  
(1770-1832)**



**Directrice de thèse : Mme Natalie PETITEAU**

**JURY**

- M. Jacques-Olivier BOUDON, Professeur, Université Paris-IV Sorbonne.
- M. Jean-François BRUN, Maître de conférences, Université Jean Monnet de Saint-Étienne.
- M. Jean-Claude CARON, Professeur, Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.
- M. Laurent COSTE, Professeur, Université de Bordeaux-Montaigne.
- Mme Natalie PETITEAU, Professeur, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.



*A mon frère Hugo*

« Ceux qui n'ont pas combattu pour la France ; ceux qui n'ont pas vu mourir pour elle leurs compagnons, leurs amis, ne savent pas ce que la patrie est pour nous ! [...] Eh ! Que m'importe la fortune et la vie, pourvu que la France soit heureuse et redoutable à ses ennemis »

M. Lamarque, *Mémoires*, t. II, lettre XIII à Mlle Sauvan  
Amsterdam le 16 décembre 1816.



## REMERCIEMENTS

Cette thèse n'existerait pas si je n'avais pas reçu le soutien, l'amitié et l'aide de nombreuses personnes qui de près ou de loin ont pris une part importante dans sa rédaction.

Ma gratitude va tout d'abord au Professeur Natalie Petiteau qui a bien voulu diriger ma thèse et qui m'a constamment prodigué des conseils et soutenu dans ses encouragements.

M. Jacques Pons, directeur des Archives départementales des Landes jusqu'en 2015, qui m'a permis d'accéder au fonds Lamarque. M<sup>me</sup> Maylis du Bourran, responsable des archives privées, a été d'une aide précieuse pour me guider. Je tiens à remercier également tous les membres du personnel des dépôts d'archives et des bibliothèques qui m'ont facilité la tâche dans mes recherches.

L'histoire est aussi faite de rencontres et sans Philippe Boesch, devenu depuis un ami, ce travail n'aurait sans doute jamais pris un tel ampleur sans son apport. Toute ma gratitude va également à M. l'abbé Jean-Pierre Laulom, « mémoire vivante » de Saint-Sever et qui a favorisé ma rencontre avec les membres de la famille Capdeville, descendants du général Lamarque, lesquels je remercie vivement de m'avoir entrouvert l'intimité de leur ancêtre dans son hôtel particulier. Mes remerciements vont également à Bernard Lalande, président des Amis des Archives (40), à Pascal Cyr, confrère québécois qui a eu la gentillesse de partager ses archives sur la Vendée.

La Fondation Napoléon, en m'attribuant une bourse d'études en 2013, m'a apporté une aide financière précieuse pour laquelle je renouvelle ici tous mes remerciements.

Je veux ensuite remercier particulièrement Vincent Haegele qui a bien voulu jeter un coup d'œil avisé sur la partie napolitaine de ce travail. Ses conseils et les documents qu'il m'a fournis se sont avérés précieux ; Bert de Jong, qui a l'immense avantage d'être Néerlandais, assurant ainsi la traduction de certaines archives de Lamarque ; mes complices Stéphane Barry et Jean-Claude Cariou qui m'ont ouvert les portes de leur riche bibliothèque et qui m'ont toujours soutenu dans mon travail.

D'autres personnes méritent enfin d'être citées, ma mère, indéfectible soutien. Elle sait combien je lui dois ; ma famille, mes ami(e)s Anna Romanowska, Angélique Winterberger et Georges-Alexandre Marchand ainsi que celles et ceux qui se sont toujours montrés intéressés par mes recherches.



## ABRÉVIATIONS

A.N.	Archives Nationales
A.D.	Archives Départementales
A.M.	Archives Municipales
A.M.F.	Archives du Ministère des Finances
A.S.B.	Archives de la Société de Borda
S.H.D.	Service Historique de la Défense
A.H.R.F.	Annales Historiques de la Révolution Française
B.S.B.	Bulletin de la Société de Borda
S.S.L.A.	Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne
B.S.A.G.	Bulletin de la Société Archéologique du Gers
L.H.	Dossier de la Légion d'honneur
C.G.	Correspondance générale de Napoléon
C.I.	Correspondance intégrale de Napoléon & Joseph



## INTRODUCTION

Dans les derniers jours de sa vie, le général Lamarque confère avec son ancien compagnon d'arme Exelmans, évoquant sa mort prochaine. C'est le 1<sup>er</sup> juin 1832. Sa faiblesse devient extrême. Il rassemble ses forces pour lui faire ses adieux : « je meurs », dit-il. On cherche à le détourner de ces funestes pensées. Mais le malade se récrie : « Eh qu'importe ! Pourvu que la patrie vive ! »<sup>1</sup>. La patrie. Il lui a été d'une fidélité à toute épreuve durant toute sa vie, aussi bien sur les champs de bataille qu'à la tribune de la Chambre des députés. Pensant opposer la figure civile du député populaire à celle du chef de guerre charismatique qui s'est pourtant voulu « le plus civil des généraux », d'aucuns ont essayé de comparer ces derniers mots avec ceux énoncés par Napoléon à Sainte-Hélène. L'un évoque la *patrie* quand l'autre expire en prononçant le mot *armée*<sup>2</sup>. La comparaison entre ces deux personnages peut paraître audacieuse. Napoléon n'a pas eu besoin de ce général pour parvenir au sommet de l'État, tandis que sans l'aide de l'Empereur, Lamarque aurait eu une carrière peut-être moins brillante. Mais trente ans après sa mort, c'est pourtant cette image du général que retient Victor Hugo dans *les Misérables* : le défenseur des libertés.

\* \* \*

Dire que Maximien Lamarque est né en 1770, mort en 1832 et que ses funérailles ont suscité une émeute ne saurait résumer sa vie. Ce qu'il a été, ce qu'il a fait, ce qu'il a laissé, suscite l'intérêt de l'historien. En décédant du choléra à l'âge de 61 ans, il a accompli son dernier acte public et politique : bien malgré lui, il a déclenché une insurrection et a été le catalyseur d'un mouvement dont il ne se réclamait pas. A partir de

---

1 *Le Constitutionnel* du 3 juin 1832. Lettre de J-V. Lavallée, secrétaire de Lamarque.

2 V. Hugo, *Les Misérables*, quatrième partie, chapitre III, Gallimard, Paris, éd. de 1995, p. 407.

là, s'est installée une sorte de hiatus entre l'homme épris de légalité et l'image qui allait désormais perdurer de lui. Pour reprendre la formule piquante du comte de Roucy à propos de Racine, « de son vivant il ne se serait pas fait enterrer ainsi »<sup>1</sup>. A sa mort, ses idées parlent à un grand nombre, mais au vu de la stabilisation et de l'évolution de la monarchie de Juillet, il y aurait eu de grandes chances pour que Lamarque reste un éternel opposant.

Contemporain des La Fayette, Soult et Thiers, l'histoire nationale n'a pas retenu le général Lamarque. Pourtant, au cours du XIXe siècle, la figure de ce héros populaire s'est transformée en mythe. Mieux : en incarnation d'un événement historique. Cette mutation a tellement bien réussi qu'on ne peut plus dissocier Lamarque de l'insurrection républicaine. Dans *les Misérables*, Victor Hugo n'intitule-t-il pas son chapitre consacré aux funérailles : « un enterrement : occasion de renaître » ? Tel un phénix renaissant de ses cendres, mais un phénix métamorphosé, incarnant un combat qui n'est pas sous tout rapport en adéquation avec la pensée réelle du général. Aujourd'hui, l'événement n'est plus abordé que sous le prisme de « l'histoire du républicanisme et du mouvement ouvrier »<sup>2</sup> ou celui de l'étude de la monarchie de Juillet en général. Rarement, le rôle militaire et politique de Lamarque est mis en avant, les historiens se contentant souvent de le mentionner comme « député de l'opposition ».

Cette amnésie de l'Histoire tranche avec cette popularité, matérialisée par la présence de cent mille personnes (chiffre avancé par les journaux de l'époque sans que l'on puisse confirmer sa véracité<sup>3</sup>) pour accompagner son catafalque, malgré la pluie et l'épidémie de choléra régnant dans Paris ce 5 juin 1832. Au-delà des funérailles de Lamarque *stricto sensu*, ces rassemblements populaires ont été surtout un moyen de protestation contre le pouvoir en place, instrumentalisés par son camp et capable de mobiliser des foules. Continuant ainsi la pratique des enterrements politiques inaugurés pendant la Révolution française<sup>4</sup>.

\* \* \*

Deux carrières différentes se sont offertes à Lamarque, au terme de quarante-deux années de vie publique bien remplie, l'une par le sabre et l'autre par le verbe. Son

---

1 Condillac, *Œuvres choisies*, Paris, 1796, t. I, p.403.

2 T. Bouchet, *Le roi et les barricades*, Seli Arslan, Paris, 2000, p. 135.

3 Chiffre à rapprocher avec celui des funérailles du général Foy en 1825.

4 Voir E. Fureix, *La France des Larmes : deuils à l'époque romantique*, Champ Vallon, Seyssel, 2009.

élection comme député des Landes en 1828 l'a fait entrer dans l'arène parlementaire où, comme le général Foy, il « continue à faire la guerre : mais, en lieu et place du glaive et du champ de bataille, il utilise le verbe et la tribune de la Chambre »<sup>1</sup>. Sa vie militaire a également occupé une grande partie de sa vie. Elle l'a emmené sur les champs de batailles de la plus grande partie de l'Europe, entre 1792 à 1815, côtoyant ou croisant dans ses affections des hommes tels que Moncey, Leclerc, Bonaparte, Moreau, Masséna, Macdonald, Murat, Suchet, pour ne citer que les principaux. Contrairement aux civils, un certain nombre de ces militaires ont fait l'objet d'études et de biographies, car ils ont été considérés, à tort ou à raison, comme les symboles plus marquants de l'épopée napoléonienne. Aujourd'hui encore et auprès d'un large public, cette épopée tire la majeure partie de sa gloire des champs de batailles et il n'est pas illogique de retrouver pléthore de biographies sur ces militaires, notamment sur les maréchaux, principaux chefs de l'armée. Le régime de Napoléon doit beaucoup à cette armée et, en la mettant au cœur de la France impériale, il a fait de ses chefs des notables<sup>2</sup>.

Les vingt-six maréchaux d'Empire ont presque tous eu une étude qui leur soit consacrée. Certains en ont suscité plus que d'autres comme Lannes, Murat, Ney, Davout ; tandis que Macdonald, Brune, Bessières, Lefèbvre ou Sérurier n'ont pas encore fait l'objet de travaux sérieux<sup>3</sup>. Le renouvellement des études napoléoniennes – notamment sur les questions militaires et le monde des élites<sup>4</sup> – et les profondes mutations qu'a opérées le genre biographique peuvent susciter de nouvelles entreprises<sup>5</sup>.

L'enjeu est différent quand il s'agit des généraux. Alors que seuls vingt-six maréchaux d'Empire sont nommés entre 1804 à 1815, on est confronté à quelques deux mille deux cent quarante-huit officiers généraux ayant servi la France de 1792 à 1814, dont plus de mille cinq cent sous le Premier Empire<sup>6</sup>. La tâche devient alors presque impossible. D'obscurs météores du champ de bataille côtoient ainsi ceux dont la carrière, plus longue, a été plus brillante voire plus chanceuse, leur permettant de passer de l'ombre à la lumière et susciter l'intérêt des chercheurs et du public, tandis que les

---

1 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, p. 8.

2 J-P. Bertaud, *Quand les enfants parlaient de gloire*, Aubier, Paris, 2006, p. 14.

3 J. Jourquin, *Dictionnaire des maréchaux du Premier Empire*, Christian / Jas, Paris, 2001, pp. 205-209.

4 N. Petiteau, *Guerriers du Premier Empire. Expériences et mémoires*, Les Indes Savantes, Paris, 2011 ; H. Drévilion, B. Fonck, M. Roucaud [dir.], *Guerres et armées napoléoniennes. Nouveaux regards*, Nouveau Monde Éditions, Paris, 2013 ; H. Drévilion, *L'Individu et la guerre. Du chevalier Bayard au soldat inconnu*, Belin, Paris, 2013 ; A. Forrest, *Au service de l'Empereur*, Vendémiaire, Paris, 2014 ; N. Petiteau, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIXe siècle (1808-1914)*, La Boutique de l'Histoire, 1997.

5 De façon non exhaustive, N. Gotteri, *Le maréchal Soult*, Bernard Giovanangeli, Paris, 2000 ; F. Favier, *Berthier, l'ombre de Napoléon*, Perrin, Paris, 2015.

6 G. Six, *Les généraux de la Révolution et de l'Empire*, Bernard Giovanangeli, Paris, éd. de 2003, p. 5.

généraux des armes savantes (génie et artillerie) rebutent par leur technicité de leurs tâches. Beaucoup ont fait l'objet de notices biographiques aux XIXe et XXe siècles<sup>1</sup> ou de portraits de groupe<sup>2</sup>, permettant de croiser leurs différentes carrières. Mais ceux-ci ne peuvent pas souvent suffire à l'historien si le personnage, biographié potentiel, n'a pas laissé de témoignages de ses activités (souvenirs, correspondances et archives). Chaque biographie apporte un regard singulier sur les différentes trajectoires d'un homme, sur son caractère, sur ses idées et sa perception de son époque, permettant alors de multiplier les approches et les comparaisons avec les autres officiers généraux. Cependant, l'existence de mémoires et d'archives n'est pas souvent synonyme d'aboutissement pour une biographie.

Peu de chercheurs se sont intéressés à développer, par des entrées individuelles et biographiques, le parcours de ces nombreux acteurs de la première moitié du XIXe siècle alors que de nombreux travaux, synthétiques et thématiques, ont largement balayé la période allant de la Révolution à la monarchie de Juillet, « comme si de nombreux historiens avaient reculé devant les embûches de l'entreprise »<sup>3</sup>. Ceux qui ont entrepris la biographie d'un souverain, ne font-ils pas autre chose qu'écrire une histoire de son royaume voire de son règne, comme le souligne Jacques Le Goff dans son *Saint Louis ? Ne parle-t-on pas alors d'un « siècle de Louis XIV »* et d'une « époque napoléonienne » ? A une échelle moindre, entreprendre une biographie sur le général Lamarque serait évidemment écrire une histoire de la fin du XVIIIe et de la première moitié du XIXe siècle, soit une période où l'Histoire s'est accélérée à une vitesse inouïe. Patrice Gueniffey souligne que, dans bien des cas, cette approche se distingue des autres genres, ne serait-ce par « la présence de chapitres consacrés aux années de formations du héros ». Une biographie est à la fois une « reconstitution » et une « interprétation »<sup>4</sup> de l'auteur, sans vouloir être définitive ni prétendre à l'exhaustivité. Si le genre biographique s'est fait discret depuis quelques décades, c'est qu'il a été longtemps dénigré.

La quête de la biographie historique se révèle être l'une des plus difficiles, voire

---

1 *Le Dictionnaire biographique des généraux et amiraux de la Révolution et de l'Empire* (1934) de G. Six reste une bonne base de travail.

2 La plus récente est celle de Gilbert Bodinier, *Les officiers du Consulat et de l'Empire*, Soteca, Paris, 2014.

3 P. Gueniffey, *Bonaparte*, Gallimard, Paris, 2013, p. 16. Au contraire, Napoléon continue d'attirer de nouvelles biographies, alors qu'on pourrait penser le sujet épuisé, comme celle de S. Englund, *Napoléon*, éditions de Fallois, Paris, 2004, de L. Mascilli Migliorini, *Napoléon*, Perrin, Paris, 2006, de N. Petiteau, *Napoléon Bonaparte. La nation incarnée*, Armand Colin, Paris, 2015.

4 *Ibid.*, p. 16.

l'une des plus exigeantes façons de faire de l'histoire. Elle est de plus jugée par certains comme peu sérieuse car le biographe doit savoir jongler entre plusieurs domaines de l'histoire : politique, militaire, institutionnelle, sociale et parfois doit s'aventurer dans des domaines inhabituels pour l'historien. Pour d'autres, la biographie est considérée comme quelque chose de bâtard, d'inclassable, à mi-chemin entre la littérature et l'histoire. Longtemps abandonnée aux romanciers, la biographie a consenti trop souvent à recourir à l'imaginaire et à reposer sur une « illusion » définie par Pierre Bourdieu<sup>1</sup> : par soucis de cohérence, le récit linéaire d'une vie prévalait. Dans son *Pari biographique*, François Dosse souligne que le genre s'inscrit aujourd'hui en rupture avec la pratique de la vie linéaire et de la destinée d'autant plus que « les événements tragique du XXe siècle se sont chargés, finalement, de détruire les illusions qui l'avaient marqué quant à la soumission de l'histoire à l'action de lois impérieuses ou à celle, exclusive, des forces sociales »<sup>2</sup>.

Désormais, on cherche à faire prévaloir la pluralité des facettes du personnage, on multiplie les entrées, confronte les points de vue, le choix de la problématique que l'on doit donner à son sujet, la recherche, l'analyse et la critique des sources. Mais il faut aussi tenir compte du temps historique et mémoriel qui amène à étudier la vie posthume du personnage et les changements de l'image qu'il suscite bien au-delà de sa génération. Et même si ces nouvelles méthodes brisent le lien chronologique, qu'on le veuille ou non, celui-ci revient s'insérer dans le récit car une vie est marquée par un début et une fin.

Il est difficile de prétendre vouloir retracer la vie d'un personnage dans sa totalité car il reste une « quête utopique »<sup>3</sup>. Certes, la confrontation des sources permet à l'historien de replacer les pièces du puzzle. Il peut concevoir, il peut recréer une atmosphère ou une réalité mais elles resteront inaccessibles. Cette inaccessibilité du passé contribue également à la persistance de zones d'ombres, qui s'accroissent quand il faut renoncer à l'archive inaccessible, quand la documentation est lacunaire ou lorsqu'on est confronté aux silences du/sur le personnage biographié. Mais cette absence constitue en soi un élément à intégrer. D'autant plus que l'historien du début du XXIe siècle n'écrit pas dans le même contexte, ni avec les mêmes influences, ni les mêmes supports que l'historien du XIXe ou du XXe siècle. Emmanuel de Waresquiel a résumé le problème quand il expose les difficultés de l'entreprise de Jacques Le Goff avec sa biographie

---

1 P. Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, pp. 62-63.

2 P. Gueniffey, *Bonaparte, op. cit.*, p. 16.

3 J. Le Goff, *Saint Louis*, Folio, Paris, 1999, p. 19.

sur *Saint Louis* : « comment prétendre écrire la vie d'un roi, doublé d'un saint, né il y a maintenant huit siècles, quand on est agnostique, que l'on n'est pas roi et qu'on vit au XXe siècle ? »<sup>1</sup>.

Enfin, le biographe ne doit pas chercher la réhabilitation, mais plutôt permettre au personnage de faire entendre sa voix et éviter ainsi l'écueil hagiographique et polémiste. Georges Duby soutient que toute biographie est forcément subjective car l'auteur n'a pas « innocemment choisi de prendre pour héros ce personnage. Peu ou prou donc, il s'identifie à lui, il l'anime de ses propres passions, le chérissant, le haïssant, comment pourrait-il porter sur lui le regard froid ? »<sup>2</sup>. On arguera qu'il faut néanmoins porter un minimum d'intérêt au personnage pour commencer une étude. Mais c'est toute la difficulté qui attend le biographe et c'est toute sa capacité « à mobiliser les différents registres disciplinaires qui lui permettront de saisir son sujet et d'autre part, à faire entendre toutes les voix de ce dernier, ses contradictions et même ses silences »<sup>3</sup>.

\* \* \*

Si la biographie suscite aujourd'hui un regain d'intérêt, le vide mémoriel autour de Lamarque pose le problème de la place à lui donner devant l'histoire. D'aucuns ont souligné qu'il garde encore une certaine « célébrité » à cause de ses funérailles. Gageons que sans ce paradoxe historique survenu *post-mortem*, le souvenir de Lamarque n'appartiendrait qu'à sa ville natale malgré tous les mérites de sa carrière militaire et politique. Il serait allé rejoindre la cohorte oubliée des innombrables généraux de l'armée impériale et la liste des députés ayant représenté les Landes. Sa « statue érigée à Morlanne ne permettrait pas aux touristes de dire : "c'est celui des barricades" »<sup>4</sup>. Alors essayons plutôt de le voir comme l'un de ces seconds rôles de théâtre qui s'effacent et laissent sur le devant de la scène les grands acteurs, mais qui sont « généralement des rôles sérieux, qui exigent de la tenue et une certaine autorité »<sup>5</sup>. Ce rôle correspond assez bien à Lamarque.

---

1 E. de Waresquiel, *Fouché*, Tallandier / Fayard, Paris, 2014, p. 14.

2 G. Duby, « Ego-histoire. Première version inédite. Mai 1983 », *Le Débat*, 2011/3, n°165, p. 104.

3 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, *op. cit.*, p. 13.

4 G. Dupouy, *Les parlementaires des Landes de 1789 à 1940*, Jean Lacoste, Mont-de-Marsan, 1980, p. 22. ; C. Blanc, « le général Lamarque, soldat gascon », *B.S.B.*, 1970, p. 159.

5 A. Pougin, *Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre et des arts qui s'y rattachent*, Firmin-Didot, Paris, 1885, p. 671.

Ce second rôle reste une singularité avec la place qu'il a occupée dans la vie politique française après 1815, période certes brève, mais importante, où les mots ont pris le pas sur l'épée et où la parole parlementaire est devenue une arme politique. L'apprentissage balbutiant du parlementarisme dans une *Monarchie selon la Charte*, pour paraphraser Chateaubriand, a succédé alors à vingt-trois années de guerres de la Révolution et de l'Empire, qui semblaient être l'état naturel de la France. Ce paradoxe est d'autant plus exacerbé que l'insurrection des 5 et 6 juin 1832 s'est substituée à l'entreprise d'héroïsation de Lamarque, en général coutumière pour les chefs de l'opposition. Dès lors, les contours de cette étude semblent tous tracés : celle d'un oublié de l'Histoire. Et on peut poser la même question substantielle que J-C. Caron dans sa biographie de Foy : pourquoi cet oubli ? Quatre années de députation avait pourtant tout changé et porté au zénith ce général méconnu que ni la prise de Capri en 1808 ni le rôle qu'il avait joué lors de la pacification de la Vendée en 1815 n'avaient réussi à démarquer de ses pairs.

Des hommes qui ont marqué cette époque à cheval entre le XVIIIe et le XIXe siècle, il n'en reste pas moins qu'un seul éclipe tous les autres : Napoléon Bonaparte. Même après la chute de l'Empire, son ombre a continué à planer sur la Restauration et sur la monarchie de Juillet. Cette omniprésence du personnage historique a tendance à diminuer dans les nouvelles études entreprises à partir des années 1970, celle-ci axant leurs recherches sur l'étude de l'Empire plutôt que celle de l'Empereur<sup>1</sup>. Dès lors, de nouvelles voies ont pu être tracées<sup>2</sup> : histoire politique, militaire, diplomatique, administrative, etc. On s'est également intéressé aux personnalités et individus qui ont joué un rôle second, aujourd'hui reconsidéré : ministres, militaires, administrateurs, amis, ennemis...

En ce qui concerne le général Lamarque, le champ bibliographique est loin d'être vierge. Il a suscité de nombreuses productions depuis sa mort. On ne compte plus les notices biographiques et les articles qui lui ont été consacrés. Cependant ces travaux restent bien sommaires. Ils n'insistent souvent que sur un aspect de sa vie – soldat, opposant, écrivain – souvent de manière lacunaire ou à travers un événement historique marquant – Capri, la Vendée, les funérailles. Assez peu finalement ont cherché à entreprendre une étude d'ensemble, non par désintérêt, mais assurément par un manque de ressources pour approfondir leur étude. En effet, les nombreuses archives du général

---

1 N. Petiteau, *Napoléon, de la mythologie à l'Histoire*, Seuil, Paris, 1999.

2 N. Petiteau, *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire. Territoires, pouvoirs, identité*, La Boutique de l'Histoire, Paris, 2003 ; A. Lignereux, *L'Empire des Français*, Seuil, Paris, 2012.

Lamarque sont restées longtemps dans les mains de ses héritiers, ceux-ci n'accordant qu'avec parcimonie l'autorisation à leurs accès. Mais c'est aussi une histoire de rencontre entre le personnage et son biographe. C'est pour cela qu'un seul auteur a véritablement tenté un travail de biographe en 1896. Pour son *Lieutenant-général comte Lamarque*, l'érudit landais Léon Léon-Dufour<sup>1</sup> avait pu accéder aux archives familiales. Mais tiraillé entre son amitié pour le dernier comte Lamarque et son désir de retracer la vie du personnage, l'auteur trébuche dans les méandres de l'hagiographie. Néanmoins, ce travail est resté jusqu'à ce jour le plus fouillé. On peut toutefois signaler le récent travail de François Kriegel, qui aborde la vie du général Lamarque à travers son *œuvre politique*<sup>2</sup>.

\* \* \*

Avant d'évaluer les sources qui ont permis de réaliser ces travaux, plusieurs réflexions s'imposent sur cette étude de la double carrière du général Lamarque. La principale doit amener à comprendre ce qui fait la popularité d'un homme en 1832 ? Il conviendra alors d'identifier les mécanismes qui ont permis à Lamarque d'être connu et reconnu par ses pairs et par le peuple, permettant ainsi de mieux cerner cette popularité *ante mortem*. Sont-ce ses talents personnels qui ont été portés au pinacle ou a-t-il profité des circonstances ? Est-il le promoteur de sa propre renommée ou au contraire, est-il dépassé par celle-ci ? Après avoir défini cette influence, on tentera de délimiter quelles sont la portée et les limites de la popularité du général-député ? Parisienne, nationale, internationale ? Transcende-t-elle les clivages politiques ou est-elle même contestée par son propre camp ?

Au-delà des qualités intrinsèques de Lamarque, il reste à savoir quelles sont les valeurs et images qu'il véhicule ? Célèbre-t-on le guerrier-citoyen parti défendre la patrie et le témoin de la gloire impériale ? D'autant plus que l'avènement de la Restauration ayant mis un terme à cette période faste, celle-ci est perçue par la jeunesse comme un désenchantement. Ou bien est-ce le modèle de *virtu* et d'opposition, défenseur des libertés et du programme héliénien ? En résumé, la gloire militaire l'emporte-t-elle sur le combat politique du député des Landes, l'épée sur la plume ? Tout

---

1 L. Léon-Dufour, « Le Lieutenant-général comte Lamarque (1770-1832) », *B.S.B.*, Dax, 1896, pp. 59-104 et pp. 143-190.

2 F. Kriegel, *L'œuvre politique du général Maximilien Lamarque*, mémoire de maîtrise sous la direction de J-O. Boudon, Paris-Sorbonne, 2004.

ceci nous renvoie évidemment à ce que la légende de Lamarque met en exergue. Il s'agira également d'étudier cette popularité *post-mortem*, entre composition et recomposition de la mémoire, entre déclin et résurgences du mythe. Huit chapitres tenteront de répondre à ces questionnements.

Dans un premier temps, on se focalisera sur 1832, date charnière pour Lamarque, puisqu'elle symbolise la frontière entre la fin de son histoire personnelle et le commencement de son mythe. Pour comprendre le caractère exceptionnel de cette année, il conviendra de la resituer dans le contexte politique et social de cette séquence pré-insurrectionnelle (1831-1832) avant d'aborder inévitablement ses funérailles instrumentalisées et l'émeute républicaine qui en a découlé. Dans une même continuité, nous nous pencherons sur la survivance du mythe Lamarque depuis 1832 jusqu'à nos jours où nous tenterons de démêler les différentes facettes du personnage reprises par les forces en présence.

Après avoir balisé le champ mémoriel, on traitera dans les autres chapitres de la double carrière du général Lamarque, celle-ci ayant contribué pour beaucoup à l'image du héros populaire. Pour cela, on remontera aux origines de ses premiers engagements avant de les développer : en premier lieu, politique car tel a été la démarche initiale du jeune Lamarque, marquant son entrée dans la vie publique à la faveur de la Révolution (II). Son engagement dans l'armée souligne sa volonté de défendre la patrie et la liberté (III), avant de se perdre sur les fronts secondaires de l'Empire (IV) et d'être confronté à des choix difficiles lors de la première Restauration et des Cent-Jours (V). Paradoxalement, cette carrière militaire demeure le côté le plus méconnu de ce soldat. « Mais quels que soient les talents et les qualités d'un général, il faut que les circonstances le favorisent »<sup>1</sup>, disait-il. Malgré plusieurs coups d'éclat, sa trajectoire reste de second ordre. La seconde Restauration brise cette carrière et en fait un suspect politique (VI). Elle l'oblige également à s'adapter à un nouveau rythme de vie (VII) avant d'embrasser pleinement une carrière parlementaire (VIII). Tel sera notre démarche pour tenter de cerner au mieux ce personnage à cheval entre le XVIIIe et le XIXe siècle, longue période faite de bouleversements, de changements, d'apprentissages et de tâtonnements, où l'épopée militaire s'est transformée en idéal politique.

\* \* \*

---

1 M. Lamarque, *Mémoires*, Fournier, Paris, 1835-1836, t. I, p. 387.

La question des sources sur lesquelles s'appuie cette étude se pose bien évidemment. La matière existe, de façon conséquente et relativement accessible pour le chercheur : la collecte et le dépouillement d'archives publiques et privées, la consultation d'ouvrages, l'utilisation des sources dématérialisées ainsi que le recueil d'informations sur le terrain ont entraîné une avalanche de données. Cette masse d'informations étant arrivée à satiété, un tri et une hiérarchisation de ces sources ont été nécessaires.

En 1992, les héritiers du général Lamarque ont décidé de se séparer d'une partie des collections que leur ancêtre avait accumulées au fil des années : portraits, cartes, armes, uniformes, médailles ainsi que de conséquentes archives. Qualifiées d'exceptionnelles de part la qualité et la rareté des pièces mises en vente, l'expert et les commissaires priseurs rejoignent l'avis de Jean Brunon, créateur du musée militaire du château de l'Emperi à Aix-en-Provence, qui estimait en 1970 devoir adresser des compliments « aux descendants successifs du général, d'avoir su protéger aussi parfaitement ces souvenirs et, pour ce qui concerne les uniformes, dans un si bon état. Le cas est rare, je puis vous l'assurer. [...] L'ensemble que vous possédez est exceptionnellement important »<sup>1</sup>. On y trouve de nombreux portraits du général Lamarque, peints notamment par son fils Louis ; par André Dutertre (1743-1842), membre de l'Institut d'Égypte et déjà auteur des portraits de Kléber et de Desaix ; par Champmartin (1793-1883) ayant portraituré Clauzel, le baron Antoine Portal, le duc de Berwick. On retrouve également des portraits de personnalités appartenant à la galaxie napoléonienne et libérale : Napoléon, Suchet, son ancien supérieur, le général Foy son ami et de nombreux partisans de la cause polonaise : Kosciuszko, Skrzynecki, Langermann et le prince Adam Czartoryski, président du gouvernement national polonais en 1831. Y figure également un ensemble de reliques napoléoniennes, dont des mèches de cheveux de l'Empereur, ramenées de Sainte-Hélène par Las Cases et le général Bertrand qu'ils ont offert au général Lamarque. Uniformes, pistolets, sabres, souvenirs divers sont du nombre ainsi qu'une importante collection de cartes de l'Europe (France, Espagne et Portugal, Prusse, Russie, Hongrie, Pologne, Suisse, Angleterre, empire ottoman, l'Allemagne et l'Italie se partageant la part du lion), en rapport avec ses affectations et le soin qu'il avait de suivre les itinéraires de la Grande Armée. Quant aux archives familiales et personnelles du général Lamarque, elles couvraient une période allant de 1590 à 1869. Ainsi depuis 1832, chaque génération a su garder ce patrimoine

---

1 Préface du *Catalogue de la vente* du 19 mai 1992 à Bordeaux, p. 5.

intact, malgré la perte de la mémoire et de la tradition familiale à partir de 1890 avec la mort du dernier comte Lamarque.

C'est au cours de plusieurs ventes publiques (mai 1992, juillet et décembre 1994, mai et octobre 1995, juin 1997, décembre 1998, juin 1999) que la collection Lamarque a été dispersée, non sans soulever quelques remous entre la famille Capdeville et le Conseil général des Landes<sup>1</sup>. Faute d'accords entre la famille, la municipalité et le Conseil général, la majeure partie du plus « noble des patrimoines »<sup>2</sup> a quitté le département. L'État a bien préempté quelques pièces méritant de figurer dans les musées nationaux, en subventionnant les collectivités qui procéderaient à leur achat. Ainsi peut-on retrouver aujourd'hui au Musée de l'Armée à Paris « un habit de grand uniforme de général de division, modèle du 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803) » et au Musée d'art et d'histoire de Cholet un habit-frac porté par Lamarque durant les Cent-Jours avec un ensemble de 27 cartes sur la Vendée<sup>3</sup>. Mais le reste de cette collection ayant été mise à l'encan, sa trace se perd désormais dans les nombreuses collections privées. Au contraire, les archives Lamarque n'ont pas tout à fait subi le même sort. Archives nationales et départementales ont acquis la plus grande part de ce fonds. Trois sites abritent aujourd'hui ces archives (Paris, Mont-de-Marsan, La Roche-sur-Yon).

La majeure partie est entrée aux Archives nationales sous la cote 566 AP, mais « de manière partielle et incomplète, suite à différents achats effectués entre 1992 et 1998 ». En tout état de cause, afin de constituer des lots, le classement originel a été chamboulé. Quelques pièces remarquables manquent à l'appel<sup>4</sup>. Les Archives nationales ont tenté de le reconstituer artificiellement, souvent de façon chronologique, tout en s'efforçant de se rapprocher de l'ordre initial laissé par le général Lamarque<sup>5</sup>, sans pour autant être un *statut quo ante*. Certains choix arbitraires ont été fait : la plupart des correspondances s'étalent sur plusieurs parties parce qu'elles suivent la chronologie mais le lot n°26 entré le 14 juin 1997 constituant une liasse de quarante-deux lettres rompt avec celle-ci, car « de caractère privé, la correspondance du général Bagnéris a été conservée groupée et a été classée avec les papiers personnels du général Lamarque » (566 AP/2, dossier 2). De même, aux papiers du général Lamarque commandant en chef

---

1 *Sud-Ouest* du 14 et 17 mai 1992. Notamment pour des considérations d'ordre politique.

2 Pour reprendre le titre de l'article, *ibid.*, 14 mai 1992.

3 *Catalogue de la vente* du 19 mai 1992 à Bordeaux, p. 5.

4 Pour ne citer qu'un exemple, on peut signaler la lettre de reddition de Hudson Lowe à Capri, le 15 octobre 1808, futur geôlier de Napoléon à Sainte-Hélène.

5 Répertoire du fonds Lamarque consulté sur le site des *Archives nationales, salle des inventaires virtuelle*.

de l'armée de la Loire en 1815 s'ajoutent ceux de son prédécesseur, le général Delaborde, rappelé auprès de Napoléon fin mai (566 AP/21). Les Archives nationales signalent qu'elles ont respecté le classement originel des papiers Delaborde. Un peu plus loin, on retrouve ensemble la correspondance du général Bigarré, commandant en Bretagne, à Delaborde puis à Lamarque (566 AP/22, dossier 4). Tout ce maelström n'aide pas à saisir au premier coup d'œil une véritable continuité. Cette reconstitution des archives<sup>1</sup> incite à redoubler de vigilance quant à ce classement établi. S'il n'empêche pas leur lecture, il ne nous permet plus d'appréhender de manière concrète les choix de Lamarque. Tout au plus, une chronologie des affectations se dégage, puis un rangement thématique se fait jour lors des grandes campagnes.

Ce fonds national s'étale sur une période allant de 1760 à 1869 : il comprend de nombreux papiers familiaux ainsi que les papiers personnels de son père Pierre-Joseph, alors député aux états-généraux puis à la Constituante. Concernant sa carrière militaire, ses campagnes d'Allemagne (1800), de Naples (1806-1808 / 1810), de Catalogne (1811-1814) et de Vendée (1815) sont particulièrement bien représentées. Lamarque avait pris soin, quand il travaillait à l'état-major et quand il était commandant en chef, de collecter (ou d'en faire des duplicatas) les papiers, registres, rapports pour constituer ses archives personnelles. Outre une abondante correspondance active et passive, on retrouve une kyrielle de papiers de natures différentes : ordre du jour et de mouvements, situations d'effectifs et de matériels, rapports d'opérations, compte-rendus de reconnaissances, renseignements recueillis par ses espions, interrogatoires de prisonniers. Tous ces papiers ainsi conservés et rangés devaient permettre l'écriture de ses mémoires militaires. Mais le temps lui a manqué. Il avait commencé à rédiger durant son exil, quelques ébauches, notamment sur sa période napolitaine, où il harcelait son cousin pour que celui-ci lui envoie certaines archives : « j'ai remué tous tes papiers mon cher Maximien pour trouver les renseignements que tu me demandes [...]. Je t'envoie un extrait de quelques lettres que j'ai trouvées dans le carton de Naples ». Mais ses différentes affectations et ses voyages ont parfois fait perdre ou égarer le document désiré : « il faut que tu t'en sois servi et que tu les aies oubliés dans quelques courses [...]. Si tu sais où tu as les registres, je suis à ta disposition malgré tes insultes »<sup>2</sup>. Faute de pouvoir disposer de sa version de l'histoire, il n'en reste pas moins que ses papiers

---

1 Lamarque avait déjà dû établir un tri dans ses archives, quand ce ne fut pas son fils, prenant soin de « prélever » les documents n'allant pas dans le sens de la légende. Sans oublier les nombreux vols dont la famille a eu à subir.

2 AN 566 AP/25. Dossier 3. Lettre de Martial Lasserre à Max. Lamarque, Saint-Sever, 4 mars [1818].

nous permettent de le suivre tout au long de sa carrière sous les drapeaux. Même si les tonalités d'écriture sont différentes lorsqu'on écrit à un supérieur, à un collègue, à sa famille ou à un ami, on peut toutefois arriver à saisir son ressenti, ses impressions, son point de vue au détour d'une lettre ou d'un rapport.

Quant à la partie politique, si l'on additionne sa période d' « opposant-observateur » (1818-1828) et son mandat de député (1829-1832), elle ne correspond même pas à un tiers du fonds en question (566 AP/26, 27, 28). Est-il anormal qu'en comparaison d'une carrière militaire de vingt-trois années, une carrière politique effective de trois années ne représente au final que peu de chose ? Néanmoins, une importante correspondance, essentiellement passive, en constitue la majeure partie. Peu de lettres sont de nature à nous éclairer sur l'opinion de Lamarque, sur les échanges et tractations entre députés ou sur les grandes questions politiques de la période comme l'évoque cette rare lettre écrite à Sebastiani, ministre des Affaires étrangères de la monarchie de Juillet, après un débat houleux sur la question belge : « j'apprends par un ami commun que vous vous êtes cru offensé par une expression que hier j'ai dit à la tribune. Je me hâte de vous déclarer que je n'ai jamais eu l'intention de vous offenser. De vieux camarades qui se sont vus sur les mêmes champs de bataille ne peuvent pas se refuser leur estime. Croyez à l'assurance de ma vieille amitié. Cela ne sera jamais compromis dans les débats politiques »<sup>1</sup>. Les réponses à ces lettres permettent parfois de deviner les propos tenus par Lamarque mais souvent, nous devons nous contenter de sources indirectes (mémoires de contemporains rapportant une conversation ou ayant inséré une lettre) et de ses discours à la Chambre des députés, même si, pour ces derniers, l'on trouve dans ce fonds d'archives les brouillons autographes. Ce vide peut s'expliquer assez logiquement : à moins de garder les brouillons ou les copies des lettres envoyées, il est normal de n'avoir que les réponses de nos correspondants. De plus, le fait de côtoyer tous les jours les mêmes personnes dans des lieux de sociabilités (Chambre des députés, salons, théâtres, etc.) peut limiter l'échange épistolaire puisqu'on peut échanger de vive voix. Mais la destruction des lettres trop embarrassantes n'est peut-être pas à exclure.

Nous retrouvons dans cette correspondance passive de nombreuses sollicitations d'emploi, d'aide et de secours, preuve d'une certaine notabilité du destinataire, capable de protéger les nécessiteux : « l'état malheureux et déplorable où je me trouve plongé, chargé d'enfants, et d'infirmités me force malgré moi de vous supplier de m'accorder de

---

1 AN 566 AP/27. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Sébastiani, Paris, 11 août 1831.

nouveaux secours que vous jugerez afin d'écarter la faim, dont ma famille et moi sommes menacés »<sup>1</sup> ; mais aussi d'innombrables lettres de remerciements pour l'appui apporté ou de félicitations après un discours : « sans votre puissante intercession et vos admirables discours, mon général, nos vieux soldats eussent encore été éconduits. Grâce vous soit donc rendue pour votre courage et votre personne même à défendre les droits de l'ancienne armée ! »<sup>2</sup>. Bref, malgré les lacunes constatées dues à la dispersion et certainement d'un tri *a priori*, ce fonds constitue la plus grande partie de notre support pour cette étude.

Le deuxième fonds le plus important, issu de cette vente, se trouve aux archives départementales des Landes, sous la cote 87 J, couvrant une période allant de 1696 à 1832. Ce sont en tout trois cartons qui sont arrivés en 1999, parcellaires et incomplets. Ces documents comportent également des papiers relatifs à la double carrière de Lamarque. Mais leurs examens montrent souvent des informations de second ordre comme le révèle l'inventaire encore provisoire de ce fonds. La marge étroite dont disposaient les Archives départementales des Landes quant à l'achat des lots, les a obligé à axer leurs acquisitions sur des seconds choix ou sur des documents ayant trait au département. Pour le militaire, les papiers se résument souvent à des certificats de services, à des avis de nominations ou des demandes d'interventions : « certificat par le chef d'état-major général de l'armée pour le labeur, l'activité et l'amour pour le bien de la chose publique et pour l'avoir puissamment secondé » (15 pluviôse an III) ; « avis de nomination sous les ordres du général Desjardin » (fructidor an XIII). Quant à la partie politique, elle rappelle surtout les différentes candidatures aux élections législatives de Lamarque, comprenant les professions de foi, les circulaires du préfet, les demandes d'intervention et les nombreuses félicitations de ses amis : « sollicitation d'électeurs de l'arrondissement de Libourne pour être le candidat constitutionnel contre le candidat ministériel » (1824) ; « discours improvisé par le lieutenant-général Lamarque au moment où il a été proclamé député des Landes » (23 décembre 1828).

En revanche, on note la richesse de ce fonds concernant les affaires d'intérêts, la gestion du patrimoine du général Lamarque et ses travaux littéraires. Certes lacunaires, ces documents donnent un aperçu de la vie au quotidien d'un propriétaire-rentier gérant ses biens : « comptes-rendus hebdomadaires des travaux agricoles par Cabiro, homme d'affaire de M. le général » ; « contributions de 1820 à 1825 ». Ce fonds montre

---

1 AN 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Bernard Lestage à Max. Lamarque, Hagetmau, 11 juillet 1831.

2 AN 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Berville à Lamarque, Paris, 27 août 1831.

également tout le foisonnement intellectuel et culturel présent chez Lamarque. Certains de ses travaux sont restés à l'état de notes : « lettre de citations latines relatives à l'histoire de l'Aquitaine (2 pages) » ou « une note sur les Wisigoths (3 pages) »<sup>1</sup>. A l'heure où ces lignes sont écrites, ce fonds n'est pas encore accessible au public. Grâce à son directeur, très intéressé par nos recherches, nous avons pu avoir le privilège de le parcourir. Et parfois la chance vient s'ajouter au privilège : au moment où nous apprêtions à écrire, les Archives départementales des Landes m'annonçait l'acquisition de deux cents nouvelles lettres provenant d'un collectionneur privé.

Le dernier avatar se trouve aux Archives départementales de la Vendée. Quelques lettres de Lamarque en 1815 sont venues rejoindre les liasses relatives à la pacification de l'Ouest où l'on peut trouver « quatre lettres échangées à propos du traité de Cholet (1815) »<sup>2</sup> entre Lamarque et les chefs royalistes ou une « lettre de Lamarque à Fouché (1815) »<sup>3</sup>. Quand elles ne sont pas tombées dans des main privées, la majorité des archives vendues dans les années 90 ont pu être ainsi rassemblées. Souvent, il n'a pas été possible de retrouver les propriétaires de ces documents qui ont souhaité rester dans l'anonymat. Les investigations se compliquent quand ces archives ont changé de mains. Il faut savoir alors en faire le deuil tout en sachant que la biographie « totale » n'existe pas. Le hasard des rencontres réservent parfois quelques bonnes surprises quand un des acheteurs vous communique une « lettre de Lamarque à Decazes, Libourne, le 18 décembre 1815 »<sup>4</sup>, dans laquelle le général s'en remet au ministre de la police pour sa défense contre les attaques dont il est l'objet. Tandis que d'autres peuvent avoir un intérêt très limité comme cette « lettre autographe de Lamarque, signée à Narbonne le 27 avril 1814 »<sup>5</sup> où il est question d'une demande de congé pour le capitaine de Poudenx, son aide de camp. Bref, le chercheur oscille entre surprises et déceptions.

Il existe toutefois d'autres fonds disposant de pièces importantes. Aux Archives nationales, on doit signaler les fonds Joseph Bonaparte (381 AP/7) et Murat (31 AP/15 et 27), évoquant essentiellement la période napolitaine de Lamarque (1806-1808 / 1810) pour les plus importants. On peut citer également les quelques lettres du fonds Batcave et Ritter aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques ou les archives municipales de Saint-Sever (Landes) qui détiennent une partie de la correspondance politique du père du général Lamarque. Mais le plus riche est sans nul doute le fonds

---

1 AD Landes. 87 J.

2 AD Vendée, 1 J 1855. *Quatre lettres échangées à propos du traité de Cholet* (1815).

3 AD Vendée, 1 num. 119/4 35.

4 Collection privée C.S.

5 Collection privée J.D.

Léon Léon-Dufour, conservé aux Archives départementales des Landes sous la cote 1F. Cet érudit saint-séverin de la deuxième moitié du XIXe siècle s'est attaché à collecter auprès des familles de la bourgeoisie landaise, papiers, actes notariés et surtout les correspondances privées, avant d'en faire don de son vivant aux archives des Landes<sup>1</sup>. La partie concernant le général Lamarque et sa famille est la plus importante. Donnés<sup>2</sup> par le dernier comte Lamarque, ces papiers concernent surtout la vie politique landaise de la première moitié du XIXe siècle, qu'ont occupé le père du général et Lamarque lui-même. Sous la cote 1F 981 (1688-1812), cette partie rassemble des papiers de nature diverse de la famille Lamarque. On retiendra en particulier la cote 1F 982 (1790-1896), contenant une grande quantité d'informations<sup>3</sup>, sur les travaux du député aux états-généraux Pierre-Joseph Lamarque et la difficile constitution du département des Landes (1790). C'est la découverte aussi de toute la correspondance du général Lamarque avec ses agents électoraux lors de ses différentes candidatures dans les Landes (1827, 1828, 1830, 1831), où l'on entrevoit tout un réseau de renseignements informé jusque dans l'antichambre du préfet qui quadrille parfaitement de long en large le département.

Dans cette entreprise, le rassemblement de tous ces fonds d'archives a permis souvent un dénouement heureux pour l'historien : reconstituer et compléter une correspondance à partir de trois fonds différents, résoudre une énigme en trouvant son explication ailleurs et inversement car la constitution des lots et leur dispersion avaient brisé le lien qui unissait ces archives entre elles. On peut quelquefois relever des bribes d'archives familiales qui font l'occasion d'une publication dans les journaux à l'occasion d'un événement commémoratif ou d'un article consacré à l'histoire locale comme cet échange de lettres entre les généraux Lamarque et Foy en 1822, à propos de la blessure de ce dernier à la bataille d'Orthez le 27 février 1814 : « seriez-vous assez bon pour écrire à votre ami que j'envoie à M. Gachard 25 francs en pure gratification pour l'embarras que j'ai pu lui donner, lorsqu'on m'a apporté chez lui blessé et mourant le soir de la bataille »<sup>4</sup>. Si cette correspondance prouve clairement qu'il existait un échange épistolaire entre Lamarque et Foy, échange que l'on ne retrouve pas dans les différents fonds d'archives, elle semble être d'une importance mineure pour cet exemple.

Grâce à Internet, nous pouvons encore retrouver des objets ayant appartenu au général Lamarque, des gravures et, ce qui nous intéresse plus particulièrement pour cette

---

1 Inventaire du fonds Léon Léon-Dufour consulté sur le site des Archives départementales des Landes.

2 Ou seulement « empruntés et jamais rendus » selon la famille Capdeville.

3 AD Landes. 1F 982. 224 pages papiers ; 7 cahiers papier ; 4 pages imprimées ; 3 cahiers imprimés.

4 Lettre de Foy à Lamarque, Paris, 10 avril 1822, citée dans le *Journal des Landes*, 11 mars 1933.

étude, des lettres écrites de sa main ou par ses amis proches. Les catalogues de vente reproduisent parfois les documents mais, comme souvent, n'en donnent que quelques extraits voir seulement la teneur. Dès la fin du XIXe siècle, on retrouve trace, sur un catalogue de vente datant de 1889<sup>1</sup>, d'une dizaine de lettres de Lamarque à la baronne et au baron de Gérando (1812-1830), ancien intendant en Catalogne et ami. Il est question des difficultés de la guerre en Espagne, « la gloire est toute où est l'Empereur, comme la lumière dans l'hémisphère qu'éclaire le soleil » ; les persécutions exercées contre les anciens officiers de l'Empire, « ce misérable Fouché » ; ainsi que sur les chances de la guerre des Napolitains contre les Autrichiens en 1821. Cependant, un siècle et demi plus tard, il est difficile de savoir ce qu'il est advenu de cette correspondance. On pourra se consoler en disant que les quelques extraits reproduits permettent de saisir l'état d'esprit du général Lamarque à ce moment donné. Même destinée pour ce « manuscrit autographe du général Maximilien [sic] Lamarque, intitulé *Sur Dugommier*, Saint-Sever, fin 1799, in-4, 6 p. » auquel « on a joint une l.a.s. de *Max. Lamarque*, datée de Saint-Sever (Landes) le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII (23 septembre 1799), 2 p. »<sup>2</sup>. Il est question du rôle joué par le futur général Dugommier au milieu des atrocités entre patriotes et royalistes aux Antilles au début de la Révolution, grâce aux informations que Lamarque détenait d'un de ses oncles, ancien habitant de Sainte-Lucie.

Avec le début du bicentenaire napoléonien en 2004, on a pu constater une inflation, dans les ventes publiques, d'objets et d'archives se rapportant à l'épopée impériale. J-C. Caron l'a souligné pour le général Foy, il n'en est pas tout à fait de même pour le général Lamarque, puisque l'essentiel a été vendu dans les années 90. On peut toutefois trouver quelques documents épars comme ces quatre l.a.s. du capitaine Simon Durrieu, aide de camp de Lamarque, relatant ses impressions à chaud sur la campagne de 1809 à son père<sup>3</sup> ; ces deux lettres de Joseph Bonaparte adressées à son chef d'état-major César Berthier en 1806 qui donne le 24 août des « instructions à l'intention du général Lamarque pour envelopper et détruire les brigands » et le 8 décembre pour « regrette[r] les deux proclamations du général Lamarque »<sup>4</sup> ; ou encore cette lettre d'un officier grec à Lamarque daté du 17 octobre 1831 où il est question des atrocités

---

1 *Catalogue d'une importante collection de lettres autographes comprenant des correspondances de Mme de Staël, Schmettau, Silvio Pellico, le général Lamarque, des lettres de Sully, Catinat, Voltaire, Marie-Louise, etc.*, vente chez Drouot par M<sup>e</sup> Delestre, 11 juin 1889.

2 A.S.B. Cote 133. s.d.

3 Vente Alde, Paris, 8 mars 2010, lot n°156.

4 Vente Piasa, Paris, 13 avril 2011, lot n°34.

perpétrées en Grèce<sup>1</sup>. Si la plupart de ces lettres restent des témoignages indirects, leurs lectures ne paraissent pas changer notre perception du général Lamarque ni ne semblent apporter des éléments que l'on ne connaisse déjà. Certains sites en ligne proposent encore des documents signés du général Lamarque, mais ils sont souvent d'un intérêt limité (demande de congé, rapport, billet), si ce n'est cette abondante correspondance active du général, notamment avec son ami Eustache Courtin, directeur de publication de *l'Encyclopédie moderne* et du *Spectateur militaire*, provenant de plusieurs fonds privés<sup>2</sup>. Elle vient parfois compléter les lettres de Courtin se trouvant dans le fonds Lamarque (566 AP/26-27). Mais ceci pose la question de la mainmise par une personne privée de documents en l'absence de rachat par l'État, entraînant leur privatisation mais aussi leur morcellement.

Tous ces éléments montrent que Lamarque suscite encore l'intérêt aux yeux des acheteurs, confirmé par la présence quotidienne de ses écrits, d'objets variés le représentant (gravures, figurines, statuettes, etc.) et d'autographes (mais qui sont souvent écrits par le truchement d'un fourrier ou d'un secrétaire, seule la signature confirme l'identité de Lamarque) sur les sites de vente en ligne. Comme l'explique justement J-C. Caron, « le commerce est d'abord l'indicateur d'un indice de notoriété : celle qu'eut le général de son vivant et davantage encore au lendemain de sa mort »<sup>3</sup>. Si l'image de Foy a suscité plus de productions que Lamarque, ces deux personnages ont toutefois été confrontés au même phénomène d'effacement d'une notoriété éphémère. Cet oubli rapide de personnages célèbres de leur vivant peut interroger. On pourrait presque associer les trajectoires de Foy et Lamarque en cherchant à comprendre pourquoi, sur une période déterminée, cette popularité savamment entretenue puis instrumentalisée *post-mortem*, est tombée dans l'oubli ? Foy avaient eu de grandes funérailles, qui avaient été suivies par une souscription nationale visant à ériger son tombeau et à subvenir aux besoins de sa veuve et de ses enfants. Mais sa mémoire n'a pas survécu. Lamarque avait également eu de grandes funérailles (pour contrebalancer celles de Casimir Périer), avant de déboucher sur une insurrection populaire et politique. Mais sa mémoire n'a pas non plus survécu.

Sous la Restauration, Lamarque s'est distingué par des travaux littéraires, notamment sur l'armée, gagnant au passage ses galons d'auteur. N'est-ce pas alors le

---

1 Vente Piasa, Paris, 21 juin 2011, lot n°189.

2 Consulté sur *ebay* entre 2014 et 2016.

3 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy, op. cit.*, p. 24.

temps du *Sacre de l'écrivain*<sup>1</sup>, où littérature et politique sont liées? Stendhal parle d'une « excellente brochure »<sup>2</sup> lorsqu'il lit *De l'Esprit militaire*. Courtin souligne que, s'il prêtait sa « plume à tous nos collaborateurs, on aurait encore de *l'Encyclopédie* une meilleure opinion »<sup>3</sup>. Répondant à des questions techniques que la société se posent alors, ces ouvrages de circonstances n'ont dès lors pas traversé le temps. Cependant, cet « art de bien écrire »<sup>4</sup> qu'on lui reconnaît, n'a pas été mis à profit pour des mémoires militaires, alors que la mode des récits personnels sur la Révolution et l'Empire bat son plein, de manière sérieuse, à partir de 1825. Tout au plus, il fournit bien volontiers des renseignements au général Pelet pour ses *Mémoires sur la guerre de 1809* (1824), au capitaine Langlois pour son *Voyage pittoresque et militaire en Espagne* (1826-1830) ou à la duchesse d'Albufera pour les *Mémoires du maréchal Suchet* (1829). A force de répondre à ces sollicitations, il finit par émettre l'idée d'écrire ses mémoires militaires : « j'ai des matériaux pour trois ou quatre volumes, et, quand mon imagination sera éteinte, je pourrai m'en occuper. Je sens qu'il faut des consolations pour la vieillesse, et je veux les préparer d'avance ! »<sup>5</sup>. Toutefois, ce projet ne se concrétise pas en raison de la priorité qu'il donne à sa carrière politique à partir de 1829.

Ses amis ont pourtant le sentiment qu'il a vécu au cœur de moments qui ont fait l'histoire et qu'il est tout à fait légitime qu'il puisse apporter son témoignage. Ils n'ont pas tort « car les années 1789-1815 ont été tellement denses que nombre de contemporains ont éprouvé le besoin d'en livrer leur version »<sup>6</sup>. Lamarque est poussé à coucher sur le papier ses observations politiques au jour le jour. Le hasard de la plume l'amène à se souvenir des faits marquants de sa carrière comme Fontarabie, Capri, la Vendée. C'est ainsi que l'ancien militaire devient mémorialiste... de la Restauration. Il y trouve en quelque sorte un exutoire à sa frustration.

De 1821 à 1826, le général tient une sorte de journal intime qu'il nomme dédaigneusement « recueil d'anecdotes, écho des bruits qui circulent, politique des salons, pâtée de badauds, etc »<sup>7</sup>. Cette pratique masculine du journal intime n'est pas rare au XIXe siècle où l'on peut évoquer les exemples du général Foy, de Victor Hugo

---

1 Pour reprendre le titre du livre de Paul Bénichou.

2 Stendhal, *Esquisses de la société parisienne*, Le Sycomore, Paris, 1983, p. 123.

3 AN 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Courtin à Max. Lamarque, Paris le 5 août 1825.

4 AD Landes. 87 J. Lettre de Partouneaux à Max. Lamarque, Paris le 24 avril 1828.

5 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre LXXXIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 21 juin 1827, pp. 453-544.

6 N. Petiteau, *Écrire la mémoire. Les mémorialistes de la Révolution et de l'Empire*, La Boutique de l'Histoire, Paris, 2012, p. 11.

7 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, décembre 1821, t. I, p. 211.

ou de Jules Michelet. Presque chaque matin dans sa chambre d'hôtel parisienne (et plus rarement depuis la province), Lamarque consigne ses observations, ses pensées, ses critiques sur la politique de la Restauration et sur ses contemporains, ses faits et gestes et quelquefois, des réminiscences de sa carrière militaire, interrompue depuis le retour de Louis XVIII. Si Stendhal cherche à exprimer au plus juste sa pensée en écrivant la *Vie de Henry Brulard* « sans mentir j'espère, sans me faire illusion, avec plaisir, comme une lettre à un ami »<sup>1</sup>, Lamarque compose « pour [lui] seul et qui n'exige ni ordre dans les idées, ni enchaînement dans les faits, ni soin dans le style »<sup>2</sup>, au gré de son vagabondage intellectuel. Il ne retient pas sa plume pour exprimer son inimitié envers tous ceux qui servent les Bourbons, jugés renégats à l'Empire, comme Soult, Talleyrand ou Victor. Il se fait également commentateur des affaires de son temps, en n'hésitant pas à donner sa franche opinion sur les libéraux qu'il trouve trop théoriques. Il suit au jour le jour la conspiration de Saumur (1822) ou juge à chaud l'expédition d'Espagne (1823).

En parcourant ce journal, on remarque plusieurs ruptures chronologiques dans le récit, justifiées par Lamarque : ses « mille occupations » à cette période l'ont obligé à « abandonner ces souvenirs » par moment avant d'être forcé par ses amis qui veulent « qu'[il] les reprenne »<sup>3</sup>. Il se reprend à chaque fois d'avoir arrêté « ce travail sans suite et sans liaison [qui] convien[t] à [s]a paresse, si un travail quelconque pouvait lui convenir ». Ces ruptures sont constatées lorsqu'il est dans les Landes, accaparé par la gestion de ses domaines, par sa famille et par le fait qu'il ne juge pas utile de raconter ce qui se passe durant ses séjours : « laissons dans l'ombre et dans l'oubli ce qui n'intéresse que quelques individus, ce qui ne peut avoir aucune influence sur la destinée de notre patrie ». Lamarque révèle qu'il a délibérément choisi de privilégier, selon ses envies, les événements d'envergure nationale ou internationale depuis Paris où les informations, arrivées plus rapidement, sont discutées et débattues dans les salons. Ajoutons qu'à partir de 1824, il commence à être accaparé par d'autres travaux littéraires qu'il juge plus utiles à son action comme son *Mémoire sur les avantages d'un canal de navigation parallèle à l'Adour* (1825), *De l'Esprit militaire* (1826) et sa participation très active à *l'Encyclopédie moderne* et de la revue du *Spectateur militaire*.

Malgré le vœu initialement évoqué de garder ses notes pour lui-même, il semblerait que ce journal ait eu pour but d'être publié pour un cercle restreint d'intimes

1 Stendhal, *Vie de Henry Brulard*, Folio, Paris, 1973. Chapitre I.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. I, p. 211. Paris, décembre 1821.

3 *Ibid.*, t. II, p. 173. Paris, 1<sup>er</sup> janvier 1825. On trouve plusieurs grosses interruptions de près d'un an entre juin 1823 et avril 1824, entre février et septembre 1825, puis entre septembre 1825 et janvier 1826, avant de les abandonner définitivement le 16 octobre 1826.

et forcément posthume notamment à cause du ton et des portraits faits sans concession à l'égard de certains de ses contemporains. Il se défend pourtant d'écrire un ouvrage : « c'est un miroir que je promène et je me borne à rapporter ce qu'il retrace »<sup>1</sup> sur la société et les acteurs de son temps. Lamarque n'écrit pas une œuvre autographique où il serait le héros central mais seulement un simple témoin jetant ça et là des réflexions sur une époque telle qu'il l'a vu et vécu. Outre des « détails intéressants et de piquantes anecdotes », certains pressentent à la lecture de ses souvenirs que « Lamarque [se] prépare trop à la tribune »<sup>2</sup>, comme s'il avait voulu faire une introspection afin d'être (r)assuré par ses capacités politiques et ainsi bâtir de solides fondations pour une future carrière de député que tout le monde imaginait à partir de 1818. D'ailleurs, il devient de plus en plus un acteur de la vie politique en rédigeant pour le *Courrier français* en 1828, des articles portant sur l'actualité internationale pour être finalement élu député en fin d'année. Journalisme et politique font déjà bon ménage. Ce qui nous ramène à ce que Victor Hugo disait dans *Les Feuilles d'automne* : « déjà Napoléon percevait sous Bonaparte ». S'il peut paraître osé de comparer Lamarque avec l'Empereur, on dira plus modestement : derrière l'écrivain polémiste se profile déjà le tribun.

A sa mort, sa famille a décidé de publier ce journal intime, composé de « cinq cahiers reliés en vert portant l'inscription "*souvenirs de Max. L...*" »<sup>3</sup>, aujourd'hui disparus. Parue sous le titre de *Mémoires et Souvenirs du général Maximien Lamarque* entre 1835 et 1836 (trois volumes), cette édition semble sujette à caution. Le fait qu'elle soit l'œuvre de la famille contribue, à tort ou à raison, à jeter la suspicion d'un manque d'impartialité, d'un désir de minorer des événements ou à forcer les conclusions dans un sens toujours favorable à la famille. Ces soupçons sont confirmés quand on apprend que Louis Lamarque, fils du général, a pris soin « de mettre seulement les lettres initiales des personnes [encore vivantes] qui devraient trouver des vérités trop dures »<sup>4</sup>, ou quand Lucile Sauvan, amie intime du défunt, a « relu, changé et copié les *Souvenirs* »<sup>5</sup>, en prenant soin d'expurger tout ce qui pourrait nuire à la statue du commandeur. *Exit* alors

---

1 *Ibid.*, t. II, p. 204. Saint-Sever, 14 septembre 1825 ; pp. 8-9. Saint-Sever, 20 juin 1822 ; p. 173. Paris, 1<sup>er</sup> janvier 1825.

2 *Journal des Landes*, 1<sup>er</sup> février 1835.

3 J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Max. Lamarque... », *Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, Tome IX, 1935, p. 112.

4 AD Landes. 87 J. Lettre de Louis Lamarque à Lucile Sauvan, s.d. Soult et Talleyrand sont ceux qui ont mérité le plus d'invectives de la part du général Lamarque.

5 *Ibid.* Lettre de Lucile Sauvan à Nathalie Lamarque, Paris le 21 septembre 1832. Après avoir comparé les *Mémoires* parvenus jusqu'à nous aux extraits publiés d'après les cahiers originaux par J. Barennes en 1935, il faut se rendre à l'évidence que des passages ont été modifiés voir parfois supprimés. Mais jusqu'à quel point ?

ses relations avec le duc d'Angoulême ou ses audiences aux Tuileries. A la suite de ce journal, ont été agrégées des productions inédites de Lamarque : un *Essai historique sur les Cent-Jours*, écrit dans un style militaire, il ne contient ni révélations ni faits nouveaux si ce n'est qu'il livre son jugement sur le régime à cet période ; des *Notes sur mon voyage à Londres* (1826) ; une correspondance très certainement édulcorée mais riche en informations entre Lamarque et Sauvan, et une biographie sur Maurice de Nassau. Mlle Sauvan y a ajouté la *Réponse à M. le général Canuel par M. le général Lamarque* qui fit entrer Lamarque sur la scène littéraire en 1818. C'est au final un ensemble de textes fort différents qui viennent s'imbriquer autour de ce journal intime. Ce choix est visiblement dû au libraire Henri Fournier jeune, éditeur de Paul-Louis Courier, de Walter Scott ou encore de Stendhal. Celui-ci a vu tout l'intérêt qu'il pouvait tirer de ces écrits, si on en croit Louis Lamarque : « ce n'est pas nous qui pouvons vous fixer sur le manuscrit à faire imprimer. Le libraire avec lequel vous traiterez sera un conseil beaucoup meilleur [sic] car le seul intérêt sera son guide »<sup>1</sup>.

Si ces sources sont à prendre avec toutes les précautions nécessaires, elles restent néanmoins un outil formidable pour tenter d'accomplir cette biographie. C'est un exercice difficile que d'évoquer la vie d'un homme dont il faut balayer la période sélectionnée afin de faire resurgir son environnement ; comprendre dans sa personnalité ce qui l'a autorisé à jouer un rôle ; relever les qualités qui lui ont permis de s'adapter aux situations confrontées. C'est donc à travers cette double carrière militaire et politique (oserait-on ajouter celle de publiciste?) qu'on pourra comprendre la construction de l'image que Maximien Lamarque s'est forgée : à la fois celle d'un général, victorieux et victime, et celle d'un député opposant indéfectible et éloquent. Ainsi, il s'est donné les moyens de faire fructifier cette popularité acquise sous la Restauration. Cette notoriété s'est ensuite accentuée sous la monarchie de Juillet parce que des circonstances extraordinaires l'ont permis. C'est en revenant quelques mois avant ses tragiques funérailles qu'on en mesurera toute la portée.

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Louis Lamarque à Lucile Sauvan, s.d.

# Chapitre I

## DE L'HISTOIRE AU MYTHE

Lamarque, les funérailles sanglantes de 1832, *les Misérables*... ce triptyque infernal semble durablement ancré dans la mémoire collective, alimentée par le succès du roman de Victor Hugo et par ses multiples adaptations cinématographiques et télévisuelles. Cette postérité a fait oublier que le général-député, avant de devenir un personnage de roman, a d'abord été un personnage historique<sup>1</sup>. Victor Hugo ne nie pourtant pas son ancrage dans l'Histoire et l'a même bien cerné : un « homme de renommée et d'action » ayant « eu successivement, sous l'Empire et sous la Restauration, les deux bravoures nécessaires aux deux époques, la bravoure des champs de bataille et la bravoure de la tribune »<sup>2</sup>. Mais inséré dans une narration qui a pour but de montrer les origines de l'insurrection de juin 1832, la figure de Lamarque passe rapidement au second plan pour le lecteur. Si le roman et l'Histoire s'y croisent et s'y entremêlent, cette association finit par fausser la seconde. Il convient alors de revenir dans ce chapitre au personnage historique pour le dissocier de son avatar romanesque. Revenir au véritable Lamarque, c'est desceller les origines de son mythe, en mettant en avant l'homme populaire qu'il a été, en soulignant que ses funérailles ont été avant tout un enjeu politique et en mettant en exergue une mémoire qui a été recomposée au fil du temps.

---

1 J-C. Petitfils a été confronté au même problème avec le d'Artagnan historique qui a fort peu à voir avec celui d'Alexandre Dumas au point de devoir intituler son livre *Le Véritable d'Artagnan*, Texto, Paris, 2010, pp. 11-17.

2 V. Hugo, *Les Misérables*, Folio, Paris, éd. de 1995, t. II, p. 406.

## LE HÉROS-CITOYEN

Comprendre ce qui fait la popularité d'un homme comme Lamarque en 1832 revient à chercher les origines et les mécanismes aboutissant à cet engouement. Il faut parvenir à saisir les différents facteurs qui ont contribué à faire de son expérience et de ses qualités personnelles autant d'avantages pour devenir ce héros populaire qu'il était à sa mort. On doit examiner les procédés qui ont permis à Lamarque de construire cette popularité petit à petit en prêtant attention aux événements et à leur enchaînement, au hasard mais aussi aux actions délibérées de l'intéressé qui ont pu le singulariser. A travers cette construction, il s'agit de voir comment Lamarque a été perçu par l'opinion et de borner les limites de cette influence.

### **Aux origines d'une popularité**

Le début du XIXe siècle a vu l'érection de la gloire militaire en modèle de vertu et le fait d'exposer sa vie devenir presque naturel. Dans *La Chartreuse de Parme*, Stendhal, ancien sous-lieutenant de l'armée d'Italie, rapporte que cela était même devenu une mode : « on vît que pour être heureux après des siècles de sensations affadissantes, il fallait aimer la patrie d'un amour réel et chercher les actions héroïques »<sup>1</sup>. Le régime napoléonien a de fait placé l'armée au centre de la société, faisant de ses chefs des notables et de ses soldats des héros. Le culte du grand homme incarnant la nation a accentué ce désir de gloire et d'ambition tout en pensant perpétuer le messianisme révolutionnaire. Vouloir combattre sous les yeux de Napoléon est une marque persistante « des traits de l'Ancien Régime dans les mentalités de ces hommes encore sensibles à la personnification du pouvoir »<sup>2</sup>. Mais sa chute finale en 1815 en laisse beaucoup en proie au mal du siècle ; les généraux à qui on n'avait enseigné que la gloire militaire, voyaient leur carrière compromise voire brisée.

Le général Lamarque a cherché jusque dans les années 1810-1811 à avoir sa part de gloire militaire. Mais beaucoup de ses frères d'arme ont eu le même objectif, compliquant un peu plus la concrétisation de ce désir. Ceux qui ont donné leur vie pour la défense de la patrie comme Desaix ou Lannes ont été célébrés par le régime impérial. Les victimes de la « terreur légale » sous la seconde Restauration comme Ney ou La Bédoyère ont marqué les esprits. Par contre, il devenait plus difficile aux nombreux

1 Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, Le divan, Paris, 1927, p. 6.

2 N. Petiteau, *Les lendemains d'Empire*, La Boutique de l'Histoire, Paris, 2003, p. 49.

vétérans encore vivants ayant participé à l'épopée de se singulariser. Il faut là distinguer deux catégories : la première comprend ceux qui ont combattu dans les batailles majeures sous les yeux de l'Empereur, aussi bien dans les victoires que dans les défaites, telles qu'Austerlitz, Iéna, Leipzig ou Waterloo. Ils ont eu plus de chance d'obtenir des promotions et des gratifications. Par la grâce impériale, ils jouissent d'une certaine considération.

La seconde désigne ceux qui se sont battus sur des fronts périphériques, comme le royaume de Naples ou l'Espagne. Ils n'ont pas eu le même traitement de faveur. Ces soldats ont rapidement su que ceux qui servent dans une armée éloignée de la vue de Napoléon ont peu de chances d'obtenir de l'avancement. Depuis son passage au Portugal en 1807, le général Hulot a compris que

« le système de Napoléon était de ne pas récompenser une armée hors de son commandement, lorsqu'elle n'était pas victorieuse. [...] Combien d'excellents officiers ont été oubliés malgré leurs bons et nombreux services, parce qu'ils étaient employés au loin, sous des généraux non en faveur, tandis qu'une foule de plus jeunes militaires bien moins méritants, mais placés dans une zone plus chaude, n'ont fait qu'effleurer les échelons pour parvenir aux sommets »<sup>1</sup>.

Lamarque appartient à cette seconde catégorie. Ses succès éclatants comme commandant en chef à Capri ou en Vendée, pourtant relayés par le *Moniteur*, ne sont rien comparés aux victoires de la Grande Armée. Lucide, il reconnaît lui-même que « quels que soient les talents et les qualités d'un général, il faut que les circonstances le favorisent. Combien de guerriers restent inconnus ! [...] L'immortalité n'est pas toujours la récompense de celui qui l'a méritée »<sup>2</sup>. Aussi est-il conscient qu'il a raté une opportunité à Wagram en 1809, alors qu'il s'est distingué sous les yeux de Napoléon. Celle-ci ne se représentant plus en Catalogne, il est contraint de suivre de loin les exploits de la Grande Armée. Il s'estime alors être dégoûté par son métier au point de s'appliquer les vers de Virgile : *sic vos non vobis mellificatis apes*<sup>3</sup>.

Enfin, entre aussi en ligne de compte le comportement lors de la période fatidique de 1814-1815, où l'heure des choix se fait entre fidèles ou traîtres, entre ralliement à l'empereur ou respect du serment au roi. Selon le camp qui a été choisi, le marqueur identitaire est différent. Le général de Bourmont a traîné toute sa vie comme

---

1 J.-L. Hulot, *Souvenirs militaires du baron Hulot*, Le Spectateur militaire, Paris, 1886, pp. 255 et 279.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 387.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Mataro le 29 février 1812. « Ainsi, abeilles, vous faites votre miel, mais ce n'est pas pour vous ».

un boulet sa désertion en 1815. Même s'il s'est toujours défendu d'avoir dit « la Garde meurt et ne se rend pas », Cambronne est célébré pour son rôle dans le dernier carré à Waterloo. Lamarque peut se targuer d'avoir pacifié la Vendée durant les Cent-Jours. Lorsqu'il revient dans ce département en 1830, son bon comportement en 1815 devient un atout pour empêcher le pays de se soulever. Mais si, sous la monarchie de Juillet, bien peu connaissent sa carrière militaire, il recueille en revanche une grande partie de la sympathie qui va aux soldats de Napoléon car ils sont restés « les défenseurs de l'indépendance et les victimes de l'étranger »<sup>1</sup>. Sa proscription de 1815 et les persécutions dont il a été l'objet renforcent encore un peu plus cette image de victime voire de martyr de la cause de l'ordre déchu. Conscient des avantages qui s'offrent ainsi à lui, Lamarque les met à profit par une active propagande savamment orchestrée en se positionnant comme le défenseur de la gloire nationale et de l'ancienne armée. En cela, n'est-il pas un pur produit de l'école impériale ?

Depuis son exil, il publie en 1818 une *Réponse à M. le Lieutenant-général Canuel par M. le Général Lamarque* pour réfuter les calomnies contenues dans les *Mémoires sur la guerre de Vendée de 1815* à l'encontre de l'armée impériale. Il entend défendre aussi son honneur. Utilisant l'arme de l'ironie, Lamarque tourne en ridicule l'exposé de la guerre par son adversaire :

« nous nous trouvons dans une situation nouvelle. Le champ de bataille est demeuré aux vaincus, dans la guerre de Vendée, et c'est vous qui chantez les *Te Deum* et qui faites les bulletins »<sup>2</sup>.

Publiée avec l'accord du ministre Decazes, la brochure connaît un grand succès dans l'opinion et une certaine célébrité pour son auteur proscrit. Le cabinet libéral a vu l'occasion de décrédibiliser Canuel, ce général bleu devenu ultra. En secondant le pouvoir, Lamarque a vu augmenter ses chances d'être rappelé. Mais la durée de ce succès a été aussi éphémère qu'une « fusée à la Congrève qui [s'] est éteinte depuis longtemps »<sup>3</sup>, reconnaît-il.

C'est plutôt du côté des éditeurs louant la gloire des armées françaises de la Révolution et de l'Empire sous la Restauration, qu'il faut chercher un début de réponse. En 1817 paraît en trente volumes *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres*

---

1 A. Marrast, « Funérailles révolutionnaires », *Paris révolutionnaire*, t. III, Guillaumin, Paris, 1834, p. 238.

2 *Réponse à M. le Lieutenant-général Canuel*, Plancher libraire, Paris, 1818, p. 5.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. II, Lettre XXII de Max. Lamarque à Mlle Sauvan, Amsterdam le 25 avril 1818, p. 334.

*civiles des Français de 1792 à 1815* par une société de militaires et de gens de lettres dont les principaux rédacteurs sont le général Beauvais de Préau et l'écrivain libéral Tissot. Lamarque y est évoqué pour sa participation aux combats dans le Pays basque (1793-1794) (vol. 1, 3), pour la prise de Capri en 1808 et sa campagne de 1809 (vol. 19), celle de Catalogne (vol. 21) et celle de Vendée en 1815 (vol. 24). Il y apparaît que le général n'a joué, sauf exception, qu'un rôle secondaire. Si le rédacteur précise qu'on peut se louer de sa conduite et de ses talents militaires<sup>1</sup>, Lamarque pâtit de la situation périphérique des combats lorsqu'il conduit les opérations (Capri, Vendée). Autre entreprise éditoriale, *Les Fastes de la gloire*, publiés de 1818 à 1822 en cinq volumes, emmenée une nouvelle fois par Tissot avec Lhéritier de l'Ain, la notice consacrée à Lamarque (vol. 2) retient surtout la prise de Capri puisque la relation des combats en occupe plus de la moitié. Une gravure de Chasselat et Godefroy insérée dans le livre le représente en train d'escalader le premier les falaises de l'île sous le feu ennemi, renforçant ainsi le processus d'héroïsation. Figurer dans ces productions peut s'avérer bénéfique. En effet, l'opinion publique est très intéressée par ce genre de récits héroïques et la chute de l'Empire n'a pas rassasié cette volonté<sup>2</sup>.

Il existe également des entreprises biographiques. Déjà sous l'Empire, Lamarque a été sollicité par Châteauneuf, auteur d'un *Cornelius Nepos français ou Notices historiques sur les généraux, les marins, les officiers et les soldats qui se sont illustrés dans la guerre de la Révolution* en 1803, ayant rencontré un grand succès de librairie. L'auteur lui présente tout l'intérêt de figurer dans sa prochaine édition car « c'est votre propre gloire que vous protégerez puisque la renommée y marque votre place à côté des guerriers les plus célèbres »<sup>3</sup>. Châteauneuf lui demande ainsi une notice historique sur ses campagnes soulignant surtout les actions qui mettent en valeur sa gloire personnelle. Sous la Restauration, Michaud publie une *Biographie des hommes vivants* parue de 1816 à 1819. La sensibilité royaliste de l'auteur s'y ressent puisque la moitié de la notice consacrée à Lamarque évoque son rôle en Vendée en 1815, montrant les mesures coercitives qu'il a prises<sup>4</sup>. La *Biographie nouvelle des contemporains* par Antoine-Vincent Arnault, Antoine Jay et Étienne de Jouy, publiée entre 1820 et 1825 se veut le

---

1 *Victoires, conquêtes*, Panckoucke, Paris, 1817-1825, vol. 24, p. 149.

2 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, op. cit., p. 32.

3 A.N. 566 AP/14. Dossier 1. Lettre de Châteauneuf à Max. Lamarque, Paris le 8 septembre 1809. Réédité en 1808, il est de nouveau sous le titre *Histoire des généraux français depuis 1792 jusqu'à nos jours*, Didot l'aîné, Paris, 1813 et sous une forme réduite, *Histoire des grands capitaines de la France pendant la guerre de la liberté (1792-1802)*, Paris, 1820.

4 *Biographie des hommes vivants*, Michaud, Paris, t. IV, pp. 78-79.

pendant libéral de l'entreprise de Michaud. Voulant être le plus précis et le plus juste possible, les rédacteurs demandent les informations aux personnes concernées. Connaissant Arnault depuis leur exil commun aux Pays-Bas, Lamarque fournit bien volontiers l'essentiel de sa notice<sup>1</sup>, d'autant plus que les deux hommes avaient collaboré à une première tentative de ce genre en 1818 avec Charles-Jean Harel. Ancien rédacteur du *Nain Jaune* et ancien préfet également exilé, Harel avait voulu attirer l'attention sur les proscrits et les persécutés en publiant des notices biographiques dans un ouvrage intitulée *Bibliographie des malheureux* puis des *contemporains*, d'abord imprimé en allemand à Leipzig. Mais faute de matériaux, le projet fut abandonné<sup>2</sup>.

La Restauration est aussi le temps de la publication des mémoires. On voit paraître les premiers souvenirs personnels avec ceux des régicides Carnot et Fouché en 1824. Ils sont suivis par ceux de Stanislas de Girardin (1826), de Savary et de Suchet (1828) puis de Gouvion Saint-Cyr (1829-1831). Mais peu évoquent encore ces combats périphériques qui jalonnent la carrière de Lamarque. Girardin parle bien de la campagne de Calabre de 1806-1807, du brigandage et de la répression tandis que Suchet décrit son action dans l'Est de la péninsule ibérique mais c'est à peu près tout. Lamarque y est cité pour son rôle lors des combats en Catalogne ainsi que pour son activité à l'arrière-garde de l'armée. A ce moment-là, ces guerres restent largement méconnues puisqu'elles n'ont pas été menées directement par Napoléon. Méconnues également parce que peu glorieuses : elles ont été livrées non contre des armées conventionnelles mais contre des populations, souvent stigmatisées sous le vocable de « brigands », luttant contre l'occupation française.

L'abbé de Pradt parle dès 1816 d'une « guerre [d'Espagne] ayant pris un caractère de haine nationale, de vengeance pour les sévices et les dommages éprouvés et reçus »<sup>3</sup>. A propos de la guerre en Calabre, Lamarque dénie toute humanité à ses adversaires : « Quelle hideuse canaille que la canaille des Calabres ! On ne peut pas s'en faire une juste idée dans nos pays civilisés. Je pourrais raconter des traits qui feraient frémir »<sup>4</sup>. Dans une lettre à Joseph Bonaparte, qui a pour objectif d'écrire ses mémoires,

---

1 *Biographie nouvelle des contemporains*, librairie historique, Paris, t. X, pp. 388-393.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettres de Garrau à Max. Lamarque, [Oberrad] le 18 septembre 1817, le 25 mai, le 4 juillet et le 17 septembre 1818. Dans ses *Mémoires*, Barère parle d'un dictionnaire des contemporains projeté par un imprimeur belge et dont il devait rédiger sa propre notice biographique. Pensant à un piège de la police, il refuse à la différence de certains conventionnels, t. III, Labitte, Paris, 1842-1844, p. 353 ; S. Luzzatto, *Mémoire de la Terreur*, PUL, Lyon, 1991, p. 79. Est-ce la même entreprise éditoriale que celle envisagée par Harel ?

3 Abbé de Pradt, *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*, Perronneau, Paris, 1816, p. 226.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit, 11 avril 1823, t. II, p. 142.

il lui conseille de faire attention en ce qui concerne l'Espagne car il espère que « cette partie [des mémoires] ne sera pas mal accueillie du public, qui ne connaît encore rien à cette guerre. [...] A votre place, je ne mettrai qu'un mot de l'Espagne, et ce mot serait un regret de ne pas avoir pu y faire autant de bien qu'à Naples »<sup>1</sup>. Même si plusieurs études ont déjà été publiées dès cette époque, on perçoit bien les réticences que peuvent encore susciter ces guerres insurrectionnelles et leur cortège d'horreurs et d'exactions<sup>2</sup>. On comprend la volonté de Lamarque de ne pas mettre en avant sa participation à ces combats. Entre guerres civiles et théâtres d'opérations secondaires, ce n'est manifestement pas du côté de son passé militaire que le général tire sa popularité, même si celui-ci reste un atout dans la globalité de sa biographie.

Finalement, seuls ses proches, ses amis, ses frères d'armes qui ont combattu avec lui connaissent sa carrière. Évoquant la prise de Capri, Bruguière, secrétaire particulier du roi de Westphalie Jérôme Bonaparte, compare sa conduite à celle du « premier des césars »<sup>3</sup>. Pour toute la débauche d'énergie qu'il prodigue en Catalogne, le maréchal Suchet voit en lui « le militaire éclairé et le véritable ami de son prince et de son pays »<sup>4</sup>. Le général Exelmans, qu'il a connu lors de son affectation à Naples, reconnaît qu'en 1815 « sa conduite sur la Loire a augmenté de beaucoup la haute estime que je me faisais de ses talents militaires et politiques. Il n'est peut-être pas en France un homme qui eut su tiré un aussi bon parti de sa position »<sup>5</sup>. Ce concert d'éloges ne comble pas son insatisfaction de ne pas avoir appartenu aux bénéficiaires directs de la faveur impériale.

La parution du *Mémorial de Sainte-Hélène* en 1823 va assouvir cette soif de reconnaissance. Publié par Emmanuel de Las Cases, l'ouvrage rencontre à sa sortie un grand succès éditorial. Être cité élogieusement dans le *Mémorial* devient le *nec plus ultra*, montrant à tous qu'on a bien servi, véritable certificat de bonne conduite décerné a posteriori par l'Empereur. Longtemps ignoré, Lamarque a ainsi le bonheur de voir ses

---

1 Lettre de Max. Lamarque à Joseph Bonaparte, Paris le 27 mars 1824, A. Du Casse, *Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph*, Perrotin, Paris, 1853-1854, t. X, p. 278. Son avis n'a pas été suivi.

2 Guingret, *Relation historique et militaire de la campagne du Portugal sous le maréchal Masséna*, chez Bargeas, Limoges, 1817 ; John Jones, *Histoire de la guerre d'Espagne et du Portugal pendant les années 1807 à 1813*, G. Mathiot, Paris, 1819 ; G. Laffaille, *Mémoires sur la campagne du corps d'armée des Pyrénées-Orientales, suivis d'un précis des campagnes de Catalogne de 1808 à 1814*, Anselin et Pochard, Paris, 1826 ; M. Foy, *Histoire de la guerre dans la Péninsule sous Napoléon*, Baudouin Frères, Paris, 1827.

3 A.N. 566 AP/13. Lettre de Bruguière à Max. Lamarque, Cassel le 14 janvier 1809.

4 A.N. 566 AP/16, dossier 2. Lettre de Suchet à Max. Lamarque, Barcelone le 6 septembre 1813.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Garrau à Max. Lamarque, Oberrad le 17 avril 1818.

services reconnus par son ancien souverain<sup>1</sup> : « ces mots [...] m'ont profondément ému, et [...] ont fait bondir mon cœur d'orgueil et de reconnaissance »<sup>2</sup>. C'est également un marqueur identitaire supplémentaire pour celui qui a toujours recherché cette reconnaissance impériale, lui qui n'a jamais appartenu au premier cercle à cause de ses choix ou des circonstances qui ne l'ont pas favorisées, lui qui se veut désormais le défenseur de l'ancienne armée.

La dissolution de l'armée impériale le 19 juillet 1815 avait eu pour but d'écartier un danger pour les Bourbons : celui de purger l'armée de ses cadres jugés, à tort ou à raison, bonapartistes. Par la suite, des problèmes d'ordre financier sont venus se greffer aux considérations politiques. En effet, le traité de Paris du 20 novembre 1815 impose à la France une lourde indemnité de guerre à payer aux alliés, indemnité à laquelle il faut ajouter les frais d'occupation et les réparations à payer aux États victimes des armées françaises depuis 1792. Tout ceci finit par grever le budget de l'État qui répercute ces économies sur le budget de la guerre. De son côté, le ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr jette les bases de la nouvelle armée pour un demi-siècle en matière de recrutement, de formation, d'instruction et lance une véritable réflexion sur les conditions de défense du territoire national<sup>3</sup>. Le 10 mars 1818, la loi Gouvion Saint-Cyr est votée.

Sans remettre en cause cette loi, Lamarque émet des réserves sur la faiblesse des effectifs en cas de guerre et sur le recrutement car il « veut conserver nos institutions et la gloire nationale ». Sa brochure *Nécessité d'une armée permanente et projet d'une organisation de l'infanterie, plus économique que celle qui est adoptée dans ce moment*, publiée en 1820, est le fruit de ses discussions avec La Fayette et les journalistes du *Censeur européen* Charles Comte et Charles Dunoyer, personnalités de l'opposition libérale qui sont contre l'armée permanente<sup>4</sup>. Restée pondérée dans ses termes, cette brochure veut souligner l'état de faiblesse dans laquelle la France est tombée depuis 1815. C'est aussi une réponse aux calomnies dont sont victimes les anciens soldats de l'armée, jugés coupables d'avoir favorisé le despotisme impérial et désormais contraints

---

1 « Gérard, Clauzel, Foy, Lamarque, etc. : c'étaient mes nouveaux maréchaux », *Mémorial de Sainte-Hélène*, édition de Marcel Dunan, Flammarion, Paris, 1951, t. I, p. 281. A rapprocher avec les propos du *Journal de Barry O'Meara*, Fondation Napoléon, éd. de 1994, Paris, t. I, p. 382, que Lamarque lut en 1822 : « doué de talents militaires brillants, d'un ordre très supérieur et qui lui donnaient droit à l'une des premières places parmi les généraux français ».

2 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 29 avril 1822, t. I, p. 388. Il avait eu connaissance par Las Cases de ses cahiers et de leurs contenus avant leurs parutions l'année suivante.

3 A. Corvisier, *Histoire militaire de la France*, Quadrige / PUF, Paris, 1997, t. II, p. 399.

4 A.S.B. Cote 133. Lettre de Max. Lamarque à Henri Fonfrède, Bordeaux le 6 février 1828.

de cacher leur gloire acquise. Mais pour lui, quelles que soient les époques, promouvant la liberté et l'égalité, « cette armée fut toujours l'armée nationale ». Emprunte de légalisme, elle a toujours obéi. Repoussant les extrêmes jacobins et royalistes, ce n'est pas elle « qui soumit la France au joug de la Terreur, [...] [ni elle] qui marchait le 13 vendémiaire contre les représentants du peuple »<sup>1</sup>. Nostalgique d'une gloire désormais révolue, c'est un signal d'alarme que lance Lamarque, un signal qui semble bien n'avoir pas été entendu. Pour donner plus de publicité à ses propos, il fait distribuer sa brochure aux personnes susceptibles d'infléchir la politique gouvernementale, notamment au duc d'Angoulême, neveu de Louis XVIII et président du comité de la guerre<sup>2</sup>. Mais dans les sphères du pouvoir, l'accueil est mitigé.

Cet échec ne l'empêche pas de réitérer en 1826 en publiant *De l'Esprit militaire en France, des causes qui contribuent à l'éteindre, de la nécessité et des moyens de le ranimer*. Dans cette brochure, Lamarque stigmatise le dépérissement de l'état militaire en France puisqu'on refuse à la nouvelle armée de recueillir l'héritage du passé révolutionnaire et impérial de l'ancienne armée et de s'en imprégner. Pour y remédier, il propose plusieurs solutions, notamment améliorer le sort quotidien du soldat afin d'éviter de dégoûter définitivement les jeunes gens de la carrière des armes puisqu'ils n'ont plus l'occasion de s'illustrer. En rationalisant le budget de la guerre, on pourrait augmenter la solde, assurer de meilleures retraites et pourvoir aussi à celles des anciens de la Grande Armée dont la Restauration se soucie peu. Il propose également de diminuer les effectifs en temps de paix et de ramener le temps de service de douze à neuf ans dont trois seulement dans l'armée active<sup>3</sup>. C'est soulever le problème de la réserve d'une armée qui ne peut plus être renforcée par la conscription abolie par la Charte.

Le succès est cette fois-ci au rendez-vous. Afin que sa brochure ne soit pas perçue comme un pamphlet contre le gouvernement, il a choisi de ne pas stigmatiser les dépenses excessives de l'« état-major de cour [...] du roi bigot », les grades prodigués aux anciens émigrés, le coût de la garde royale, etc. Ses propos modérés ont ainsi pu séduire un grand nombre de personnes d'horizons divers car « ce n'est pas en blessant les gens qu'on les éclaire »<sup>4</sup>. Cela prouve une réelle capacité d'adaptation de son auteur pour exposer ses idées. Ayant reçu sa brochure, le ministre de la guerre Clermont-

---

1 *Nécessité d'une armée permanente*, Anselin et Pochard, Paris, 1820, pp. IV, 2, 6, 8 et 78.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Max. Lamarque à Mme de Gérando, le 2 mai 1820.

3 *De l'Esprit militaire*, Bossange, Paris, 1826, pp. 75-77.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 16 octobre 1826, t. II, pp. 216-217.

Tonnerre lui fait répondre qu'il l'a lu « avec bien de l'intérêt » ; Stendhal se félicite qu'on expose au grand jour le sort des officiers ; même si le comte Beugnot souligne que les Cent-Jours ont tout gâté pour l'armée, il se range à l'avis de Lamarque et condamne une armée livrée « aux hasards des théories »<sup>1</sup>.

Dans les rangs des officiers de l'armée, la brochure fait mouche, notamment parmi la jeunesse, celle qui n'a pu participer à la gloire et qui végète en temps de paix : le lieutenant Bertier de Sauvigny du 34<sup>e</sup> de ligne se fait le porte-parole de ses jeunes camarades qui s'astreignent au devoir de maintenir cet esprit contre la « *maladie* anti-militaire »<sup>2</sup>. Si beaucoup de ses camarades écrivent des traités militaires comme le général Valazé sur les fortifications ou l'histoire des campagnes militaires comme le général Mathieu Dumas, Lamarque, quant à lui, essaie d'attirer l'attention sur le sort des officiers et des soldats ainsi que sur la défense nationale. Il a ce désir profond d'être encore utile pour sa patrie, une manière pour lui de servir autrement. A travers ces deux brochures, véritables plaidoyers pour la défense des intérêts de l'armée, c'est toute la pensée politique en matière militaire du général Lamarque qui se retrouve. Une pensée qu'il va défendre à la tribune de la Chambre des députés sous la monarchie de Juillet : une armée respectée à l'intérieur, crainte à l'extérieur et vouée à la défense de la liberté. Comme il le souligne : sans esprit militaire « point d'armée, sans armée point d'indépendance, sans indépendance, point de liberté »<sup>3</sup>.

Cette notoriété ne se serait cantonnée qu'aux salons de la capitale, à ses amis, à un certain nombre d'officiers et à son département d'origine, si elle ne s'enracinait pas plus profondément dans les couches populaires. Beaucoup d'anciens soldats licenciés en 1814-1815 ou d'officiers mis à la demi-solde sont revenus dans leurs foyers après de nombreuses années de service. En majorité de souche paysanne, la plupart ont réussi leur réinsertion dans la vie civile. Mais beaucoup doivent vivre avec les séquelles de la guerre et la non-reconnaissance, par les différents gouvernements de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de leurs services rendus à la patrie, les mettant ainsi en marge de la nation<sup>4</sup>. Passant dans un « mauvais hameau » près de Blois, Lamarque a ressenti cette situation :

---

1 A.D. Landes. 87 J. Billet de Mme de Clermont-Tonnerre à Max. Lamarque, 1826 ; Stendhal, *Esquisses de la société parisienne*, Paris juillet 1826, Le Sycomore, Paris, 1983, p. 123 ; Lettre de Beugnot à Max. Lamarque, Paris le 22 mars 1828, *Le Spectateur militaire*, t. V (1828), pp. 477-488.

2 Lettre de Bertier de Sauvigny à Max. Lamarque, Angers le 12 septembre 1828, *Le Spectateur militaire*, t. VI (1829), pp. 47-51. Souligné par Bertier.

3 A.S.B. Cote 133. Lettre de Max. Lamarque à Henri Fonfrède, Bordeaux le 6 février 1828.

4 N. Petiteau, *Les lendemains d'Empire*, *op. cit.*, p. 251.

« cette masse du peuple [...] [est] profondément pénétré[e] du sentiment d'injustice. [...] Ils n'aiment personne, ils haïssent !... Et cependant, quand le nom de la gloire nationale retentit à leur oreille, leur front se relève »<sup>1</sup>.

Tous les vétérans n'ont pas une situation sociale permettant de vivre de leurs revenus sans attendre le versement de leur solde par le gouvernement. La situation est encore plus difficile pour les simples soldats qui n'ont pas de solde du tout. Pour ceux qui sont les moins bien lotis, l'horizon du déclassement est une hantise. Certains notables ou maires leur viennent alors en aide. Des solidarités se nouent entre vétérans. Des demandes de secours prennent la forme d'une souscription, d'une pétition, d'une sollicitation d'un officier supérieur ou général de l'ancienne armée encore employé ou pouvant mettre son réseau à contribution. Il peut s'agir aussi d'obtenir le soutien d'un député. Ainsi les généraux Foy et Donnadieu (ultra) s'unissent pour appuyer la pétition du colonel Simon-Lorière, mis brutalement à la retraite et privé de tout traitement. Devenu député, Lamarque en fait de même avec le général blanc Guillot de La Potherie<sup>2</sup>.

Des hommes bien connus font aussi l'objet de nombreuses sollicitations de la part des vétérans. Gourgaud, désormais identifié comme l'ex-compagnon du nouveau Prométhée, fait figure de soutien des anciens soldats. Devenu l'aide de camp de Louis-Philippe, il encourage les vétérans à faire appel à lui<sup>3</sup>. Lamarque ne fait ainsi pas exception. Les sollicitations viennent d'anciens militaires landais le connaissant : un sergent du 26<sup>e</sup> de ligne demande la confirmation de sa Légion d'honneur<sup>4</sup>. Le cercle s'élargit à ceux qui ont été sous ses ordres : un officier belge ayant servi en Catalogne mais désormais au service hollandais, souhaite obtenir un certificat lui confirmant son grade de chef de bataillon pour être promu<sup>5</sup> ; recommandé par le général Durrieu, un chef d'escadron d'artillerie lui demande d'intercéder en sa faveur afin d'obtenir la Légion d'honneur<sup>6</sup>.

---

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, Maison-Blanche, le 4 juin 1822, t. II, p. 5.

2 J. Vidalenc, *Les demi-soldes*, Rivière, Paris, 1955, pp. 194-196 ; Salaberry, *Souvenirs politiques*, Picard et fils, Paris, 1900, t. II, p. 107. L'ultra Salaberry rapporte cette anecdote : retrouvant La Potherie dans la salle d'attente de la Chambre en 1829, Lamarque lui dit : « nous voilà sur le même terrain. -Oui, répondit le vendéen, toujours en face l'un de l'autre ». Député, Salaberry précise qu'« il votait comme Lamarque le factieux, qui ne s'abstenait pas de rire ».

3 N. Petiteau, *Les lendemains d'Empire*, *op. cit.*, pp. 265-266.

4 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre d'Arnaud Cazade à Max. Lamarque, Dax le 2 juillet 1819.

5 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de L'Olivier à Max. Lamarque, Nieuport le 15 juillet 1825.

6 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de Piloni à Max. Lamarque, Courcharton le 12 décembre 1818.

Sur la période allant de 1818 à 1827, on ne trouve qu'une quinzaine de lettres de sollicitation lui étant adressées, du moins celles qui sont parvenues jusqu'à nous. Mais ce n'est rien comparé aux centaines de lettres de la période qui va de 1828 à 1832, au moment où il est devenu député. Comme ses prédécesseurs députés-militaires, notamment le général Foy, il se fait le porte-parole des demi-soldes, relayant les nombreuses pétitions qu'il reçoit ou tentant d'obtenir satisfaction lors de demandes individuelles. Les vétérans affluent vers celui qui, à la Chambre, défend le mieux leurs intérêts. Son nouveau statut et son action politique ont ainsi un rôle amplificateur de sa notoriété. Si Lamarque est animé par le désir sincère de secourir ces malheureux soldats, il sait également que son action rejaillit sur sa personne, lui permettant alors de mieux peser sur les débats parlementaires.

Très tôt, un certain nombre de personnes l'ont comparé au général Foy. Les deux amis ont beaucoup de similitudes : ils ont versé leur sang pour la patrie, n'appartiennent pas au premier cercle des généraux mais sont cités élogieusement par Napoléon. Tous les deux se situent dans l'opposition libérale, défendent les demi-soldes et les acquis de la Révolution. Mais l'un est député de 1819 à 1825 tandis que Lamarque ne l'est qu'en 1828. La mort prématurée de Foy en 1825 prive l'opposition de l'un de ses plus éloquents orateurs et l'armée de son défenseur. Si le général Sebastiani tente de reprendre le flambeau à la Chambre, beaucoup de ses amis imaginent Lamarque reprendre ce rôle. Quand il est enfin élu en décembre 1828, tous les espoirs se tournent vers lui : un propriétaire landais lui écrit qu'il est « le plus capable de remplacer à la Chambre [...] celui qui avez (sic) un aussi rare talent, consacra [...] avec tant de vertu et de courage nos libertés publiques » ; un ancien capitaine des bataillons de volontaires lui demande d'être une réincarnation de Foy : « continuez général à mériter de votre pays, remplacez celui qui faisait naguère l'admiration de la France [...]. Soyez enfin son émule et un autre lui-même ». Finalement, Lamarque n'a qu'à « recueillir le glorieux héritage d'un général non moins illustre par la parole que par l'épée »<sup>1</sup>. Mais capter cet héritage ne revient pas à faire « du Foy sans foi », si l'on peut dire. Il doit également gagner ses galons d'orateur, exercice qui ne s'improvise pas. Lui-même appréhende ce difficile exercice qu'il finit par dompter à force d'efforts, devenant l'un des plus probants orateurs de la Chambre. Cette éloquence se concrétise par une certaine popularité dans l'opinion publique à une époque où la parole parlementaire au sein de la monarchie

---

<sup>1</sup> A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Lesparre à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 26 décembre 1828 ; A.N. 566 AP/27. Dossier 3. Lettre de Dussang à Max. Lamarque, Estang le 28 décembre 1828 ; lettre du général Delort à Max. Lamarque, Champagnole, le 2 janvier 1829.

censitaire a pris un poids considérable. Cette opinion publique vient assister aux séances de la Chambre des députés pour écouter les orateurs.

Mais comme Lavollée, ancien secrétaire de Cambacérès<sup>1</sup>, la majorité du public lit surtout la retranscription des débats dans les journaux. Le talent oratoire allié à sa diffusion dans la presse permet de se forger une réputation et une notoriété. Lamarque l'a bien compris. Il utilise ainsi ses relais dans les rédactions des journaux libéraux comme *Le Constitutionnel* ou le *Courrier français* pour faire passer ses idées, bien au-delà d'un corps électoral extrêmement réduit car censitaire. Le royaliste Salaberry évoque déjà un « quatrième pouvoir »<sup>2</sup>. Mais il ne suffit pas de défendre les intérêts de l'armée et le souvenir de Napoléon pour être reconnu. D'autres généraux l'ont fait. Comme Foy, Lamarque intervient sur des sujets qui s'attachent à la défense publique des intérêts de la société, notamment lors des discussions du budget alloué à l'État et dont dépend la pression fiscale exercée sur les contribuables. Ces questions touchant les Français dans leur quotidien, l'orateur qui a défendu avec habileté les intérêts de la cité, gagne ainsi la reconnaissance de ces concitoyens.

Lamarque en a parfaitement conscience quand il est en contact avec les populations, notamment en Vendée en 1830 :

« vous n'avez pas l'idée de l'enthousiasme que ma présence excite. [...] Mes actions militaires ne les provoquent pas car cent de mes camarades en ont fait autant et plus que moi. C'est donc le *défenseur de ses droits, l'ami constant de la liberté* que le peuple salue »<sup>3</sup>.

Alors qu'il n'était pas encore parlementaire, il avait reçu du comte Beugnot ce conseil résumant la nouvelle importance donnée au verbe en place de l'épée : « Une gloire nouvelle nous apparaît dans tout l'éclat de sa jeunesse [...]. Le comte Foy avait par devers de beaux faits d'armes. [...] Qui s'en souvient aujourd'hui ? Personne. Ce n'était pas le guerrier, mais l'orateur populaire dont une foule alarmée accompagnait la cendre. [...] Nous avons encore des généraux justement célèbres [...]. Dites-moi si un seul approche de l'imposante considération qui entoure le président de la Chambre des députés ? »<sup>4</sup>. Fruit d'une lente maturation d'une dizaine d'années, la popularité de

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Mennecy le 14 novembre 1831. « Quelle éloquence ! Quelle âme ! Quel feu ! Répétaient des bouches charmantes, tandis que moi, vieille bête, qui lisait le journal, je m'arrêtais au milieu d'une phrase pour essuyer des larmes ! »

2 Salaberry, *Souvenirs politiques*, op. cit., t. II, p. 213.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., Bourbon-Vendée le 11 août 1830, lettre CIV à Mlle Sauvan, t. II, p. 498. Souligné par nous.

4 Lettre de Beugnot à Max. Lamarque, Paris le 22 mars 1828, *Le Spectateur militaire*, t. V (1828), p. 488.

Lamarque, d'abord locale et amicale, franchit un cap certain avec son arrivée à la députation en 1828. Elle lui confère une nouvelle stature et un nouveau marqueur identitaire, tout en lui donnant une tribune pour exprimer ses idées.

### **Lamarque républicain ?**

Ses prises de positions dans le domaine des affaires étrangères à la Chambre vont conforter un peu plus une notoriété nationale qui est en passe de s'internationaliser. Avec les débats sur le budget, c'est l'autre sujet par excellence où l'orateur peut s'illustrer. Contrairement à Foy qui a subi quelques déconvenues l'obligeant à avoir une attitude plus modérée<sup>1</sup>, Lamarque n'hésite pas à remettre en cause l'équilibre européen établi par le congrès de Vienne au nom de la défense de la liberté contre les monarchies conservatrices mais également dans un sentiment de revanche contre la Sainte-Alliance. Nostalgique de la prédominance militaire française en Europe, c'est un soldat profondément humilié qui a toujours voulu déchirer les traités de 1815 et qui n'a jamais cru à une paix durable sur le continent. Le contexte international des années 1830 lui prouve qu'il ne s'est pas trompé. La révolution de 1830 a montré aux Européens qu'il est possible de bousculer l'ordre établi. Partie de Paris, l'onde de choc parcourt l'Europe et l'année 1831 voit surgir ainsi des révolutions à Bruxelles, à Varsovie et en Italie du Nord. Lamarque soutient les insurgés et pousse le gouvernement à intervenir au nom de l'idéal de liberté pour lequel la révolution de Juillet a été faite. Il dépêche même son aide de camp Langermann pour le représenter auprès des insurgés polonais. A la tribune, il plaide avec chaleur la cause des réfugiés politiques, accroissant ainsi la popularité qu'il devait aux journaux. Il s'attire les foudres du *Times* au sujet de la Belgique<sup>2</sup>.

Mais paradoxalement, au moment où sa popularité paraît atteindre des sommets, il semble de plus en plus marginalisé à la Chambre des députés et dans son propre camp. La majorité des parlementaires et le gouvernement de Casimir Périer ne veulent pas intervenir sur la scène européenne, estimant qu'il est prioritaire de ramener le calme à l'intérieur et la paix à l'extérieur afin de stabiliser le trône de Louis-Philippe encore bien fragile. Son propre camp, le parti du mouvement, emmené par des personnalités comme Jacques Laffitte, Odilon Barrot, La Fayette, se divise à ce sujet. Beaucoup prennent fait et cause pour les insurgés mais répugnent à faire la guerre par goût de

---

1 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy, op. cit.*, p. 163.

2 *The Times* du 20 janvier 1831 repris par le *Journal des Débats* du 23 janvier 1831.

l'ordre et par peur de l'anarchie révolutionnaire. Au contraire, Lamarque devenu le porte-parole des interventionnistes voit là une occasion pour la France de retrouver son lustre d'avant 1815. Partisan de la paix, Odilon Barrot écrit que Lamarque a affiché à la tribune « un programme de défi à l'Europe et de propagande révolutionnaire, qui effrayait à juste titre la partie raisonnable et modérée du pays »<sup>1</sup>. Par l'intermédiaire de son rédacteur, Louis-François Bertin, soutien du pouvoir orléaniste, le *Journal des Débats* dit de Lamarque qu'il « parlait sans cesse de patriotisme, et s'il faut le dire, rabâchait de gloire »<sup>2</sup>. Un autre rédacteur a cette remarque cinglante : « un mot résume toutes ses convictions parlementaires, la guerre ! »<sup>3</sup>. Il n'est alors suivi que par quelques personnalités comme Mauguin député de la Côte d'Or ou le vieux La Fayette.

Au même titre que le « héros des deux mondes », Lamarque est devenu l'une des idoles des républicains, de jeunes Parisiens pour la plupart, « éduqués dans le souvenir d'une période qu'ils n'ont pas connue, baignés dans l'atmosphère de la gloire et de la grandeur perdue que les romanciers ont su restituer »<sup>4</sup>. Tous s'estiment patriotes et solidaires des soldats de la Révolution et de la Grande Armée faisant, aux dires du républicain Marrast, « une arme du nom de Napoléon »<sup>5</sup>. La politique de paix voulue par le gouvernement Périer heurte l'orgueil national et l'esprit de revanche qu'entretiennent avec succès les républicains dans l'opinion et Lamarque à la Chambre. Convergents sur le thème du patriotisme, Lamarque et les républicains ne poursuivent pourtant pas les mêmes objectifs. Ils entendent faire la guerre aux rois pour la liberté mais Lamarque a « plutôt l'étoffe d'un proconsul qu'une espérance pour la république désordonnée »<sup>6</sup>, la république qui rappelle pour beaucoup de monde à cette époque là la Terreur de 93. Selon lui, la république attiserait « sur nous les forces de toute l'Europe coalisée ». Au contraire, il souhaite réformer la charte de 1830 par des moyens constitutionnels et non en bouleversant l'ordre intérieur. En cela, il ressemble à beaucoup de chefs de la gauche parlementaire qui s'opposent à Casimir Périer. D'un âge mûr ou avancé, ils sont désormais « trop vieux pour [s'] embarquer sur la mer sans rivages d'une révolution »<sup>7</sup>.

---

1 O. Barrot, *Mémoires posthumes*, Charpentier, Paris, 1875-1876, t. I, p. 258.

2 *Journal des Débats* du 14 avril 1831

3 *Revue de Paris*, le 15 juillet 1831, t. XXVIII, p. 189.

4 P. Darriulat, *Les Patriotes*, Seuil, Paris, 2001, p. 15.

5 A. Marrast, « Funérailles révolutionnaires », *op. cit.*, t. III, p. 293.

6 V. de Nouvion, *Histoire du règne de Louis-Philippe*, Didier et Cie, Paris, 1879, t. III, p. 9.

7 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 12 janvier 1822, t. I, p. 254 ; 7 mars 1822, t. I, p. 296.

Mais Lamarque incarne tellement le parti de la guerre, soutenu ardemment par les républicains, que son action semble se confondre avec leurs idées. Cette porosité s'explique par l'absence d'un programme politique encore clairement défini par des républicains ayant annexés la gloire napoléonienne à laquelle se rattache Lamarque. Tenant d'un bonapartisme libéral, il se situe dans la droite ligne de l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire de 1815 : la défense des libertés par une chambre élue aux pouvoirs contrebalancés par un pouvoir exécutif fort. Cette perméabilité s'exprime lors des élections législatives de juillet 1831, un électeur landais lui écrivant que le pouvoir cherche à le discréditer aux yeux du corps électoral en le faisant passer pour « un ambitieux républicain »<sup>1</sup>, ce qui aurait pour effet de détourner les électeurs en lui attribuant l'étiquette de « l'infamie ». Armand Marrast de son côté, explique qu'il se serait « rattaché complètement aux idées républicaines » si tout ne « lui semblait [pas] secondaire en présence de la gloire des armes et du bruit des batailles »<sup>2</sup>. Tandis que dans ses *Mémoires*, Alexandre Dumas souligne que Lamarque, Garnier-Pagès et La Fayette, par leurs prises de position, « flottaient sur les limites de l'opposition constitutionnelle et du républicanisme, tout près, non point de passer dans notre camp, c'est-à-dire dans le camp de la république militante, mais de s'y laisser entraîner »<sup>3</sup>. Lamarque était-il conscient de ce glissement ? Aucun document ne vient l'attester. En revanche, sa volonté d'infléchir la politique du gouvernement Périer est certaine. De leur côté, cherchant des chefs charismatiques, les républicains ont pu voir Lamarque comme l'un de leur champion tandis que l'intéressé a toujours envisagé de continuer ce que 1815 avait arrêté.

### **Un contexte explosif**

La dernière année de l'existence du général Lamarque s'est avérée très agitée sur le plan politique. La radicalisation du régime et celle de ses opposants ont contribué pour beaucoup au climat tendu aboutissant à l'insurrection populaire de juin 1832. La révolution de juillet 1830 avait été faite pour défendre la Charte que Charles X avait violée. Une fois au pouvoir, l'ancienne opposition libérale se divise autour de l'interprétation de la révolution. Rapidement, deux tendances s'affrontent : le parti du mouvement et celui de la résistance. Le mouvement se regroupe autour de figures telles

---

1 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Desquives à Max. Lamarque, Labouheyre le 8 mai 1831.

2 A. Marrast, « Funérailles révolutionnaires », *op. cit.*, vol. 3, p. 293.

3 A. Dumas, *Mes Mémoires*, M. Lévy frères, Paris, 1863-1884, t. XIX, p. 293.

que Jacques Laffitte et Odilon Barrot, rejoint par le parti de l'Hôtel de ville, composé d'éléments républicains, ayant à sa tête un La Fayette qui a retrouvé toute son aura de 1789. Tous considèrent les Trois Glorieuses comme une rupture avec le régime extrêmement censitaire de la Restauration. La charte « octroyée » de 1814 doit être révisée pour s'avancer vers un régime plus populaire. C'est également la position de Lamarque. A l'inverse, le parti de la résistance, emmené par des hommes comme Périer et Guizot, souhaitent seulement s'en tenir à la charte « restaurée ».

La politique prônée par le président du Conseil Casimir Périer finit par cristalliser contre le gouvernement toutes les oppositions. Cette politique est ainsi résumée : ordre à l'intérieur, paix à l'extérieur. On a pu voir que Lamarque prônait en vain l'intervention de la France, notamment en Belgique et en Pologne. De l'autre côté de l'échiquier politique, les légitimistes s'activent également. Certains des partisans de Charles X, retiré en Écosse, veulent provoquer un soulèvement dans les provinces favorables à la dynastie des Bourbons. Après son fiasco en Provence, la duchesse de Berry a dû se réfugier en Vendée où des rassemblements sont signalés dans le bocage à partir du 23 mai.

A cette agitation politique s'ajoute l'épidémie de choléra. Annoncée depuis des mois par les responsables politiques et la presse, elle touche les côtes françaises en février-mars 1832 après être venue d'Asie. Comme de coutume, les autorités tentent de retarder puis de minimiser l'annonce des premiers cas afin de ne pas inquiéter les populations et perturber le commerce. *Le Moniteur* du 29 mars signale le premier malade du choléra-morbus à Paris le 26 mars, choléra qui s'étend rapidement sur l'ensemble du bassin parisien. Par la voix de son ministre du Commerce, le comte d'Argout, le gouvernement se veut rassurant, précisant qu'il s'agit d'un événement fâcheux mais pas alarmant. Pourtant, le 7 avril, on compte déjà mille huit cent cinquante-trois victimes<sup>1</sup>. On tente de rassurer l'opinion publique en affirmant que le choléra frappe seulement les classes miséreuses, les quartiers insalubres et ceux qui ont une mauvaise hygiène de vie.

Influencé par cette propagande gouvernementale, le général Bagnéris pense que son ami Lamarque ne sera pas touché par l'épidémie car il paraît « respecter [s]on arrondissement et généralement ceux où vivent des personnes aisés »<sup>2</sup>. Rassurés, les notables pourront répondre aux appels aux dons lancés par les municipalités contre

---

1 A-P. Leca, *Et le choléra s'abattit sur Paris*, Albin Michel, Paris, 1982, p. 77.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Bagnéris à Max. Lamarque, Auch le 10 avril 1832. Lamarque vivait dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, quartier de la Place-Vendôme.

l'épidémie et la misère<sup>1</sup>. On peut alors comprendre leur surprise quand ils voient parmi la liste des victimes le 16 mai, le nom de Casimir Périer. Elle a déjà frappé les élites à l'étranger : le philosophe Hegel et le général prussien Gneisenau y ont déjà succombé en 1831. En avril 1832 en France, l'ancien député Chauvelin est frappé. En juin, c'est le tour de Lamarque puis en août, celui du physicien Sadi Carnot et du général Daumesnil. Malgré cela, les autorités s'efforcent d'éviter la panique et tentent de rassurer en insistant sur les guérisons observées comme celle du comte d'Argout lui-même. Le maire de Bordeaux et beau-frère de Lamarque, Joseph Brun en réchappe également en avril, même s'il peine à se rétablir<sup>2</sup>.

Le malaise social quant à lui persiste. Alors que le marasme économique qui paralyse le pays depuis 1830 semble s'atténuer, l'épidémie vient donner un coup d'arrêt à cette reprise, faisant retomber les ouvriers dans la misère. Toute cette colère, fédérée et canalisée par les républicains, leur permet d'envisager des actions conséquentes contre le pouvoir royal. D'autant plus que le symbole de la politique honnie, Casimir Périer, est mort. Pensant Louis-Philippe affaibli par ce décès, ils estiment que ce sera plus facile de le chasser du trône. Le 22 mai 1832, voulant également profiter de cette disparition, trente-neuf députés de l'opposition, se réunissent à l'hôtel Laffitte. On y retrouve aussi bien des républicains (ou sur le point de basculer) comme Voyer d'Argenson et Garnier-Pagès, que des déçus du régime comme Laffitte et Odilon Barrot. Ensemble, ils tentent d'unir leurs idées sur un programme commun en appelant les Français à une autre politique tout en justifiant leur conduite et leurs votes. C'est un véritable réquisitoire contre le « système du 13 mars » qui est rédigé. C'est sous le nom de *Compte-rendu des députés de l'opposition à nos commettants* que le manifeste est accepté le 28 mai par quarante-et-un députés.

Fruit d'un compromis entre les deux partis, le texte de la commission ne remet pas en cause la monarchie héréditaire dont « la France de 1830 a pensé, comme celle de 1789, [...] [qu'] entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté ». Le mot république n'est jamais mentionné mais le régime de Juillet y est explicitement condamné. On stigmatise la violation répétée des libertés poussant à l'agitation politique à l'intérieur et le refus d'aider les patriotes insurgés à l'extérieur. Le *Compte-rendu* conclut que la révolution a été livrée à ses ennemis : « la

1 Ayant été sollicité pour faire un don en faveur de familles malheureuses par le comité des décorés de Juillet « dans ce moment de fléau et de misère », Chateaubriand envoie 100 francs au même titre que les généraux Lamarque, Bertrand, Exelmans, La Fayette, ainsi que de plusieurs ambassadeurs, pairs et députés. *Mémoires d'outre-tombe*, Le Livre de Poche, Paris, 1991, vol. 4, pp. 101-102.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Joseph Brun à Max. Lamarque, Bordeaux le 19 mai 1832.

Restauration et la Révolution sont en présence ; la vieille lutte que nous avons cru terminée recommence »<sup>1</sup>. Le gouvernement est appelé à sortir de la position équivoque où il s'est enfermé. Ce sont de véritables remontrances parlementaires qui ne veulent pas dire leurs noms. Quatre-vingt-quinze députés supplémentaires signent le manifeste dans les jours qui suivent, dont Lamarque « de sa main mourante et déjà glacée »<sup>2</sup>, rajoutant ainsi l'émotion à la dramaturgie ambiante. Le manifeste a pour effet d'exciter un peu plus les sociétés républicaines qui mobilisent alors leurs troupes.

### UNE SORTIE GÂCHÉE : LES FUNÉRAILLES SANGLANTES DU 5 JUIN 1832

La tension semble monter d'un cran, les républicains ne cherchent plus qu'un prétexte pour effectuer un coup de force, plusieurs fois repoussé, contre le pouvoir royal. La mort d'un chef de l'opposition de la stature du général Lamarque, qui mobilise une foule conséquente venue lui rendre hommage, vient servir leur ambition. Malade depuis le mois d'avril, Lamarque a vu sa santé se détériorer au fil des semaines. Un flou complet entoure sa maladie et les informations concernant sa santé sont extrêmement contrôlées par le corps médical et sa famille. Bénigne au départ, cette affection va s'avérer mortelle.

#### **Une affaire de santé**

Accoutumé à la voir autour d'elle sur les champs de bataille, Lamarque n'est pas effrayé par la mort. L'ayant vu de près à Wagram, il ne l'a jamais cru possible mais « quand j'y croirai il faudra que mes amis se résignent »<sup>3</sup>. Il préfère même plaisanter en imaginant ce que serait la fin de sa vie dans une lettre à sa mère : « je vous l'ai déjà dit, je dois mourir à Saint-Sever à quatre-vingt-dix ans d'une goutte remontée et je n'ai pas encore la goutte »<sup>4</sup>. Malgré tous les risques pris, il n'a été blessé qu'une seule fois au début de sa carrière. Sous la Restauration, inemployé dans son métier de soldat, ses pensées deviennent plus sombres. N'ayant que peu d'espoir en l'avenir, il se sent désormais inutile au point qu'il se « regarde comme un mort à qui il ne manque que la

---

1 *Compte-rendu* inséré dans Louis Blanc, *Histoire de dix ans* (1830-1840), Jeanmaire, Paris, 1843, t. III, pièce annexe n°3, pp. 479-485.

2 *Le Constitutionnel* du 4 juin 1832.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, Amsterdam le 25 avril 1818, lettre XXII à Mlle Sauvan, t. II, p. 331

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Lamarque à sa mère, Plaisance le 9 juillet 1811.

cérémonie de l'enterrement »<sup>1</sup>. Il va jusqu'à regretter qu'un boulet ne l'ait pas emporté à Wagram en pleine gloire. Ayant eu l'habitude d'une vie réglée par son métier et la guerre, l'oisiveté forcée dans laquelle il se trouve le rend sujet à de fréquentes périodes d'abattement et d'ennui, « une espèce de spleen s'est emparé de moi »<sup>2</sup>, dit-il. D'un tempérament nerveux, il est victime de maux de tête. Il est également en proie à des douleurs stomacales et à des inflammations du tube digestif devenues récurrentes, à cause d'une alimentation trop épicée et trop riche<sup>3</sup>. Il se rappelle que son père se plaignait également de son estomac. Son ami Léon Dufour, médecin et naturaliste réputé dont la famille a toujours été étroitement liée à celle de Lamarque, parle de gastralgie héréditaire. Bon vivant, il est contraint de se rendre chaque année en séjour aux eaux de Bagnères-de-Bigorre dans les Pyrénées où l'on soigne la mélancolie et l'obstruction<sup>4</sup>, cure qui, semble-t-il, lui fait le plus grand bien.

Devenu député, Lamarque travaille énormément pour préparer les discours qu'il prononce à la tribune, y laissant une grande part de son énergie. Très assidu aux séances de la Chambre, il participe de manière passionnée à tous les grands débats qui secouent la très longue session parlementaire de 1831. Il y intervient plus d'une cinquantaine de fois et commence à ressentir une certaine fatigue. Selon Léon Dufour, il est conscient qu'il met sa santé en danger : « la tribune m'usera, me consumera, comme elle a usé le général Foy qui la taxait d'enivrante »<sup>5</sup>. Au début de la session de 1832, il tombe malade en sortant d'une séance de la Chambre. Le 9 avril marque sa dernière apparition dans l'enceinte parlementaire. Quelques-uns font le rapprochement avec l'épidémie de choléra régnant dans la capitale. Sa famille prend peur et lui demande de rentrer dans les Landes. Mais il refuse de quitter Paris : « si je n'étais pas à Paris, j'y viendrais, le danger et le malheur m'y attirent »<sup>6</sup>. Ultime gasconnade ? L'érudit Léon Léon-Dufour écrit qu'il est resté là où l'enchaînait son devoir. Lamarque est un homme de défi. Ayant toujours eu le mépris du danger sur les champs de bataille, ne voit-il pas l'épidémie comme un nouveau combat à mener, une nouvelle gloire à acquérir ? C'est ce qu'il laisse

---

1 *Ibid.*, Paris le 11 mai 1823, lettre LVII à Mlle Sauvan, t. II, p. 406.

2 *Ibid.*, Saint-Sever le 13 septembre 1822, lettre LV à Mlle Sauvan, t. II, p. 403.

3 A.D. Landes. 87 J. Ordonnance du docteur Fourneret, Paris le 6 mai 1826 ; M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, Paris le 8 mars 1823, lettre LVI à Mlle Sauvan, t. II, p. 405.

4 L. Dufour, *Souvenirs d'un savant français*, J. Rothschild, Paris, 1888, pp. 279 et 255.

5 *Ibid.*, p. 279.

6 Cité par L. Léon-Dufour, « Le Lieutenant-général comte Lamarque », *B.S.B.*, 3e semestre, 1896, p. 156.

entendre à sa belle-fille : « J'ai échappé aux boulets de Wagram, aux bombes de Gaète, aux balles de Caprée et j'ai confiance en mon bonheur »<sup>1</sup>.

*Le Constitutionnel* et le *Journal des Débats* reprennent la rumeur de la maladie de Lamarque en insérant dans leurs colonnes du 13 avril un laconique communiqué où il est dit que « le général Lamarque est malade du choléra ». Si les symptômes sont connus des médecins, ces derniers se divisent sur la contagiosité ou non de la maladie. Le choléra-morbus dont il est question est une maladie diarrhéique transmissible mais limitée aux humains. Découverte seulement en 1884 par Robert Koch, la bactérie *vibrio cholerae* se transmet par voie orale, soit directement par les selles d'un malade ou d'un porteur sain du *vibrio*, soit indirectement par ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. Sans traitement, la mort survient par une chute de la pression sanguine (collapsus cardiaque) deux ou trois jours après les premiers signes. Dans l'intervalle, le malade reste lucide malgré une fatigue physique, mais s'y ajoutent une angoisse croissante et des crampes douloureuses<sup>2</sup>.

Les symptômes présents chez Lamarque ne relèveraient alors que de la forme légère du choléra, si on en croit l'édition du 14 avril du *Constitutionnel*, qui a reçu des informations de la part de l'entourage du malade : « M. le général Lamarque n'a pas été atteint de choléra-morbus proprement dit, mais de l'affection morbide appelée *cholérine* ». On tient à assurer que la maladie diminue et que le général est sur la voie de la guérison. Dépendante des renseignements que lui donnent les proches de Lamarque, la presse est peu loquace à son sujet. Il faut attendre le 16 mai pour que *Le Constitutionnel* fasse part d'une lettre du secrétaire du général, Lavallée, démentant les rumeurs sur sa mort, ajoutant que son état « n'est pas aussi désespéré que quelques journaux l'ont donné à entendre ». Le même jour, le *Journal des Débats* évoque « un mieux sensible » bien que le général ait fait appeler son fils auprès de lui par voie télégraphique, jetant l'alarme parmi ses amis et les sympathisants. Le *Constitutionnel* évoque une dernière fois la santé du général le 18 mai avant l'annonce du décès. Ces entrefilets dans la presse suscitent de nombreuses lettres de soutien, comme celle du dénommé Dupuy, jeune marchand de bois faisant parti de la clientèle du général : il rapporte avec un grand enthousiasme des témoignages d'attachement à son égard en Picardie. Tous espèrent sa guérison car « la France vous chérit, général, et le monde

---

1 Lettre de Max. Lamarque à son fils Louis, Paris le 11 avril 1832, citée par L. Léon-Dufour, *op. cit.*, p. 157.

2 S. Barry et P. Even, « Une épidémie annoncée. L'apparition du choléra en 1832 dans le Sud-Ouest de la France », *Histoire des sciences médicales*, tome XLIII, n°4, 2009, p. 426.

vous admire ! »<sup>1</sup>. Moins formelle, celle du général Merlin (de Thionville), lui-même malade, souhaite à Lamarque un « prompt rétablissement »<sup>2</sup>. Anonymes ou notables, tous se joignent dans un concert d'affection pour le héros-citoyen.

De son côté, Lamarque entend rassurer ses proches et dédramatiser sa maladie : « je n'ai ni *choléra*, ni cholérine, mais une simple inflammation d'estomac qui me réduit à la diète et à garder la chambre ». C'est le mal qui le ronge depuis une dizaine d'années qui serait à l'origine de sa maladie, lui assure-t-on, « j'en serai quitte à la fin de la semaine »<sup>3</sup>. Le peu d'informations que nous avons de la période allant de la fin avril à la fin du mois de mai laisse à penser que Lamarque semble se remettre plus difficilement que prévu de sa maladie, d'autant que ses correspondants se plaignent de plus en plus de ne pas avoir de nouvelles régulièrement. Toutefois, il continue à recevoir ses amis parisiens comme Exelmans et Dumoulin, le gantier grenoblois devenu officier d'ordonnance de Napoléon pendant les Cent-Jours. Il garde également un œil attentif sur les affaires politiques. Selon le chevalier de Cussy, il continue à travailler pour intervenir de nouveau à la tribune<sup>4</sup>. Laffitte vient s'entretenir avec lui du *Compte-rendu* qu'il signe. C'est son dernier acte en tant que député. Ces va-et-vient continuels et la promiscuité, n'ont-ils pas eu pour effet d'amener dans sa chambre la bactérie, alors qu'on ne sait pas encore si oui ou non l'épidémie est contagieuse ?

Pour lutter contre sa maladie, le général est suivi par une équipe de cinq médecins : François Broussais est le plus connu des cinq. Médecin-chef de l'hôpital militaire du Val de Grâce, il est également professeur de pathologie à la faculté de médecine. Mais il est très mal perçu par celle-ci après la parution de son *Examen de la doctrine médicale généralement adoptée* (1816) où il critique ses prédécesseurs. Il fait siennes certaines des théories de Franz Joseph Gall, médecin allemand qui a créé la phrénologie. Comptant parmi ses amis Casimir Périer, il a fait insérer dans le *Moniteur* les leçons qu'il a donné pour lutter contre l'épidémie, faisant de lui à ce moment là une personnalité très en vue. Lamarque le cite comme « le meilleur médecin de Paris »<sup>5</sup>. Le

1 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de G. Dupuy à Max. Lamarque, Saint-Quentin le 22 mai 1832

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre du capitaine de corvette Janillon à Max. Lamarque, Paris le 17 mai 1832. Merlin était le frère du Conventionnel.

3 Lettre de Max. Lamarque à son fils Louis, Paris le 15 avril 1832, citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 157. Souligné par Lamarque.

4 F. de Cussy, *Souvenirs du chevalier de Cussy*, Plon-Nourrit, Paris, 1909, t. II, p. 144.

5 L-G. Michaud, *Biographie universelle ancienne et moderne*, nouvelle édition, Thoisnier-Desplaces, Paris, 1854, t. V, pp. 629-635 ; Lettre de Max. Lamarque à son fils Louis, Paris le 15 avril 1832, citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 157. Broussais soutient qu'en pathologie, tous les phénomènes s'expliquent par l'irritation et l'inflammation des tissus et notamment du tube digestif. Quand l'épidémie de choléra se déclare dans la capitale, il tente de l'adapter à son système de l'irritation et de la gastro-entérite.

deuxième est Pierre Fouquier, médecin de Louis-Philippe. Successeur de Corvisart à la Faculté, il est médecin-chef de l'hôpital de la Charité<sup>1</sup>. Le troisième est Jacques Lisfranc qui est un ami de Lamarque. Chirurgien en chef de la Pitié, son nom reste attaché à un procédé de désarticulation de l'épaule ainsi que de l'amputation du pied, dite « méthode de Lisfranc »<sup>2</sup>. Le quatrième, Léopold-Joseph Renaudin, a été médecin assermenté près la cour impériale avant de devenir médecin-chef de l'hôpital Beaujon<sup>3</sup>. Enfin, le dernier et le plus jeune de l'équipe, Louis Lespès est le filleul du général. Épidémiologiste, il vient spécialement des Landes pour étudier le choléra<sup>4</sup>. Mis à part Lespès, tous ont été médecin dans l'armée et ont des fonctions publiques élevées. Certains comme Broussais et Fouquier sont proches du pouvoir. C'est donc une équipe de spécialistes reconnus qui entoure Lamarque.

L'approche de l'été accentue le développement de l'épidémie. La fin du mois de mai et le début du mois de juin correspondent à la recrudescence du choléra et à son extension maximale sur le territoire français avec comme épicode l'Île-de-France. Ce serait alors vers le 29 ou 30 mai que les symptômes du choléra auraient été perçus chez Lamarque. Depuis un certain temps, l'équipe médicale appliquait au patient le traitement du docteur Broussais à base de sangsues, de saignées, de délayants, tels qu'une limonade très légère ou de l'eau de veau rendant le sang moins épais, tout en préconisant une sévère diète. Peu de temps auparavant, Broussais avait administré le même traitement à Casimir Périer, ce qui n'avait fait que l'affaiblir. Il était décédé quelques jours plus tard. Lamarque, objet des mêmes prescriptions lui aussi, mourut peu de temps après ce curieux « régime ».

### **Une vie abrégée, une mort héroïsée**

Entouré des siens, le général rend l'âme le 1<sup>er</sup> juin à onze heures du soir, à soixante-et-un an, après avoir reçu les secours de la religion. Peu pratiquant comme la plupart des officiers, il se rapproche du déisme d'un Voltaire et d'un Rousseau. Comme le colonel Sauret, il croit en Dieu et pense que la religion est « utile et nécessaire, même pour opposer un frein au peuple, mais je suis ennemi déclaré des momeries et des

---

1 G. Sarrut et B. Saint-Edme, *Biographie des hommes du jour*, Krabbe, Paris, 1837, t. III, pp. 49-51.

2 L-A. Couturier, *Biographie de Jacques Lisfranc de St-Martin*, Vingtrinier, Lyon, 1852, pp. 1-32.

3 G. Sarrut et B. Saint-Edme, *op. cit.*, t. V, pp. 128-129.

4 A. de Laborde-Lassale, *En Chalosse, notes historiques*, Saint-Sever, 1907, réédition de 2010, éditions des Régionalismes, p. 156.

superstitions monacales »<sup>1</sup>. Avant son exécution, Ney, lui, avait d'abord refusé de se confesser avant qu'on le persuade de changer d'avis. Bien que protestante, la baronne Darricau a pris soin de faire venir le prêtre de l'église de la Madeleine pour administrer l'extrême-onction à Lamarque. Après la constatation du décès par l'officier d'état-civil le 2 juin<sup>2</sup>, l'autopsie du général est pratiquée. Les enjeux sont nombreux. Elle permet de réaffirmer que le défunt appartient à l'élite. Cette pratique de l'examen *post-mortem* des corps, à des fins d'observations scientifiques et d'une mode « anatomo-clinique », est devenue commune au sein des notables. Elle est presque un passage obligé pour se distinguer du commun des mortels : l'acteur Talma, le maréchal Suchet, Foy, les députés Manuel, Casimir Périer et Benjamin Constant ont subi la même chose par des médecins réputés. Il s'agit également de savoir si le diagnostic établi par l'équipe médicale est le bon, dans un souci de transparence « décodé par la science et offert à la publicité ». L'autopsie prend aussi une connotation politique quand il faut établir les causes qui ont favorisé le développement de la maladie et savoir si elles sont liées aux fonctions de la personne décédée. Le but est de découvrir si le tribun est mort des suites des fatigues des combats de l'arène parlementaire, faisant en quelque sorte le sacrifice de sa vie pour permettre à ses idées de triompher<sup>3</sup>.

Pas moins de dix-huit médecins sont présents lors de l'ouverture du corps, trente-trois heures après la mort du général. Un tel délai s'explique par la mobilisation des médecins contre l'épidémie ambiante. L'autopsie est pratiquée au domicile de Lamarque par le doyen des docteurs, le baron Alexis Boyer, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, qui a soixante-quinze ans. On compte parmi les scrutateurs les cinq médecins qui ont assisté Lamarque, à savoir Broussais, Fouquier, Lisfranc, Renaudin et Lespès, ainsi que le baron Larrey ; le physiologiste allemand Spurzheim, collaborateur du phrénologue Gall ; Cornac médecin en chef des Invalides ; le polonais Wolowski qui a créé aussi son traitement contre le choléra ; Fourneret qui a déjà suivi Lamarque ; Casimir Broussais, le fils de François ; Montain chirurgien en chef de l'hospice de La Charité de Lyon ; Gaubert ; La Corbière, disciple de Broussais ; Carron du Villards

---

1 Colonel Sauret, « Lettre de Saint-Cyr et de campagne », *Carnet de la Sabretache*, 1911, p. 171, citée par G. Bodinier, *Les officiers du Consulat et de l'Empire*, Soteca, Paris, 2014, p. 692.

2 L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 157. Constaté par Charles Gabillot adjoint au maire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris, faisant fonction d'officier de l'état-civil et sur la déclaration du colonel Peyris, ancien aide de camp de Lamarque et Chevet, cuisinier, pièce annexe n°8, p. 188.

3 E. Fureix, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique*, Champ Vallon, Seyssel, 2009, p. 54 ; J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, *op. cit.*, p. 46 ; Sur l'histoire de la mort, voir P. Ariès, *L'homme devant la mort*, coll. Point, Seuil, Paris, éd. de 1995 et Anne Carol, *Les Médecins et la mort. XIXe-XXe siècles*, Aubier, Paris, 2004.

chirurgien oculiste ; Troncin et Ricord chirurgien de l'hôpital du Midi, s'occupant du procès-verbal. Certains comme Broussais père et fils, Gaubert, La Corbière et Spurzheim étaient déjà présents pour l'autopsie de Casimir Périer. Ce sont des amis de Broussais et des médecins convertis à la phrénologie. Le corps est ouvert de l'abdomen à la poitrine, tandis que Spurzheim s'occupe de prélever le cerveau<sup>1</sup>.

Les médecins constatent une maigreur extrême, un teint verdâtre, une couleur bleue prononcée aux extrémités, des lésions gastro-intestinales, des hémorragies « couleur lie de vin », des reins gorgés de sang et surtout le corps dégageant une odeur de putréfaction avancée. L'autopsie valide le diagnostic de Broussais sur la maladie de Lamarque : la cause de la mort se trouve dans « l'altération du tube digestif à laquelle l'influence du choléra-épidémique peut n'avoir pas été étrangère »<sup>2</sup>. Ces conclusions ressemblent étrangement à celles de l'autopsie de Périer pratiquée le 17 mai. Mais il semblerait qu'elle ne révèle pas tout ce qui a été observé<sup>3</sup>. Ami de Lamarque, le docteur Dufour déplore qu'aucune allusion à la physiologie générale du défunt n'ait été faite<sup>4</sup>. En effet, Broussais entend montrer qu'il a eu raison en mettant en avant les irritations et les lésions gastro-intestinales chez ses patients comme causes de la mort. A la lecture de ce rapport tronqué, rien ne permet de dire si toutes les lésions constatées au niveau de l'estomac sont dues au choléra. On ne trouve pas non plus d'abcès qui aurait pu servir de réservoir à des germes mortels par diffusion générale septicémique. Quant à l'idée « actuelle » de cancer digestif, elle n'est pas vraiment confirmée malgré la note pathologique attribuée à la quasi-totalité du tube digestif, de l'estomac au gros intestin, à l'exception du jéjunum. Rien ne vient infirmer ou confirmer les différentes hypothèses en raison de la partialité et des omissions constatées dans le rapport<sup>5</sup>.

Il s'est avéré par la suite que ce traitement a été celui qui a eu « le moins de succès dans cette épidémie mémorable, où la faiblesse [du patient] était presque non-

---

1 Preuve de l'influence des théories phrénologiques, les deux tiers du rapport d'autopsie est consacrée à l'extrémité céphalique. Quant à la tête de Lamarque, elle a semble-t-il été subtilisée au vu et au su de la famille, vraisemblablement par Dumoustier, professeur libre d'anatomie, chargé de réaliser le moulage du visage. La tête est partie rejoindre sa collection au musée de la Société phrénologique de Paris. Elle se trouve aujourd'hui au musée de l'Homme. Voir à ce sujet notre article, « Phrénologie : le général Lamarque a perdu la tête », *B.S.B.*, 1er trimestre 2015, pp. 85-90.

2 « Procès-verbal de l'autopsie cadavérique de M. le général Lamarque », *Gazette médicale de Paris*, 9 juin 1832, n°43, t.III, pp. 318-319.

3 *Examen de la doctrine physiologique appliquée à l'étude et au traitement du choléra-morbus, suivie de l'histoire de la maladie de M. Casimir Périer*, au bureau de la Gazette médicale de Paris, 1832, p. 266. Ce mémoire rédigé par la rédaction de la *Gazette*, réfute les méthodes de Broussais et avance sa responsabilité pour la mort de Périer.

4 L. Dufour, *Souvenirs d'un savant français*, *op. cit.*, p. 281.

5 Je remercie infiniment le professeur Jean-Pierre Clarac, chirurgien traumatologue universitaire, pour m'avoir apporté son regard d'expert en la matière.

seulement apparente, mais fort réelle ». Les résultats très mitigés du traitement portent un coup fatal à la pratique de Broussais<sup>1</sup>. Selon P. Delaunay, il n'arriverait qu'en huitième position pour les guérisons : « il n'est dépassé que par les Enfants-Trouvés, les Invalides, les hospices de la Vieillesse et des Incurables, les maisons de Clichy et des Lazaristes, encore que ces deux dernières n'aient été ouvertes que le 15 avril »<sup>2</sup>. Il semblerait alors que le traitement de Broussais n'ait eu pour effet que d'affaiblir considérablement le malade par les saignées et les diètes imposées, avant que les symptômes du choléra ne fassent leurs apparitions. Si l'on en croit le porte-parole de la famille Lamarque, qui témoigne aux médecins sa reconnaissance pour avoir tout tenté afin de garder en vie leur patient, la décision d'administrer le traitement aurait été une décision collégiale et unanime<sup>3</sup>.

La famille du général se réunit ensuite pour établir un communiqué et annoncer par voie de presse la mort du général. La lettre du secrétaire Lavallée aux diverses rédactions parisiennes, publiée le 3 juin, a pour but de glorifier le défunt et les idées qu'il incarnait. Lamarque est comparé aux Foy, Manuel et Benjamin Constant qui ont vu leur existence « abrégée par les fatigues des luttes parlementaires », devenues le nouveau champ d'honneur de ceux qui sont tombés pour la cause libérale. Comme pour ses devanciers, les conditions de sa disparition deviennent « un modèle de belle mort civique et laïque »<sup>4</sup>. On rappelle ses derniers combats politiques en stigmatisant la violence des échanges à la Chambre au moment de la loi contre les réfugiés étrangers car « cette déplorable discussion » est à l'origine de sa défaillance. La responsabilité du déclenchement de la maladie du héros-citoyen est ainsi rejeté sur ses adversaires. Le récit hagiographique pénètre ensuite dans l'intime. On prête au moribond des dernières paroles à connotations militaires et politiques délivrées à ses amis. A la nouvelle de l'arrivée du duc de fer à la tête du gouvernement anglais (éphémère car il n'arrive pas à le former), Lamarque aurait dit : « ce Wellington, je suis sûr que je l'aurais battu » car il avait étudié celui à qui il vouait une haine tenace depuis 1815.

Sa carrière militaire est restée méconnue parce qu'on l'a relégué « sur un théâtre trop étroit pour son génie militaire ». Il en rejette la faute sur le maréchal Macdonald et sa « jalousie tracassière ». Même si ce dernier n'est pas nommé, l'allusion est assez claire lorsqu'on connaît la carrière militaire du général<sup>5</sup>. Autre moment mis en avant

1 L-G. Michaud, *Biographie universelle*, op. cit., 1854, t. V, p. 634.

2 P. Delaunay, *Le corps médical et le choléra en 1832*, imprimerie tourangelle, Tours, 1933, p. 57.

3 *Le Constitutionnel* du 3 juin 1832. Lettre de J-V. Lavallée, secrétaire de Lamarque.

4 E. Fureix, *La France des larmes*, op. cit., p.379.

5 Cf. Supra. Chapitre IV.

dans cette sorte de mise en scène : Lamarque se serait fait apporter l'épée que les officiers des Cent-Jours lui ont offert, rappelant sa victoire pour la reconnaissance de leurs droits. Renforçant le côté héroïque de l'homme se sachant condamné, il aurait confié au docteur Lisfranc qu'il ne craint pas la mort mais qu'il emporte « en mourant le regret de n'avoir pas assez fait pour [s]on pays » ; à Dumoulin, il transmet son « regret de n'avoir pas vengé la France de ces infâmes traités de 1814 et de 1815 ». Cette énumération a pour effet de donner aux dernières paroles de Lamarque une valeur de testament politique. Son adhésion au *Compte-rendu* de ses collègues est montrée comme le dernier acte d'un homme intrépide et doit être « une sentence » pour le pays.

Ses derniers moments mettent en exergue le courage dont le malade a fait preuve devant la mort. Il prend également le rôle de consolateur de ceux que son décès afflige : « eh qu'importe ! répliqua-t-il avec énergie, qu'importe, pourvu que la patrie vive ! »<sup>1</sup>, a-t-il répondu à Exelmans qui cherchait à le détourner de sa mort prochaine. Enfin, Louis, le fils du général est promu exécuteur de ses dernières volontés, devenant lui-même un symbole de piété filiale. Lamarque a exigé de lui la promesse de le faire enterrer dans les Landes auprès de son père et non comme la plupart des membres de la galaxie libérale au Père-Lachaise. S'il a accepté un prêtre, il n'a en revanche pas souhaité un enterrement religieux. Ce récit héroïque de la part du secrétaire du général Lamarque contribue ainsi à nourrir la liturgie libérale et à renforcer l'attachement populaire autour d'une de ses figures les plus marquantes. Aussi Alexandre Dumas, qui est de service dans la garde nationale à ce moment-là, a-t-il vu dans ces paroles « à la fois du Léonidas et du Caton »<sup>2</sup>, soit le symbole d'une opposition héroïque doublée d'une sagesse austère. L'annonce de la mort du général Lamarque vient surprendre un monde politique alors totalement obnubilé par le *Compte-rendu* de l'opposition et les menées de la duchesse de Berry en Vendée.

---

1 *Le Constitutionnel* du 3 juin 1832.

2 A. Dumas, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 295.

## Veillée d'arme<sup>1</sup>

La publication du manifeste de l'opposition contre la politique gouvernementale a eu pour effet de conforter les sociétés républicaines dans leur intention de passer à l'action. L'article du journal républicain *La Tribune* dans son édition du 1<sup>er</sup> juin ne fait qu'envenimer les choses : « frappez encore. Dans peu de jours, il ne vous restera plus à glapir que le sauve-qui-peut ». Ceci rejoint le travail de l'opinion par les meneurs républicains depuis six mois, qui attaquent le gouvernement verbalement, car selon les dires du préfet de police de Paris Gisquet : « les émeutes fréquentes, les désordres, les complots tant de fois réprimés, n'allaient pas jusqu'au coup de fusil ; des rassemblements tumultueux, des menaces, des vociférations, le pillage des boutiques d'armuriers, tels étaient les exploits des agitateurs »<sup>2</sup>. Composé pour la plupart de bourgeois, ces rassemblements rallient, selon la conjoncture et l'opportunité, des opposants d'horizons divers. Les républicains se sont rapprochés du monde ouvrier dans lequel ils ont vu un formidable vivier pour leur lutte. De nombreuses sociétés étudiantes militantes pullulent également à Paris et en province. Des sociétés comme celle des *Amis du peuple*, revendiquent même l'héritage de Marat et des Montagnards de 1793. On y retrouve des hommes aussi différents qu'Arago, Raspail, Godefroy Cavaignac, Marrast, Blanqui ou Delescluze, qui en forment l'ossature intellectuelle<sup>3</sup>. Des contacts auraient été pris avec l'autre opposition au régime, les légitimistes. Une alliance de circonstance aurait été conclue avec la *Société gauloise* mais ce « carlo-républicanisme » semblerait s'être limité à son chef Alexandre Deschapelles, ancien commissaire des guerres sous la Révolution et l'Empire, devenu un redoutable joueur d'échec<sup>4</sup>.

Ces sociétés n'attendent qu'un moment propice pour déclencher une insurrection, un motif de circonstance pour réunir leurs forces dans la rue, sans éveiller les soupçons des autorités. Depuis la Restauration, les enterrements des grands figures de l'opposition

---

1 Dans *Le roi et les barricades. Une histoire des 5 et 6 juin 1832*, Seli Arslan, Paris, 2000, T. Bouchet s'est focalisé sur l'analyse des journées insurrectionnelles des 5 et 6 juin 1832 entourant les funérailles du général Lamarque puis sur la construction de cette mémoire à travers le temps. Si je reprends son travail pour mettre en relief l'événement, je resserre ici la focale pour me concentrer principalement sur les funérailles en elles-mêmes, c'est-à-dire la journée du 5 juin, en évoquant les acteurs, en exposant les incidents qui ont émaillé le parcours du cercueil de Lamarque dans Paris jusqu'à son périple dans les Landes.

2 H. Gisquet, *Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police*, Marchant, Paris, 1840, t. II, p. 190.

3 P. Darriulat, *Les patriotes*, op. cit., p. 66.

4 G. Weill, *Histoire du parti républicain en France*, Ressources, Paris-Genève, 1928, réédition de 1980, p. 69.

constitutionnelle se sont transformés en véritables manifestations subversives de la gauche contre le pouvoir en place : en 1825 avec Foy, en 1827 avec Manuel, en 1830 avec Benjamin Constant. Ils permettent également à l'opposition, réduite à la portion congrue dans les Chambres, de montrer au pouvoir toute sa capacité de rassemblement. L'enterrement d'une personnalité qui s'est opposée au gouvernement s'avère donc comme le prétexte pour, non plus simplement manifester son mécontentement, mais abattre le régime de la monarchie de Juillet. Sous couvert de vouloir rendre hommage au mort, les républicains se mettraient en mouvement et seraient grossi par les curieux attirés par la cérémonie. Le moindre incident serait exploité pour en venir à l'émeute. Initialement, les hostilités devaient être déclenchées le 2 juin 1832, lors de l'enterrement du jeune militant et mathématicien Evariste Galois, tué en duel le 31 mai. Deux à trois milles personnes proches de la *Société des Amis du Peuple* et des étudiants avaient suivi le cortège au cimetière Montparnasse sous la surveillance de la police. L'enterrement de Galois ne sert finalement que de revue d'effectifs car les dirigeants républicains ont choisi d'attendre. Ayant appris la mort du général Lamarque, ils pensent pouvoir mobiliser de manière plus conséquente que pour le jeune mathématicien.

Le 4 juin au soir, certains membres des sociétés secrètes telles que la *Société des Amis du Peuple*, la plus importante, la *Société des Réclamants de Juillet* dirigée par Richard O'Reilly, la *Société gauloise* de Deschapelles et la *Société de l'Aide-toi* emmenée par Garnier-Pagès, qui s'était délestée de ses éléments les plus modérés après la révolution de Juillet, se réunissent pour aviser de la conduite à suivre le lendemain : points de ralliement, partage des rôles, distribution des armes. Le cri « au Panthéon ! » serait le signal de l'attaque. Par l'intermédiaire du journal *La Tribune* de Marrast, les républicains ont conseillé aux légitimistes de cesser leur activité en Vendée pour venir les épauler à Paris. Mais le soulèvement des départements de l'Ouest s'est effectué trop tôt et les forces carlistes sont écrasées entre le 4 et le 7 juin par les troupes du général Dermoncourt. Sans chefs véritables, les bonapartistes restent divisés. Des ouvertures sont aussi faites aux chefs de l'opposition parlementaire comme Laffitte<sup>1</sup> mais ceux-ci refusent de prendre parti pour l'insurrection. Ils voient tout au plus dans cette agitation un moyen supplémentaire pour faire pression sur Louis-Philippe. L'opposition est d'autant plus occupée à préparer les obsèques de Lamarque qu'elle veut impressionner le gouvernement tout comme l'opinion, afin d'attirer le plus de monde possible et faire de ces funérailles populaires la contre-partie des funérailles officielles de Casimir Périer,

---

1 J. Laffitte, *Mémoires*, Firmin-Didot, Paris, 1932, p. 297.

voulues le mois précédent par la monarchie en l'honneur de son fidèle serviteur. Ces obsèques fastueuses avaient été boudé par la population.

Informés des préparatifs dans la soirée du 4 juin, le ministre de l'intérieur Montalivet, de concert avec le préfet de police Gisquet, préparent de leur côté, le quadrillage du terrain : les régiments de Paris et de la banlieue sont consignés et tenus en réserve pour intervenir si le besoin se fait sentir. Deux bataillons de la garde nationale sont affectés à l'escorte du convoi funèbre ; la garde municipale occupe les points jugés sensibles par les autorités. Enfin, les inspecteurs de police et les sergents de ville s'établissent dans toutes les rues perpendiculaires aux boulevards et dans celles situées à proximité de la place Vendôme. Le commandement des troupes est confié à un ancien général napoléonien rallié au régime, le maréchal comte Mouton de Lobau, homme énergique qui commande déjà la garde nationale. Toutes ces précautions prises, le préfet de police Gisquet pense que les républicains ne passeront pas à l'acte, doutant que « les ennemis de l'ordre hésiteraient à passer le Rubicon »<sup>1</sup>. Après tout, le passé récent montrait que ces manifestations de mécontentement n'avaient pas mis l'ordre public et le régime en péril.

### **Un cortège d'opposants**

Toutes les dispositions de l'organisation des funérailles ont été abandonnées par le gouvernement de Louis-Philippe aux soins des amis et de la famille du défunt. Bien qu'estimé par la population, le pouvoir ne voyait en Lamarque qu'un ennemi gênant enfin tombé. Il n'accorde donc que le strict minimum du fait de sa position militaire et politique. La famille a fixé au 5 juin le jour des funérailles et invite ceux qui le souhaitent à se réunir à dix heures devant la maison mortuaire, rue du Faubourg-Saint-Honoré et aux alentours. Les sympathisants du général donnent quant à eux rendez-vous à neuf heures près de la colonne Vendôme. Sachant que le corps du général Lamarque n'irait pas au Père-Lachaise mais dans les Landes, le préfet de police a tenté, mais en vain, de proposer un trajet direct vers l'Ouest parisien, voulant ainsi éviter les boulevards extérieurs devenus un lieu de menace socio-politique pour les autorités<sup>2</sup>.

Le cortège s'ébranlera donc sur les boulevards. Arrivé au Pont d'Austerlitz, le cercueil traversera la Seine avant de rejoindre le Jardin des Plantes sur l'autre rive où le

---

1 H. Gisquet, *Mémoires, op. cit.*, p. 205.

2 *Le National* du 3 juin 1832.

corbillard attendra le cercueil. De là, il convergera vers la barrière d'Enfer pour se diriger vers le sud. Bref, le parcours traverse le Paris historique et populaire. E. Fureix explique qu'il n'est pas anormal que des lieux de mémoires révolutionnaires et impériaux comme le Panthéon, la colonne Vendôme ou la place de la Bastille ne fassent pas partie des étapes du parcours. La colonne Vendôme n'est pour l'heure que « le siège de quelques farandoles politiques, multipliées au début de la monarchie de Juillet », même si une tentative de « captation d'espaces saturés de mémoires » s'est produite lors des funérailles de Benjamin Constant en décembre 1830<sup>1</sup>.

Le 5 juin, vers huit heures du matin, la chaleur est déjà étouffante et, dans le ciel, des nuages sombres menacent. Une foule nombreuse encombre les abords de la rue du Faubourg-Saint-Honoré<sup>2</sup>. Par voie de presse, chaque corps ou députation a eu sa place assignée et une heure de rendez-vous a été fixée aux abords du domicile du défunt avant le départ du convoi. On distingue également des hommes armés pour rendre les honneurs au défunt. Politiquement suspect au régime, le corps des artilleurs de la garde nationale est venu avec ses mousquetons chargés. Les membres des sociétés sont également armés et prêts à en découdre mais un embryon de service d'ordre est présent. Plus tard, le préfet de police les accusera, sans preuves concrètes, d'avoir joué le rôle de provocateurs.

Contrairement à l'horaire prévu, ce n'est qu'à onze heures et demie que le cercueil de Lamarque sort du grand porche de la maison mortuaire. L'orage éclate et une pluie battante s'abat alors sur Paris. Signe que la jeunesse est mise en avant, trente jeunes gens se saisissent des cordages afin de tirer le cercueil et le placer sur le char. Sur un signe de leurs chefs, chaque arme, chaque corporation, chaque société prend sa place derrière le corbillard. Les cordons du poêle sont tenus par quatre personnes supplées par quatre autres, évoquant ainsi la dignité du défunt et l'importance des fonctions qu'il a exercées de son vivant<sup>3</sup>. Ce sont des amis proches ou des sympathisants du général : le vieux général La Fayette est aidé par un ouvrier décoré de Juillet, preuve que les honneurs funèbres ne sont plus réservés aux seuls notables ; Jacques Laffitte, auquel

---

1 E. Fureix, « De l'hommage funèbre à la prise de parole », *Société et Représentation*, 2/2001, n°12, p. 186.

2 Dumas estime à trois mille personnes le nombre de personnes à ce moment là, *op. cit.*, p. 30. Les querelles sur le nombre de participants ou des chiffres de la foule deviennent un enjeu politique, ainsi que la durée du cortège et sa composition. Dumas parle ensuite de 30 à 50 000 personnes, p. 304. La presse d'opposition parle de 100 000 personnes qui ont suivi le cortège par la suite. *L'Écho de la Fabrique* du 10 juin parle de 150 à 200000 hommes. Estimations plutôt hautes, pense E. Fureix, *La France des larmes*, *op. cit.*, p. 375. Pour l'enterrement de Foy, 60 à 100 000 personnes auraient participé aux obsèques, 150.000 pour Benjamin Constant (1830).

3 E. Fureix, « De l'hommage funèbre », *op. cit.*, p. 186.

Lamarque aurait demandé selon lui de porter son cercueil<sup>1</sup>, est accompagné par Châtelain, gérant du *Courrier français* où le général publiait ses articles. De l'autre côté, on retrouve le maréchal Clauzel et le général Petit (ou Pelet<sup>2</sup>) ; enfin le député Mauguin avec un élève de l'École polytechnique, réputée pour son idéal républicain. La veille, Louis Lamarque avait invité les polytechniciens à choisir l'un d'entre-eux pour tenir l'un des cordons du poêle, rôle « envié par toute la jeunesse française ». Ne pouvant venir à l'heure désignée, ils ont répondu qu'ils forceront la consigne en début d'après-midi<sup>3</sup>. Ces huit personnes résumant à elles seules la vie du général Lamarque : La Fayette et Laffitte, amis personnels, évoquent les combats menés dans l'opposition sous la Restauration ; Clauzel et Petit rappellent qu'il a voué sa vie à l'armée ; Mauguin est son pendant civil à la Chambre, faisant parti des bellicistes ; Châtelain remémore l'homme de plume ; enfin le décoré de Juillet et le polytechnicien représentent le nouveau régime rêvé en juillet 1830.

Ils sont suivis par un certain nombre de députés alliés ou opposants comme Odilon Barrot, Garnier-Pagès, Corcelles, Charles Dupin et des militaires comme le maréchal Gérard, les généraux Mathieu Dumas, Subervie, Saldanha (Portugais) et Uminski (Polonais). La présence des notabilités des diverses nuances libérales donne à ces funérailles des allures de réunion politique et mondaine et l'occasion de se compter. Elles sont également accompagnées par une internationale de proscrits, – venus rendre hommage à celui qui s'est battu pour leur reconnaissance –, par la garde nationale et enfin par les corporations ouvrières mélangées aux sociétés secrètes. Munis d'enseignes, les teinturiers ont écrit d'un côté : « les teinturiers au général Lamarque » et de l'autre : « liberté, ordre public », tandis que les imprimeurs ont inscrit : « les imprimeurs au général Lamarque, défenseur de la liberté de la presse ! »<sup>4</sup>. Ces représentations marquent un peu plus l'origine populaire de la notoriété du défunt. Dumas parle d'une « fédération autour d'un cercueil »<sup>5</sup>, Heinrich Heine d'un « convoi d'opposition »<sup>6</sup>. Pour éviter tout désordre, le gouvernement a disposé vingt-quatre mille hommes de troupes dans Paris.

---

1 J. Laffitte, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 297.

2 Les sources se contredisent à ce sujet. Suite à la brouille entre Lamarque et Pelet (A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Le Mareschal à Lamarque, Paris le 18 juin 1828), nous optons pour le général Petit qui a été son subordonné en Catalogne et ami. Petit est surtout connu grâce aux tableaux des *Adieux de Fontainebleau*, de Horace Vernet puis de Montfort (vers 1825). C'est lui qui enserme Napoléon dans ses bras.

3 A.N. 566 AP/30. Lettre des polytechniciens à Louis Lamarque, Paris le 4 juin 1832.

4 *Le Constitutionnel* du 6 juin 1832.

5 A. Dumas, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 303

6 H. Heine, *Œuvres complètes, Allemands et Français*, M. Lévy frères, Paris, 1872, p. 177.

## Incidents de parcours

Quittant le faubourg-Saint-Honoré sous la pluie, le cortège bifurque pour s'engager sur le boulevard de la Madeleine, où parfois le silence est brisé par des cris : « honneur au général Lamarque ! ». La présence des sergents de ville est perçue comme une provocation partout où ils sont en faction. On en vient même aux mains sur la place de la Concorde. Arrivé à la hauteur de la rue de la Paix, le cortège est détourné de son tracé initial par quelques jeunes enthousiastes qui le dirigent vers la colonne Vendôme afin que Napoléon rende un dernier hommage à son général, faisant de ce détour une « sorte de dévotion bonapartiste, qui était dans les habitudes du parti républicain »<sup>1</sup>. Rangé en bataille sur la place, l'état-major est surpris et rentre précipitamment en fermant les portes. A ce spectacle des voix s'élèvent : « on insulte aux mânes de Lamarque ! ». L'armée faisant figure de machine à pompe, analogue à l'Église pour le commun des mortels, ces jeunes enthousiastes trouvent insultante cette situation. Aussitôt la rumeur circule que les militaires auraient été consignés. Selon le préfet de police, pour ne pas envenimer les choses et donner un prétexte futile aux républicains pour s'enflammer, les soldats étaient sortis du corps de garde en battant aux champs pour rendre les honneurs militaires au cercueil qui passait devant eux<sup>2</sup>.

En faisant le tour de la colonne, certaines personnes agrégées au cortège lancent avec force des « Vive la République ! » devant l'hôtel des Affaires étrangères. Fonctionnaire de ce ministère, le chevalier de Cussy s'est placé à l'une de ces fenêtres en curieux. Il explique que « plusieurs partisans du général Lamarque tendirent les bras vers moi, me montrant le poing et criant : "Misérable ! C'est toi qui l'a tué". Et quelques-uns d'entre eux firent mine de me lancer des projectiles [...], j'avais été pris pour le général Sebastiani ! »<sup>3</sup>. Lamarque et Sebastiani s'étaient en effet vivement opposés lors de la dernière session parlementaire, notamment à propos de la Pologne. Sans doute influencés par la lettre de la famille insérée dans les journaux du 4 juin, les manifestants ont vu alors dans le ministre des Affaires étrangères celui qui a tué leur défenseur.

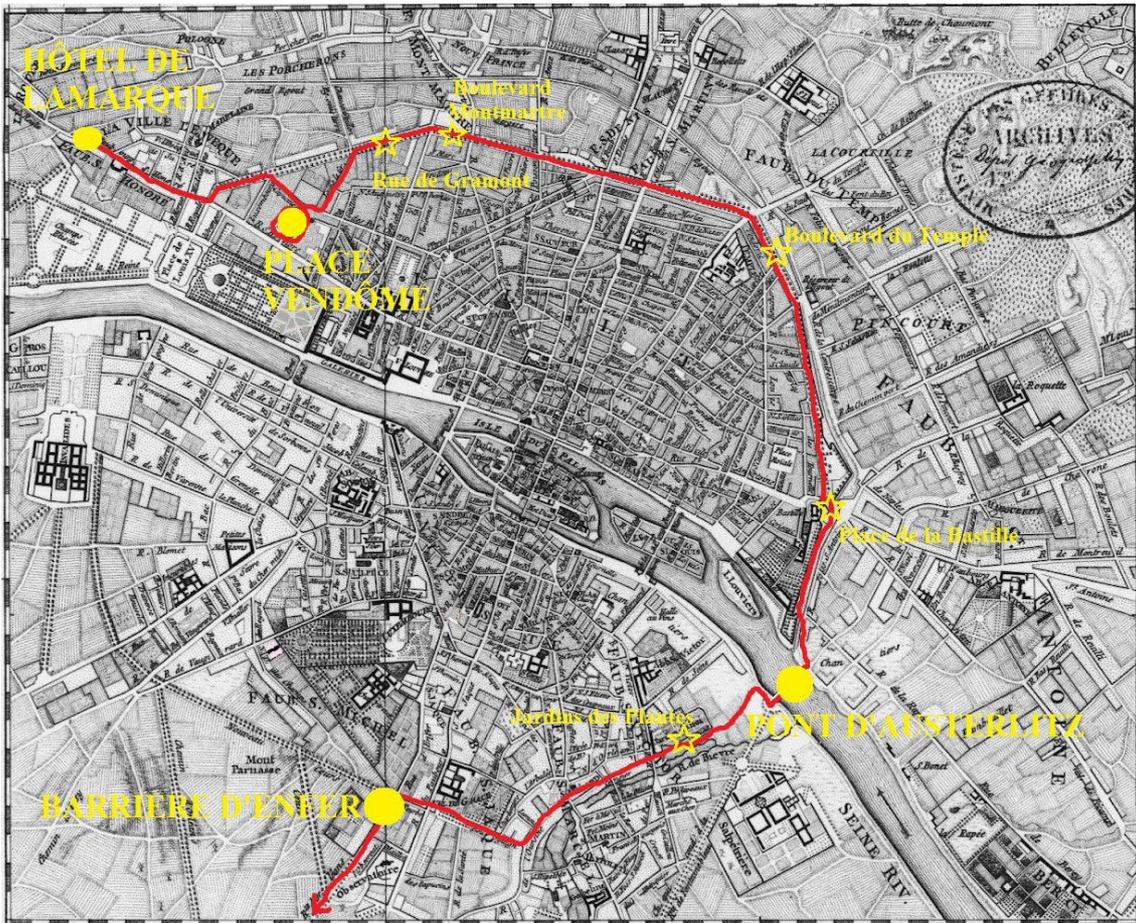
---

1 P. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, Plon-Nourrit, Paris, 1884-1892, p. 121.

2 Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, *op. cit.*, p. 526 ; E. Fureix, *La France des larmes*, *op. cit.*, p. 131 ; H. Gisquet, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 206. Dumas évoque des pourparlers avec le commandant du poste qui n'essaya même pas de résister, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 307.

3 F. de Cussy, *Souvenirs*, *op. cit.*, t.II, p. 145.





## PARCOURS DES FUNÉRAILLES DE LAMARQUE DANS PARIS (5 juin 1832)

- Légende :**
-  Trajet
  -  Lieux importants du parcours
  -  Incidents

Source : carte du ministère des Affaires étrangères avec surcharge de l'auteur

Ayant repris silencieusement le cours de sa marche, le cortège essuie un nouvel incident. La terrasse du cercle de la rue de Grammont est occupée par ses membres. Le seul à garder son chapeau sur la tête est le duc de Fitz-James, pair démissionnaire. Il n'en faut pas plus pour que l'indignation l'emporte et que les cris de sommation retentissent afin que le duc enlève son chapeau devant la dépouille. Pris sous une pluie de pierres, il doit se réfugier à l'intérieur de l'hôtel dont les vitres volent en éclats. Transgressant le code des honneurs funéraires, les légitimistes sont érigés en boucs-émissaires, donnant libre cours à la « rage destructrice » de la foule<sup>1</sup>. Alors que le cortège repart, de nouveaux cris de « vive la République ! » se font entendre,

<sup>1</sup> R. Apponyi, *Vingt-cinq à Paris*, Plon-Nourrit, Paris, 1913, t. II, p. 205 ; E. Canetti, *Masse et puissance*, Gallimard, Paris, 1986, p. 16 cité par E. Fureix, *La France dans larmes*, op. cit., p. 399.

accompagnés de « A bas Louis-Philippe ! Plus de Bourbons ! ». Désormais la tension s'exacerbe. La moindre peccadille peut engendrer un incident grave et l'envie d'en découdre est présente dans tous les esprits, à tel point « qu'on arrachait en passant, pour s'en faire une arme au besoin, les pieux et les branches d'arbres »<sup>1</sup>.

Vers le milieu du boulevard Montmartre, on dételle les chevaux du catafalque et une soixantaine d'hommes se mettent à tirer le char, semant la confusion dans le convoi et transgressant la loi<sup>2</sup>. Mais ce geste est devenu dans les faits une pratique politique, faite de reconnaissance civique et d'honneur juvénile. Le corps du défunt n'appartient plus à la famille mais à ses thuriféraires. Désormais, « porter à bras la dépouille mortelle signifie toucher une dernière fois celui que l'on désigne comme son représentant, le porte-parole du peuple », *a fortiori* quand on n'est pas soi-même électeur dans le système censitaire d'alors. Les pompes funèbres et la police ont pris l'habitude de fermer les yeux pour ne pas compliquer la situation<sup>3</sup>. Laffitte, voyant les choses mal tourner, préfère partir<sup>4</sup>. Aucun incident n'est à déplorer jusqu'à la porte Saint-Martin. La pluie a cessé mais l'orage gronde toujours.

Arrivé sur le boulevard du Temple, le cortège est rejoint sous les acclamations par une soixantaine d'élèves de l'École polytechnique. Ces derniers ont forcé la consigne vers 14h30, renversant même le général Tholozé qui avait voulu s'interposer. Ils entonnent *La Marseillaise* aussitôt reprise par la foule. Le cortège continue vers le pont d'Austerlitz, terme du convoi. Il est plus de quinze heures. Une estrade a été installée à l'occasion pour les discours d'adieu. Montés sur l'estrade, tous les portedrapeaux polonais, italien, portugais, allemand et espagnol<sup>5</sup> agitent leur bannière au-dessus du catafalque. Cette forte représentation de patriotes étrangers n'est pas anodine car Lamarque a été l'un des tenants du combat des patriotes européens pour les libertés contre la Sainte-Alliance. Les liens existants entre les réseaux d'exilés étrangers et les sociétés républicaines françaises suffisent à expliquer cette présence et cette solidarité dans le deuil. L'universalité de grands hommes comme Lamarque ou La Fayette permet

---

1 Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, *op. cit.*, p. 526.

2 E. Fureix, « De l'hommage funèbre », *op. cit.*, p. 190. Selon un arrêté préfectoral de germinal an XI, « aucun transport funèbre ne sera fait désormais à bras, mais avec des chars attelés de chevaux ». Ceci s'est produit lors des funérailles de Foy (1825), de Manuel et de La Rochefoucauld-Liancourt (1827) et de Chaussier (1828), tous appréciés par la jeunesse libérale.

3 *Ibid.*

4 J. Laffitte, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 297.

5 Selon Alcalá Galiano, les Espagnols étaient de ceux qui étaient venus en faible nombre pour l'enterrement. L'image de Lamarque était pour ainsi dire équivoque. Ils voyaient en lui et le partisan de la cause de la liberté et le destructeur de leur patrie car il avait fait la guerre en Espagne avec l'armée napoléonienne, *Recuerdos de un Anciano*, 1913, p. 544, cité par J. Uria Riu, « Flórez Estrada en París (1830-1834) », *Archivum*, 1955, vol. 5, p. 54.

d'abolir provisoirement les frontières au nom de l'unité et du progrès du genre humain. Les discours d'adieu débutent avec Félix Lepeletier, ancien exilé, lisant une notice biographique. La Fayette, à son tour, prononce des propos mesurés ; Clauzel, lui, rappelle le brave et l'habile négociateur ainsi que le « laborieux ouvrier de la liberté ». Mauguin prononce des paroles plus ardentes. Les étrangers rendent aussi un dernier hommage en signe de fraternité : le général polonais Uminski, ancien de la Grande Armée, le remercie de ses vœux pour « obtenir une patrie pour tes fidèles frères d'armes, pour les fidèles alliés de la France » ; le patriote italien Sercognani met en avant son combat pour la « liberté civile et religieuse » ; le général portugais Saldanha et l'Espagnol Flórez Estrada prononcent également des discours élogieux<sup>1</sup>.

### **L'insurrection**

Les voix des orateurs finissent par être étouffées et l'ensemble devient confus. Les harangues et l'effervescence de la foule s'accroissent, agitée par des agents provocateurs. Un dénommé Jean-Baptiste Peyron apparaît à cheval dans la foule tenant dans sa main un drapeau rouge où l'inscription « la liberté ou la mort » est surmontée d'un bonnet phrygien. A la vue de l'étendard, la foule marque sa réprobation. Pour la bourgeoisie, c'est le souvenir de 1793. Pour les républicains, c'est l'indignation car cet acte isolé n'a pour résultat que de décrédibiliser le mouvement, lui coupant le soutien des bourgeois et des autres éléments plus modérés.

Devant la gravité des troubles fomentés le matin, le préfet Gisquet envoie des renforts. Signe que la tension est montée d'un cran, des jeunes gens détellent une voiture et forcent La Fayette à monter dedans pour le conduire à l'Hôtel-de-Ville où serait proclamée la république. Des barricades s'élèvent. Les bataillons chargés d'escorter le cortège ont disparu. Suivant leur projet, les membres des sociétés secrètes tentent de s'emparer du cercueil du général Lamarque pour le porter au Panthéon, signal de ralliement de l'insurrection. Ils attaquent la garde municipale tenant le Jardin des Plantes et la repoussent dans la direction de la barrière d'Enfer. Il faut l'intervention de deux escadrons de carabiniers pour que les forces de l'ordre restent maîtresses du catafalque. On s'est battu « avec un grand acharnement, comme autrefois devant la porte de Scée, autour du cadavre de Patrocle »<sup>2</sup>, écrit l'Allemand Heine, présent ce jour-là. La troupe

---

1 E. Fureix, *La France des larmes*, op. cit., p. 393 ; *Le Constitutionnel* du 6 juin 1832 ; *Le Courrier français* du 7 juin 1832.

2 H. Heine, *Œuvres complètes*, op. cit., p. 181.

place alors le cercueil sur la voiture de voyage et l'escorte jusqu'à sa sortie de la capitale.

L'insurrection s'est étendue dans Paris mais le maréchal Mouton a réussi à la contenir. Le 6 juin, les émeutiers ne sont plus en aussi grand nombre que la veille, mais ils ont réussi à se retrancher au centre du quartier Saint-Merry, parsemé de rues étroites. Cependant, l'insurrection est finalement vaincue. Les raisons de l'échec de l'insurrection sont à chercher du côté des soutiens : à de rares exceptions, les ouvriers ne sont pas intervenus. Déçus par la tournure de la révolution de Juillet, beaucoup ont hésité à s'engager de nouveau dans la lutte armée. Les républicains n'ont pas su également « ébranler la masse populaire » qui a rejeté le coup de force et s'est dispersée en majorité rapidement<sup>1</sup>. La garde nationale, milice bourgeoise par excellence, est restée fidèle au roi, tandis que les chefs de l'opposition n'ont ni cautionné ni suivi l'insurrection. Partisans de l'ordre social, ceux-ci pensent que les réformes ne viendront que par un changement de majorité en leur faveur à la Chambre<sup>2</sup>.

La monarchie de Juillet remporte ainsi un succès complet sur les républicains à Paris en même temps qu'elle écrase les légitimistes en Vendée. Dans une proclamation aux habitants de Paris, le ministre de l'Intérieur Montalivet résume ainsi la journée du 5 juin : « vous avez frémi, au cours de cette journée, des attentats dont les factions ont affligés quelques points de cette capitale, sous prétexte de rendre hommage à la mémoire d'un brave soldat dont la famille et les amis s'indignaient comme vous de ces sacrilèges excès... ». On compte trois cent morts parmi les insurgés, et moitié moins dans les forces royales. L'état de siège de la capitale est décrété<sup>3</sup>. Face à cet échec cuisant, les deux partis opposants sont mis devant leur incapacité à renverser Louis-Philippe. L'attaché autrichien Apponyi pense que « ce n'est que depuis hier qu'on peut dater le règne de Louis-Philippe »<sup>4</sup>. Si le régime sort renforcé de ces deux jours d'insurrection par sa capacité à assurer l'ordre, il n'y a pas trouvé paradoxalement plus d'engouement en sa faveur. Le marasme de l'activité économique, le désœuvrement des ouvriers et la cherté du pain ne sont pas des indicateurs d'optimisme. Et malgré son échec l'opposition n'a pas désarmé, notamment dans les journaux.

---

1 T. Bouchet, *Le roi et les barricades*, op. cit., p. 14.

2 On peut citer un exemple illustrant cette non-prise de risque de la part des chefs : alors qu'un artilleur de la garde nationale le presse de tirer son épée au nom du parti, Clauzel répond : « je me joins à vous, si vous êtes assurés du concours d'un régiment. - Eh ! Monsieur, réplique l'artilleur, si, à l'heure où je vous parle, un régiment était à nos ordres, nous n'aurions pas besoin de vous », Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, op. cit. p. 533.

3 *Le Constitutionnel* des 6, 7 et 8 juin.

4 R. Apponyi, *Vingt-cinq ans à Paris*, op. cit., t. II, p. 215.

## Épilogue landais

Alors que l'insurrection républicaine s'accroît dans la capitale, la voiture de voyage contenant le cercueil de Lamarque quitte la barrière d'Enfer pour les Landes, conduite par le neveu du défunt, Maximien Ducasse. Alors que la plupart de ses devanciers civils et militaires tels que Manuel, Benjamin Constant, Masséna, et Suchet, ont été enterrés au Père-Lachaise, haut lieu de prestige consacré par les ultras comme « un cimetière athée et libéro-bonapartiste »<sup>1</sup>, le choix de Lamarque d'être enterré sur sa terre natale est singulier. Pour éviter que se reproduisent les événements parisiens, le gouvernement a pris des mesures de sécurité tout au long du parcours. Passant à Bordeaux vers les onze heures le 8 juin, la voiture mortuaire traverse la ville « presque à l'insu de tout le monde », comme le souligne le correspondant du *Journal des Débats*<sup>2</sup>. La municipalité de Mont-de-Marsan a reçu des ordres pour éviter toute réunion nocturne et toute manifestation. De ce fait, les tambours de la garde nationale sont consignés. Arrivée tard dans la nuit, la voiture repart de la ville sans aucune pompe. Essuyant des reproches de la part de ses administrés, le conseil municipal argue, non sans une certaine mauvaise foi, avoir tout prévu pour rendre les honneurs au général Lamarque mais objecte que ni les autorités civiles ni les autorités militaires n'ont été prévenues de son arrivée pendant la nuit<sup>3</sup>.

L'attitude des autorités est différente à Saint-Sever, sa ville natale. Un piquet de la garde nationale l'attend et bat aussitôt le rappel pour avertir la population de l'arrivée du cercueil à trois heures trente du matin. La voiture est à nouveau dételée et traînée à bout de bras pendant deux heures jusqu'à Eyres, distante de quatre kilomètres. Le corps est ensuite placé dans la chapelle d'une des métairies de Lamarque<sup>4</sup>, où se trouvent déjà ses parents, en attendant le jour des obsèques officielles. Plusieurs gardes nationales des villes de la région comme celles de Mont-de-Marsan, Dax, Peyrehorade, Orthez et Bayonne, se sont manifestées pour pouvoir rendre hommage au défunt lors de l'enterrement. Mais le préfet des Landes leur interdit tout déplacement. Le ministre

---

1 E. Fureix, *La France des larmes, op. cit.*, p. 95. Si l'immense majorité se sont faits enterrer à Paris, certains comme l'abbé Grégoire et l'étudiant Galois l'ont été au cimetière Montparnasse. La Fayette avait choisi Picpus.

2 *Journal des Débats* du 13 juin

3 *Journal des Landes* du 17 et 24 juin 1832.

4 Sise au domaine de Labouyrie. Entre 1853 et 1856, le comte Louis Lamarque édifie une nouvelle chapelle beaucoup plus grande sur l'emplacement de la précédente. Voir P. Soussieux, « La chapelle funéraire du général Lamarque », *Centre généalogique des Landes*, n°64, 2002. pp. 82-86.

Montalivet se félicite de cette initiative car « il importe que les citoyens s'accoutument à déférer aux injonctions de l'autorité lorsqu'elle parle au nom du roi »<sup>1</sup>. Pour éviter de nouvelles mésaventures, il semble que la famille et le préfet se soient mis d'accord pour que le jour officiel de l'enterrement ne fasse pas l'objet d'une grande publicité. Le pouvoir royal peut être satisfait. La province n'a pas bougé et son soutien se signale par de nombreuses adresses qu'elle envoie au roi, facilitant le rétablissement du calme.

Le 13 juin est célébré malgré tout une cérémonie religieuse après les funérailles civiles parisiennes. Les gardes nationales de Saint-Sever et de Mont-de-Marsan sont présentes mais sans leurs armes, ce qui est révélateur du manque de confiance des autorités. Notables libéraux ou représentants de l'armée sont présents. Après la cérémonie, divers éloges sont prononcés, rite profane de séparation, répandu depuis le Directoire, se substituant aux dernières prières religieuses<sup>2</sup>. Ces discours participent du processus d'héroïsation du défunt, rappelant ses actions, ses mérites et ses projets. Ami du défunt, le député Justin Laurence résume la vie de Lamarque en trois mots : soldat, écrivain, orateur. De passage dans le département, le député de la Loire-Inférieure Dubois d'Angers a tenu à rendre hommage à son collègue au nom de « la Bretagne et de la Vendée reconnaissantes » – du moins la partie bleue –, rappelant son rôle de pacificateur de 1815. Le docteur Lespès, qui a soigné son parent, met en avant l'attachement de Lamarque à son département et à sa ville natale car il ambitionnait la mairie de Saint-Sever comme son bâton de maréchal de France. Chose d'ailleurs fort improbable car il aurait fallu que Lamarque amende ses positions vis-à-vis du gouvernement pour espérer être nommé à la tête de la municipalité par le roi. Émule de la jeunesse, le défunt est cité par un élève du collège de Saint-Sever dénommé Dulau, comme un exemple à suivre en raison de « son génie et ses vertus »<sup>3</sup>. Ce Dulau s'avère faire partie des jeunes méritants que Lamarque avait pris sous son aile.

Les funérailles parisiennes du 5 juin ont été un moment marquant dans le processus mémoriel du général. La dimension politique de l'événement aurait dû consacrer l'hommage de la patrie reconnaissante au héros-citoyen, comme l'ont été celles des autres dignitaires libéraux avant lui. Loin d'être unanime, cet hommage « national », « au sens de communion populaire autour de l'idée de nation »<sup>4</sup>, se limite aux déçus du régime, aux classes populaires urbaines, aux libéraux et proscrits

---

1 A.S.B. Cote 133. Lettre de Montalivet au préfet Sers, Paris le 18 juin 1832.

2 E. Fureix, « De l'hommage funèbre », *op. cit.*, p. 180.

3 *Journal des Landes* du 17 juin 1832.

4 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, *op. cit.*, p. 56.

étrangers. Son image soigneusement véhiculée de général de Napoléon entré en politique pour venger la France humiliée et celle de défenseur des libertés après le durcissement de la politique royale y a beaucoup contribué. Le pouvoir n'a jamais vu d'un bon œil ces funérailles concentrant les tensions et renforçant les clivages. Elles ont tenté, sans succès, de les normaliser en les soumettant à des règles et à des lois. Tandis que les autorités landaises, royalistes et conservatrices n'ont toujours vu en Lamarque qu'un dangereux opposant, l'insurrection républicaine et sa répression par le pouvoir ont fini par troubler et ternir le deuil national rendu au général.

### LA SURVIVANCE DE LA MEMOIRE

Les circonstances extraordinaires dans lesquelles les obsèques de Lamarque ont été célébrées ont terni son image et brouillé le message de l'opposition au gouvernement. Pourtant bien engagé avant même sa mort, le processus d'héroïsation et d'hommage rendu au défunt semble interrompu par la répression et le programme du pouvoir royal. Victime de la « fabrique de l'oubli » et d'une déformation de la mémoire liée au temps, son nom devient le marqueur d'un épisode dramatique de la geste républicaine, éloignant un peu plus le personnage de son identité réelle. Il s'agit d'observer quelles ont été les étapes de cette recomposition de la mémoire depuis 1832, entre occultation et réminiscence, entre héritage dévoyé et récupération politique.

### Le culte rendu au héros

Les publications rendant hommage à Lamarque n'ont pas toutes été faites au moment de son décès en juin 1832. La diffusion de chants, de poèmes, d'odes et de dédicaces a commencé de son vivant et plus particulièrement quand sa popularité est la plus haute en 1831, au plus fort de la crise internationale. Comme Foy, il symbolise la gloire militaire en temps de guerre et le patriotisme intransigeant en temps de paix. Dans la même veine que Béranger, le jeune poète Jules Watremez a composé un *Nouveau chant du départ*, dédié aux généraux La Fayette et Lamarque, défenseurs de la cause polonaise :

« N'entends-tu pas gémir la Pologne expirante,  
Ô ! France, es-tu sourde à sa voix ?  
Aux cris de ses enfants la liberté tremblante

Est près de cacher son pavois !  
[...] Du nouvel Attila les farouches esclaves  
Enivrés du sang polonais  
Voudraient sur nôtre sol en dépit de nos braves  
Protéger leurs honteux forfaits.  
[...] Français la liberté chancelle... »

Ce concert d'éloges, loin d'être désintéressé, permet de demander des secours au patriote distingué. Watremez rend responsable le gouvernement Périer d'avoir plongé « *dans une affreuse misère* [...] dix mille citoyens dans Paris sans travaux et sans emplois [...]. Je suis du nombre ». Il sollicite ainsi un emploi afin « d'élever honnêtement mes enfants »<sup>1</sup>. A la même époque, Théodore-Hippolyte-Désiré Chapeau, neveu du général Ruty, artilleur sous l'Empire et capitaine dans l'armée grecque, écrit un *Chant héroïque* dédié à Lamarque, accompagné par la musique de Montiot, ancien chasseur à cheval de la vieille garde devenu artiste au grand théâtre de Bordeaux. Sur un ton martial, on fait de Lamarque le nouvel Achille qui réunit « toujours aux palmes de la gloire, les vertus de Caton ». Il est qualifié de « grand citoyen », d'« invincible orateur » et de « César ». A côté du « grand Foy », les lauriers de la gloire défendront la liberté et la patrie. Une lithographie de H. Faye vient illustrer ces paroles en représentant un buste de Lamarque posé sur une pierre où sont inscrites ses victoires sous l'Empire. Une femme symbolisant la liberté lui décerne une couronne de lauriers tout en soufflant dans les trompettes de la gloire<sup>2</sup>. Par l'épée et par le verbe, il incarne le guerrier vaincu prêt à se battre pour la défense des idéaux.

Toujours à propos de la cause polonaise – très populaire en France –, un certain Maurice de Genève, ancien officier supérieur membre de la Légion d'honneur, publie *Le Réveil de la France, chant national en 1831* dans lequel il appelle à lutter contre le « honteux esclavage » et la tyrannie des monarchies européennes, notamment contre les despotes du nord (Russes). Il interpelle alors « Bertrand, Drouot, Lafayette et Lamarque » pour empêcher cela<sup>3</sup>. D'autres restés anonymes rendent hommage à travers des épigrammes maladroits, fruits d'une inspiration momentanée pour leur idole du jour :

- 
- 1 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettres de Watremez à Max. Lamarque, Paris le 4 avril et 17 mai 1831. Souligné par Watremez. Celui-ci publia en 1832 un recueil intitulé *Chansons patriotiques et autres*. Une 2e édition, enrichie de courriers que lui ont adressé des personnalités de l'opposition paraît en 1847 sous le titre de *Chansons de Jules Watremez, précédées des lettres adressées à l'auteur par Béranger, le prince Joseph Napoléon, le maréchal Clauzel et les généraux La Fayette et Lamarque*.
  - 2 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. *Chant héroïque*, avril 1831. En 1849, Chapeau publie également un *Chant des victoires de la France immortelle dédié à l'illustre famille du grand Napoléon*.
  - 3 A.D. Landes. 1F 983. G. Maurice de Genève avait déjà publié deux chants : 1815, *la Garde meurt et ne se rend pas* et 1830, *la France meurt et ne se rend pas*.

« Orateur et guerrier, notre noble Lamarque,  
Défendit notre sol et notre liberté,  
Pour lui, le triste jour désigné par la barque,  
Sera le premier jour vers l'immortalité »<sup>1</sup>

Dans un tout autre registre, Charles-Quylère Lafranque, étudiant en médecine, dédie sa thèse au général Lamarque. Il y est question de l' « homme dont les opinions patriotiques [...] ont donné à mes sentiments l'impulsion du progrès dont il est le plus ferme soutien ! ». A l'instar du baron Desgenettes, ancien médecin-chef de la Grande Armée, devenu le « meilleur guide » pour les jeunes médecins, les Lamarque, les La Fayette, les Dupont de l'Eure et les Benjamin Constant « sympathisent très bien avec la jeunesse actuelle » et les éclairent. Patriotisme et progrès se rejoignent en Lamarque pour lutter contre ceux qui pourfendent les libertés, ici à la Faculté de Médecine, divisée entre « les hommes du progrès » et ceux « des éteignoirs ». Membre du jury, Desgenettes félicite Lafranque de sa dédicace pour « l'illustre auteur »<sup>2</sup>. Il réussit dans le même temps à gagner le patronage de Lamarque. Mais citer La Fayette et Dupont de l'Eure n'est pas innocent. C'est aussi accroître son réseau de protections potentielles au sein de la galaxie libérale. Ces exemples révèlent la notoriété de Lamarque à un moment donné de sa carrière parlementaire où jeunes en devenir et anciens de l'armée impériale n'hésitent pas à invoquer son nom pour célébrer le héros-citoyen et pour s'assurer protection et reconnaissance.

La mort du général lui apporte également un concert d'éloges : poèmes, stances, pièces en vers, hommages, nécrologies célèbrent à l'envie le héros-citoyen. Dans son édition du 4 juin, le *Constitutionnel* participe au processus d'héroïsation en mettant en avant, dans sa notice nécrologique, la précocité des convictions du défunt pour qu'elles puissent être également suivies par la jeunesse : « l'amour de la patrie, l'amour de la liberté ». Mais au-delà de faire entrer Lamarque dans le panthéon libéral, ces éloges s'inscrivent aussi dans un désir plus pragmatique et égoïste : être associé au deuil du grand homme et en récolter quelques dividendes. Ces événements singuliers permettent aux publicistes de se faire connaître en composant feuilles ou ouvrages de circonstance. Dès l'annonce de sa mort, le poète satirique Auguste Barthélémy est le premier à publier le 2 juin un poème en vers alexandrins intitulé *Mort du général Lamarque*. Quelque peu

---

1 A.N. 566 AP/29. Dossier 5. Épigramme signée « une Française », s.d.

2 A.D. Landes. 1F 982. C. Lafranque, *Propositions sur l'utilité et la certitude du progrès en médecine*, thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 2 mai 1831 ; A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Lafranque à Max. Lamarque, Versailles le 14 mai 1831. Originaire de Dax (Landes), il est chirurgien aide-major breveté au 1<sup>er</sup> régiment des carabiniers.

opportuniste, il s'était fait connaître sous la Restauration avec son complice Joseph Méry, pour ses satires politiques contre le gouvernement royal comme *la Corbiéréide*, *la Peyronnide* ou *la Villiade*, après s'être acquis les faveurs du pouvoir. En 1829, il est condamné et emprisonné pour avoir publié le *Fils de l'homme*, évoquant le duc de Reichstadt, fils de Napoléon. Sous la monarchie de Juillet, il continue à attaquer le gouvernement en publiant des vers satiriques dans l'hebdomadaire *La Némésis* avant d'en faire l'éloge. Pour célébrer Lamarque, Barthélémy se fait dithyrambe en rappelant ses principaux exploits militaires et son éloquence :

« [...] Qu'on le suive partout sur cette carte immense  
Des plaines de Jemmapes où notre ère commence,  
Jusqu'aux bords de la Loire, où l'on conte aujourd'hui,  
Au pied de son cercueil, ce qui fut fait par lui.  
Oui, son vœu d'agonie est digne qu'on l'écoute :  
Il veut servir la France à sa dernière route,  
Son funèbre voyage est pour elle un secours  
Muet, mais éloquent comme un de ses discours ; ... »<sup>1</sup>

Mis à part Barthélémy, déjà connu, la plupart de ces productions sont rarement authentifiées car elles sont publiées de façon anonymes, quelques-unes seulement marquées d'une initiale ou d'un pseudonyme. Un certain J-B P\*\*\* publie une *Vie politique et militaire du général Lamarque*, mais il ne fait que reprendre ce qu'on dit des précédentes brochures : un général exemplaire persécuté par les Bourbons devenu un tribun défenseur des libertés et de la patrie. Comme éléments de nouveauté, il ajoute des extraits de discours et relate ce qui s'est passé les 5-6 juin. Quand ils sont authentifiés, ce sont généralement des personnages obscurs. Un certain Henri Dupuy, imprimeur visiblement d'origine suisse, publie des stances intitulées *Un compatriote de Guillaume Tell au tombeau du général Lamarque*. F-L. Groult de Turlaville fait imprimer un poème ayant pour titre *La révolte des 5 et 6 juin*. Il s'agit en fait d'un pseudonyme employé par un journaliste du *Charivari*, feuille satirique, dirigé par le républicain Charles Philipon, également directeur de *La Caricature* qui édite les dessins de Daumier. Si J-C. Caron a relevé pour la mort de Foy plus de quatre-vingt publications en français et en langues étrangères<sup>2</sup>, il faut reconnaître que Lamarque n'a pas suscité la même effervescence. Tout au plus une quinzaine si on associe les éloges prêtées au

---

1 G. Sarrut et B. Saint-Edme, *Biographie des hommes du jour*, op. cit., t. I, pp. 96-98 ; A. Barthélémy, *Mort du général Lamarque*, p. 14.

2 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, op. cit., pp. 324-331.

général (9), concentrées surtout entre le 2 et le 9 juin, et la relation des funérailles insurrectionnelles (5).

*Publications posthumes à la mort du général Lamarque<sup>1</sup>*

DATE	AUTEUR	TITRE	VOL.	EDITEUR/ IMPRIMEUR
02/06/32	Auguste Barthélémy	<i>Mort du général Lamarque</i>	1	Perrotin
09/06/32		<i>Hommage du peuple français au général Lamarque...</i>	1	Sétier
09/06/32		<i>Hommage du peuple français au général Lamarque [...] Chant funèbre dédié aux mânes de cette illustre général</i>	1	Sétier
09/06/32		<i>Le Deuil de la France ou Mort du général Lamarque...</i>	1	Chassaignon
09/06/32		<i>Deuil des citoyens français à la mort du général Lamarque...</i>	1	
09/06/32		<i>La mort du général Lamarque, ses derniers vœux pour la France</i>	1	Chaigneau
09/06/32		<i>Notice sur la vie du général Lamarque</i>	1	Balary
16/06/32		<i>Relation exacte et complète de tous les événements qui se sont passés à Paris dans les journées du 5 et 6 juin</i>	1	Chaigneau
23/06/32		<i>La profanation</i>	1	Pihan Delaforest Morinval
23/06/32	Henri Dupuy	<i>Un compatriote de Guillaume Tell au tombeau du général Lamarque</i>	1	Henri Dupuy
23/06/32		<i>Rapports sur les opérations et les faits militaires auxquels la garde nationale a pris part dans les journées des 5 et 6 juin.</i>	1	
30/06/32		<i>Relation des événements de Paris pendant les journées des 5, 6 et 7 juin</i>	1	Thériat
30/06/32	F.L. Groult de Tourlaville	<i>La révolte des 5 et 6 juin</i>	1	David
30/06/32	J-B P***	<i>Vie politique et militaire du général Lamarque</i>	1	Chassaignon

Cette différence entre Foy et Lamarque peut s'expliquer par la conjugaison de plusieurs phénomènes : l'insurrection puis sa répression ont interrompu la publication d'écrits à la gloire du héros. Très rapidement, les funérailles *stricto sensu* de Lamarque sont évacuées pour évoquer la mise en état de siège de la capitale, la réaction de la province, les arrestations, les interrogatoires et les condamnations largement relayés par les journaux. Une actualité chassant l'autre, l'opinion parisienne est désormais occupée

<sup>1</sup> *Bibliographie de la France ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, Pillet, Paris, 1832, pp. 324-373.

de savoir comment la monarchie de Juillet va maîtriser le retour au calme et châtier les coupables, à tel point qu'aucun des grands quotidiens nationaux ne relate son inhumation dans les Landes. Lamarque est également victime du phénomène de saturation. En effet, plusieurs événements historiques se croisent en ce mois de juin 1832. Les 4 et 5 juin correspondent également à la prise d'arme en Vendée. Le mouvement insurrectionnel est maîtrisé rapidement mais la « cavale » de la duchesse de Berry, suivie de près par les quotidiens, tient en haleine l'opinion jusqu'à son arrestation en novembre 1832. De fait, les habitants de la Vendée, de la Loire-Inférieure et du Maine-et-Loire sont plus intéressés par ce qui se passe dans l'Ouest qu'à Paris.

Il en est de même pour certains membres de la haute société de Paris si l'on en croit l'attaché autrichien Apponyi : dînant avec les ducs de Noailles, Laval-Montmorency et Caraman le 6 juin, il écrit qu' « il a été beaucoup moins question des événements de Paris que de ceux de la Vendée et de la malheureuse présence de Mme la duchesse de Berry dans ce pays »<sup>1</sup>. A cette période, le « carlisme » est jugé plus dangereux pour la stabilité du pouvoir (car il garde des réseaux d'influence importants) que des républicains peu nombreux et impuissants. Le début du mois de juin correspond également à l'intensification de l'épidémie de choléra dans la capitale. Ses méfaits au jour le jour sur les populations jusqu'au printemps 1832 font relativiser le caractère dramatique des deux journées sanglantes des 5-6 juin. D'autant plus que les préoccupations du quotidien reprennent vite le dessus. Tous ces éléments exceptionnels agglomérés simultanément puis vite évacués viennent troubler le champ mémoriel quand celui-ci n'est pas même refoulé par le pouvoir royal.

### **Une mémoire occultée ?**

Dès le mois de juin, certains cherchent à oublier cet événement tragique comme Heinrich Heine : « j'ai déjà écrit assez de bulletins douloureux sur ces journées déplorables, pour pouvoir m'en épargner une nouvelles description »<sup>2</sup>. D'autres fuient ou se taisent par peur d'être de nouvelles victimes de la répression. Mais c'est surtout l'idée d'une insurrection inutile et d'une révolution ratée qui fait son chemin. Sentant le danger écarté, le régime peut assouplir les mesures coercitives en juillet 1832. Sur les deux cent soixante-et-une personnes jugées, seules quatre-vingt-huit sont condamnées, dont onze à

---

1 R. Apponyi, *Vingt-cinq ans à Paris*, op. cit., t. II, p. 209.

2 H. Heine, *De la France*, p. 169. Lettre du 16 juin 1832 citée par T. Bouchet, *Le roi et les barricades*, op. cit., p. 64.

la peine capitale. Il met également en place une active propagande qui refoule les événements tandis que de leur côté les sociétés républicaines tendent à se démobiliser et à se disperser. De modestes initiatives prises çà et là pour commémorer les journées des 5-6 juin passent inaperçues en juin 1833. La monarchie de Juillet va tout de même avoir affaire à des résurgences de cette insurrection jusqu'en 1848 : en février 1834, les funérailles du député de l'opposition Dulong poussent le pouvoir à prendre des mesures drastiques pour éviter de nouveaux troubles. Mais en mai de la même année, les funérailles de La Fayette n'inquiètent pas la monarchie car l'opposition n'est plus en mesure de se rassembler essentiellement à cause des poursuites qu'elle encoure.

Cependant, ces résurgences n'invoquent pas la personne de Lamarque, désormais passée au second plan. Sa popularité semble s'être rapidement estompée et son nom, quand il est mentionné, n'est plus associé qu'à cet événement dramatique, comme l'écrit la comtesse de Boigne le 19 mai 1834 : « [La Fayette] a laissé sa réputation d'homme de tête à celui du général Lamarque [...]. Il faut espérer que le sien [enterrement] n'aura pas les tristes conséquences que le parti en espérait naguère »<sup>1</sup>. Dans le même temps se construit toute une historiographie républicaine sur les événements de juin 1832. Elle dénonce en majorité la répression du pouvoir, notamment dans l'ouvrage collectif *Paris révolutionnaire* paru en 1834 en quatre volumes. On retrouve les contributions d'auteurs tels que Jacques Arago, Godefroy Cavaignac ou Armand Marrast. Ce dernier s'est occupé de l'article consacré aux « funérailles révolutionnaires » où il est question de Lamarque et de sa mort, des combats du cloître Saint-Merry et de la répression. Quant aux tenants du régime, ils ne voient là que de la légitime défense contre des sectaires ayant troublé l'ordre public. Deux publications vont marquer l'historiographie orléaniste et républicaine : les *Mémoires* du préfet de police Gisquet (1840), première synthèse sur les événements, qui figent pour un moment les interprétations favorables au régime tandis que l'*Histoire de dix ans 1830-1840* de Louis Blanc, parue entre 1841 et 1844, devient le livre de référence des républicains. Ces deux ouvrages ont pour effet de mettre « à la portée d'un public élargi deux solides versions de l'événement. Elles servent de références pour leurs qualités respectives »<sup>2</sup>. Mais dans les deux cas, ces publications ne font que renforcer l'association du nom de Lamarque à l'insurrection républicaine. Dès lors, il devient difficile de les distinguer séparément.

---

1 Comtesse de Boigne, *Récits d'une tante, mémoires*, E. Paul, Paris, 1921-1923, t. IV, pp. 137-138.

2 T. Bouchet, *Le roi et les barricades, op. cit.*, p. 138.

Dans les Landes, après l'émotion suscitée par l'annonce de sa mort et de son inhumation dans la chapelle familiale, il n'y a pas eu d'agitation. Dans son fief de Saint-Sever, Lamarque garde son aura comme personnage important de la commune, même s'il convient de nuancer cette popularité car le général s'est souvent heurté à beaucoup de ses compatriotes plus conservateurs et fermés à toute idée de changements. Lamarque n'a jamais remporté chez lui une adhésion pleine et entière. Toutefois, le maire de la ville prend l'initiative au lendemain de son inhumation (14 juin 1832) de réunir le conseil municipal afin de s'associer aux témoignages laudatifs envers le défunt. Tenant compte des vœux de ses administrés, il alloue une somme de 300 francs pour participer aux frais d'érection d'un monument. Une souscription est également ouverte le 17 juin<sup>1</sup>. Le choix de la municipalité s'est arrêté sur une modeste colonne surmontée d'une urne funéraire, qui serait érigée sur une place du village, entre l'abbatiale et l'hôtel Lamarque. Mais il faudra attendre le 27 juin 1836 pour que la statue soit inaugurée par la nouvelle municipalité qui comprend le baron Louis Lamarque, fils du général. Sur le cartouche en bas de la colonne, le double passé militaire et politique de Lamarque y est rappelé :

AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL / MAX. LAMARQUE À L'ÉCRIVAIN / PATRIOTE /  
FONTARABIE / HOHENLINDEN / AUSTERLITZ / CAPRÉE / WAGRAM /  
LAYBACH / VENDÉE / ENGEN / AU DÉPUTÉ / COURAGEUX / ET / ÉLOQUENT

On remarque que les batailles auxquelles a participé le défunt sont mentionnées dans un ordre chronologique approximatif : Laybach (1809) est placé après Wagram et Engen (1801) après la Vendée (1815), preuve d'une précoce mise à distance des événements passés. Plus incongrue, la mention de sa participation à Austerlitz en 1805 alors qu'il se trouve avec le maréchal Augereau sur les arrières de l'armée. D'où vient cette confusion ? Les notices biographiques sont ambiguës voire fallacieuses : Michaud écrit qu'il « fit la campagne d'Allemagne, en 1805, dans le corps d'Augereau, et fut désigné, dans le rapport de la bataille d'Austerlitz, pour rejoindre les troupes qui marchaient sur Naples »<sup>2</sup>. Arnault cite qu'« employé dans le 7<sup>e</sup> corps, dans la campagne que termine si glorieusement le triomphe d'Austerlitz, Lamarque continue d'attacher son nom à tous nos beaux faits d'armes... »<sup>3</sup>. Ayant participé à la brillante campagne de 1805, on en

1 L. Léon-Dufour, « Le Lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p.169.

2 *Biographie des hommes vivants*, t. IV, pp. 78-79

3 *Biographie nouvelle des contemporains*, t. X, p. 389.

conclut qu'il a forcément combattu à Austerlitz, victoire napoléonienne par excellence. Par contre, sa période espagnole, méconnue et peu glorieuse pour les armées napoléoniennes, n'est pas évoquée. Mais toutes les qualités qui ont fait le héros-citoyen, écrivain, patriote, député courageux et éloquent, sont ici mentionnées. Alors qu'il est largement connu pour son action à la Chambre, le passé révolutionnaire et impérial de Lamarque est représenté et soigneusement entouré par les vertus libérales. Cela correspond à une période durant laquelle Louis-Philippe cherche à capter la légende napoléonienne à son profit et qui va culminer avec le retour des Cendres de Napoléon en 1840.

Presque simultanément, profitant du regain d'intérêt suscité par le monument, les trois volumes des *Mémoires et Souvenirs* du général Lamarque publiés par sa famille paraissent en 1835-1836. Le prospectus de l'éditeur Fournier regrette déjà en 1834 cet oubli précoce par « notre nation et notre époque » alors qu' « il est pourtant des talents, des services et des vertus qu'elles n'oublient pas en deux ans »<sup>1</sup>. Remaniés et censurés en partie par la famille, ces mémoires ont dû rester « beaucoup de charme. Le style n'en est peut-être pas assez simple et assez naturel. [...] On y trouve des détails intéressants et de piquantes anecdotes »<sup>2</sup>, selon un rédacteur. Malgré ce remaniement, certains détails évoqués n'ont pas été du goût du prince de Canino. Celui-ci fait publier une *Réponse de Lucien Bonaparte aux Mémoires du général Lamarque* (1835) depuis son exil londonien. Lucien lui reproche surtout le chapitre XI de son *Essai sur les Cent-Jours* où il ne fait que répéter une erreur. Il aurait pressé « Napoléon d'abdiquer dans l'espoir d'être ministre pendant la longue minorité de [son] neveu »<sup>3</sup>. Dispute à fleurets mouchetés, cette *Réponse* ne sert finalement que de prétexte à son auteur pour justifier sa propre conduite de 1815, largement vilipendée par de nombreux pamphlets.

En 1845 paraît un curieux ouvrage sous le titre de *Casimir Périer, le général Lamarque aux Champs-Élysées. Fragments politiques*, par Pierre Gaillard, député de la Gironde de 1831 à 1834. Ayant fait partie de la majorité ministérielle, Gaillard imagine un dialogue entre les deux adversaires politiques dans l'au-delà : Lamarque est présenté comme un belliciste ambitieux « de l'école de l'Empire », tourné vers le passé alors que Périer symbolise la paix, la légalité du régime représentatif et l'avenir<sup>4</sup>. On ne compte

---

1 Prospectus inséré dans les *Mémoires et souvenirs de Charles de Pougens*, publiés en 1834 chez Fournier jeune.

2 *Journal des Landes* du 1<sup>er</sup> février 1835.

3 *Réponse de Lucien Bonaparte*, P. Rolandi, Londres, 1835, p. 3.

4 P. Gaillard, *Casimir Périer, le général Lamarque aux Champs-Élysées*, Lanefranque, Bordeaux, 1845, p. 12.

plus également les multiples entreprises éditoriales et les dictionnaires biographiques qui se sont succédés après 1832 dans lesquels on retrouve le général Lamarque parmi tant d'autres. Citons par exemple la *Biographie universelle et portative des contemporains, ou Dictionnaire historique des hommes vivants et des hommes morts* parue de 1830 à 1836 en 5 volumes par Alphonse Rabbe et Vieilh de Boisjolin, anciens de l'armée impériale qui reprennent une idée des frères Babeuf ; ou les *Fastes de la Légion d'honneur*, publiés de 1844 à 1847, aussi en 5 volumes par A. Liévyns, J. Verdot, chefs d'institution à Paris et P. Bégat, ingénieur-géographe de la marine. Ces *Fastes* recensent tous les titulaires de l'ordre depuis l'an XII jusqu'en 1840, et se veulent « œuvre de patriotisme et de conscience »<sup>1</sup>.

### **Un héritage délaissé ?**

Sur le plan politique, la mort du général met un terme au tribunal militaire à la Chambre car personne n'a repris les places laissées vacantes par Foy et Lamarque. Elle met également fin à son influence sur les autres députés des Landes. Il avait réussi à rallier ou à faire élire des candidats qui partageaient ses idées : le baron Poyferré de Cère et le général Cardenau en 1830 puis Justin Laurence et son neveu Eugène Basterrèche en 1831. Sa disparition a entraîné leur désengagement. Basterrèche, souvent absent et malade, démissionne dès 1833. Ne voulant plus se contenter d'une opposition stérile, Laurence finit par se rapprocher du pouvoir orléaniste, ce qui lui vaut d'être nommé procureur-général en Algérie, directeur des affaires d'Afrique puis des contributions directes.

Alors qu'on lui propose de se présenter à la succession de son père en juillet 1832, Louis Lamarque refuse de reprendre le flambeau malgré les encouragements des patriotes de l'arrondissement. Il semble encore profondément marqué par la disparition de son père un mois auparavant. Ses partisans se retournent alors vers les fonctionnaires que Lamarque avait fait nommer par le gouvernement après la révolution de Juillet. Pensant trouver des personnes investies de la confiance du général, les patriotes s'aperçoivent que la plupart de ces nommés ont rallié le gouvernement. Seuls le juge d'instruction de Saint-Sever, Brethous-Peyron et le juge de paix Frédéric Bastiat, qui n'est pas encore le chantre du libre-échange, sont « dévoués aux doctrines de l'opposition, [et] également pénétrés de la pensée de Lamarque ». Bastiat se désiste pour

---

<sup>1</sup> *Fastes de la Légion d'honneur*, au bureau de l'administration, Paris, 1842-1847, t. I, p. VI.

éviter un éparpillement des suffrages. Preuve du manque d'engouement pour Brethous-Peyron, la coalition réunissant « le juste milieu et des carlistes » manque de peu d'envoyer « à la chambre un député que chacune de ces deux dernières opinions avoue et revendique comme sien ». Après deux tours de scrutin, le remplaçant du « bienfaiteur » l'emporte<sup>1</sup>. Mais celui-ci ne répond pas aux attentes de ses électeurs et il finit par voter avec la majorité ministérielle avant de démissionner six mois plus tard, ne s'estimant pas capable de remplir ses fonctions.

L'élection du général Durrieu en 1834 fait définitivement tomber dans l'escarcelle du pouvoir le siège autrefois détenu par l'un de ses plus constants opposants. La désagrégation de l'héritage politique de Lamarque peut s'expliquer par la stabilisation de la monarchie et son renforcement. Aspirant à la paix, l'électorat landais semble s'être tourné vers le régime qui lui apporte plus de garanties. La « cause » défendue par le général Lamarque s'étant éteinte avec son tribun, une opposition résiduelle ne peut que rejaillir négativement sur les intérêts des concitoyens. Toutes ces désaffections montrent combien le poids politique de Lamarque reposait en grande partie sur sa personnalité charismatique incarnant une opposition avancée.

Gardien de la mémoire familiale, le baron Louis Lamarque, « plus conservateur et moins remuant que son père »<sup>2</sup>, n'en a pas moins rallié sincèrement le régime de Juillet et il suscite un plus large consensus dans toute la ville de Saint-Sever. Preuve de ce ralliement, Louis-Philippe l'a nommé conseiller général en 1833, « bastion nobiliaire » voué « à l'apolitisme et à l'action locale »<sup>3</sup>, et l'élève au titre de comte en 1837<sup>4</sup>. Déjà conseiller municipal en tant que gros propriétaire du canton, le roi le nomme ensuite maire de Saint-Sever en 1839<sup>5</sup>. Rares ont été les nobles (anciens ou d'Empire) qui se sont consacrés à la fonction d'édile communal. 4% l'ont été au début de la monarchie de Juillet car la tâche était « sans grand prestige et sans grand attrait ». Être maire pouvait compromettre les bonnes relations entre les châtelains et les métayers, et entraîner par conséquence, la dégradation de l'autorité morale des premiers. Peut-être est-ce une des raisons qui ont entraîné sa démission en 1844 ?<sup>6</sup> Toujours est-il

---

1 *Journal des Landes* du 15 juillet 1832.

2 C. Filloles, *La bourgeoisie landaise sous la monarchie de Juillet*, B.S.B., Dax, 1972, p. 73.

3 S. Fiette, *La noblesse française des Lumières à la Belle Époque*, 1997, p. 281 citée par F. Lallard, *La fortune des Wagram*, Paris, Perrin, 2002, p. 179.

4 Lettres patentes du 26 décembre 1837, A. Révérend, *Titres et confirmations de titres : monarchie de Juillet, 2e République, 2nd Empire, 3e République* (1830-1908), Honoré Champion, Paris, éd. 1974, pp. 77-78.

5 A.M. de Saint-Sever, Procès-verbal du 13 juillet 1839. Ordonnance royale du 26 juin 1839 nommant Louis Lamarque maire et le docteur Louis Lespès adjoint.

6 F. Lallard, *La fortune des Wagram*, *op. cit.*, pp. 166-167 et 179 ; A.M. de Saint-Sever, *Procès-verbaux*

que les ambitions de Louis Lamarque se sont limitées à celles d'un notable local jouissant d'une certaine influence, au statut de propriétaire-rentier et de cadre paramilitaire comme membre de la garde nationale. Son mariage en 1829 avec la fille d'un noble d'Ancien Régime, qui se trouve être le plus grand censitaire du département, ne fait que conforter ce statut. De fait, il est représentatif de cette noblesse d'Empire qui perd précocement son identité d'élite napoléonienne<sup>1</sup>.

Le comte Louis semble également proche du second fils du roi, le duc de Nemours. Il patronne ainsi le nîmois Gustave Larnac, secrétaire des commandements du duc, à la députation en 1845. Considéré comme un intrus par les notables du canton, ce dernier est néanmoins élu et réélu grâce au réseau de son bienfaiteur local jusqu'en 1848<sup>2</sup>. Cette année-là, le fils aîné de Louis, Maximien dit « Max », participe, en tant que sous-lieutenant dans la garde nationale mobile parisienne, à la répression des journées de juin par le général Eugène Cavaignac. La république sociale de la révolution de février 1848 laisse la place à une IIe République conservatrice. Décoré de la légion d'honneur à dix-huit ans, Max meurt des suites de ses blessures en 1853<sup>3</sup>. En 1859, Louis Lamarque décide de publier des travaux inédits de son père : *Ossian, poèmes et fragments, traduits en vers par le général Lamarque*, après les avoir, dans un premier temps, retranchés des *Mémoires* en 1835. Selon P. Van Tieghem, cette traduction s'avère être la plus complète en français des poèmes du barde écossais mais ils paraissent à une période où Ossian est complètement passé de mode<sup>4</sup>.

A sa mort en 1860, c'est à son fils cadet Alphonse que revient la sauvegarde de la mémoire d'un grand-père qu'il n'a pas connu. Jeune écolier, il manifeste un certain enthousiasme pour le neveu de l'Empereur, arrivé au pouvoir en 1848. Il avait inscrit dans son recueil de vers ces graffitis : « vive la république française, vive Napoléon Bonaparte ! »<sup>5</sup>. Mais il n'a joué ensuite aucun rôle politique. Petit-fils du général, il n'avait plus besoin de rechercher une légitimité au plan local. C'est une question d'époque, de tempérament et de génération, explique F. Lallard à propos du prince de Wagram, petit-fils du maréchal Berthier. Le repli sur les privilèges de « l'entre-soi » est

---

*et avis de la mairie* (1825-1884), 21 septembre 1844.

1 N. Petiteau, *Élites et mobilités. La noblesse d'Empire au XIXe siècle*, La Boutique de l'Histoire, Paris, 1997, p. 443.

2 A.N. 566 AP/30. Lettres de Larnac à Louis Lamarque, 1846.

3 LH/1454/24. Dossier de la Légion d'honneur du vicomte Lamarque.

4 P. Van Tieghem, *Ossian en France*, Rieder, Paris, 1917, t. II, pp. 264-271. Dans une lettre non-datée à Mlle Sauvan, mais vraisemblablement écrite entre 1832 et 1835, Louis Lamarque s'exprime ainsi à propos des travaux de son père : « Ossian m'a paru faible, très faible pour la plus grande partie », A.D. Landes. 87 J.

5 A.N. 566 AP/29. Dossier 4. *Cahier de notes manuscrites*.

un marqueur de la période. Le comte Alphonse Lamarque laisse gérer son énorme patrimoine foncier par un chargé d'affaire sans toutefois oublier ses devoirs envers les métayers et les pauvres. Il a simplement « substitué l'exercice de la charité à l'action publique »<sup>1</sup>. Rapidement orphelin de père et de mère, condamné à une oisiveté forcée conjuguée à un célibat prolongé, tout s'est trouvé réuni pour lui faire subir la « loi des trois générations », loi qui veut que le troisième descendant soit le fossoyeur du nom créée par la première génération. Alphonse Lamarque meurt sans descendance en 1890<sup>2</sup>.

Cette disparation du nom s'inscrit dans le mouvement amorcé tout au long du XIXe siècle au sein de la noblesse d'Empire, victime de son insuffisance démographique. Rapidement veuf de son côté et ne s'étant jamais remarié, le général Lamarque n'avait eu qu'un enfant unique et légitime. Celui-ci marié à trente-ans avec Nathalie de Basquiat-Toulouzette, vingt-deux ans, n'a eu que deux enfants mâles dont un mort précocement. Unique héritier rapidement sans famille, Alphonse est resté célibataire trop longtemps, voulant probablement rester libre mais s'enfermant très jeune dans une solitude complète et absolue, misanthrope ont dit certains<sup>3</sup>. Plus qu'un nom, c'est la mémoire familiale qui s'éteint avec lui. Néanmoins, en faisant d'Alfred Escalier, fils naturel du général Lamarque, son légataire universel<sup>4</sup>, il a permis la sauvegarde d'une « mémoire matérialisée » où figurent en bonne place meubles, tableaux et reliques napoléoniennes du général. Précieusement conservée, ses descendants l'ont transmise à chaque génération jusque dans les années 1990.

### **Lamarque dans la littérature**

Dans un premier temps, Lamarque est abordé par le biais de ses funérailles, inspirant, comme l'a relevé Thomas Bouchet, trois écrivains : Stendhal, Sand et Balzac. Déjà relégué à un souvenir lointain, l'insurrection peut être évoquée sans susciter des débats passionnés. Dans son *Lucien Leuwen* écrit en 1834, Stendhal est volontairement

---

1 F. Lallard, *La fortune des Wagram, op. cit.*, p. 303. Voir également F. Favier, *Berthier. L'ombre de Napoléon*, Perrin, Paris, 2015. A sa mort, Alphonse a fait de nombreux dons à l'hospice, au bureau de bienfaisance, à la Fabrique de l'église de Saint-Sever, à l'évêché d'Aire et de Dax ainsi qu'à la ville de Saint-Sever.

2 Témoignage recueilli auprès de la famille Capdeville, héritière du général Lamarque. Selon la tradition familiale, vêtu d'une peau d'ours, il aurait trébuché dans son chenil de Montaut avant d'être dévoré par ses chiens de chasse. Afin de cacher cette mort peu glorieuse, les journaux de l'époque avaient évoqué une « longue maladie », *La Nouvelle-Chalosse* du 9 novembre 1890.

3 *Le Progrès de la Chalosse* du 8 novembre 1890. Son rédacteur, le républicain Léonard Laborde, connaissait le comte Lamarque depuis son enfance où ils avaient été bons amis. Par la suite, leurs orientations politiques les avaient cantonné à des rapports cordiaux.

4 A.D. Landes. 3Q 2458. Inventaire après décès du comte Alphonse Lamarque, le 22 janvier 1891.

approximatif quant il évoque le contexte : « Lucien Leuwen avait été chassé de l'École polytechnique pour s'être allé promener à propos, un jour qu'il était consigné, ainsi que tous ses camarades : c'était à l'époque des célèbres journées de juin, avril ou février 1832 ou 1834 »<sup>1</sup>. Le renvoi de Lucien, qualifié de « républicain », appartient à un passé révolu mais cette erreur de jeunesse va conditionner la suite de sa vie avant qu'il puisse s'en débarrasser. Avec *Horace* (1842) de George Sand, la trame de l'histoire se passe dix ans après les faits avant d'y revenir en évoquant les funérailles et les combats sur les barricades au chapitre XXVI. Balzac fait également référence à l'événement dans *La Comédie humaine* notamment dans les *Illusions perdues*, *Les Secrets de la princesse de Cadignan* et *Les Employés*, parus sous forme de feuilleton en 1837-1843, 1839, 1837. Mais il ne s'attache qu'à reproduire l'épisode du cloître Saint-Merry<sup>2</sup>.

A partir des années 1840, Lamarque réapparaît en tant que militaire et personnage à part entière dans *Pujol chef des miquelets* (1840) du républicain Jacques Arago. Ayant connu « Boquica » à Perpignan sous l'Empire, Arago entend faire œuvre d'historien : « est-ce un roman, est-ce une histoire ? Ce n'est pas un roman. Donc c'est une histoire ». Il dépeint le « vrai » Pujol, à la fois bandit, violeur et assassin, s'accoquinant « bras dessus, bras dessous [...] avec le maréchal duc d'Albuféra, avec les généraux Maurice-Mathieu, Decaen et Lamarque ». Évoquant la guérilla et la contre-guérilla, l'auteur montre toutes les atrocités commises sous les ordres d'un Lamarque acceptant à demi-mots les procédés de Pujol :

« -La justice ne se fait pas ainsi en France, Pujol, et vos hommes arrêtés par la force armée seront tenus de comparaître devant leurs juges.

-Sottise, général. Qui vous assure que mes coquins ne se déferont pas en peu de jours de tous vos juges eux-mêmes et n'iront pas incendier vos tribunaux ? Je les en crois capable.

-Alors, à quel parti s'arrêter ?

-Je vous l'ai dit : les pendre tous, ils ne sont pas même bons à engraisser les terres. »<sup>3</sup>

En faisant de Pujol le prototype du bandit sanguinaire de la guerre d'Espagne, de plus en plus connue du grand public, Arago est à l'origine de sa légende noire. Traître à sa patrie, Pujol est une victime expiatoire du romantisme qui cherche à présenter le peuple espagnol uni pour combattre l'envahisseur français. Il semble que la première édition soit passée inaperçue et il faut attendre sa réédition en 1854 en un seul volume pour que

---

1 Stendhal, *Lucien Leuwen*, 1894 Le Divan, Paris, éd. de 1929, vol. 1 p. 9.

2 T. Bouchet, *Le roi et les barricades*, op. cit., pp. 138-141.

3 J. Arago, *Pujol chef des miquelets*, 1840, Adolphe Delahays, édition de 1854, Paris, pp. 1 et 300.

l'histoire suscite un véritable écho. Barrault-Roullon, ancien commissaire des guerres à l'armée de Catalogne, lit fortuitement l'ouvrage la même année à l'occasion de la publication de son *Éloge du maréchal Suchet*, couronnée par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Ôtant toute véracité aux imputations d'Arago, Barrault-Roullon entend réfuter les allégations énoncées dans cet « espèce de roman ». Dans ses *Souvenirs de Catalogne*, publiés en 1857, il rappelle que les atrocités ont été commises des deux côtés et conclut que la plupart des détails évoqués « paraît être un jeu de l'imagination de M. Jacques Arago »<sup>1</sup>.

On retrouve aussi Lamarque chez Alexandre Dumas. Attiré par le Sud de l'Italie, il débute en 1842, une trilogie de ses impressions de voyage dans le royaume de Naples (qui se poursuit avec *Le Capitaine Aréna* et *Le Corricolo* en 1843) avec *Le Speronare*, petit bâtiment de la taille d'un chasse-marée. Arrivé à Capri, Dumas raconte la prise de l'île aux Anglais en 1808 et l'héroïsme des hommes de Lamarque qui « était bien l'homme qu'il fallait à Murat »<sup>2</sup>. Une nouvelle fois, c'est le militaire qui reparaît dans cette période qui est celle du retour des Cendres de Napoléon. Il revient encore sous la plume du Dumas des dernières années. Écrit en 1869, *Le Chevalier de Sainte-Hermine* évoque un ancien émigré envoyé en Italie puis à Naples. Il combat le brigandage et rencontre Lamarque. Jamais publié, le manuscrit n'a été retrouvé que très récemment en 2005 par le spécialiste de Dumas, Claude Schopp. Celui-ci a également achevé l'histoire de Sainte-Hermine dans « un pastiche respectueux » intitulé *Le Salut de l'Empire*, publié en 2008, d'après les plans laissés par Dumas. Il est à nouveau question de la prise de Capri par Lamarque dont la personnalité et le courage paraissent avoir marqué le grand écrivain. Enfin, ultime avatar, *La prise de Capri* (1932) de l'Italien Pietro Gadda Conti qui s'est beaucoup documenté sur le déroulement des opérations pour écrire son histoire.

### **Disputes mémorielles**

Alors que la révolution de février 1848 instaurant la IIe République s'avère être un acte manqué pour les vétérans de juin 1832, du fait qu'il devient inconcevable « d'intégrer dans l'ordre républicain des individus, des idées, des méthodes qui évoquent

---

1 Barrault-Roullon, « Souvenirs de Catalogne », *Journal des Sciences militaires*, 1857, t. XVI, pp. 1-18. Le livre de J. López i Carrera et J. Riu Roura, *Josep Pujol, Boquica. Combatent napoleònic i francmaçó*, Rafael Dalmau editor, Barcelone, 2012, évoque un Pujol plus nuancé, loin des stéréotypes de l'historiographie du XIXe siècle.

2 A. Dumas, *Le Speronare*, Dumont, Paris, 1842, t. I, p. 63.

le trouble et la subversion »<sup>1</sup>, la publication des *Misérables* de Victor Hugo en 1862 immortalisent définitivement ces journées. L'auteur a tenu à présenter les 5 et 6 juin comme une insurrection et non comme une émeute inutile<sup>2</sup> car *Les Misérables* ont pour finalité de contester la légitimité du Second Empire né du coup d'État du 2 décembre 1851 et de marquer une tentative d'insurrection républicaine réprimée dans le sang. Grâce à la littérature, ces journées de 1832 retrouvent une place particulière. Par ricochet, le nom du général Lamarque est mis en lumière pour expliquer la prise d'arme républicaine. Victor Hugo le peint rapidement comme un brave militaire et un député particulièrement éloquent siégeant « entre la gauche et l'extrême-gauche, aimé du peuple parce qu'il acceptait les chances de l'avenir, aimé de la foule parce qu'il avait bien servi l'Empereur »<sup>3</sup>.

Cette image de héros populaire et progressiste appartenant à un passé lointain et effacé des mémoires, a contribué à faire de Lamarque ce héros républicain dont l'imaginaire collectif a gardé la trace. L'absence d'héritage politique proprement dit a permis d'en faire le porte-drapeau de ceux qui voulaient renverser le régime honni. D'autant plus que le roman garde dans le temps et dans l'histoire « une véritable vertu mobilisatrice » avec l'épisode des barricades et de la mort de Gavroche. Étudier l'histoire politique et sociale de la monarchie de Juillet, « c'est croiser un jour ou l'autre *les Misérables* sur sa route »<sup>4</sup>. On retrouve également cette insurrection si on aborde l'épidémie de choléra de 1832 mais surtout si on s'intéresse à l'histoire du républicanisme ou du mouvement ouvrier au XIXe siècle puisque le roman a servi de référence politique. On peut ajouter que le nom de Lamarque continue à se perpétuer grâce aux multiples adaptations cinématographiques, télévisuelles ou théâtrales dont *Les Misérables* ont fait l'objet.

Ce Lamarque républicain ne transparaît pourtant pas dans les premières notices biographiques, articles ou tentatives biographiques qui lui ont été consacrées au début de la IIIe République. Selon les opinions des auteurs, on souligne que c'est un patriote

---

1 T. Bouchet, *Le roi et les barricades*, op. cit., p. 144.

2 T. Bouchet explique que « Hugo n'invente pas l'insurrection des *Misérables*. Pendant les diverses phases d'écriture [...], il se nourrit d'une foule d'informations glanées à de très nombreuses sources [...] puis il les mobilise pour sa propre écriture en leur donnant la forme qui correspond à son génie d'écrivain », C. Jeanne, *A cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry, 5-6 juin 1832*, édition critique de T. Bouchet, Vendémiaire, Paris, 2011, pp. 152-154.

3 V. Hugo, *Les Misérables*, Gallimard, Paris, éd. de 1995, t. II, p. 406.

4 T. Bouchet, *Le roi et les barricades*, op. cit., p. 176.

(1876)<sup>1</sup>, un royaliste constitutionnel (1887)<sup>2</sup> ou un homme de gauche indépendant (1896)<sup>3</sup>. Cette instrumentalisation politique devient évidente lors de l'inauguration de sa statue à Saint-Sever en 1896, suivant les dernières volontés du comte Lamarque<sup>4</sup>. Contrairement à la colonne funéraire de 1836 qui évoquait encore la dualité du personnage, on constate que seul le Lamarque militaire est convoqué :

FONTARABIE, ENGEN, MOESSKIRCH, HOCHSTETT, HOHENLINDEN,  
AUSTERLITZ / CAPRÉE, GAËTE, LAYBACH, WAGRAM, ALTAFOUILLA,  
VENDÉE

Le choix est loin d'être anodin. En pleine montée d'un nationalisme incarné, entre autres, par Maurice Barrès, Jules Lemaître ou Paul Bourget, et du discrédit jeté sur une république empêtrée dans des scandales à répétition, la municipalité conservatrice (tendance monarchiste) de Saint-Sever a tout intérêt à exalter les valeurs militaires du général Lamarque. Le discours du général Varaigne, commandant le 18<sup>e</sup> corps d'armée de Bordeaux, lors de l'inauguration le 28 juin, est d'ailleurs celui qui rencontre le plus de succès car il montre en exemple Lamarque aux jeunes Landais pour la Revanche contre l'Allemagne : « quand la patrie aura besoin de ses enfants, qu'importe la mort ! disait Lamarque, pourvu que la patrie vive ! »<sup>5</sup>. Le pouvoir républicain, quant à lui, a vu évidemment d'un mauvais œil cette initiative d'une mairie qu'elle juge réactionnaire. Il menace même la municipalité de représailles économiques si les républicains du département ne dirigent pas l'événement. L'hommage à Lamarque tourne donc au combat et à la récupération politique. Les quotidiens conservateurs dénoncent un pouvoir faisant de Lamarque « le précurseur des républicains actuels »<sup>6</sup>. Par peur de voir l'événement profiter aux conservateurs dans leur fief, les républicains vont s'efforcer de maîtriser de bout en bout les célébrations afin d'en tirer tous les avantages. Les uns ont surtout retenu l'homme politique tandis que les autres se sont attachés à vanter son passé

---

1 H. Tartière, « le général Lamarque », *Annuaire des Landes*, Mont-de-Marsan, 1876, pp. 1-56. Tartière était le correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques dans les Landes.

2 L. Laborde, « Maximilien Lamarque », *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, 1887, t. IV, pp. 253-287. Laborde était pourtant le rédacteur en chef du *Progrès de la Chalosse*, journal républicain landais.

3 L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, pp. 59-104 et pp.143-190.

4 Nous reprenons en partie notre article intitulé *Les monuments Lamarque (1836, 1896) : composition et recomposition de la mémoire*, *B.S.B.*, 2e trimestre 2016, pp. 177-192.

5 *Le Patriote landais* du 29 et 30 juin 1896.

6 *Journal des Landes* du 26 juin 1896.

de chef de guerre. Tel le dieu Janus, Lamarque est devenu à la fois une illustration républicaine et conservatrice.

Si la figure républicaine persiste, plusieurs travaux sur la carrière militaire de Lamarque sont publiés à cette époque qui correspond aussi au regain d'intérêt des études sur le Premier Empire. En 1906, Bertrand Lasserre publie ainsi *Les Cent-Jours en Vendée, d'après les papiers inédits du général Lamarque*. Descendant d'un cousin du général, il a pu avoir accès aux archives familiales ainsi qu'à sa bibliothèque pour évoquer « cet épisode [...] encore mal connu ». Dans son avant-propos, il explique qu'il entend montrer un personnage que l'on ne connaît « que par sa vie politique, ses succès à la tribune et ses retentissantes funérailles »<sup>1</sup>. En 1907, c'est au tour de J. Salette d'évoquer *Le général Lamarque et l'expédition de Capri*. Profitant également d'avoir eu accès aux archives familiales, il regrette que « cette figure [...] reste dans la pénombre [...] peut-être à cause de l'éclat de certaines renommées, de la gloire voisine de certains noms tels que ceux de Hoche, Masséna, Macdonald, Ney, Augereau... »<sup>2</sup>. Capri est une nouvelle fois abordée en 1929 par Maurice Perrot. Préfacé par le général Gouraud, l'ouvrage propose une étude comparée avec l'assaut tenté sur la plus grande île de l'archipel anglo-normand sous l'Ancien Régime (*Surprise de Jersey, 1781 et la Prise de Capri, 1808*), grâce aux Archives de la Guerre.

Toujours en 1907, André de Laborde-Lassale, journaliste et historien monarchiste, publie une histoire du Sud des Landes intitulée *En Chalosse. Notes historiques*. Dans sa notice sur Lamarque, il met en exergue sa carrière militaire, son courage et son humanisme mais dénigre des prises de positions politiques où « il se laissa égarer par la douleur que lui avait causée la chute de l'Empire ». Toutefois son tombeau se doit d'être un symbole pour les jeunes générations qui y recevront « les hautes leçons du patriotisme et de l'esprit du sacrifice »<sup>3</sup>. En 1913, L. Léon-Dufour publie une version abrégée de sa biographie du général Lamarque dans *l'Almanach du Petit Landais*, journal local classé à droite.

Signe d'un certain essoufflement, Émile Daru, professeur à l'école normale de Dax et journaliste déplore en 1921 dans sa conférence le peu d'éléments nouveaux à apporter. Il explique les difficultés à se procurer les *Mémoires* de Lamarque, jamais réédités et devenus rares. Les archives départementales ne contiennent que des « documents assez dénués d'intérêt » et il évoque le désintérêt pour leurs archives

---

1 B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée*, Plon, Paris, 1906, pp. I-III.

2 J. Salette, « Le général Lamarque et l'expédition de Capri », *Revue de Gascogne*, t. VII, 1907, p. 483.

3 A. de Laborde-Lassale, *En Chalosse, op. cit.*, pp. 194-195.

familiales des héritiers du général Lamarque<sup>1</sup>. Ce que Daru ne dit pas, c'est qu'il semblerait que le refus des héritiers ait été plutôt motivé par des raisons d'ordre politique : le républicain Daru écrivait dans *La Dépêche de Toulouse* tandis que l'héritier du patrimoine du général Lamarque, Joseph Bonnet, était rédacteur à *L'Express du Midi*, journal catholique et monarchiste. Cette explication se confirme quand Jean Barennes, archiviste-paléographe de Bordeaux, se voit quant à lui accorder l'autorisation, par le détenteur d'un « vrai musée Lamarque », de publier de larges extraits des manuscrits originaux des mémoires à l'occasion du centenaire de la mort du général en 1932. Il relève d'autant plus ce privilège car ces archives n'ont plus « été communiqué à personne depuis plus de quarante ans »<sup>2</sup>. *Le Républicain landais* profite aussi de ce centenaire pour consacrer une note historique où Lamarque est qualifié de « terreur des bandes catalanes » et de « l'un des plus grands orateurs politiques de la chambre des députés »<sup>3</sup>.

Entre 1930 à 1945 est publié une *Galerie des Landais* en sept volumes écrite par un érudit local, Gabriel Cabannes. Ayant croisé archives et témoignages, il consacre de nombreuses notices biographiques aux personnages qui ont marqué le département. Cabannes insère celle de Lamarque dans le volume 2 consacré aux parlementaires. Il évoque bien le militaire glorieux mais ne voit pas en lui un homme progressiste s'occupant des classes populaires, posant même la question : « est-il bien sûr qu'il prenait le moyen de les rendre heureux ? ». Il ne voit pas non plus un homme politique, mais seulement « un tribun militaire [...] enivrée par les applaudissements »<sup>4</sup>.

Il faut attendre 1955 pour que Lamarque fasse de nouveau l'objet d'une publication. L'abbé Salette, met en avant sa *Sensibilité religieuse*, nuancé le portrait d'un personnage irrégulier brossé par le baron d'Haussez dans ses *Mémoires* et d'un « mangeur de jésuites »<sup>5</sup>. Il s'appuie surtout sur sa correspondance de 1789 à 1791. En 1970, la Société de Borda, société savante landaise, publie un certain nombre de

1 A.S.B. Cote 133. Conférence donnée par E. Daru au Cercle des officiers de Mont-de-Marsan, 1921.

2 J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Max. Lamarque », *Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, Picard, Paris, 1935, t. IX, pp. 110-112. Étrangement, il croit publier un manuscrit inédit alors qu'il ne fait qu'édition d'une version non-censurée par la famille. Faut-il comprendre qu'il n'avait pas eu connaissance de la publication des *Mémoires* de 1835, du fait de leur rareté déplorée par Daru ?

3 *Le Républicain landais* du 18 juin 1932.

4 G. Cabannes, *Galerie des landais*, Chabas, Hossegor, 1930-1945, vol. 2, p. 21. Appelant modestement sa publication « compilation », ce travail de bénédictin, qui reste une référence dans le département, est néanmoins entaché d'erreurs dans l'ensemble.

5 Abbé Salette, « La sensibilité religieuse du général Lamarque », *B.S.B.*, 1955, pp. 164-173. Ancien supérieur du collège N-D. De Dax, il avait pu accéder à la correspondance inédite de Lamarque ; Haussez, *Mémoires*, Calmann-Lévy, Paris, 1896-1897, t. II, p. 60 ; l'expression est de Joseph Bonnet lui-même, J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Lamarque », *op. cit.*, p. 112.

communications sur Lamarque à l'occasion du bicentenaire de sa naissance et du centenaire de la guerre de 1870, un an après les célébrations du bicentenaire de la naissance de l'Empereur. Plusieurs facettes du personnage sont ainsi évoqués : le « soldat gascon », sa participation à la « la guerre de Vendée (1815) », « l'opposant libéral sous la Restauration » et « l'écrivain ». En 1982, les 4-5-6 juin, la municipalité de Saint-Sever commémore le 150<sup>e</sup> anniversaire de sa mort. Conférence, évocation historique, exposition, cérémonie militaire, viennent rappeler sa double carrière. A noter qu'un spectacle historique de son et lumières était organisé en août jusqu'au début des années 2000. Retraçant les mille ans d'histoire de la ville, le personnage du général Lamarque arrivait sur son cheval au moment où était évoqué la période impériale. Il prononçait ensuite un discours tandis que l'ombre de Napoléon était projetée sur l'abbatiale. Depuis juillet 2013, une visite nocturne au flambeau a pris le relais. Lamarque y évoque, en compagnie de son ami Durrieu, son retour à Saint-Sever après Wagram. La mémoire du général reste ainsi encore vivace dans la ville qui l'a vu naître mais également dans les Landes où il figure dans le « panthéon » des personnalités marquantes du département<sup>1</sup>.

\* \* \*

Si son évocation rappelle toujours ses funérailles de 1832 et si on lui confère parfois l'épithète de « républicain », c'est du militaire dont on se souvient désormais le plus et non du député. En effet, depuis sa mort, peu de travaux ont été menés sur son engagement politique et sur sa carrière parlementaire. Le fait est que la Restauration et la monarchie de Juillet ont été marginalisées par les historiens de la III<sup>e</sup> République car ils voyaient la difficulté de réinsérer ces périodes dans un « roman national » conçu pour montrer que la république n'était que l'aboutissement de l'histoire française après la grande révolution. Au mieux, ces périodes sont perçues comme des parenthèses dans l'histoire nationale, au pire comme trois décennies de « rétrogradation réactionnaire » et de « confiscation oligarchique »<sup>2</sup>. Au contraire, le Lamarque militaire continue à

---

1 L'image de Lamarque est parfois associée aux Landes comme le montre l'*Atlas national illustré* de Levavasseur en 1854 où il est représenté aux côtés de saint Vincent de Paul (la Gironde montre Montaigne et Montesquieu), mais l'*Atlas Migeon* (1885) le remplace par le maréchal Bosquet, figure du Second Empire tout en gardant le saint landais, tandis que la Gironde est représentée par Montesquieu et le général Nansouty.

2 B. Goujon, *Monarchies post-révolutionnaires*, Seuil, Paris, 2012, pp. 7-8. Voir aussi J-Y Mollier, M. Reid et J-C. Yon [dir.], *Repenser la Restauration*, Nouveau Monde Editions, Paris, 2005. 375 p.

susciter un intérêt à travers des travaux ponctuels sur la Vendée ou sur Capri sans qu'il n'y ait eu une volonté concrète d'évoquer le parcours de l'homme en entier. Le général fut longtemps source d'inspiration pour les auteurs nationalistes et conservateurs, l'entre-deux-guerre a vu un basculement vers les milieux républicains, avant que l'après 1945 ne mette fin à cette ligne de partage pour se concentrer sur les différentes facettes de l'homme. Longtemps également les chercheurs ont été freinés par les lacunes de la documentation ou par l'accessibilité restreinte aux riches archives familiales. Cette barrière est désormais levée et, tout en profitant du renouvellement de l'historiographie de ces dernières années, une étude sur le général Lamarque entre dans le domaine du possible et du nécessaire.

## Chapitre II

### LES PREMIERS ENGAGEMENTS

Si étudier la jeunesse d'un personnage est une des spécificités du genre biographique, elle est souvent difficile à appréhender en raison d'un déficit d'éléments scientifiquement confirmés sur cette période de sa vie, notamment quand ce personnage est antérieur à notre époque<sup>1</sup>. Il convient alors de rester prudent lorsqu'on s'attache à remonter aux racines et à l'enfance de la personne biographiée. Car cette recherche ne doit pas être entreprise dans la perspective de trouver l'origine de toutes les conditions et de tous les événements qui ont permis au général Lamarque de réussir ou qui l'ont prédestiné à devenir un chef de guerre et un député éloquent. Pour paraphraser Jacques Le Goff et son *Saint-Louis*, Lamarque ne va pas naturellement vers son destin de général-député mais « il se construit lui-même et construit son époque autant qu'il est construit par elle »<sup>2</sup>. Il faut donc ne pas écrire la biographie de Lamarque en pensant continuellement pour ses années de jeunesse, ce qui est advenu par la suite. Tout bon Gascon n'est pas né soldat comme le laissent entendre les différents biographes du général, aveuglés par l'épopée des Cadets de Gascogne, de Courtilz de Sandras à Alexandre Dumas<sup>3</sup>. Non, Lamarque s'est défini petit à petit « à travers une succession de choix inopinés »<sup>4</sup>. Le Jacobin de 1789 n'est pas le député de 1828. Le vainqueur de Fontarabie de 1794 n'est pas le pacificateur de la Vendée de 1815 car sa personnalité – comme celle de chacun d'entre nous – évolue avec le temps. Il convient alors de faire la

---

1 S. Englund, *Napoléon, op. cit.*, pp. 25-26.

2 J. Le Goff, *Saint-Louis, op. cit.*, p. 22.

3 G. Courtilz de Sandras, *Mémoires de M. d'Artagnan*, 1700 ; A. Dumas et sa trilogie : *Les Trois Mousquetaires*, 1844 ; *Vingt ans après*, 1845 ; *Le vicomte de Bragelonne*, 1847.

4 J. Le Goff, *Saint-Louis, op. cit.*, p. 22.

distinction entre ce qui relève de la conjecture sociale<sup>1</sup> – lieu de naissance, cadre familial – et ce qui relève de son apport personnel<sup>2</sup>.

## LES ORIGINES

Si l'historien ne doit pas tomber dans le piège de la démarche téléologique, il lui revient de percevoir comment l'environnement dans lequel s'est construit le jeune Lamarque peut montrer ce qu'il est, ce qu'il est advenu, sans pour autant émettre des conclusions définitives. Éclairer ce qu'ont été son enfance et son éducation permet de concevoir qu'un rejeton de la bourgeoisie landaise de robe ait pu devenir officier dans l'armée, grâce aux circonstances exceptionnelles que lui offre la Révolution. C'est également le moyen d'appréhender la somme de connaissances qu'il a petit à petit intégrée et qui a façonné et normé sa personnalité impétueuse.

### Une famille de notables de la Chalosse

Quand Lamarque naît en 1770 à Saint-Sever, sa famille fait déjà partie des notables de la ville et de la sénéchaussée éponyme depuis au moins trois générations. Appartenant à la moyenne bourgeoisie, elle possède une maison à étage dans le bourg et plusieurs métairies dans les environs. Aussi loin que les sources puissent remonter, il semblerait que les Lamarque soient d'une implantation très ancienne dans le Sud des Landes appelé la Chalosse. Patronyme typiquement gascon, « marque » (ou *marca*, *marcha* en langue d'oc, *marche* en français) désigne à l'origine une « limite », une « borne » avant de qualifier les quartiers excentrés de la commune puis un quartier quelconque et enfin une personne dont l'habitat se trouve à la frontière du village. Beaucoup plus répandue, la forme « Lamarque » se retrouve surtout dans l'Ouest gascon, notamment dans les Landes<sup>3</sup>, entraînant de nombreuses homonymies.

Le premier ancêtre connu est un certain Antoine de Lamarque, avocat à la cour, réputé avoir acquis une maison et quatre métairies en 1696, 1697 et 1706 à la famille de Batz<sup>4</sup>. Ses descendants sont devenus soit hommes de loi, soit hommes d'église. Mis à

---

1 J-C. Passeron, « Biographie, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, 31-1, 1990, pp. 3-22.

2 S. Loriga, *Le petit x. De la biographie à l'histoire*, Seuil, Paris, 2010, p. 13.

3 P. Salles, *Origines des noms du Sud-Ouest. Les noms propres*, Cairn, Pau, 2012, p. 256.

4 A.D. Landes, 87 J. Titre de propriété. Achat de la maison de Captan à Saint-Sever par Antoine de Lamarque à Antoine de Batz, vicomte d'Aurice, expédition actes passés devant M<sup>e</sup> Destouet, notaire à

part le général Lamarque, aucun n'a eu de vocation militaire si ce n'est un Benoît Lamarque, ancien garde du corps du roi, devenu prêtre<sup>1</sup>. Ils se sont alliés également avec des familles distinguées des environs. Antoine a épousé une Jeanne de Laborde-Lassale, fille d'un lieutenant au régiment du Piémont appartenant à la petite noblesse d'épée. Son fils Bernard de Lamarque, avocat également, a épousé Marie-Thérèse de Lucat, fille du seigneur d'Artiguenave et dont l'ancêtre fut le premier conseiller du sénéchal de Saint-Sever, nouvellement installé par François I<sup>er</sup>. Le père du général, procureur du roi, convole avec la fille d'un procureur de la ville. Sans être de la noblesse de robe<sup>2</sup>, les Lamarque font partie des familles les plus distinguées de la Chalosse. Ils sont aussi apparentés à toutes les familles importantes comme les Basquiat, les Dupin de Juncarot, les Méricamp, les Brethous-Lasserre ou les Lespès.

Hommes de loi, les Lamarque ont d'abord été des avocats. Pour le devenir, il fallait avoir obtenu une licence en droit civil ou canonique délivré par une faculté du royaume et être âgé d'au moins seize ans. Pour les Lamarque, il est probable qu'il s'agisse de Bordeaux. Après avoir prêté serment et s'être inscrit au barreau, il est nécessaire d'effectuer un stage de deux ans environ, porté à quatre ans en 1751. Cette période révolue, on peut enfin affronter la barre et conseiller ou défendre son client. Au grand criminel, l'avocat ne peut que déposer des mémoires dans l'intérêt des parties auprès du juge. Ce n'est qu'en matière civile que celui-ci peut plaider, c'est même son atout principal. Si l'avocat a gagné une certaine célébrité, il peut se retirer dans son cabinet et limiter son activité à la consultation<sup>3</sup>.

Avec Jean Lamarque, grand-oncle du général, une étape dans la hiérarchie judiciaire semble être franchie puisque celui-ci devient conseiller du roi et procureur du sénéchal de Saint-Sever, c'est-à-dire magistrat et officier d'une cour de justice. Celle de

---

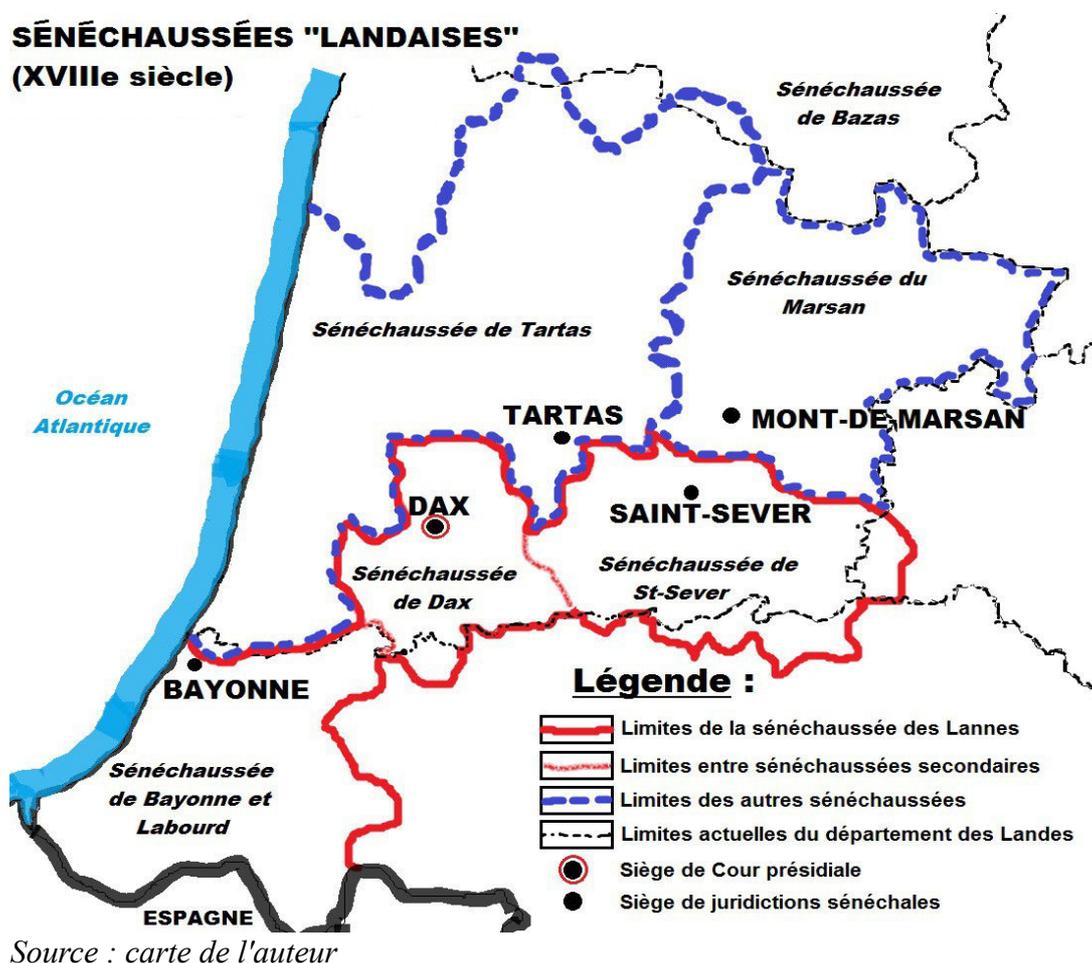
Hagetmau, 1696 et 1697 ; Achat des métairies de Labouyrie, du Bousquet, de Trangonet et de Bidalot, A. de Laborde-Lassale, *En Chalosse, op. cit.*, p. 142.

1 A.D. Landes. 1 MIEC 282/5. Acte de naissance de Benoît Lamarque en 1736, filleul du garde du corps du roi ; A.D. Landes. 2 M 121/38. Lamarque 723.

2 A. de Laborde-Lassale, *En Chalosse, op. cit.*, pp. 142-143 et 154-156. En Chalosse, la particule n'était pas forcément synonyme de noblesse. Les gens étaient désignés par le nom de leur demeure tandis que les familles bourgeoises ne portaient pas de particule. Leur patronyme n'étant pas emprunté à une maison ou à une propriété suffisait pour rendre inutile toute addition. D'ailleurs, les signes nobiliaires consistaient dans les qualificatifs de messire, noble, écuyer, chevalier dans les actes publics, p. 131. Les Laborde-Lassale ont accédé à la noblesse après l'achat de la terre noble de Lassale. La famille Lamarque n'est pas recensée dans l'*Armorial des Landes* de Cauna, imprimerie J. Dupuy, Bordeaux, 1863-1869, 3 vol., relevant toutes les familles nobles des Landes.

3 J-L. Gazzaniga, « avocats », L. Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Quadrige / PUF, Paris, 2006, pp. 117-119 ; en 1789, le parlement de Bordeaux en comptait 159, celui de Rouen 178 tandis que celui de Paris en comprenait 607, H. Leuwers, *L'invention du barreau français (1660-1830)*, éditions de l'EHESS, Paris, 2006, pp. 341-342.

Saint-Sever ressort du présidial de Dax au sein de la sénéchaussée des Lannes, créée en 1255. Elle se subdivise en trois sénéchaussées : une principale qui est Dax et deux secondaires dont les sièges sont Bayonne et Saint-Sever<sup>1</sup>. Mais pour se hisser à ce niveau, Jean Lamarque a dû acheter son office et obtenir du roi des lettres de provision moyennant certaines conditions : être titulaire d'une licence de droit, avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans pour être conseiller et exercé pendant dix ans comme avocat pour devenir procureur. De part sa fonction, il représente seul le roi et parle en son nom tout en étant assisté par des avocats du roi. Le procureur est de fait le chef du parquet local et l'origine du ministère public<sup>2</sup>. Ces nouvelles fonctions confortent ainsi la position de la famille Lamarque parmi les notables et son ancrage dans l'élite de la société urbaine.



- 1 Ce sont des circonscriptions judiciaires pratiquement autonomes les unes des autres. Sous l'autorité théorique d'un sénéchal d'épée, les pouvoirs judiciaires sont exercés dans chaque siège par des magistrats professionnels. Ils sont dirigés par un lieutenant-général tandis que le pouvoir politique se trouve dans les mains de l'intendant résidant à Dax.
- 2 P. Payen, « gens du roi », L. Bély, *op. cit.*, pp. 603-604 ; O. Chaline, « Parlements », *ibid.*, pp. 960-961 ; S. Lerat, *Landes et Chalosses*, Cairn, Pau, réédition 2010, t. II, pp. 467-468.

Ayant la possibilité de transmettre sa charge de conseiller et de procureur au sein de sa famille, celle-ci échoie dès sa naissance à son neveu<sup>1</sup>, Pierre-Joseph Lamarque, père du général, traçant par avance sa future carrière. Preuve d'une notabilité accrue, on remarque sur l'acte de naissance de Pierre-Joseph le 4 mai 1733 que son père Bernard a enlevé la particule de son patronyme, « attribué aux fils de la plèbe », et est qualifié de « maître »<sup>2</sup>. A partir de 1734, Jean n'exerce plus son métier, n'étant plus mentionné qu'en tant qu' « avocat en parlement » ou « en la cour ». Le seul produit de ses terres suffit aux besoins de sa famille. Bourgeois ou hobereaux détenaient presque toutes les terres autour des bourgs, « à raison parfois de vingt métairies et plus entre les mêmes mains »<sup>3</sup>, mais souvent d'une dizaine d'hectares seulement. Les six métairies de Bernard Lamarque en Eyres et à Montgaillard sont constituées de vignes, de landes, de taillis, de châtaigneraies et produisent du maïs. Cette propriété foncière n'est pas seulement un placement mais un marqueur social dont l'origine n'est pas indifférente à ceux qui l'exercent puisque c'est une condition de prestige dans la société de l'Ancien Régime. En Chalosse au XVIIIe siècle, il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'être bien riche « pour mener une existence de nabab ». Avec 5 ou 6 000 livres de rentes, une famille, même nombreuse, peut mener un train de maison honorable. Avec 25 ou 30 000 francs de revenus, le lieutenant-général de la sénéchaussée « M. de Barry, vicomte de Lannux et de Puyol passait à Saint-Sever pour Crésus en personne »<sup>4</sup>.

De l'union de Bernard Lamarque avec Marie-Thérèse de Lucat, huit enfants voient le jour : quatre garçons et deux filles (dont trois morts en bas âge). Baptiste (1734-1801) a semble-t-il quitté très jeune la France pour aller faire fortune aux Antilles. Il s'installe comme négociant à Sainte-Lucie, île longuement disputée entre la France et l'Angleterre. Il paraît être revenu définitivement en France après la prise de l'île par les Anglais en 1794. En cela, il perpétue une tradition d'émigration de la bourgeoisie et de l'aristocratie gasconne vers les Caraïbes privilégiant plutôt Saint-

---

1 A.N. V<sup>1</sup> 433. Provision de l'office de procureur, 4 mai 1733, cité par A. Brette, *Recueil des documents relatifs à la convocation des états généraux de 1789*, imprimerie nationale, Paris, 1894-1915, t. IV, p. 375.

2 A.D. Landes. 1 MIEC 282/5. Registre paroissial de Saint-Sever (1700-1740). Le changement ne s'est pas opéré rapidement dans les esprits car on retrouve la particule en 1734, 1735 et 1752 mais pas en 1736, 1738 et 1741, A.D. Landes. 1 MIEC 282/5 et 6. Registre paroissial de Saint-Sever (1740-1762). A. de Laborde-Lassale, *En Chalosse, op. cit.*, p. 131.

3 A. Richard, « Le département des Landes au début du XIXe siècle », *A.H.R.F.*, n°18, nov.-déc. 1926, p. 569.

4 A. de Laborde-Lassale, *En Chalosse, op. cit.*, pp. 122-123.

Domingue<sup>5</sup>, même si certains, originaires de Mugron ou de Saint-Sever, se sont installés à la Martinique au XVIIIe siècle.

Jacques (1737-1809) a été promis très tôt au sacerdoce. Il reçoit la tonsure en 1758 et devient le directeur du séminaire du diocèse d'Aire (sur-Adour) de 1766 à 1768 puis du collège d'Aire. Chanoine et vicaire général de l'évêque Cahuzac de Caux, il est nommé supérieur du grand séminaire en 1790 et archidiacre de Chalosse. Il va jouer un rôle actif dans les Landes sous la Révolution contre la constitution civile du clergé<sup>1</sup>. Pierre (1740-1803) dit « Pétré » devient également ecclésiastique. Il est tonsuré et reçoit les quatre ordres mineurs en 1760<sup>2</sup>. Religieux dans l'ordre des dominicains, on le retrouve à la Révolution comme prier du couvent des jacobins de Saint-Sever, entrant en conflit avec son frère Jacques. Marguerite (1741-?) a épousé en 1753 Jean-Pierre Bréthous-Lasserre, appartenant à la haute bourgeoisie de la Chalosse. Son fils Bernard Bréthous-Lasserre (1754-1820), avocat puis lieutenant assesseur au sénéchal de Saint-Sever, succède à son oncle Pierre-Joseph comme commissaire du roi en 1791. Maire de la ville (1792-1793), il manque d'être guillotiné en 1794 pour suspicion de fédéralisme. Il sera par la suite président du tribunal de la ville et député des Landes lors des Cent-Jours<sup>3</sup>.

L'aîné Pierre-Joseph (1733-1802), avocat, succède à son oncle dans sa charge de conseiller du roi et procureur du sénéchal de Saint-Sever, ce qui fait de lui l'un des plus importants officiers de judicature de la sénéchaussée. Du reste à trente-quatre ans, il convient à Pierre-Joseph de trouver une épouse pour perpétuer son nom et sa position puisque deux de ses frères sont ecclésiastiques (Jacques et Pierre) et un autre (Baptiste), avide d'aventures, dont la famille est sans nouvelle. Le revenu de ses métairies ajouté aux vingt-cinq à trente mille livres de rentes que lui rapportent sa charge de procureur<sup>4</sup> lui permet d'espérer un bon parti. Son choix s'arrête sur Ursule Dufau, vingt ans, fille cadette de Mathieu Dufau, également procureur au sénéchal de Saint-Sever. Le mariage

---

5 A.D. Landes. 87 J 4. Lettre de Baptiste Lamarque à son frère P-J. Lamarque, Bordeaux le 2 octobre 1790. « Je ne connaissais presque plus la famille quand j'ai tenté de revenir en France sans avoir des arrangements qui ne me nuisent pas ». Pour l'émigration gasconne aux Antilles, voir J. de Cauna, *L'Eldorado des Aquitains. Gascons, Basques et Béarnais aux îles d'Amérique (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Atlantica, Biarritz, 1998.

1 J-O. Boudon, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire*, Nouveau Monde Éditions, Paris, 2002, pp. 182-183 ; Abbé Desmazures, *Éloge historique de l'abbé Lamarque*, Le Clère, Paris, 1809, pp. 1-3. Cf. Supra.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 3. Tonsure et ordres mineurs de Pierre Lamarque, 20 décembre 1760.

3 A. de Laborde-Lassale, *En Chalosse, op. cit.*, p. 146.

4 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 8 avril 1791. Léon Dufour parle des Lamarque comme d'une « famille fortunée », L. Dufour, *Souvenirs d'un savant français, op. cit.*, p. 279.

est célébré à Montaut le 12 décembre 1767 en la chapelle familiale du lieutenant-général de la sénéchaussée, Pierre de Neurisse. Les signatures des personnes présentes sur le registre des mariages sont sans surprise à forte connotation judiciaire : Mora, lieutenant criminel, Dussaut, avocat en la cour, Larrieu, avocat du roi, le père de la mariée Mathieu Dufau et son épouse. La famille du marié – ses parents étant décédés – est représentée par son frère Jacques et son oncle Benoît, ancien garde du corps du roi<sup>1</sup>. Cette union renforce un peu plus l'endogamie sociale de la famille Lamarque et son ancrage dans la moyenne bourgeoisie.

Mariage d'intérêts, il semble toutefois que le nouveau couple se soit bien entendu. Les nombreuses lettres écrites entre les deux conjoints démontrent une complicité et un attachement certain l'un pour l'autre. Profondément pieuse et attachée aux soins de son ménage, Ursule reçut l'enseignement qu'offrait l'Église aux filles de la bourgeoisie du XVIIIe siècle, formées essentiellement à la piété, à quelques arts d'agrément et aux bonnes mœurs. Le couvent (ou l'école) se limitait en effet à leur donner des notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul. C'est ainsi qu'Ursule écrit ses lettres dans un français proche du phonétique. D'un caractère ferme et possédant tout le sang-froid que requiert sa charge de procureur, Pierre-Joseph a un « goût pour la solitude » assez prononcé. Il passerait des heures dans son cabinet de travail si sa femme ne l'engageait à en sortir<sup>2</sup>. Derrière le masque de l'homme rigide et pieux – « sa dévotion n'était que l'évangile mis en action » selon son fils –, se cache un homme de tact, délicat, cultivé, rieur et aimant les plaisirs de la table<sup>3</sup>.

Physiocrate résolu, il supervise les récoltes de ses métairies et notamment les vendanges, car les reliefs des coteaux calcaires de la Chalosse produisent un vin apprécié au XVIIIe siècle. Les revenus annuels de son patrimoine, estimés à 2 000 francs, lui permettent d'accroître son capital foncier et immobilier pour une valeur totale de 50 000 francs<sup>4</sup>. Quand il liquidera sa charge de procureur du roi en 1791, il estimera, sans regret, le manque à gagner de l'ordre de 25 à 30 000 livres<sup>5</sup>. Pierre-Joseph perpétue ainsi son rang et contribue à accentuer l'ascension sociale de sa famille dans l'opulente Chalosse.

---

1 A.D. Landes. 4E 191/1. Registre paroissial de Montaut (1737-1779), village voisin de Saint-Sever.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre d'Ursule Dufau-Lamarque à son mari, Saint-Sever le 8 juillet 1791.

3 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettres de P-J. Lamarque à sa femme, Paris les 4 janvier et 23 septembre 1791 ; M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.* t. II, lettre XI à Mlle Sauvan, Amsterdam le 26 octobre 1816.

4 A.D. Landes. 3Q 1010. Inventaire après décès de P-J. Lamarque du 15 nivôse an XI (5 janvier 1803).

5 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettres de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 8 avril 1791.

## Éducation et formation : le désir insatiable de s'instruire

Les naissances du futur général le 22 juillet 1770 et de sa sœur Désirée le 15 février 1779 à Saint-Sever viennent agrémenter la vie de couple des époux Lamarque dans leur belle maison de la rue Neuve (aujourd'hui rue du Général-Lamarque), où se trouvent plusieurs hôtels particuliers, non loin de la grande place du Tour du Sol. Quant au prénom du général, il a connu de nombreux avatars dès son vivant, erreurs reprises par de nombreux auteurs et historiens jusqu'à nos jours. Qu'en est-il alors ? Maximilien ou Maximien – voire plus rarement Maximin ? Essayons de trancher de façon définitive cette question. Le registre paroissial de Saint-Sever mentionne que « Jean Maximien est nay (sic) le 22 [juillet] et atté (sic) baptisé le vingt-trois juillet 1770 ». Pierre-Joseph donne à son fils le prénom de son oncle Jean, « conseiller procureur du roi honoraire », à qui il doit sa charge et choisit pour marraine, la sœur de son épouse, Cécile Méricamp Dufau, mariée à une famille d'hommes de loi et de notables de Saint-Sever. Tous signent au bas de l'acte de naissance<sup>1</sup>. La coutume voulait que le nouveau-né prenne le(s) prénom(s) de son parrain. Or ce grand-oncle et parrain ne mentionne que « Jean »<sup>2</sup>, prénom très répandu dans la région. Aucun des ascendants et parents ne portent ce prénom singulier de « Maximien », renvoyant à l'Antiquité romaine dont le XVIII<sup>e</sup> siècle est friand.

Un Maximien Hercule, co-empereur romain entre 285 et 306, a fait partie de la tétrarchie organisée par Dioclétien. Il inspira en 1662 à Thomas Corneille, auteur comme son frère Pierre, une tragédie en cinq actes et en vers intitulée *Maximien*<sup>3</sup>. Le thème est repris en 1738 par Nivelles de La Chaussée, créateur de la comédie larmoyante, dans une tragédie en cinq actes et en vers, nommée également *Maximien*, mais différente de celle de Thomas Corneille. Elle fut présentée vingt-trois fois au Théâtre de la rue des Fossés Saint-Germain avec un grand succès et rejouée plusieurs années après avec la même fortune<sup>4</sup>. Peut-être faut-il voir dans ce succès théâtral

---

1 A.D. Landes. 4E 282/3. Registre paroissial de Saint-Sever (1763-1789).

2 A.D. Landes. 1 MIEC 282/4. Registre paroissial de Saint-Sever (1680-1696).

3 *Œuvres complètes de Pierre Corneille suivies des œuvres choisies de Thomas Corneille*, Firmin-Didot, Paris, 1837, t. II, pp. 650-651. « La pièce eut plus de trente représentations » selon Voltaire, p. 651.

4 *Œuvres choisies de La Chaussée* par Ch. Nodier et P. Lepeintre, Paris, 1824, pp. 283-284. Elle inspira aussi deux parodies la même année : l'une écrite par Panard, est intitulée *Grand-Vaurien ou Maximien* en un acte jouée à la foire Saint-Germain. L'autre a été écrite par Riccoboni et Romagnesi de la Comédie-Italienne sous le titre de *La Conspiration manquée* en un acte et en vers.

l'origine du prénom du général Lamarque. La singularité de Maximien conjuguée à la proximité paronymique avec Maximilien ont donc induit en erreur ses contemporains. La présence sur le devant de la scène d'un Maximilien Robespierre sous la Révolution et d'un Maximilien Foy sous la Restauration n'a fait qu'accentuer les choses. Mais Lamarque lui-même semble ne pas s'en être formalisé, continuant à signer « Maximien » jusqu'en 1791 puis « Max. Lamarque » une fois dans l'armée. Quoiqu'il en soit, parmi ses descendants et ami(e)s, Maximien fit florès<sup>1</sup>.

De la jeunesse de Maximien, nous savons peu de choses et l'intéressé lui-même ne l'évoque que très brièvement. Nul doute que choyé et couvé par sa « bonne maman » sous le regard de « monsieur mon cher papa »<sup>2</sup> assis dans son cabinet de travail, Maximien ait eu une enfance sans histoire dans une atmosphère familiale paisible, agrémentée par les visites des oncles et cousins. Laissé libre, Maximien échange en gascon et s'amuse avec ses camarades dans les rues tournantes de Saint-Sever, où le caractère des habitants est « plus ouvert et plus gai » que ceux de la lande au nord, « pauvre et sauvage »<sup>3</sup>. Il gravit les flancs des collines où est perché le Cap de Gascogne et se promène sur le belvédère de Morlanne d'où il peut, à l'ombre des pins maritimes, observer et scruter l'horizon infini de la Chalosse et de la lande sablonneuse. Chaque mois de septembre, la famille se retire dans la campagne environnante, en Eyres ou à Montaut, à l'occasion des vendanges mais aussi pour fuir la chaleur, les odeurs malsaines des ruelles de la ville et « l'ennui, cette maladie endémique de Saint-Sever »<sup>4</sup>.

Comme beaucoup de ses compatriotes méridionaux, Maximien est quelqu'un d'affable et guilleret de nature. Sa correspondance et les témoignages postérieurs soulignent ce goût constant pour la plaisanterie, l'ironie et parfois même pour l'autodérision, faisant de lui un bon compagnon pour peu qu'il ne blesse pas ses interlocuteurs, car il peut pêcher par excès de confiance. A cette gaieté naturelle s'ajoute une grande sensibilité qu'il s'efforcera de dissimuler par la suite derrière le masque du militaire. Il voue ainsi à ses parents une vive affection, ravi d'avoir la « meilleure des mères » et que son père lui ait accordé son estime<sup>5</sup>. Mais comme sa sœur, dont la tristesse est communicative selon lui, il peut être sujet à de grands accès de mélancolie

---

1 Citons son fils, son premier petit-fils, son neveu, son filleul ou la troisième fille du général Bagnérès.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 4 janvier et 23 septembre 1791.

3 A. Richard, « Le département des Landes au début du XIXe siècle », *op. cit.*, p. 565.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre XCVII à Mlle Sauvan, St-Sever le 20 octobre 1829, p. 483.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 30 décembre 1810.

quand la situation semble lui échapper ou quand il est frappé par le deuil. Il en a été question plusieurs fois dans sa vie à des moments qui auraient pu être préjudiciables pour sa carrière.

Maximien est aussi pénétré des riches traditions de son terroir. Profitant de la grande activité d'élevage et de l'agriculture de la Chalosse, il s'adonne volontiers aux plaisirs de la table autour de « beaux foies de canard » ou de « bonnes garbures »<sup>1</sup>. En cela, il suit les traces de son père, également disciple d'Épicure. Chaque 24 juin, il participe aux fêtes de la commune lors de la Saint-Jean (-Baptiste), grand moment de festivité, où le carnaval et les courses de taureaux, lâchés sur la place du Tour du Sol puis dans les rues, battent leur plein. Ce côté festif ne s'est jamais démenti chez lui, se faisant un point d'honneur d'y participer chaque année et d'envier par la suite ceux qui s'y trouvent lorsque ses affectations le tiennent loin des Landes. Il se montre extrêmement attaché à ses racines et à ses compatriotes même s'il peut parfois se montrer très critique. Plus tard à Naples, il sera ravi de retrouver des gens du « pays », tels que le général Cardenau et le capitaine (et futur général) Durrieu, pour « parler gascon dans toutes les sociétés »<sup>2</sup>. Malgré les délices de l'Italie, il conserve cet attachement pour sa terre natale et sa famille : « c'est ce point du globe vers lequel mes pensées et mes affections me ramènent sans cesse » car Saint-Sever « est la plus belle ville du monde »<sup>3</sup>.

Maximien a vraisemblablement reçu les premiers rudiments d'une instruction par son oncle « Pétré », recensé en 1779 comme enseignant de la petite école dont l'ordre des dominicains dispense l'enseignement. Mais l'appareil éducatif dans les sénéchaussées des Lannes et du Marsan à la fin de l'Ancien Régime était loin d'être dans une bonne conjoncture. La situation des collèges, confiés soit à des religieux (les Barnabites à Dax et à Mont-de-Marsan), soit à des séculiers (à Aire et à Saint-Sever) n'était pas bonne. Le recrutement des enseignants devenait de plus en plus difficile, cette pénurie engendrant une diminution du nombre d'élèves. Le collège de Saint-Sever tenu par les bénédictins était en perte de vitesse, n'ayant seulement que quatre classes (4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et la rhétorique) remplies par deux régents. En 1789, on ne recensait que quarante élèves<sup>4</sup>.

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris les 3 septembre et 10 décembre 1790.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 27 avril 1806.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XXIX à Mlle Sauvan, Amsterdam le 10 septembre 1818, p. 348.

4 F. Xambeau, « Le collège de Saint-Sever avant 1791 », *B.S.B.*, 1884, pp. 65-69 ; S. Lerat, *op. cit.*, t. I, p. 532.

Cette fonte des effectifs était aussi due à la constitution d'un réseau de petites écoles tant urbaines que rurales, déchargeant les collèges de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. La différence s'accroissait entre le collège local qui recrutait dans un rayon de 25 à 40 km autour de la ville et ceux d'envergure régionale, comme Sorèze, voire nationale comme Juilly, qui disposaient d'un encadrement de meilleure qualité mais beaucoup plus onéreux<sup>1</sup>. C'est pourquoi Pierre-Joseph Lamarque envoie son fils faire ses études au collège de Toulouse puis à celui d'Agen<sup>2</sup>. Mais de ses études secondaires, Maximien n'en parle presque pas. On ne connaît ni les dates d'entrée et de sortie du collège ni les raisons qui l'ont fait changer d'établissement en cours de cursus. Peut-être le désir d'éviter un voyage trop lointain ou des frais de pension qui se sont avérés trop coûteux. Tout juste, sait-on que ses études ont duré huit années<sup>3</sup> et qu'elles étaient terminées quand la Révolution débuta.

Toutefois, un regard sur le système éducatif en vigueur sous l'Ancien Régime peut permettre de savoir ce qu'a été sa scolarité. Au sommet de la hiérarchie des établissements secondaires se trouvent des collèges dits « de plein exercice », dispensant des classes de grammaire, mais aussi une classe dite d' « humanité », une classe de rhétorique et une à deux classes de philosophie, celle de logique et celle de physique. Toulouse et Agen font partie de ces collèges de plein exercice<sup>4</sup>. Maximien a dû faire toutes ses classes, allant de la septième à la rhétorique. L'enseignement se fait en français et les classes de sixième et de cinquième sont notamment vouées à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du français ainsi que du latin. Mais l'enseignement précoce de la langue de Cicéron peut parfois poser des problèmes à des enfants dont la langue maternelle et vernaculaire est le gascon et, dans un sens large, l'occitan. Certains ne savent pas un mot de français ou ne maîtrisent pas toutes les règles de la grammaire française. En 1791, Maximien s'excusera encore de faire des fautes car il écrit « toujours avec tant de rapidité que je suis surpris de ne pas en faire davantage ».

---

1 D. Julia, « Collèges », L. Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., pp. 280-281.

2 L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », op. cit., p. 61. A cette époque, il existe deux collèges de plein exercice à Toulouse : celui de l'Esquile tenu par les doctrinaires et le collège royal, agrégé à l'université après l'expulsion des Jésuites en 1762 (aujourd'hui le lycée Pierre-de-Fermat). Aucune source ne permet de dire dans quel collège était Lamarque.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 24 décembre 1790.

4 Après 1762, le collège d'Agen est passé des mains des jésuites dans celles des dominicains avant d'être confié à des prêtres séculiers, raconte Lacépède qui y fut un élève brillant de 1767 à 1771, *Notice de ma vie*, p. 56, citée par B. Quilliet, *Lacépède*, Tallandier, Paris, 2013, p. 356 ; D. Julia, « Collèges », L. Bély, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., pp. 280-281.

Il ajoute également qu'il ne sait « surtout aucune règle fixe » et n'écrit « seulement [que] par habitude »<sup>1</sup>.

Malgré ce handicap, il est contraint comme tous les enfants de son âge de suivre l'étude du latin, ce qui peut avoir comme conséquences de les rebuter<sup>2</sup>. Dans une lettre à sa mère, Maximien explique que cet enseignement lui a coûté « des peines et surtout de l'ennui »<sup>3</sup>. Mais tout n'est peut-être pas aussi négatif qu'il le pense car il s'aperçoit qu'il écrit en latin sans s'en rendre compte, preuve d'une bonne assimilation de la langue. Plus tard, il parsèmera ses lettres et ses écrits de citations latines tirées des odes d'Horace, des oraisons de Cicéron mais aussi des Évangiles et lira *Les Commentaires de César* dans le texte. Les collègues enseignent également les humanités et l'histoire en rhétorique, histoire ancienne surtout. La culture classique y avait une grande place, avec Plutarque, Tite-Live, Virgile et bien d'autres. Dès lors, le jeune Maximien se passionne pour l'histoire en général et antique en particulier.

Que peut-on retenir de ces années au collège ? On a dit souvent qu'il avait fait « d'excellentes études ». Incontestablement, il a dû faire partir du peloton de tête si on en juge *a posteriori* par ses nombreux écrits, sa culture et son éloquence. Un de ses biographes républicains s'enflamme quand il dit que « cette atmosphère intellectuelle élevait l'esprit et fortifiait le cœur. Jugez de l'effet produit par cette éducation sur une âme façonnée à l'énergie républicaine de l'Antiquité. [...] Ce n'étaient plus des textes arides, mais l'art, mais l'humanité qui se révélaient à lui sous mille formes. [...] Il embrassa avec enthousiasme les idées de l'époque »<sup>4</sup>. Selon Taine, la culture classique et l'esprit scientifique ainsi enseignés seraient alors à l'origine de ce « poison » distillé qui allait abattre la monarchie au nom du progrès<sup>5</sup>. Lisant Rousseau, Voltaire et Diderot, le jeune Lamarque est bel et bien un enfant de son époque et des Lumières.

Esprit vif et curieux, Maximien est poussé par ce « désir insatiable de [s]'instruire et de tout connaître »<sup>6</sup>, avantagé par sa faculté à apprendre vite. Il s'exprime de manière claire et concise, expression souvent relevé d'une pointe d'humour ou d'ironie. Doté d'une belle écriture à son adolescence, celle-ci se dégradera au fil des années dans les bivouacs au point de devoir confier à des proches le soin de retranscrire

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 23 septembre 1791.

2 V. Haegele, *Murat. La solitude du cavalier*, Perrin, Paris, 2015, p. 38. Le Quercynois Joachim Murat a été également confronté à ce cas de figure.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 24 décembre 1790.

4 L. Laborde, « Maximilien Lamarque », *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, op. cit., p. 255.

5 H. Taine, *Les Origines de la France contemporaine*, vol I : « l'Ancien Régime », Hachette, Paris, éd. de 1896, p. 221.

6 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 19 novembre 1790.

ses écrits illisibles. Gros travailleur, il répond ainsi aux attentes de son père qui désire élever son fils dans de « bons principes »<sup>1</sup>. Mais quand Maximien le rejoint à Paris en 1790, Pierre-Joseph estime que son éducation est incomplète. Il entend la renforcer en lui donnant des professeurs de dessin, de musique, d'arts et de droit public. Son fils s'avère aussi doué pour jouer du violon que pour dessiner et peindre, le confortant dans ses choix de diversifier son instruction. Apprenant l'ouverture prochaine d'un lycée « présidé par les gens les plus recommandables de la capitale » en décembre 1790, Maximien fait part à son père de son désir d'y entrer. Selon la rumeur, l'abbé Sieyès devrait prendre la tête de cet établissement où figureraient Laharpe, professeur de littérature, le poète et journaliste Chamfort et l'astronome Lalande. Ce projet de lycée n'a semble-t-il pas eu de suite puisqu'il n'en parle plus dans sa correspondance<sup>2</sup>. En revanche, son père s'assure les services de Chamfort comme professeur particulier. A ses côtés, le jeune Maximien apprend à développer sa réflexion, son style et son esprit critique selon une méthode dont il fait part à sa sœur :

« Fais des extraits de ce que tu lis [...]. Parcours rapidement quelques trait saillant, quelques historiettes telles que celles qu'on trouve souvent dans la Décade. Ferme après cela le livre, prends la plume, écris à ta manière cette histoire et quand tu as fini, compares ton ouvrage avec celui de l'auteur. Pèse toutes ses phrases, toutes ses tournures. [...] et bientôt tu jouiras du fruit de ton travail »<sup>3</sup>.

De cette instruction, il ressort que Maximien a de grandes facilités pour assimiler rapidement. Quand ce n'est pas le cas, il compense en faisant preuve d'acharnement au travail afin d'atteindre ses objectifs. Doté d'un bon sens de l'analyse, il peut raisonner sur ce qui l'entoure grâce à son éclectisme. Ce n'est pas sans raison si les témoignages de ses contemporains insistent en premier lieu sur son « esprit » et son degré d'instruction quand ils esquissent son portrait.

Il a aussi de fortes dispositions pour les langues. En plus du latin, il « apprend sans peine » l'anglais en quelques mois avec un professeur. Il sait le lire, le parler et le traduire. Il se perfectionne en lisant les *Lettres de lord Chesterfield à son fils*, publiées en 1774, dans lesquelles l'auteur anglais prodigue des conseils éducatifs à son enfant

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 10 janvier 1791.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 19 novembre 1790. Alors que beaucoup de notices biographiques reprennent au pied de la lettre la volonté de Lamarque de rejoindre le lycée de « Laharpe, Chamfort et Lalande », aucune source ne vient prouver l'existence de cet établissement ni que Sieyès en ait été le directeur, J-D. Bredin, *Sieyès, la clé de la Révolution française*, Paris, Perrin, 1988.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Saint-Jean-de-Luz le 29 juin 1795.

pour l'élever dans son temps et dans sa condition, et le rendre capable de triompher à force de talents et de mérites personnels<sup>1</sup>. Il lit également « l'alcoran car il faut savoir un peu de tout »<sup>2</sup>. Sous l'Empire, il apprendra l'italien, l'espagnol ainsi que le catalan, ce dernier facilité par sa proximité linguistique avec le gascon : « je me fais donc entendre et je comprends, ce qui jette tout le monde dans une espèce d'admiration pour mes vastes connaissances en langues vivantes »<sup>3</sup>. En exil, il s'intéressera à l'étude du néerlandais.

Quand il n'est pas avec ses professeurs, il lit constamment les livres que son oncle « Pétré » lui fait parvenir de sa bibliothèque, ou les dernières brochures et les journaux. Mais cette soif d'apprendre entraîne chez lui des effets pervers. Une contradiction entre son esprit et son cœur s'est opérée : « l'un est avide de tout connaître » tandis que « l'autre ne voudrait que la solitude et des amis ». De cette dispute interne, il pourrait faire sien l'adage de Blaise Pascal issu des *Pensées* : « le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point ». A la fois homme de cœur et d'esprit, il a oscillé toute sa vie entre son penchant naturel qui le porte vers « les sentiments du cœur » et « la voix sacrée » à qui il faut obéir et qui lui demande de redoubler ses efforts<sup>4</sup>. Loyal et fidèle, son tempérament passionné le pousse néanmoins à commettre des erreurs, dont les effets peuvent aller jusqu'à l'altercation quand il s'estime bafoué. Par la suite, il aura maille à partir avec certains de ses camarades ou supérieurs, ce qui lui coûtera assurément une carrière plus attractive.

Il a continué par la suite de s'instruire à l'armée en achetant de nombreux livres. Il lit Vauban, Montalembert, les *Réveries* du maréchal de Saxe, les *Mémoires* de Montecuccoli, qui fut l'adversaire de Turenne, le *Traité de la nature* de William Cockburn avant de revenir à Rousseau, à Bernardin de St-Pierre et à Voltaire lorsqu'il est à l'armée des Pyrénées<sup>5</sup>, ce qui suscitera l'émerveillement de ses camarades. A côté de ces lectures variées, il se rend au théâtre, s'enquiert de la géographie et de l'histoire des pays qu'il traverse, se procurant un grand nombre de cartes et de guides. Il met à profit ses affectations pour se documenter sur place : cherchant à mieux connaître la Sicile, il demande à la bibliothèque royale de Naples la liste de tous les ouvrages traitant

---

1 *Lettres de lord Chesterfield à son fils*, traduction revue, corrigée, accompagnée de notes par Amédée René, Labitte, Paris, t. I, 1842, pp. XXI-XXII ; A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 19 novembre 1790.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 11 février 1791.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Figuières le 26 août 1811.

4 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 23 septembre 1791.

5 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 27 décembre 1794.

de l'île<sup>1</sup>. En cela, il ne diffère pas de nombreux officiers de l'armée qui continuent à s'instruire ou à se cultiver pendant leurs loisirs. En permanence, Maximien a cherché à approfondir ses connaissances. Sous le Restauration, il suivra les cours « d'économie politique » du libéral Jean-Baptiste Say, dispensés au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris<sup>2</sup>.

A la veille de commencer sa vie publique, Lamarque est donc, malgré quelques lacunes, particulièrement instruit et cultivé. Car il importait à son père qu'il acquiert assez de connaissances pour bien figurer dans le monde et plus tard « pour pouvoir servir un jour sa patrie »<sup>3</sup>. Servir ? Mais quel emploi ? Son père ne le sait pas encore. Il préfère laisser le choix à son fils qui pour l'heure, cherche encore sa voie, continuant à observer et à apprendre. Il n'a sûrement pas l'idée ancrée en lui de s'engager dans l'armée ni encore moins de vocation militaire. Il n'est pas comme tout bon Gascon « né soldat et, tout naturellement [...] allait trouver sa place parmi cette lignée séculaire de batailleurs dont notre province se glorifie »<sup>4</sup>. Il faut se garder de toute vision téléologique. Mis à part un grand-oncle, aucun membre de sa famille n'a été soldat. On doit donc cesser de le voir comme un militaire en puissance. Issu d'une famille de robe depuis plusieurs générations, il n'aurait sans doute pas échappé à son sort de robin sans des circonstances exceptionnelles qui l'amèneront à se décider, à choisir la carrière des armes et à s'affranchir d'un parcours qui semblait tout tracé. D'ailleurs, ses premiers engagements n'ont pas été d'ordre militaire.

### UN LANDAIS À PARIS

Représentatif de la génération qui a vingt ans en 1789 – il a précisément dix-neuf ans – comme Napoléon Bonaparte et les futurs maréchaux Ney, Soult et Lannes, le jeune Lamarque entre en révolution comme on entre en religion : avec une foi et une ferveur qui vont façonner sa pensée et influencer sur ses choix. Grâce à un père devenu député aux états généraux, il va pouvoir suivre au plus près le cours de la Révolution d'abord à Saint-Sever avant de profiter de l'occasion que lui permet la fête de la Fédération pour rejoindre son père dans la capitale. Cantonné dans une position d'observateur, c'est le moment où il forge ses premières opinions sur les affaires

---

1 A.N. 566 AP/13. Dossier 1. Lettre de Miot de Melito à Lamarque, Naples le 26 février 1808.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 31 mars 1822, t. I, pp. 327-328.

3 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 14 février 1791.

4 C. Blanc, « Le général Lamarque, soldat gascon », *B.S.B.*, 1970, p. 161.

publiques. Mais c'est également un changement dans la vie du jeune provincial qui doit bousculer ses habitudes pour s'adapter à son nouveau rythme de vie parisien.

### **La réunion des états généraux**

Afin de régler la crise financière touchant le royaume de France, Louis XVI s'est vu contraint de convoquer des états généraux, le 5 juillet 1788. La sénéchaussée secondaire de Saint-Sever doit élire un certain nombre de délégués du tiers lors d'assemblées primaires avant de les envoyer à Dax, ville de la sénéchaussée principale pour élire les députés des états généraux. Sous la présidence du lieutenant-général Basquiat-Mugriet et assisté par Pierre-Joseph Lamarque procureur du roi – soit les deux plus importants officiers de la sénéchaussée –, les membres de cette assemblée ont pour mission de refondre les cahiers de doléances du tiers en un seul afin de le porter à l'assemblée générale des trois états. Basquiat-Mugriet et Bernède, avocat, sont « élus par acclamation »<sup>1</sup>. Pierre-Joseph Lamarque fait partie des quatre-vingt-six autres qui vont devoir faire le périple jusqu'à Dax.

Le 27 mars, les représentants des trois ordres se réunissent dans l'église des Carmes de Dax. Parmi les commissaires chargé de rédiger le cahier général<sup>2</sup>, l'on retrouve Pierre-Joseph Lamarque et Roger Ducos, avocat et futur troisième consul en 1799. Le 1<sup>er</sup> avril est consacré à l'élection des députés qui laisse peu de place au suspense. Les quatre-vingt-huit délégués saint-séverins imposent leurs candidats aux trente-trois députés dacquois et aux sept députés basques : Alexis Basquiat-Mugriet est élu par 79 voix sur 128 votants et Pierre-Joseph Lamarque par 67 voix sur 128 votants<sup>3</sup>. Le fait que les sénéchaussées aient servi de base pour organiser les élections n'est probablement pas étranger aux succès des magistrats dans tout le tiers<sup>4</sup>. Si la plupart des

---

1 A. Brette, *Recueil des documents relatifs, op. cit.*, t. IV, pp. 375-376.

2 Il est demandé que la sénéchaussée des Lannes élise trois députés du tiers au lieu de deux et qu'elle garde tous ses privilèges, franchises et exemptions accordés et confirmés depuis Charles VII. Sur le plan général, on demande le vote par tête et non par ordre ainsi que l'abolition des lettres de cachet. Il est question également de la suppression des droits seigneuriaux « insolites » tels que l'uniformité des poids, la corvée ou la banalité qui ont été « illégalement établis », S. Lerat, *Landes et Chalosses, op. cit.*, t. II, pp. 617-618.

3 *Ibid.*, pp. 617-618. Les délégués de Dax demandèrent en vain d'annuler l'élection de Basquiat-Mugriet afin de permettre à leur sénéchaussée, correspondant au quart des délégués, d'être représentée. Puis sous prétexte que Basquiat-Mugriet est noble, les délégués de Dax et de Bayonne émettent de nouvelles protestations. Mais rien n'interdisait dans le règlement à un noble d'être admis à la députation du tiers état, comme l'a fait également Mirabeau à Aix-en-Provence. Mais un député suppléant est tout de même élu : Lafitte, avocat au sénéchal de Saint-Sever (!). Mais l'Assemblée nationale le refuse.

4 T. Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés sont devenus révolutionnaires*, Albin

députés envoyés aux états généraux sont jeunes et dans la force de l'âge, ils ont entre vingt et trente ans comme Barnave (28) ou Robespierre (31), Pierre-Joseph fait figure de vieux sage avec ses cinquante-six ans. Le nouveau député fait de son mandat une question d'honneur<sup>1</sup>, aux fins de servir « le meilleur et le plus vertueux des rois »<sup>2</sup>.

Pour le jeune Maximien, le départ de son père pour le lointain Versailles est une séparation douloureuse. Il perd celui qui lui prêchait « le devoir et la vertu » mais se console en écrivant dans le cabinet de travail de son père et en s'asseyant dans son fauteuil. Non sans « un tressaillement du cœur »<sup>3</sup>, il se réfugie dans tous les endroits comme autant d'asiles rappelant le père aimé. Une lettre montre un adolescent encore très sensible, éprouvant un sentiment d'abandon pour un père qui ne doit revenir qu'une fois les états généraux refermés. Sa mère est tout aussi angoissée à l'idée d'être séparée de son mari pendant plusieurs mois, d'autant que l'avenir de leur fils n'est toujours pas assuré. Doit-il entreprendre des études de droit suivant ainsi le chemin de son père ? Ou a-t-il d'autres ambitions ? Pour l'heure, Pierre-Joseph a bien d'autres préoccupations avec l'ouverture des états généraux à Versailles le 5 mai 1789. L'avenir de son fils peut attendre quelques mois.

Comme il l'a promis, Pierre-Joseph donne régulièrement de ses nouvelles à sa femme et à son fils, à raison de deux à trois lettres par semaine où il s'entretient de la situation politique, de sa santé mais aussi de l'éducation de Désirée qui est au couvent des Ursulines de la ville, ainsi que des affaires de la famille. Par la lecture de ces lettres, Maximien se tient au courant des derniers travaux des états généraux – devenus le 17 juin l'Assemblée nationale – et de l'ambiance parisienne. Petit à petit, il se forge une opinion, accentuée par les lettres plus politiques sur les événements qu'envoient son père et son collègue Basquiat-Mugriet au comité de correspondance de la ville et qui sont lues en public. Ces nouvelles, qui viennent troubler la quiétude de la contrée, sortent Maximien de « l'ennui endémique » dans lequel la ville est plongée. Grâce à son père acteur – plus passif qu'actif – des travaux de l'assemblée, il vit par procuration les avancées politiques de cette dernière. Sa première observation des événements parisiens est sur le serment du Jeu de paume le 20 juin. Sous la pression de son entourage, Louis XVI a rejeté l'Assemblée nationale. La menace d'une dissolution a été brandie tandis

---

Michel, Paris, 1997, p. 41.

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 20 août 1790.

2 Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Versailles le 18 juillet 1789, citée par l'abbé Salette, « La sensibilité religieuse du général Lamarque », *B.S.B.*, 1955, p. 165.

3 Lettre de Max. Lamarque à son père, St-Sever le 1er janvier 1790, citée par l'abbé Salette, « La sensibilité religieuse du général Lamarque », *op. cit.*, 1955, p. 166.

que l'accès à la salle des Menus-Plaisirs est refusée aux députés. Involontairement, le roi a poussé les députés à réagir en se réunissant ailleurs. Pour le jeune Maximien, ce sont six cents « représentants du peuple français » qui s'y sont réfugiés après qu'un « roi égaré les chassa de dessous les lambris dorés de son palais », ce qui ne les a pas empêché de prêter « le serment sacré [...] de détruire le despotisme ou de périr »<sup>1</sup>, serment que signe son père.

On peut être surpris par ce langage très révolutionnaire tenu par le jeune gascon mais ces propos ne sont tenus qu'une année plus tard. A cette période plus tardive, sa pensée est déjà fortement imprégnée par les idées jacobines et elle ne reflète peut-être plus celle qu'il a tenu au moment des faits. Faute de lettres datant des événements<sup>2</sup>, il est difficile de dire ce qu'il en a été réellement. Mais il a dû certainement fixer sa conduite sur celle de son père, qui reste un modèle pour son fils, lui-même influencé par l'effervescence parisienne. Tout en gardant un profond respect pour la personne du roi, Pierre-Joseph entend désormais séparer la cause royale du train des réformes nécessaires que le royaume doit effectuer car « on a beau faire, la révolution est en marche ». Tout en restant dans un cadre modéré, Maximien a donc fait sien ce désir de donner à la France une constitution consolidant les nouvelles libertés afin de lutter contre le « despotisme expirant »<sup>3</sup>. A propos de la prise de la Bastille survenue un mois plus tard, il s'exprime également *a posteriori*, faisant de cette journée historique le moment où le peuple s'est libéré des chaînes du despotisme « car jusqu'alors, nous étions morts ou, ce qui est pire, esclaves »<sup>4</sup>. S'il légitime la chute de la forteresse devenue le symbole de l'arbitraire royal, s'il semble porté par l'exaltation de sa jeunesse et par les idées de la Révolution, il revient par la suite à un cadre plus policé, se défiant des tumultes populaires après en avoir vu les excès de ses propres yeux.

Pour l'heure, Maximien se contente de suivre depuis Saint-Sever les affaires parisiennes qui sont bien accueillies par les habitants et par la sénéchaussée. Les premières dissonances sont le fait du clergé, notamment des évêques d'Aire et de Dax qui protestent et déclarent nuls tous les décrets de l'Assemblée qui blesseraient les droits de l'Église<sup>5</sup>. La création des départements entraîne l'exacerbation des intérêts locaux au

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J Lamarque à sa femme, Paris le 6 novembre 1790.

2 Il n'a pas été possible de retrouver les lots de lettres allant de mai 1789 à juin 1790, actuellement dans des mains privées.

3 Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 13 décembre 1789, citée par l'abbé Salette, « La sensibilité religieuse du général Lamarque », *op. cit.*, p. 166.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 26 novembre 1790.

5 S. Lerat, *Landes et Chalosses*, *op. cit.*, t. II, p. 619. Les deux évêques d'Aire (Cahuzac de Caux) et de Dax (La Neufville) avaient été écartés de la députation de la sénéchaussée par leur bas-clergé. Il

point que la situation s'enlise pour la sénéchaussée des Lannes, devenant difficilement le département des Landes<sup>1</sup>. Maximien se trouve directement confronté à ce processus où Saint-Sever, Dax, Mont-de-Marsan et Tartas se disputent les attributions administratives. Mais de cette querelle de clocher, il ne semble pas se soucier. Preuve de cette indifférence, il se détourne complètement de la question de l'alternat du chef-lieu qui permettrait à sa ville d'accueillir les administrations de l'État. Il préfère rester fixé sur l'objectif que se sont imposés les députés à Paris : donner une constitution au royaume. Sans cela, toute avancée ne serait que provisoire.

### **Maximien dans la Révolution : la fête de la Fédération**

L'élan qui s'est constitué autour de la création de la garde nationale a été vu par le jeune Maximien comme un bon moyen de prouver son attachement au nouvel ordre des choses en entrant lui-même dans cette garde nationale. Créée au lendemain des journées parisiennes de juillet 1789, la garde nationale de Paris répondait au besoin de rétablir l'ordre. Les villes de province avaient éprouvé le même désir de se protéger dans un contexte de Grande Peur, alimentée par les rumeurs et les nouvelles déformées venant de la capitale. Pour répondre à cette demande, l'Assemblée nationale avait décrété le 10 août la levée de gardes nationales dans tout le royaume. Bien que l'on ne sache pas la date exacte de l'engagement de Maximien – vraisemblablement au printemps 1790 –, il s'inscrit dans le processus de maintien de l'ordre opéré par les autorités municipales. Celles-ci sont laissées libres de composer à leur guise les effectifs de cette garde placée sous leur autorité. Elles en excluent rapidement les couches populaires pour s'appuyer sur les notables locaux<sup>2</sup>. Fils de notable, Maximien répond donc aux critères de la municipalité, ce qui lui permet d'affirmer sa citoyenneté dans « un contrat martial voire militaire » qui fait de la garde nationale le défenseur de la Révolution et de la nation.<sup>3</sup>

---

existait déjà une fracture au sein du clergé landais.

- 1 Certains avaient proposé de scinder la sénéchaussée des Lannes en deux : d'un côté la région de Dax, le Labourd (Bayonne), la Basse-Navarre, une partie du Béarn et la Chalosse et de l'autre le Marsan, l'Albret et quelques landes bordelaises. L'Assemblée nationale finit par mettre les députés de la sénéchaussée devant le fait accompli en votant le décret du 9 février 1790.
- 2 F. Devenne, « La garde nationale : création et évolution (1789-1792) », *A.H.R.F.*, n°283, 1991, pp. 50-55. Le décret du 19 juin 1790 durcit l'incorporation en instituant un recrutement censitaire pour conserver ses droits civiques.
- 3 J-C. Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Perrin, Paris, 2012, p. 194.

Mais tous n'ont pas eu le même entrain que Maximien à la rejoindre, ce qui explique son organisation laborieuse dans les Landes. Seules les villes de Mont-de-Marsan, Dax, Aire, Saint-Esprit et Saint-Sever possèdent une compagnie en 1790, encore que cette dernière n'ait pas encore terminé sa formation<sup>1</sup>. Cette force paramilitaire finit par copier l'armée royale en multipliant les corps particuliers comme les grenadiers, les dragons, les chasseurs, permettant à ses membres de parader chaque dimanche, ce qui ne va pas sans susciter des ricanements chez les officiers nobles. Vêtu de son uniforme bleu blanc rouge, Maximien intègre les grenadiers et prête serment à la constitution entre les mains du maire et des officiers municipaux<sup>2</sup>. Il est désigné par la suite pour faire partie de la délégation envoyée à Paris pour représenter la garde nationale des Landes à la fête de la Fédération. Son appartenance à une famille influente de l'ex-sénéchaussée qui comprend un député de l'Assemblée constituante parmi ses membres, a dû sûrement entrer en ligne de compte. Avant de se propager sur tout le territoire, ce mouvement autour de la Fédération tirait sa source des fêtes civiques instituées autour des prestations de serment. Poussée par les Jacobins, la municipalité de Paris finit le 15 mai par inviter toutes les gardes nationales ainsi que les régiments de ligne pour célébrer le 14 juillet. La délégation landaise arrive à Paris aux alentours du 24 mai<sup>3</sup>.

A peine transporté dans la capitale, Maximien se hâte d'y retrouver son père qu'il n'a plus revu depuis un an. En attendant la fête de la Fédération où plus de 1 200 personnes travaillent pour préparer le Champ-de-Mars, il parcourt une capitale envahie par les gens en uniforme<sup>4</sup>. Il se rend aux spectacles, visite la ville et s'assoie « tranquillement sur les débris de ce détestable asile » qu'était la Bastille, érigée en symbole du despotisme abattu. Mais sa préférence va visiblement à la salle du Manège des Tuileries, là où siège l'Assemblée nationale. Peut-être poussé au départ par la curiosité de voir de ses propres yeux les débats relayés dans *Le Moniteur* et dans les lettres de son père, Maximien finit par assister aux séances de manière régulière : « je

---

1 Lieutenant Candau, « Le recrutement dans les Landes de 1789 à 1798 » in *Revue d'histoire rédigée à l'état-major de l'armée*, n°119, novembre 1910, p. 195. Par contre, la garde nationale de Saint-Sever prétexte le besoin de rehausser son prestige en demandant et obtenant la création d'une musique composée de six artistes afin de valoriser l'appartenance à la garde nationale et ayant pour but d'attirer de nouveaux éléments.

2 « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi », R. Dupuy, *La garde nationale (1789-1872)*, Folio, Paris, 2012, p. 76.

3 L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 62. En revanche, il cite le 10 mai comme date de départ de la délégation à Paris, ce qui paraît impossible puisque l'invitation de la municipalité parisienne n'est lancée que le 15 mai.

4 E. Lemay, *La vie quotidienne des députés aux états généraux de 1789*, Hachette, Paris, 1989, p. 147.

restais hier huit heures de suite à l'auguste séance de l'assemblée »<sup>1</sup>. En revanche, il est très déçu de ne pas avoir « encore vu mon cher Mirabeau », dont l'éloquence a séduit le jeune Lamarque à travers les journaux, car « il était malade toutes les fois que nous y avons été »<sup>2</sup>.

Lors de ces séances, il a pu s'apercevoir du fractionnement de l'assemblée entre les Jacobins de Barnave et de Duport, la Société de 89 menée par La Fayette et Sieyès, les monarchiens de Malouet et de Lally-Tollendal et les monarchistes convaincus comme l'abbé Maury. Mais les sentiments de Maximien ne semblent pas encore arrêtés sur le parti à prendre. Son père « figure sur une liste de gauche »<sup>3</sup> sans pour autant faire partie des Jacobins tandis que Mirabeau a rejoint les modérés réformistes de la Société de 89 qui n'a pas encore coupé les ponts avec les Amis de la Constitution. Toutefois en juin-juillet 1790, on peut légitimement penser que l'opinion de Maximien épouse les choix du moment de Mirabeau, en raison du charisme qu'il dégage sur le jeune landais.

Reprenant son habit de garde national pour le 14 juillet 1790, Maximien intègre le cortège qui doit démarrer du faubourg Saint-Antoine jusqu'à la place Louis XV (Concorde). En tout, ce sont 15 000 gardes nationaux venus des 83 départements qui convergent avec musiques et drapeaux vers le Champ-de-Mars. Il est impressionné par « une foule aussi immense [qui] n'avait été rassemblée avec plus d'ordre et moins d'accidents ». Malgré un froid glacial et un temps pluvieux, près de 2 à 300 000 personnes sont venues acclamer les détachements des gardes nationales et les soldats du roi. Au milieu des vivats et des clameurs, il est emporté par l'enthousiasme de ses « frères d'armes » qui l'ont bien « reçu dans leur compagnie ». Parmi eux, « j'étais soldat et qui plus est grenadier », montrant ainsi toute l'importance qu'il donnait à son statut paramilitaire. Dans cette euphorie collective, il n'est plus ce jeune adolescent venu de sa province mais un membre de cette communauté de patriotes portée au pinacle lors de cette fête. Après la prestation de serment de La Fayette, il a « le bonheur de jurer devant

---

1 Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Paris le 5 juin 1790, citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 62.

2 *Ibid.*, Paris le 12 juin 1790, citée par L. Léon-Dufour, *op. cit.*, p. 62. Mirabeau souffrait d'une violente ophtalmie à cette période là, C. Zorgbibe, *Mirabeau*, Éditions de Fallois, Paris, 2008, p. 352 ; à son sujet, Max. Lamarque dira quelques mois plus tard que « ses discours sont bien énergiques et bien beaux à la lecture, mais ils le sont bien autrement quand on les lui entend prononcer », A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 27 septembre 1790.

3 E. Lemay, *Dictionnaire des Constituants*, Universitas, Paris, 1991. 2 tomes. La plupart des députés du tiers des Landes sont Jacobins : Antoine Dufau, Jean Mauriet de Flory (sénéchaussée du Marsan), Bertrand Castaignède (sénéchaussée de Tartas). L'opinion de l'autre député de Tartas, Jean-Baptiste Larreyre n'est pas connue. Au total, 4 députés sur 6 appartiennent à la Société des Amis de la Constitution ou sont sur le point de la rejoindre.

l'autel de la patrie en présence de notre roi de vivre ou de mourir libre »<sup>1</sup>. Même si l'unité n'est que de façade, l'heure est à la fraternisation et à la liesse. Maximien se joint aux autres fédérés pour acclamer La Fayette qui est le véritable héros du jour.

L'hommage aux fédérés provinciaux se poursuit pendant une semaine. De son côté, Maximien participe vraisemblablement aux bals et aux banquets donnés pour l'occasion aux Tuileries, aux Champs-Élysées ou sur la place de la Bastille<sup>2</sup>. Dix jours plus tard, ceux qui ont décidé de rester à Paris fondent une société des gardes nationales des départements qui a pour but d'établir une correspondance continue entre celles des principales villes du royaume. La Fayette en devient le président d'honneur<sup>3</sup>. Rien ne dit que Maximien en ait fait partie mais le fait qu'il ait choisi de rester dans la capitale au même moment permet d'envisager cette hypothèse. Faute de documents, on ne sait pas si ce choix de rester à Paris a été approuvé en amont par son père ou s'il s'agit d'une décision prise sur le moment d'un commun accord. Maximien a sans nul doute vu tout l'intérêt qu'il y avait pour lui de demeurer dans la capitale au lieu de végéter dans sa ville natale où tout espèce d'ambition semble limitée, cela non sans faire de peine à sa « pauvre mère » qui a dû consentir à cet éloignement. Loin de le faire pour « sa satisfaction »<sup>4</sup> personnelle, Maximien espère « en ces temps orageux », trouver à Paris sa voie sous l'œil vigilant et protecteur de son père car aux dires de son frère Jacques, Pierre-Joseph est « à même d'utiliser son séjour dans la capitale tout autrement qu'il n'aurait pu le faire lui-même sans ton secours »<sup>5</sup>.

### **Adaptation et formation continue**

En se fixant à Paris, Maximien n'est pas le seul membre de la famille d'un député à séjourner auprès de son parent. Thibaudeau, député du tiers état de Poitiers, vit en compagnie de son fils, le futur préfet impérial. Ne supportant plus la solitude, La Réveillère-Lépeaux, député du tiers de l'Anjou et futur membre du Directoire, fait venir son épouse et ses deux enfants en mai 1790<sup>6</sup>. Peut-être faut-il voir là une des raisons qui

---

1 Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Paris le 23 juillet 1790, citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 62.

2 E. Lemay, *La vie quotidienne des députés aux états généraux de 1789*, *op. cit.*, p. 147.

3 R. Dupuy, *La garde nationale*, *op. cit.*, pp. 107-108. La Fayette y voyait un contre-poids aux pressions démocratiques qu'il subissait à Paris dans la presse ou dans les délibérations des sections, car sa popularité a vite décliné dans l'opinion.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Baptiste Lamarque à P-J. Lamarque, Bordeaux le 5 octobre 1790.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Jacques Lamarque à P-J. Lamarque, Aire le 8 novembre 1790.

6 E. Lemay, *La vie quotidienne des députés aux états généraux de 1789*, *op. cit.*, pp. 44-45. D'autres, à défaut de famille, sont venus accompagnés de leurs domestiques comme le marquis de Ferrières,

ont poussé Maximien à rester à Paris, à savoir tenir compagnie à un père isolé de sa famille depuis plus d'un an. D'ailleurs, il n'est pas totalement en terre inconnue. Il retrouve le « clan » de Saint-Sever : son père bien sûr mais aussi son collègue Basquiat-Mugriet, dont la société et la conversation le réjouissent<sup>1</sup>, ainsi que l'abbé Laporterie, curé de Lencouacq et député du clergé du Marsan, bien que natif du Cap de Gascogne. Tous résident au même endroit, à l'hôtel d'Angleterre au n°17 de la rue Traversière Saint-Honoré<sup>2</sup>, se trouvant à mi-chemin entre les Tuileries où siège l'assemblée et le Palais-Royal qui reste incontournable pour les étrangers et les provinciaux de passage dans la capitale.

Il n'est pas anodin de voir plusieurs députés du tiers partager le même logement meublé afin d'économiser les dépenses du loyer. Ce regroupement se fait sur une base régionale avant d'évoluer avec le temps sur une base politique<sup>3</sup>. Malgré des sensibilités politiques différentes, le « clan » saint-séverin reste unis jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante. Cet entourage familial et stable permet alors au jeune Maximien de s'adapter plus rapidement à la vie et au rythme de la capitale tandis que les nombreuses discussions politiques qu'il a avec ses compatriotes – majoritairement jacobins – nourrissent sa pensée politique.

La position centrale de l'hôtel d'Angleterre permet ainsi à Maximien et à son père de se rendre facilement à l'assemblée tout en menant une vie sociale active en dehors de celle-ci. En règle générale, les députés qui se sentent les plus concernés par les travaux de l'assemblée sont ceux qui habitent le plus près possible des Tuileries comme Pierre-Joseph Lamarque, tandis que les autres mettent une distance avec l'agitation du centre-ville et les dangers que représentent des masses politisées<sup>4</sup>. Les Lamarque peuvent alors se promener dans les jardins des Tuileries et sous les colonnades du Palais-Royal où se trouvent les cafés et les restaurants mais aussi les boutiques, les salles de spectacles et les prostituées<sup>5</sup>. Des libraires et des rédactions de journaux se retrouvent également dans le centre, créant « une intense atmosphère

---

député de la noblesse de Saumur.

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 20 mai 1791.

2 *Liste par ordre alphabétique de bailliages et sénéchaussées de MM. les députés de l'Assemblée nationale*, 1789, p. 52. Ils sont rejoint à l'hôtel d'Angleterre en 1791 par Jean-Baptiste Larreyre, député de Tartas qui habitait déjà dans la même rue, p. 199. Aujourd'hui c'est la rue Molière dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

3 T. Tackett, *Par la volonté du peuple*, *op. cit.*, p. 229.

4 *Ibid.*, p. 230.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 28 août 1790 ; A.N. 566 AP/1. Dossier 1. P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 7 mars 1791.

intellectuelle »<sup>1</sup> propice aux foisonnements d'idées du le jeune Maximien. Les rares fois où les travaux de l'assemblée leur laissent un répit, les députés landais s'évadent de la capitale pour partir à la campagne. Maximien accompagne ainsi son père, l'abbé Laporterie et Larreyre à Saint-Denis pour visiter la basilique et ses tombeaux en octobre 1790. Ces sorties lui permettent « de ne [plus] voir que [l]es murs » de sa chambre parisienne où il reste enfermé quand il ne peut pas suivre son père à l'assemblée<sup>2</sup>. Mais il assure à sa mère qu'il ne s'ennuie pas car il mène « un train de vie laborieuse (ne riez pas) et active »<sup>3</sup>, agrémentée par les lectures et les enseignements de ses professeurs.

Sans vivre comme un ermite, il participe aux bals et aux spectacles « pour me délasser et former mon goût, mais jamais par occupation » ou au carnaval de Paris. Cependant, il n'entend pas y aller trop souvent car cette habitude nuirait « à [s]es travaux, à [s]a bourse et même à [s]es plaisirs ». On remarque chez lui ce souci récurrent et permanent de s'instruire et de se cultiver pour parfaire son éducation. Il souhaite aussi figurer dans les salons de la capitale bien qu'il ne connaisse guère de monde mais il apprend en revanche à écouter et à juger les hommes. Il fréquente notamment le salon de M<sup>me</sup> Hosten, une créole de Sainte-Lucie que lui a recommandé son oncle Baptiste « l'Américain »<sup>4</sup>. Il entretient avec cette salonnière du faubourg Saint-Germain de très bonnes relations jusqu'à sa disparation, une personne dont il a laissé ce portrait : c'est « une femme fort aimable [...]. Elle me comble d'honnêtetés et je pourrais y aller tous les jours. Elle est fort riche, mène un grand train, a un fort belle équipage et est excellente démocrate ou patriote »<sup>5</sup>.

Dans ce salon « assez élégant, assez riche et où l'on s'amuse »<sup>6</sup>, Maximien côtoie des parlementaires, des hommes liés à la finance ou originaires des îles. Selon lui, c'est dans ce salon qu'il a rencontré une autre belle créole, celle qui n'était encore que M<sup>me</sup> Rose de Beauharnais, autrement dit la future Joséphine<sup>7</sup>. Ses entrées dans le monde lui permettent alors de mettre en pratique ce qu'il a appris pour faire bonne figure et nouer

---

1 T. Tackett, *Par la volonté du peuple*, *op. cit.*, p. 230.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 16 octobre 1790.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris en novembre 1790.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Baptiste Lamarque à P-J. Lamarque, Bordeaux le 2 octobre 1790. Marie-Françoise de Louvigny (1763-1798) épousa aux Antilles le bordelais Jean Lamothe-Hosten. Installée à Sainte-Lucie, elle rencontre Baptiste Lamarque qu'elle fréquente. Veuve, elle séjourne à Londres au début de la Révolution avant de revenir à Paris en 1790, introduction de J. Hanotiaux, *Mémoires de la reine Hortense*, Plon, Paris, 1927, t. I, p. 21.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 13 décembre 1790.

6 F. Masson, *Joséphine de Beauharnais*, Albin Michel, Paris, 1925, p. 165.

7 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, le 6 mai 1822, t. I, p. 404. Joséphine était la voisine d'appartement de M<sup>me</sup> Hosten qui, à son retour en France, l'avait accueilli dans sa maison. Ayant une fille presque du même âge que Hortense, elle se trouvait être d'une compagnie précieuse, F. Masson, *op. cit.*, p. 120.

des relations. S'il s'estime en mesure de « former et [de] trouver » quand il le souhaite « une société agréable » pour converser, il reste lucide quant aux progrès qui lui restent à faire. Il estime ainsi que sa formation est loin d'être terminée puisque ses visites sont pour l'heure « une peine », « une corvée » plus qu' « un délassement » et « un plaisir »<sup>1</sup>. Cette abnégation à l'étude est récompensée par son oncle « Pétré » qui lui envoie, à sa grande surprise, 28 louis en or et comptant : « tout Paris dans ce moment se mettrait à genou devant cette somme »<sup>2</sup>, écrit-il.

Si les affaires politiques accaparent une grande partie du temps de son père, celui-ci reste soucieux de l'avenir de son fils comme l'est également son oncle Baptiste négociant. Ne lui a-t-il pas dit qu'il l'espérait « autant pour la satisfaction personnelle que politiquement pour le lien commun de la sphère de la société, à ne pas être inutile à ton pays » ?<sup>3</sup> Puisque son frère semble accorder à son fils un intérêt certain, Pierre-Joseph lui demande s'il ne pourrait pas faire carrière dans le négoce comme lui. Les récits de voyage de son oncle aux Antilles avaient attiré l'attention de Maximien au point de susciter chez lui un début de vocation. Mais l'oncle Baptiste refroidit ses ambitions. Le milieu du négoce le dégoûterait rapidement à cause de sa « perversité » et de sa « grossièreté », d'autant plus que seul « l'intérêt est le mobile »<sup>4</sup>. Son éducation soignée ne l'a pas préparé à être confronté au rude monde du négoce. En cela, l'oncle Baptiste a bien cerné son neveu qui est plus attiré par les idées politiques que par l'argent. Il a d'ailleurs montré par la suite un souverain mépris envers tous ceux qui étaient motivés par l'appât du gain ou pour la finance coupables à ses yeux d'avoir des intérêts égoïstes.

L'autre grande occupation de Maximien lors de son séjour à Paris est son attrait pour les débats de l'assemblée. Afin de pouvoir suivre assidûment les séances de la représentation nationale, il a dû s'adapter très rapidement au rythme de vie contraignant d'un député de la nation. Pour atteindre ce but, il a sacrifié « beaucoup de bonnes habitudes » qui s'avéraient en fait mauvaises pour son hygiène de vie<sup>5</sup>. Quand il ne sert pas de secrétaire pour son père, il organise ainsi ses journées en fonction de l'assemblée qui se réunit de quatre à sept fois par semaine selon les périodes. Muni de son billet de

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 13 décembre 1790 ; A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 7 mars 1791.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 20 mai 1791.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Baptiste Lamarque à P-J. Lamarque, Bordeaux le 25 septembre 1790.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Baptiste Lamarque à P-J. Lamarque, Bordeaux le 24 octobre 1790.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 24 août 1790. L'un des principaux travers de Lamarque est de se lever tard le matin.

tribune que son père s'est procuré, il se précipite vers les Tuileries de peur de ne plus avoir de place pour suivre les débats. En règle générale, les séances de l'assemblée commençaient à neuf heures jusqu'à la pause de 15 heures<sup>1</sup> avant de reprendre à 17 heures jusqu'à 19 heures voire parfois jusqu'à 22 heures selon les dossiers à traiter. Lors de la séance du 27 août 1790, où il est question des assignats et des affaires d'Avignon, Maximien fait preuve d'une remarquable assiduité, restant « onze heures assis » sans s'être ennuyé à écouter les débats<sup>2</sup>. Cette constance laisse peu de temps pour les repas qui sont vite expédiés<sup>3</sup>.

Sa présence régulière dans les tribunes de l'hémicycle lui permet d'être constamment au courant des grandes affaires traitées par les députés. Au fur et à mesure des séances, il forge sa propre opinion, pouvant ainsi par la suite défendre son point de vue lors de conversations passionnées qu'il a quotidiennement. Dans une de ses lettres à sa mère, Maximien raconte que ses idées « grecques ou romaines » viennent souvent se fracasser contre le « patriotisme calme » et les rires de son père, preuve qu'il a encore des progrès à faire de ce côté là. Son caractère impétueux et l'ardeur de sa jeunesse peuvent l'amener parfois à des excès de colère au point de courir dans sa « chambre comme un fou », criant « comme un aigle, de mes longs bras je touchais en gesticulant le plafond », qualifiant « l'assemblée de contre-révolutionnaire » ou l'accablant d'injures, montrant au passage l'influence de la chaleur des débats sur son jugement. Il ne faisait là que réinterpréter avec sa propre rhétorique ce qu'il avait entendu. Le stoïcisme de son père et son regard sévère suffirent à terminer la conversation : « c'est désespérant que ce sang-froid... j'aurais cent fois mieux aimé qu'il m'ait battu... »<sup>4</sup>. Cette impétuosité est l'un des principaux traits de caractère de Maximien et il ressent le besoin d'évacuer sa frustration en l'exprimant assez vivement. Pour l'heure, l'autorité paternelle garde une grande emprise sur ce fougueux jeune homme dont il faut encore canaliser l'énergie débordante. Toutefois s'il lui arrive d'avoir des divergences à propos des décisions de l'assemblée, il finit la plupart du temps par se ranger à l'avis de son père, preuve que celui-ci joue à bon escient son rôle de paratonnerre. Maximien peut s'avérer très caustique quand il le souhaite, en soulignant qu'il peut se reposer des grandes réflexions de son père quand celui-ci dort<sup>5</sup>.

---

1 Quand celle-ci n'était pas tout simplement supprimée pour régler les questions urgentes.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 28 août 1790.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 20 décembre 1790. « Je suis gros et gras » dit-il à sa mère alors que « mon corps devrait être presque diaphane ».

4 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 23 septembre 1791.

5 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 21 mars 1791.

Venu de sa lointaine province à la faveur de la fête de la Fédération, le jeune Lamarque s'est bien adapté à sa nouvelle vie parisienne, consacrant son temps à s'instruire et à s'occuper de politique. Mais ce séjour limite son cadre de vie à des allers-retours incessant en plein cœur de Paris, « où règnent toutes les vertus et tous les crimes » selon lui. Pour autant, il n'oublie pas qu'aucune « théorie trompeuse »<sup>1</sup> ne remplacera ce qu'il entend et ce qu'il voit par lui-même à l'Assemblée constituante. En cela, son père lui a laissé une grande liberté pour développer son jugement et s'affirmer dans le monde par ses seules qualités. Cette confiance envers son fils studieux bien que fougueux a renforcé leur relation. Leur proximité physique au quotidien pendant un an et demi leur a permis de devenir plus familiers, « deux amis » plutôt qu'« un père et un enfant et on ne se trompe pas », avoue Maximien. Aux dires de son père, « Maximien et moi sont aussi bien portant que bons patriotes »<sup>2</sup>. Et c'est ensemble qu'ils affrontent les vicissitudes de la politique à l'Assemblée nationale et l'accélération de la Révolution.

### LE JACOBIN

Paradoxalement, le fait que Maximien Lamarque ait été d'abord engagé politiquement avant de devenir, les circonstances aidant, un homme de guerre, n'a pas été relevé par les diverses biographies et notices qui lui ont été consacrées. Sa période parisienne, allant de juin 1790 à décembre 1791, est souvent mal connue ou vite expédiée par un manque de documents évidents mais pas seulement. Certains auteurs ont préféré passer sous silence les opinions émises par un jeune homme forcément naïf, leur refusant toute validité dans la construction du personnage. D'autant plus que ses opinions jacobines, jugées dangereuses et marquées du sceau de l'infamie depuis 1793, disqualifiaient trop le personnage pour façonner un individu conforme à leurs convictions et aux canons de leur temps. Il n'est donc pas surprenant que cette période véritablement initiatique, soit considérée comme un simple intermède entre une jeunesse provinciale et son engagement « naturel » dans les armées de la Révolution. Reconsidérer ce moment de son parcours, c'est saisir une personnalité et une pensée qui évoluent en même temps que les événements l'influencent. C'est saisir également les choix qu'il va devoir être amené à faire.

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 15 octobre 1791.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 23 septembre et le 8 janvier 1791.

## L'influence des Amis de la Constitution

Lors de son arrivée à Paris en juin 1790, Maximien s'était retrouvé confronté à la division de l'Assemblée constituante. Les Jacobins étaient estimés à environ deux cents députés (sur 1100), soit 12% de la représentation nationale, ce qui leur permettait de jouer un rôle important. Ces Jacobins tiraient leur origine du club breton créé à Versailles par des députés du tiers état de Bretagne avant de s'ouvrir aux autres députés. Lors de la translation de l'assemblée à Paris, le club s'était établi au couvent des dominicains de la rue Saint-Honoré, prenant le nom de « Société des amis de la Constitution », plus connue sous le nom de Jacobins. La proximité du club avec le siège de l'assemblée et l'hôtel d'Angleterre où est descendu le jeune Maximien, renforce son attractivité. A la fin de l'année 1789, le club ne compte que deux cents adhérents avant de passer à mille cent cinquante-cinq (dont deux cents députés) en décembre 1790<sup>1</sup>.

Maximien profite que le club soit désormais ouvert à tous pour devenir membre de « cette auguste assemblée » le 22 août 1790 non sans pester contre les « formalités qu'il faut remplir pour y être admis »<sup>2</sup>. Car si le club n'est plus exclusivement réservé aux parlementaires, chaque nouvel adhérent doit en contrepartie payer une cotisation de 24 livres. Il doit également prouver ses convictions et être parrainé par cinq membres du club<sup>3</sup>. Le prix élevé de cette cotisation a pu en dissuader plus d'un mais Pierre-Joseph Lamarque a suffisamment de revenus pour la payer pour son fils. De fait, la plupart des non-parlementaires du club représentent l'élite du tiers état (négociants, avocats, médecins mais aussi officiers, fonctionnaires, ecclésiastiques)<sup>4</sup> et la présence de Maximien parmi eux ne fait que renforcer son statut de bourgeois relativement aisé, même si du haut de ses vingt ans et sans situation véritable, il doit quelque peu détonner

---

1 G. Walter, *Histoire des Jacobins*, Somogy, Paris, 1946, pp. 102-103.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 24 août 1790.

3 A. Aulard, *La Société des Jacobins*, Jouast Noblet Quantin, Paris, 1889, t. I, p. XXXIII. Indépendamment des frais de réception fixés à 12 livres, chaque membre avait à payer annuellement 24 livres, pour faire face non seulement aux dépenses intérieures, mais aussi à l'impression de circulaires ou à la publication de pamphlets. Lamarque n'évoque pas le nom de ses parrains mais il est vraisemblable que la solidarité entre Landais ait fonctionné (voire au-delà) avec les députés Basquiat-Mugriet, Castaignède et Mauriet de Flory. On retrouve le nom de Max. Lamarque sur la liste des inscrits du 21 décembre 1790 (p. LVIII), mais pas celui de son oncle Baptiste, qui fait pourtant état dans ses lettres de son jacobinisme. Mais comme l'a déploré G. Walter, la liste des non-parlementaires s'avère incomplète.

4 G. Walter, *Histoire des Jacobins*, Somogy, Paris, 1946, pp. 102-103. Si les députés représentaient 15% des effectifs, la liste de ces derniers est incomplète.

dans cette assemblée où il côtoie les Barnave, les Pétion, les Robespierre et les frères Lameth.

Lorsque les séances ont lieu, Maximien s'y rend trois à quatre fois par semaine pour discuter des questions qui vont être à l'ordre du jour de l'Assemblée constituante afin de préparer la ligne de conduite des députés du club. Il est enthousiasmé de se trouver aux côtés de membres charismatiques qu'il compare à un « foyer de lumières » éclairant l'atmosphère plutôt sombre de la salle qui accueille les débats. Selon lui, et bien que cela ne soit pas du goût de tout le monde, on y professe des « principes purs », des « vertus civiques » et le « patriotisme »<sup>1</sup>. Toutefois les principes jacobins restent encore très vagues en 1790. Barnave n'a exposé que trois principes : respecter la nouvelle constitution, défendre l'égalité politique de tous les hommes et combattre tous les complots contre-révolutionnaires<sup>2</sup>. Mais ce sont pour Maximien des principes suffisamment importants pour les défendre contre les détracteurs. Pour lui, « nous n'avons d'ennemis que ceux de la liberté »<sup>3</sup>.

Lors de ces séances au club, il ne prend la parole que rarement, préférant écouter, apprendre et se former auprès des auteurs de la Révolution. Il justifie cette attitude en citant Plutarque « *qui parle sème, qui écoute recueille* et le temps de la moisson n'est pas encore passé pour moi »<sup>4</sup>. Il est vrai que la composition de l'auditoire, où se dégage selon lui « l'ami Barnave » et « l'intrépide Robespierre »<sup>5</sup>, a de quoi impressionner le jeune Maximien. Face à des hommes expérimentés – qui pour certains ont l'habitude des salles de prétoire –, il craint de souffrir de la comparaison. Faisant preuve de bon sens, il opte pour le mutisme et l'écoute durant les séances. Cette attitude tranche avec les débats passionnés qu'il peut avoir en privé avec son père ou avec le style enflammé de ses lettres à sa mère. Ces expédients répondent à ce désir de vouloir s'exprimer, que lui refuse sa timidité. D'après son oncle Baptiste, ses moyens et ses talents n'en sont que plus stimulés<sup>6</sup>. Il n'a pas tort. Cette fréquentation assidue aux séances finit par peser beaucoup sur son esprit mais également sur son vocabulaire et sa phraséologie qui se radicalisent au fil du temps, sans pour autant en faire un extrémiste violent. Un exemple : à l'inverse de Camille Desmoulins, il ne souhaite pas que Mallet

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 12 octobre 1790.

2 T. Tackett, *Par la volonté du peuple*, op. cit., p. 243.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris en novembre 1790.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 13 décembre 1790. Souligné par Max. Lamarque.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 24 août 1790 ; A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 1er octobre 1791.

6 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Baptiste Lamarque à P-J. Lamarque, Bordeaux le 5 octobre 1790.

du Pan, journaliste monarchien, devienne « Mallet-pendu » mais seulement qu'il cesse d'écrire contre les Jacobins<sup>1</sup>. Même s'il écrit à sa mère sur le ton de la plaisanterie, qu'il l' « aime autant que la constitution », il se considère alors comme un « jacobin zélé »<sup>2</sup>.

Ce Jacobin zélé est toutefois orphelin de son « idole » Mirabeau qui a rejoint – temporairement – la Société de 1789, au point de lui en vouloir. Mais il reste séduit par ses talents oratoires et sa voix de stentor à l'assemblée car il « parle comme un ange » tandis que ses adversaires n'ont « pas la force de l'interrompre »<sup>3</sup>. Mirabeau allie plusieurs qualités qui plaisent au jeune Lamarque : une voix « sonore et tonnante », une certaine théâtralité avec « son geste expressif » et « son air oratoire ». Lui seul peut donner à ses discours cette « âme » qui fait sa singularité<sup>4</sup>. Finalement, après s'être brouillé avec La Fayette au mois d'octobre 1790, Mirabeau fait sa réapparition au club des Jacobins à la grande satisfaction de Maximien qui le replace sur son piédestal. Sous la Restauration, il citera Mirabeau comme l'un des meilleurs orateurs de la période révolutionnaire<sup>5</sup>. Cette attirance précoce de Maximien pour le verbe et l'éloquence lui vient peut-être des procès auxquels il a assisté au présidial de Saint-Sever, écoutant les plaidoiries des avocats ou en lisant les textes anciens. Mais cette séduction ne s'est pas limitée aux Jacobins car selon lui « tout homme qui a un caractère ferme et fortement prononcé m'inspire un intérêt ». Au-delà des clivages, Maximien est ainsi attiré par les hommes énergiques, résolus et passionnés, même s'ils n'appartiennent pas à son propre camp, comme l'abbé Maury, qui s'oppose pourtant à Mirabeau. Ces hommes là se battent pour leurs convictions et il déteste par dessus tout « les âmes faibles et timorées »<sup>6</sup> même si elles partagent ses idées.

Si Maximien ne se signale pas par son éloquence à l'instar de son modèle, il a en revanche l'impression de participer de plein pied à la Révolution en assistant aux séances du club le plus influent de la capitale. A son modeste niveau, il pense agir sur le cours des événements lorsqu'il est amené à voter les positions que devront défendre à l'Assemblée nationale les députés jacobins qui sont à ses yeux « *des gens comme il faut...* pour nous patriote zélés, enragés si vous voulez »<sup>7</sup> car ils défendent la constitution. Ainsi le 5 novembre 1790, il vote pour l'envoi d'une délégation de vingt

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 19 novembre 1790.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 3 septembre 1790.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 24 août 1790.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 27 septembre 1790.

5 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 1<sup>er</sup> août 1822, t. II, p. 15.

6 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 27 septembre 1790.

7 A.D. Landes. 87 J. Lettres de P-J. Lamarque à sa femme, Paris les 6 et 15 novembre 1790. Souligné par Lamarque.

Jacobins visant à défendre l'adresse de Mirabeau pour consacrer la salle du Jeu de paume de Versailles en temple civique. Le 15, le club vote à l'unanimité la réunion d'Avignon à la France et il espère que l'Assemblée constituante en fera de même car il est contre le pouvoir temporel du pape<sup>1</sup>.

Toutes ces affaires nationales voire internationales ne font pas oublier à Maximien ses Landes natales. Grâce au comité de correspondance contrôlé par Barnave, il reste tenu informé de la situation politique locale, d'autant plus que le club des Jacobins de Saint-Sever, fondé en octobre 1790, vient de s'affilier avec celui de Paris<sup>2</sup>. Dès leur constitution, les Jacobins avaient créé assez rapidement des succursales en province « pour propager l'esprit public puisqu'il n'a encore que des incrédules et des ignorants sur le fait de la révolution », note le député Basquiat-Mugriet<sup>3</sup>. De fait, c'est une véritable éducation politique que s'efforce d'inculquer le club à ses membres tout en promouvant la « bonne parole » à la population. Tel un missionnaire, Maximien ressent le devoir de convertir sa sœur et sa mère à son amour de la patrie en leur prodiguant un catéchisme jacobin. Afin de se tenir informées des travaux des députés, il leur prescrit de lire *Le Moniteur* car « c'est un écho fidèle de tout ce qui se dit dans l'Assemblée nationale »<sup>4</sup>. Cette lecture doit être complétée par *La Feuille villageoise* de Cerutti, qui met à la portée de l'intelligence du peuple ses droits et ses devoirs. En revanche, il leur déconseille fortement le *Mercure de France* – l'un des plus gros tirage de l'époque – car c'est un « journal aristocrate et par conséquence méprisable et menteur ». Il en est de même de la *Gazette de Paris*<sup>5</sup>. Ces directives de Maximien à sa famille ne sont pas en soit étonnantes car la presse de l'époque, excepté *Le Moniteur* de Panckoucke, est essentiellement une presse d'idées et non d'informations. Et il convient pour le jeune Lamarque que ce soit les idées *jacobines* qui triomphent dans sa famille.

Pour cela, il désirerait soustraire sa sœur à l'influence « néfaste » des Ursulines car il se rend bien compte que les religieuses lui mettent plus facilement à portée de main l'aristocrate *Gazette de Paris* que *La Feuille villageoise*. Au fil des lettres, il confirme son désir de convaincre cette sœur récalcitrante et cette mère louvoyante mais

---

1 *Ibid.* Il explique à sa mère, en paraphrasant la phrase de Jésus à Ponce Pilate, que « son royaume n'est pas de ce monde ». Quant à son père Pierre-Joseph, il vote blanc sur la question du rattachement d'Avignon, E. Lemay, *Dictionnaire des Constituants*, t. II, p. 508.

2 On retrouve l'affiliation des Jacobins de Saint-Sever sur les listes du 7 mars, 1er mai et 19 juin 1791, A. Aulard, *La Société des Jacobins, op. cit.*, t. I, p. LXXXIV.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Basquiat-Mugriet à P-J. Lamarque, Cahèpe le 16 octobre 1790. En juillet 1790, les Jacobins en comptaient 152.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris en novembre 1790.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris en novembre 1790 ; A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 25 février 1791.

la distance qui les sépare atténue fortement ses injonctions. Après un véritable travail de sappe d'une année, il réussit à rallier sa sœur à ses idées car elle n'hésite plus à montrer son civisme en signant ses lettres « Désirée bonne patriote » ou en envoyant des chemises à son frère où elle a cousu l'inscription « à la nation ». La volonté de son père est également pour quelque chose dans ce revirement car en abonnant sa fille à *La Feuille villageoise*, il souhaite qu'elle développe par elle-même sa réflexion et qu'elle puisse diffuser des « catéchismes civiques » aux habitants de Montaut et d'Eyres où la famille a l'habitude de se retirer à l'automne<sup>1</sup>.

Si le prosélytisme de Maximien fonctionne sur sa sœur, il se heurte au scepticisme et aux inquiétudes de sa mère, influencée par un entourage beaucoup plus imperméable aux idées jacobines. Utilisant une phraséologie beaucoup plus jacobine qu'à l'ordinaire, Maximien conjure alors sa mère de mépriser toutes les fausses nouvelles que « nos fertiles *aristocrates* »<sup>2</sup> cherchent à accréditer. Isolée à Saint-Sever, les opinions de sa mère sont changeantes en raison d'une contre-propagande activement propagée dans la ville, gagnant une majorité de la population. En guise de réponse, Pierre-Joseph lui demande quel est le calomniateur qui lui a « débité tant d'horreurs sur ce qui se passe au club des Jacobins » ? Il est fâché que l'on critique sa façon d'élever son fils « dans de bons principes », c'est-à-dire dans le respect de la religion et des droits de l'homme. Mme Lamarque accuse également son fils de voir « tout en beau » par le prisme de ses amis jacobins qui le trompent sur les réalités. Plein d'assurances, celui-ci rejette en bloc les propos de sa mère par des rodomontades, assurant qu'il rira « beaucoup de la mine de nos aristocrates lorsque je ferais pleuvoir le ridicule »<sup>3</sup>.

La correspondance entre la mère et le fils tourne même au dialogue de sourds quand il est question de politique. L'oncle « Pétré », qui est le seul à Saint-Sever à rassurer et à soutenir sa belle-sœur devant l'opprobre quasi-générale, écrit ces mots révélateurs du décalage qui existe entre Maximien et sa mère : « la mère pense en chrétienne et le fils s'explique en politique »<sup>4</sup>. Ceci montre combien les Jacobins eurent de l'influence sur la formation politique et la pensée de Maximien Lamarque. Sans faire partie des plus radicaux, qui ont la volonté d'aller plus loin dans la révolution, Maximien commence à nourrir quelques ambitions personnelles tout en espérant que les réformes soient consolidées par la constitution.

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 19 novembre 1790.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 15 janvier 1791. Souligné par Max. Lamarque.

3 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 30 mai 1791.

4 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de Pierre Lamarque à P-J. Lamarque, Eyres le 18 juillet 1791.

## Une famille révolutionnée : la constitution civile du clergé

Parallèlement à sa formation politique chez les Jacobins, le jeune Lamarque doit se contenter, parfois à regret, de n'être qu'un observateur attentif des affaires qui secouent le pays. Son impatience se traduit par de la déception quand il s'aperçoit que l'Assemblée constituante perd son « caractère ferme et énergique qui fit trembler les tyrans »<sup>1</sup>. Pourtant, cette déception correspond à la période où les Jacobins prennent le pas sur une Société de 89 divisée en contrôlant désormais l'élection de son président et des secrétaires à l'Assemblée<sup>2</sup>. La belle harmonie qui a entouré le 14 juillet 1790 n'est déjà plus qu'un lointain souvenir. La première raison de cette division porte sur le projet d'un assignat-monnaie. Aux côtés de Barnave et Pétion qui en sont partisans, Mirabeau définit le rôle politique et financier que doit jouer l'assignat. Emboitant le pas de son « idole », Maximien mise également sur « cette opération salutaire »<sup>3</sup> qui rencontre cependant une forte opposition. Finalement, le décret est voté le 29 septembre à une faible majorité<sup>4</sup>.

L'autre cause de désunion nationale est la question religieuse. Suite à la proposition de Talleyrand le 2 novembre 1789, l'assemblée décide de mettre les biens de l'Église à la disposition de la nation. L'idée de supprimer le déficit du budget et la perspective de revenir à l'Église primitive contribuent au succès du vote<sup>5</sup>. Au nom de la liberté, les ordres monastiques à vœux solennels sont abolis le 13 janvier 1790. Ceux qui entendent demeurer dans leur état sont regroupés. Le clergé séculier est quant à lui réorganisé. La carte des diocèses est simplifiée et calquée sur celle des départements. Comprenant deux ecclésiastiques dans ses rangs, la famille Lamarque et Maximien sont concernés par cette réforme du clergé. L'oncle Jacques est au début favorable à « la nécessité d'une réforme pour les gens d'Église » mais c'est aux évêques et à personne d'autres de s'occuper de cette révision<sup>6</sup>. Invité à choisir entre une vie régulière et séculière, l'oncle « Pétré », prieur des Jacobins de Saint-Sever, choisit de rester fidèle à

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris en novembre 1790.

2 T. Tackett, *Par la volonté du peuple*, op. cit., p. 287.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 24 septembre 1790.

4 P-J. Lamarque vote en faveur des assignats, E. Lemay, *Dictionnaire des Constituants*, t. II, p. 508.

5 J-C. Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, op. cit., p. 217.

6 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Jacques Lamarque à P-J. Lamarque, Aire le 9 décembre 1790. Mais il ajoute que l'Assemblée nationale peut tout au plus « demander, presser, ordonner même et protéger cette réforme ».

la vie commune<sup>1</sup>. Il tient à assurer que « personne ne m'entendra murmurer contre l'Assemblée que je respecte toujours également », ce qui fait dire à son neveu Maximien que son oncle « est digne d'être Jacobin dans la force du terme »<sup>2</sup>. Mais tous les clercs ne sont pas aussi bien disposés que les oncles Lamarque pour cette révision. L'obligation pour les évêques et les curés de prêter serment à la constitution civile du clergé cristallise toutes les oppositions, d'autant que Pie VI s'est prononcé contre.

A la lumière de ces événements, le jeune Maximien souhaite que le souverain pontife n'interfère plus dans les affaires intérieures du royaume, faisant ainsi siennes des positions des partisans d'une Église gallicane. Suivant l'assemblée, il dénonce la formation d'une opposition ecclésiastique et fait observer que « nous sommes à la fin du 18e siècle, et ces insensés nous croient encore au temps de la Ligue et de la Saint-Barthélémy ». Ce qu'il craint par dessus tout, c'est le fanatisme religieux et il espère que les rebelles à la loi seront châtiés. Cette véhémence à l'encontre de la religion choque sa mère qui lui reproche d'être « irrégulier » non par nature mais « par système » – sous-entendant par là que ses amis jacobins n'étaient pas étrangers à ses propos.

C'est pourtant le fruit d'une longue réflexion qui a poussé Maximien à tenir des propos violents – non pas contre la religion en particulier – mais contre le pape et l'Église en général. Il prône le retour à la pureté de l'Église des origines car ceux qui « commandent les privations et l'austérité de mœurs vivent dans un faste et un luxe si révoltant »<sup>3</sup> qu'ils ne donnent pas l'exemple à leurs fidèles. En cela, il rejoint les richéristes et les jansénistes qui luttent contre l'ostentation du haut-clergé et souhaitent, entre autres, revenir à l'Église primitive, redistribuer des richesses, libérer la parole et même la reconnaissance d'autres cultes au sein du royaume<sup>4</sup>. Cette attitude aurait eu pour effet de faire de Maximien un « impie », méprisant les prêtres et la religion, si la Révolution ne lui avait appris « à distinguer dieu des hommes ». Relevant les tergiversations de Louis XVI à sanctionner le décret obligeant les officiers ecclésiastiques à prêter serment à la constitution civile, Maximien paraphrase Desmoulins : « notre bon Louis XVI [...] n'a d'autre défaut que d'être roi »<sup>5</sup>.

---

1 S. Lerat, *Landes et Chalosses, op. cit.*, t. II, p. 622. Tous les couvents de femmes des Landes choisirent la vie régulière mais les couvents d'hommes furent divisés.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Pierre Lamarque à P-J. Lamarque, St-Sever le 17 septembre 1790 ; lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 28 août 1790.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 26 décembre 1790.

4 J-C. Martin, *Nouvelle Histoire de la Révolution française, op. cit.*, p. 214.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 26 décembre 1790.

Entre le 26 décembre 1790 et le 4 janvier 1791, ce sont 105 députés ecclésiastiques qui prêtent serment mais beaucoup le font sous la pression populaire des tribunes – quatre se rétractent peu de temps après. 133 membres (sauf quatre<sup>1</sup>) de l'épiscopat rejettent la constitution civile sauf quatre. L'oncle de Maximien, Jacques, commence à se poser des questions sur la Révolution qui brutalise selon lui la religion : « notre évêque [d'Aire est] comme exilé dans son palais, celui de Dax poursuivi par le département ». La plupart des membres du clergé landais sont convaincus que prêter serment serait « un crime »<sup>2</sup> et ils sont dès lors considérés comme des perturbateurs de l'ordre public. C'est pour empêcher d'éventuels troubles que Maximien se félicite des mesures coercitives prises par les autorités. Quand il apprend que Pébarthe – le curé de Saint-Sever qu'il n'a jamais aimé – a refusé la constitution civile, il est ravi que le directoire du département « le presse par la bourse »<sup>3</sup>. Mais cette obligation de serment a pour conséquence de jeter une grande partie du clergé dans les bras de la contre-révolution. La lettre pastorale de l'évêque d'Aire datée du 1er janvier 1791 ne fait que jeter de l'huile sur le feu. Nommé vicaire, Jacques Lamarque entraîne dans son sillage de nombreux laïcs et soutiens locaux. L'évêque de Dax tente lui aussi de résister<sup>4</sup>.

La constitution civile a pour conséquence immédiate de diviser les familles et de briser les liens d'amitiés. Les Lamarque n'y échappent pas. Entre certains de leurs membres, la rupture est profonde. Jour après jour, Maximien est confronté aux défections de plus en plus nombreuses des membres de sa famille et de ses alliés. Ces derniers ont rejoint son oncle Jacques en passe de devenir le chef du clergé réfractaire landais, au grand désappointement de son père<sup>5</sup>. Il ne reste guère que l'oncle « Pétré », la mère, la sœur et la tante Marguerite Bréthous-Lasserre pour suivre Maximien et Pierre-Joseph dans leur choix. Maximien a-t-il douté un seul instant devant cet ostracisme quasi-général ? Apparemment non si on en croit cette lettre à sa mère où il se montre « peu affecté de la désertion de ceux que nous croyions être de nos amis »<sup>6</sup>.

1 Loménie de Brienne, cardinal-archevêque de Sens ; Talleyrand, évêque d'Autun ; Jarente, évêque d'Orléans et Lafont de Savine, évêque de Viviers.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Jacques Lamarque à P-J. Lamarque, Aire le 30 décembre 1790. Mgr de La Neufville se retrouve surveillé par le curé de Magescq et les directeurs du district de Dax qui ordonnent aux imprimeurs de remettre à l'autorité civile les manuscrits des évêques, S. Lerat, *Landes et Chalosses, op. cit.*, p. 623. En règle générale, 52 à 55% des curés prêtent serment mais 6% se rétractent à l'été 1791. Les refus se localisent principalement dans l'ouest, au sud du Massif Central, dans le Béarn, dans la Vallée du Rhône et en Alsace, J-C. Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française, op. cit.*, p. 231.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 26 décembre 1790.

4 J-P. Laulom, « Le diocèse landais en 1794 », *op. cit.*, pp. 250-251.

5 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 21 janvier 1791. Peu de temps après, Jacques Lamarque est contraint d'entrer dans la clandestinité.

6 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 24 janvier 1791.

Mais il a dû se rendre à l'évidence : la majorité de sa ville natale soutient les réfractaires entraînant derechef l'isolement et les brimades de ses parents restés fidèles, considérés comme des pestiférés. Le problème religieux n'a fait que cristalliser les tensions politiques déjà perceptibles au sein de sa famille au fur et à mesure des avancées de l'Assemblée constituante. De fait, ce clivage intrafamilial semble irrémédiable. Maximien ne peut désormais compter que sur ceux qui partagent ses idées. Il n'est alors pas étonnant que le futur général n'ait jamais rencontré une adhésion pleine et entière dans sa ville natale profondément conservatrice, car une partie de ses habitants l'ont toujours vu comme le thuriféraire de la Révolution et de la constitution civile du clergé.

Même si le contact épistolaire n'est pas totalement rompu pour l'heure, la guerre est désormais ouverte entre Jacques Lamarque, ses frères et son neveu<sup>1</sup>. Maximien n'apprécie guère les intimidations de son oncle vis-à-vis de sa mère. Bien que boudée par une partie de la ville et considérée comme une hérétique par les ministres du culte, elle arrive à vaincre temporairement ses scrupules au grand plaisir de son fils qui approuve cette « fermeté de braver le mécontentement de nos insurgents et le courage de vous mettre au-dessus de leurs propos »<sup>2</sup>. Elle peut également compter sur son beau-frère « le Jacobin notre véritable ami ». Assurés du patriotisme de ce dernier, les députés landais espèrent même en faire le curé de la ville, pourvu qu'il soit élu par le corps électoral du district<sup>3</sup>. L'arrivée de l'évêque constitutionnel dans les Landes raffermirait aussi bien leurs convictions religieuses qu'elle ne consolide les divisions. Car l'assemblée électorale réunie à Mont-de-Marsan avait élu le 16 février 1791 « sur recommandation » du club des Jacobins de Paris, Jean-Pierre Saurine, député du clergé du Béarn et ancien vicaire de la cathédrale d'Oléron frappé d'interdit depuis 1765<sup>4</sup>.

Animé par des idées gallicanes et révolutionnaires qui l'ont mis au ban de l'Église, Saurine avait vu dans la constitution civile du clergé un aboutissement à ses convictions. Il avait été l'un des premiers à rejoindre le club des Jacobins et à jurer le 27 décembre 1790. Apprenant la nouvelle de l'élection, Maximien se fait présenter le

---

1 Ce conflit entre Jacques et Pierre-Joseph semble avoir pour terreau des querelles plus anciennes et que la constitution civile vient exacerber.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 18 février 1791.

3 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris les 7 et 11 février 1791.

4 J-P. Laulom, « Mgr Jean-Pierre Saurine, évêque constitutionnel des Landes », *B.S.B.*, 1980, pp. 244-251. Il est élu avec 104 voix d'un corps électoral comprenant 10.000 électeurs. Assurément, ce n'était pas un plébiscite. Pour être choisi, le club des Jacobins de Paris avait dressé des louages quant à « sa conduite et ses idées [qui] le rendaient digne d'être évêque constitutionnel » après que l'abbé Laporterie ait refusé son élection, J-P. Laulom, « Le diocèse landais en 1794 », *op. cit.*, p. 254.

nouvel évêque le 20 février 1791. Ses premières impressions ont dû être bonnes puisqu'il qualifie son « confrère jacobin » de « respectable et excellent citoyen »<sup>1</sup>. Il fonde à ce moment-là beaucoup d'espoir sur cet évêque béarnais qui partage ses idées . Il pense (à tort) que celui-ci saura s'imposer et ramènera à la raison le clergé réfractaire landais. Il attend également de lui qu'il purge les éléments les plus récalcitrants afin que règne de nouveau l'ordre public. Sachant encore en place le curé réfractaire de Saint-Sever, Maximien « bouillon[ne] d'une colère patriotique contre » lui<sup>2</sup>. Les premières mesures de Saurine<sup>3</sup> ne font qu'exacerber un peu plus les tensions entre assermentés et insermentés qui le voient comme un intrus. Cette querelle religieuse finit par lasser le jeune Landais qui ne comprend pas pourquoi l'on oppose autant de résistance à une constitution censée réformer l'Église. Comme son père, il espère que l'agitation s'essoufflera car il entend revenir à des choses moins philosophiques et plus en accord avec les vœux d'un jeune homme de vingt ans : « écrire des riens et des folies » plutôt que d'entendre « les criailleries de quelques bigotes »<sup>4</sup>.

A la mi-avril, il apprend avec satisfaction par un compte-rendu de la succursale jacobine de Saint-Sever, que Saurine a été bien reçu en ville ainsi que dans le reste du département, prouvant ainsi que les Jacobins y « sont les plus nombreux ». Ce rapport enjolivé ne fait que le conforter dans ses illusions, rassuré que « l'air simple et modeste d'un apôtre » de l'évêque jacobin ait pu enchanter le peuple<sup>5</sup>. Malheureusement ceci ne reflète qu'une partie de la réalité. Saurine a été boudé le 9 avril par une partie du clergé au point de devoir remplacer l'aumônier des Ursulines, très hostile envers lui. Il investit également l'oncle « Pétré » de toute sa confiance, ce qui ne l'empêche pas d'être sifflé quand il entre en chaire<sup>6</sup>. Le 10 avril à Dax, Saurine est encore plus mal reçu, devant se frayer un chemin jusqu'à la cathédrale, protégé par la gendarmerie et les baïonnettes de

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris les 21 et 25 février 1791.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 7 mars 1791.

3 S'étant mis en rapport avec le clergé jureur, Saurine fait surveiller les deux ex-évêques rebelles avant de les contraindre à l'exil. En représailles, l'évêque de Dax le condamne comme apostat tandis que l'évêque d'Aire interdit à Pierre Lamarque de prononcer le sermon du Carême. Le curé de Saint-Sever entre lui dans la clandestinité, A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 23 avril 1791. S'étant réfugié dans une caverne, Max. Lamarque le qualifie par dérision « d'anachorète ». Il deviendra néanmoins l'un des prêtres les plus « rébellionnaires » des Landes.

4 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris les 21 et 25 mars 1791.

5 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 23 avril 1791.

6 Max. Lamarque évoque un sermon qui « a fait beaucoup de plaisir à tous les patriotes » car Pierre Lamarque a rendu hommage à Mirabeau mort le 2 avril, montrant un décalage entre les faits et la réalité, A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 26 avril 1791. Mais Pierre Lamarque peut s'estimer « heureux » de n'être que sifflé quand d'autres seront agressés ou mêlés à des rixes pendant un baptême ou un enterrement, J-C. Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, op. cit., p. 231.

la garde nationale<sup>1</sup>. Tous ces événements montrent combien Maximien n'a pas toutes les cartes en main pour juger à sa juste mesure ce qui se passe dans les Landes depuis Paris. A l'inverse de ses présences assidues à l'assemblée, il est dépendant des rapports partiels ou embellis des Jacobins zélés de Saint-Sever. En réalité, la constitution civile du clergé n'a été acceptée que par une minorité des Landais tandis qu'une autre minorité est entrée en résistance. La plupart des gens sont restés indifférents à toute cette agitation<sup>2</sup>.

Plus heureux dans ses observations de la capitale, il est enchanté que Louis XVI (sous la contrainte) ait enfin « purgé son château de tous les prêtres réfractaires ». Même s'il n'a pas communiqué lors de la messe des Rameaux célébrée par le réfractaire cardinal de Montmorency, le roi a été tout de même empêché par une foule injurieuse de quitter les Tuileries pour faire ses Pâques à Saint-Cloud. Maximien quant à lui donne des gages de soutien à la constitution civile en communiant en compagnie de son père avec un curé jureur tandis que sa mère brave dans le même temps l'opinion en invitant chez elle Saurine<sup>3</sup>. La nouvelle condamnation du pape le 13 avril n'est qu'un énième volet d'une affaire déjà bien chargée. Selon lui, ce n'est que « le moulin à vent de Don Quichotte » sans autre but que d'attaquer les libertés gallicanes et de conserver le pouvoir temporel de l'Église<sup>4</sup>. Preuve d'une saturation évidente, les affaires religieuses cessent d'être le sujet principal de la correspondance des Lamarque, bien que les troubles soient loin d'être terminés à son grand désappointement. A chaque réminiscence, Maximien semble vouloir expédier rapidement le sujet par lassitude bien sûr, mais aussi parce que dans son esprit, la constitution civile est désormais acquise et irrévocable malgré les « aristocrates », malgré les prêtres non-jureurs et malgré les nombreux avatars qui lui empoisonnent l'existence jusqu'en 1810. D'autres sujets en parallèle sont devenus plus importants<sup>5</sup>.

---

1 J-P. Laulom, « Mgr. Jean-Pierre Saurine », *op. cit.*, pp. 260-262.

2 *Ibid.*, p. 275.

3 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 9 mai 1791.

4 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 26 avril 1791.

5 Jacques Lamarque continuera son combat contre Saurine dans la clandestinité jusqu'au Consulat sans jamais par la suite avoir renoué avec ses frères jusqu'à leurs morts. Il deviendra vicaire de l'évêque de Bayonne et mariera en 1807 sa nièce Désirée. La mère de Maximien Lamarque refusera quant à elle d'accepter le concordat de 1801 et mènera avec l'abbé Bordenave de la « petite Église » de St-Sever une « guérilla » contre l'évêque de Bayonne et son beau-frère Jacques. Elle en appellera même à son fils affecté à ce moment là à Naples pour faire cesser ces persécutions à son encontre. Le général Lamarque écrira au ministre des Cultes Bigot de Préameneu pour obtenir son arbitrage, rappelant que « ma famille et moi sommes dévoués au héros qui nous gouverne », Naples le 11 avril 1808. Voir à ce sujet P. Bayaud, « L'abbé Bordenave, de Saint-Sever, et Mgr Loison, évêque des Basses-Pyrénées et des Landes (1805-1810) », *B.S.B.*, 1965, pp. 413-426 et J. Légé, *Les diocèses d'Aire et Dax ou Le département des Landes sous la Révolution française 1789-1803*, Aire-sur-Adour, imprimerie aturine, 1875, t. II., pp. 239-244.

## La mort de l'idole

Si la constitution civile du clergé a occupé le royaume de France en général et la famille Lamarque en particulier pendant six mois, d'autres affaires se sont déroulées concomitamment. L'émigration des tantes de Louis XVI a retenu l'attention de Maximien. Opposées à la politique de l'Assemblée sur l'Église, Mesdames avaient décidé de partir en Italie à la fin du mois de février. Devenu le conseiller privé du roi, Mirabeau les défend devant les députés, leur permettant ainsi d'émigrer. Comme à l'accoutumée, Maximien se range à l'avis de Mirabeau. Puisqu'elles veulent partir, qu'elles aillent « orner le cabinet des antiques du Vatican »<sup>1</sup>. Il est question également de l'armée de Condé en formation du côté de Worms en Rhénanie. Maximien dénie toute valeur à cette armée qui ne sert à son avis que de moyen de pression pour l'opposition afin d'influer sur les décisions de l'Assemblée constituante « avec 100 000 baïonnettes », ajoutant qu'elle ferait « même entrer l'enfer dans leurs projets » si c'était possible de « brûler là-bas tous les pauvres patriotes »<sup>2</sup>. Mais la grande affaire qui va l'occuper au début du mois d'avril 1791 est la mort de son « idole » Mirabeau.

Apprenant son agonie le 1er avril lors d'une séance aux Jacobins, il décide de se rendre le lendemain aux abords de son hôtel de la Chaussée-d'Antin pour s'enquérir des nouvelles lorsqu'il est arrêté par « une foule immense » qui remplissait alors les rues adjacentes. N'entendant que des « sanglots » et des murmures annonçant la mort du héros, le jeune Lamarque se retire le long des boulevards pour verser des larmes au milieu, selon lui, de « 20 000 citoyens qui en versaient aussi » dans un grand silence. L'annonce de cette mort est « une calamité publique pour tout Paris »<sup>3</sup> car elle laisse un vide considérable. Le soir même, il s'aperçoit que tous les spectacles sont fermés. Le club des Jacobins décrète de son côté un « deuil pour huit jours », de « se porter tous les ans le 2 avril » sur sa tombe et d'élever un buste surmonté d'une couronne civique à l'Assemblée nationale où serait gravé les paroles que l'éloquent député adressa au grand maître des cérémonies Dreux-Brézé le 23 juin 1789.

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 25 février 1791.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 18 mars 1791.

3 A propos de cette mort, Lamarque dira dans ses *Mémoires* que Mirabeau « est mort pour avoir pris trop de sublimé pour une maladie honteuse qui le dévorait ; ses entrailles en furent érodées », J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Lamarque », *op. cit.*, pp. 123-124. Il reprend là les rumeurs qui ont circulé à cette époque, stigmatisant sa vie de débauché. Selon son biographe, sa mort serait due à la maladie qu'il aurait attrapé durant son incarcération à Vincennes. Sa vie sédentaire et son surmenage n'ont fait qu'aggraver sa pathologie, C. Zorgbide, *Mirabeau, op. cit.*, pp. 482-484.

Le 4 avril, il participe aux funérailles de Mirabeau et selon lui, « jamais la capitale n'en avait vu d'aussi lugubre, ni d'aussi majestueux ». Il donne un luxe de détails à ce sujet : députés, municipalité, corps administratifs et clubs patriotiques sont « habillés de noir », accompagnés par une grande partie de la garde nationale « avec de longs crêpes et les armes baissées » et une musique funèbre « de plus de mille instruments » jouant des « sons lugubres et tristes »<sup>1</sup>. La mort de Mirabeau est « une douleur profonde » pour Maximien. Il perd l'homme qui a suscité son intérêt pour la politique, l'a séduit par son verbe, sa gestuelle et son éloquence. Mirabeau exerçait une sorte de fascination sur lui, au point de dire plus tard que ce fut « l'homme le plus étonnant que la révolution ait produit »<sup>2</sup>. On a pu voir qu'il était très souvent d'accord – pour ne pas dire toujours – avec les principes professés par celui qui peut ainsi faire pour lui figure de guide. L'influence du tribun provençal a très certainement joué sur l'esprit du futur général-député.

Malgré la découverte en 1792 de l'armoire de fer, montrant clairement la collusion de Mirabeau avec la famille royale, cette passion pour « l'orateur du peuple » est toujours restée intacte chez Maximien. Il n'a d'ailleurs jamais cru à cette trahison. Sous la Restauration, le général Lamarque persiste dans son opinion. Même quand Alexandre de Lameth et La Fayette lui confirment en 1823 que « Mirabeau était alors vendu à la reine », que ses dettes avaient été effacées par la famille royale et qu'il percevait 50000 francs par mois, son « cœur se révolte contre une pareille idée ». Lamarque garde d'ailleurs à l'égard de Lameth beaucoup d'animosité. Il le voit encore comme l'« accusateur » qui, aidé par Barnave et Duport, met le « colosse » en minorité au sein des Jacobins le 28 février 1791<sup>3</sup>. Cette rancune tenace le pousse alors jusqu'à se complaire dans le déni et à émettre des contre-vérités.

Le jeune Lamarque réagit à la mort de Mirabeau en prenant ses distances avec les décisions de l'assemblée. Il est de moins en moins à l'unisson, jugeant les mesures « faibles et sans énergie », les décrets « incohérents ». Le Jacobin zélé qu'il est, n'est plus satisfait. Il s'aperçoit aussi que les législateurs commencent à être usés par une session parlementaire qui n'a que trop duré. C'est ainsi qu'il est fort mécontent du décret pris le 15 mai 1791 maintenant l'esclavage héréditaire, même si l'abbé Grégoire parvient à faire voter l'égalité politique entre les blancs et les noirs nés dans les colonies de

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris les 1<sup>er</sup> et 5 avril 1791. Le buste fut commandé à Houdin.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 27 janvier 1826, t. II, p. 211.

3 *Ibid.*, 28 mars 1823, t. II., p. 115 ; J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Lamarque », *op. cit.*, p. 124.

parents libres<sup>1</sup>. En revanche, il est content d'annoncer à sa mère le retour prochain de son père à Saint-Sever puisque les travaux de l'Assemblée nationale touchent à leurs fins. Des élections primaires vont avoir lieu au mois de juin afin de remplacer les députés de la Constituante qui ne peuvent pas se représenter dans la prochaine assemblée. Pierre-Joseph n'est d'ailleurs pas fâché de rentrer après deux années d'absence. En avril, il écrivait déjà que son ambition se bornait à rentrer au sein de sa famille pour y vivre tranquille<sup>2</sup>.

Ces élections éveillent au contraire chez Maximien le désir de se présenter pour devenir député. Il pourrait être enfin un acteur à part entière de la politique du royaume et puisque « tout le monde veut l'être », il pense avoir les qualités requises pour se présenter : du « bon sens », de la « raison » et « une prudence étonnante ». Il a du mal à convaincre sa mère du sérieux de ses dires, elle pense encore à une facétie de sa part<sup>3</sup>. Son père ne semble pas s'opposer à cette ambition nouvelle. Il espère seulement chez ses deux enfants une « bonne conduite [qui] sera ma récompense pour tout »<sup>4</sup>. Maximien s'imagine revenir à Saint-Sever pour se présenter et rentrer à Paris comme élu. Mais il ne veut rien « devoir à l'intrigue ni à la cabale »<sup>5</sup>. Si les circonstances lui en donnent l'occasion, il n'est pas sans savoir que l'âge lui fait défaut, « je ne suis pas assez vieux, c'est la seule qualité qui me manque (modestie à part) ». Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un cens égal à trois journées de travail sont électeurs et ceux payant un cens égal à dix journées sont électeurs secondaires. Ces derniers élisent des députés parmi ceux qui paient 50 livres d'imposition ou possédant un bien foncier correspondant à cent cinquante jours de travail. Or en 1791, Maximien n'a que 21 ans. Aussi rage-t-il de n'être « pas né six ans plus tôt ! »<sup>6</sup>. Malheureusement pour lui, l'âge sera baissé à 21 ans l'année suivante. A ce moment là, Lamarque sera engagé dans une autre voie...

A la même période, alors qu'il croit le calme revenu à Saint-Sever, il apprend le 3 juin que le 21 mai au soir, des paysans encadrés par des « aristocrates » se sont

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 14 juin 1791. Planteurs métis et non esclaves affranchis. En revanche, la traite n'est pas rendue illégale. Les lettres que Baptiste Lamarque envoient à son frère et à son neveu témoignent du contexte politique tendu à cette période à Sainte-Lucie et à la Martinique. Elles ont pu peut-être servir à Pierre-Joseph Lamarque pour forger son opinion sur les colonies, A.D. Landes. 87 J.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 8 avril 1791. L'inéligibilité des députés constituants dans la nouvelle assemblée législative est lourde de conséquence : elle prive par avance la Constitution de l'appui de ceux qui l'ont établi.

3 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 30 mai 1791.

4 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 8 avril 1791.

5 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 11 juin 1791.

6 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 30 mai 1791.

regroupés en demandant le retour du curé réfractaire Pébarthe et de ses vicaires. En moins d'un quart d'heure, la garde nationale a dispersé l'attroupement. Certains des meneurs sont arrêtés, d'autres en fuite. A la lecture des lettres qu'il reçoit, Maximien ne peut s'empêcher de rire de la défaite des ennemis de la Révolution qui se sont ainsi découverts : c'est « beaucoup de jactance, de très petits moyens et assez honnêtement de la lâcheté, qualités qui ne forment pas des Catilinas »<sup>1</sup>, juge t-il. Toujours caustique, il imagine à quoi pouvait bien ressembler la tenue de l'oncle jacobin qui est intervenu avec la garde nationale : « le casque en tête, le sabre au côté et le fusil sur l'épaule, le tout sur l'habit de Saint-Dominique, et après allez jurer de quelque chose ». Pour marquer cet échec, il écrit même un petit article « très piquant et très drôle » intitulé « la bataille de Saint-Sever » sur la base des témoignages qu'il a reçu – et on sait avec quel zèle ils sont écrits – qu'il adresse au rédacteur du *Moniteur*. Ce papier est publié dans l'édition du 12 juin 1791<sup>2</sup>. Cette « échauffourée » n'est que le prétexte des troubles qui agiteront la Chalosse et le Tursan en 1792 et qui aggraveront un peu plus le divorce entre les deux camps. L'Ouest de la France est déjà parcouru par des mouvements séditieux de ce genre. Ces importantes manifestations armées n'étant qu'une infime partie d'une contestation plus générale<sup>3</sup>.

Cette tentative maladroite a le mérite de dévoiler le vrai visage de ces « aliénés aristocrates », restés jusqu'alors prudents sur leurs véritables intentions. Si Maximien « prie dieu pour leur conversion »<sup>4</sup>, il sait désormais sur quels parents et amis « démocrates » compter tandis que le discrédit dans lequel sont tombés les meneurs permettra d'épurer les assemblées primaires aux prochaines élections législatives. Il craint par ailleurs que la prochaine assemblée soit « trop patriote » et que « s'assur[ant] les applaudissement du peuple, elle ne rende notre gouvernement trop populaire »<sup>5</sup>. Cette phrase décrit bien la pensée de Maximien à ce moment précis : s'il se revendique comme un Jacobin zélé, il est avant tout quelqu'un de modéré qui ne souhaite pas voir une assemblée soumise aux caprices d'une opinion dont il a pu voir certains effets pervers. Il constate que les vociférations du public depuis les tribunes peuvent influencer la démarche de certains députés. Il souhaite ainsi que les travaux de

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 3 juin 1791.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 14 juin 1791. Cependant, « sous prétexte qu'il fallait jeter du miel sur les blessures et non du vinaigre, il l'a tronqué et a mis quelques lignes qui sont sèches et ne disent rien ».

3 J-C. Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, op. cit., p. 231.

4 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 4 juillet 1791.

5 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 11 juin 1791.

l'assemblée se fassent dans la sérénité afin d'éviter de prendre des décisions démagogiques pour complaire à des éléments radicalisés ou à une frange de la population qui n'est pas encore assez éduquée politiquement. La fuite du roi fait voler en éclats ses réflexions et ses certitudes.

### **Le sort du roi et l'heure des choix**

Le départ du roi le 20 juin pour une destination encore inconnue suscite l'émoi dans tout Paris. Pour les parlementaires, la situation est dramatique car elle met la constitution en danger. La Fayette, Bailly et le président de l'Assemblée nationale Alexandre de Beauharnais, dont Maximien souligne « son esprit » et « ses principes patriotiques »<sup>1</sup>, se concertent et pour sauver les apparences, créent la théorie de « l'enlèvement » du roi par les ennemis de la Révolution. Interceptés à Varennes le 21 juin au soir, Louis XVI et sa famille sont ramenés à Paris le 25. Maximien assiste à ce retour dans « un calme imposant », soulignant que les Parisiens ont gardé leur chapeau sur la tête au passage du roi en respectant un « silence majestueux misé d'indignation pour le premier citoyen français » ayant violé son serment<sup>2</sup>. Il éprouve une certaine déception envers un souverain qui a manqué à sa parole et dont il pensait naïvement qu'il avait fini par accepter la Révolution. Dans le même temps, il est agréablement surpris par le grand nombre de patriotes résolus à défendre la constitution bien que la confiance dans son élaboration sorte de l'événement fortement ébranlée.

Pour l'heure, le roi est suspendu jusqu'à nouvel ordre par l'Assemblée nationale alors que les clubs, eux, réclament le jugement des souverains. Revenu de ses illusions et de ses projections sur la future assemblée, Maximien est désormais gêné par les conséquences de la fuite à Varennes. Il est tiraillé sur le sort réservé à Louis XVI car il y a tellement d'inconvénients entre les deux partis qui s'offrent à lui qu'il hésite beaucoup dans son choix. Suivre ses amis jacobins, c'est se rallier au « plus juste ». Mais là aussi, quelle position rejoindre ? Car le club n'est pas unanime sur cette affaire. Doit-il rejoindre la position défendue par Robespierre – le roi doit être jugé – ou celle des Jacobins constitutionnels qui veulent finir la Révolution pour éviter une radicalisation des esprits ? Suivre l'assemblée, c'est se rallier au parti « le plus sage dans les circonstances » bien qu'il pense que les députés prendront « un parti mitoyen » qui n'est

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 6 mai 1822, t. I, p. 404.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 27 juin 1791.

pas « digne d'une grande nation ». Devant l'incertitude de la situation politique, il préfère ne pas choisir – ce qui est en soi un choix – et s'en remettre à la décision de l'Assemblée constituante<sup>1</sup>. S'il n'est pas dupe de la fuite du monarque dont l'image sort écornée, il pense en revanche que Louis XVI doit continuer à assurer son rôle au nom de la constitution et de l'unité nationale, une position qui est partagée par la plupart des députés.

L'entrée en ébullition des clubs de la capitale et notamment celui des Jacobins ces derniers jours, a obligé Maximien à s'éloigner de « ces assemblées tumultueuses » au risque de prendre des mauvais coups. Il n'est pas homme à en découdre ni physiquement, ni verbalement dans cette atmosphère électrique. A sa mère, il justifie sur le ton de la boutade son attitude : s'il est « brave comme César », il tient « un tant soit peu à une chétive existence ». Il préfère se retirer sur l'Aventin dans une position d'observateur qui lui sied mieux avant de s'en retourner « tranquillement dans [s]a chambre ». C'est dire toutes les interrogations et la circonspection que lui inspirent ces événements.

En apprenant que la municipalité a interdit toute concentration sur le Champ-de-Mars et a proclamé la loi martiale, il soutient la décision du maire Bailly puisqu'il prône l'ordre public « contre quelques gens ou séditeux ou égarés [tandis que] les bons citoyens [sont] tranquilles ». Il est somme toute logique qu'il soutienne la répression – ce « petit orage » selon son expression – conduite par La Fayette le 17 juillet 1791 dans ce qu'on a appelé la fusillade du Champ-de-Mars. Bien qu'il se demande ce que sont allés « faire dans cette bagarre » les manifestants, cet événement pour lui sert à consolider la Révolution contre ses dérives extrémistes. Preuve que cette fusillade n'est à ses yeux qu'une simple opération de maintien de l'ordre, il continue à dire que Paris est l'endroit « où l'on peut vivre le plus paisible », à moins que ce ne soit pour rassurer sa mère<sup>2</sup>. Cette fusillade a pourtant des répercussions importantes au sein des Jacobins. La majorité des députés membres du club, comme Barnave et les frères Lameth, effrayés d'avoir entendu des discours violents ce jour-là, ont fui pour aller fonder le club des Feuillants. Seul une dizaine reste comme Robespierre et Pétion<sup>3</sup>. On presse Maximien de rejoindre les Feuillants mais il préfère temporiser avant de prendre une décision.

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 8 juillet 1791.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 18 juillet 1791.

3 T. Tackett, *Le roi s'enfuit : Varennes et l'origine de la Terreur*, La Découverte, Paris, 2004, p. 242.

Dans les jours qui suivent, il voit une nouvelle fois l'occasion s'envoler de participer activement aux événements. Dans la panique qui avait suivi la nouvelle de la fuite du roi, l'Assemblée nationale avait décrété le 21 juin la mise en activité des gardes nationales du royaume avant de prescrire le 22 juillet la mise en activité de 97 000 gardes nationales volontaires pour répondre à l'agitation des émigrés aux frontières. Les Landes doivent fournir 1148 volontaires, soit deux bataillons pour garder la frontière jusqu'à l'embouchure de la Gironde<sup>1</sup>. Demeurant à Paris au moins jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante, Maximien ronge son frein. Il raconte qu'il aurait pu s'engager dans la capitale mais l'afflux de volontaires – « 20 000 aspirants » pour « 18 000 places » – l'a fait renoncer à « l'honneur d'aller tuer quelque aristocrate ». Même s'il avait été pris, la perspective de partir « pour occuper un poste en Flandre ou en Alsace » n'enchantait guère son père. Au pire, il aurait permis son engagement dans les Landes, la garde nationale serait restée dans le sud-ouest tout proche du foyer paternel. Mais en aucun cas Pierre-Joseph ne veut que son fils aille se perdre dans un poste frontière du Nord-Est. Autant qu'il reste à Paris pour poursuivre son instruction. Maximien lui ne doute pas qu'il aura une autre occasion de se porter volontaire puisqu'il pense que « bientôt quelque coup de main » adviendra<sup>2</sup>

Cette occasion manquée a le mérite de clarifier son positionnement politique. Selon les idées qu'il a professées ces derniers mois, on aurait pu imaginer qu'il rejoindrait les Feuillants, où se retrouvent la bourgeoisie modérée et la noblesse constitutionnelle qui pensent que la Révolution a atteint son but et qu'elle est achevée. Mais Maximien décide de rester aux Jacobins par patriotisme. Car pour lui, ceux-ci « sont et seront jours les vrais apôtres de la constitution », représentant ses premiers défenseurs. Il y reste aussi par fierté et par orgueil car il n'entend pas être « celui qui cède à l'opinion » mais celui qui à « une certaine roideur de principes » et Maximien est un homme de principes. A l'heure où « on vomit les tièdes »<sup>3</sup>, se démarquant ainsi de son père qui opte pour une attitude indépendante hors de tout parti<sup>4</sup>, il a bien compris qu'il resterait dans l'ambiguïté à ses dépens. Ayant retrempé son jacobinisme à l'énergie de ses convictions, la désignation des futurs députés de l'Assemblée législative lui paraît

---

1 Lieutenant Candau, « Le recrutement dans les Landes », *op. cit.*, p. 209.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 23 juillet 1791.

3 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 13 août 1791.

4 A.M. de St-Sever. II D 34. Lettre de P-J. Lamarque au comité de correspondance, Paris le 15 août 1791. Les clubs « peuvent utilement servir la liberté. Leur devise, *vivre libre ou mourir* sera toujours le cri de mon cœur » et s'il n'avait pas eu des responsabilités, il aurait peut-être rejoint les Jacobins. Basquiat-Mugriet quitte quant à lui les Jacobins pour rejoindre les Feuillants. Souligné par P-J. Lamarque.

« excellente ». Et peu importe si certains sont « trop chaud », on se saurait « trop aimer la liberté »<sup>1</sup>. En dédisant ses propos du mois de juin, Maximien ne fait que s'adapter au nouveau contexte politique, les députés patriotes ne seront jamais trop pour maintenir la constitution face aux coups de butoir de ses adversaires.

Voyant Louis XVI prêter serment à la constitution *révisée* devant l'Assemblée nationale le 14 septembre, Maximien aime à croire que le monarque constitutionnel « ne nous trompera pas deux fois » car « sa bonhomie est peinte sur son gros visage ». Il se refuse à « concevoir une âme double » chez lui sinon il serait à désespérer de croire aux serments<sup>2</sup>. Comme beaucoup, il espère que la constitution garantie par le roi permettra de mettre un terme aux clivages entre Français. C'est pourquoi il se rend le 18 septembre sur le Champ-de-Mars pour entendre la proclamation de la constitution dans la joie et l'allégresse qui « régnaient dans tous les esprits » bien que ces festivités ne doivent pas cacher le faux consensus qui l'entoure. Il voit néanmoins avec un certain mécontentement qu'il se manifeste une sorte de vénération qui « approchait de l'idolâtrie » lors du passage de la voiture du roi. Il tente de se rassurer en pensant que c'est « la liberté et la constitution qu'on applaudissait en lui ». Louis XVI ne devait plus être que le roi des Français, garant de la constitution et non le roi de France de l'ancien temps. Ne comprenant pas la persistance de cette attachement à la personne du roi, il lance finalement désabusé : « ce peuple est bien badant mais il se corrigera... »<sup>3</sup>.

Puisque la constitution a été adoptée, les députés considèrent que leur mission est remplie et se séparent le 30 septembre. Maximien est heureux que « cette éternelle assemblée » se soit enfin terminée et entend de son côté faire de son mieux pour maintenir la constitution léguée par les députés. Il décrit à nouveau des scènes de liesse lors de la sortie de Robespierre et du « bon » Pétion, au cours desquelles la foule dresse des couronnes civiques aux cris de « vive la liberté ! Vivent nos défenseurs ! »<sup>4</sup>, ce qui l'enchant plus que les signes d'idolâtrie perçus quelques jours auparavant. Par ricochet, la fin de l'Assemblée constituante change son quotidien : bien qu'il n'ait pas encore terminé son instruction qui est toujours dispensée par ses professeurs, son père a décidé de repartir dans les Landes pour « goûter au repos ». Ne pouvant pas rester seul à l'hôtel d'Angleterre, Maximien s'installe dans un « un petit ermitage » pour les deux prochains mois tandis que son père a chargé son successeur Salomon Méricamp, cousin de sa

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 17 septembre 1791.

2 *Ibid.*

3 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 19 septembre 1791. Le 19 et 20 septembre, le roi est pourtant à nouveau acclamé.

4 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 1er octobre 1791.

femme, de veiller sur son fils<sup>1</sup>. En le laissant libre de ses mouvements durant ces dix-sept derniers mois dans la capitale tout en récompensant l'élève studieux qui donne pleinement satisfaction, Maximien a été préparé par son père à devenir indépendant. Mais il reconnaît qu'il va désormais être livré à lui-même au milieu des « charlatans », des « politiques » et des « littéraires » qui sont admirés « par l'ignorance et la crédulité ». Il les a assez côtoyés pour faire en sorte de les éviter afin de ne pas être entraîné dans une voie qu'il n'aurait pas cautionnée. Il souligne d'ailleurs que seule la passion pour l'étude a été « le pilote qui m'a sauvé du naufrage »<sup>2</sup>.

Après le départ de Pierre-Joseph Lamarque le 18 octobre, il devient difficile de suivre Maximien dans ses derniers mois à Paris car aucune lettre ne vient éclairer ses agissements. Il doit vraisemblablement continuer à suivre les séances de l'assemblée où il découvre un nouvel orateur qu'il place à la hauteur du défunt Mirabeau : Vergniaud, député de la Gironde<sup>3</sup>. Il doit également continuer à fréquenter les Jacobins à qui il a réaffirmé sa fidélité au mois d'août. Alors qu'un courant belliciste travers la France depuis la déclaration de Pillnitz le 27 août<sup>4</sup>, on ne sait pas si Maximien suit la position de Brissot dans sa croisade pour la guerre ou si au contraire, est-il de ceux qui comme Robespierre s'opposent à celle-ci ? La question ne peut-être tranchée. Le fait qu'il s'engage dans les bataillons de volontaires quelques temps plus tard est peut-être un début de réponse.

\* \* \*

Durant ces dix-neuf mois passés dans la capitale, Maximien Lamarque a su mettre à profit ce séjour, placé sous le signe de la connaissance et de la politique. Complétant sa formation initiale, il a pu confronter ce savoir au fil des rencontres et multiplier les expériences qui lui ont permis de se forger une opinion et affirmer son libre-arbitre. Homme de convictions, il sait les moduler en dehors des luttes partisans

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 8 octobre 1791.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 15 octobre 1791.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 1<sup>er</sup> août 1822, t. II, p. 15.

4 Dans cette déclaration, les souverains européens avaient exposé leurs craintes quant à une contagion révolutionnaire et ce, malgré la volonté de paix de l'ancienne assemblée car presque tout le monde défend une position belliciste. Louis XVI espère une défaite pour s'échapper de son carcan de monarque constitutionnel qu'il n'a finalement jamais accepté, les Jacobins de Brissot escomptent une victoire pour démasquer le double-jeu du roi, la plupart des Feuillants de La Fayette attendent de leur champion le commandement d'une l'armée qui, joint à la garde nationale, chasserait les Jacobins. Peu comme Robespierre sont opposés à faire la guerre car la France n'est pas en état d'entrer en campagne après l'émigration de ses cadres.

quand l'intérêt l'exige. Il a reçu également une formation politique accélérée en suivant assidûment les travaux de l'Assemblée constituante et en fréquentant le club des Jacobins. Si Mirabeau est son mentor politique, les Jacobins ont eu une vraie prise sur sa pensée et il a adopté cette vertu civique qui commande à tous de faire passer les intérêts de la patrie avant les siens<sup>1</sup>. Depuis le 14 juillet 1790, il est conscient de faire partie d'une nation régénérée et aspire dès lors à être en prise directe sur les événements. Enthousiasmé et impatient, il ne souhaite pas attendre « tranquillement la mort sur la chaise curule » mais désire être un « Brutus » ou un « Cassius »<sup>2</sup>. Toutefois, en retournant dans les Landes vraisemblablement à la fin du mois de décembre 1791, il n'a toujours pas pris de décision quant à son avenir. N'a-t-il pas dit qu'il n'y avait « rien qui vaille à Saint-Sever » depuis qu'il est devenu « savant » et courait « le monde » ?<sup>3</sup> Les opportunités s'étaient pourtant présentées durant son séjour : négociant, député, volontaire dans l'armée. Mais elles ont toutes été repoussées pour différente raison : caractère peu apte au commerce, trop jeune pour être représentant, refus de son père. Pensant alors qu'il n'a pas d'avenir à Paris, Maximien préfère rentrer au sein du foyer paternel en attendant de trouver sa voie.

---

1 J-P. Bertaud, *Quand les enfants parlaient de gloire*, Aubier, Paris, 2006, p. 169.

2 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 23 septembre 1791.

3 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris le 18 mars 1791.

## Chapitre III

### FAIRE CARRIÈRE

Les débuts de la République coïncident avec le commencement d'une guerre quasi-continue contre l'ensemble des monarchies européennes, s'estompant – provisoirement – sous le Consulat. C'est le temps de la déclaration de guerre « au roi de Bohême et de Hongrie », de la patrie en danger et de la levée en masse de 1793. Beaucoup de jeunes citoyens français s'enrôlent dans les armées de la Révolution pour défendre leurs idéaux et la patrie, grâce à l' « irrésistible impulsion »<sup>1</sup> donnée par la Convention. Cet engagement politique et militaire permet à un grand nombre d'entre eux formés sur le tas de s'élever rapidement dans la hiérarchie et de faire ainsi des armes leur métier<sup>2</sup>. C'est la tournure que prend l'engagement de Maximien Lamarque : étudiant doué mais sans but précis, il profite du manque d'officiers pour gravir rapidement les différents échelons jusqu'à arriver au grade de général en 1801. Si les premiers temps sont ceux du citoyen-soldat exalté, il le cède petit à petit au professionnel de la guerre qui, au gré des changements politiques – de la Convention au Consulat en passant par le Directoire –, tente de concilier sa carrière et ses idées avec plus ou moins de réussite.

#### L'ARMÉE OUBLIÉE : LES PYRÉNÉES-OCCIDENTALES<sup>3</sup>

Au moment où Maximien décide de repartir dans les Landes sans avoir clarifié son avenir, la France se prépare à entrer en guerre et appelle ses concitoyens à s'engager

1 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, op. cit., p. 67.

2 Voir G. Six, *Les généraux de la Révolution et de l'Empire*, Bernard Giovanangeli Éditeur, Paris, 1946, réédition de 2002 ; A. Soboul, *Les soldats de l'an II*, Club français du livre, Paris, 1959 ; J-P. Bertaud, *La révolution armée. Les soldats-citoyens et la Révolution française. Les Hommes et l'histoire*, Robert Laffont, Paris, 1979 ; J-P. Bertaud, *Valmy, la démocratie en arme*, Folio, Paris, éd. 2013.

3 Il existe une bibliographie assez vieille sur l'armée des Pyrénées-Occidentales malgré des apports monographiques récents : L. Beaulac, *Mémoires sur la dernière guerre entre la France et l'Espagne dans les Pyrénées-Occidentales*, Treuttel et Würtz, Paris, 1801 ; L. de Marcillac, *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne pendant les années de la Révolution française, 1793, 1794 et partie de 1795*, Magimel, Paris, 1808 ; E. Ducéré, *L'Armée des Pyrénées-Occidentales, éclaircissements historiques sur les campagnes de 1793, 1794, 1795*, Hourquet, Bayonne, 1881 ; J. Ansoborlo, *Les soldats de l'an II en Pays-Basque*, S.S.L.A. de Bayonne, 1988 ; A. Lebourleux, « Les combattants de 1793-1795 dans les Pyrénées-Occidentales », *S.S.L.A. de Bayonne*, n°157, 2002. Pour suivre l'évolution des combats, cf. carte dans les Annexes.

dans les bataillons de volontaires qui se forment un peu partout dans le pays. Telle une forteresse assiégée, la Révolution est attaquée de toutes parts et elle a besoin de soldats pour repousser ses adversaires. Dans ce contexte de ferveur patriotique, Lamarque le Jacobin rejoint les rangs des volontaires et fait rapidement partie des nouveaux cadres de l'armée. Il parvient grâce à ses qualités à s'élever dans la hiérarchie en démontrant son attachement à la République et en faisant preuve de vertus civiques. Nanti d'une bonne instruction, initié à la politique, il n'est pas surprenant que ses supérieurs lui confient des postes à responsabilités.

### **Faux départ**

Rentré à Saint-Sever, Maximien a pu se rendre compte que de nombreuses choses avaient changé en ville. Les couvents ont été fermés et reconvertis pour accueillir le tribunal, l'hôpital et l'hôtel de ville. Son père a pris la tête de la municipalité depuis son retour de Paris mais les luttes partisans continuent à diviser les habitants, notamment autour des questions religieuses. A la lecture de ces événements, le directoire départemental est de moins en moins conciliant à partir de l'été 1792. Les premières persécutions de prêtres ont lieu en septembre ainsi que les premières déportations<sup>1</sup>. Même si on ne possède aucun témoignage datant de 1792, Maximien a dû probablement cautionner ces mesures contre les réfractaires perturbateurs de l'ordre public. Vraisemblablement, il doit fréquenter la succursale jacobine de Saint-Sever en suivant attentivement dans les journaux les nouvelles de l'Assemblée législative.

Ce n'est que trente-cinq ans plus tard que le futur général évoque les événements politiques qui se sont déroulés lors de la période 1792-1793, correspondant à la radicalisation du mouvement révolutionnaire. Il a donc eu l'occasion de réfléchir longuement aux circonstances mais cette perception *a posteriori* n'est peut-être pas si différente de celle du Maximien de 1792. A la tribune de la Chambre des députés en 1829, il déplore un emballement des événements qui échappent dès lors au contrôle du pouvoir politique. Pour expliquer ce processus, il semble invoquer la fatalité car « dans les Révolutions les circonstances sont plus fortes que la volonté des hommes »<sup>2</sup>. En disant cela, il rejoint sur ce terrain les conventionnels qui font état de la « force des

---

1 S. Lerat, *Landes et Chalosses, op. cit.*, t. II, pp. 626-628.

2 *Le Constitutionnel* du 27 juin 1829.

circonstances » pour se décharger de leurs propres responsabilités dans l'évolution de la Révolution vers la Terreur<sup>1</sup>.

En évoquant la prise des Tuileries le 10 août 1792, il parle d'un « attentat à jamais déplorable » contre l'État et l'ordre public. Il aurait été plus judicieux pour le roi d'être protégé exclusivement par la garde nationale et non par les Suisses, sous-entendant que le souverain constitutionnel avait eu tort de ne pas faire confiance à des citoyens français. Mais pouvait-il en être autrement ? Se sentant prisonnier dans son propre palais, Louis XVI ne donnait crédit qu'à ses fidèles serviteurs pour le protéger. Il a dû être encore plus conforté dans son choix en apprenant que les bataillons chargés de sa protection ont fait défection, même si son chef « Mandat périt [...] pour la cause royale ». Lamarque a beau jeu de dire que « la fureur populaire n'eût pas été exaspérée par la vue des étrangers »<sup>2</sup>, cette journée n'ayant été qu'un avatar supplémentaire d'une « violence ordinaire que les élites politiques ne peuvent ni encadrer ni régler »<sup>3</sup>. En réalité, son discours n'utilise l'exemple du 10 août que pour stigmatiser les 120 millions dépensés pour l'entretien des régiments suisses recréés depuis le début de la Restauration. Il défend la préférence patriotique contre les étrangers qui prennent la place des soldats napoléoniens exclus de la nouvelle armée<sup>4</sup>.

Il est toutefois bien conscient que le 10 août a permis aux clubs et à la commune insurrectionnelle de Paris d'influer grandement sur la conduite de l'Assemblée législative, demandant la déposition du roi et l'organisation d'une Convention nationale. Ce pouvoir pris par des clubs devenus des « cratères menaçants d'où s'écoulait la lave révolutionnaire »<sup>5</sup>, va à l'encontre de ses convictions. En tant que Jacobin « primitif »<sup>6</sup>, il conçoit le club comme un auxiliaire capable d'aider l'assemblée dans ses travaux et non de lui dicter sa conduite. Il n'a jamais encouragé l'épreuve de force bien qu'il lui soit arrivé de s'emporter lorsque les députés n'agissaient pas dans son sens. Mais c'est à force de persuasion qu'il estime devoir faire triompher ses idées et non par la terreur et la démagogie. Se félicitant de l'action de La Fayette lors de la fusillade du Champ-de-

---

1 S. Luzzatto, *Mémoire de la Terreur*, op. cit., p. 37. Mais les mémoires donnent une grande importance à la question de la guerre étrangère et à la guerre civile plus qu'à l'oppression populaire comme origine de la Terreur.

2 *Le Constitutionnel* du 27 juin 1829.

3 J-C. Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, op. cit., pp. 325-326.

4 *Le Constitutionnel* du 27 juin 1829.

5 M. Lamarque, *Choix de discours prononcés par M. Basterrèche*, Le Normant fils, Paris, 1828, p. XVI.

6 Adjectif formulé par Jules Michelet pour évoquer la première période de l'histoire du club des Jacobins avec Dupont, Barnave et Lameth contre Mirabeau. La deuxième est celle des journalistes républicains et orléanistes comme Brissot et Choderlos de Laclos où domine Robespierre. La troisième est celle de 1793 où l'on retrouve Saint-Just, Couthon et Robespierre, F. Furet et M. Ozouf, « Jacobinisme », *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Flammarion, Paris, 1988, p. 751.

Mars, le 10 août a dû le conforter dans son aversion pour la « populace ». Comme le capitaine Bonaparte à ce moment-là, il a dû s'alarmer que la Révolution se détourne de ses principes constitutionnels. Il aurait été intéressant de savoir quelle a été la réaction de Maximien lors de l'avènement de la République les 21-22 septembre 1792. Malheureusement, aucun document n'en fait état mais il semble s'y rallier rapidement. N'avait-il pas dit un an auparavant que c'était à désespérer des serments et du roi si Louis XVI trahissait encore le sien ? Même si « la mauvaise foi sera toujours la compagne du despotisme »<sup>1</sup> pour un souverain, il n'a tout de même pas dû se résoudre à approuver l'exécution du roi.

En revanche, dans le combat que se livrent les Girondins et les Montagnards, il prend parti pour ces derniers car il rejette le fédéralisme des députés de la Gironde comme facteur de division. A ses yeux, la guerre civile n'est qu'une « funeste dissolution des États » puisqu'elle amoindrit le pouvoir central et libère « cet ennemi de la sagesse créatrice qui forme des agrégations et des masses »<sup>2</sup>. On croirait entendre Mirabeau et sa « masse amorphe de peuples désunis ». C'est dans l'unité que la nation peut garder sa souveraineté. C'est pour cela qu'il rejoint la position de la Convention montagnarde qui proclame le 10 mai 1793 l'unité et l'indivisibilité de la République, avant de proscrire les Girondins le 31 mai<sup>3</sup>. Même trente ans après les faits, Lamarque verra toujours les idées girondines comme des « prétentions égoïstes »<sup>4</sup>.

Il a pu également se rendre compte que le parti de la guerre gagnait de plus en plus d'adeptes dans l'opinion après que les députés aient voté en décembre 1791 l'organisation de bataillons de volontaires. Deux bataillons s'organisent à Mont-de-Marsan mais beaucoup de ces volontaires étant dans un dénuement complet, sont renvoyés dans leurs foyers en attendant d'être habillés réglementairement. A peine constitué, le 1<sup>er</sup> bataillon est logé chez l'habitant à Saint-Sever<sup>5</sup>. Ce climat d'effervescence autour de la levée de volontaires pour renforcer l'armée de ligne et défendre la patrie, a dû pousser Maximien à rejoindre les rangs. Mais la date de son

---

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 22 février 1823, t. II, p. 67.

2 *Ibid.*, 22 janvier 1822, t. I, p. 254.

3 Ces derniers venaient pourtant d'élaborer des projets constitutionnels visant à renforcer l'unité de la France et la puissance de l'exécutif afin que celui-ci soit indépendant du pouvoir législatif. L'antagonisme de certains départements envers Paris ne l'a été que parce qu'ils refusaient justement les divisions avancées par les sans-culottes et Marat. Ce n'est finalement qu'une lutte pour le pouvoir entre deux camps. Comme le regrette J-C. Martin, « rien ne justifie la légende des Girondins "fédéralistes" et décentralisateurs, mais celle-ci a peu de chance d'être écornée », *Nouvelle histoire de la Révolution française*, *op. cit.*, pp. 369-370.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 22 janvier 1822, t. I, p. 254.

5 Lieutenant Candau, « Le recrutement dans les Landes », *op. cit.*, pp. 208-213. Le 2<sup>e</sup> bataillon part tenir garnison au château de Dax.

engagement soulève des interrogations. Dans son dossier militaire, il est bien mentionné qu'il s'engage le 20 janvier 1792 mais dans le 4<sup>e</sup> bataillon qui ne sera constitué qu'en...1793<sup>1</sup>.

Ne faut-il voir là qu'une simple erreur de date quant à son engagement ? Ce n'est pas impossible devant l'afflux des volontaires, les unités ont été submergées par la paperasserie. Est-ce une rétractation ou une maladie quelconque qui l'ont empêché de partir ? L. Léon-Dufour évoque une « constitution faible et malade » quand il le décrit<sup>2</sup>. Mais l'intervention de son père n'est peut-être pas à exclure. Celui-ci garde un magistère moral sur un fils qui a toujours respecté ses décisions. Pierre-Joseph l'avait bien retenu une première fois en juillet 1791. Alors pourquoi pas une nouvelle fois ? Or le 1<sup>er</sup> bataillon encaserné à Saint-Sever se révèle très indiscipliné et occasionne des troubles dans le district. Ce père – et maire – n'a peut-être pas vu d'un bon œil que Maximien fréquente des mutins qui insultent leurs officiers et qui ont organisé une expédition à Mont-de-Marsan pour menacer les autorités départementales ! Les autorités municipales arrivent à s'en débarrasser le 12 août 1792 pour les envoyer au camp de Cessieux près de Lyon<sup>3</sup>.

Il ne s'engage pas non plus dans le 3<sup>e</sup> bataillon qui a toutes les peines du monde à se former. Les Saint-Sévrins sont très réticents à fournir les dix-neuf volontaires que leur demande le département<sup>4</sup>. A moins que se soit tout simplement pour des raisons moins avouables : des volontaires, dans le souci d'acquérir un grade à l'ancienneté de service, ont donné comme date d'engagement celle de leur signature sur les rôles ouverts par les municipalités et non pas celle de la formation officielle du bataillon<sup>5</sup>. Quelques soient les raisons, il ne fait pas partie des trois premiers bataillons formés par le département. Tout au plus, a-t-il dû continuer à servir dans la garde nationale. Si cette hypothèse s'avérait exacte, il jouerait une nouvelle fois de malchance dans sa quête d'être « utile pour la patrie ».

---

1 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Relevé des états de service. G. Six indique également le 4<sup>e</sup> bataillon, *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux de la Révolution et de l'Empire*, 1934, t. II, p. 42, ainsi que le lieutenant Candau, *op. cit.*, n°121, janvier 1911, pp. 50-51. Aucune pièce ne fait état de son engagement dans son dossier militaire.

2 L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 61.

3 Lieutenant Candau, « Le recrutement dans les Landes », *op. cit.*, n°119, novembre 1910, pp. 214-216. Le 2<sup>e</sup> bataillon à Dax se distingue également par son indiscipline. Le directoire départemental arrive à les envoyer à Bordeaux puis à Bayonne.

4 *Ibid.*, n°121, janvier 1911, pp. 35-45. Ils ne trouvent comme échappatoire que d'élire à l'unanimité les employés de l'administration du district ! Les autorités organisent des battues pour débusquer les réfractaires et les déserteurs se cachant dans la campagne environnante. Le 3<sup>e</sup> bataillon finit par se constituer et part au Pays-basque en avril 1793.

5 J-P. Bertaud, *La Révolution armée*, *op. cit.*, p. 25.

## Apprentissage, expériences et jacobinisme

Contraint une nouvelle fois de subir les événements plutôt que d'y contribuer, Maximien patiente. Mais il ne peut que s'enthousiasmer pour les victoires des armées du Nord et du Rhin. Assez justement il dira plus tard que la réussite de la campagne de 1792 était « due presque en entier aux troupes de ligne. Les noms des anciens généraux comme Dumouriez, Kellermann, Custine ou Lückner, sont les seuls qu'à cette époque célébra la renommée »<sup>1</sup>. Mais pour l'heure, il doit enrager de ne pas pouvoir participer à ces combats pour la défense du sol national alors que dans le même temps le 1<sup>er</sup> bataillon des Landes entre en Savoie avec l'armée des Alpes de Montesquiou<sup>2</sup>. Encore une fois manqué se dit-il et cela commence à faire beaucoup. L'entrée en guerre de l'Espagne (18 mars 1793) après l'exécution de Louis XVI, lui donne une nouvelle opportunité.

La quasi-totalité de l'Europe des rois s'étant coalisée contre la France régicide, la Convention décrète le 24 février 1793 une levée de 300 000 hommes, connue sous le nom de « levée en masse », réquisitionnant les hommes valides de 18 à 40 ans<sup>3</sup>. En tant que cadre dans la garde nationale, Maximien réussit à se faire élire comme lieutenant des volontaires le 3 avril, même si son élection dénote un peu du climat général qui veut – contrairement à 1792 où l'on prenait expressément parmi la bourgeoisie – que l'on choisisse les chefs parmi les hommes d'origine plus modeste<sup>4</sup>. Mais Maximien a dû suffisamment montrer son attachement à la Révolution pour pouvoir être élu officier par ses pairs.

Il reste pourtant pendant plusieurs semaines comme un général sans troupe en raison d'un taux d'insoumission élevé qui empêche la formation du bataillon et son instruction. Le retournement de l'esprit public coïncide avec l'arrivée des représentants en mission et les déconvenues de l'armée dans les Pyrénées. Les volontaires français s'y étaient débandés avant d'être refoulés jusqu'à Ustaritz. Bayonne était désormais menacée<sup>5</sup>. L'énergie déployée par les représentants Pinet, Jean-Baptiste Cavaignac et

---

1 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, *op. cit.*, p. 69.

2 Lieutenant Candau, « Le recrutement dans les Landes », *op. cit.*, pp. 214-215.

3 Le directoire des Landes est assez pessimiste sur la contribution de 2924 hommes imposée par la Convention « *mais il faut la payer et se taire* ». A.D. Landes. L 169, p. 32. Lettre des administrateurs du directoire à la députation du département, citée par le lieutenant Candau, « Le recrutement dans les Landes », *op. cit.*, p. 46.

4 J-P. Bertaud, *La vie quotidienne des soldats sous la Révolution*, Hachette, Paris, 1989, p. 30.

5 J. Ansoborlo, *Les soldats de l'an II en Pays-Basque*, S.S.L.A. de Bayonne, 1988, p. 10.

Dartigoeyte pour éveiller l'ardeur patriotique produit une émulation dans les municipalités, notamment dans les bourgs de la Chalosse jusqu'ici très réfractaires. En quelques jours seulement, Maximien se retrouve rejoint par des centaines de volontaires. Saint-Sever est le premier district landais à remplir sa contribution (864 hommes). Réunis, ces derniers demandent à partir rapidement pour le Pays basque afin de défendre la frontière contre la menace espagnole. De cet élan de l'an II, Lamarque a retenu une « irrémédiable impulsion » donnée par les représentants d'un gouvernement fort, encourageant le zèle et les sacrifices pour la patrie<sup>1</sup>.

Jusque là mal récompensé dans ses choix et par les circonstances, cet élan vient couronner sa persévérance. Grâce à l'invasion espagnole, il peut enfin se rendre « utile à la patrie ». Mais il s'en faut de peu que ses espoirs soient déçus, car l'élan patriotique s'est rapidement essoufflé dans les Landes. « Volontaires du district de Saint-Sever », le lieutenant Lamarque quitte la ville le 28 avril pour se rendre à la citadelle de Bayonne<sup>2</sup>. C'est donc comme officier et non comme simple soldat qu'il est parti rejoindre le front pyrénéen. Ce fait tord le cou à une légende savamment orchestrée par l'intéressé lui-même et qui a été pratiquement reprise par tous ses biographes, mettant en exergue cette phrase tirée d'une lettre insérée dans ses *Mémoires* :

« dévoué à ma patrie, je me suis arraché à *dix-huit ans* des bras de mon vieux père pour aller la défendre ; je pouvais être officier, *je voulais partir simple soldat...* »<sup>3</sup>.

Écrite en 1827, cette lettre nous enseigne deux choses : Lamarque s'est délibérément rajeuni de quatre années pour accentuer la précocité de son engagement dans l'armée et dissimule qu'il doit son premier grade d'officier à l'élection et non à sa valeur sur le champ de bataille. Cette reconstruction *a posteriori* sous la Restauration suit une stratégie politique esquissée lors de ses différentes candidatures pour devenir député<sup>4</sup>. Il se présente ainsi comme l'archétype de la vertu républicaine en façonnant son propre personnage entré hâtivement dans les armées de la Révolution pour défendre ses idéaux. Il fait preuve de modestie en refusant d'être officier sur le seul critère social et il gagne

---

1 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, *op. cit.*, p. 66.

2 Lieutenant Candau, « Le recrutement dans les Landes », *op. cit.*, p. 49.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, Lettre LXXXVIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 20 décembre 1827, p. 463. Souligné par nous. Selon l'interprétation des biographes, il gagne ses premiers galons après être parti de Saint-Sever (Laborde et L. Léon-Dufour) ou lors des premiers combats dans les Pyrénées (Tartière et E. Daru).

4 Notamment sa profession de foi de l'élection de 1828 publiée par le *Journal des Landes* du 23 novembre 1828 où il mentionne qu'il est parti « simple soldat [...] pour défendre nos frontières ».

ses premiers galons en repoussant l'ennemi qui souille le sol de la patrie. La réalité est tout autre. Il fait bel et bien partie de ces officiers élus qui encadrent les volontaires se rendant au Pays basque.

En gagnant Bayonne, base d'opération sur laquelle l'armée des Pyrénées-Occidentales s'appuie, Maximien rejoint le millier d'hommes déjà sur place, la plupart enthousiastes mais manquant pratiquement de tout. Ceux comme lui qui sont issus de la garde nationale et qui ont pu se payer un uniforme peuvent s'estimer heureux de l'avoir conservé. Mais un mois après son arrivée, son instruction n'a toujours pas commencé faute d'armes. Enfin le 13 mai, les représentants procèdent à une réorganisation complète en réduisant le nombre de compagnies de vingt-cinq à neuf, dont une de grenadiers – celle de Lamarque – ce qui entraîne une disproportion d'officiers et de sous-officiers. Il échappe ainsi à la rétrogradation et se voit même élu capitaine de la compagnie de grenadiers à cette date au sein du 4<sup>e</sup> bataillon de volontaires des Landes<sup>1</sup>. Pour la deuxième fois, il doit son épaulette à la faveur d'une élection.

En étant capitaine à vingt-trois ans, Lamarque symbolise la jeunesse de l'encadrement des bataillons de volontaires<sup>2</sup> mais on confie toutefois à des hommes d'expérience – généralement d'anciens militaires – le commandement de ces bataillons. Il a jaugé très rapidement les personnalités antagonistes de ses deux supérieurs : natif de la Drôme, le lieutenant-colonel Digonet (30 ans) est doux, honnête et aimable tandis que son second Laroche-Duboucat (36 ans), originaire du Gers, n'est qu'un « intrigant maratiste »<sup>3</sup>. Il ne supporte pas chez lui son activisme politique (qui se confond souvent avec de l'opportunisme) car il vient troubler sa formation militaire. L'heure n'est plus aux beaux discours mais à l'affrontement guerrier.

Depuis que les volontaires ont reçu des armes, il suit une formation accélérée au camp de Bidart avant de pouvoir monter en ligne : de 3 heures jusqu'à 8 heures puis de 15 heures jusqu'à 20 heures avant de rentrer à la citadelle à 21 heures et « se coucher

1 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Relevé des états de service.

2 Dans le 4<sup>e</sup> bataillon, neuf ont moins de vingt ans et trois seulement ont plus de vingt-cinq. Lamarque est dans la moyenne, Lieutenant Candau, « Le recrutement dans les Landes », *op. cit.*, pp. 50-51. Du reste, l'armée des Pyrénées-Occidentales était très jeune et inexpérimentée par rapport à celles du Nord et du Rhin, J-P. Bertaud, *La vie quotidienne*, *op. cit.*, p. 176.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pierre Lamarque, Bayonne le 25 juin 1793. Après la dissolution de la légion du Luxembourg en 1790, Laroche-Duboucat revient dans le Gers où il démontra dans « des harangues enflammées [...] son républicanisme, sa foi patriotique, ainsi que sa haine contre les émigrés et contre ceux qu'il appelait "les ennemis du corps social" ». Remarqué par les représentants en mission Dartigoeyte et Ichon, il devient agent supérieur chargé du recrutement pour le Gers et les Landes, où il donne satisfaction. Désirant toutefois reprendre une carrière militaire, il est élu à l'unanimité lieutenant-colonel du 4<sup>e</sup> bataillon des Landes. C'était un Jacobin « très prononcé », J. Barada, et G. Brégail, « Le général Laroche », *B.S.A.G.*, Auch, 1<sup>er</sup> trimestre 1932, pp. 143-145. Marat avait attaqué plusieurs fois les Jacobins dans son journal *L'Ami du peuple*.

comme les religieuses ursulines à 9h15 »<sup>1</sup>. S'il n'a rien perdu de sa gaieté habituelle, il semble un peu surpris par la cadence des exercices. Cette formation intensive répond aux besoins du général en chef Servan pour garnir son dispositif défensif sur la ligne de la Nivelle. Ne pouvant aligner pour l'heure que 8 000 hommes face aux 20 000 Espagnols du général Caro, il a jugé bon de faire construire des ouvrages de campagne dans tout le Pays-basque<sup>2</sup>. C'est dans un de ces ouvrages au Sud de Saint-Jean-de-Luz que le capitaine Lamarque est affecté à la fin du mois d'août 1793.

Au camp de Belchenea, il est confronté à de nouvelles règles de vie assez spartiates qui sont le lot de toutes les armées de la Révolution. Sa compagnie est logée dans des maisons ou des cabanes qui, sous le climat pluvieux du Pays basque, laissent transparaître les défauts des toitures qui sont « pleines de gouttières ». Lamarque se réveille ainsi tout mouillé sur son lit de paille – ce qui accélère sa toilette selon ses dires – litière qu'il convient d'aérer et de changer de temps à autre pour éviter la prolifération de la vermine. Il dort tout habillé et « comme les ramoneurs, [il] change de chemise tous les huit jours »<sup>3</sup>, reconnaissant aussi qu'il n'a pas une allure élégante. En octobre 1793, il finit même par avoir une crise de jaunisse dont il se rétablit assez rapidement<sup>4</sup>. Son rang d'officier ne l'empêche pas de participer aux tâches quotidiennes, comme celle de préparer la soupe bien que sa compagnie eut « grand besoin d'une cantinière [...] un peu jeune et passablement jolie » car « les vieilles harpies » de service lui ôtent l'appétit<sup>5</sup>. En effectuant ce service, il reflète bien l'esprit des volontaires qui restent par dessus tout des citoyens épris d'égalité avant d'être des soldats soumis à une discipline hiérarchique.

Malgré quelques escarmouches, la ligne de front semble figée. La mauvaise saison arrivant, les deux armées prennent leurs quartiers d'hiver sans que Maximien ait pu participer à un combat quelconque. Affecté à Ascain, il garde néanmoins le moral et « à l'exception de quelques moments un peu durs, nous nous amusons continuellement »<sup>6</sup>. Pour pallier les lacunes de l'intendance et du ravitaillement, il presse sa famille de lui envoyer des souliers, des chemises, de la nourriture et surtout de l'argent « pour subvenir aux dépenses du camp et payer quelques dettes », promettant à

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 7 juillet 1793.

2 J. Ansoborlo, *Les soldats de l'an II au Pays basque*, op. cit., pp. 5-11.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, camp de Belchenea le 23 août 1793.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 7 novembre 1793.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, camp de Belchenea le 23 août 1793. Ayant changé d'affectation quelques temps plus tard, il est heureux d'avoir trouvé pour cuisinier « un ci-devant confiseur du roi : il nous nourrit en mets délicats, en petits pieds, c'est une bénédiction... *morbleu, vive la guerre !* », *ibid.*, Ascain le 23 septembre 1793. Souligné par Lamarque.

6 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, camp de Belchenea le 29 août 1793.

son père de le rembourser « le jour de [s]on mariage sur le légitime de [s]a femme »<sup>1</sup>. Sa probité stupéfait ainsi les autochtones « si accoutumés à être pillés et rançonnés par les troupes »<sup>2</sup>. Mais l'inaction et l'ennui finissent par lui peser et les permissions à Bayonne sont bien trop rares. Comme beaucoup de ses camarades, il ressent le besoin de partir de cette frontière trop calme pour « aller voir des pays nouveaux et tenter des aventures ». Alors pour pimenter son quotidien, il s'ingénie à « planter les arbres de la liberté jusque devant le nez [des Espagnols] sans qu'ils viennent les couper »<sup>3</sup>.

Durant cette période d'accalmie, il est aussi confronté aux sans-culottes et aux Jacobins qui s'évertuent à développer dans l'armée l'esprit révolutionnaire, à inculquer le principe d'unité entre les anciens de l'armée royale (« blancs »), les volontaires (« bleus ») et les requis pour se battre pour la même cause : « la liberté contre l'aristocratie »<sup>4</sup>. Parce que le jacobinisme est le vecteur du patriotisme dont il se sent proche, Lamarque avait choisi de rester Jacobin après la scission des Feuillants en 1791. On peut alors penser qu'il est en totale harmonie avec cette diffusion de l'influence jacobine auprès de ses compagnons d'armes. Si le citoyen ne rejette pas l'idée, le soldat en devenir est beaucoup plus circonspect quant à l'instauration de clubs au sein de la troupe, notamment depuis qu'une société patriotique s'est créée à Ascain et qu'elle tente d'entrer en relation avec celle de Bayonne. Il y voit un télescopage entre le pouvoir revendiqué par ces sociétés et l'autorité des officiers, entraînant des effets pervers : « les chefs se voient dénoncés par le premier braillard à qui ils infligeaient quelque punition » ajoutant qu' « il n'y avait pas de soldat ivre qui ne se crut en droit de censurer leurs opérations, et de faire son plan de campagne »<sup>5</sup>. Chaque citoyen-soldat se croit ainsi légitime à remettre en cause les ordres de ses chefs.

Mais Maximien ne partage plus cet état d'esprit car il s'affirme de plus en plus dans son rôle d'officier. Il en a rapidement assimilé tous les contours. S'il s'est plié à la discipline militaire, c'est par souci de cohésion pour défendre la liberté. La patrie doit passer avant l'intérêt personnel comme lui ont si bien enseigné ses maîtres jacobins : « Maximien n'est pas à lui, il est à la République »<sup>6</sup>. Il stigmatise ainsi son supérieur

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, camp de Belchenea le 7 septembre 1793.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Ascain le 23 septembre 1793.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Ascain les 3 et 15 décembre 1793.

4 J-P. Bertaud, *La révolution armée*, Robert Laffont, Paris, 1979, p. 145.

5 A.N. 566 AP/29. M. Lamarque, *Guerre contre l'Espagne dans les Pyrénées-Occidentales* (1799). Livre I.

6 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Chauvin-Dragon (St-Jean-de-Luz), le 11 septembre 1794.

Laroche-Duboucat « qui tous les matins, nous fait des motions, nous propose des adresses à signer et nous ennue beaucoup »<sup>1</sup>. Le représentant aux armées Garrau finit d'ailleurs par prendre un arrêté interdisant aux militaires présidant les clubs de se réfugier derrière leurs fonctions pour ne pas obéir à leurs chefs. Le capitaine Lamarque approuve la fermeture des clubs qui met fin au désordre. Il gardera tout de même de cette période de jacobinisation de l'armée le tutoiement mais seulement avec ses camarades de l'armée des Pyrénées-Occidentales comme Bagnéris, Delort, Dessoles ou Harispe. Si ses six premiers mois passés dans l'armée sont loin de ses attentes initiales, il a constaté que « nos jeunes soldats s'aguerrissaient » au côté des troupes de ligne malgré les revers initiaux. Ainsi « l'immense développement de forces » effectué par le République permettait d'envisager l'avenir sous de meilleurs auspices<sup>2</sup>.

### **Baptême du feu**

Ces mois d'immobilisme forcé sont mis à profit par le nouveau général en chef Müller<sup>3</sup> pour réorganiser l'armée et réaliser l'amalgame<sup>4</sup>. Il fait également le choix de réunir toutes les compagnies de grenadiers – celles du 80<sup>e</sup> de ligne et des bataillons de volontaires – pour former une colonne placée à l'avant-garde. Ainsi les grenadiers de Lamarque se retrouvent placés sous le commandement du capitaine de La Tour d'Auvergne, le futur « premier grenadier de France »<sup>5</sup>. Fer de lance de l'armée des Pyrénées-Occidentales, cette colonne se fait rapidement une réputation en étant surnommée la « colonne infernale » par les Espagnols « à cause de l'effroi qu'elle leur inspirait sur le champ de bataille »<sup>6</sup>.

Le 12 janvier 1794, il participe à son premier combat en contribuant à la prise de la redoute de Louis XIV qui domine l'île des Faisans sur la Bidassoa. Dans ce combat

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pierre Lamarque, Bayonne le 25 juin 1793.

2 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, op. cit., p. 69.

3 Le commandement avait changé plusieurs fois de titulaire en peu de temps après le remplacement du Girondin Servan en juillet 1793 par la Convention montagnarde. Müller avait été imposé par les représentants en mission contre la décision du pouvoir central qui avait nommé le général Dumas, père du romancier.

4 Ce processus se trouve considérable réduit et limité dans les Pyrénées-Occidentales du fait qu'il n'existait sur place que deux régiments de ligne, le 20<sup>e</sup> et le 80<sup>e</sup> pour apporter leur expérience, J. Ansoborlo, *Les soldats de l'an II au Pays basque*, op. cit., pp. 70-74.

5 *Ibid.*, p. 83. Durant cette guerre, les grenadiers ont fait fréquemment office de troupes légères, entraînant un grand nombre de pertes. Devenu général en chef, Moncey ordonne tardivement le 2 mai 1795 que les grenadiers ne doivent plus combattre qu'en ligne, voulant ainsi se réserver ces soldats d'élite pour les utiliser au moment décisif, E. Ducéré, *L'Armée des Pyrénées-Occidentales*, Hourquet, Bayonne, 1881, p. 21.

6 M. Foy, *Histoire de la guerre dans la Péninsule sous Napoléon*, Baudouin, Paris, 1827, t. I, p. 61.

nocturne « presque à portée de pistolet », il n'est pas peu fier d'avoir délogé l'ennemi sans avoir reçu la moindre égratignure<sup>1</sup>. Le 5 février, il défend le camp des Sans-Culottes près de Hendaye où il est blessé par un éclat de bombe qui le met hors de combat momentanément. Il préfère minimiser cette blessure car l'éclat n'a fait que « chatouille[r] l'épaule [...] [qui est] un peu écorchée ». L'essentiel pour lui est ailleurs. Les Espagnols ont été repoussés aux « cris mille fois répétés Vive la République ! Périisse les tyrans ! ». Comme fanatisé, il concède n'avoir jamais ressenti « de sensations aussi délicieuses » que durant un combat.

Preuve que la phraséologie jacobine est toujours présente dans son vocabulaire, il se réjouit d'avoir tué « les lâches satellites des tyrans » et « de voir la terre de la liberté qu'ils souillaient abreuvée de leur sang impur et couverte de leurs cadavres ! ». Toutefois, ne voulant pas passer pour quelqu'un d'insensible aux yeux de sa famille, il entend distinguer la fureur des combats de la fraternité entre les hommes en dehors : « on donnait à l'ennemi vaincu les mêmes soins qu'à nos frères d'armes »<sup>2</sup>. Sa bonne conduite lui vaut une lettre élogieuse de la part de La Tour d'Auvergne qui signale qu'il a combattu « en bon républicain et vrai grenadier »<sup>3</sup>. Ces deux combats ont dû rassurer Maximien dans ses dispositions militaires et ses qualités de meneur d'hommes. Les troupes, désormais aguerries, ne se débandent plus tandis que l'armée espagnole est contrainte de repasser la Bidassoa.

*De facto* un *statut quo* de cinq mois s'installe entre les deux armées. Selon Lamarque, les Espagnols se tiennent tranquilles ou désertent en grand nombre, fraternisant en chantant « la Carmagnole du matin au soir ». Mais derrière ces réjouissances, ses conditions de vie se sont dégradées. Il conjure sa famille de lui envoyer à nouveau des vivres car il « crève de faim et même de soif »<sup>4</sup>. Il a encore besoin d'argent pour acheter des chevaux : « c'est un argent placé qu'on peut tirer quand on veut »<sup>5</sup>. Ses ennuis semblent terminés le 2 avril puisqu'il apprend avec satisfaction que le « brave » général Müller l'a nommé adjoint à l'état-major où il y est « avec infiniment d'agrément », quittant « la vieille harpie » d'Urrugne pour loger à Bayonne

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Urrugne le 22 janvier 1794. Pour les opérations militaires de Lamarque à l'armée des Pyrénées-Occidentales, cf. carte dans les annexes.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Urrugne février-mars 1794.

3 A.D. Landes. 87 J. Certificat de bonne conduite de La Tour d'Auvergne, Urrugne le 19 juin 1794. Les pertes françaises sont de l'ordre de 60 à 80 morts et de 155 blessés tandis que 600 Espagnols ont été mis hors de combat, Ducéré, *L'armée des Pyrénées-Occidentales, op. cit.*, pp. 44-46.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettres de Max. Lamarque à sa sœur, Urrugne le 10 et 22 mars 1794.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 9 avril 1794.

« dans une famille où je puis le soir faire au moins un mot de conversation en rentrant »<sup>1</sup>. Cette nouvelle fonction lui permet toutefois de conserver le commandement de sa compagnie de grenadiers. A l'état-major, il se retrouve sous les ordres du « maratiste » Laroche-Duboucat dont il doit s'accommoder.

Il participe aux préparatifs qui doivent amener la guerre sur le territoire espagnol. Ses nouvelles fonctions consistent à faire de fréquents allers-retours sur le terrain, à patrouiller aux avant-postes et faire part à ses supérieurs des renseignements qu'il a pu collecter. Le plan proposé par le général Moncey et approuvé par Müller vise à déborder les Espagnols à l'Est en s'emparant de la vallée de Bastan et de Bera en amont sur la Bidassoa pour ensuite se porter vers Saint-Sébastien sur la côte atlantique. Scindée en trois attaques, l'offensive sera décalée dans le temps afin de laisser l'ennemi dans le doute jusqu'au dernier moment<sup>2</sup>. Impatient d'en découdre avec l'adversaire, Lamarque bougonne contre « ces éternels préparatifs » qu'il voudrait bien précipiter. Il n'est pas un homme d'inaction. Avec ses camarades, il voudrait « rosser ou être rossé » mais en finir avec cette situation figée<sup>3</sup>. Ne participant pas aux premiers combats menés par Moncey en juin 1794, il en ressent une vive frustration. A la mi-juillet, « cette éternelle attaque » générale n'a toujours pas débuté. Il doit prendre son mal en patience en attendant de vaincre car « pour des républicains, vaincre est synonyme de combattre »<sup>4</sup>.

### **Fontarabie**

Enfin le 24 juillet, l'attaque générale a lieu. Lamarque qui réclamait en vain de l'action participe aux manœuvres engagées par le général Delaborde. Le 27 juillet, Bera et ses retranchements sur la Bidassoa sont enlevés. En prenant à l'improviste le couvent, Lamarque est tout heureux de faire main basse sur les victuailles des Capucins qui attendaient l'état-major espagnol : « puissions-nous dans nos courses triomphantes toujours tomber sur leurs cuisines ! ». Il s'en suit un pillage en règle auquel il participe. Depuis « la chambre du père gardien et avec cette plume qui a griffonné des volumes de sermons », il raconte la scène à sa sœur. La cave est vidée et « presque tout le monde est saoul et je suis gai ». Pour son propre compte, il s'accapare la moitié des disciplines,

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 5 et 23 avril 1794.

2 J. Ansoborlo, *Les soldats de l'an II au Pays basque*, op. cit., p. 14.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 22 juin 1794.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 19 juillet 1794.

images et reliques ainsi que des livres pour son oncle « Pétré » et des chapelets pour sa sœur<sup>1</sup>. Ces scènes de pillages ne sont pas en soi anodines, notamment quand une armée manque des premières nécessités : ravitaillement, habillement, équipement. Mais ce sont autant de « mauvaises habitudes » prises par certains à cette période et qui se poursuivront sous l'Empire. Visiblement entraîné par l'euphorie collective de la victoire, Lamarque ne semble pas réitérer par la suite ce genre de pratique ou du moins, il n'en parle plus dans sa correspondance<sup>2</sup>. Ne voulant pas faire passer son héros pour un pillard, son biographe L. Léon-Dufour avait pris soin dans son récit d'expurger les passages de la lettre trop compromettants<sup>3</sup>.

Après ce succès, la colonne de Lamarque remonte vers le Nord, avec pour objectif la prise de Saint-Sébastien et de son port, Pasajes. Il force le passage de la Bidassoa et la colonne laisse sur sa droite Fontarabie bombardée depuis huit jours<sup>4</sup>. Pris par les tirs croisés des batteries espagnoles, Lamarque aurait fait remarquer à ce moment précis qu'« il faut être bien bête pour laisser ainsi sur notre flanc des forces qui peuvent couper notre communication ». Remonté aux oreilles du représentant en mission Garrau, celui-ci lui propose de prendre lui-même la redoute fautive qui domine une des hauteurs de la ville. Acceptant le défi, Lamarque s'élance avec trois cent hommes sur la redoute « qui fut mal défendue, et que nous enlevâmes avec ses six pièces de gros calibre ». Comme « enflammé par ce succès », il décide de poursuivre jusqu'aux fossés de Fontarabie où il est repoussé par une décharge de mitraille qui emporte la majeure partie de ses compagnons<sup>5</sup>.

Trop avancé pour reculer, il se présente devant la porte de la citadelle en tant que parlementaire. Selon son témoignage, entrant dans la place, il « fi[t] le méchant, [il] intimida[t] le gouverneur, [il] menaça[t] des Capucins, qui se trouvaient là, de les faire pendre » si la garnison ne se rendait pas dans les six minutes qui suivent<sup>6</sup>. Effrayé, le gouverneur se rend à six heures du soir. Selon Jomini, la reddition aurait été facilitée par

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, couvent de Bera le 27 juillet 1794.

2 Un numismate landais des années 1930 avait conclu que le général Lamarque avait acquis sa collection de médailles gréco-romaines à Naples à un prix bien en deçà de sa valeur réelle, arguant la grande différence entre le prix de vente et le prix acheté sur le bordereau. Cette collection a aujourd'hui disparu. A.S.B. Cote 133.

3 L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, pp. 65-66.

4 E. Ducéré, *L'armée des Pyrénées-Occidentales*, *op. cit.*, p. 76.

5 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 6 mai 1822, t. I, pp. 406-408.

6 Lamarque omet (volontairement ou non) l'autre parlementaire Nollet, capitaine du 1<sup>er</sup> Hussards, tandis que l'ultimatum aurait été stipulé par le représentant Garrau, *Victoires et conquêtes*, t. IX, p. 119. Inséré dans *Le Moniteur* du 10 août 1794, le rapport du général en chef Müller infirme une partie de la version de Lamarque : il note bien la présence de deux parlementaires mais affirme que c'est Lamarque qui a énoncé l'ultimatum de six minutes.

l'alcalde (maire) gagné aux idées républicaines<sup>1</sup>. La capitulation signée, Lamarque réunit péniblement soixante-quinze soldats – sur les trois cent ayant participé à l'assaut – pour désarmer la garnison espagnole, forte d'un millier d'hommes<sup>2</sup>. Pour éviter que la supercherie soit éventée, les soldats sont désarmés dans les fossés.

Mis au courant de la capitulation, Pinet et Cavaignac accourent pour recueillir les honneurs de la reddition. Constatant qu'ils ont été lésés par l'initiative de Lamarque, ils auraient ordonné « qu'on arrête ce foutriquet qui fait le général en chef et qui méconnaît la représentation nationale ». Durant deux heures, il croupit en prison avant qu'on vienne le chercher pour dîner avec les représentants à Irun. Ce retournement de situation est due à l'entremise de Garrau qui a défendu sa conduite devant ses collègues, leur expliquant qu'il n'a jamais voulu les ignorer<sup>3</sup>.

Si ce récit *a posteriori* ne doit pas cacher quelques forfanteries et omissions de la part de Lamarque, il met en exergue ses qualités de meneur d'hommes, de bon exécutant et sa réactivité face à la situation, quitte à être trop téméraire. Les bonnes relations qu'il entretient avec Garrau, député Montagnard et régicide de la Gironde, lui assurent un soutien politique certain, d'autant plus que celui-ci est un ami de Carnot, membre du comité de Salut public. De la prise de Fontarabie, Lamarque parlera comme de « l'époque la plus heureuse de ma vie »<sup>4</sup>. L'offensive dans le Pays basque espagnol est un grand succès. Saint-Sébastien se rend à Moncey tandis que l'armée française occupe une grande partie de la province du Guipuzcoa.

### **L'après 9 thermidor**

Muni de certificats élogieux de la part du général Müller et des représentants qui soulignent les « preuves d'intelligence et de courage »<sup>5</sup> qu'il a montrées, le capitaine

---

1 A. Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, J.B. Petit, Paris, 1840, t. II, p. 147. Jomini reprend ici les propos de la *Gaceta de Madrid* de 1794 qui s'était étonnée de la reddition soudaine de la ville, estimant que le commandant avait été influencé par la municipalité. Après une enquête diligentée par le roi Charles IV, la municipalité fut absoute de tout reproche, E. Ducéré, *op. cit.*, p. 79.

2 Le nombre de soldats de la garnison commandée par don Vicente de Los Reyes varie d'une source à l'autre, allant du simple ou double. Néanmoins la capitulation de la forteresse permet à l'armée française de s'économiser un siège en règle, qui aurait été d'ailleurs bien difficile en étant dépourvue d'équipages et de matériels qu'elle gagne avec cette reddition, E. Ducéré, *L'armée des Pyrénées-Occidentales*, *op. cit.*, pp. 77 et 79.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, 6 mai 1822, t. I, pp. 406-408.

4 *Ibid.*, p. 405.

5 Lettre de Garrau, Pinet et Cavaignac aux représentants du peuple composant le comité de Salut public, Fontarabie le 15 thermidor an II (2 août 1794), insérée dans *Le Moniteur* du 23 thermidor an II (10 août 1794).

Lamarque est envoyé à Paris porter les drapeaux espagnols pris à Fontarabie, honneur réservé aux soldats qui se sont distingués lors d'une campagne. Les soldats de l'armée des Pyrénées-Occidentales sont ravis que l'un des leurs les représente car « pour une fois, on parlera de nous à la Convention nationale »<sup>1</sup>. Le front des Pyrénées n'était pas en soi un théâtre d'opérations prioritaire contrairement à celui du Nord ou du Rhin. Arrivé dans la capitale le 7 août, Lamarque est reçu le lendemain au Comité de Salut public par Bertrand Barère, chargé des questions militaires. Celui-ci lui affirme qu'il aurait été « mal reçu » quelques jours auparavant si Robespierre – tombé deux semaines plus tôt – avait été encore présent au Comité<sup>2</sup>. Voulant impressionner le jeune Lamarque, Barère justifie la nécessité d'avoir renversé « le monstre que nous avons terrassé » car il « s'affligeait des succès de la République, comme nous nous affligeons de ses revers »<sup>3</sup>. Il faisait du seul Robespierre l'unique responsable de la Terreur. Si on ne connaît pas l'opinion de Maximilien à ce moment précis, il semblerait qu'il n'ait pas partagé cette vision du bouc-émissaire. « L'Incorruptible » avait pour lui des torts mais il ne les avait pas tous. Discutant sous la Restauration avec Sieyès, il se range à l'avis de l'ex-abbé qui le voit comme l'« un des moins coupables de la bande ; mais on est convenu de tout mettre sous son nom comme dans une maison de commerce »<sup>4</sup>.

Congédié par Barère, Lamarque est ensuite introduit avec ses trophées à la Convention, accueilli par Merlin de Douai le président de séance avant d'être invité à monter à la tribune pour prononcer quelques mots. C'est un discours assez convenu qu'il clame d'un ton martial. Faisant l'éloge de l'armée des Pyrénées-Occidentales et des représentants en mission « dont les panaches se sont toujours distingués au milieu des combats », Lamarque rend hommage aux combattants de la liberté guidés par la Convention au nom des idées de la Révolution. Ce discours reçoit l'assentiment des députés. On propose de le renvoyer « au Comité de salut public pour être promu à un grade supérieur » et que le président de la Convention lui donne l'accolade fraternelle. Ces propositions acceptées à l'unanimité, Merlin de Douai le serre dans ses bras en lui

---

1 *Victoires et conquêtes, op. cit.*, t. IX, p. 119.

2 Quelques mois auparavant, Robespierre avait pourtant qualifié l'armée des Pyrénées-Occidentales de « bijou de nos armées » après la reprise en main de Müller et de Laroche-Duboucat, F. Babié et L. Beaumont, *Galerie militaire*, 1804, t. V., p. 124, citée par J. Barada et G. Brégail, « Le général Laroche », *op. cit.*, p. 147.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 6 mai 1822, t. I, pp. 408-409. Rencontrant à nouveau Barère en 1816 en Belgique où il s'était réfugié, Lamarque voyait avec une certaine ironie que « la haine des ennemis de la révolution le confondait avec Robespierre, dont il avait été si fier de se séparer. Elle devançait l'effet du temps, qui efface toutes les nuances et ne classifie que des espèces », p. 409.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, Paris 29 avril 1822, t. I, p. 379. Voir à ce sujet J.-C. Martin, *Robespierre. La fabrication d'un monstre*, Perrin, Paris, 2016.

disant : « jeune homme, la patrie reconnaissante te félicite par ma voix »<sup>1</sup>. Depuis la suppression des décorations en 1793, un citoyen-soldat comme Lamarque n'a plus besoin de médailles pour honorer sa vertu. C'est désormais « en lui-même, dans la satisfaction de sa conscience, qu'il trouve la récompense de ses efforts et de dévouement à la patrie ». Il reçoit ainsi une grande distinction en ayant eu « l'honneur de la séance de la Convention » et l'accolade du président<sup>2</sup>.

Le Comité de Salut public suit les recommandations de la Convention en élevant Lamarque au grade de chef de bataillon avec les fonctions d'adjudant-général le 11 août<sup>3</sup>. Lamarque fête cette promotion lors d'un dîner en compagnie de son amie créole, M<sup>me</sup> Hosten, de Rose de Beauharnais et du général Santerre. Tous les trois viennent d'être libérés de la prison des Carmes où ils avaient été détenus sous la Terreur<sup>4</sup>.

Rentré au Pays basque à la fin du mois d'août, Lamarque fait ses adieux à sa compagnie de grenadiers. En bon chef, il a su se faire apprécier de ses subordonnés. Dans une déclaration collective, officiers et soldats rendent hommage à « son civisme, sa moralité et sa bravoure »<sup>5</sup>. Remplacé par le général Moncey à la tête de l'armée, Müller reconnaît en Lamarque « un officier de confiance, qu'il a justifié pleinement dans les missions importantes » qui lui avait été confiées<sup>6</sup>. Ce sont autant de certificats de civisme nécessaires pour le confirmer dans son grade et dans son emploi à l'état-major<sup>7</sup>. Successeur de Laroche-Duboucat, le chef d'état-major Desnoyers confie à Lamarque la correspondance générale de l'armée, tâche « très honorable » mais il « la trouve trop ». En règle générale, on déluguait cette tâche à des personnes instruites qui pouvaient se targuer d'une belle écriture, ce qui était encore son cas à cette période. Si le poste est flatteur, il espère toutefois que cette fonction ne sera que temporaire car il ne

---

1 *Le Moniteur* du 23 thermidor an II (10 août 1794) ; A.D. Landes. 87 J. Extrait du P.V. de la séance de la Convention du 8 août ; A.D. Pyrénées-Atlantiques. 2 J 197. Lettre de Garrau à Carnot, Fontarabie le 25 thermidor an II (12 août 1794).

2 J-P. Bertaud, *Quand les enfants parlaient de gloire, op. cit.*, pp. 169-171. Si la Convention privilégie le groupe en particulier, des récompenses individuelles sont conservées mais parcimonieusement distribuées.

3 S.H.D. 7<sup>y</sup>2467. Lettre du Comité de Salut public, Paris le 24 thermidor an II (11 août 1794).

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 6 mai 1822, t. I, pp. 404-405. Dans ses *Mémoires*, Lamarque situe ce dîner au lendemain de la sortie de prison de Joséphine, soit le 7 août. Mais Mme Hosten n'a été libérée que le 9. Quant à Santerre, il en était sorti le 2. Les souvenirs de Lamarque semblent confus. Vraisemblablement, le dîner a dû avoir lieu le 10 ou le 11 août. F. Masson, *Joséphine de Beauharnais, op. cit.*, pp. 209-225 ; *Mémoires de la reine Hortense*, introduction de J. Hanoteau, t. I, p. 21. Selon Lamarque, c'est au cours de ce dîner qu'il aurait entendu parler pour la première fois de la prédiction de la Bohémienne qui aurait destiné Joséphine à devenir reine de France.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de la compagnie des grenadiers du 4<sup>e</sup> bataillon des Landes, Liberté (Urt) le 29 fructidor an II (15 septembre 1794).

6 A.D. Landes. 87 J. Lettre du général Müller, St-Jean-de-Luz le 12 fructidor an II (29 août 1794)

7 J-P. Bertaud, *La Révolution armée, op. cit.*, p. 144.

veut pas être « réduit à ne répandre que de l'encre pour la République »<sup>1</sup>. Assurément, il préfère l'action sur le terrain aux bureaux de l'état-major. On lui donne comme adjoint le lieutenant Bagnéris, ancien secrétaire du général Müller<sup>2</sup>. Il trouve dans cet Auscitain un subordonné et un ami dévoué.

La première tâche qui incombe à Lamarque à l'état-major est d'y remettre de l'ordre. Les archives sont dans « un tel désordre » qu'il perd un temps incroyable à les reclasser, pestant contre le manque d'application de ses prédécesseurs dans leur travail. En revanche, ce rangement lui apprend au moins une chose, l'hypocrisie des hommes : « je vois des coquins que je croyais estimable écrire le même jour noir sur blanc, flatter [le représentant] Pinet d'un côté et le vertueux Müller de l'autre »<sup>3</sup>. On peut raisonnablement penser que l'un de ces « coquins » est Laroche-Duboucat que Lamarque a pris en grippe. Ce proche de Pinet devait son grade de général et son emploi à la tête de l'état-major à son activisme politique auprès des Montagnards<sup>4</sup>. En critiquant son travail, Lamarque remettait en question son efficacité à la direction de l'état-major alors que celle-ci avait été loué un an plus tôt. Mais dans l'intervalle Laroche-Duboucat avait perdu ses protecteurs et avait été muté. La fonction de chef d'état-major est décidément précaire puisque Moncey, estimant que Desnoyers n'est pas « assez actif »<sup>5</sup>, le remplace en mars 1795 par le général Dessein, avec qui Lamarque noue des liens d'amitié.

Si son travail lui prend tout son temps, il reste cependant toujours attentif aux moindres événements politiques. Dans les troubles qu'occasionnent la mauvaise administration du Guipuzcoa par les représentants Pinet, Monestier (du Puy-de-Dôme) et Cavaignac, Lamarque s'affiche une nouvelle fois comme un homme d'ordre en justifiant la répression contre les perturbateurs qui « avaient eu l'audace de s'armer contre nous. On leur a brûlé deux ou trois villages »<sup>6</sup>. Il apprend également avec

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 4 septembre 1794. Lamarque fait partie des huit adjudants-généraux que chaque état-major d'une armée se doit d'avoir, A. Pigeard, *Dictionnaire de la Grande Armée*, Tallandier, Paris, 2002, p. 11.

2 G. Six, *Dictionnaire biographique des généraux*, *op. cit.*, t. I, p. 42.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 6 décembre 1794.

4 Il seconda l'épuration de la municipalité et des sections de Bayonne par les représentants Pinet et Monestier (du Puy-de-Dôme). En 1794, Laroche-Duboucat est destitué temporairement en tant que ci-devant (!). La chute de Robespierre lui permet de retrouver son poste avant d'être démis une nouvelle fois et muté à l'armée de Rhin-et-Moselle, J. Barada, et G. Brégail, « Le général Laroche », *op. cit.*, pp. 143-145.

5 G. Six, *Dictionnaire biographique des généraux*, *op. cit.*, t. I, p. 341.

6 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 4 septembre 1794. Cette occupation avait réveillé chez les Basques un sentiment autonomiste voire indépendantiste sous la protection de la France. Administrant le Guipuzcoa comme une province conquise et non libérée de la tyrannie, les représentants jettent la population dans les bras espagnols. Malgré le rappel des fautifs,

satisfaction que la Terreur est terminée dans les Landes, adressant des félicitations à tous ceux qui ont contribué à rétablir le calme et l'autorité de l'État : Samson Batbedat, membre du directoire départemental, pour avoir réprimé le désordre fédéraliste<sup>1</sup> ; les Montagnards Pinet et Cavaignac pour avoir pris des mesures drastiques, notamment contre Saint-Sever, vu comme un foyer de conspiration contre la sûreté de l'État<sup>2</sup>. Il voue à Monestier (de la Lozère) une « reconnaissance éternelle » pour avoir arrêté après le 9 thermidor « l'ouragan impétueux qui a ravagé [s]on pays ». Enfin, il espère que le représentant en mission Dartigoeyte « réintégrera dans l'opinion publique » de Saint-Sever la famille Lamarque, « patriote de 89 ». Mais là dessus il ne se fait guère d'illusion car cette opinion « est fixée depuis longtemps sur [leur] compte »<sup>3</sup>.

Si l'œuvre « terroriste » de Dartigoeyte a suivi le même chemin que la légende noire de Robespierre<sup>4</sup>, tout laisse à penser qu'en invoquant ces noms, Lamarque se soit senti proche des Montagnards. Mais jusqu'à quel point ? Pour sauver la Révolution, il faut selon lui « être juste et implacable pour les aristocrates reconnus, pour ces ennemis éternels du bonheur de la patrie ». Le moindre modérantisme à leur rencontre serait « être inhumain pour les vingt-cinq millions d'hommes dont ils méditent l'esclavage »<sup>5</sup>. Acquiesce-t-il la violence et les excès de pouvoir des comités ? La mort politique doit-elle coïncider avec l'élimination physique ? S'il se félicite du retour au calme, il fustige paradoxalement les méthodes qui l'ont permis. L'action menée par les représentants montagnards est ainsi désavouée car il réproouve l'emploi de la guillotine et les procédures expéditives employées par Pinet et Cavaignac, qui étaient « précédés par l'épouvante [et] accompagnés de bourreaux », faisant ainsi « couler dans nos murs des torrents de larmes et de sang »<sup>6</sup>. Ses propos ont-ils alors dépassé sa pensée ? Ou a-t-il

---

leurs successeurs n'arrivent pas à empêcher les troubles. Voir A. Richard, « L'armée des Pyrénées-Occidentales et les représentants en Espagne (1794-1795) », *A.H.R.F.*, n°64, juillet-août 1934, pp. 302-322 ; M. Biard, *Missionnaires de la République*, Vendémiaire, Paris, rééd. 2015, p. 108.

- 1 Batbedat s'opposa néanmoins à l'emploi de la guillotine prôné par les représentants. Il arrive à épargner Mont-de-Marsan mais des exécutions eurent lieu à Dax (10), à Tartas (6) et surtout à Saint-Sever (23 dont Méricamp, cousin d'Ursule, mère du général Lamarque), S. Lerat, *Landes et Chalosses, op. cit.*, t. II ; pp. 632-635.
- 2 L'activité des Montagnards Pinet et Cavaignac dans les Landes à cette période est restée de sinistre mémoire, comme le représentant Le Bon dans le Pas-de-Calais. Mais tous les représentants en mission n'ont pas laissé de traces aussi ensanglantées derrière eux. Carrier et « ses » noyades de Nantes a été choisi comme « bouc-émissaire en l'an III par une Assemblée frappée d'amnésie quant à ses propres responsabilités ». Des bornes à leurs pouvoirs avaient été édictées par la Convention, M. Biard, *Missionnaires de la République, op. cit.*, pp. 108 et 191.
- 3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz, le 20 septembre 1794.
- 4 Voir à ce sujet H. Delpont, « Nouvelle approche de Dartigoeyte, le Landais maudit par l'histoire », *B.S.B.*, 2014, pp. 35-50.
- 5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 20 septembre 1794.
- 6 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Elizondo le 2 novembre 1794. Jusqu'à sa mort, Pinet a toujours justifié sa conduite par rapport aux circonstances extraordinaires, à savoir la

découvert entre-temps la réalité des moyens employés par ces représentants ? Toujours est-il qu'il rejette ainsi en bloc toutes les mesures coercitives à l'encontre des civils si elles s'avèrent mortifères. C'est plus par anti-girondisme qu'il se retrouve du côté Montagnard. Repoussant toutes formes d'extrémismes, aussi bien de gauche que de droite, il garde à l'esprit non pas la Révolution de 1792 – sanglante et venant de la rue – mais celle de 1789 qui lui rappelle le temps des patriotes, de l'idéalisme politique et de l'heureuse unanimité<sup>1</sup>.

### **La guerre est finie**

La nouvelle offensive française déclenchée les 15-16 octobre 1794 a pour objectif de prendre Pampelune et le Nord de la Navarre. Lamarque sert de relais entre Moncey et les bataillons de Delaborde sur le front. Il est toujours à cheval « malgré la pluie qui toutes les fois [qu'il] sor[t], tombe aussi abondamment »<sup>2</sup>. Il combat également au sein de la « colonne infernale » de La Tour d'Auvergne, prenant les redoutes d'Eugui sur la route de Pampelune, le 17 octobre<sup>3</sup>. Mais le retour de la mauvaise saison contraint d'arrêter l'offensive. De cette courte campagne, Lamarque ne retient que la perte « d'un luxe de graisse qui dépare un jeune homme dont la lesteté est le plus grand ornement »<sup>4</sup>. C'est une autre facette de sa personnalité : durant toute sa carrière, il prend un grand soin de son corps et de son apparence, autant par estime de soi que dans son désir de plaire aux dames.

La période de sept mois qui précède l'offensive prévue au printemps 1795 est une nouvelle fois mal vécue. La monotonie du quotidien et le manque d'action entament son moral. S'ennuyant « à la mort », il essaie de tromper son mal être par la lecture et l'écriture. Voyant désormais tout en noir, il s'agace d'un rien et dénonce la cherté de la vie entraînée par les difficultés de ravitaillement et de la hausse des prix<sup>5</sup>. Il est aussi très inquiet des agissements des sans-culottes qui politisent les revendications populaires. Quand il apprend que la Convention a voté le 21 mars 1795 (1<sup>er</sup> germinal an

---

guerre extérieure et les complots à l'intérieur, S. Lerat, *Landes et Chalosses, op. cit.*, p. 633.

1 Il rejoint ici M<sup>me</sup> de Staël et ses *Considérations sur la Révolution française* publiées en 1818 qui prône les valeurs de 89 mais condamne 93.

2 *Ibid.*

3 A.D. Landes. 87 J. État de service de Max. Lamarque, St-Jean-de-Luz le 21 mars 1795.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 22 novembre 1794.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 18 mars et le 27 mai 1795. Il doit payer son pain blanc 20 à 24 livres.

III) une loi destinée à se protéger des séditeux<sup>1</sup>, il applaudit des deux mains parce qu'il souhaite mettre un terme à l'irruption des « coquins » des faubourgs dans le jeu politique. « Nous les sabrerions » s'ils « voulaient faire quelques mouvements » et « cerne[r] [...] la Convention nationale », ajoute-t-il. Il aspire à mettre un terme à l'anarchie ainsi qu'à l'existence même des sans-culottes. Leur règne est terminée et « il est temps que les départements ne se fassent plus guillotiner par cette ville [Paris] »<sup>2</sup>.

Avec l'apaisement qui doit suivre, il espère qu'un « gouvernement démocratique succède au gouvernement despotique »<sup>3</sup>, c'est-à-dire la fin d'une dictature populaire édictée par des éléments radicalisés. Son vœu se réalise le 1er avril (12 germinal) où une foule venue principalement du faubourg Saint-Antoine et encadrée par les sans-culottes, fait irruption à la Convention en réclamant « du pain et la Constitution de 1793 ». Le mouvement, peu structuré, s'étiole et finit par se retirer. Les députés mettent Paris en état de siège et décrètent l'arrestation des anciens terroristes et Montagnards encore en liberté. Le 22 mai, les sans-culottes sont désarmés<sup>4</sup>.

Lamarque va pouvoir constater par lui-même l'évolution de la situation politique parisienne puisque Moncey l'envoie remplir une mission de confiance : avec Dessein, il doit convaincre le Comité de Salut public d'envoyer des renforts au Pays basque car la dysenterie a ravagé les rangs de l'armée et un tiers de ses effectifs n'est plus en état de combattre<sup>5</sup>. Le 10 avril, il est reçu par Tallien, Aubry et Lacombe au Comité. Les tombeurs de Robespierre écoutent l'exposé de la situation de l'armée mais ne font que de vagues promesses. Lamarque croit comprendre que le Comité « a besoin de la paix et il est probable qu'on la fera »<sup>6</sup>. Preuve que sa mission n'a pas été aussi inutile qu'il ne le laisse entendre dans son rapport, le Comité décide tout de même d'envoyer plusieurs bataillons de Vendée en renfort pour l'offensive de l'été 1795. A son retour, il apprend qu'il a été promu grâce à Moncey au grade de chef de brigade le 14 mai<sup>7</sup>. Il continue en parallèle d'occuper ses fonctions à l'état-major.

---

1 J-C. Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, op. cit., p. 481. La peine de mort est requise contre toute offense faite à la Convention.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 29 mars 1795.

3 *Ibid.*

4 J-C. Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, op. cit., p. 482.

5 Duc de Conegliano, *Le maréchal Moncey. Lettres et documents*, 1902, p. 53. Lettre de Moncey au Comité de salut public, Saint-Jean-de-Luz le 27 mars 1795. L'insalubrité et la mortalité des hôpitaux sont telles que les soldats, effrayés, préfèrent rester dans leurs cantonnements. Aussi demande-t-il qu'on lui envoie les bataillons stationnés en Vendée, puisque celle-ci est pacifiée, ainsi que des officiers du génie afin de faire le siège de Pampelune, J. Ansoborlo, *Les soldats de l'an au Pays basque*, op. cit. p. 23. 10 000 soldats seraient morts de l'épidémie.

6 *Ibid.*, p. 53. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Paris le 11 avril 1795.

7 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Relevé des états de service du général Lamarque.

Toujours impatient et actif quand il est question de préparatifs et de veillée d'arme, Lamarque croule sous les ordres que Moncey lui dicte et qu'il doit transmettre. Après des combats préliminaires, la grande offensive est lancée le 3 juillet. Les Espagnols sont rejetés derrière l'Ebre, la débâcle est totale. Lamarque a même du mal à suivre l'armée tellement l'avancée de Moncey est fulgurante. Mais il n'est guère étonné par le peu de résistance de la part des Espagnols. Il a remarqué que leur volonté s'était étiolée au fil des campagnes : « ils fuyaient autrefois au grand trot, aujourd'hui c'est au galop »<sup>1</sup>. Mais l'effondrement espagnol est vraisemblablement dû aux négociations qui se déroulent en parallèle à Bâle. De fait, l'annonce de la paix n'a pas dû être une grande surprise pour lui s'il repense aux signes avant-coureur entrevus lors de son audience devant le Comité de Salut public au mois d'avril.

Sur un théâtre d'opérations méconnu où se sont distingués des hommes comme Moncey, Harispe, Delaborde ou La Tour d'Auvergne, Lamarque a connu en trois ans une ascension rapide qui rappelle les nombreux autres exemples dont la période regorge. Durant cette campagne, il s'est révélé être un homme d'action rompu aux fatigues, faisant partie « des milliers de jeunes officiers dévorés de l'amour de la gloire et embrasés de patriotisme » se précipitant « avec eux au milieu des dangers »<sup>2</sup>. Mais il s'est également distingué en dehors de la mêlée par son efficacité à l'état-major. En cela, il a su saisir toutes les opportunités qui se sont présentées à lui, grâce à des qualités militaires acquises au fil des mois et grâce aux solides amitiés qu'il a su nouer avec les principaux chefs de l'armée comme Müller et Moncey<sup>3</sup> mais aussi avec des représentants en mission comme Garrau. Ce sont autant de protections nécessaires pour assurer la suite de sa carrière. S'il a préféré se concentrer sur son nouveau métier de soldat, dont il semble être satisfait, il a toujours gardé un œil sur les événements politiques. Sa collusion avec les Montagnards est évidente mais il s'est refusé à cautionner la violence politique comme moyen de gouvernement. Plus tard il dira que « 93 a tué la République »<sup>4</sup> à cause du sang répandu. Il continue ainsi à s'affirmer comme un homme d'ordre, prônant la stabilité des institutions, se méfiant des « coquins » et des mouvements populaires.

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 27 mai 1795.

2 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, *op. cit.*, p. 70.

3 Preuve des très bonnes relations entre Lamarque et Moncey, celui-ci choisit de loger chez le père de son subordonné lors d'une tournée d'inspection à Saint-Sever en 1795, L. Dufour, *Souvenirs d'un savant français*, *op. cit.*, p. 14.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 26 septembre 1822, t. II, p. 32.

## STAGNATION

Confronté à la cessation définitive de la guerre sur le front pyrénéen qui entraîne le redéploiement des soldats sur d'autres fronts ou leur licenciement, le chef de brigade Lamarque se retrouve sans commandement pendant un an. Durant cette attente, il a dû se poser des questions quant à la suite de sa carrière. Après le temps des combats, il est sur le point de connaître sous l'uniforme le temps de paix et la monotonie des affectations dans les divisions territoriales où les espoirs d'avancement sont limités. Mais c'est aussi durant cette période, et bien qu'il ne soit pas à l'abri de mauvaises surprises, qu'il fonde des projets d'avenir, s'affirme de plus en plus, noue et cultive ses relations au sein de l'armée et du pouvoir.

### **Historiographe de l'armée : une sinécure ?**

La fin des hostilités dans les Pyrénées et la paix avec l'Espagne avaient rendu de fait inutile le maintien d'une armée dans le Pays basque (et dans le Roussillon), dissoute le 15 septembre. Lamarque est mis en disponibilité dès le 22 et obtient un congé de plusieurs mois afin de se ressourcer au sein de sa famille<sup>1</sup>. Mis à part une brève permission en janvier 1794, il n'a pas revu les siens depuis deux ans. Il participe aux nombreux bals organisés par la municipalité de Saint-Sever pour célébrer le retour de ses soldats<sup>2</sup>. S'il noue à cette période des relations avec le commissaire du Directoire Dyzès<sup>3</sup>, ex-conventionnel régicide et ami de Roger Ducos, il a en revanche toujours des soucis avec Jacques, cet oncle réfractaire qui n'a toujours pas fait sa soumission, mettant « dans de grands embarras » lui et sa famille vis-à-vis du pouvoir<sup>4</sup>.

Il n'existe aucun témoignages sur les faits et gestes de Maximien durant ce congé dans les Landes qui va durer près d'un an. A-t-il réfléchi sur la suite à donner à sa

---

1 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Relevé des états de service du général Lamarque. Les unités et les soldats qui ne sont pas réaffectés sur les autres fronts actifs, sont tout simplement renvoyés dans leurs foyers ou mis en disponibilité.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 13 février 1797.

3 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Saurine à Max. Lamarque, Paris le 31 janvier 1800. Dyzès est démis de ses fonctions peu de temps avant la chute du Directoire.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Bayonne fin novembre-décembre 1797. La Convention avait déclaré libres les prêtres qui se trouvaient sur le sol français, à condition qu'ils jurent fidélité aux lois de la République et qu'il n'aient pas préalablement émigré. Chef des réfractaires, Jacques Lamarque avait infléchi sa position et s'était rallié. Mais lorsque le 25 octobre 1795, la Convention décrète la réclusion et la déportation des prêtres condamnés par les lois de 1792 et 1793, la discorde reprend bien que les poursuites soient mollement appliquées, S. Lerat, *Landes et Chalosses, op. cit.*, t. II, p. 635.

carrière dans l'armée ? Il était passé en deux ans du grade de lieutenant à celui de chef de brigade et il n'avait encore que 25 ans. Le licenciement de l'armée des Pyrénées-Occidentales avait entraîné une surreprésentation d'officiers en disponibilité et il n'avait pas été possible de tous les réaffecter. Ses amis Bagnéris et Delort sont dans la même situation que lui<sup>1</sup> alors que Dessoles a rejoint l'armée d'Italie. Toujours est-il qu'en octobre 1796, le Directoire met fin au congé de Lamarque car Moncey, devenu entre-temps commandant de la 11<sup>e</sup> division militaire dont le siège est à Bayonne, a insisté pour l'avoir auprès de lui. Cette nouvelle affectation le ramène ainsi au Pays basque, au sein d'un état-major qu'il connaît bien.

La seule nouveauté est la place qu'il occupe : « historiographe militaire », chargé par le Directoire d'écrire le récit des campagnes de l'armée dans les Pyrénées<sup>2</sup>. Cette nouvelle fonction n'est pas le fruit du hasard. Ses qualités de travailleur zélé à l'état-major, alliées à une solide culture et à un républicanisme sans tâche, ont convaincu ses supérieurs de lui confier cette mission. Moncey lui a ainsi « réservé le plaisir d'écrire des volumes in-folio », écrit-il à sa sœur<sup>3</sup>. La Tour d'Auvergne voit dans la nomination de son ancien subordonné un honneur pour un « citoyen aussi éclairé que militaire intrépide. Il [lui] appartient après avoir glorieusement servi la patrie de [son] épée, de lui consacrer encore [sa] plume »<sup>4</sup>. A la manière des Antiques maniant le glaive et la plume comme Polybe ou Jules César, Lamarque doit se servir de ces deux vertus pour exalter les exploits de la dernière guerre. Pour remplir cet objectif, il a rassemblé une grande quantité de matériaux qu'il a trouvés à l'état-major et au Dépôt de la Guerre à Paris. Il utilise également ses propres expériences sur le terrain mais aussi celles vécues « comme officier général de confiance » auprès de Müller et Moncey. Il ne cache pas les difficultés qu'il rencontre : d'ordre topographique (car les cartes sont imprécises voire incomplètes)<sup>5</sup> ou d'ordre stratégique car il servait sur un point précis du front en 1793, ce qui l'empêche d'avoir une vision d'ensemble.

Cette mission se révèle finalement plus difficile qu'elle ne le laisse paraître. Sans instructions précises de la part de sa hiérarchie, Lamarque tâtonne, biffe et retranche

---

1 Bagnéris ne reprend du service qu'en 1797, Delort qu'en 1798, G. Six, *Dictionnaire biographique des généraux*, op. cit., t. I, p. 42 et p. 321.

2 A.N. AF<sup>III</sup> 406. Dossier 2218. Arrêté signé par Carnot, Reubell et Le Tourneur, Paris le 3 octobre 1796 ; A.D. Landes. 87 J. Lettre de Petiet à Max. Lamarque, Paris le 5 octobre 1796.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 13 février 1797.

4 A.N. 566 AP/4. Lettre de La Tour d'Auvergne à Max. Lamarque, Offenbourg le 1er août 1797.

5 A.N. 566 AP/4. Lettre de Max. Lamarque au général Ernouf, directeur du Dépôt de la Guerre, Bayonne le 14 mai 1798. Devant le défaut ou la mauvaise qualité des cartes pyrénéennes, le général Müller en avait été réduit à demander les cartes de la collection personnelle du général Lacuée, natif de la région, A.N. 566 AP/28. Dossier 4. Lettre de Lacuée à Müller, Lamassas le 7 février 1794.

sans cesse. Il finit par demander conseil au général Ernouf, directeur du Dépôt de la Guerre sur la façon d'aborder le récit : « dois-je dans mon travail chercher à caractériser les officiers généraux ou dois-je jeter dans des notes séparées tout ce que l'impartiale vérité me dictera sur leur compte ? »<sup>1</sup>. Son ami Garrau, siégeant désormais au Conseil des Cinq-Cents, vient aussi prodiguer ses conseils : « mentionne[z] dans votre ouvrage les traits d'héroïsme les plus marquants de nos braves guerriers ; vous rappelez les noms chers aux républicains, celui de Chauvin-Dragon, etc. ». Connaissant sa modestie, Garrau lui rappelle de ne pas oublier de se mettre en avant en parlant de « sa » prise de Fontarabie, comme il le demande sans vergogne pour lui-même<sup>2</sup>. A cet effet, il met à la disposition de son ami sa correspondance avec le Comité de Salut public<sup>3</sup>.

Lamarque met plus de deux ans à rédiger trois cahiers de plusieurs centaines de pages. Découpant le récit en campagnes, il ne cache pas les problèmes que l'armée a rencontrés mais y exalte – comme on le lui a demandé – les différents faits d'armes, mettant en avant les individualités qui s'y sont distinguées, généralement les officiers commandants et les représentants comme Garrau. Ce dernier a dû être satisfait de voir ses recommandations ainsi suivies par son protégé. Les victoires étaient devenues un moyen de glorification des commandants, détournant ainsi le patriotisme de leur troupe vers une fidélité à leur personne<sup>4</sup>. Lamarque a bien compris tout l'intérêt qu'il y avait à honorer ses protecteurs comme Müller, Moncey et Garrau. Quant à lui, il ne profite guère de cette opportunité pour se mettre en avant. Son nom est simplement renvoyé à une note de bas page lors de la prise de Fontarabie, mentionnant simplement dans le texte que la ville a été prise par « un capitaine des grenadiers à la tête de deux cent hommes »<sup>5</sup>. Cette humilité tranche avec l'impétuosité de son caractère. Mais n'est-ce pas là le fruit de son éducation jacobine ? L'intérêt général passe devant le sien propre et ce sont à ses supérieurs de juger s'il est digne de mériter une récompense. Toujours est-il que le général Meunier – nouveau directeur du Dépôt de la Guerre – souligne en

---

1 *Ibid.*

2 Certains représentants aux armées n'ont pas hésité à prendre part aux combats comme Merlin de Thionville à Mayence ou contre les Vendéens en 1793. Mis à part les suicides de Brunel, Tellier et Baille, Fabre est le seul représentant tué en mission dans un combat contre les Espagnols dans le Roussillon en avril 1793. Garrau attend de Lamarque qu'il dépeigne le représentant « en héros susceptible de réaliser des prodiges de valeur sans jamais paraître physiquement accablé par sa tâche », M. Biard, *Missionnaires de la République, op. cit.*, p. 118 et p. 305. Contrairement à Garrau, La Tour d'Auvergne pêche par excès de modestie. Après avoir lu le manuscrit, il explique à Lamarque que « le passage où je suis signalé est beaucoup trop flatteur », Passy le 30 décembre 1799, *Correspondance de La Tour d'Auvergne*, Tardy-Pigelet, Bourges, 1908, p. 315.

3 A.N. 566 AP/4. Lettre de Garrau à Max. Lamarque, Paris le 19 juillet 1798.

4 A. Corvisier, *Histoire militaire de la France, op. cit.*, p. 216.

5 A.N. 566 AP/29. *Guerre contre l'Espagne dans les Pyrénées-Occidentales*, Livre II.

parcourant sa *Guerre contre l'Espagne dans les Pyrénées-Occidentales* que ses raisonnements « annoncent un militaire instruit »<sup>1</sup>.

### **L'homme de Moncey**

Outre son travail d'historiographe, Lamarque continue en parallèle son service à l'état-major auprès de Moncey. Il en devient même le chef<sup>2</sup> après la mise à l'écart de l'adjudant-général Juncker. Il est également sollicité par Moncey aussi bien pour des missions de confiance que pour servir de relais à Paris voire d'informateur. Pour liquider les affaires restantes de l'ancienne armée des Pyrénées, il est amené à rencontrer Pichegru, président du Conseil des Cinq-Cent et ami de Moncey<sup>3</sup>. Une autre fois, il y retourne pour demander le licenciement de trois des quatre bataillons basques. Le directeur Carnot – autre ami de Moncey – l'invite à dîner en famille<sup>4</sup>. Lamarque profite ainsi des bonnes relations que son supérieur entretient au sein du Directoire pour se faire remarquer.

En observateur avisé, il n'oublie pas de prendre le pouls de la capitale afin d'en informer Moncey. Selon lui, il ne faut pas croire ce qu'on lit dans les journaux à propos de l'esprit public parisien car ce « sont un tas de coquins et de menteurs » qui ne font qu'amplifier les faits. Après des années de Terreur, la société souhaite étancher son besoin de divertissements. Dès lors, « on ne s'occupe ni de politique, ni d'armée, ni de législation » mais plutôt de savoir où se trouve le bal chez untel ou la pièce du jour jouée au théâtre. Lamarque en conclut donc qu' « on n'y est pas plus royaliste que terroriste, que constitutionnel ; on y est tout bonnement *quiétiste* »<sup>5</sup>.

Maximien ne néglige pas non plus sa vie privée. Il a entrepris le projet de se marier. Jeune, séduisant, séducteur, plein d'esprit, habile danseur, il est souvent l'attraction des salons et des bals où il fait tourner, selon lui, « les têtes de toutes les jolies femmes »<sup>6</sup>. Jusqu'en 1795, son père s'était opposé à toute idée de mariage tant que

1 A.D. Landes. 87 J 2. Lettre de Meunier à Max. Lamarque, Paris le 7 février 1799.

2 Son dossier militaire et G. Six n'en font pas état alors que certaines lettres de la correspondance de Lamarque en parlent. A.N. 566 AP/4. Lettre de d'Autel à Max. Lamarque, St-Sauveur le 28 août 1798 ; Duc de Conegliano, *Le maréchal Moncey, op. cit.*, p. 80 ; Dossier LH 1454/25. Lettre de Max. Lamarque à Berthier, Bordeaux le 7 janvier 1803.

3 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Lettre datée de Paris le 13 février 1797.

4 Duc de Conegliano, *Le maréchal Moncey, op. cit.*, p. 80. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Paris le 8 juillet 1797.

5 *Ibid.* Soulignés par Lamarque. Les rapports du bureau central du Directoire exécutifs du 25 juin et du 7 juillet 1797 montrent un état d'esprit parisien pessimiste et attentiste, A. Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et le Directoire*, 1900, t. IV, pp. 190-192 et pp. 203-204.

6 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 11 septembre 1794.

la paix n'avait pas été faite avec l'Espagne. N'ayant pas vingt-cinq ans révolu, le jeune chef de brigade ne pouvait se passer du consentement de ses parents pour se marier. Néanmoins Pierre-Joseph entend laisser son fils libre de ses choix. Si des sentiments amoureux sont partagés entre les futurs époux, « nous en serons plus heureux »<sup>1</sup> affirme-t-il à son fils.

En 1794, il avait déjà courtisé « une demoiselle jolie, aimable et riche » mais la guerre et l'opposition de son père avait remis à plus tard la question du mariage<sup>2</sup>. Ces empêchements avaient fini par rendre Lamarque jaloux de ses camarades de l'état-major parce qu'ils étaient presque tous mariés : « quand je vois cela, la même envie me prend »<sup>3</sup>. De nombreux partis s'étaient offerts à lui lors de son congé à Saint-Sever mais aucun n'avait trouvé de grâce à ses yeux. Il commençait à méditer sur la fable du héron « qui, après avoir négligé les carpes et les tanches fut fort heureux de trouver un limaçon »<sup>4</sup>. Revenu à Bayonne en 1796, son nouveau statut de chef d'état-major de Moncey renforce sa position au sein de la société bayonnaise et suscite l'intérêt. Sa fonction imposant des devoirs de représentations, il estime qu'un « homme de [s]on importance » ne doit plus aller à cheval. Il achète ainsi un petit cabriolet. N'ayant pas renoncé à chercher une épouse, son ami Bagnéris croit savoir qu'il a « abandonné la personne aux yeux piquants pour [s]'attacher au chapeau de diamants. J'avoue que c'est bien plus solide »<sup>5</sup>. Selon l'un de ses subordonnés, la recherche d'un parti convenable l'obsède tellement qu'il en oublie sa promesse de lui trouver une place à l'état-major<sup>6</sup>.

Depuis quelques temps en effet, Maximien a jeté son dévolu sur une jeune franco-hollandaise dénommée Louise Courtiau<sup>7</sup>, fille de Jean Courtiau, négociant appartenant à la vieille bourgeoisie bayonnaise. Celui-ci tient la maison de négoce Courtiau Echenique Sanchez et C<sup>ie</sup> à Amsterdam, dont les principaux échanges se font avec l'Espagne et qui collabore avec la banque d'affaires Greffulhe et Montz<sup>8</sup>. Courtiau

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 21 avril 1794.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 14 octobre 1794.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz le 27 mai 1795.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 20 mars 1797.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Bagnéris à Max. Lamarque, Auch le 20 mars 1797.

6 A.D. Landes. 1 F 982. Lettre de Larrieu aîné à Max. Lamarque, le 3 avril 1797.

7 Habitant chez son père au n°561 rue des Tanneries, quartier commerçant aujourd'hui rue Thiers dans le quartier du Grand Bayonne. A cette période Lamarque habite chez un chocolatier au n°499 rue du Port-Neuf, une rue parallèle de celle où habite Louise Courtiau. Ces maisons à arcades sont les plus jolies de la ville, A.N. 566 AP/2. Dossier. 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 20 mars 1797.

8 R. Szramkiewicz, *Les régents et censeurs de la Banque de France*, Droz, Genève, 1974, p. 16. Comme beaucoup de négociants bayonnais, Courtiau était parti aux Provinces-Unies pour y faire son « éducation commerciale » avant de voyager vers les ports hanséatiques, l'Angleterre et l'Espagne et de revenir à Bayonne « négociant consommé », M. Lamarque, *Choix de discours prononcés par M.*

s'était marié à Amsterdam en 1766 avec Catherine Reynders de sept ans sa cadette, originaire semble-t-il du duché de Clèves<sup>1</sup>. Ensemble, ils ont eu trois filles nées à Amsterdam : Marie Anne Joséphine (1772-1826), mariée en 1796 avec Jean-Pierre Basterrèche, négociant, armateur et ancien maire de Bayonne ; Adélaïde (1775-1842) qui épouse en 1805 Joseph Brun, important négociant bordelais et Louise né en 1778<sup>2</sup>. En courtisant Louise, Lamarque se rapproche ainsi du monde du négoce et des affaires. La fortune de Jean Courtiau est d'ailleurs estimée à plus d'un million de francs, en plus du château de Biaudos qu'il possède dans les Landes<sup>3</sup>.

Bien introduit dans la société bayonnaise, Lamarque semble avoir trouvé un beau parti. Depuis l'époque de l'armée des Pyrénées-Occidentales, il avait noué des relations avec le gendre de Jean Courtiau, Basterrèche, devenu en 1796 commissaire du Directoire près la municipalité de Bayonne<sup>4</sup>. Dans son désir de voir sa demande favorablement accueillie par la famille Courtiau, il confie ses projets à Mme Basterrèche. Même s'il déplore que Maximien n'ait pas de fortune personnelle – il a pu mettre en avant celle de son père – Jean Courtiau est satisfait par cette première entrevue. Mais Maximien remarque avec désappointement que l'attitude de son futur beau-père change avec le temps : il « se refroidit ouvertement à mon égard » et devient « plus difficile envers moi ». A la lecture des événements, il s'estime trompé par Mme Basterrèche et ses conseils fallacieux<sup>5</sup>.

Pourquoi ce revirement de Courtiau ? D'après ce que laisse sous-entendre Lamarque, il semblerait qu'il ait été influencé par son entourage, peu enthousiaste à l'idée qu'un jeune officier sans fortune puisse épouser la fille d'un riche négociant. Mais le portrait peu flatteur que trace Basterrèche de son beau-père est peut-être une réponse aux inquiétudes de Lamarque :

---

*Basterrèche, op. cit.*, p. VI.

- 1 On retrouve un frère de Catherine Reynders, Corneille Louis, dans la maison de négoce, *Ibid.*, p. 16.
- 2 *Ibid.*, pp. 15-16. Le frère de Jean-Pierre Basterrèche, Léon, devient en 1800 régent de la Banque de France. Il épousa une nièce de Cambacérès, Jeanne Duvidal de Montferrier, ayant ainsi dans sa proche parenté Cambacérès, le général de Montholon, Lamarque et le chanteur d'opéra Barroilhet ; E. Ducéré, *Dictionnaire historique de Bayonne*, imprimerie bayonnaise, 1911-1915, t. I, pp. 89-90.
- 3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Brun à Max. Lamarque, Bordeaux le 7 mars 1809. G. Desmoulins et F. Thouvignon, « Sites et monuments du pays de Gosse » *in B.S.B.*, 1974, pp. 106-107.
- 4 Durant la Terreur, il avait été destitué de la mairie de Bayonne par les représentant Monestier (du Puy-de-Dôme) et Pinet qui l'estimaient trop modéré avant de l'emprisonner à Tarbes, A. Richard, « Un homme d'affaire bayonnais dans la politique : Jean-Pierre Basterrèche », *A.H.R.F.*, n°5, 1924, p. 431. C'est le commandant de la place de Bayonne, Laroche-Dubouscat dont il a déjà été question, qui a arrêté Basterrèche, *Correspondance générale de Carnot*, t. III, 1892-1907, p. 206, citée par J. Barada et G. Brégail, « Le général Laroche », *op. cit.*, p. 146.
- 5 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à Mme Basterrèche, Bayonne le 18 juin 1797.

« je n'ai jamais connu d'homme plus ombrageux [...]. [C'est un] vieillard estimable sans doute, mais bizarre à l'excès, dont toutes les démonstrations de tendresses et de sensibilité partaient d'un cœur froid et égoïste comme on le voit le plus souvent chez les gens d'un certain âge qui ont beaucoup pensé et beaucoup vécu avec eux-même »<sup>1</sup>.

Le caractère bourru de Courtiau pourrait être ainsi à l'origine du refroidissement des relations. Toujours est-il que la brouille n'a dû être que passagère puisque Lamarque se marie civilement à Bayonne le 14 septembre 1797. Ses parents n'ayant pas fait le voyage périlleux depuis les Landes<sup>2</sup>, ils sont représentés par un cousin, Jean Bréthous-Lasserre, « vérificateur dans les domaines ». Au bas de l'acte de mariage, on retrouve les signatures des époux, de Jean Courtiau – la mère de Louise étant décédée –, de Basterrèche, de Lasserre et du général Moncey<sup>3</sup>, signe des liens d'amitiés entre les deux hommes et que Lamarque considère comme son mentor militaire.

Si le jeune marié est enchanté par sa nouvelle épouse, on ne possède malheureusement pas de portraits ou de description physique de Louise mais Maximien loue ses nombreuses qualités : « elle a quelque chose qui vaut mieux que tout cela, c'est un bon cœur, sa douceur et son caractère », ce qui lui fait dire, avec un certain orgueil, qu'elle est « tout à fait digne de M. de Marqua »<sup>4</sup>. Derrière une union d'intérêts, il semble que les deux conjoints se soient néanmoins voués un amour réciproque. Ensemble, ils fréquentent les bals et les concerts de la ville. Mais des considérations plus matérielles font revenir Lamarque sur terre. S'installant dans un logement non loin du domicile de son beau-père, il raconte à sa sœur qu'il lui faudrait « un in-folio » pour lui dire tout ce qui manque au ménage<sup>5</sup>. Sa solde et la rente que lui verse son beau-père ne semblent pas suffire aux frais du jeune couple mais il préfère relativiser car « on ne se marie qu'une fois, c'est une folie trop grande pour y revenir ». Son père envoie des subsides pour arranger son ménage même s'il prend plaisir à se moquer de son fils qui lui répond : « Quoi ! M'appeler mendiant... oh ! C'est affreux, voleur encore passe... »<sup>6</sup>. Malgré ses soucis matériels, il est maintenant, par son mariage et ses fonctions militaires, une personnalité bien en vue de la société bayonnaise.

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Basterrèche à Max. Lamarque, Paris le 21 mars 1809.

2 Lamarque viendra présenter quelques jours plus tard sa nouvelle épouse à ses parents, A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 22 septembre 1797.

3 A.D. Pyrénées-Atlantiques. 5MI 102-32. Acte de mariage de Maximien Lamarque et de Louise Courtiau, Bayonne le 14 septembre 1797.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 14 novembre 1797. Lamarque en espagnol.

5 *Ibid.*

6 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 21 novembre 1797.

## Une victime collatérale

Désormais reconnu comme un proche de Moncey, Lamarque a lié son sort à celui de son protecteur, mais celui-ci s'est fait beaucoup d'ennemis dont les plus virulents sont les généraux Frégeville et Marbot – père du mémorialiste. Élu au Conseil des Cinq-Cents, les deux comparses profitent de leur nouvelle position pour se venger de leur ancien supérieur. Prétextant une correspondance échangée avec le royaliste Pichegru et stigmatisant ses relations avec les fructidorisés Willot et Carnot, Marbot accuse Moncey de trahison. Le gouvernement se laisse influencer par ces attaques et met Moncey au traitement de réforme en 1797<sup>1</sup>. En apprenant la nouvelle, Lamarque s'attend à subir le même sort en tant qu'adjoint. Mais aucun ordre de Paris ne venant en ce sens, il finit par se dire « que l'on sent que la République se passerait difficilement de [s]es glorieux services ». D'ailleurs, il ne pense pas que son mentor puisse rester longtemps « sous la remise ». Combien d'officiers généraux démis de leur fonction ont retrouvé un commandement par la suite ! C'était l'affaire d'un moment se disait-il, sinon « être honnête homme serait une duperie »<sup>2</sup>. En attendant, il fait partie de ceux qui viennent rendre visite à Moncey dans sa maison de campagne de Camiade près de Bayonne « où il s'ennuie beaucoup »<sup>3</sup>.

Le nouveau commandant, le général Huet ne lui fait pas une bonne impression. Il constate que ce personnage falot remis en activité pour l'occasion ne tient pas ses soldats au point que « nous avons la plus mauvaise, la plus encanaillée de toutes les troupes ». Il va jusqu'à le qualifier de « général stupide » et de « bête brute [qui] se laisse circonvenir par quelques envieux qui voudront [s]a place » de chef d'état-major<sup>4</sup>. Celle-ci reste en effet très précaire. Il doit lutter tous les jours « contre toutes les bassesses qu'on emploie »<sup>5</sup> contre lui et notamment celles de l'adjutant-général Juncker, son prédécesseur. Ingénieur-géographe de formation, Juncker avait été destitué par

---

1 M. Molières, *Le Maréchal Moncey*, Le Livre de chez vous, Paris, 2004, pp. 47-48 ; Duc de Conegliano, *Le maréchal Moncey*, *op. cit.*, pp. 87-87. Sa correspondance avec Pichegru n'était qu'amical. Le refus de Moncey d'aller combattre en Vendée avait été également mal interprété.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 21 novembre 1797.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 9 décembre 1797. Il reproche à Moncey de ne pas avoir écouté ses avertissements concernant Marbot car « il n'écoute que des caractères timides et incertains ».

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 12 juillet 1798. L'aide-de-camp de Moncey, d'Autel, le traite d' « imbécile » et de « bête méchante », A.N. 566 AP/4. Lettre de D'Autel à Max. Lamarque, Saint-Sauveur le 28 août 1798.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 12 juillet 1798.

Moncey en 1796 en raison de sa réputation d'agioteur et de prévaricateur, le commissaire du Directoire des Basses-Pyrénées le qualifiant même d'« être immoral »<sup>1</sup>. Celui-ci possède visiblement des relations au ministère de la Guerre pour que son ordre de mutation soit annulé, et pour rester à Bayonne<sup>2</sup>. Ce thuriféraire de Bertrand Barère s'est assuré du soutien de Huet et de certains néo-Jacobins.

Lamarque se sent de plus en plus menacé même s'il peut compter sur l'appui du commissaire du Directoire Casenave, parti dans une croisade contre Juncker. Le couperet finit par tomber le 27 novembre 1798 quand Maximien se voit signifier sa mutation immédiate à l'armée d'Angleterre<sup>3</sup>. Ce n'est pas une surprise pour lui mais le coup est rude. Victime dans cette affaire, il ne compte pas en rester là. Dans l'immédiat, il répond à ce transfert par l'inertie et l'attentisme, malgré les conseils que lui prodigue son beau-frère Basterrèche afin de ne pas se mettre à dos le ministre de la Guerre Schérer. Il a de bonnes raisons de jouer la montre : le commissaire Casenave est en train de monter un dossier contre cet « haineux et pervers » de Juncker afin de le confondre. Munis de ces documents accablants, Lamarque se rend à Paris afin de faire éclater la vérité<sup>4</sup>. A la lecture de ces papiers, le ministre Schérer met à la retraite Huet et mute Juncker comme commandant de place à Lyon – une rétrogradation – mais ses soutiens parisiens lui permettent encore une fois de rester à Bayonne<sup>5</sup>.

Bien que Lamarque ait apporté des preuves au ministre, il fait également les frais de la politique de *tabula rasa* voulue par Schérer dans la 11e division militaire. Sa mutation reste d'actualité mais il ne s'avoue pas vaincu. Il active lui aussi ses réseaux dans les sphères du pouvoir pour annuler son transfert. Il en appelle ainsi au général Müller, qui sert désormais auprès du Directoire, est pressenti pour devenir le nouveau ministre de la Guerre. Pour gagner du temps, Müller met en avant le fait que Lamarque n'a pas encore terminé « son ouvrage sur la campagne de la liberté » demandé par le pouvoir. Par conséquent, il doit rester à Bayonne. Pour toute réponse, Schérer ordonne à Lamarque de rejoindre son poste avant d'émettre des réclamations !<sup>6</sup> La chute du ministre quelques jours plus tard lui laisse espérer un nouveau revirement mais Müller n'obtient pas le poste, confirmant le maintien de sa mutation.

---

1 A.N. 566 AP/4. Lettre de Casenave à Max. Lamarque, Pau le 17 décembre 1798.

2 D. et B. Quintin, *Dictionnaire des colonels de Napoléon*, SPM, réédition 2013, pp. 455-456.

3 A.N. 566 AP/4. Lettre de Huet à Max. Lamarque, Bayonne le 11 décembre 1798.

4 A.N. 566 AP/4. Lettre de Casenave à Max. Lamarque, Pau le 17 décembre 1798.

5 D. et B. Quintin, *Dictionnaire des colonels de Napoléon, op. cit.*, pp. 455-456. Le remplacement de Schérer à la tête du ministère en janvier 1799 le contraint néanmoins à partir définitivement pour le Rhône.

6 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Lettre de Müller à Schérer, Paris le 13 février 1799.

Il est la victime collatérale des luttes d'influence qui se jouent au sein de l'armée et du Directoire, notamment d'un réseau néo-jacobin qui bénéficie de relais dans tout le pays<sup>1</sup>. Paradoxalement lui le Jacobin de 1789, tel qu'il se définit se retrouve en butte à des Jacobins de 1793. Ses protecteurs mis hors-jeu (Moncey, Müller) ou impuissant (Garrau) ne peuvent empêcher ce transfert. Profondément dégoûté, il s'en prend à Schérer qu'il qualifie de « ministre pervers »<sup>2</sup>. N'ayant désormais plus d'alternative, laissant sa femme enceinte à Bayonne, il est contraint de se rendre en Bretagne pour y prendre ses nouvelles fonctions.

### **Les Chouans et le Directoire**

Quand il arrive à Rennes en mars 1799, c'est le général Moulin – Jacobin et futur directeur – qui commande l'armée d'Angleterre. Constituée à l'origine pour envahir la Grande-Bretagne sous l'égide du général Bonaparte en 1797, cette armée est scindée en commandements territoriaux après son départ pour l'Égypte. Elle ne doit plus passer en Angleterre mais réprimer l'agitation chouanne qui commence à renaître dans l'ouest, au grand déplaisir de Lamarque qui se montre très rétif à combattre des civils armés. Cantonné à des missions de police, il a pour ordre de désarmer les paysans qui se sont réunis à l'appel des chefs chouans. Il est ainsi envoyé en Mayenne où il fait partie de la colonne mobile du général Avril<sup>3</sup>. Dans ce département, il trouve des populations déjà mal disposée envers la troupe et dont l'hostilité se renforce à cause de leur mauvaise conduite. Dans le village de Changé près de Laval, Lamarque rencontre « une vive résistance au désarmement », qui l'oblige à faire ouvrir le feu. Une trentaine de Chouans est blessé tandis que les autres rendent leur fusil<sup>4</sup>.

Ce mouvement restant encore sporadique, Lamarque pressent qu'il risque de prendre de l'ampleur si des mesures ne sont pas prises. Il a pu constater sur le terrain qu'ils « sont organisés, s'agitent et n'attendent qu'une occasion favorable pour se soulever en masse », d'autant qu'« ils s'amuse à assassiner les patriotes et à dévaliser les diligences ». Il se sent comme impuissant et abandonné par le Directoire qui ne se

---

1 J-O. Boudon, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Perrin, Paris, 2000, p. 23. Peu de temps plus tard, les élections du printemps 1799 voit leur influence augmenter même si les néo-jacobins restent minoritaires. Voir à ce sujet B. Gainot, *1799, un nouveau jacobinisme ?*, éditions du CTHS, Paris, 2001.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pierre Lamarque, Rennes le 19 juillet 1799.

3 C-L. Chassin, *Les Pacifications dans l'Ouest : 1794, 1801, 1815*, réédition 1973, t. III, pp. 599-600.

4 S.H.D. Armée de l'ouest. Rapport du général Darnaud, 4 avril 1799, cité par C-L. Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 600.

soucie pas de cette recrudescence de l'activisme dans l'Ouest, à tel point que les journaux « annoncent [les Chouans] comme calmés »<sup>1</sup>. Comment ne pas comprendre que le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) et les mesures coercitives qui ont suivi contre les royalistes, légalement élus mais épurés des assemblées, n'ont pas poussé ses derniers à reprendre les armes ?<sup>2</sup> Comment endiguer le réveil de la chouannerie dans l'ouest quand huit milles hommes sont redirigés vers les frontières de l'est ou sont retenus à Brest pour des « simagrées de descente » en Irlande ?<sup>3</sup> Ce sont toutes les questions que se posent Lamarque à propos du Directoire<sup>4</sup>.

Si Maximien se montre peu loquace quant à ses opérations de pacification dans l'ouest, il est en revanche plus prolixe sur la politique menée par le régime et surtout sur sa façon de mener la guerre. Très inquiet de la situation de l'armée française, il se demande ce « qu'est devenue cette gloire nationale ? ». Il vitupère contre le ministre de la Guerre et les généraux qui « ont sacrifié l'Italie » où « vingt-cinq mille Français jonchent les bords de l'Adige, du Mincio » après les défaites de Schérer, « général ignare » selon lui, de Moreau puis de Macdonald à La Trébie le 19 juin. « Qui a conseillé nos gouvernants » de diviser les forces de l'armée d'Italie ? Ces demi-mesures ne sont que « des misères, des niaiseries ». Tout n'est que corruption généralisée : les fournisseurs aux armées vendent « jusqu'aux approvisionnements des places » alors que « l'on pend dans les départements les voleurs de chevaux et de diligences ! »<sup>5</sup>. Beaucoup de militaires comme Lamarque sont persuadés que la vertu s'est réfugiée dans les camps tandis que la société civile ne cherche qu'à s'amuser et à s'enrichir<sup>6</sup>.

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pierre Lamarque, Rennes le 19 juillet 1799.

2 J-O. Boudon, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, op. cit., p. 22. La mise en place de la conscription a renforcé un peu plus les résistances et le mécontentement notamment dans l'ouest.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pierre Lamarque, Rennes le 19 juillet 1799. Le général Leclerc, chef d'état-major de l'armée d'Angleterre, est toutefois chargé le 26 août 1799 de convoyer depuis Lyon les renforts tirés des garnisons faites prisonnières en Italie. 6000 hommes arriveront à Rennes en septembre, H. Mézière, *Le général Leclerc*, Tallandier, Paris, 1990, p. 86-88.

4 Rétrospectivement à propos du 18 fructidor, Lamarque dira que ce n'était « que la victoire civile d'un parti contre un parti qui conspirait de son côté », un coup d'État parlementaire afin de briser la majorité royaliste qui aspirait à restaurer par la monarchie par la voie des assemblées, M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, op. cit., pp. 78-79.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pierre Lamarque, Rennes le 19 juillet 1799. Schérer avait attribué, moyennement une commission, à la compagnie Bodin le marché des fournitures de l'armée d'Italie. Elle assura un service minimum afin que les soldats ne meurent pas de faim, tandis qu'elle engrangeait de grands profits. Dans cette combine, on retrouvait entre autres Barras, Joséphine et Hippolyte Charles. L'insistance de Schérer à propos de la compagnie Bodin attira l'attention d'un commissaire du Directoire et une enquête fut ouverte. On étouffa l'affaire en faisant porter le chapeau à des seconds couteaux. En février 1799, Schérer perdit son ministère et fut ouvertement accusé de concussion par un arrêté du Corps législatif daté du 22 juin. Voir à ce sujet J. Godechot, *Les commissaires aux armées sous le Directoire*, Fustier, Paris, 1937, t. II et P. Branda, *Joséphine*, Perrin, Paris, 2016 pp. 159-162 et 174-177.

6 A. Corvisier, *Histoire militaire de la France*, op. cit., p. 217.

Cette attitude du Directoire envers l'armée finit par le révolter. Ce pouvoir n'a « des larmes que pour Roberjot et Bonnier », plénipotentiaires français assassinés au congrès de Rastadt alors que les soldats sont laissés « dans un abandon monstrueux »<sup>1</sup>. Estimant l'armée injustement maltraitée, il aspire à un changement radical. Il se fait le réceptacle de l'opinion de l'armée qui entend préserver « le legs du peuple révolutionnaire de l'an II »<sup>2</sup> contre la déliquescence de l'État. Pour cela, la République doit être délivrée « des partisans de Schérer, des ongles de Rapinat et des victoires (sic) de Masséna qui ont perdu la Suisse »<sup>3</sup>. De manière sarcastique, il résume les maux qui gangrènent le pays :

« Supplions [le père éternel] pour qu'il accorde à nos généraux les talents qu'ils se croient, à nos administrateurs le patriotisme qu'ils affichent, à nos conscrits l'ardeur qu'on leur suppose, à nos orateurs l'éloquence qu'ils n'ont pas, à nos fournisseurs la récompense qu'ils méritent, à nos coffres l'argent qui n'y est plus et à Roberjot et Bonnier la paix qu'il n'ont pas su nous donner... ainsi soit-il »<sup>4</sup>.

Cette philippique montre toute la défiance qu'a Lamarque envers le personnel politique et militaire du Directoire au point de le qualifier quelques années plus tard de régime « où l'impéritie et la trahison siégeaient ensemble »<sup>5</sup>. Dès le début, celui-ci était frappé « de caducité » en raison de l'octroi des deux tiers des sièges de députés aux ex-conventionnels. L'impuissance politique ajoutée à l'impopularité des directeurs avaient fini par emporter sa crédibilité à ses yeux<sup>6</sup>.

Si « le brigandage, la corruption, L'ARISTOCRATIE » sont à l'origine des problèmes que rencontre la République, Lamarque espère qu'un « génie de la liberté nous sauvera » de l'incompétence du Directoire. Au mois de juillet 1799, ses yeux sont tournés vers le général Bonaparte, « ce héros qu'on a envoyé dans un autre

---

1 A.N. 566 AP/4. Lettre de Guépard à Max. Lamarque, Bayonne le 2 mars 1799.

2 J-P. Bertaud, *La Révolution armée*, op. cit., p. 17.

3 On voit encore ici la haine tenace de Lamarque envers Schérer, responsable de sa mutation. Le commissaire Rapinat avait été chargé par le Directoire d'imposer de lourds tributs aux Suisses pour financer la campagne d'Italie. Il était également le beau-frère du « pauvre » directeur Reubell. Concernant Masséna, Lamarque veut parler de sa défaite à Zurich en juin contre les Autrichiens.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pierre Lamarque, Rennes le 19 juillet 1799.

5 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, op. cit., p. 75. Le capitaine Routier parlera d'un « régime bizarre, sans force ni dignité, que cinq fantômes de rois qui le composaient, ne pouvaient soutenir longtemps », *Récits d'un soldat de la République et de l'Empire*, Bernard Giovanangeli éditeur, Paris, 2004, p. 31.

6 M. Lamarque, *Choix de discours prononcés par M. Basterrèche*, op. cit., p. XVIII. Leur politique avait été « sans dignité et sans prévoyance à l'extérieur, comme sans nerf et sans habileté dans l'administration intérieure », ce qui avait abouti à laisser « flétrir nos lauriers et se relâcher tous les liens du gouvernement ».

hémisphère »<sup>1</sup> regrette t-il. Comme beaucoup, il a été séduit par la grande publicité de ses exploits en Italie « conquise avec tant de gloire [mais] aussi lâchement abandonnée » par ses successeurs<sup>2</sup>. Depuis Maximien n'a pas cessé de le suivre et de s'enthousiasmer pour sa campagne d'Égypte<sup>3</sup>. Dans son esprit, Bonaparte est devenu LE recours pour endiguer les désastres militaires et pallier le désordre intérieur. Il désire ardemment son retour en France, ajoutant même avec une certaine admiration qu' « il n'y a pas de fidèle musulman qui se tourne aujourd'hui vers l'Orient avec plus de ferveur que moi »<sup>4</sup>. Grâce au clan familial et notamment à son frère Lucien, la propagande dans les journaux en faveur du général Bonaparte et de ses victoires ne s'est pas démentie durant son absence de France<sup>5</sup>. Lamarque a quant à lui noué des contacts avec le beau-frère de Bonaparte, le général Leclerc qui est son chef d'état-major à l'armée d'Angleterre. Mais de bien mauvaises nouvelles lui parviennent du Sud-Ouest.

### **Veuf mais Brumairien**

En partant pour la Bretagne, Lamarque avait dû laisser à Bayonne sa jeune épouse enceinte au soin de sa belle-famille et de sa mère. Le 20 mai 1799, elle accouche d'un garçon qu'elle prénomme Jean Maximien comme son père<sup>6</sup>. On ne connaît pas la réaction de Lamarque mais on peut légitimement imaginer sa joie depuis son « exil » breton. A la suite de cet accouchement, Louise paraît avoir eu des complications si l'on croit les témoignages de son amie M<sup>me</sup> Brisson et de sa belle-mère tandis que Mme Basterrèche – la sœur de Louise – et l'officier de santé accoucheur Seigé, eux, n'y voient rien d'inquiétant<sup>7</sup>. Pourtant le 15 juin, elle meurt à l'âge de vingt-six ans<sup>8</sup>. Recevant la

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pierre Lamarque, Rennes le 19 juillet 1799. Souligné par Lamarque.

2 En 1824, il fait le parallèle avec Pompée : « Quand les Cimbres menacèrent jadis l'Italie, Pompée, l'espoir et l'amour de Rome, était aussi en Orient », M. Lamarque, « Bataille », *Encyclopédie moderne* de Courtin, t. IV, p. 251.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Bayonne fin novembre-décembre 1797.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pierre Lamarque, Rennes le 19 juillet 1799. Souligné par Lamarque. Laugier ne dit pas autre chose : « Nous désirons qu'un de nos généraux se frayât l'épée à la main les chemins du gouvernement d'un seul, ce qu'aucun n'osait tenter. Souvent on disait : "Si nous avions Bonaparte au milieu de nous, il mettrait bon ordre à la France" », *Les cahiers du capitaine Laugier*, Aix, Remondet-Aubin, 1893, p. 204, cités par G. Bodinier, *Les officiers du Consulat et de l'Empire*, op. cit., p. 481.

5 N. Petiteau, *Napoléon Bonaparte, la nation incarnée*, Armand Colin, Paris, 2015, p. 94.

6 A.D. Pyrénées-Atlantiques. 5MI 102-23. Acte de naissance de Louis Lamarque.

7 Mme Brisson constate que Louise est « bien faible pour qu'elle laissait (sic) les tout sous elle ». Mme Basterrèche la rassure en disant que « toutes les fois que Louise était malade, c'était la même chose », A.N. 566 AP/4. Lettre de M<sup>me</sup> Brisson à Max. Lamarque, Bayonne le 6 août 1799.

8 A.D. Pyrénées-Atlantiques. 5 MI 102. Acte de décès de Louise Courtiau.

lettre de Désirée, Maximien est effondré par le décès de son « adorable Louise ». Il insiste pour connaître les véritables raisons de cette mort car « on ne meurt pas de douleur »<sup>1</sup>. Aux dires des témoignages, Louise serait morte d'une infection mal soignée par le « vilain Seigé », vraisemblablement de fièvres puerpérales.

Déjà éloigné de sa femme et de sa famille à cause d'une affectation qu'il exècre, la mort de Louise finit par le rendre malade. En signant son congé le 2 juillet, le médecin-chef de l'armée d'Angleterre signale qu'il « vient d'éprouver une affection nerveuse qui a beaucoup altéré sa santé [...]. Il a besoin de respirer l'air natal, du commerce de ses parents et de la présence de son enfant [...]. Il s'exposerait en ne prenant pas ce parti à tomber sans un état dangereux pour sa vie »<sup>2</sup>. Cette dépression a dû être assez importante pour le retenir encore à Rennes jusqu'au 19 juillet. A Saint-Sever, il se retrouve ainsi veuf à vingt-neuf ans après moins d'un an de mariage et n'ayant vécu que trois mois avec son épouse.

Connaissant son caractère émotif, Louise avait fait dire à son époux de ne pas reporter sur le nouveau-né la responsabilité de son décès<sup>3</sup>. Mais il est plus meurtri qu'elle ne l'aurait imaginé. Tombant dans une profonde mélancolie, ses proches s'inquiètent de son mal-être : aux dires de Lamarque, c'est « cette funeste sensibilité qui, après avoir embelli quelques instants de mon existence, m'[a] plongé dans la douleur et les larmes »<sup>4</sup>. C'est cette sensibilité qui lui a fait perdre « la tête pendant six mois » alors qu'en parallèle son père l'exhortait à se reprendre car il avait un fils à élever<sup>5</sup>, fils rebaptisé Louis en hommage à sa mère<sup>6</sup>. Cet épisode douloureux dévoile une nouvelle facette de Lamarque : celle d'un mari éperdument amoureux de sa femme et qui reste inconsolable après sa disparation. C'est un homme sensible et fragile psychologiquement quand le malheur le frappe personnellement. En perdant ses moyens, il peut être un danger pour lui-même s'il n'est pas entouré par des personnes qu'il affectionne.

Il n'a dès lors ni l'esprit ni le cœur de revenir à Rennes après ce drame. Il réussit à faire prolonger son congé jusqu'à la mi-octobre 1799<sup>7</sup>, date à laquelle il demande sa

---

1 Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Rennes le 27 juin 1799, citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 70.

2 Congé du médecin-chef Ducos, Rennes le 2 juillet 1799, cité par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 70.

3 A.N. 566 AP/4. Lettre de Mme Brisson à Max. Lamarque, Bayonne le 6 août 1799.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Paris le 21 novembre 1799.

5 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre XIX à Mlle Sauvan, Amsterdam le 31 janvier 1818, p. 321.

6 Mais à l'état civil, Louis reste officiellement prénommé Jean Maximien Lamarque.

7 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Bernadotte à Max. Lamarque, Paris le 21 août 1799.

feuille de route pour repartir en Bretagne. Le commissaire du Directoire à Saint-Sever est très surpris par ce départ car « l'état de maladie où [il l'a] vu la dernière fois qu'[il] eu[t] le plaisir de [l'] embrasser ne [lui] promettait pas qu'[il] ser[ait] sitôt en état de rejoindre [son] poste »<sup>1</sup>. Rien ne prouve toutefois qu'il soit revenu en Bretagne. Si ce fut le cas, il n'a pas dû y rester longtemps car sa présence est constatée dans la capitale à la fin du mois d'octobre. Pourquoi ce départ précipité alors qu'il est encore convalescent ? On a peut-être un début de réponse si l'on en croit les lettres que Lamarque a écrit au ministre de la Guerre Berthier en 1802 et 1803 : Leclerc l'aurait « instruit à l'avance de la révolution qui se préparait » et lui aurait ainsi conseillé de venir à Paris<sup>2</sup>. Entre-temps, le général Bonaparte était revenu d'Égypte le 6 octobre et remontait vers Paris. Le « génie de la liberté » était de retour et il entendait jouer un rôle politique.

Il n'y a nulle trace de lettres de Leclerc dans les archives Lamarque, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'ont jamais existé. Est-ce le désir de se faire mousser auprès de Berthier et du nouveau pouvoir consulaire pour obtenir la légion d'honneur ou est-ce une preuve de confiance de la part de Leclerc ? Toujours est-il que parmi les militaires de l'entourage de Bonaparte, seuls Berthier, Murat et Leclerc étaient dans le secret pour tenter le coup de force contre le Directoire<sup>3</sup>. Leclerc avait d'ailleurs assuré à son beau-frère le soutien de sa propre clientèle dans l'armée<sup>4</sup>. Devenu un proche du « Bonaparte blond » lors de son séjour en Bretagne, Lamarque avait dû gagner sa confiance en partageant son désir sincère d'un changement politique et son admiration réelle pour le général Bonaparte, seul capable à ses yeux de rétablir la situation de la France. Il n'est donc pas impossible qu'il ait été averti par Leclerc qu'une action serait tentée contre le Directoire sans pour autant en connaître les détails.

La première – et fugace – rencontre avec le futur Premier consul a lieu le 6 novembre lors du banquet républicain organisé par le Conseil des Anciens et des Cinq-Cents en l'honneur des généraux Bonaparte et Moreau dans l'ancienne église Saint-Sulpice transformée en « Temple de la Victoire ». Pour l'occasion celle-ci est ornée de nombreux drapeaux qui font sensation sur les sept cents convives présents mais pas suffisamment pour rendre l'ambiance moins glaciale<sup>5</sup>. Lamarque n'a pas l'occasion

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lafitte à Max. Lamarque, Saint-Sever le 11 octobre 1799.

2 Dossier LH 1454/25. Lettres de Max. Lamarque à Berthier, Bordeaux le 1er novembre 1802 et le 7 janvier 1803.

3 P. Gueniffey, *Le Dix-huit Brumaire. L'épilogue de la Révolution française*, Gallimard, Paris, 2008, p. 264.

4 H. Mézière, *Le général Leclerc, op. cit.*, pp. 91-92.

5 Aux dires de la *Gazette de France*, « le dîner a été court, silencieux et peu gai [...]. Les instruments de musique ont fait tous les frais de la conversation », A. Aulard, *Paris pendant la réaction*

d'approcher « le héros de l'Italie, de l'Asie et de l'Afrique »<sup>1</sup> car celui-ci s'est éclipsé au bout de deux heures après avoir serré quelques mains et n'ayant pas touché à son repas.

En revanche, il met à profit sa présence sur les lieux pour servir ses propres intérêts, tout le personnel directorial s'y trouve. Si le coup de force de Bonaparte ne se réalise pas ou échoue, il n'est pas négligeable d'avoir des soutiens dans l'appareil de l'État. Il rencontre ainsi le directeur Moulin, son ancien supérieur en Bretagne mais aussi son compatriote le directeur Roger Ducos qu'il voit souvent depuis son arrivée à Paris. Il n'évoque pas les détails de ses conversations mais il n'est pas censé ignorer que Ducos comme son ami Sieyès – autre membre du Directoire – ont rejoint Bonaparte dans la conjuration<sup>2</sup>. Ce n'était cependant pas le lieu idoine pour parler de complot, d'autant plus que les deux Landais se fréquentaient en dehors<sup>3</sup>.

Il semblerait que ces conversations n'aient été que d'ordre professionnel. En effet, Lamarque s'est mis en tête de changer d'affectation. Ses retrouvailles avec le général Dessoles qu'il a connu au Pays basque le comblent d'espérances. A son grand plaisir, celui-ci continue à le traiter « comme lorsque nous étions camarades ». Ce proche du général Moreau avait fait du chemin depuis les Pyrénées tandis que Maximien végétait dans son grade de chef de brigade. Dessoles lui fait ainsi l'amitié de le présenter à son chef – tenu au courant des préparatifs par Bonaparte – qui lui promet de le réclamer une fois que la situation politique se sera décantée. A ce moment là, Moreau ne jouissait plus d'aucun crédit dans l'armée. Il avait été suspecté de collusion avec les royalistes en 1797. Récemment, il venait de ramener l'armée d'Italie sur la frontière après la défaite de Novi lorsque le Directoire le nomma sur le Rhin<sup>4</sup>. C'est donc à un général démonétisé que Lamarque offre ses services. Mais il peut s'estimer heureux car il a réussi à obtenir ce qu'il cherchait : la promesse de quitter la Bretagne où l'on se bat contre des « brigands » pour suivre Moreau et Dessoles où il servira « avec eux très agréablement »<sup>5</sup>.

---

*thermidorienne et sous le Directoire*, 1898-1902, t. V, p. 786.

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Paris le 8 novembre 1799.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Paris le 8 novembre 1799. Comme le souligne P. Gueniffey, « la réussite du coup d'État tenait moins à l'ignorance de ce qui se tramait qu'à la volonté du gouvernement de ne pas savoir ce que tous les gens informés savaient », *Bonaparte*, Gallimard, Paris, 2013, p. 468. Barras avait été prévenu par Bernadotte. Dubois-Crancé était au courant. Moulin ne comprenait rien et Gohier ne voulait rien savoir.

3 Comme l'évoque dans ses *Mémoires* Lavalette, aide-de-camp de Bonaparte présent ce jour-là, « ceux qui étaient dans la confiance du complot aimaient mieux se taire que de hasarder des conversations dangereuses avec des voisins qui pouvaient n'être pas dans le secret », t. I, pp. 345-346 cités par P. Gueniffey, *Le Dix-huit Brumaire*, op. cit., p. 272.

4 J-P. Bertaud, « Moreau », *Dictionnaire Napoléon*, t. II, p. 348.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Paris le 8 novembre 1799.

Le 8 novembre (17 brumaire), il reçoit par l'intermédiaire de Leclerc une invitation de Bonaparte pour se rendre le lendemain matin à six heures à son domicile de la rue des Victoires<sup>1</sup>. Leclerc n'a envoyé ces invitations qu'aux hommes sur lesquels il pouvait compter<sup>2</sup>. Dans le même temps Berthier expédiait des billets aux officiers de la garnison de Paris et de la garde nationale sur lesquels Bonaparte pourrait s'appuyer. Lamarque se dit ravi de rencontrer enfin « le grand homme » qu'il n'a pas eu l'occasion de voir deux jours auparavant. Le jeu de séduction de Bonaparte a fonctionné : cette marque d'attention conforte Maximien dans sa conviction que c'était bien l'homme de la situation, le seul capable de restaurer l'ordre en France.

Le lendemain matin de bonne heure, il se rend rue des Victoires et peut se rendre compte du nombre important de soldats et d'officiers en grandes tenues qui garnissent les abords. Depuis le perron de son hôtel, Bonaparte accueille un à un tous les officiers qui se sont ralliés à lui pour le coup d'État. *Le Moniteur* publiera quelques temps plus tard le nom des vingt-cinq officiers de la 17e division militaire de Paris ainsi que des cinquante officiers qui ont offert leurs services pour le coup d'État dont un certain « adjudant-général Lamarre (sic) »<sup>3</sup>. Mais on ne dispose d'aucun témoignage de l'intéressé sur son rôle dans les deux journées qui ont renversé le Directoire. A-t-il aidé le général Leclerc à s'assurer de la fiabilité des détachements qui encadrent le château de Saint-Cloud ? Est-il entré dans la salle de l'Orangerie aux côtés de Murat et de Leclerc pour chasser les « factieux » ? Peut-être... Mais le succès de la manœuvre a dû en revanche le satisfaire.

Ce n'est que sous la Restauration qu'il reparle des 18 et 19 brumaire mais en les évoquant sur le plan politique et non sur le plan personnel : selon lui,

« une partie du Directoire, les membres les plus éclairés des deux chambres étaient d'accord avec l'opinion pour renverser un gouvernement discrédité par les revers, et accablé sous le mépris »<sup>4</sup>.

Les querelles politiques au sein du pouvoir avaient certes sérieusement ébranlé la confiance dans le gouvernement mais l'opinion des Français était loin d'être aussi unanime qu'il le pensait. Une partie avait éprouvé certes une certaine désaffection pour le régime directorial mais une autre – Jacobine – était restée attachée à une république

---

1 *Ibid.*

2 H. Mézière, *Le général Leclerc, op. cit.*, p. 93

3 *Le Moniteur* du 16 novembre 1799. Il n'y a pas de Lamarre adjudant-général à ce moment là dans l'armée. C'est bien une faute typographique.

4 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente, op. cit.*, p. 79.

représentative<sup>1</sup>. De là à renverser le régime, il y avait un fossé que nul n'osait franchir. Lamarque était de ceux qui voulait ce renversement car l'intérêt de la République le commandait puisque « le corps social tombait en dissolution »<sup>2</sup>. Le 19 brumaire n'a été ensuite qu'une formalité :

« à Saint-Cloud, Napoléon dispersa inutilement une assemblée à laquelle personne n'eût obéi, nos soldats ne marchèrent qu'à la voix du président [Lucien] de cette même assemblée »<sup>3</sup>.

Si Lucien Bonaparte a harangué les troupes dans la cour du château, la garde du Corps législatif a, semble-t-il, renâclé à intervenir contre les Cinq-Cents auxquels ils avaient juré de les défendre<sup>4</sup>. Rien n'était ainsi assuré d'avance. Mais peu importe, « le 18 Brumaire lui [corps social] donna une nouvelle existence et la nation entière applaudit à cette indispensable révolution »<sup>5</sup>. Lamarque voit Bonaparte en sauveur de la Révolution même si Brumaire a laissé indifférent les Parisiens habitués depuis une dizaine d'années à ces coups de force. Ce témoignage écrit dans le cadre de sa brochure sur la *Nécessité d'une armée permanente* (1820) avait un but bien précis : faire du 18 Brumaire le moment où l'armée, gardienne des idées de la Révolution et du patriotisme, restaure la puissance du gouvernement de la France, secondant ainsi le vœu des Français et d'une partie du personnel politique. Creuset de la nation, l'armée a joué le rôle que les directeurs lui ont laissé faire en intervenant dans les affaires politiques. En maltraitant l'ancienne armée sous la Restauration, les Bourbons s'en prenaient à l'un des piliers de l'État.

Toujours est-il que les retombées de ce coup d'État donnent un nouvel élan à sa carrière militaire. Le nouveau Premier consul fait demander à Berthier devenu ministre de la Guerre, un rapport sur les états de services de l'adjudant-général Lamarque afin de le récompenser de sa participation<sup>6</sup>. Réclamé comme promis par le général Moreau, il est ainsi affecté le 17 décembre à l'armée du Rhin dans l'état-major dirigé par son ami Dessoles<sup>7</sup>. 1799 a été l'année de tous les contrastes : d'abord relégué au fin fond de la Bretagne à cause des néo-Jacobins, il perd en même temps tous ses protecteurs et sa

---

1 N. Petiteau, *Napoléon Bonaparte, op. cit.*, p. 96.

2 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente, op. cit.*, p. 79.

3 *Ibid.*

4 P. Gueniffey, *Le Dix-huit brumaire, op. cit.*, p. 296.

5 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente, op. cit.*, p. 79.

6 C.G., t. II, lettre n°4775 au général Berthier, Paris le 29 novembre 1799.

7 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Relevé des états de services du général Lamarque.

jeune épouse. Grâce à l'amitié nouée avec le général Leclerc durant cet « exil », il a su saisir l'opportunité donnée par celui-ci. En participant au coup de force de Bonaparte, il en recueille désormais les fruits. C'est donc par conviction et par nécessité que Lamarque a participé à cette « révolution » qu'il a jugé salutaire pour le pays.

### LES BONS AUSPICES CONSULAIRES

En prenant fait et cause pour le général Bonaparte, Maximien Lamarque estime avoir fait le bon choix. Aussi bien militairement que politiquement, le nouveau régime consulaire lui offre beaucoup plus de garanties que le Directoire. Militairement, il quitte l'impasse dans laquelle le gouvernement précédent l'avait envoyé pour rejoindre l'armée du Rhin, bien que le général Moreau n'ait pas de très bons rapports avec le nouveau Premier consul. Politiquement, il estime le régime consulaire viable et à même de durer avec le nouveau maître de la France. Si la confiance de l'entourage du Premier consul lui est acquise, Lamarque garde toutefois son esprit critique. Son attachement affectif à Bonaparte ne se traduira pas toujours par une adhésion pleine et entière à sa politique.

### A l'état-major de l'armée du Rhin

Faisant partie du petit groupe de conjurés du 18 Brumaire, Lamarque a remarqué que l'esprit public aux armées n'est pas entièrement disposé ni pour le coup d'État ni pour l'arrivée de Bonaparte au sommet de l'État. Les officiers de l'armée du Rhin l'ont en revanche assez bien accepté. Dans sa proclamation du 29 décembre 1799, Moreau assure que Bonaparte a sauvé la République de la tyrannie jacobine et de la réaction royaliste en les empêchant de revenir à « la barbarie des principes qui ont ensanglanté notre Révolution »<sup>1</sup>. Cette proclamation rejoint ce que pense Lamarque de l'arrivée du nouveau Premier consul dont les premiers objectifs sont de rétablir la paix intérieure et d'engager des pourparlers de paix avec l'Angleterre et avec l'Autriche. Les négociations ayant échouées avec ces dernières, il comprend qu'il est à l'aube d'une nouvelle campagne.

Si Bonaparte fonde de grandes espérances sur l'armée du Rhin, Lamarque constate qu'elle manque de tout et que le Directoire l'a laissée dans un grand dénuement. A peine 100 000 hommes (sur 150 000) sont en état de combattre entre le lac de

---

1 G. Bodinier, *Les officiers du Consulat et de l'Empire, op. cit.*, pp. 488-489.

Constance et Mayence. Évoquant la situation avec Saurine, l'évêque espère « que celui qui nous gouverne aura plus soin des armées qu'on n'en a eu jusqu'à présent »<sup>1</sup>. L'armée finit par recevoir des subsistances et de l'argent mais Moreau perçoit bien l'importance de la tâche à accomplir et l'impossibilité d'entrer en campagne avant plusieurs mois<sup>2</sup>.

Pendant cette phase de réorganisation de l'armée, Lamarque abat un travail fastidieux au sein de l'état-major. Ses conséquentes archives personnelles datant de cette époque viennent témoigner de cette activité<sup>3</sup>. Il travaille aux côtés de Dessoles au sein du bureau général et doit centraliser les multiples rapports qui lui parviennent des différentes divisions de l'armée, surveiller les détails du service, faire suivre la correspondance, récolter des renseignements sur le terrain pour ensuite les synthétiser dans des mémoires. Il peut également être amené à remplacer le chef d'état-major quand celui-ci est en déplacement<sup>4</sup>. Le ministre de la Guerre Berthier lui confie en février 1800 une mission de reconnaissance à la frontière suisse, entre Genève et Saint-Ursanne, afin d'évaluer les moyens de défense en cas d'attaque, « du pillage des troupes légères et de servir à appuyer les avant-postes »<sup>5</sup>. Il est amené à collaborer avec le général Lahorie, chef d'état-major du corps de réserve et à utiliser régulièrement les services du chef de bataillon Claparède.

Cette place à l'état-major lui permet aussi de côtoyer des généraux aux réputations déjà bien affermies comme Lecourbe, Gouvion-Saint-Cyr, Bruneteau de Sainte-Suzanne pour ne citer que les principaux. Voyant tous les avantages que lui procure cette place dans une armée importante, Lamarque a peut-être tu ses réticences à occuper de telles fonctions. On se souvient qu'à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il ne voulait pas trop s'attarder dans cette mission car il se voyait plus comme un soldat que comme un bureaucrate. On peut raisonnablement penser qu'étant proche du général en chef et de son second, il a pu escompter avoir ses chances de se faire remarquer par ses supérieurs.

L'occasion lui est donnée lorsque, franchissant le Rhin avant de remonter vers la vallée du Danube, Moreau entre en campagne le 28 avril. Les Autrichiens sont battus à Engen le 3 mai, à Moesskirch le 5 et à Biberach le 9. Lamarque participe à ses trois

---

1 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Saurine à Max. Lamarque, Paris le 31 janvier 1800.

2 J. Jourquin, « Campagne de 1800 en Italie et en Allemagne », *Dictionnaire Napoléon*, Fayard, Paris, 1999, t. I, p. 356.

3 A.N. 566 AP/5, 6, 7, 8, 9, 10.

4 P. Thiébault, *Manuel des états-majors dans les armées*, Magimel, Paris, 1813, pp. 39-42.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Berthier à Max. Lamarque, Paris le 2 février 1800.

combats à l'avant-garde<sup>1</sup>, contraignant le général Kray à se réfugier dans le camp retranché d'Ulm où « il doit le salut d'une partie de ses troupes ; elles y arrivent dans le plus grand désordre et hors d'état de continuer leur fuite »<sup>2</sup>. S'il s'est bien battu, il sait que ces combats n'ont pas entamé l'armée autrichienne. En revanche, il est impressionné par la « marche gigantesque » de Bonaparte du mont Saint-Gothard à l'entrée dans Milan le 2 juin. Lamarque assure à Moncey que l'état-major de l'armée du Rhin suit les exploits du Premier consul avec « la carte d'Italie sur la table [et] nous pensons plus à vous qu'à M. Kray et à l'électeur de Bavière... »<sup>3</sup>. Privé d'une partie de ses effectifs redirigés vers l'Italie, Moreau se contente de bloquer Kray dans Ulm et de livrer combat à Höchstädt le 19 juin, combat auquel participe Lamarque. Le 27 juin, il entre dans Munich et le 15 juillet, un armistice est signé à Parsdorf. La difficile victoire de Bonaparte à Marengo le 14 juin avait contraint les Autrichiens à conclure un armistice en attendant l'ouverture de négociations à Lunéville. Si celles-ci devaient échouer, la guerre reprendrait en Allemagne à la fin septembre 1800.

Durant cette nouvelle période d'accalmie, Lamarque ne reste pas inactif. Dessoles l'a chargé de superviser les forteresses d'Ingolstadt, de Philippsburg et surtout d'Ulm que « presque tous les militaires autrichiens [...] regardent comme le boulevard de l'empire »<sup>4</sup>. De son propre chef, il confie à un ingénieur bavarois le soin de reconnaître le tracé du canal de Charlemagne, lancé en 793 pour relier le Rhin au Danube. Selon lui, « il ne faudrait pas de grands frais pour le rétablir entièrement », proposant de l'utiliser à des fins militaires et commerciales. Il permettrait de faciliter le transport à moindre coût et pourrait ainsi permettre de concurrencer les produits anglais dont les Allemands sont « tellement accoutumés »<sup>5</sup>. Mais ni le conseiller d'État Lacuée, ni Berthier, ni Dessoles et Moreau – l'exécution lui paraît « désavantageuse » – ne donnent suite à son projet. Ce n'est pas sans rappeler le projet qu'il aura sous la Restauration à propos d'un canal de navigation parallèle à l'Adour qui devait faciliter la circulation des marchandises et permettre d'accélérer l'acheminement du matériel militaire vers la frontière pyrénéenne en cas de guerre avec l'Espagne, venant ainsi

---

1 G. Six, *Dictionnaire biographique des généraux*, op. cit., t. II, p. 42.

2 A.D. Landes. 1 J 1134. Rapport des adjudants-généraux Lamarque et de Caux à Dessoles, Augsbourg le 5 octobre 1800.

3 Duc de Conegliano, *Le maréchal Moncey*, op. cit., p. 135. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Meiningen le 10 juin 1800.

4 A.D. Landes. 1 J 1134. Rapport des adjudants-généraux Lamarque et de Caux à Dessoles, Augsbourg le 5 octobre 1800.

5 A.N. 566 AP/5. Dossier 1. Lettres de Max. Lamarque à Berthier et à Lacuée, s.d. Il subsiste encore aujourd'hui un bras d'eau de 500 m de long et des digues en remblai sous le nom de « Fosse caroline ».

compenser le mauvais état des routes de la région<sup>1</sup>. Il a toujours ce souci de se rendre utile en mettant en avant le double emploi (militaire et commercial) de projets, même s'ils restent sans suite.

Prolongé jusqu'au 22 novembre 1800, l'armistice n'est pas renouvelé au-delà. Malgré tout, Lamarque, comme tout l'état-major, est « convaincu que l'ennemi ne prendr[a] pas l'offensive ». C'est pourtant ce qui se passe lorsque les Autrichiens attaquent le 27 novembre. Moreau doit battre en retraite. Lamarque évoque les discussions qu'eurent les généraux à ce moment-là sur la stratégie à suivre<sup>2</sup>. Grâce aux renseignements d'un ingénieur bavarois<sup>3</sup>, Moreau décide d'arrêter l'archiduc Jean à Hohenlinden. Sous les flocons de neige, les Autrichiens sont écrasés le 3 décembre. Dix milles soldats ennemis sont mis hors de combat et plus de sept milles sont faits prisonniers. Lamarque compare cette victoire de Moreau à celle du « grand Epaminondas à Mantinée »<sup>4</sup> tandis que dans son rapport le général en chef souligne la conduite « la plus distinguée » de son subordonné qui « eut un cheval blessé sous lui »<sup>5</sup>. Cette victoire ouvre à l'armée du Rhin la route de Vienne. Demandé par l'archiduc Charles, un nouvel armistice est signé à Steyer le 25 décembre.

En participant activement à la victoire de Hohenlinden, Lamarque permet au Premier consul de négocier en position de force, obligeant les Autrichiens à signer la paix de Lunéville le 9 février 1801. Cette victoire, plus décisive que Marengo, est récupérée par le Premier consul puisqu'elle conforte son pouvoir personnel et ramène la paix. Toutefois elle est célébrée sans faire appel aux vertus de Moreau. Depuis que celui-ci joue les frondeurs, il est vu comme un dangereux rival en gloire par Bonaparte<sup>6</sup>. Il laisse même répandre le bruit que cette victoire est due aux hasards ou aux erreurs de l'archiduc Jean et non à une manœuvre délibérée de Moreau<sup>7</sup>. Ayant écrit lui-même les ordres de marche, Maximien a ressenti ces ragots comme une offense personnelle : « tout était calculé, tout était prévu dans cette action décisive »<sup>8</sup>. A la lecture du

1 *Mémoire sur les avantages d'un canal de navigation parallèle à l'Adour par le Lieutenant-général des armées du roi Max. Lamarque, considéré sous le rapport agricole, commercial et militaire*, Le Normant, Paris, 1825. Comme pour le canal de Charlemagne, il n'a pas été entendu.

2 Moreau hésitait à se replier sur Parsdorf « comme le conseillait le général Lahorie qui n'était pas sans influence » ou se diriger vers Hohenlinden « comme le voulaient les généraux Dessoles et Grenier », M. Lamarque, « Bataille », *Encyclopédie moderne* de Courtin, 1824, t. V, p. 256.

3 Est-ce le même que sollicite Lamarque pour le canal de Charlemagne ?

4 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de Max. Lamarque au Spectateur militaire, Saint-Sever le 20 novembre 1827.

5 *Le Moniteur* du 7 janvier 1801.

6 J-P. Bertaud, « Moreau », *op. cit.*, t. II, p. 348.

7 T. Lentz, *Le Grand Consulat*, Fayard, Paris, 1999, p. 276.

8 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de Max. Lamarque au Spectateur militaire, Saint-Sever le 20 novembre 1827.

*Mémorial de Sainte-Hélène*, il fulmine en voyant que Hohenlinden a été réduit à « une échauffourée », indiquant que le « grand capitaine eut tort » d'écrire ceci<sup>1</sup>. Mais ces propos sont tenus sous la Restauration bien longtemps après les faits. Pendant le Consulat, il a trop de respect pour le nouveau maître de la France pour émettre des réflexions à visage découvert.

Satisfait par la ratification du traité de Lunéville, Maximien se sent flatté par l'accueil que lui font les consuls aux Tuileries. Il évoque le fait avec fierté à son père, « Bonaparte [l]'a invité deux fois à dîner »<sup>2</sup>, signe de reconnaissance accordé aux officiers valeureux. Organisés en marge des traités de paix, ces dîners présidés par le Premier consul sont des événements exceptionnels s'inscrivant dans la tradition républicaine<sup>3</sup>. Lamarque a également noué des liens avec le numéro deux du régime, le consul Cambacérès avec lequel il s'entretient souvent. Le fait que la famille Cambacérès soit alliée aux Basterrèche (dont l'un de ses membres est le beau-frère de Lamarque), n'est pas le fruit du hasard. Enfin il a le bonheur d'être nommé général de brigade par « la main de Bonaparte et sur la demande de Moreau »<sup>4</sup>, faisant en quelque sorte la liaison entre les désormais rivaux. Récompensé et bien traité par Bonaparte, Maximien n'a donc eu aucune raison de se plaindre.

Cette campagne victorieuse lui laisse espérer des lendemains enchanteurs. Constatant que les Parisiens ont accepté le nouvel ordre des choses, il confie à son père ses espérances en l'avenir : « le gouvernement est vigoureux et a tous les symptômes d'une longue existence »<sup>5</sup>. Bonaparte est bien l'homme de la situation qui a su sauver les principes de la Révolution tout en arrêtant ses dérives. Vers la fin du Directoire, Maximien s'était rangé à l'idée d'un renforcement du pouvoir exécutif qui permettrait un retour à l'ordre. De là à donner un blanc-seing à tout ce qu'entreprend le consul

---

1 E. de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, édition de M. Dunan, Flammarion, 1951, t. I, p. 784 ; A.N. 566 AP/26. Dossier 3. *Ibid.* Dans ses articles « bataille » et « combat » insérés dans *l'Encyclopédie moderne* de Courtin (tomes V et VII), Lamarque retrace « le brillant début de Moreau à l'armée du Nord et la bataille de Hohenlinden ».

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à son père, Paris le 28 février 1801.

3 C-E. Vial, « Les invitations aux dîners du Premier Consul (1801-1804) », *Revue de l'Institut Napoléon*, n°209, 2014-II, pp. 9-13.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à son père, Paris le 28 février 1801. Il avait été pourtant debouté le premier fois le 23 novembre 1800. Malgré les « témoignages honorables » de Moreau et de Dessoles rendant compte de ses services à l'armée du Rhin, Berthier lui avait fait répondre que le Premier Consul préparait une réforme de l'armée et que cette promotion pourrait lui « faire du tort ». Était-il la victime collatérale des tensions entre Moreau et Bonaparte ou d'un certain « mauvais » esprit de l'armée du Rhin à l'égard du Premier consul ? Toujours est-il que Lamarque est promu quelque mois plus tard, A.D. Landes. 87 J. Lettre de Berthier à Max. Lamarque, Paris le 23 novembre 1800. La nomination est effective le 6 mars 1801, S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Relevé des états de services du général Lamarque.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à son père, Paris le 28 février 1801.

Bonaparte ? Non si l'on en croit son témoignage a posteriori. Au cours de l'une de ses conversations avec Cambacérès en exil, ils reviennent sur l'attentat de la rue Saint-Nicaise, le 24 décembre 1800. Cet événement dramatique a permis à Bonaparte de frapper l'opposition jacobine « dont quelques-uns [qui] s'étaient salis dans le cours de la Révolution, ne méritaient pas un grand intérêt ». Il juge la déportation de ces derniers comme « des crimes que rien ne peut excuser »<sup>1</sup> puisque l'enquête de Fouché a conclu à un attentat royaliste. Est-ce le Lamarque de 1816 qui parle ou est-ce celui de 1800 ?

Il semble qu'il se soit toujours refusé à cautionner la violence politique contre les opposants, suivant là une ligne de conduite qu'il s'est fixée en 1790. On se souvient de son refus d'appeler au lynchage de Mallet du Pan partisan du roi ou d'employer la guillotine contre les adversaires de la Révolution. La mort physique de l'opposant ne doit pas coïncider avec sa mort politique comme cela a été souvent le cas. Lamarque s'affiche comme un homme modéré et un humaniste sur le plan politique. En revanche dans les affaires militaires, il sait se montrer sévère, n'hésitant pas à faire fusiller tout soldat manquant à son devoir. De manière générale, il semble avoir été satisfait par l'œuvre civile du Consulat et du soutien apporté par les deux consuls : Lebrun a attaché au régime les membres de l'ex-Assemblée constituante et Cambacérès a arrimé les députés de l'Assemblée législative et de la Convention<sup>2</sup>. On peut penser qu'il a plébiscité la constitution consulaire de l'an VIII et le consulat à vie en l'an X.

### **La guerre des Oranges**

Quelques jours à peine après sa nomination comme général, Lamarque est affecté le 12 mars 1801 au corps d'observation de la Gironde à la demande de son chef, le général Leclerc. Le Premier consul a l'ambition de s'en prendre aux intérêts portugais, dernier allié de l'Angleterre sur un continent européen désormais en paix. L'Espagne de Manuel Godoy doit entrer en guerre aux côtés de la France pour envahir le Portugal<sup>3</sup>. De son côté, le Premier consul a constitué un corps d'observation réuni à Bordeaux sous l'autorité de son beau-frère. Lamarque est ainsi dépêché à Perpignan pour prendre la tête

---

1 J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Lamarque », *op. cit.*, avril 1822, p. 116.

2 *Ibid.*, pp. 115-116. Lamarque évoque néanmoins Cambacérès comme « un homme aussi ennemi du gouvernement représentatif » et qu'il « s'exagère l'utilité dont il a été à l'Empereur qui, suivant lui, n'entendait rien en administration ».

3 A. Fugier, *Napoléon et l'Espagne*, Félix Alcan, Paris, 1930, t. I, pp. 137-138. La convention d'Aranjuez du 29 janvier 1801 mettait le roi d'Espagne en porte-à-faux vis-à-vis de son gendre, le prince-régent de Portugal Jean. Celui-ci n'est pas disposé à secouer la tutelle anglaise et le roi d'Espagne ne souhaite pas faire la guerre à son gendre.

de la 3<sup>e</sup> brigade – environ 2500 hommes venant d'effectuer les campagnes d'Allemagne et d'Italie – pour rejoindre l'armée à Burgos en passant par la Catalogne<sup>1</sup>. C'est son premier grand commandement dans une guerre qui ne doit cependant être qu'une promenade militaire.

Arrivé sur place, il se rend compte de l'état déplorable de ses troupes, qui lui inspire une réelle pitié : « il est vraiment affligeant de faire traverser l'Espagne à des soldats qui, avec autant de gloire sont couverts de haillons »<sup>2</sup>. Son obstination à fouiller les dépôts alentours lui permet de rhabiller une partie de ses soldats et de les rendre plus présentables aux yeux des Espagnols. Conformément aux instructions du Premier consul<sup>3</sup>, il se doit de respecter les coutumes locales et la religion<sup>4</sup>. Ce dernier ordre heurte des soldats hostiles aux « capucinades » mais Lamarque s'y plie sans broncher. S'il rejette le fanatisme et l'instrumentalisation de la religion pour servir des intérêts temporels comme on a pu le voir lors de la constitution civile du clergé, il conserve un attachement au culte qui peut se résumer pour lui à un déisme des Lumières. Par son expérience de la guerre contre l'Espagne en 1793, il a acquis également une bonne connaissance des Espagnols et de l'importance de leur clergé. Il engage ainsi ses officiers à donner l'exemple en allant à la messe et lui-même se confesse « pour peu que l'état de situation de ma conscience amuse ces messieurs »<sup>5</sup>.

Entré à Barcelone le 23 mai, il se félicite du bon accueil des autorités locales au point que ses soldats crient « quelque fois viva el rey de Espagna (sic) » après avoir reçu leurs rations et leurs effets. Lamarque préfère s'amuser de ce zèle soudain qui ne blesserait pas « l'oreille d'un républicain le plus ombrageux, parce qu'on voit clairement que ce n'est qu'une manière honnête de demander que l'on continue à avoir le même soin d'eux »<sup>6</sup>. Derrière ce tableau idyllique, il est vite confronté à la réalité. L'assassinat de deux soldats français ayant fait monter la tension, il doit s'interposer pour éviter que la situation ne dégénère. Il doit se rendre à l'évidence : il ne peut compter que sur lui-

---

1 C.G., t. III, lettre n°6227 au général Berthier, le 21 avril 1801.

2 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à Noguès, Perpignan le 8 mai 1801.

3 C.G., t. III, lettre n°6210 au général Leclerc, le 13 avril 1801. « faire honneur à la nation française [...] par leur discipline et pareur respect pour les coutumes. Je verrais avec plaisir que les chefs des corps allassent à la messe avec leur musique les jours de fête, et que, dans les villes où il y a un évêque, on lui fit une visite de corps, comme c'est l'usage chez eux ».

4 Bonaparte a besoin de l'Espagne pour faire des ouvertures au nouveau pape Pie VII en vue d'un concordat.

5 A.N. 566 AP/3. Max. Lamarque à Leclerc, Perpignan le 13 mai 1801. Il ajoute que « les évêques sont regardés comme des généraux de brigade » et doivent recevoir les mêmes honneurs que les officiers espagnols, A.N. 566 AP/3. Max. Lamarque au commandant du 24<sup>e</sup> léger, Barcelone le 22 mai 1801.

6 A.N. 566 AP/3. Max. Lamarque au préfet des Pyrénées-Orientales, Barcelone le 22 mai 1801.

même devant la passivité des autorités espagnoles<sup>1</sup>. L'attitude ferme qu'il impose à ses soldats alliée à une conduite religieuse irréprochable finissent néanmoins par payer. L'évêque de Barcelone vient même le remercier en personne tandis que deux des assassins sont livrés aux autorités. Tenant ses hommes dans une discipline sévère, il réussit à apaiser les tensions bien qu'il ne se fasse aucune illusion sur le maintien des poursuites engagées contre les meurtriers lorsqu'il sera parti.

S'enfonçant vers le sud, Lamarque rencontre à nouveau l'hostilité de la population à Lérida, « ville habitée par la lie de toute la canaille d'Espagne »<sup>2</sup>. Pour éviter l'émeute, il quitte rapidement la ville. En revanche, il est très bien reçu à Saragosse où les autorités invitent ses soldats à participer aux processions de la Fête-Dieu, s'amusant de ce que ses hommes se montrent « dévots comme de petits anges ; ils se cassent les rotules pour être plus tôt à genoux que les Espagnols »<sup>3</sup>. En traversant la Catalogne et l'Aragon, il a pu se rendre compte de la différence de traitement et il en a tiré les conséquences : la Catalogne a été fanatisée par son clergé lors de la guerre contre la Convention. Il faut y ajouter sa tradition ancestrale de la révolte tandis que l'Aragon a été épargné lors du précédent conflit. L'autre constatation est la chaleur estivale qui épuise ses hommes. Il est pourtant contraint de doubler les étapes pour arriver à temps à Salamanque, sa destination finale. Mais c'est la stupeur lorsqu'il apprend le 18 juin que la guerre est finie alors qu'il n'est qu'à mi-chemin.

Après dix-huit jours de combat, Portugais et Espagnols ont conclu la paix. Avec la complicité de Lucien Bonaparte, ambassadeur de France à Madrid, Manuel Godoy a signé le traité de Badajoz le 6 juin au grand mécontentement du Premier consul car le Portugal n'est pas occupé<sup>4</sup>. Selon les dires de Lamarque, l'annonce de la paix a « coupé les jambes à toute la colonne »<sup>5</sup> et certains se demandent pourquoi ils continuent de marcher vers Salamanque puisque tout est terminé. En entrant le 5 juillet dans cette ville, il comprend que le regard des autochtones a changé. La fin de la guerre et le refus du gouvernement Godoy de repartir en guerre ont bouleversé le statut des troupes françaises : d'alliées au départ, elles sont désormais perçues comme des troupes

---

1 Demandant audience au marquis de Vallesantoro, commandant la place de Barcelone, Lamarque s'entend répondre qu'« il était à la bénédiction, j'y suis revenu, il était à la procession, à ma troisième visite, il était en méditation... », A.N. 566 AP/3. Max. Lamarque à Leclerc, Barcelone le 25 mai 1801.

2 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à Leclerc, Lérida le 3 juin 1801.

3 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à Leclerc, Saragosse le 8 juin 1801.

4 J. Lucas-Dubreton, *Napoléon devant l'Espagne. Ce qu'a vu Goya*, Fayard, Paris, 1946, pp. 90-91. Par ce traité, le Portugal était seulement contraint de fermer ses ports aux Anglais tandis que Lucien et le prince de la Paix s'étaient « octroyés » un dédommagement de dix millions de francs sur les vingt-cinq millions d'indemnités de guerre imposées au Portugal.

5 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à Leclerc, Burgo de Osma le 18 juin 1801.

d'occupation. Lamarque est confronté à une agitation croissante et devant l'immobilisme – pour ne pas dire la complaisance – des autorités locales, il est contraint d'effectuer lui-même le maintien de l'ordre<sup>1</sup>, ce qui n'empêche pas certains moines d'appeler aux meurtres entraînant des échauffourées et l'assassinat de nouveaux soldats. Ne pouvant pas prendre des mesures de rétorsions – l'Espagne est censée être l'alliée de la France – sans que la situation ne dégénère, il se retrouve une nouvelle fois coincé entre le marteau et l'enclume. Il renouvelle les mesures strictes quant à la discipline pour éviter l'escalade de la violence. Ses rapports alarmants finissent par pousser Leclerc à envoyer sa brigade cantonnée à Toro et à Tordesillas, loin des grands centres urbains qui, comme « Valladolid fut une Capoue pour les cannibales » de la brigade qui y stationnait<sup>2</sup>.

Si au départ Lamarque est en butte au mécontentement de la population de Toro, les bonnes relations qu'il s'efforce d'entretenir avec les autorités locales alliées à la bonne tenue de ses troupes font tomber les préventions à son égard comme il le signale à Leclerc : « les corrégidors et les municipaux sont de bonnes gens. Je les fête de temps en temps, ils m'aiment beaucoup et encore plus la cuisine de France. Tout ira bien de ce côté là »<sup>3</sup>. Ne lésinant pas sur les frais de représentation pour arriver à ses fins, son tact et son sens de la diplomatie lui permettent ainsi de séduire les élites locales. Ce *modus vivendi* fonctionne sans problème notable pendant les trois mois de cantonnement à Toro. Ce n'est que le 4 octobre qu'il reçoit des nouvelles de la situation internationale. Le Premier consul s'était finalement résolu à conclure la paix avec le Portugal, aboutissant à un *statuo quo*, faute de mieux. Lamarque a cru avec enthousiasme à une reprise de la guerre qui aurait mis fin à cette interminable situation d'attente. Mais lui et ses soldats doivent déchanter : « nous sommes aujourd'hui tristes et silencieux comme des chartreux »<sup>4</sup>.

La situation finit par se décanter quand il apprend que le ministre de la Guerre l'a relevé de son commandement le 26 octobre. Informé que c'est le général Thiébault qui le remplace, Lamarque lui écrit cette lettre qui résume son séjour non sans un trait d'esprit :

---

1 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à Leclerc, Salamanque le 24 juillet 1801. Godoy a fait remplacer l'intendant proche des Français par un certain Urbina qui, selon Lamarque, a reçu pour instruction de faire « bien vite et tout en mal ». Les malades français sont également très mal traités dans les hôpitaux.

2 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à l'adjudant-général Berthier, Toro le 9 août 1801.

3 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à Leclerc, Toro le 17 août 1801. Ce qui n'empêche pas certains locaux de gruger. Réservant pour quelques Espagnols la plus grande partie de l'hôpital dont les Français ont besoin, Lamarque résout l'affaire en faisant rentrer une centaine de galeux permettant ainsi l'entière évacuation.

4 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à Leclerc, Toro le 4 octobre 1801.

« je vous plains, mon cher général, de la tristesse de votre nouvelle résidence ; vous n'y aurez aucune société qui puisse vous convenir, et ce fait ne vous étonnera pas si vous considérez que les femmes de *Toro* sont des *vaches* »<sup>1</sup>.

Pour son premier grand commandement, il n'a pas eu à affronter les affres de la guerre mais la grogne d'un peuple mal disposé à s'accommoder de la présence de troupes étrangères sur son sol. Confiné à du maintien de l'ordre, il a su faire preuve de fermeté, d'attention et de conciliation avec les élites espagnoles et le clergé. Bref une main de fer dans un gant de velours. Mais il a été démuni devant des problèmes récurrents qui sont restés sans solution : les moines fanatiques, les petits groupes attaquant les soldats isolés avant de se disperser, la chaleur épouvantable amenant son lot de malades et de fiévreux. Comme de nombreux soldats, il ne garde pas un grand souvenir de ce passage en Espagne, désespérant même de « revoir cette France qu'on n'apprécie que lorsqu'on en est loin »<sup>2</sup>.

### **La confiance du gouvernement**

En quittant Toro, il n'en a pourtant pas fini avec la péninsule ibérique. Berthier lui confie le commandement des troupes convergeant vers Cadix afin qu'elles rejoignent à Saint-Domingue le général Leclerc<sup>3</sup>. Bonaparte avait confié à son beau-frère la tête d'une expédition chargée de rétablir l'autorité de la République française sur l'île, profitant de l'occasion pour se débarrasser des officiers et des régiments qui s'opposent au renforcement de son pouvoir personnel. La nomination de Lamarque dans ce corps expéditionnaire ne doit pas être vu comme une quelconque sanction mais par le simple désir de son « patron » Leclerc de l'avoir à ses côtés. Il sollicite toutefois un ajournement de son affectation pour régler des affaires personnelles en France.

Son beau-père Jean Courtiau avait en effet souhaité effectuer le partage de sa fortune entre ses héritiers avant sa mort (qui surviendra en 1809). Il a ainsi légué à son petit-fils Louis Lamarque la somme rondelette de 300 000 francs que Maximien ne veut pas laisser indéfiniment « entre les mains des changes », surtout s'il doit partir pour les Caraïbes. En accord avec Leclerc, il demande à Berthier un délai de « deux ou trois

---

1 P. Thiébault, *Mémoires*, Plon-Nourrit, Paris, 1893-1895, t. III, p. 256. Souligné par Lamarque.

2 Lettre de Max. Lamarque à son père, Toro le 1er novembre 1801 citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 72.

3 AD. Landes. 87 J. Lettre de Berthier à Max. Lamarque, Paris le 28 octobre 1801.

semaines » et après il « ir[a] volontiers non seulement aux îles, mais aux Indes et (pardonnez-moi l'expression) au diable, s'il le faut »<sup>1</sup>. La demande d'ajournement est entendue par le ministre. Cependant à l'issue, il ne rejoint pas l'expédition. Il est même mis en disponibilité le 2 janvier 1802<sup>2</sup> alors que le premier convoi à destination de Saint-Domingue n'est pas encore parti. Est-ce que les affaires de la succession ont duré plus longtemps que prévu ? Ou est-ce plutôt son entourage qui lui a conseillé de ne pas partir pour cette expédition lointaine ? Si l'on en croit la lettre de son ami Bruguière écrite un an plus tard, on serait tenté de penser qu'il a renoncé à participer à « la curée américaine » car il avait trop à y perdre<sup>3</sup>. Toujours est-il que cette succession opportune (?) l'empêche de subir le sort funeste de la majorité des hommes du corps expéditionnaire, à savoir l'épidémie de fièvre jaune et la mort.

Cette mise en disponibilité tombe au moment où le Premier consul réorganise l'armée et certains esprits mal intentionnés pourraient voir dans cette affaire de succession un prétexte pour ne pas rejoindre les îles. Afin de retrouver une affectation, Lamarque se rend à Paris pour entamer des démarches auprès des relations qu'il a pu nouer depuis le 18 brumaire. Grâce au premier aide de camp de Bonaparte, le chef de brigade Duroc, il obtient le 19 mars 1802 une affectation à Bordeaux au sein de la 11e division militaire qu'il connaît bien<sup>4</sup>. Ceci montre l'importance des liens tissés par Lamarque et sa proximité avec les personnes du pouvoir. La disparition de Leclerc à Saint-Domingue en 1803 le prive néanmoins d'un appui non-négligeable.

Le quotidien de commandant des troupes de la Gironde est bouleversé par la missive envoyée par sa famille : son père est souffrant. Mais il arrive trop tard à Saint-Sever. Pierre-Joseph est décédé le 5 août 1802 à l'âge respectable de 70 ans. Maximien est une nouvelle fois effondré devant la mort d'un proche. Son père est celui qui a fait de lui ce qu'il est : un homme instruit et cultivé qui lui a donné toutes les clefs pour faire bonne figure dans le monde, « remercia[nt] le ciel de l'estime de [s]on père » qui fut un « bon et noble magistrat »<sup>5</sup>. Comme le souligne l'évêque de Digne (l'oncle de Dessoles), il aimait profondément son père<sup>6</sup>, au point de garder toujours auprès de lui son chapelet

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Max. Lamarque à Berthier, novembre 1801.

2 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Relevé des états de services du général Lamarque.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Bruguière à Max. Lamarque, Paris le 1er février 1803.

4 Dossier LH 1454/25. Lettre de Max. Lamarque à Duroc, Bordeaux le 14 mars 1803. Il reçoit le commandement des troupes de la Gironde.

5 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XXVIII à Mlle Sauvan, Amsterdam le 2 septembre 1818, p. 346.

6 A.D. Landes. 1F 982. Lettre d'Irénée-Yves Dessoles à Max. Lamarque, Paris le 5 août 1802.

en souvenir. Idéalisant ce père désormais disparu, il entendra s'inspirer de cette figure paternelle qui a toujours été pour lui l'un de ses modèles.

Au mois d'octobre 1802, Berthier lui réitère « la confiance du gouvernement » en lui confirmant son maintien dans le nombre des officiers généraux en activité pendant l'an XI »<sup>1</sup> alors qu'une grande épuration vient d'être effectuée par le Premier consul contre les éléments jacobins<sup>2</sup>. Depuis longtemps, le Lamarque de 1802 n'avait plus rien à voir avec les Jacobins, si ce n'est la notion commune de patrie. Comme beaucoup d'officiers, il s'est sincèrement rallié à Bonaparte au contraire d'un Bernadotte ou d'un Augereau qui traînent des pieds et peut légitimement espérer du régime consulaire. Mais l'affaire de la Légion d'honneur va borner les limites de sa faveur.

Encouragé par son chef, le général Maurice-Mathieu, Lamarque formule au mois de novembre 1802 une demande pour entrer dans le nouvel ordre qui vient d'être constitué. Il n'est pas sans savoir que pour devenir légionnaire, il faut avoir reçu une arme d'honneur ou avoir rendu des services majeurs à l'État dans la guerre de la liberté. Ce n'est pas son cas<sup>3</sup>. Ses combats dans un relatif anonymat dans les Pyrénées et au sein de l'état-major de Moreau s'avèrent bien maigres. En écrivant à Berthier, il ne cache pas que « beaucoup d'autres se sont trouvés dans de plus heureuses circonstances mais aucun n'a plus ambitionné de bien faire : c'est mon excuse »<sup>4</sup>. Le ministre préfère ne pas donner suite. Renouvelant sa demande en janvier 1803, il essuie le même refus<sup>5</sup>. Malgré l'évocation de noms tels que Moncey et Leclerc – mais aussi celui de Moreau – et le rappel de sa participation au coup d'État, ces deux refus viennent souligner les limites de sa faveur gouvernementale ainsi que des états de service très modestes. Cette volonté réitérée de vouloir entrer dans la Légion d'honneur contraste avec l'attitude de certains anciens révolutionnaires et généraux. Ils redoutent avec cet ordre l'abandon du principe d'égalité, argument que réfute Lamarque « puisque tous les Français pouvaient y prétendre, on plaçât la gloire acquise bien au-dessus de la gloire héritée »<sup>6</sup>. Estimant l'avoir mérité, il la sollicite une nouvelle fois en s'adressant, non plus à Berthier mais à Duroc avec lequel les rapports sont plus que cordiaux. Lamarque ne se trompe pas.

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Berthier à Max. Lamarque, Paris, le 16 octobre 1802.

2 En deux ans, soixante-douze colonels, cent cinquante commandants, des milliers d'officiers et sous-officiers sont mis à la retraite avec demi-solde. Hormis les révocations de 1800, la mise à l'écart des généraux se fait de manière plus douce, T. Lentz, *Le Grand Consulat*, *op. cit.*, p. 347.

3 J-P. Bertaud, *Quand les enfants parlaient de gloire*, *op. cit.*, pp. 175-176.

4 Dossier LH 1454/25. Lettre de Max. Lamarque à Berthier, Bordeaux le 1er novembre 1802.

5 Dossier LH 1454/25. Lettre de Max. Lamarque à Berthier, Bordeaux le 7 janvier 1803.

6 M. Lamarque, « Récompenses militaires » in *Le Spectateur militaire*, t. VIII, 1830, p. 325. C'est également l'avis soutenu devant le Corps législatif par Roederer, *Œuvres*, t. VII, 1856, p. 231.

Bénéficiaire de la confiance entière du Premier consul, Duroc obtient qu'il soit nommé dans la Légion d'honneur le 12 décembre 1803<sup>1</sup>.

En poste depuis un an à Bordeaux, il passe ses journées à se morfondre et affiche son mal-être. L'instruction des conscrits ne l'enchantait guère<sup>2</sup> et il semble être tiraillé sur la suite à donner à sa carrière. Si la paix persiste, ne vaut-il pas mieux qu'il soit affecté à Paris où la vie est certes plus chère qu'en Gironde mais beaucoup plus distrayante ?<sup>3</sup> Il a tellement peur de rater la prochaine guerre qu'il prête le flanc à toutes les rumeurs. Maurice-Mathieu serait presque assuré de commander le corps d'armée qui marchera sur le Portugal et celui-ci compte sur lui. Dans le même temps, son ami Dessoles lui propose de rejoindre l'armée chargée d'occuper le Hanovre après la rupture de la paix d'Amiens avec l'Angleterre le 18 mai. Pensant que les négociations avec les Anglais ont repris, Lamarque n'y donne pas suite<sup>4</sup>. Abreuvé de nouvelles contradictoires, il ne sait plus quelle conduite adopter.

Finalement en août 1803, il reçoit une nouvelle affectation qu'il connaît très bien : Bayonne où il sera sous les ordres du général Augereau. Bien que celui-ci soit disgracié depuis 1801 en raison de ses idées jacobines, le ministre Berthier précise à Lamarque que cette affectation est encore « une preuve de la confiance du gouvernement »<sup>5</sup>. Cette affectation au « camp sous Bayonne » entre dans le cadre d'un dispositif pour lutter contre la guérilla maritime après la rupture avec l'Angleterre. Plusieurs camps sont ainsi constitués sur la façade atlantique où les soldats apprendront les manœuvres pour un éventuel débarquement outre-Manche. Au moment où Lamarque arrive, celui de Bayonne n'est pas organisé en raison de la faible menace des navires anglais<sup>6</sup>.

### **Franc-maçon et député ?**

Ce troisième retour à Bayonne lui permet de revoir sa belle-famille et de fréquenter à nouveau une société qu'il connaît très bien. C'est à cette période que Maximien est initié à la franc-maçonnerie. Depuis la fin de l'Ancien Régime, les loges bayonnaises ont connu des fortunes diverses. Créée en 1770 et affiliée au Grand Orient

---

1 Dossier LH 1454/19. Pièce n°1. Il en devient commandant le 15 juin 1804.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bordeaux le 22 février 1803.

3 A.N. 566 AP/11. Lettre de Delort à Max. Lamarque, Paris le 8 février 1803.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bordeaux le 11 juin 1803.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Berthier à Max. Lamarque, Paris le 29 août 1803.

6 L. Couturaud, *Augereau, l'enfant maudit de la gloire*, Henri Veyrier, Paris, 1990, pp. 105-106.

de France en 1772, « *La Zélée* », dirigée par des vénérables, qui appartiennent au grand négoce et exercent des fonctions municipales, devient quelques temps plus tard la première loge à accueillir des Juifs en son sein. Sécessionniste, celle de « *L'Amitié* », composée de grands bourgeois, disparaît dès 1787 avant de renaître brièvement en 1812 tandis qu'une loge militaire, « *L'Étoile polaire* », est créée en 1810<sup>1</sup>. Lorsque Lamarque est initié le 14 décembre 1803, « *La Zélée* » est l'unique loge maçonnique de Bayonne et il retrouve tous les négociants et les notables de la ville comme Dechegaray, futur maire de 1806 à 1815, ou comme Jean-Pierre Basterrèche. Initié dès 1782, celui-ci a pu favoriser l'entrée de son beau-frère au sein de la loge qui comporte quatre-vingt huit membres entre 1789 et 1802. Mais il n'est pas le seul militaire à la fréquenter. On y retrouve le général Mauco et le chef de brigade Harispe<sup>2</sup>. Il semble toutefois que l'activité franc-maçonne de Lamarque ait été très discrète. Il est parti à Brest peu de temps après. Sans la vente de son brevet maçonnique, aucun lien d'ailleurs n'aurait pu être établi entre Lamarque et la franc-maçonnerie<sup>3</sup>. Il n'accrole jamais le signe maçonnique – à savoir deux barres entourées de trois points – à sa signature comme certains de ses correspondants. Mais rien n'interdit de penser qu'il n'ait pu utiliser ce réseau à un moment ou à un autre.

C'est aussi à cette période que le département des Landes le porte candidat à la députation. La constitution de l'an X imposait un renouvellement des députés par cinquième chaque année au suffrage censitaire. Fondé sur la notabilité, le système électoral donne la préférence à la position sociale du citoyen plus qu'à ses opinions politiques<sup>4</sup>. Convoquées en septembre 1803 pour renouveler le siège de l'obscur député Dupoy de Guitard, les assemblées cantonales des Landes élisent les membres des trois collèges d'arrondissements qui choisissent à leur tour ceux du collège départemental<sup>5</sup>.

1 J. Crouzet, *Loges et franc-maçons. Côte basque et Bas-Adour*, Atlantica, Biarritz, 1998, pp. 46-67. Il existe également une loge dans la commune voisine de Saint-Esprit (à cette époque dans les Landes) prénommée « La Parfaite Réunion » mais elle ne voit le jour qu'en 1805.

2 *Ibid.*

3 Catalogue de la vente du 19 mars 1992 à Bordeaux, p. 10 ; J. Crouzet, *op. cit.*, p. 230 ; Le *Dictionnaire des francs-maçons français* de M. Gaudart de Soulages et d'H. Lamant ne le mentionne pas dans les éditions de 1981 et de 1995.

4 F. Menant, *Les députés de Napoléon*, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, Paris, 2012, p. 17. Par un système complète, les assemblées cantonales devaient élire les membres du collège électoral d'arrondissement, comptant entre 120 à 200 personnes. Ces derniers devaient soumettre à la nomination du Premier consul deux citoyens devant être placés sur la liste proposée au choix des sénateurs pour les tribuns et deux pour figurer sur la liste de choix des législateurs. Le collège d'arrondissement élit également les citoyens devant faire partie du collège électoral du département parmi la liste des six cent plus gros censitaires du département. Composé de 200 à 300 membres, le collège départemental propose à la nomination du Premier consul deux citoyens par place vacante pour les listes de choix des membres du conseil général, du Corps législatif et du Sénat.

5 *Journal des Landes* du 24 septembre et du 29 octobre 1803.

Appartenant à la bourgeoisie terrienne du département, Lamarque est de ce nombre. Son père était déjà sur la liste des plus gros contribuables en 1800<sup>1</sup>. Son fils figure également sur celle des plus gros censitaires de 1809 avec un revenu de 24 000 francs<sup>2</sup>.

Le 30 mars 1804 est consacré à l'élection des deux citoyens qui seront placés sur la liste proposée au choix des sénateurs pour le Corps législatif. Sous la présidence de Pierre Duprat, ex-législateur et juge d'appel à Bordeaux, le 2e collège d'arrondissement de Saint-Sever nomme le général Lamarque avec 59 voix sur 102 votants<sup>3</sup>. L'autre candidat nommé est Duprat lui-même<sup>4</sup>. On ignore la réaction de Maximien à cette nomination et rien ne permet d'établir qu'il ait réellement fait acte de candidature. En 1791, on se souvient qu'il avait nourri des ambitions pour devenir député de l'Assemblée législative mais son jeune âge l'avait empêché de se porter candidat. Il avait alors choisi de servir autrement la patrie en s'engageant dans l'armée. Mais la politique est toujours restée présente dans son esprit. A-t-il réellement entrepris des démarches, notamment auprès des sénateurs Dyzès et Roger Ducos, même si ses relations avec ce dernier sont plus distantes depuis un certain temps ? Ou son nom a-t-il été simplement mis en avant en raison de son soutien affiché au régime consulaire ? On ne retrouve nulle trace dans sa correspondance d'une quelconque ambition ni d'une volonté d'exercer des fonctions politiques à ce moment. Peut-être le fait de savoir que le Corps législatif n'a plus le même rôle et la même aura que les premières assemblées révolutionnaires, n'a pas motivé outre-mesure une candidature, d'autant plus que l'assemblée ne siège pas en permanence<sup>5</sup>. Si cette nomination prouve une importante notabilité de Lamarque dans son département, il est certain qu'en 1804, son esprit et ses ambitions sont tournés exclusivement vers l'armée. En définitive, le choix des sénateurs se porte sur un autre général : Nicolas Ducos, commandant d'armes à Bayonne, qui n'est autre que... le propre frère de Roger Ducos.

---

1 A.D. Landes. 3 M 4. Liste préparatoire des 600 plus imposés du département des Landes, 28 novembre 1800. Il ne fait toutefois pas partie des 30 plus imposés avec au moins 1400 francs.

2 A.D. Landes. 3 M 4. *Liste des personnes les plus marquantes du département* (1809). Il n'existe pas de liste antérieure à cette date à part celle de 1800.

3 A.D. Landes. 87 J. Extrait du P.V. des séances du collège d'arrondissement de Saint-Sever, le 30 mars 1804.

4 *Journal des Landes* du 6 avril 1804.

5 F. Menant, *Les députés de Napoléon*, *op. cit.*, p. 9. Le Corps législatif était privé de parole pour discuter des projets de loi (réservé au Tribunat) et se contentait simplement de les voter.

## César contre Pompée

Au début de l'année 1804, le Premier consul décide de transférer les troupes du camp de Bayonne à Brest afin de les rapprocher de l'Angleterre et des autres corps d'armée, stationnés le long des côtes de la Manche. Maximien reçoit « l'ordre précis et pressé » de Berthier d'arriver à Brest à la fin janvier. Sur les routes boueuses et enneigées, il part en avant-garde avec Augereau pour reconnaître le futur site du camp, roulant jour et nuit au risque d'être « exposé à me faire fusiller par les Vendéens »<sup>1</sup>. Arrivé à Brest, il constate une nouvelle fois que rien n'est prêt ni pour accueillir ni pour acheminer les troupes qui « sont encore au diable et il faut peut-être quatre mois avant d'avoir des moyens de transport »<sup>2</sup>. Dans cet aperçu qui est loin d'être idyllique, Lamarque n'est évidemment pas ravi de son retour en Bretagne. Il s'adapte mal au climat et à l'ennui. Le vent et la pluie qui balayent la région ont un effet déplorable sur son moral et sur sa santé. Il a l'impression d'être coupé de tout.

La situation semble d'autant plus figée que les Anglais bloquent la rade de Brest « avec un soin extrême et ils n'ont pas envie de notre visite »<sup>3</sup>. Ce blocus le conforte dans son opinion : le projet de descente en Angleterre envisagé par Bonaparte est irréalisable. Il lui rappelle les « simagrées » effectuées par la marine en 1799 dans le but d'un nouveau débarquement en Irlande. Ainsi toutes ces démonstrations faites autour d'une descente ne sont qu'un moyen de pression pour amener les Anglais à traiter et il pense même que « l'on finira par s'entendre »<sup>4</sup>. Un an plus tard, son avis n'a toujours pas changé et il ne voit pas la marine impériale « nous porter chez nos cruels antagonistes »<sup>5</sup>. En revanche, il pense que les Anglais porteront la guerre sur le continent sans savoir exactement où<sup>6</sup>, ce qui aurait le mérite de le sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve. Sujet à des accès de mélancolie, il en est réduit à compter les vaisseaux de l'escadre qui s'accrochent avec les Anglais ou à se réfugier dans la correspondance, seuls liens le reliant au « pays ». Il préfère ainsi s'intéresser aux

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 9 août 1804.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 15 janvier 1804. En arrivant à Brest, le général Sarrazin écrit que « c'était une réunion de généraux sans soldats », *Mémoires*, Vancaulaert, Bruxelles, 1848, p. 200.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 9 août 1804.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 15 janvier 1804.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 21 janvier 1804.

6 En 1797, Lamarque voyait entre Français et Anglais « une guerre à mort » et qu'il fallait « les saigner en Europe » pour en finir, A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Bayonne novembre-décembre 1797.

prochaines vendanges dans les Landes alors que « ce maudit pays » breton « ne produit que des pommes de terre »<sup>1</sup>.

La proclamation de l'Empire par le sénatus-consulte du 18 mai 1804 le laisse indifférent. A aucun moment, il n'en fait part. C'est plus tard qu'il exprimera, au nom de l'armée, qu'il était plus préoccupé par « l'espérance de punir les longs outrages de l'Angleterre » que de penser au fait que le Premier consul Bonaparte devenait l'empereur Napoléon. Ce n'était pour lui qu'une nouvelle titulature pour qualifier les fonctions du « héros », puisant sa légitimité dans la confiance de la nation. Après tout, il y avait bien eu des directeurs et des consuls. Pourquoi pas un empereur à condition que celui-ci respecte l'héritage de la Révolution ? En revanche le plébiscite ratifiant l'hérédité de la dignité impériale le blesse car elle heurte le principe d'égalité<sup>2</sup>. Napoléon, sentant que ce changement, contrairement à celui de l'an X, serait difficile à accepter, prend la précaution de ne faire circuler aucun registre de vote dans l'armée<sup>3</sup>.

On ne retrouve pas non plus de lettres ayant attiré au procès du général Moreau, ouvert dix jours après la proclamation de l'Empire. Son ancien supérieur s'était compromis dans un complot avec les royalistes Cadoudal et Pichegru visant à renverser le Premier consul. Arrêté, beaucoup d'anciens de l'armée du Rhin et une partie du public y avaient vu une manipulation politique et la jalousie de Bonaparte envers le vainqueur de Hohenlinden. Le 10 juin 1804, il est condamné à deux années de prison « comme un voleur de mouchoir », selon le mot d'un Napoléon furieux du verdict rendu. Gracié, il s'exile aux États-Unis. Le procès ayant provoqué une certaine agitation à Paris mais aussi dans des villes comme Brest, on peut présumer que Lamarque s'est retrouvé tiraillé entre son attachement pour Moreau et sa confiance en Bonaparte. Le bulletin de police signale dans cette ville que « le procès Moreau a fait une vive impression parmi les militaires. Il a occasionné des murmures et même des propos séditieux »<sup>4</sup>.

Ce n'est que sous la Restauration que Lamarque est revenu sur ce procès. S'il a pu être sceptique quant à la culpabilité au moment des faits, pensant que « c'était César qui, au moment de prendre la couronne, immolait Pompée », le recul lui a prouvé que

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettres de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 20 août et le 12 septembre 1804.

2 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, op. cit., p. 80.

3 G. Mauguin, « Le plébiscite pour l'hérédité impériale en l'an XII », *Revue de l'Institut Napoléon*, n°5, 1er trimestre 1939, pp. 7-15. La commission sénatoriale de recensement simplifia la tâche en inscrivant d'office 450000 votes positifs de toute l'armée bien qu'il y eut des votes négatifs comme dans le 5e de ligne, stationné dans le Piémont.

4 E. d'Hauterive, *La police secrète du Premier Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur*, Perrin, Paris, 1908. Tome I (1804-1805). Bulletin de police du 13 mai 1804.

Moreau était bien coupable de conspiration. Il a compris que son ancien supérieur ne voulait pas « reconnaître un maître dans un rival en gloire [Bonaparte] dont il se croyait l'égal »<sup>1</sup>, au point de se fourvoyer dans un complot. Il n'en reste pas moins attaché au souvenir de l'homme et du général de la Révolution sans pour autant partager l'image de victime de la tyrannie de Bonaparte érigée par les royalistes après la chute de ce dernier. Il a d'ailleurs sévèrement condamné l'attitude de Moreau en 1813 où il a eu « cet honteux honneur en se mettant à la solde des nations étrangères [...]. Son dernier combat a été un crime, son dernier soupir une trahison »<sup>2</sup>. Le patriote a été offusqué et déçu par l'attitude de Moreau qui pouvait cependant ressentir aussi de l'aigreur envers Napoléon.

Ce geste antipatriotique ne lui enlève pas l'image du général victorieux encore adulé par ses hommes en 1804. C'est ainsi qu'à l'époque du procès, « où il y avait quelque danger à le manifester, [il] professai[t] hautement [s]on admiration, [s]on attachement à Moreau. Ces sentiments [...] ont entravé [s]a carrière, aussi à [s]on avancement »<sup>3</sup>, mais on peut douter<sup>4</sup>. Ceux qui avaient soutenu ouvertement Moreau l'avaient payé cher : son ami Müller avait été exilé, Lecourbe, Lahorie et Delmas de l'armée du Rhin avaient été mis à la retraite, Macdonald avait été disgracié. Rien de tout cela pour Lamarque. Mais ce n'est pas sans arrière-pensée qu'il utilise la figure de Moreau pour se poser en martyr de sa cause. Elle lui permet de se présenter comme celui qui a toujours combattu les despotismes, hier Napoléon et en 1827 Charles X. Derrière le masque du militaire chevronné se cache en fait un politique façonnant son image, quitte à prendre des libertés avec la réalité.

S'il est resté discret sur la proclamation de l'Empire et le procès Moreau, Maximien est plus prolixe quant aux événements de la fin de l'année 1804. Tout d'abord, la somptueuse fête du 18 brumaire à Brest vient égayer la monotonie bretonne. Selon lui, elle a coûté « au moins 1000 louis » au maréchal Augereau<sup>5</sup>. A l'origine, cette fête devait coïncider avec le sacre de Napoléon mais le retard du pape avait obligé l'Empereur à repousser la cérémonie au 2 décembre. Lamarque savait depuis le décret

---

1 M. Lamarque, *Choix des discours prononcés par M. Basterrèche*, op. cit., p. XIX.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, Paris le 22 avril 1822, t. I., p. 368. Le colonel Noël ne pense pas autrement.

3 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque au Spectateur militaire, Saint-Sever le 20 novembre 1827.

4 Dans son introduction de la vie de Basterrèche, Lamarque évoque les démarches et les tentatives qu'aurait fait celui-ci pour sauver Moreau car son beau-frère était farouchement opposé au pouvoir personnel de Napoléon. Une « vaste conspiration » composée d'une « élite de Français » s'était formée en faveur de Moreau mais le général refusa. Lamarque n'en dit pas plus car « il ne m'est pas permis de donner les détails », *Choix de discours*, op. cit., p. XIX-XXI.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 13 novembre 1804.

du 26 octobre fixant la liste des invités, qu'il ferait partie des représentants de l'armée – en l'occurrence du camp de Brest – qui devraient montrer l'adhésion des militaires lors du sacre<sup>1</sup>.

Comme de nombreux témoins<sup>2</sup>, Lamarque ne montre pas un réel enthousiasme pour la cérémonie du sacre. Il préfère évoquer les festivités qui ont suivies et qui, du reste, « [l]'avaient tellement fatigué que prenant pour ainsi dire la fuite, [il] lui [a] échappé pour [s]e réfugier à Brest »<sup>3</sup>. Ce retour précipité en Bretagne alors qu'il déteste l'endroit, cache en fait un désir de retrouver une maîtresse avec laquelle il entretient une liaison passionnée. Son attitude rejoint celle de l'opinion générale autour du plébiscite de l'an XII, c'est-à-dire une adhésion sans enthousiasme et sans opposition véritable envers les principes de la nouvelle monarchie. Seul la personnalité de Napoléon est fédératrice<sup>4</sup>.

\* \* \*

Aux débuts de l'Empire, le général Lamarque se retrouve ainsi en porte-à-faux entre son admiration pour l'homme fort de la France, auquel il a donné sa confiance, ses espérances, et entre ses principes républicains qui se trouvent confrontés à une « monarchisation » du régime consulaire. En se plaçant dans le sillage de Napoléon Bonaparte, sans pour autant faire partie du premier cercle, il a pu et su profiter des bonnes dispositions de ses proches à son encontre. Il possède maintenant de solides connexions dans le milieu consulaire qui pourront servir ses intérêts. Peut-être a-t-il pris également ses distances avec les anciens de l'armée du Rhin, craignant qu'ils s'avèrent préjudiciables pour la suite de sa carrière. Bien qu'il ait pour principe « de ne rien demander et ne de rien refuser » – on a pu voir à quel point il pouvait moduler ce principe – il s'estime content de son sort. Général à 30 ans, l'ancien volontaire de 93 est devenu militaire en raison des circonstances que lui a offert la Révolution. Sans état défini en s'engageant en 1793, Maximien Lamarque est devenu militaire « par habitude,

---

1 L-P. de Ségur, *Procès-verbal de la cérémonie du sacre et du couronnement de LL. MM. L'Empereur Napoléon et l'Impératrice Joséphine*, imprimerie impériale, Paris, 1805, p. 70. En compagnie de Lapisse et du frère d'Augereau, Lamarque représente la délégation des généraux de brigade du camp de Brest.

2 Le colonel Noël relate le peu de ferveur réelle de la foule lors du sacre, *Souvenirs militaires d'un officier du Premier Empire*, Librairie des Deux Empires, 1999, p. 24. Boulart évoque une cérémonie sans prestige même s'il est impressionné par le décorum, *Mémoires militaires du général baron Boulart*, Librairie illustrée, Paris, 1892, p. 124.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sœur, Brest le 21 janvier 1805.

4 T. Lentz, *Nouvelle Histoire du Premier Empire*, Fayard, Paris, t. I, p. 90.

par goût »<sup>1</sup>. Mis à part à l'armée du Rhin, il n'a encore rien prouvé et il n'a pas encore évolué sur un grand théâtre d'opération.

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bordeaux le 7 avril 1802.

## Chapitre IV

### FRONTS SECONDAIRES

Les historiens ont souvent tendance à percevoir les campagnes napoléoniennes par le prisme des victoires puis des défaites de la Grande Armée<sup>1</sup>, alors qu'il existe pourtant des affrontements en périphérie des campagnes et des fronts en marge du système napoléonien. Seule la péninsule ibérique a été l'objet d'une historiographie conséquente depuis le XIXe siècle à cause du type de guerre spécifique et de la présence de l'armée britannique<sup>2</sup>. En raison de l'absence de Napoléon sur ces théâtres d'opérations jugés secondaires<sup>3</sup> – mais qui n'ont pas tous suscités des « Vendées potentielles »<sup>4</sup> –, les combats n'ont pas eu la même résonance. Leurs acteurs se sont souvent à juste titre sentis défavorisés et dévalorisés par rapport aux soldats du front principal, seuls à recueillir les dividendes de la gloire impériale. Ces fronts secondaires sont devenus le réceptacle des disgraciés, des fortes têtes, des importuns et des malchanceux. C'est ce virage que prend la carrière de Maximien Lamarque sous l'Empire car il est envoyé à Naples par deux fois (1806-1809 ; 1810-1811), en Italie et en Belgique (1809-1810) et en Catalogne (1811-1814).

---

1 On utilise ce terme générique bien que l'armée commandée *directement* par Napoléon n'ait pas toujours eu cette appellation (de 1805 à 1808 puis de 1811 à 1814). En 1809, elle porte le nom d'armée d'Allemagne.

2 Cf. *Infra*. On peut citer les plus récentes synthèses : J-R. Aymes, *L'Espagne contre Napoléon. La Guerre d'Indépendance espagnole (1808-1814)*, Nouveau Monde Éditions / Fondation Napoléon, Paris, 2003 ; C. Esdaile, *The Peninsular War. A New History*, Palgrave Macmillan, New York, 2003.

3 A propos de l'Espagne, Napoléon l'évoquait comme un « ramas de canaille [...] qui est encore sous l'influence des prêtres, une volée de coups de canon la dispersera », Fouché, *Mémoires*, de Mat, Bruxelles, 1825, t. I, p. 240.

4 B. Colson, « Napoléon et la guerre irrégulière », *Stratégie*, I-2009, n°93-94-95-96, p. 258.

## LA PÉRIODE NAPOLITAINE

Après avoir été longtemps cantonné à des fonctions d'état-major ou en garnison, Lamarque effectue ses premiers pas à la tête d'un commandement intégré dans un grand dispositif à l'occasion de la troisième coalition. Affecté au corps d'armée le plus excentré de l'armée impériale, il ne perçoit pas cette campagne de 1805 de la même manière à l'arrière-garde. En 1806, quittant la Grande Armée pour Naples, il est vite confronté à un type de guerre presque inédit pour la plupart des soldats qui y sont engagés, guerre civile faite d'embuscades et de répressions qui peuvent être féroces<sup>1</sup>. L'expérience acquise contre les Chouans en 1799 s'avère très utile pour mener à bien les missions de pacification que le roi de Naples lui donne, au point de s'attirer ses grâces et de se voir confier de hautes responsabilités sur un front où tout le monde a plus à perdre qu'à gagner.

### A l'arrière-garde de la Grande Armée

Revenu dans la torpeur brestoise après la cérémonie du sacre, Maximilien est conscient de l'impossibilité de débarquer en Grande-Bretagne. Il croit en une pacification prochaine depuis que Napoléon a écrit au roi George III pour lui transmettre ses désirs de paix sur le continent. L'empereur rejette sur les Anglais la responsabilité d'une poursuite de la guerre. Dans l'esprit de Lamarque, ces propositions de paix montrent combien « la démarche de l'Empereur est trop franche et trop loyale pour que les Anglais viennent soulever contre eux l'indignation de toute l'Europe »<sup>2</sup>. Ces propos sont cohérents avec la figure de paix qu'incarne encore Napoléon à cette époque là, comme en 1797, 1799 et 1803<sup>3</sup>. Lamarque est tellement persuadé d'une paix imminente qu'il réitère plusieurs fois des demandes de congés pour venir dans les Landes. Celles-ci sont toutes refusées<sup>4</sup>.

---

1 La « petite guerre » ou guérilla n'est pas l'apanage de la péninsule ibérique ni des guerres napoléoniennes, voir S. Picaud-Monnerat, *La petite guerre au XVIIIe siècle*, Economica, Paris, 2010. Pour la lutte contre les partisans dans le royaume de Naples, je renvoie aux travaux de N. Cadet, « Anatomie d'une "petite guerre", la campagne de Calabre de 1806-1807 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 30, 2005. pp. 1-16 et *Honneur et violences de guerre au temps de Napoléon. La campagne de Calabre*, Vendémiaire, Paris, 2015.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 14 février 1805.

3 N. Petiteau, *Napoléon Bonaparte, op. cit.*, p. 173.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 9 mai 1805.

La nouvelle de l'entrée en guerre de l'Autriche et de la Russie sous les auspices de l'Angleterre ne fait que conforter Maximien dans son intuition d'un nouveau conflit continental grâce à l'or anglais – la « cavalerie de Saint-Georges ». L'armée réorganisée le 31 août, il se trouve incorporé dans la division Desjardin au sein du 7<sup>e</sup> corps du maréchal Augereau (12 000 hommes) qui doit constituer la réserve. Étant dans le plus excentré des corps de la Grande Armée, Lamarque parcourt la France dans toute sa largeur et met deux mois pour effectuer les 1 400 km qui le séparent des rives du Rhin<sup>1</sup>. Parti en tête de colonne, il constate déjà des dysfonctionnements dans l'intendance et le ravitaillement. Isolé et sans ordre, il prend sur lui de court-circuiter sa hiérarchie pour en référer directement au ministre de l'administration de la guerre, le général Dejean<sup>2</sup>. Enfin le 23 octobre, sa brigade traverse le Rhin à Huningue et arrive à Fribourg le 1<sup>er</sup> novembre, où les soldats peuvent se reposer un peu. Trois jours auparavant, l'armée autrichienne de Mack avait capitulé à Ulm.

Le 7<sup>e</sup> corps est chargé de neutraliser le corps autrichien de Jellachich dans le Tyrol, qui risque de menacer les lignes de communications françaises. De cette course-poursuite qui l'amène de la Forêt-Noire au lac de Constance puis dans le Voralberg, Lamarque évoque « une campagne très pénible » dans les vallées alpines. Le corps autrichien du prince de Rohan réussit même à s'échapper vers l'Italie<sup>3</sup>. Il reconnaît que « les succès glorieux de la Grande Armée » lui facilitent la tâche en brisant l'esprit de résistance de l'ennemi. Enfermé dans Feldkirch, Jellachich se rend à Augereau le 14 novembre. Lamarque reçoit ensuite pour mission de protéger les arrières de la Grande Armée du côté d'Ulm où il arrive le 2 décembre. L'opulente Günzburg est bien loin du soleil d'Austerlitz... En revanche, il ne résiste pas à la tentation de se montrer à la tête de sa brigade lors du passage du convoi de l'impératrice Joséphine empruntant la route de Munich<sup>4</sup>.

Après la paix de Presbourg (26 décembre 1805), le corps d'Augereau gagne Darmstadt en Hesse où il prend ses quartiers d'hiver à la mi-janvier 1806<sup>5</sup>. Lamarque profite de cette période de repos pour répondre aux invitations des autorités qui

---

1 Marbot, *Mémoires*, Plon-Nourrit, Paris, 1891, t. I, p. 215.

2 A.N. 566 AP/12. *Précis historique de la campagne fait par la brigade Lamarque composée des 44<sup>e</sup> et 105<sup>e</sup> régiments (1805)*. Lettre de Max. Lamarque à Dejean, le 30 septembre 1805.

3 A.N. 566 AP/12. *Précis historique. Opérations militaires et mouvements*. Celui-ci est capturé quelque temps plus tard par Gouvion Saint-Cyr en Vénétie.

4 A.N. 566 AP/12. *Précis historique*. Lettre de Max. Lamarque à Lacuée, Weissenhorn le 7 décembre 1805.

5 C.G., t. V, lettre n°11226 à Berthier, Schönbrunn le 27 décembre 1805.

l'agrémentent « en fêtes, bals et galas »<sup>1</sup>. Il rend ainsi visite à Bethmann, gros banquier de Francfort avec lequel il entre en affaire. Il rencontre également le frère du grand-duc, Christian de Hesse-Darmstadt, ancien général autrichien et franc-maçon notoire<sup>2</sup>.

Le 31 janvier, Lamarque est nommé par Augereau commandant militaire de Francfort qui est, selon Marbot, « le foyer de toutes les intrigues ourdies contre la France, et le point de départ de toutes les fausses nouvelles qui circulaient en Allemagne contre nous »<sup>3</sup>. Dès le lendemain de sa prise de fonction, Maximien est confronté à une épidémie de gale parmi ses soldats mais il a à peine le temps de prendre les mesures qui s'imposent qu'Augereau le fait remplacer par le général Lapisse. Lamarque n'aurait pas supporté que le maréchal confie à son frère Pierre le soin de « parader et défiler sur les places de Francfort » alors que lui-même avait encouru de nombreux risques à l'avant-garde durant la dernière campagne<sup>4</sup>. Blessé par ce geste de favoritisme, il se serait emporté en exposant à Augereau sa désapprobation.

Cette incartade n'est pas restée impunie puisque le 8 février, il se voit signifier sa mutation à l'armée de Naples<sup>5</sup>. Contraint de remettre le commandement de sa brigade, il reconnaît a posteriori qu'il a eu tort de s'emporter bien qu'il pense avoir eu raison de signaler ce passe-droit<sup>6</sup>. Cet épisode met une nouvelle fois en lumière l'impétuosité de son caractère. Il cède à l'impulsion du moment lorsqu'il s'estime lésé ou injustement traité avant de se rendre compte – trop tard – de la portée de son geste. La lettre écrite à Désirée quelques mois plus tard apprend plus par ce qu'elle ne dit pas à ce sujet. Cachant sa disgrâce, il souligne qu'il a été « enchanté de l'ordre de quitter la Grande Armée et M. le maréchal Augereau » – on peut en douter – et qu'il était impatient « de voir cette belle Italie »<sup>7</sup> – ce qui est plausible car il a pu très bien considérer après coup que sa nouvelle destination valait mieux qu'un cantonnement en Allemagne à se morfondre. Gardons-nous de toute vision téléologique : il ne pouvait prévoir, en quittant la Grande Armée, que la Prusse déclencherait une nouvelle guerre qui se finirait à Tilsit un an plus tard<sup>8</sup>. En février 1806, Naples est le seul endroit où une guerre est sur le point d'être menée. Comme il n'a pas eu l'occasion de se distinguer durant la campagne de

---

1 Marbot, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 275.

2 A.N. 566 AP/12. *Précis historique*.

3 Marbot, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, pp. 275-276.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 24 février 1823, t. II, p. 73.

5 C.G., t. VI, lettre n°11422 à Berthier, Paris le 8 février 1806.

6 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 24 février 1823, t. II, p. 73.

7 A.N. 566 AP/2. Dossier. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 27 avril 1806.

8 D'autant plus que le 7<sup>e</sup> corps d'Augereau connaît une fin tragique à Eylau, où le général Desjardin, l'ancien supérieur de Lamarque, trouve la mort.

1805, celle qui se prépare dans le Sud de l'Italie semble lui donner une nouvelle opportunité.

### **Mourir et voir Naples**

En rejoignant l'armée commandée par Joseph Bonaparte, Lamarque vient participer à une expédition visant à châtier le double-jeu de la cour napolitaine. Après une courte campagne, Joseph fait son entrée dans Naples le 15 février et devient roi de Naples le 30 mars par la volonté de son frère. Soucieux de rejoindre au plus vite l'expédition, Lamarque quitte Francfort à la fin du mois de février et décide de couper par le Tyrol enneigé. Pris dans une avalanche, il manque d'y mourir<sup>1</sup>. Malgré un passage-éclair, Bologne et Florence lui laissent un bon souvenir. Rome lui donne une impression plus mitigée, séparant la ville antique des immondices modernes<sup>2</sup>. Mais sur la route de Naples, entre Fondi et Itri, il tombe dans une embuscade tendue dans « un défilé très dangereux ». L'auteur de ce guet-apens n'est d'autre que le chef de bande Fra Diavolo. Ayant pris sous sa protection cinq à six voitures, Lamarque se défend avec les huit soldats du 10<sup>e</sup> de ligne qui composent son escorte avant de mettre en fuite la « vingtaine de brigands » qui les ont assailli<sup>3</sup>. Cette attaque n'est pour lui qu'un avant-goût de ce qu'il va découvrir dans le royaume de Naples. Arrivé sain et sauf dans la capitale vers la mi-mars, il conclut que son voyage depuis Francfort a été « presque un roman »<sup>4</sup>. Mais il arrive bien trop tard pour participer à la conquête du royaume, achevée depuis la mi-février. Lamarque continue à jouer de malchance.

A l'armée de Naples, il trouve des officiers et des soldats persuadés d'être les victimes de l'oubli ou de la méconnaissance de leurs services. L'Empereur se sert généralement des opérations secondaires pour éloigner les militaires disgraciés ou qui ont déplu<sup>5</sup> et la mutation de Lamarque est *de facto* une sanction après sa brouille avec

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 24 février 1823, t. II, p. 74.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 27 avril 1806.

3 A.N. 566 AP/14. *Itinéraire militaire du royaume de Naples rédigé par le général de division Lamarque. Fondi*. Le colonel Bruyère, aide de camp de Joseph, a eu moins de chance dans le secteur d'Itri. Revenant d'une mission auprès de Napoléon en Prusse, il est assailli par une vingtaine de partisans, V. Haegel, *Napoléon et Joseph Bonaparte. Le Pouvoir et l'Ambition*, Tallandier, Paris, 2010, p. 324. Michele Pezza *alias* Fra Diavolo (1771-1806) est pris quelque mois plus tard par le major Hugo et finit pendu à Naples le 10 novembre 1806.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 27 avril 1806.

5 N. Cadet, *Honneur et violences de guerre au temps de Napoléon. La campagne de Calabre, Vendémiaire*, Paris, 2015, p. 29. L'un des meilleurs maréchaux de Napoléon, Masséna, payait ses déprédations. Gouvion Saint-Cyr avait refusé de faire prêter serment à ses troupes au gouvernement consulaire. Reynier était un ancien proche de Moreau. Bigarré avait perdu le drapeau de son régiment à Austerlitz. Cette armée accueillait également des émigrés désireux de servir la France comme

Augereau. Mais est-elle vécue comme telle par l'intéressé ? Il ne le semble pas dans les premiers mois. Toujours est-il que Maximien devient rapidement le second de César Berthier, chef d'état-major de l'armée, qui devait sa carrière et sa place à l'estime dont jouissait son frère le maréchal. Le roi Joseph, lui, ne l'aime pas, lui reprochant son étourderie et sa légèreté. Lamarque a dû néanmoins de son côté lui trouver quelques qualités pour entretenir de bons et sincères rapports, au point que Berthier termine chacune de ses lettres par « ton ami ».

Les relations qu'il entretient avec Joseph sont également très bonnes. Précédé par la lettre de Napoléon où il est qualifié d' « officier distingué »<sup>1</sup>, Lamarque est bien reçu au palais royal où le roi lui fait bonne impression. Il le voit comme « un prince qui a toutes les vertus de notre Henri IV »<sup>2</sup>. Ces deux hommes d'esprit sont faits pour s'entendre et des rapports de confiance et de respect mutuels s'installent rapidement. Joseph l'emmène avec une partie de sa cour dans sa tournée d'inspection en Pouille et en Calabre (3 avril – 10 mai 1806) que le général Reynier vient récemment d'occuper après son évacuation par les Bourbons. Le roi lui confie les grenadiers et les voltigeurs de sa garde rapprochée, preuve que Joseph lui « témoigne beaucoup de confiance » et parle de lui en termes élogieux à son ministre de la Guerre, le général Mathieu Dumas<sup>3</sup>. Mais ce voyage est loin d'être une promenade de santé notamment en raison de l'état des chemins, de la chaleur et des circonstances périlleuses qui l'entourent.

L'un des objectifs de cette tournée est de s'enquérir des possibilités d'un débarquement en Sicile avant l'arrivée de renforts anglais. Attaché à l'état-major, le marquis de Bouillé évoque dans ses *Souvenirs* les discussions qui ont eu lieu et rapporte notamment la proposition des généraux Lamarque et Merlin (de Thionville) « de brusquer la Sicile, en y jetant un corps de 3000 hommes, à l'aide des courants qui mènent en quelques minutes de Reggio à Messine »<sup>4</sup>. Ce plan téméraire devait pallier le manque de bateaux dont souffrait la flotte française depuis Trafalgar mais il faisait fi des courants contraires sévissant dans le détroit de Messine et démontrait une méconnaissance profonde du monde de la mer par leurs auteurs. Aucune suite n'est d'ailleurs donné à ce plan et l'expédition est reportée *sine die*.

De Naples et des Napolitains, la lecture de la correspondance de Lamarque laisse une impression contrastée. Le climat semble convenir au méridional qu'il est, la forte

---

Vintimille du Luc ou le marquis de Bouillé.

1 C.G., t. VI, lettre n°11586 à Joseph, Paris le 2 mars 1806.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Nicastro le 15 avril 1806.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 30 mai 1806.

4 Bouillé, *Souvenirs et fragments*, Picard et fils, Paris, 1906-1911, t. III, p. 10.

chaleur, « où l'on pourrait faire rôtir le dîner devant la porte », est compensée par les embruns qui rafraîchissent l'atmosphère des soirées. Mais de manière générale, il n'a pas de mots assez durs pour décrire « une population plus vilaine, plus pauvre, plus dégoûtante, plus corrompue, plus avilie »<sup>1</sup>. Un séducteur tel que lui se trouve vite confronté à « ces maris italiens qu'on représente comme jaloux » et qui sont « souverainement insipides », la bêtise se confondant avec le grotesque<sup>2</sup>. A cela, il préfère la société des expatriés français. Tout ceci n'allait pas dans le sens d'une adaptation à son nouveau cadre de vie<sup>3</sup>. L'éloignement de sa terre natale est un autre sujet récurrent de sa correspondance et les périodes d'accalmie sont souvent propices au développement de sa nostalgie. Sa hantise suprême est de ne trouver aucune société agréable avec qui parler car pour lui, l'art de la conversation est très important. En cela, il est un pur produit de l'éducation classique française qui a érigé la conversation en spectacle dans toute l'Europe, avec ses codes et ses marqueurs sociaux, pour pallier en partie l'oisiveté des classes aisées<sup>4</sup>. Le seul remède efficace contre ce mal-être semble être la guerre. L'enlèvement du siège de Gaète va le tirer de l'inaction<sup>5</sup>.

Négligée lors de l'invasion du royaume et se trouvant à moins d'une journée à cheval de Naples, Gaète n'a pas capitulé contrairement aux autres places. Cette résistance inopinée est due à la détermination de son commandant, le prince de Hesse-Philipstahl et de ses 7 à 8 000 hommes. Le siège s'enlise notamment en raison de problèmes d'intendance. Napoléon exige alors de son frère qu'il en finisse avec « ce chancre de Gaète »<sup>6</sup>. C'est dans ce contexte peu propice que Lamarque arrive le 12 juin. Un réseau de tranchées est creusé pour édifier de nouvelles batteries contre la forteresse et Maximien fait part à sa sœur du danger journalier qu'il encourt en participant aux derniers préparatifs :

- 
- 1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Lagonegro le 21 septembre 1806.
  - 2 Stendhal souligne cette incompréhension réciproque entre Français et Italiens. La conversation n'occupe pas la même place car elle n'est en Italie « que le *moyen* des passions ; rarement est-elle en elle-même un objet d'intérêt. Ce petit ensemble de faits, je ne l'ai jamais vu comprendre par un seul Français », *Voyages en Italie*, coll. La Pléiade, Gallimard, Paris, 2009, p. 414.
  - 3 Voir à ce sujet V. Haegele, « Les Français à Naples (1806-1815) : étude d'une mobilité plurielle », in *Dans leurs propres mots : la mobilité dans les écrits personnels et les sources orales, XIVe-XXIe siècles*, colloque des 27-28-29 août 2015, Presses Universitaires de Saint-Boniface. (à paraître)
  - 4 Voir à ce sujet les travaux de M. Fumaroli, *Trois institutions littéraires*, Folio, Paris, 1994 ; *La République des Lettres*, Gallimard, Paris, 2015.
  - 5 A.N. 566 AP/15. Dossier 1. Lettre de César Berthier à Max. Lamarque, Naples le 9 juin 1806. Pour les opérations militaires de Lamarque dans le royaume de Naples, cf. carte dans les annexes.
  - 6 C.I., lettre n°364 Napoléon à Joseph, Saint-Cloud le 27 mai 1806. Pour une étude plus approfondie sur ce siège, voir V. Haegele, « Le siège de Gaète. Un révélateur des faiblesses de l'armée napoléonienne », *Revue de l'Institut Napoléon*, n°195, 2007-II, pp. 29-47. Pour suivre les combats de Lamarque dans le royaume de Naples, cf. carte dans les Annexes.

« sur trois nuits j'en passe deux à la tranchée, c'est-à-dire à portée de pistolet de 160 canons ou mortiers qui tirent constamment sur nous ; sur cinq généraux de brigade que nous étions, deux sont déjà tués et le 3e est mort de fatigue »<sup>1</sup>.

Masséna est sur le point de donner l'assaut le 9 juillet quand, au grand soulagement des assaillants, minée par des conflits internes et ses rapports exécrationnels avec les Anglais, la garnison capitule. Pour souligner l'esprit de sacrifice et le courage des soldats dans une France de la Restauration qui se détourne de l'armée, Lamarque donne en exemple les officiers du génie qui s'y sont distingués car « jamais je n'oublierai la tranchée de Gaète où [Pascal-]Vallongue, Lajouski, Campredon et une foule de jeunes officiers dignes de marcher sur leurs traces, ont si souvent prouvé combien le courage de l'âme l'emporte sur celui qui ne tire son impulsion que des qualités physiques »<sup>2</sup>. Il déplore le peu de publicité accordée à cette affaire, vite oubliée par la nouvelle des désastres en Calabre. Si pour Lamarque, les officiers du génie ont rivalisé de prouesses, ce siège a été toutefois « un révélateur des faiblesses des armées napoléoniennes opérant à l'extérieur, loin des principaux champs de batailles »<sup>3</sup>. Car ce long siège a immobilisé des moyens importants et des troupes qui ont coûté aux Français l'invasion de la Sicile. Dans l'optique d'alerter l'opinion, Lamarque préfère mettre l'accent sur la valeur intrinsèque des soldats français qu'attirer l'attention sur les déboires stratégiques de l'armée de Naples à cette époque.

### **La pacification du Cilento**

Après Gaète, c'est au Sud de Naples que Lamarque est dépêché pour réduire l'insurrection. La défaite retentissante de Reynier à Maida (4 juillet 1806) contre les Anglais avait été une véritable « onde de choc dans l'immédiat »<sup>4</sup>, permettant à la Calabre et à la Basilicate de s'insurger et de harceler les Français dans leur retraite. Participant à la contre-offensive de Masséna (5 août), Lamarque décrit le carnage à Lauria (8 août) après la prise de cette ville où la population – qualifiée de « brigands » –

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Lagonegro le 21 septembre 1806. Lamarque veut parler des généraux Grigny, Pascal-Vallongue et Salva.

2 M. Lamarque, *De l'Esprit militaire*, *op. cit.*, p. 65.

3 V. Haegeler, « Le siège de Gaète », *op. cit.*, p. 41-47.

4 N. Cadet, *Honneur et violences*, *op. cit.*, p. 6. A propos de Reynier, Lamarque dira que « c'est l'un des hommes les plus courageux que j'ai connu, mais il est si froid, si impassible qu'il n'avait aucune action sur les troupes ; aussi a-t-il toujours été battu, *Mémoires*, *op. cit.*, 29 avril 1821, t. I, p. 383.

a résisté jusqu'au bout au point que la cité « fut totalement brûlée »<sup>1</sup>. L'assassinat de soldats isolés, de malades et de traînards par les partisans au mois de juillet a entraîné une surenchère dans la violence et l'acharnement des troupes napoléoniennes<sup>2</sup>.

Lamarque est ensuite chargé par le roi de reprendre la pointe de la Licosa, le cap de Palinure et le golfe de Sapri que l'amiral anglais Sidney Smith a fait occuper par les Siciliens et les « masses »<sup>3</sup>. L'ennemi pouvait ainsi se concentrer sur n'importe quel point de la Calabre au Cilento. La mission de Lamarque est de faire cesser ces infiltrations. Reprenant le concept de la colonne mobile – élaborée par Hoche en Vendée – qu'il a déjà mis en œuvre dans l'ouest en 1799, Lamarque s'enfonce dans le Cilento avec des troupes de ligne et des gardes provinciales (400 hommes)<sup>4</sup>. Il se rend rapidement compte que sa marge de manœuvre est réduite dans cette région montagneuse. Ses troupes souffrent de la chaleur et elles sont obligées de marcher sur « des sentiers étroits au milieu des précipices et des rues escarpées », ce qui empêche les marches nocturnes<sup>5</sup>. Ces contraintes l'obligent à prendre d'assaut les villes puisqu'il ne bénéficie pas de l'effet de surprise. Sa modération à l'égard des rebelles lui attire quelques reproches du roi Joseph qui n'approuve pas que Lamarque « se contente de faire donner des coups de bâton aux brigands pris les armes à la main, il faut faire fusiller impitoyablement tous ces brigands »<sup>6</sup>. L'Empereur l'ordonne !

Dans sa réponse au roi, il cherche à expliquer sa conduite et même à l'excuser : assurément, il aurait pu brûler Pisciotta « mais [il] avai[t] vu sur [s]a route tant de villages en cendres, tant de misérables réduits à vivre dans les forêts comme des bêtes fauves ». Il se refuse à suivre l'exemple de Masséna. Sa stratégie consiste plutôt à se concilier les habitants et en les séparant de la cause des partisans en les privant de leurs soutiens afin de les placer sous la protection du « plus miséricordieux des rois »<sup>7</sup>. Il

---

1 A.N. 566 AP/14. *Itinéraire militaire... Lauria*.

2 En réponse à ces assassinats, Napoléon avait prescrit à son frère Joseph de faire « fusiller trois personnes par village des chefs de la révolte. N'ayez pas plus d'égards pour les prêtres que pour les autres », C.I., lettre n°480 Napoléon à Joseph, Saint-Cloud le 5 août 1806.

3 A.N. 566 AP/15. Dossier 1. Lettre de César Berthier à Max. Lamarque, Naples le 16 août 1806 ; M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 11 avril 1823, t. II, p. 141. Les masses sont les milices du royaume de Naples.

4 C.I., lettre n°507 Joseph à Napoléon, Naples le 22 août 1806. Joseph s'est efforcé de constituer dans chaque province de son royaume des « gardes civiques » ou « provinciales », organisées sur le modèle de la garde nationale française. Elles sont réservées aux citoyens aisés. Les autorités françaises misent sur la bourgeoisie, première victime des excès des insurgés, pour maintenir l'ordre, N. Cadet, « Anatomie d'une "petite guerre", la campagne de Calabre de 1806-1807 », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 30/2005, p. 12.

5 A.N. 566 AP/15. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Joseph, Pisciotta le 25 août 1806.

6 A.N. A.F IV 1714 B. Lettre de Joseph à César Berthier, Capodimonte le 24 août 1806.

7 A.N. 566 AP/15. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Joseph, Pisciotta le 25 août 1806. Lamarque souligne que l'esprit des habitants de Pisciotta « ne demandait qu'à être partagé [,] changea en peu de

précède ainsi l'amnistie que Joseph accorde quelques temps plus tard aux insurgés les moins compromis. Il entend pacifier et non détruire, faisant remarquer au roi qu'il « ne paie pas les Français pour qu'ils fassent un désert de ses provinces »<sup>1</sup>. Sans ses ménagements vis-à-vis des habitants, ses soldats n'auraient pas pu se maintenir longtemps sans vivres. C'est aussi ce que souligne Bouillé qui trouve remarquable que Lamarque ait pu « faire subsister ses troupes dans ce pays ingrat » aussi longtemps<sup>2</sup>. Maximien ne cache pas malgré tout ses difficultés à retenir la fureur de ses soldats quand ils trouvent des hommes ayant embrassé le parti de Joseph crucifiés.

Toujours avec sa colonne mobile, Lamarque se tourne ensuite vers les villes côtières tenues par l'ennemi. A Camerota, il se trouve confronté à une place bien fortifiée où la majorité de l'enceinte est bordée par un précipice de plus de 400 pieds de profondeur<sup>3</sup>. Cédant à l'ardeur de ses officiers qui méprisent leurs adversaires, Lamarque fait donner l'assaut sous une pluie diluvienne. Ne pouvant tirer un seul coup de feu, ses troupes sont repoussées. Reconnaisant qu'il a eu tort de suivre ses subordonnés, il réitère l'attaque – préparée cette fois-ci – à la faveur de la nuit, pour ne pas tomber dans le piège d'un siège en règle. La prise de cette place est un grand coup porté aux Anglo-Bourbonniens à la grande satisfaction de Joseph<sup>4</sup>. Beaucoup de rebelles viennent déposer les armes dans les jours qui suivent. Lamarque remplit ainsi l'objectif que le roi lui a fixé : pacifier la région du golfe de Sapri.

S'il sait faire preuve de mansuétude, le général n'hésite pas également à jouer la carte religieuse en se conciliant le clergé pour obtenir la soumission des partisans et des populations, méthode déjà appliquée en Espagne en 1801 :

« je les forçai à jurer devant un grand crucifix tendu sur mes valeureuses mains ; en présence de deux prêtres et sur un évangile, ils ont tous ou presque tous tenus leurs serments »<sup>5</sup>.

---

temps et ils se battirent souvent pour moi », A.N. 566 AP/14. *Itinéraire militaire...Pisciotta*.

1 Lettre de Max. Lamarque à César Berthier, Pisciotta le 25 août 1806, Archives de Naples, Guerra, 1046, citée par J. Rambaud, *Naples sous Joseph Bonaparte (1806-1808)*, Plon-Nourrit, 1911, p. 192. Dans un *Mémoire au roi sur le Cilento et le val de Policastro*, Lamarque prescrit « de ne jamais brûler aucun village et ne plus se permettre ces massacres universels, qui excitent plus d'indignation que de terreur : c'est punir les innocents car les brigands n'ont que des cahutes ; c'est assassiner les gens paisibles car les brigands s'enfuient ; quand on a voulu terminer la guerre de la Vendée, on a cessé de massacrer et de brûler », A.N. 566 AP/15. Dossier 1.

2 Bouillé, *Souvenirs, op. cit.*, t. III, p. 40.

3 Commandée par le duc de Podéria, la garnison est composée en partie par les soldats qui ont combattu à Gaète, violant ainsi les termes de la capitulation. Elle est renforcée par 5 à 600 partisans et fuyards des *capimasse* Guariglia et Neco, A.N. 566 AP/14. *Itinéraire militaire...Camerota*.

4 C.I., lettre n°531 Joseph à Napoléon, Capodimonte le 5 septembre 1806.

5 A.N. 566 AP/14. *Itinéraire militaire...Camerota*. Un autre jour, il arrive à obtenir la reddition du capomassa Ronco en échange de l'amnistie accordée par Joseph. Mais avant de l'accorder, Lamarque

La méthode employée dans le Cilento semble avoir « apaisé » la province au grand plaisir de Joseph qui ne tarit plus d'éloges à son encontre<sup>1</sup>. Comme Reynier et Verdier, Lamarque a bien compris qu'il ne fallait pas laisser l'initiative à l'adversaire dans cette petite guerre. Au contraire, il convient de « courir sus aux brigands et ne pas leur donner le temps de soulever la canaille : c'est une boule de neige qui en roulant s'en grossit »<sup>2</sup>. Seule l'offensive compte pour ne laisser aucun répit à son adversaire, et à ce jeu là, Lamarque s'adapte très bien aux exigences des circonstances. Il applique les méthodes qui ont permis de mettre fin aux violences en Vendée, quitte à détourner des détachements en route vers la Calabre pour renforcer ses propres forces<sup>3</sup>. Son expérience en Bretagne contre les Chouans lui a été finalement plus bénéfique qu'il ne l'avait pensé pour cette « expédition plus pénible que dangereuse »<sup>4</sup>.

### **La pacification de la Basilicate**

Après cette campagne victorieuse, Lamarque quitte sa colonne mobile pour défendre Lagonegro, place importante de la Basilicate. Presque tous les jours, il y est l'objet d'attaques d'un ennemi partant de Maratea et de l'île de Dino<sup>5</sup>. Multipliant les combats, il n'arrive pas à détruire son adversaire. C'est que celui-ci n'a pas de capitale emblématique qui ferait basculer un conflit conventionnel mais seulement « un chapelet de villes fortifiées »<sup>6</sup>. Les *capimasse* savent que le temps et l'espace jouent pour eux et des généraux comme Lamarque sont bien conscients qu'il leur faut éviter l'enlèvement. A Lagonegro, Maximien est cependant réduit à l'impuissance. Même s'il dispose de troupes aguerries pour mener la contre-guérilla et la guerre en montagne comme la légion corse<sup>7</sup>, il n'est cependant pas à l'abri de mauvaises surprises<sup>8</sup>.

---

demande la tête des quatre *capimasse* du secteur qui lui causent le plus d'ennui. Entre-temps rappelé à Naples, il oublie d'évoquer son marché avec Ronco à son successeur le général Lafon-Blaniac. L'étonnement de celui-ci a été grand en voyant dans un sac ensanglanté, quatre têtes rouler sur le plancher ! M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 11 avril 1823, t. II, pp. 142-143.

1 C.I., lettre n°549 Joseph à Napoléon, Capodimonte le 18 septembre 1806.

2 A.N. 566 AP/15. Dossier 1. *Mémoire au roi sur le Cilento et le val de Policastro*. Face à cette insurrection, l'armée de Naples est loin d'être démunie. De nombreux cadres ont déjà servi dans ce type de conflit : Verdier et Reynier en Egypte, Mermet en Vendée, Duhesme à Naples en 1799, N. Cadet, « Anatomie d'une "petite guerre" », *op. cit.*, p. 5.

3 N. Cadet, « Anatomie d'une "petite guerre"... », *op. cit.*, p. 13.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Lagonegro le 21 septembre 1806.

5 A.N. 566 AP/14. *Itinéraire militaire...Lagonegro*.

6 N. Cadet, *Honneur et violences*, *op. cit.*, pp. 228 et 235.

7 A propos des Corses, Lamarque a été « à même d'apprécier ce que valent il Corsicani pour cette espèce de guerre », A.N. 566 AP/14. *Itinéraire militaire...Castelluccio*.

8 Le 26 septembre 1806, une compagnie corse tombe dans une embuscade à Lauria et perd 70 hommes.

Si le militaire Lamarque se trouve dans une impasse, l'homme Maximien se morfond d'ennui dans « cet exil où il n'y a rien à faire » au point de demander son rappel<sup>1</sup>. Il est entendu mais sa campagne dans le Cilento a tellement plu au roi qu'il le charge à la mi-novembre 1806 de la pacification des environs de Sapri et de Policastro, en coordonnant ses efforts avec Verdier qui lui, doit prendre le port d'Amantea, au sud-ouest de Cosenza<sup>2</sup>. Lamarque est loin d'être ravi par cette nouvelle mission car il ressent de plus en plus de dégoût pour ce genre de guerre, où il n'a pourtant pas démerité. Il presse ainsi vivement César Berthier d'annuler cet ordre. Mais Joseph reste inflexible, il ne veut pas se priver d'un général qui remplit ses objectifs<sup>3</sup>.

Contraint de s'exécuter, Lamarque repart avec sa colonne mobile sillonner la Basilicate. Il applique les mêmes méthodes que lors de la précédente campagne tout en suivant les nouvelles directives de répression : pendre en place publique les chefs rebelles capturés. Lamarque va plus loin : il fait décapiter les insurgés morts et exposer leurs têtes sur des pieux à l'entrée de leur village natal afin de marquer les esprits de ses adversaires<sup>4</sup>. Comme l'a démontré N. Cadet, il ne fait que reprendre ce procédé utilisé en Italie méridionale – lui-même proche de l'aire turco-balkanique – « où l'exposition de la tête de l'adversaire a valeur d'exemple et constitue une sorte de trophée »<sup>5</sup>. Méthodique, Lamarque est aussi quelqu'un qui s'adapte très bien aux us et coutumes de son environnement.

Mais ses efforts seraient vains si le port de Maratea restait aux mains de l'ennemi. La description des lieux complique sérieusement son entreprise :

« c'était dans la ville haute de Maratea située sur un rocher misérable [...] que s'étaient fortifiés ces enragés. Ce rocher est comme un pain de sucre renversé ; sa base est moins large que son sommet »<sup>6</sup>.

Il décide alors d'entreprendre le siège de la place, bien que sa colonne mobile ne soit pas adaptée pour ce type de combat. Afin de se mouvoir rapidement contre l'ennemi, celle-ci est en effet peu ou pas pourvue d'artillerie<sup>7</sup>. Le relief accidenté de la Basilicate oblige

---

D'après le très bon site consacré à la Corse militaire. <https://sites.google.com/site/tirailleurscorses>.

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Lagonegro le 21 septembre 1806.

2 A.N. 566 AP/15. Dossier 1. Lettre de César Berthier à Max. Lamarque, Naples le 14 novembre 1806.

3 A.N. 566 AP/15. Dossier 1. Lettre de César Berthier à Max. Lamarque, Naples le 16 novembre 1806.

4 A.N. 381 AP/7. *Rapport des opérations de la colonne sous les ordres du général Lamarque* (21 novembre-4 décembre 1806).

5 N. Cadet, *Honneur et violence*, op. cit., p. 345.

6 Vingt-deux chefs de brigands s'y sont enfermés avec plus de 2.000 hommes. Des officiers anglais sont également présents tandis que quelques-unes de leurs frégates croisent en vue de la ville, A.N. 566 AP/14. *Itinéraire militaire...Maratea*.

7 *Ibid.* Verdier rencontre le même problème devant Amantea. Son artillerie est à ce point insignifiante

une nouvelle fois Lamarque à s'adapter. Ne pouvant creuser des tranchées, il fait avancer ses hommes en élevant des murailles en pierre sèche. Mal engagé, le siège se termine plus rapidement que prévu à son grand soulagement. La désunion des chefs bourbonniens a fait cesser toute résistance organisée. Mais lorsque les troupes françaises entrent dans la ville, Lamarque ne peut pas les empêcher de la saccager<sup>1</sup>. Il remporte toutefois un autre succès aussi important que la prise d'une ville : en parvenant à convaincre des *capimasse* comme Sciarpa et Sciabolone de rejoindre les rangs du roi Joseph, Lamarque réussit également à entraîner leurs hommes<sup>2</sup>. Ces derniers servent désormais à ses côtés et il se loue de leurs services contre la guérilla<sup>3</sup>. Grâce à ces transfuges qui décapitent le mouvement insurrectionnel en Basilicate, sa tâche est grandement facilitée. Les opérations sont ainsi terminées au mois de décembre, à la grande satisfaction du roi.

Derrière ce tableau idyllique, il convient de nuancer la portée de son action. Le temps a montré que la pacification des provinces méridionales du royaume n'a jamais été complète. La guérilla perdure de manière endémique pendant plusieurs années, entraînant un climat d'insécurité. Cependant l'action scrupuleuse et pragmatique de Lamarque dans le Cilento et en Basilicate a permis de ramener ces régions dans le giron napoléonien. Elle a également montré qu'il a su mettre à profit son expérience chouanne tout en s'adaptant à la singularité de ce conflit avec le peu de moyens qu'il avait sa disposition. Bien qu'il déteste ce genre de guerre, il s'affirme paradoxalement comme l'un de ses meilleurs spécialistes.

### **Le chef d'état-major du roi Joseph**

Son action et ses résultats contre la guérilla ont été suivis avec attention par le roi Joseph, qui avait pu déjà apprécier ses qualités personnelles dans un cadre officiel. Désormais il est fixé sur ses talents militaires. Maximien ne tarde pas à être

---

qu'il lui faut un mois pour provoquer la chute du château médiéval, N. Cadet, « Anatomie d'une "petite guerre" », *op. cit.*, p. 10.

1 P. Colletta, *Histoire de Naples depuis Charles VI jusqu'à Ferdinand IV*, Ladvocat, 1840, t. III, pp. 24-25.

2 A.N. 566 AP/15. Dossier 1. Lettre de César Berthier à Max. Lamarque, Naples le 12 décembre 1806. Il est autorisé à former « une ou deux compagnies des hommes de bonnes volontés » qui seront incorporés dans le 1er léger napolitain du colonel Pignatelli.

3 Selon Lamarque, son audace et sa confiance « leur imposaient ; jamais je n'ai été mieux obéi ; ma parole, que je tenais toujours, était devenue une chose sacrée à leurs yeux », *Mémoires, op. cit.*, 11 avril 1823, t. II, p. 140.

complimenté par le roi qui reconnaît lui devoir la pacification de trois provinces<sup>1</sup>. Il lui propose ainsi de devenir son aide de camp, un poste de confiance. Comme cette nomination doit être avalisée par Napoléon – Lamarque dépend toujours de l'armée impériale – Joseph réitère trois fois sa requête sans être entendu<sup>2</sup>. Le silence de l'empereur fait hésiter Maximien sur le parti à prendre. Comme beaucoup d'officiers de l'armée de Naples, il conditionne l'acceptation d'un poste dans l'armée napolitaine de Joseph Bonaparte à son maintien sur les tableaux d'avancement de l'armée française. Tous comme lui souhaitent voir leur situation clarifiée à cet égard.

On trouve ainsi dans ses archives les brouillons des lettres qu'il a envoyées à Napoléon et au ministre de la Guerre, pour sonder leurs intentions. Au premier, tout en profitant pour demander sa réintégration dans la Grande Armée, il exprime que « le titre de soldat de Napoléon est trop glorieux » pour qu'on y renonce en cas de non-cumul. Au maréchal Berthier, il annonce sans ambages qu'il veut « vivre et mourir soldat de Bonaparte le grand »<sup>3</sup>. Ces deux lettres sont intéressantes pour plusieurs raisons : elles montrent sa réticence à poursuivre l'aventure napolitaine puisque celle-ci l'astreint seulement à pourchasser des partisans. Il reste attaché à la personne de Joseph au nom de leur amitié et en raison de son statut de frère du « héros », mais il préférerait revenir dans une armée dirigée par Napoléon lui-même. Malgré sa « punition » et son éloignement du théâtre d'opérations principal qui aurait pu l'aigrir, Maximien garde sa confiance dans le génie de l'Empereur. Ses lettres ne sont pas dénuées d'arrière-pensées : revenir sous les yeux de Napoléon permettrait de recueillir les avantages inhérents à la gloire impériale car ses camarades de l'armée de Naples n'ont reçu aucune récompense pour leur campagne, contrairement à ceux de la Grande Armée.

La réponse qu'il reçoit du ministre de la Guerre ne lui laisse pas d'alternative : ou il reste au service français ou il passe avec armes et bagages au service napolitain, perdant ainsi sa qualité de Français<sup>4</sup>. Ne voulant pas renoncer à cette dernière, il refuse la proposition d'un roi qui a été contraint de dépêcher son chef d'état-major César Berthier auprès de Napoléon pour plaider sa cause. La mission calamiteuse de ce dernier facilite son éviction de son poste au profit de Lamarque, moins frivole et plus

---

1 A.N. 566 AP/15. Dossier 1. *Récit d'opération de la prise du fort de Maratea*.

2 C.I., lettre n°567 Joseph à Napoléon, Portici le 21 octobre 1806 ; n°578, Portici le 6 novembre 1806 ; n°610, Naples le 29 décembre 1806.

3 A.N. 566 AP/16. Dossier 1. *Fragments autographes*. s.d.

4 C.I., lettre n°617 Joseph à Napoléon, Naples le 14 janvier 1807. En mai, Napoléon réitère à son frère de « rien distraire de [s]es troupes, officiers et soldats, pour faire entrer dans les troupes de Naples. Tout ce qui revient de Naples n'est plus que squelette, parce qu'on en a ôté les anciens soldats », C.I., lettre n°677 Napoléon à Joseph, Finkenstein le 2 mai 1807.

déférent. Cette nomination acceptée le 15 avril 1807 et entérinée par Napoléon, concilie finalement les deux parties : Joseph garde auprès de lui un homme de valeur tandis que cette position permet à Lamarque de rester au service français. De prime abord, il semble satisfait par ses nouvelles fonctions mais il se désole « qu'il y ait tant de gloire en Pologne et d'être si loin »<sup>1</sup>. Malgré les grandes responsabilités qui font de lui le numéro deux de l'armée de Naples, il garde toujours dans un coin de sa tête l'ambition de revenir au sein de la Grande Armée.

Si Naples lui paraît un exil, il ne peut pas rester insensible au crédit dont il jouit désormais auprès de Joseph. L'ambassadeur de France à Naples La Feuillade voit en Lamarque « une espèce de favori » du roi, ajoutant que c'est « un homme courageux, zélé, plein d'esprit et de mérite »<sup>2</sup>. Le roi l'emmène d'ailleurs avec lui en tournée d'inspection dans les Pouilles (21 mars – 12 avril) et dans les Abruzzes (14 – 26 mai). Séduit par les qualités humaines et intellectuelles de Joseph, Lamarque ne manque pas l'occasion de renforcer un peu plus ses liens avec le roi qui le traite « avec une bonté infinie »<sup>3</sup>. C'est en effet durant cette tournée que Joseph décide de le promouvoir à la place de César Berthier. Bien servir Joseph peut devenir alors une passerelle pour revenir en grâce aux yeux de l'Empereur.

Son quotidien de chef d'état-major d'une armée d'occupation le cantonne à des tâches purement administratives. Il décrit la routine de ses bureaux qui ne désemploient pas de 7 heures du matin jusqu'à 21 heures durant lesquelles « une vingtaine de secrétaires ne cessent pas un moment de barbouiller du papier »<sup>4</sup>. Les mauvaises habitudes prises par certains officiers le poussent à reprendre en main l'état-major<sup>5</sup>. Il se dit aussi submergé par les affaires à expédier : il est tenu d'envoyer tous les dix jours un rapport de situation au quartier-général de la Grande Armée et un autre à Paris qui met près d'une semaine pour être acheminé. Napoléon se plaint parfois de ne rien recevoir, s'en prenant à Joseph – qui en a l'habitude – et à Lamarque – qui lui ne l'a pas –, menacé de se faire remplacer<sup>6</sup>. Visiblement très agacé par ces réprimandes impériales

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Chieti le 25 mai 1807.

2 Lettre du 11 janvier 1809, A.E. Naples, 133, cité par J. Rambaud, *op. cit.*, p. 249.

3 A.N. 566 AP/13. *Sur le voyage avec le roi en 1807*. En 1824, il parlera du règne de Joseph à Naples comme celui du « philosophe sur le trône », lettre de Max. Lamarque à Joseph, Paris le 27 mars 1824, *Mémoires et correspondance*, *op. cit.*, t. X, pp. 275-279.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 19 janvier 1808.

5 Certains escroquaient les destinataires des missives, ce qui faisait bondir Lamarque : « les courriers que j'envoie sont toujours payés et je vous prie de faire mettre en prison ceux de l'état-major qui vous demanderont de l'argent », A.N. 566 AP/13. Lettre de Max. Lamarque au général Maurice-Mathieu, Naples le 11 mars 1808.

6 C.I., lettre n°738 Napoléon à Joseph, Paris le 19 août 1807.

injustifiées, il mène son enquête et fournit à Joseph toutes les preuves assurant sa bonne foi<sup>1</sup>.

Une autre fois, c'est à la faiblesse de ses rapports que l'empereur s'en prend, qualifiant de « ridicule » son mémoire sur l'état de l'armée<sup>2</sup>. Si Napoléon est très exigeant à ce sujet, c'est qu'il attache une grande importance à connaître la situation exacte des armées qui ne sont pas sous son commandement direct. Le travail de Lamarque n'est pas remis en cause directement, seulement l'empereur n'a que peu d'estime pour les états-majors et leurs chefs – dont on sait qu'il houspillait souvent le sien, le maréchal Berthier –, au point de déclarer qu'ils constituent un corps de fainéants<sup>3</sup>. Tous ces reproches ne contribuent pas à lui faire apprécier ses fonctions administratives et le confortent un peu plus dans sa volonté de retourner à des affaires plus militaires. Pour l'heure, il doit apprendre à encaisser les réprimandes impériales même si elles peuvent lui paraître injustifiées.

Son arrivée à la tête de l'état-major coïncide avec la recrudescence de l'action des bandes armées dans les provinces méridionales. C'est désormais à distance qu'il prône aux officiers sur le terrain « une guerre d'extermination ». Il demande à ce que l'on fusille tous ceux qui ont été pris les armes à la main et qu'on mette à prix la tête des partisans<sup>4</sup>. Mais il se rend vite à l'évidence : les troupes napolitaines, notamment les gardes provinciales et les transfuges, ne sont pas fiables contre les partisans. Seuls quelques-uns jouent le jeu, pour peu qu'ils soient bien encadrés, comme il avait lui-même fait lors de ses campagnes victorieuses dans le Cilento et en Basilicate. Afin de résorber le problème, il tente de coordonner ses efforts avec les commandants français

---

1 C.I., lettre n°744 Joseph à Napoléon, Naples le 28 août 1807. Les investigations prouvent que le courrier est, semble-t-il, intercepté par un fonctionnaire. Lamarque n'a jamais vraiment su qui l'interceptait. Quand Napoléon lui a demandé en 1815, il soupçonnait un haut fonctionnaire de l'État dont Joseph a eu par la suite à se plaindre en Espagne, A. Du Casse, *Mémoires et correspondance*, op. cit., t. VI, p. 76. Mais le courrier pouvait être aussi bien intercepté par les partisans en raison de la valeur des dépêches qui se négocient avec les espions de toutes nationalités opérant en Italie. Joseph a tenté de pallier à ce problème en organisant une gendarmerie royale, V. Haegele, *Napoléon et Joseph Bonaparte*, op. cit., p. 327.

2 C.I., lettre n°788 Napoléon à Joseph, Fontainebleau le 18 octobre 1807. Lamarque se plaint souvent des colonels et des chefs d'état-major des divisions qui exagèrent leur état de situation ou qui commettent des faux. Il recommande de les punir car « en me trompant, ils jettent dans l'erreur S.M. le roi de Naples et S.M. l'Empereur », A.N. 566 AP/13. Lettre de Max. Lamarque à Maurice-Mathieu, Naples le 11 mars 1808.

3 G. Bodinier, *Les officiers du Consulat et de l'Empire*, op. cit., p. 159.

4 A.N. 566 AP/13. Lettres de Max. Lamarque à César Berthier (Pouille), Lanchantin (Labour), Partouneaux (Abruzzes), au colonel Bigarré, Naples les 6 et 7 juin 1807. Averti de pourparlers entre la France et l'Angleterre, Lamarque préconise à Partouneaux de retirer les exemplaires imprimés des arrêtés mettant à prix les brigands car « il serait dangereux de faire voir qu'on en est réduit à employer des mesures de cette nature ». A.N. 566 AP/13. Lettre de Max. Lamarque à Partouneaux, Naples le 5 août 1807.

de l'Italie centrale, où les partisans se réfugient, et avec l'ambassadeur de France à Rome, Alquier.

Lamarque tente également de transmettre à ses collègues et à ses subordonnés l'expérience qu'il a acquise sur le terrain. Il prodigue à cette occasion de nombreux conseils aux chefs de colonnes œuvrant contre les partisans. Pour ne citer qu'un exemple, il recommande au chef d'escadron Clary, neveu et aide de camp du roi, d'employer des espions pour débusquer l'ennemi, de rester constamment groupé et en mouvement notamment de nuit. Il ne doit pas hésiter à aborder l'ennemi et « courir à lui » car celui-ci est souvent meilleur tireur à longue distance que les soldats. Enfin, il ne doit s'engager dans aucun défilé, bois ou village sans l'avoir préalablement fait éclairer<sup>1</sup>. Ce sont toutes les règles élémentaires de la contre-guérilla qu'il s'ingénie à inculquer à des commandants qui ne sont pas toujours prompts à suivre ses instructions à son grand dépit. Il se montre en revanche impuissant face à l'augmentation croissante de malades et au retard permanent de la solde<sup>2</sup>.

Ces longs mois à la tête de l'état-major, loin des zones de combat, n'ont fait que renforcer son mal du pays. Il se retourne alors vers l'affection d'une famille qui lui manque éperdument. Voilà cinq ans qu'il n'a pas revu son fils, sa sœur et sa mère et il serait prêt à échanger « toutes les pompes des cours » pour les revoir<sup>3</sup>. A ce mal-être s'ajoute l'impasse professionnelle dans laquelle il se trouve, persuadé qu'il est sous-employé par rapport à ses talents militaires et estimant valoir plus « qu'un bon chef d'état-major »<sup>4</sup>. La perspective de combattre les partisans sur le terrain ne l'enthousiasme guère. Toutefois, Joseph n'est pas un ingrat et a tenu à le récompenser pour ses services. Il demande à son frère une promotion, actée le 6 décembre 1807<sup>5</sup>. Cette promotion est une embellie dans son marasme napolitain et Lamarque ne s'y trompe pas. Il peut remercier son protecteur des bontés qu'il lui accorde, allant jusqu'à recopier mot pour mot la lettre de Joseph à sa mère<sup>6</sup>.

---

1 A.N. 566 AP/13. Lettres de Max. Lamarque à Saliceti, Naples les 18 et 20 août 1807.

2 Voir à ce sujet J. Rambaud, *Naples sous Joseph Bonaparte*, *op. cit.*, pp. 246-270.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 19 janvier 1808.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 14 décembre 1808.

5 S.H.D. 7Y 2467. Relevé des états de service. Joseph avait déjà demandé en 1806 une promotion, arguant qu'il avait déjà sept années d'ancienneté dans son grade mais Napoléon n'avait pas donné suite, C.I., lettre n°610 Joseph à Napoléon, Naples le 29 décembre 1806.

6 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 14 décembre 1807. « Venise le 7 décembre 1807. Je vous annonce avec plaisir, mon cher général, que l'Empereur vous a nommé général de division. Vous êtes autorisé à en porter les décorations ; agréez mon compliment et mon attachement sincère. Votre affectionné, Joseph »

Si sa carrière militaire est semble-t-il au point mort, il peut se flatter de faire partie du cercle des intimes du roi de Naples. Celui-ci l'amène souvent avec lui dans ses chasses aux environs de Naples, activité que Lamarque affectionne<sup>1</sup>. Le roi lui donne aussi des missions de confiance qui peuvent s'avérer parfois désagréables. Il cite cet exemple : Joseph devait annoncer à Masséna que Napoléon lui avait fait confisquer trois millions de francs – fruit de ses rapines en Vénétie – qu'il avait déposés dans une banque génoise. Comme le maréchal détestait César Berthier, Lamarque fut choisi en raison de l'amitié qu'il lui témoignait. Il fut ainsi contraint de jouer les messagers nocturnes en se rendant au palais Acton où logeait Masséna. Croyant que Lamarque venait l'arrêter, les yeux du maréchal « étincelèrent de fureur » quand il apprit la nouvelle, car c'était pour lui « acte de despotisme aussi cruel que ceux des empereurs qui opprimèrent Rome »<sup>2</sup>.

Durablement installé aux côtés du roi-philosophe, mais quand même enfermé dans une routine administrative, Lamarque regarde d'un œil attentif les événements de Bayonne. La double abdication des rois espagnols laisse le champ libre à Napoléon pour installer son frère Joseph sur le trône de Charles Quint le 10 mai 1808. Comme les Français de Naples sont plus au moins au courant des projets de l'Empereur, Maximien fait le rapprochement avec les préparatifs de départ de Joseph. Celui-ci quitte précipitamment sa capitale le 23 mai. Avant de partir, le roi a demandé à ses proches de le suivre en Espagne : les ministres Roederer, Girardin, Miot de Melito, Ferri-Pisani, le général Merlin (de Thionville), les colonels de Clermont-Tonnerre et Tascher, ses aides de camp<sup>3</sup> s'exécutent mais... pas Lamarque. Pour quelqu'un qui se trouve dans le cercle des intimes du roi et qui bénéficie de ses largesses, ce refus suscite des interrogations.

A sa mère qui est surprise de ne pas le retrouver à Bayonne, Lamarque répond qu'il n'a pas voulu suivre Joseph parce qu'il perdrait sa qualité de Français s'il prenait du service aux côtés du nouveau roi d'Espagne<sup>4</sup>, à moins que l'armée impériale – dont il

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 19 janvier 1808.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., 27 mars 1822, t. I, pp. 320-322. Le 2 mars 1806, Napoléon avait demandé à Joseph de convoquer Masséna afin de lui demander de rendre l'argent perçu indûment en Vénétie, estimé à environ trois millions avant de passer à un chiffre oscillant entre sept et huit. Masséna se défendait de ces accusations mais l'Empereur entendait soutirer le trésor de guerre du maréchal. Les quatre millions récupérés en mars 1806 permettent de rembourser les lettres de change tirées par Joseph à Rome et de solder l'arriéré dû aux troupes. Le Trésor impérial fait ainsi une belle économie tout en fournissant à Napoléon un moyen de pression contre son frère, à savoir contraindre Masséna à restituer tout son trésor de guerre s'il veut payer les soldats, V. Haeghele, *Napoléon et Joseph Bonaparte*, op. cit., pp. 198-200. Lamarque place son intervention auprès de Masséna après le siège de Gaète. Soit sa mémoire lui joue des tours, soit il s'agit d'une nouvelle extorsion comme prescrit par Napoléon.

3 G. Girod de l'Ain, *Joseph Bonaparte. Le roi malgré lui*, Perrin, Paris, 1980, p. 183.

4 Merlin (de Thionville), Clermont-Tonnerre et Tascher sont tous devenus des officiers espagnols.

dépend toujours – l'affecte dans la péninsule ibérique, ce qui n'est pas à l'ordre du jour. En refusant cette offre, Lamarque se tient aux principes qu'il s'est lui-même fixé un an auparavant : le service français a beaucoup plus de valeur à ses yeux que le service étranger : « l'argent et les dignités [ne] sont rien quand le cœur parle »<sup>1</sup>. Ce qui ne l'a toutefois pas empêché d'accepter les récompenses que Joseph a allègrement distribué à son départ de Naples<sup>2</sup>. Le roi a accordé à ses amis la totalité des décorations de son ordre des Deux-Siciles, Lamarque est nommé dignitaire de l'ordre le 23 mai 1808<sup>3</sup>. C'est par patriotisme qu'il désire rester Français : « je n'ai qu'une maladie, c'est de tenir à mon pays et de préférer son service à tous les autres. j'aime mieux être général français que prince napolitain ou espagnol »<sup>4</sup>. Mais c'est aussi par calcul. Sa grande ambition reste de servir là où se trouve la reconnaissance et la gloire : dans une armée commandée par Napoléon. Pari risqué car rien ne dit que l'empereur le rappellera auprès de lui à court terme. Derrière l'argument du service étranger se cache également une grande répugnance à retourner en Espagne après son expérience mitigée de 1801. Ce serait cependant un bon moyen de se rapprocher de sa famille, Madrid n'étant qu'à trois jours de la frontière. La géopolitique napoléonienne a ainsi placé Lamarque devant un choix cornélien : l'amour des siens ou l'honneur. Le sens du devoir et l'ambition l'ont finalement emporté. En restant à Naples, il est conscient qu'il se sépare de son protecteur pour se diriger vers l'inconnu, même si aux dires de Joseph, « Naples reste un royaume tel qu'il est ; il n'y aura que le roi de changé »<sup>5</sup>.

### **La prise de Capri**

Comme la plupart des Napolitains et des Français de Naples, Lamarque est dans l'expectative car les informations de Bayonne n'arrivent qu'au compte-gouttes tandis que l'interrègne se prolonge. Il apprend par un décret impérial daté du 15 août que c'est le maréchal Murat qui est appelé à succéder à Joseph sur le trône de Naples. Entré dans sa capitale le 5 septembre, celui-ci entend se démarquer de son prédécesseur. Moins civil,

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 29 juin 1808. Ce qui ne l'a toutefois pas empêché d'accepter les récompenses que Joseph a allègrement distribué à son départ de Naples.

2 Selon Murat, ces donations se sont élevés à plus de 250 0000 ducats (8750 000 francs)

3 Décret du 23 mai 1808, ratifié le 26 juin par le grand-chancelier de l'ordre, le prince de Bisignano, *Catalogue de vente de 1992*, p. 13. C'est la plus haute classe de l'ordre. Dignitaire devient Grand-croix sous Murat qui calque les classes de l'ordre sur la Légion d'honneur.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 7 juin 1808.

5 A.N. 29 AP/13. Lettre de Joseph à Roederer, le 9 juin 1808, citée par V. Haeghele, *Murat, op. cit.*, p. 502.

plus militaire, Murat cherche à s'appuyer principalement sur les Napolitains et prévient les nombreux Français qui travaillent dans l'administration d'aller chercher ailleurs leurs emplois<sup>1</sup>. Lamarque et Murat ne se sont jamais rencontrés jusqu'à présent. Le nouveau roi est précédé par sa renommée de cavalier chevronné, le général landais lui, est un inconnu pour Murat. Qui plus est, il peut avoir légitimement « quelques préventions »<sup>2</sup> à son encontre, lui qui a été, jusqu'à une date très récente, l'un des plus proches collaborateurs d'un Joseph abhorré par le roi-cavalier.

Murat a certainement dû s'enquérir de ses états de service et recueillir des témoignages pour se faire sa propre opinion sur un chef d'état-major hérité de son prédécesseur. Quant à Maximien, il a cherché à découvrir l'homme qui se cachait derrière le militaire à la réputation bien établie. Dans ses *Mémoires*, il trace ce portrait contrasté du nouveau roi : il réfute le qualificatif d' « imbécile » que lui donnait Napoléon. Au contraire, Murat était « un homme de beaucoup d'esprit mais il avait une ambition démesurée »<sup>3</sup>. Il reconnaît aussi qu'il avait « plus de qualités militaires que de talents »<sup>4</sup> et que son plus « gros défaut était la vanité » car « en le flattant on était sûr de tout en obtenir »<sup>5</sup>. Là encore, méfions-nous de ce témoignage a posteriori car Lamarque écrit sous la Restauration. Si tout ne sonne pas faux, ses impressions sur Murat sont influencées par le jugement sévère qu'il rend à propos de la conduite à contre-temps que celui-ci a tenu en 1814 et 1815<sup>6</sup>. En 1808, Maximien est très satisfait que le nouveau souverain fasse preuve d'une « ambition démesurée » en lui confiant un mois après son arrivée, le commandement de la première opération militaire de son règne : reprendre Capri aux Anglais. L'intéressé voit cette mission périlleuse comme « une grande preuve de confiance »<sup>7</sup> de la part d'un Murat qui lui donne enfin l'occasion de passer à l'action contre des troupes régulières, denrée rare sur ce front périphérique. Pour le roi, c'est aussi l'opportunité de tester la valeur militaire de son chef d'état-major.

---

1 *Ibid.*, pp. 523 et 526.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 14 décembre 1808.

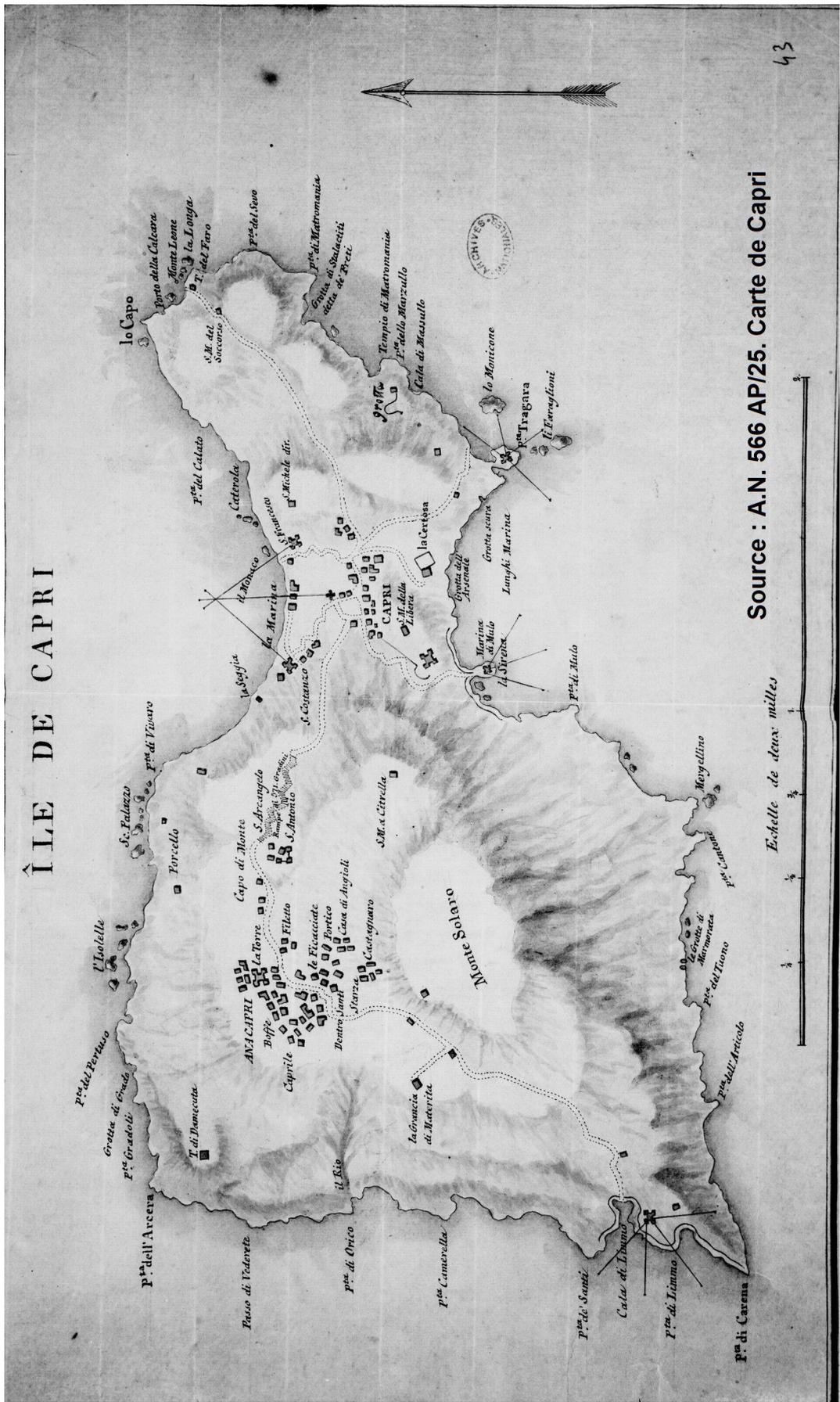
3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 22 janvier 1825, t. II, p. 191.

4 *Ibid.*, 29 avril 1822, t. I, p. 387.

5 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit., Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 48.

6 Voir le chapitre VI de son essai historique sur les Cent-Jours, *op. cit.*, t. I, pp. 47-56.

7 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 14 décembre 1808.



Source : A.N. 566 AP/25. Carte de Capri

Située dans la baie de Naples, l'île de Capri a une grande importance stratégique de par sa position. Prise le 12 mai 1806 par les troupes de l'amiral Sidney Smith, la garnison anglaise n'a cessé dès lors d'entretenir une menace permanente sur Naples et sur les liaisons maritimes du royaume. Capri accueille également une importante base de renseignements où espions, brigands, déserteurs, transfuges, corsaires pullulent. Les abords, constitués en majorité de roches escarpées et qui s'élèvent à plusieurs centaines de mètres au-dessus de la mer, et les travaux qu'ont effectués les Anglais, rendent l'île inabordable pour toute escadre croisant au large. Son commandant, le colonel Hudson Lowe estime que son « petit Gibraltar » est imprenable<sup>1</sup>. Murat entend neutraliser ce refuge de navires anglo-siciliens d'autant plus que de sérieux accrochages ont lieu sur les côtes napolitaines. Une lettre interceptée de Ponza annonçant des renforts prochains sur Capri, pousse le roi à monter l'expédition<sup>2</sup>.

Il ne convient pas ici de retracer pour une énième fois la prise de l'île<sup>3</sup>, on s'attachera plutôt à suivre Lamarque à partir de ses propres archives et de ses *Mémoires* pour connaître son état d'esprit durant ses douze jours. Depuis le mois de mars 1808, Lamarque est informé de la dégradation du moral des 900 Corsican Rangers composant la garnison anglaise. Grâce aux dépositions de plusieurs déserteurs et notamment de celle du caporal Farinelli, il connaît les détails du dispositif défensif anglais et a priori de son seul point faible exploitable : un ravin dans une falaise appelé *il Rio* sur la côte du Limmo (ou Limbo) à l'Ouest de l'île<sup>4</sup>. Parallèlement, le chef de bataillon Colletta de

---

1 Sous le règne de Joseph, rien n'avait été réellement tenté contre l'île si ce n'est le 3 mars 1807 où les 1500 hommes du général Merlin (de Thionville) avaient tenté une approche mais le mauvais temps avait ajourné l'expédition, J. Rambaud, *Naples sous Joseph Bonaparte*, *op. cit.*, p. 184. Joseph s'était plus préoccupé de l'île de Ponza, à l'ouest de Naples, où le prince de Canosa avait fomenté l'attentat contre l'hôtel de Saliceti dans la nuit du 30 au 31 janvier 1808. Sur cet attentat, Lamarque raconte que « M. Saliceti a été enseveli sous les décombres avec sa fille et son gendre [marquis de Potenziano] : heureusement qu'on leur a porté des prompts secours et qu'il n'y a rien à craindre pour leur vie. Tout annonce que cet événement a été produit par une mine pratiquée sous l'hôtel du ministre [...]. Cet attentat ne se liait pas comme on devrait le croire, à une conspiration plus étendue », A.N. 566 AP/13. Lettre de Max. Lamarque à Clarke, Naples le 1er février 1808.

2 V. Haegele, *Murat*, *op. cit.*, p. 533.

3 Il existe plusieurs témoignages de participants de cette expédition comme celui de P. Nempde, « Journal de l'expédition de Capri, 1808 », *Le Spectateur militaire*, t. VIII, Paris, 1830, témoignage de première main ou celui de P. Colletta, *Histoire de Naples depuis Charles VI à Ferdinand IV*, Ladvocat, Paris, 1840, t. III, qui reprend en grande partie le rapport de Lamarque à Napoléon ou les « Notes du général Jean Thomas sur l'expédition de Capri, octobre 1808 », *Carnet de la Sabretache*, vol. 5, 1906. Les lettres de Hudson Lowe à son supérieur montrent le point de vue anglais, *Histoire de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*, 1853, t. III, pièces justificatives. Par la suite, le sujet a souvent été repris : M. Perrot, *Deux expéditions insulaires françaises : surprise de Jersey en 1781, prise de Capri en 1808*, Berger-Levrault, Paris, 1929 ; et plus récemment les articles de J-F. Brun, « La prise de Capri, 4-17 octobre 1808 », *Napoléon Ier le magazine du Consulat et de l'Empire*, n°34, 2005 ; P. Raynaud, « Capri, octobre 1808, une triple victoire », *La Revue Napoléon*, n°36, novembre 2008 ; le hors-série de la revue *Soldats napoléoniens*, n°1 « La prise de Capri », octobre 2008.

4 A.N. 566 AP/15. Dossier 2. *Déposition de Farinelli, déserteur des Corsican Rangers*, 3-4 mars 1808.

l'état-major et les espions du ministre de la Police Saliceti sont presque arrivés à la même conclusion : il faut attaquer par l'Ouest mais dans une crique plus au Sud. C'est ce dernier avis qui est finalement retenu lors de la préparation du plan d'attaque qui s'articule ainsi : l'offensive principale menée par Lamarque doit converger vers le Limmo tandis que deux diversions fixeront les renforts anglais sur la Marina Grande au nord (Chavardès) et sur Tragara et Milo au sud (Montserras). Quant à l'agent double Suzzarelli, il doit prévenir Hudson Lowe que l'expédition a pour objectif Ponza, tenant ainsi éloigné la croisière anglaise. Pour donner le change et détourner l'attention, Murat organise de grandes fêtes. Dans cette partie de poker-menteur franco-anglais, le rôle attribué à Lamarque prend une grande importance.

Le 2 octobre, il participe à la longue revue des troupes effectuée par le roi et le maréchal Pérignon sur la promenade de Chiaja avant que l'embargo du port soit décrété le lendemain. Grâce aux embarcations qui ont été réquisitionnées, Lamarque peut converger vers l'île avec 2 300 hommes<sup>1</sup>. Mais arrivé en vue du lieu de débarquement, il s'aperçoit rapidement de son impossibilité :

« ce bas-fond, dominé de tous côtés par des rochers coupés verticalement, n'offrait qu'une seule issue, où l'on avait établi une trappe et plus loin un pont-levis qu'il était impossible d'atteindre [...]. Vingt hommes en auraient arrêté dix mille »<sup>2</sup>.

Tout le plan d'attaque tombe à l'eau et il peut pester contre Saliceti qui a été complètement berné par les renseignements fallacieux de son agent double. Plus tard, il aurait acquis la preuve<sup>3</sup> que Suzzarelli a transmis – avec l'accord de Lowe – le « plan d'attaque que Saliceti, trompé, avait donné au roi comme d'un succès infaillible et qui nous conduisait à une mort certaine »<sup>4</sup>. Non seulement les renseignements sont faux mais les Anglais sont au courant de l'attaque ! Lamarque se voit obligé de changer ses plans et remonte vers le Nord. S'est-il souvenu alors des indications données par le caporal Farinelli dans sa déposition ? En tout cas, ses hommes pénètrent dans le ravin indiqué où un surplomb permet d'abriter les embarcations des tirs anglais.

---

1 A.N. 566 AP/15. Dossier. 2. Troupes présentes le 4 octobre 1808 à Capri.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 11 avril 1823, t. II, p. 139.

3 Lamarque ne le dit pas mais il se pourrait que ce soit dans les papiers confisqués à Hudson Lowe après sa capitulation.

4 *Ibid.*, pp. 138-139. La lecture du *Journal* de Barry O'Meara, publié en 1822, n'a fait que confirmer Lamarque dans sa conviction de « la duplicité, la scélératesse des Corses et des Napolitains employés à la police » de Naples. Antonio Suzzarelli avait étudié le droit avec Pozzo di Borgo et Saliceti avant de devenir officier dans l'armée britannique. Agent du ministre de la police, Cipriani-Franceschi (un autre futur acteur de Sainte-Hélène) aurait retourné l'agent corse de Hudson Lowe, Suzzarelli afin d'intoxiquer ce dernier. Mais l'agent double s'est révélé être un agent triple.

Lors de l'escalade de la falaise et l'assaut du plateau d'Anacapri, Lamarque démontre toutes ses qualités de meneur d'hommes. Il s'en tire pour un chapeau percé par les balles : « il faut mieux tirer pour attraper ma tête »<sup>1</sup>, écrit-il à sa sœur. Mais en faisant tomber les échelles et renvoyer les barques au large, il met ses hommes dans la nécessité de vaincre face à la difficulté de l'entreprise. C'est un pari risqué qu'entreprend Lamarque car rien ne dit qu'à l'arrivée, il en sortira victorieux. En cas de succès, il est toutefois sûr d'en récolter tous les lauriers. Cette victoire de prestige contre un ennemi conventionnel sur un front qui en compte peu, pourrait donner ainsi un nouvel élan à sa carrière militaire. Sa stratégie audacieuse s'avère payante à première vue puisque le village d'Anacapri est pris d'assaut et que le Royal-Malte capitule. En une journée, la moitié de l'île est tombée aux mains des Français<sup>2</sup>.

Après ce succès rapide, la suite se révèle plus pénible et plus laborieuse. Lamarque sait que le temps joue contre lui car la flotte anglaise peut couper à tout moment ses liaisons avec le continent. Le manque d'artillerie et les fortifications construites par les Anglais le ralentissent dans sa course<sup>3</sup>. Il est également confronté à la résistance des habitants dans la partie Est de l'île, prenant fait et cause pour les assiégés. En réponse, il menace de les faire pendre<sup>4</sup>. La seule solution envisageable est d'assiéger la ville mais cette option reste très aléatoire en raison de l'arrivée imminente de navires ennemis<sup>5</sup> qui couperont ses lignes de communication.

Lamarque se rend à l'évidence que sa victoire risque d'être plus difficile qu'il ne l'avait espéré le premier jour. Pris entre deux feux, il est désormais engagé dans une guerre de position sous une pluie battante. Devant la tournure des événements, il s'agace et rejette la faute sur l'état d'impréparation de cette expédition : « nous sommes partis sans argent, artillerie, génie et les commissaires généraux n'ont pas un sol »<sup>6</sup>. Sa seule

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 23 octobre 1808.

2 Selon Nempde, 109 tués et blessés sont à déplorer côté français. Peu de victimes côté anglais mais trois cents soldats ont été fait prisonniers le 4 octobre. Trois cents cinquante autres se rendent le 5 octobre après la reddition du fort Santa Maria di Citrella, « Journal de l'expédition de Capri », *op. cit.*, p. 585. Les Anglais ont été totalement surpris par cette attaque de nuit, si on en croit H. Lowe, *Histoire de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*, 1853, t. III, Pièce justificative n°2, Capri le 5 octobre 1808, p. 402.

3 A.N. 566 AP/15. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Saliceti, le 5 octobre 1808. Lamarque n'a de cesse de demander à Saliceti, ministre de la guerre également, des renforts et des vivres car « les habitants n'ont rien et recevaient des rations des Anglais [...]. Je ne serai tranquille que lorsque j'en aurai pour trois mois ». Murat a installé une base logistique depuis Massa où il encourage ses troupes.

4 A.N. 566 AP/15. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Murat, le 7 octobre 1808. « J'ai écrit au commandant anglais que je les ferai pendre s'ils nous tiraient un coup de fusil ; il m'a répondu que c'était des sujets du roi George ; j'espère qu'il changera de langage ».

5 A.N. 566 AP/15. Dossier 2. Lettres de Max. Lamarque à Murat, les 6 et 7 octobre 1808.

6 A.N. 566 AP/15. Dossier 2. Lettres de Max. Lamarque à Murat, le 9 octobre 1808.

chance est d'intensifier le bombardement car il est convaincu du rôle massif que doit jouer l'artillerie pour prendre une place depuis le siège de Gaète, où « on ne tira jamais autant de coup de canon »<sup>1</sup>. Son appel est entendu par Murat qui réussit à lui faire parvenir des renforts malgré le blocus. Ainsi le 14 et le 15 octobre, il peut accroître le bombardement de la ville tandis que Lowe est pratiquement à cours de munition<sup>2</sup>. Paradoxalement, l'annonce de l'arrivée de 600 Anglais accélère la chute de la garnison : si les navires ne peuvent pas débarquer les soldats en raison du manque de vent, cette menace qui pèse sur ses épaules oblige Lamarque à entamer des pourparlers pour ne pas perdre le bénéfice de sa victoire<sup>3</sup>.

Lamarque et Lowe se rencontrent donc le 16 octobre pour signer un armistice mais achoppent sur les termes de la capitulation. Murat exige en effet que la garnison anglaise soit considérée comme prisonnière de guerre tandis que Lowe souhaite évacuer l'île avec tous ses hommes. L'échange de missives entre Capri et Naples pour ratifier l'accord fait perdre un temps précieux qui semble profiter aux Anglais au grand dam de Lamarque qui voit sa victoire s'envoler<sup>4</sup>. Ne voulant pas perdre le produit de ses efforts, il décide de son propre chef de ratifier la capitulation et de renvoyer les Anglais en Angleterre sur parole mais en abandonnant leur artillerie, magasins et munitions. Murat consent à ratifier la capitulation à contrecœur<sup>5</sup>. Lamarque a bien senti le piège car on lui annonce le 18 octobre l'arrivée de renforts anglais estimés à 2 000 hommes. Ne voulant pas être berné, il entre dans Capri et accélère le départ de Hudson Lowe qui joue la carte de la passivité depuis sa capitulation.

Il a également un compte à régler avec Saliceti. A en croire le témoignage de l'ambassadeur La Feuillade, les rapports entre ces deux hommes ont toujours été

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Milan le 28 mars 1809.

2 H. Lowe, *op. cit.*, Pièce justificative n°3, Capri le 18 octobre 1808, p. 407.

3 En accord avec le général Reynier qui a débarqué en renfort sur l'île, Lamarque estime que son assaut prévu le lendemain n'arriverait pas à emporter les positions anglaises, encore trop fortes. En parlementant, il espère réussir à moindre coût, P. Nempde, « Journal de l'expédition de Capri », *op. cit.*, p. 589. A ce jeu de poker-menteur, H. Lowe avait demandé la cessation des hostilités en attendant l'entrevue du lendemain. Entre-temps, 200 Anglais avaient réussi à débarquer, H. Lowe, *Histoire de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*, *op. cit.*, Pièce justificative n°3, Capri le 18 octobre, p. 408.

4 Ces échanges et les discussions entre Lamarque et Lowe sont relatés dans les *Mémoires* de Manhès, pp. 48-52. Les Français n'ont plus que 800 hommes pour donner l'assaut tandis que 1000 autres doivent garder Anacapri de toute surprise car une nouvelle escadre anglaise est signalée.

5 A.N. 566 AP/15. Dossier 2. Lettre de Saliceti à Max. Lamarque, Massa le 16 octobre 1808. 300 Français ont été tués ou blessés dans cette entreprise tandis que les Anglais n'ont à déplorer « que » une soixantaine de tués et blessés. En revanche, plus de 700 soldats ont été fait prisonniers ou ont été portés disparus ou considérés comme déserteurs. Devant donner la liste des personnes qui se sont distingués dans cette affaire, Lamarque rétorque à Murat que « je devrais lui envoyer le contrôle de tous ceux qui ont combattu, surtout de six à sept cents braves qui ont escaladé, le 4 octobre, les rochers d'Anacapri », A.N. 566 AP/15. Dossier 2. *Rapport sur la prise de Capri*, 20 octobre 1808.

difficiles<sup>1</sup>. Cette acrimonie s'est retrouvée exacerbée quand Lamarque s'est rendu compte du piège dans lequel les services de Saliceti l'ont involontairement envoyé. Quand le ministre débarque sur l'île pour voir par lui-même, Lamarque ne résiste pas au plaisir de lui montrer le lieu *originel* du débarquement au point que celui-ci est « un peu embarrassé ». S'étant rendu compte de sa malveillance involontaire, Saliceti le complimente et va jusqu'à le combler « d'éloges auprès du roi, et écri[re] à Paris : "J'ai trouvé les Français à Caprée ; mais je ne puis pas croire qu'ils aient pu y entrer" »<sup>2</sup>.

En réalisant une mission qu'il jugeait impossible au départ, Lamarque a réussi un véritable tour de force. Il emporte la décision au moment où rien n'était encore joué. Faisant preuve de pragmatisme devant les éléments, il a préféré contrevenir aux ordres de Murat pour s'assurer le contrôle de l'île mais aussi pour ne pas laisser échapper le bénéfice de sa victoire. Ce qui était en fin de compte le rôle que le roi lui avait confié. Murat l'a d'ailleurs bien compris par la suite, comblant son général d'une « bonté égale à celle du roi Joseph », au grand ravissement de celui-ci : « je serai bien ingrat envers le sort si je me plaignais de ma destinée ». Il sait qu'il a saisi l'occasion de se distinguer dans cette entreprise risquée où il a mis plusieurs fois sa vie en péril. Ces actions sont rares dans le royaume de Naples et les accomplir devant « un roi militaire » et devant les « 400 000 habitants qui, des croisées de Naples, entendent les coups de canons et vo[i]ent le feu des forts que nous avons pris »<sup>3</sup>. C'est d'autant plus valorisant que ce coup d'éclat lui fait une grande publicité auprès de la population et auprès de l'armée. Les journaux français et napolitains font également leurs parts de renommée quoique leur influence est à nuancer<sup>4</sup>. Toujours est-il que « ce souvenir de Caprée [lui] sera toujours agréable »<sup>5</sup>.

Toutefois, il sait que son fait d'arme aurait eu plus de retentissement s'il avait été fait sous les yeux de l'Empereur. Mis au courant de la conquête de l'île le 19 octobre<sup>6</sup>, Napoléon estime que Lamarque s'est montré trop généreux envers les Anglais, omettant de signaler que les renforts ennemis l'avaient contraint à négocier. Même s'il salue l'initiative, il rabroue Murat et censure une partie du rapport de Lamarque – où il met

---

1 11 janvier 1809. A.E. Naples, 133, J. Rambaud, *Naples sous Joseph Bonaparte*, op. cit., p. 249.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., 11 avril 1823, t. II, p. 139.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 14 décembre 1808.

4 Les journaux ont relaté le déroulement des opérations, *Le Moniteur* du 17, 18, 19, 31 octobre, 1<sup>er</sup>, 5, 8 et 9 novembre 1808. *Journal de l'Empire* du 24, 30, 31 octobre et 7 novembre 1808. Ce suivi de la presse ne doit toutefois pas cacher que la prise de Capri, exaltée par Murat, a eu plus de retentissement en Italie qu'en France, accoutumée aux succès militaires de Napoléon.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 14 décembre 1808.

6 C.G., t. VIII, lettre n°19078 à Murat, Saint-Cloud le 19 octobre 1808.

sur un pied d'égalité l'armée française et l'armée napolitaine – avant de le faire publier dans le *Moniteur*<sup>1</sup>. L'Empereur se réfugie derrière le fait que c'est une majorité de Français qui ont pris l'île<sup>2</sup> et demande à l'avenir qu' « il faut avoir soin de ne rien faire qui puisse, sous ce point de vue, blesser moi [sic] et l'armée française »<sup>3</sup>. Malgré le prodige de Lamarque, c'est finalement une appréciation mitigée qu'exprime Napoléon. Pourtant la prise de Capri est une bonne nouvelle pour le royaume de Naples car elle permet de menacer à nouveau la Sicile. Mais cette victoire souffre d'un manque de résonance à cause de son caractère périphérique et aussi à cause de l'intervention de la Grande Armée en Espagne au même moment. Lamarque a alors raison de dire qu' « ailleurs on combat à l'ombre et tout ce qu'on peut faire de bon ou de beau est perdu »<sup>4</sup> ou presque.

### DU CAPITOLE À LA ROCHE TARPÉIENNE

Même si le retentissement de la prise de Capri a été limité, Maximien Lamarque a pu renouer avec un commandement sur le terrain qu'il affectionne, et surtout œuvrer dans un combat plus classique que ne l'a habitué son service du royaume de Naples. Après trois années d'éloignement du théâtre principal passées à pourchasser les « brigands » à la tête de colonnes mobiles ou comme « gratte-papier », sa mutation en Italie du Nord lui apporte un réel soulagement. Bien qu'investi de la confiance du roi Murat, Lamarque préfère être un simple divisionnaire car c'est dans ce rôle qu'il a plus de chances de se mettre en valeur. Il fonde dès lors de grandes espérances sur la campagne à venir, espérant que ses services seront enfin reconnus par Napoléon, car il sait que les occasions de se distinguer lui sont comptées en restant éloigné de l'armée principale.

---

1 C.G., t. VIII, lettre n°19181 à Clarke, Bayonne le 4 novembre 1808. Le rapport tronqué est publié dans le *Moniteur* du 9 novembre 1808.

2 Il n'a pas tort à proprement parler mais en additionnant toutes les forces étrangères, celles-ci représentent la moitié des effectifs dont la plupart appartiennent à l'armée napolitaine. Les forces d'invasion comprenaient les 10<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup> et 102<sup>e</sup> de ligne français (1 034 h.), le 1<sup>er</sup> régiment suisse (182 h.), le 3<sup>e</sup> de ligne italien (144 h.), la Garde royale napolitaine (93 h.), le Royal-Corse napolitain (281 h.), les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> léger napolitains (320 h.) et le régiment d'Isembourg (199 h.) au service de Naples, A.N. 566 AP/15. Dossier 2. *Troupes présentes à Capri le 4 octobre 1808*.

3 C.G., t. VIII, lettre n°19177 à Murat, Bayonne le 3 novembre 1808.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 29 novembre 1808.

## L'armée d'Italie du prince Eugène

Après les célébrations entourant la victoire dont il a été le héros, Lamarque est revenu à la monotonie des bureaux de l'état-major de l'armée de Naples. En novembre 1808, l'entrée de Napoléon en Espagne à la tête de l'armée le plonge dans l'expectative. Alors qu'il avait refusé quelques mois plus tôt de rejoindre la péninsule ibérique, elle devenait le théâtre d'opérations principal ! Il peut s'estimer malchanceux mais personne n'aurait pu prédire ce changement. A sa mère qui se charge pourtant de lui rappeler son mauvais choix en n'ayant pas suivi Joseph, il répond qu'elle juge la situation à rebours :

« qui diable pouvait deviner qu'il viendrait dans la tête de ce peuple de s'insurger, qui pouvait devenir que l'Empereur et la Grande Armée iraient cueillir les lauriers dans les plaines infertiles de la Castille ? J'en demande bien pardon à maman, mais elle juge après les événements »<sup>1</sup>, écrit-il à sa sœur.

Au fur et à mesure des victoires de l'Empereur en Espagne, un sentiment de dépit doublé d'un désir ardent de s'y rendre se font jour. Il se rend bien compte que son absence est préjudiciable à sa carrière et à sa soif de reconnaissance. Cette position de spectateur de la gloire impériale lui devient insupportable, furieux qu'il n'ait pas la chance de se battre sous les yeux de Napoléon. Il est « convaincu que cela ferait le bonheur de [s]a vie »<sup>2</sup>.

Son désir de quitter Naples finit par être exaucé. En février 1809, il est muté à l'armée d'Italie pour y prendre le commandement d'une division<sup>3</sup>. Cette mutation ne change pas le caractère périphérique de son affectation mais elle rentre néanmoins dans le cadre du renforcement de l'armée d'Italie car Napoléon sait que l'Autriche a commencé à réarmer. Bien reçu par le vice-roi Eugène de Beauharnais qu'il rencontre pour la première fois, Lamarque se montre satisfait de son nouveau commandement qui correspond plus à ses compétences militaires : « c'est tout ce que je désirai depuis bien longtemps »<sup>4</sup>, écrit-il à sa mère. Mais comme beaucoup d'officiers de l'armée d'Italie, il va se faire surprendre par l'entrée en guerre de l'Autriche.

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 14 décembre 1808.

2 *Ibid.*

3 C.G., t. IX, lettre n°20054 à Clarke, Paris le 17 février 1809 ; lettre n°20172 à Eugène, Paris le 1<sup>er</sup> mars 1809.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Milan le 28 mars 1809.

Alors que l'archiduc Jean franchit l'Inn le 9 avril et bouscule les avants-postes franco-italiens, Lamarque joue les touristes à Venise<sup>5</sup>. Revenu en catastrophe à Vérone le 12 avril, Lamarque parle d'une véritable « trahison » de la part des Autrichiens<sup>6</sup>. Resté sans ordre jusque-là, ce n'est que le 13 au soir qu'il est appelé à Sacile. Le prince Eugène compte sur lui pour arriver le 15, ce qui est impossible dans le temps imparti. Lorsqu'il arrive le 16 au soir à Conegliano, Lamarque apprend que le vice-roi a été battu. L'afflux des fuyards lui fait comprendre l'étendue du désastre. Chargé de couvrir la retraite derrière la Piave, il est témoin de l'« épouvantable confusion » qui règne dans l'armée. Le temps « affreux » rajoute à la défaite à tel point que « 25 hussards autrichiens auraient pris 25000 hommes ». Dans cette débâcle, il se targue du moral « affûté » de sa division puisqu'elle n'a pas pris part au combat mais il reconnaît qu'il vient de passer la plus mauvaise nuit de sa vie (17-18 avril). Il est vivement affecté par le spectacle pitoyable que lui offre l'armée. Combien de noyades et de pillages n'énumèrent-ils pas qui semblent être le lot quotidien de cette retraite ? A Padoue, sa division est très mal accueillie parce que les habitants « semblaient attendre avec impatience et plaisir l'arrivée des Autrichiens ». Lors de la revue des troupes à Vicence le 21 avril, il est félicité par le vice-roi pour avoir su garder intact sa division dans le désastre<sup>7</sup>.

Lamarque n'a pas de mots assez durs pour qualifier les fautes qui ont conduit à la débâcle. L'administration a été selon lui totalement défailante<sup>4</sup>, obligeant à abandonner les blessés et les malades à l'ennemi. Sur les arrières de l'armée, « une terreur panique » a fait déguerpir les fonctionnaires, entraînant dans leur fuite les nombreux conscrits qui composent l'armée d'Italie. Il se demande même si les Autrichiens n'ont pas pris soin de payer certaines personnes pour alimenter ce désordre car « il y a eu des terreurs paniques les plus ridicules ». Toujours est-il que le principal responsable de ce fiasco est à ses yeux Napoléon. Il ne comprend pas pourquoi l'empereur a autant temporisé en refusant de mettre l'armée sur le pied de guerre, ce qui aurait permis de prévenir

---

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Venise le 9 avril 1809.

6 A.N. 566 AP/15. Dossier 3. *Notes sur les marches et combats de ma division à l'armée d'Italie dans la campagne de 1809*. Son aide de camp Durrieu parle d'un « véritable assassinat », soulignant que l'armée n'était pas préparée, Vente Alde, Paris le 18 mars 2010. Lot. 156. Lettre de Durrieu à son père, Caldiero le 30 avril 1809.

7 *Ibid.*

4 Servant dans le 102<sup>e</sup> de ligne dans la division Grenier, Routier explique que « manquer de pain au milieu de l'Italie, cela était concevable ! Le soldat souffrait avec sa patience habituelle [...]. 35 à 40000 hommes, tous à peu près [avaient] le ventre creux », *Récits d'un soldat de la République et de l'Empire, op. cit.*, p. 96.

l'attaque autrichienne<sup>1</sup>. Napoléon avait choisi de faire passer les Autrichiens pour les agresseurs afin de réagir dans son « bon droit » mais il n'avait pas pensé qu'ils tenteraient quelque chose en Italie. A sa modeste échelle, Lamarque voyait les choses autrement. En revanche, il dédouane le prince Eugène de toutes responsabilités dans cette déroute<sup>2</sup> car il n'a fait que pâtir des ordres initiaux que l'empereur a donnés. Même s'il est d'avis que son beau-père aurait vraisemblablement reculé jusqu'à la Brenta, Lamarque reconnaît que le vice-roi a montré « du caractère et du sang-froid dans cette bagarre » et qu'il est propre à devenir un bon chef de guerre. Il convient désormais de rameuter tous les traînards « qui pullulent et ravagent le plus beau pays du monde »<sup>3</sup>.

### **Splendeurs et misères d'une campagne**

Voulant pallier la jeunesse et l'inexpérience de son beau-fils comme général en chef, Napoléon a dépêché auprès de lui le général Macdonald, en disgrâce depuis 1804. Si l'armée l'accueille bien dans l'ensemble, cette arrivée n'aurait pas été du goût de Lamarque et de Broussier. Dans ses *Souvenirs*, Macdonald évoque des « tracasseries » et une sourde « jalousie » de la part de deux généraux dont il tait les noms mais dont il donne suffisamment d'éléments sur leur compte pour comprendre de qui il s'agit. Lors de leur rencontre, Lamarque se serait montré très irrespectueux car il pensait à tort que Napoléon n'avait réemployé Macdonald que pour décrédibiliser définitivement ce dernier<sup>4</sup>. Lamarque confia au maréchal Moncey quelques années plus tard, qu'il avait eu à se plaindre des « injures » de son antagoniste sans toutefois préciser l'objet véritable de la querelle<sup>5</sup>.

Afin de comprendre les raisons de l'inimitié entre Lamarque et Macdonald, qui va influencer leurs rapports lors de la campagne à venir, il convient de dire quelques

---

1 A.N. 566 AP/15. Dossier 3. *Notes sur les marches et combats de ma division...*

2 Contrairement à Napoléon qui reproche à Eugène d'avoir livré bataille sans avoir sa cavalerie, C.G., t. IX, lettre n°20896 à Eugène, Ratisbonne le 25 avril 1809 ; ou bien le colonel Noël : si Eugène est brave, aimé et estimé, « on n'improvise pas un général en chef » car « de grandes et multiples qualités sont nécessaires et si notre Révolution a fait surgir de grands capitaines, c'est une exception ». Mais heureusement pour lui, l'archiduc Jean « ne passe pas pour être plus expérimenté », *Récits d'un soldat de la République et de l'Empire, op. cit.*, p. 39.

3 A.N. 566 AP/15. Dossier 3. *Notes sur les marches et combats de ma division...*

4 Macdonald, *Souvenirs*, Plon-Nourrit, Paris, 1892, p. 145.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Mataro le 29 février 1812. Ayant la rancune tenace, Lamarque le dénigrera à chaque fois qu'il en aura l'occasion dans sa correspondance, les compétences militaires de son ennemi. Dans ses *Mémoires*, Thiébault n'est pas tendre non plus sur Macdonald dont il reprochait « la légèreté et l'incurie chevaleresque », *op. cit.*, t. II, p. 228. Mais on peut penser que Lamarque a voulu se donner des airs de victime afin d'apitoyer son mentor sur son sort en Catalogne à ce moment là.

mots sur le futur duc de Tarente. Macdonald avait subi en 1804 le contre-coup de la condamnation du général Moreau, sous lequel il avait servi. Le Premier consul Bonaparte était persuadé (à tort) qu'il était un proche de son adversaire et qu'il avait trempé dans la conspiration de Cadoudal<sup>1</sup>. Disgracié, il s'était alors retiré sur ses terres berrichonnes avant que Napoléon ne le rappelle en 1809, bien que se méfiant toujours de ses opinions politiques<sup>2</sup>. C'est donc l'image (fallacieuse) de l'opposant au pouvoir personnel de Napoléon que Lamarque a dans l'esprit, quand il apprend la nomination de Macdonald. On constate également que le (discret) soutien que Maximien a apporté à Moreau sous le Consulat est bel et bien du passé. Ses préventions à l'égard d'un supposé proche du général exilé en sont la preuve. Le Lamarque de 1809 n'est plus celui de 1804.

Les objectifs de Maximien étant clairs – servir Napoléon en partageant sa gloire –, se retrouver sous les ordres d'un ancien général disgracié, est perçu comme désavantageux pour ses perspectives de carrière. Alors qu'il pense se rapprocher de Napoléon en servant auprès d'un beau-fils plus en faveur que Murat, l'arrivée de l'ancien banni le pousse à croire que l'Empereur ne compte pas sur l'armée d'Italie pour la guerre contre l'Autriche. Par conséquent, Lamarque s'imagine qu'il va subir une nouvelle fois la déception de passer à côté d'une campagne victorieuse près d'un général qui n'a pas les faveurs impériales. Par ricochet, l'armée d'Italie va être alors privée de récompenses. Ces a priori vont empoisonner les relations entre les deux hommes tout au long de cette campagne.

Remise de ses épreuves, l'armée d'Italie est réorganisée en trois colonnes : l'aile gauche longe les Alpes, le centre emprunte la route du Frioul tandis que l'aile droite de Macdonald – où sert Lamarque – marche dans la plaine vénitienne<sup>3</sup>. A la nouvelle des victoires de Napoléon en Allemagne, les Autrichiens sont contraints d'arrêter leur offensive pour protéger la route de Vienne. Battus, ils sont chassés d'Italie. Lamarque est ravi par la tournure que prennent les événements où il a « eu son bonheur ordinaire »<sup>4</sup>. Il confie à sa mère sa joie d'exercer le métier qui est le sien et que sa

---

1 J. Jourquin, « Le loyal et morose maréchal Macdonald », *Napoléon Ier, le magazine du Consulat et de l'Empire*, n°51, 2009, p. 24 ; Napoléon a découvert trop tard les qualités de Macdonald en 1814 : « Duc de Tarente, je vous ai mal connu : on m'avait prévenu contre vous. J'ai comblé de faveurs tant d'autres qui m'ont délaissé, abandonné ; vous qui ne me deviez rien, m'êtes resté fidèle », cité par J. Jourquin, *Dictionnaire des maréchaux du Premier Empire*, Christian / Jas, Paris, 2001, pp. 184-185.

2 C.G., t. IX, lettre n°20676 à Eugène, Paris le 2 avril 1809.

3 J. Thiry, *Wagram*, Berger-Levrault, Paris, 1966, p. 114. Pour un aperçu complet de cette campagne en Italie, voir J. Pelet, *Mémoire sur la campagne de 1809*, Roret, Paris, 1824-1826, t. III, pp. 110-248.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Visnadello le 7 mai 1809.

patience a fini par payer : « quelques années de plus ne valent pas l'honneur de servir son pays »<sup>1</sup>.

Après la victoire de la Piave (10 mai), Lamarque se trouve compris dans les 16 000 hommes commandés par Macdonald qui sont chargés d'entamer la poursuite des Autrichiens se retirant vers la Carniole et la Hongrie. Placé à l'avant-garde, Lamarque sait sauter le verrou de Laybach (Ljubljana) en prenant la ville après un siège rapide (20-22 mai). Quelques jours plus tard, il apprend avec satisfaction que Napoléon a fait une « belle proclamation » à l'intention de l'armée d'Italie le 27 mai, annonçant « qu'on était content de nous » mais sans connaître les détails, il ne sait pas si l'empereur parle de sa division qui « s'est couverte de gloire »<sup>2</sup>. Cette proclamation impériale a pour effet de le rassurer pour la suite de la campagne et lui prouve que le « héros » ne les oublie pas. Dans le même temps, les tensions se sont exacerbées avec Macdonald qui se plaint de son inertie, à tel point que celui-ci l'aurait pris à partie devant témoins et l'aurait menacé de le faire arrêter et de « conduire à l'Empereur quiconque n'obéirait pas sur-le-champ »<sup>3</sup>. Dans sa correspondance, Lamarque ne fait pas état de cette altercation, axant les thématiques sur son état de santé et la bonne conduite de sa division, ce qui ne veut pas dire toutefois qu'elle n'a jamais existé, les lettres à ses proches étant écrites dans le but de les rassurer. Le portrait que trace Zurlinden de Macdonald donne quelques clés supplémentaires, permettant de mieux comprendre le comportement de Lamarque. Macdonald est « franc à l'excès, aimant à dire la vérité à tous ceux qui l'approchaient, grands ou petits, et même à se la dire à lui-même »<sup>4</sup>. Cet excès de franchise a certainement dû déplaire à Maximien qui a pu remettre de l'huile sur le feu.

La poursuite des Autrichiens continue en Hongrie mais Lamarque arrive trop tard pour participer à la victoire du prince Eugène à Raab (14 juin). L'objectif est toutefois accompli : l'archiduc Jean n'a pas pu faire sa jonction avec l'armée principale. Le bulletin de l'armée d'Allemagne du 16 juin rend une nouvelle fois hommage à l'action de l'armée d'Italie, gonflant un peu plus le moral d'un Lamarque, qui à l'instar de son aide de camp Durrieu, espère retirer « quelques fruits de cette étonnante campagne »<sup>5</sup>. Quand il apprend que l'armée d'Italie a ordre de rejoindre Napoléon sur

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Conegliano le 10 mai 1809.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Graz le 8 juin. Il est bien question des combats en Istrie, en Carinthie et en Carniole dans la proclamation mais Napoléon ne nomme personne.

3 Macdonald., *Souvenirs, op. cit.*, p. 146.

4 E. Zurlinden, *Napoléon et ses maréchaux*, Hachette, Paris, 1910, t. I, p. 175.

5 Vente Alde, Paris le 8 mars 2010. Lot 156. Lettre de Durrieu à son père, Acs le 19 juin 1809.

l'île de Lobau, Lamarque réalise qu'il va enfin combattre sous les yeux de l'Empereur et qu'il ne s'agit pas de rater la moindre occasion qui se présentera. Pour la bataille de Wagram, il n'hésite pas à se parer « comme pour un jour de noce » pour être « beau comme un calice »<sup>1</sup>. Le courage que montre Napoléon en s'exposant sur la ligne de front raffermi un peu plus son attachement à sa personne :

« Comment ne pas se sacrifier avec joie quand on voit l'Empereur rester sous les boulets comme un simple grenadier, quand on reçoit des ordres de cette bouche qui doit commander au monde »<sup>2</sup>.

C'est avec un véritable esprit de sacrifice que Lamarque s'engouffre dans les lignes autrichiennes le 6 juillet. Au sein du corps de Macdonald, il a reçu pour mission d'enfoncer le centre ennemi, étant soutenu sur ses flancs par la cavalerie de Bessières et la grande batterie de Drouot. Entre Aderklaa et Süssenbrunn, Lamarque subit toutefois des pertes effroyables : il estime avoir perdu 4 700 hommes, « c'est-à-dire les 5/6<sup>e</sup> de [s]on monde »<sup>3</sup>. Privé du soutien de la cavalerie après la commotion de Bessières, la colonne a continué à avancer malgré tout sous la mitraille autrichienne, et la percée a pu être effectuée. Si la victoire est là, cette bataille a été pour Maximien « la plus sanglante de nos journées »<sup>4</sup>. Privilégiant de plus en plus l'artillerie, Napoléon vient de faire entrer l'art de la guerre dans l'ère des affrontements de masse.

Lamarque sort miraculé de cette journée sanglante : marchant à la tête de sa division et bien que quatre chevaux ont été abattus sous lui, il n'a « pas attrapé la moindre égratignure » ni la moindre « chiquenaude ». En revanche, « tout ce qui [l]'entoure ne se porte pas bien » : la blessure de Durrieu et ses six ordonnances tuées illustrent la violence des combats<sup>5</sup>. Mais il a réussi ce qu'il escomptait : il s'est illustré à la tête de son unité et qui plus est, il a scellé le sort de la bataille. Il peut alors

---

1 Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Graz le 4 août 1809, cité par L. Léon-Dufour, *op. cit.*, p. 88.

2 Ibid. Lamarque l'aurait alors supplié de ne pas rester sur ce point dangereux car les troupes étaient en train de subir des pertes considérables. J. Pelet, *op. cit.*, t. IV, p. 220. Pelet tenait cette anecdote de Lamarque lui-même à qui il avait demandé des renseignements sur la campagne de l'armée d'Italie pour son ouvrage sur la campagne de 1809.

3 A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*. La colonne de Macdonald se retrouve réduite à 1 500 hommes valides, soit à 10% de ses effectifs initiaux, J. Pelet, *Mémoires sur la campagne de 1809*, *op. cit.*, t. III, p. 224.

4 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, *op. cit.*, p. 24.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, au bivouac de Stammersdorf, le 7 juillet 1809 ; Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Graz le 4 août 1809, citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 88 ; Durrieu parle d' « une bataille qu'on n'oubliera jamais. La division Lamarque y a beaucoup souffert », Vente Alde, chez Drouot, Paris le 8 mars 2010. Lot 156. Lettre de Durrieu à son père, Spitz le 10 juillet 1809. Lamarque garda comme souvenir l'un des boulets qui éventra l'un de ses chevaux, *Catalogue de la vente de 1992*.

légitimement penser, la campagne terminée, que Napoléon récompensera ses services. Encore faudra-t-il que son chef de corps – Macdonald – le désigne parmi les plus méritants à l'empereur. Tout juste élevé à la dignité de maréchal d'Empire, il fait preuve d'une magnanimité qui n'est pas sans arrière-pensées vengeresses. Lorsque Napoléon passe en revue son corps d'armée le 7 juillet, Macdonald cite en des termes élogieux les généraux Lamarque et Broussier « qui [l]'ont bien secondé »<sup>1</sup>. L'Empereur se tourne alors vers le premier montré en exemple et lui exprime sa satisfaction : « Lamarque vous vous êtes couvert de gloire »<sup>2</sup>. On peut aisément imaginer toute la satisfaction que cette phrase a pu engendrer chez celui qui était en quête « perpétuelle » de reconnaissance du grand capitaine.

En prononçant en premier le nom de Lamarque, Macdonald explique qu'il a voulu rendre gorge à celui qui lui a « suscité tant de tracasserie » durant cette campagne. Il espère que Lamarque, surpris et troublé, revienne à de meilleures dispositions. Mais ni son élévation au grade de grand-officier de la Légion d'honneur (21 juillet) ni sa nomination comme baron de l'Empire (15 août) ne le font changer d'avis sur Macdonald. Le contentieux est bien trop important entre les deux hommes aux caractères bien affirmés pour que Maximien fasse un geste envers ce supérieur qu'il méprise. Échaudé, Macdonald le soupçonne alors dans ses *Souvenirs* d'avoir « intrigaiiller » contre lui car « c'était son élément »<sup>3</sup>. Mais l'esprit de Lamarque à ce moment-là est tout autre. Il ne pense rien devoir à Macdonald puisque son coup d'éclat de Wagram est pour lui sa carte de visite pour entrer dans les faveurs impériales. Selon le témoignage du général de Pully – qui passe pour être son ami –, Lamarque a pris alors la grosse tête en devenant imbu de lui-même. Il croit désormais être « le premier général des armées françaises »<sup>4</sup>, ce qui n'est pas impossible, un sentiment de revanche l'habitant après trois années d' « exil » sur un front périphérique. Toujours est-il que Macdonald a peut-être noirci dans ses *Souvenirs* sa relation avec un Lamarque – quand

---

1 Macdonald, *Souvenirs, op. cit.*, p. 162.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, au bivouac de Stammersdorf, le 7 juillet 1809 ; le lendemain, son nom apparaissait dans le XXVe bulletin de l'armée d'Allemagne, faisant une grande publicité sur son action à Wagram.

3 Macdonald, *Souvenirs, op. cit.*, p. 170. S'il avait vraiment « intrigaiillé », Lamarque aurait été l'égal de Broussier qui lui, a été nommé comte. Faut-il voir alors un tour joué par Macdonald ? En observant de plus près les nominations des généraux de l'armée d'Italie aux titres de barons et de comtes, toutes ne sont pas proportionnelles à leur action sur le terrain. Alors que Lamarque a été cité en premier par Macdonald, il n'est que baron alors que Broussier passe directement comte, comme Grenier, Seras, d'Anthouard et Charpentier tandis que Vignolle, déjà baron, devient comte. Bataille, Delacroix, Triaire et donc Lamarque deviennent quant à eux barons, mais contrairement aux trois autres, il est le seul général.

4 *Ibid.*

celui-ci se faisait passer pour une victime auprès de ses correspondants – dont il se plaint à nouveau en 1812 et en 1815. Mais dans le duel qui l'oppose au nouveau maréchal d'Empire, Maximien ne sort pas vainqueur.

Le 14 juillet, compris dans la réorganisation de l'armée d'Italie<sup>1</sup>, il est chargé de conduire sa division à Graz pour y prendre ses cantonnements en attendant la signature de la paix<sup>2</sup>. Profitant d'une vacance au sein de l'état-major d'Oudinot, Macdonald se débarrasse de lui et le remplace par le général Seras<sup>3</sup>. En effet, le corps d'Oudinot (ex-Lannes) est à la recherche d'un chef d'état-major depuis les morts consécutives des généraux Cervoni et Gautier. Macdonald a dû souffler le nom de Lamarque, ancien chef d'état-major de Joseph et de Murat, pour que Napoléon le nomme à ce poste le 10 août<sup>4</sup>. Mais d'après le témoignage de Berthezène<sup>5</sup>, la « mauvaise » réputation de Lamarque a fait le tour de l'armée :

« c'était un homme de beaucoup d'esprit, mais ayant la réputation d'être mordant, satirique et toujours prêt à sacrifier un ami à un bon mot. Oudinot le refusa et désigna Latrille (de Lorencez) [...] qui n'était guère moins caustique ; mais il avait sa fortune à faire et Oudinot l'attacha à son sort en le faisant son gendre »<sup>6</sup>.

Les saillies verbales et son caractère trop indépendant de Lamarque seraient donc à l'origine de ce renvoi. Recasé comme chef d'état-major de Marmont le lendemain<sup>7</sup>, celui-ci s'en débarrasse déjà quinze jours plus tard. Décidément, « le premier général des armées françaises » a bien du mal à se faire accepter par ces maréchaux de fraîche date ! Finalement, il apprend qu'il doit se rendre à Bruxelles<sup>8</sup>.

En quelques semaines à peine, il a perdu tout le crédit que son coup d'éclat de Wagram lui a apporté. Alors que sa bonne tenue lors de la bataille a (re)lancé sa carrière, voici qu'il se retrouve une nouvelle fois muté loin du sillage de Napoléon. La paix avec les Autrichiens est loin d'être signée<sup>9</sup> et cet éloignement de l'armée principale est perçu comme une disgrâce. Lamarque-Icare s'est brûlé les ailes car il est obnubilé par une

---

1 C.G., t. IX, lettre n°21484 à Berthier, Schönbrunn le 14 juillet 1809.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Vienne le 15 juillet 1809.

3 Macdonald, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 170.

4 C.G., t. IX, lettre n°21743 à Berthier, Schönbrunn le 10 août 1809.

5 Le général Pierre Berthezène est à ce moment-là colonel du 10<sup>e</sup> léger dans le corps d'armée d'Oudinot.

6 P. Berthezène, *Souvenirs militaires*, Le Livre de chez vous, Paris, 2007, p. 144. Il a entretenu par la suite de très bons rapports avec Lamarque, le qualifiant d' « un de ses amis », *op. cit.*, p. 393.

7 C.G., t. IX, lettre n°21763 à Berthier, Schönbrunn le 11 août 1809.

8 C.G., t. IX, lettre n°21888 à Berthier, Schönbrunn le 24 août 1809.

9 Le traité de Schönbrunn n'est signé que le 14 octobre 1809.

quête de reconnaissance qui lui fait perdre le sens de la mesure. En montrant ostensiblement son mécontentement vis-à-vis d'un supérieur qu'il n'apprécie pas, il s'attire de nombreuses inimitiés au sein de l'armée. Il tente alors de sauver les apparences en exprimant à Durrieu qu'il part de l'armée avec « peine et plaisir » : « j'aime cent fois mieux cela que de rester chef d'état-major »<sup>1</sup>. S'il a toujours montré une certaine répugnance pour cette fonction, on peut se demander s'il ne cache pas à son ami son désarroi ou s'il ne se ment pas à lui-même. Faut-il considérer qu'il voit cette affectation en Belgique comme purement *provisoire*, le temps « qu'[il] trouve l'occasion de [s]e distinguer contre ces coquins d'Anglais »<sup>2</sup> qui ont débarqué à Walcheren ? Étant donné que l'armée de Napoléon a pris ses cantonnements et qu'il faut des généraux pour encadrer l'armée du Nord, l'hypothèse n'est peut-être pas à exclure.

### **La disgrâce de Walcheren**

Les Anglais préparaient depuis quelques temps une expédition dans les bouches de l'Escaut afin de détruire la base navale française d'Anvers, qui est selon l'expression consacrée « un pistolet braqué au cœur de l'Angleterre ». Napoléon, apprenant le 6 août, que les Anglais ont débarqué sur l'île de Walcheren le 29 juillet, ne s'inquiète pas outre-mesure. Leur entreprise dans l'Escaut n'est pas assez puissante pour ressembler à autre chose qu'une diversion<sup>3</sup>. L'ordre de Berthier à Lamarque daté du 25 août prend ainsi tout son sens : devant se rendre en poste pour arriver sur place le plus rapidement possible, il prendra le commandement de l'une des divisions de gardes nationales qui est en train de se constituer<sup>4</sup>. Grâce à l'initiative de Fouché, Bernadotte dispose d'une force de 60 000 hommes<sup>5</sup>.

L'encadrement de cette armée du Nord a été improvisé en toute urgence. Bernadotte et Lamarque ont encouru la disgrâce, Reille, aide de camp de Napoléon, est

---

1 Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Vienne le 25 août 1809, cité par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 89. Dans sa lettre à son père, Durrieu mentionne longuement ses adieux à Lamarque sans expliciter les raisons de ce départ. En tant qu'aide-de-camp, il devait être pourtant au courant du contentieux entre Lamarque et Macdonald mais il n'en fait pas état. En revanche, il est agréablement surpris par les marques de bienveillance de la part du maréchal Macdonald « qui m'a rendu stupéfait en me disant hautement à une table de 50 personnes que ce n'était pas assez [de récompenses pour Durrieu], que ma conduite du 6 juillet valait une baronnie, qui l'avait demandé et qu'il la réclamerait encore... », Vente Alde, Paris, le 8 mars 2010, lot 156. Lettre de Durrieu à son père, Graz le 14 septembre 1809.

2 *Ibid.*

3 J. Thiry, *Wagram*, *op. cit.*, pp. 223-232.

4 A.N. 566 AP/15. Dossier 3. Lettre de Berthier à Max. Lamarque, Schönbrunn le 25 août 1809.

5 E. de Waresquiel, *Fouché*, *op. cit.*, pp. 449-455.

dépêché sur place pour surveiller Bernadotte, Gilly est en convalescence depuis sa blessure à Wagram, Conroux vient d'être promu, Soulès est tiré de sa retraite tandis que les vieillissants Chambarlhac, Rampon et Gouvion commandent dans la région. Napoléon les considère comme d'excellents généraux pouvant seconder le prince de Ponte-Corvo. Lamarque en fait partie<sup>1</sup>. Il a roulé jour et nuit « aussi vite qu'un courrier » pour arriver à Bruxelles le 3 septembre, et se rassure avec la présence de Bernadotte à la tête des troupes<sup>2</sup>, ce qui est surprenant quand on sait que celui-ci a été renvoyé de l'armée pour sa conduite et sa proclamation maladroite à Wagram. Lamarque s'aperçoit rapidement qu'il n'a rien à gagner sur ce front car « les Anglais effrayés [...] se retirent et se embarquent », ravagés par les épidémies de typhus et de paludisme. Bernadotte se contente de les fixer en laissant pourrir la situation. Il constate aussi que les Anglais « ne valent pas la peine de quitter l'Allemagne »<sup>3</sup> et juge sa présence en Belgique inutile. Mais aucune ordre de rappel ne vient.

Remplaçant Bernadotte une fois la menace écartée, le maréchal Bessières redéploie l'armée du Nord, tandis que Lamarque continue à commander sa division entre Anvers et Lille<sup>4</sup>. A moins qu'il s'agisse d'une lacune des archives, on dispose de peu d'éléments sur cette période de « vache maigre ». Il a revu sans doute avec plaisir son mentor Moncey, commandant en Flandre. C'est également à cette époque qu'il a dû faire la connaissance de la famille maternelle de sa défunte épouse, les Reynders, négociants hollandais installés à Bruxelles, dont l'aide s'est avérée précieuse quelques années plus tard. Mais sa situation semble se décanter au mois de décembre 1809. En effet, Napoléon a ordonné la dissolution de trois des sept divisions présentes afin de rendre « des généraux disponibles et [ce] serait déjà une première économie ! »<sup>5</sup>. La division Lamarque en fait partie. Avant de procéder à cette dissolution, il fait passer au sein des bataillons un questionnaire fourni par le ministère de Guerre dans l'optique de former une légion de garde nationale dans la Garde impériale<sup>6</sup>.

1 C.G., t. IX, lettre n°21981 à Clarke, Schönbrunn le 5 septembre 1809. Il évoque notamment Reille, Rampon, Chambarlhac, Conroux et Gilly et ordonne au ministre de la Guerre de placer « les plus mauvais en seconde ligne », C.G., t. IX, lettre n°21952 à Clarke, Schönbrunn le 2 septembre 1809.

2 Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Vienne le 25 août 1809, cité par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 89. On ne connaît pas la nature réelle des relations qu'entretenaient Lamarque avec Bernadotte, mais elles devaient être vraisemblablement cordiales entre les deux Gascons. En revanche, Lamarque ne lui pardonnera pas sa trahison de 1813, M. Lamarque, *Mémoires*, essai historique, t. I, p. 56.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Bruxelles le 3 septembre 1809.

4 C.G., t. IX, lettre n°22131 à Clarke, Schönbrunn le 21 septembre 1809.

5 C.G., t. IX, lettre n°22592 à Clarke, Paris le 9 décembre 1809.

6 AD Landes. 1 J 1224. *Organisation des gardes nationales* (Ardennes, Marne, Meuse) 1809. De ce questionnaire, il résulte que « les gardes nationales répugneraient à se voir incorporer dans les troupes de ligne » mais « un grand nombre » seraient « ravis d'entrer dans la Garde » surtout s'ils y forment

Lamarque sollicite le 18 décembre « un congé de quatre à six semaines » pour revoir sa famille et son fils qu'il n'a plus revu depuis 1803<sup>1</sup>. Le ministre de la Guerre semble faire la sourde oreille et c'est Bessières lui-même qui réitère la demande de congé de son subordonné le 6 janvier 1810, cette fois-ci pour régler ses affaires à Bayonne<sup>2</sup>. Dans l'attente d'une réponse qu'il pense favorable, le duc d'Istrie prend sur lui d'autoriser Lamarque à rejoindre sa famille, puisque sa présence n'est plus indispensable à l'armée du Nord. Mais Napoléon ne goûte que modérément ce passe-droit et exige qu'il retourne à son poste<sup>3</sup>, car il doit s'occuper de la dissolution de sa division<sup>4</sup>. Il est difficile d'imaginer ce qui a pu pousser Napoléon à ce geste de rigueur, si ce n'est la volonté de lui montrer que cette affectation n'est qu'une punition et qu'il tient à ce que Lamarque s'acquitte de sa tâche jusqu'au bout. Toujours est-il que la présence de Maximien est constatée à Paris à la fin du mois de janvier.

Il met à profit ce séjour dans la capitale pour s'occuper de ses affaires et notamment pour prospector différents établissements afin d'y placer son fils<sup>5</sup>. Il reprend ainsi en main l'éducation de Louis laissée jusque-là aux soins de sa sœur et de sa mère. L'incertitude de sa situation semble levée quand il reçoit l'ordre de Napoléon lui disant « d'aller l'attendre à Bayonne et qu'il [l]e prendrait en passant »<sup>6</sup> pour remettre de l'ordre dans les affaires espagnoles. Le 3 décembre, l'Empereur avait en effet signifié devant le Corps législatif qu'il envisageait de revenir en Espagne pour finir ce qu'il avait commencé l'année précédente<sup>7</sup>. En lisant cet ordre, Lamarque pense avoir fait coup double : sa disgrâce n'est plus qu'un lointain souvenir, et en attendant de voir arriver Napoléon, il peut revoir sa famille.

---

« un corps à part ». Lamarque conseille alors de les mettre « dans un seul corps pour servir [durant] une durée déterminée » mais « il serait imprudent de les faire manifester aussi près de leur département » car ils sont en relation constante avec l'extérieur, ce qui « leur ouvrirait l'impunité du déserteur ». Pour empêcher cette « contagion de l'extérieur », Lamarque recommande explicitement de « faire fusiller quelques agitateurs » pour garder la cohésion du groupe. Par le décret du 1er janvier 1810, le régiment des gardes nationales de la Garde est créé à Lille, A. Pigeard, « Garde nationale (Garde impériale) », *Dictionnaire de la Grande Armée, op. cit.*, p. 288.

1 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Demande de congé, Capelle le 18 décembre 1809.

2 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Demande de congé, 6 janvier 1810.

3 C.G., t. IX, lettre n°22827 à Clarke, Paris le 9 janvier 1810.

4 C.G., t. IX, lettre n°22865 à Clarke, Paris le 13 janvier 1810.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Paris le 30 janvier 1810.

6 *Ibid.*

7 V. Haegle, *Napoléon et Joseph Bonaparte, op. cit.*, p. 389.

## Le général dépressif

De retour à Saint-Sever au mois de février 1810, Lamarque revoit avec plaisir les membres de sa famille. Ils regonflent le moral d'un homme très attaché à ses proches et à son terroir. Il retrouve ainsi Désirée, cette sœur et fidèle correspondante dont il se sent si proche. Elle lui présente celui dont elle est l'épouse depuis 1808, Pascal Ducasse, propriétaire béarnais dont il apprécie rapidement la société et leur fils, prénommé Maximien. Lamarque retrouve également sa mère et Louis, ce fils qu'il veut doter d'une solide éducation. Au vu des mauvaises habitudes que Louis, trop couvé, a prises dans les Landes, il estime que « cette séparation sera douloureuse mais elle est nécessaire. [...] L'éducation est aussi précieuse que la vie »<sup>1</sup>. Après cinq années à courir l'Europe, c'est la première fois qu'il peut se consacrer à son rôle de père et de chef de famille ! Sa ville natale rend en même temps hommage au héros de Wagram en organisant le 5 mars, une grande fête agrémentée de concerts, de sérénades, de courses de taureaux et d'un feu d'artifice. Si on en croit le rédacteur du *Journal des Landes*, Lamarque « parut souvent ému » par les marques d'attention à son égard<sup>2</sup>, ce qui n'a pas toujours été le cas pour lui et sa famille à Saint-Sever.

Son congé touche à sa fin lorsqu'il reçoit à la fin du mois de mars, la lettre du ministre de Guerre lui enjoignant de rejoindre la péninsule ibérique comme chef d'état-major<sup>3</sup>. La lecture de cette missive le laisse pantois. Ce n'est plus à Bayonne qu'il doit se rendre pour attendre Napoléon mais à Gérone pour se placer sous les ordres du maréchal Augereau, commandant l'armée de Catalogne. Pourquoi ce changement ? C'est qu'entre-temps Napoléon, récemment divorcé de Joséphine, a choisi de se remarier avec la fille de l'empereur d'Autriche, Marie-Louise. Les tractations autour de ce mariage politique qui doit donner enfin à Napoléon l'héritier tant espéré, occupent tout son esprit. De ce fait, les affaires d'Espagne ne sont plus sa priorité. L'ont-elle été un jour ? Lamarque se retrouve ainsi la « victime » collatérale de ce jeu politique. Dans cette affectation, ce n'est pas Augereau qui pose problème – il lui a pardonné son emportement – mais la nature de ses fonctions. Il ne veut plus être un chef d'état-major car ce poste « donne beaucoup de peine, beaucoup de soucis et où il y a très peu de gloire à acquérir »<sup>4</sup>. La persistance de sa hiérarchie à le voir uniquement comme un

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Paris le 30 janvier 1810.

2 *Journal des Landes* du 11 mars 1810 ; M. Lamarque, *Mémoires*, t. II. Lettre XXIV à Mlle Sauvan, Arzacq le 7 février 1819, p. 360.

3 C.G., t. X, lettre n°23317 à Clarke, Paris le 15 mars 1810.

4 A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*.

« général d'encre » l'exaspère fortement. C'est ce qui le pousse à repartir à Paris afin de changer son affectation pour rester en France.

Mais Lamarque n'arrive pas à s'entendre avec le ministre de la Guerre Clarke. Confronté à un homme assez raide, il le méprise pour ce qu'il semble être : « plus homme de plume qu'homme de guerre »<sup>1</sup>. Grâce à l'intervention de Murat – de passage à Paris pour le mariage de Napoléon célébré le 2 avril –, Lamarque parvient à changer d'affectation car le roi-cavalier a l'intention de l'utiliser dans son projet contre la Sicile, projet que Lamarque connaît bien<sup>2</sup>. A regarder de plus près, cette nouvelle nomination ne change guère sa situation : elle l'envoie encore combattre dans la périphérie de l'empire napoléonien, échangeant seulement les partisans catalans contre ceux de Naples. Mais Lamarque n'a pas d'autres alternatives. En désespoir de cause, il se console avec l'affectation napolitaine car elle est le « moyen d'échapper à la place de chef d'état-major ». De plus, Murat semble le considérer à sa juste valeur, c'est-à-dire comme un chef de guerre, bien que Maximien soit sceptique quant à la réussite de cette expédition.

Cette affectation est aussi un déchirement personnel car il se trouve de nouveau éloigné de sa famille<sup>3</sup>. Ses retrouvailles ont opéré chez lui « une révolution philosophique » qui lui fait désormais préférer son bonheur familial « à toutes les illusions de la gloire »<sup>4</sup>. Ce sont les propos d'un homme démoralisé qui illustrent la grande mutation qui s'est accomplie, celle de la renonciation à ses rêves de gloire, devenus autant de graals inaccessibles. La gloire, il l'a tutoyé à Wagram et il a pu faire l'amère expérience de ce que cette gloire avait de fragile et d'éphémère. Quittant Paris « malade et le désespoir dans le cœur »<sup>5</sup>, Lamarque espère que ce nouveau séjour napolitain ne nuira pas à sa carrière. Il se raccroche aux rumeurs d'une paix générale le renvoyant en France<sup>6</sup>. C'est un Lamarque fragilisé psychologiquement qui prend la route de Naples. Le mot « paix » revient de plus en plus fréquemment dans ses lettres. Alors qu'il a considéré l'Italie en 1809 comme le plus beau pays du monde, un an plus tard il

---

1 *Ibid.*

2 Le remariage de Napoléon et le raffermissement des liens entre la France et l'Autriche avaient suscité de nombreuses rumeurs dans la capitale. Il était question de redonner aux Bourbons de Naples leur royaume. Ayant enduré à Compiègne les reproches de Napoléon sur sa manière de gouverner, Murat estimait qu'une expédition militaire lui permettrait de reprendre la main, V. Haegel, *Murat, op. cit.*, pp. 554-555.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Campo Calabro le 24 juin 1810.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Lyon le 8 mai 1810.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Campo Calabro le 24 juin 1810.

6 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Paris le 30 avril 1810. Après le traité signé avec la Suède le 6 janvier 1810, le mariage autrichien de Napoléon pouvaient laisser augurer une paix avec le principal ennemi de la France sur le continent.

trouve que tout y est « laid et ennuyeux »<sup>1</sup>. Il a été tellement bien reçu dans les Landes qu'il est « désenchanté à [s]es yeux de tous les autres pays »<sup>2</sup>. Il fonde de grands espoirs sur son retour à l'automne 1810 car il estime les chances d'un débarquement en Sicile très minces. C'est avec une certaine résignation et par sens du devoir qu'il entend remplir sa mission car il ne veut pas « laisser à [s]on fils un nom déshonoré »<sup>3</sup>.

### **Le patriote du Grand Empire**

Pratiquement un mois s'est écoulé depuis son départ de Paris quand il arrive à Naples le 22 mai, soit plus du double de jours qu'il n'en faut. Malgré ses propos mélancoliques, il revoit toute de même avec plaisir la cité parthénopéenne. Murat lui, est déjà à pied d'œuvre en Calabre pour préparer « son » expédition en Sicile. A Naples, Lamarque reprend ses habitudes et s'informe de la situation du royaume durant son absence. Croisant son compatriote Lanusse, grand maréchal du palais, et le duc de la Vauguion, ancien émigré devenu l'aide de camp du roi, il leur demande d'un ton badin quelle est l'opinion généralement répandue en ville à propos d'une possible réunion du royaume à la France, relayant ainsi la rumeur qui court à Paris. Cette réunion, Lamarque y croit, même s'il affecte de ne pas le montrer. On ne connaît pas la réponse de ses deux interlocuteurs mais on peut imaginer que cette rumeur ainsi colportée n'a pas bien été accueillie, à en croire la réaction de Murat quelques jours plus tard. L'ayant rejoint à Scilla, il est reçu fraîchement dans le salon de la tente royale. C'est le lendemain que Péborde – autre compatriote et chirurgien du roi –, lui confie la raison de cet accueil glacial. A son lever, Murat lui a fait part de son mécontentement et l'a prié de dire à son ami de cesser de diffuser ces rumeurs de réunion, « cela diminue l'ardeur des troupes et la confiance des habitants »<sup>4</sup>.

Sans y prendre garde, Lamarque avait soulevé un sujet tabou. Les nerfs de Murat sont à vif depuis que Napoléon a vertement tancé à plusieurs reprises sa politique vis-à-vis de la France<sup>5</sup>. Ce n'est pas le seul souverain napoléonide à avoir subi les foudres de Napoléon mais Murat garde à l'esprit le fâcheux précédent de Louis Bonaparte, roi de

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Pascal Ducasse, Rome le 16 mai 1810.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Rome le 16 mai 1810.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Campo Calabro le 24 juin 1810.

4 A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*.

5 T. Lentz, *Nouvelle Histoire du Premier Empire*, op. cit., t. II, p. 39. D'autant plus que l'Empereur avait vaguement envisagé la possibilité pour Naples d'annexer les États pontificaux avant que ces derniers ne soient finalement réunis à la France.

Hollande<sup>1</sup>. Dans ses *Notes* sur l'expédition de Sicile, Lamarque consacre un aparté assez important au système de famille mis en place par Napoléon. Si ce système est devenu plus restrictif en 1810, il n'en est pas moins néfaste pour les intérêts de la France car ces « rois élus [sic] par l'Empereur deviennent ainsi ses ennemis ». Par sa propre expérience avec Joseph Bonaparte et surtout avec Murat, Lamarque s'est aperçu qu'une fois installés dans leur nouveau royaume, ces napoléonides prenaient goût aux délices du pouvoir au point d'oublier qu'ils devaient leurs trônes à Napoléon. Cette attitude est renforcée par « la bassesse des courtisans » et par « la soumission de leurs peuples [qui] gonflent leurs âmes ». D'où le regret de Lamarque que ces souverains dédaignent se souvenir qu'ils sont d'abord Français avant d'être Italien, Napolitain ou Westphalien<sup>2</sup>.

Attaché au principe de la Grande Nation dont découle le Grand Empire<sup>3</sup>, il souligne le rôle important que joue l'armée impériale dans le maintien de ces souverains sur leurs trônes car « sans les mains puissantes de la France qu'ils méconnaissent, ils seraient tous chassés »<sup>4</sup>. Il semble fataliste face à ce qu'il dénonce comme de l'ingratitude, les soldats français n'ayant pas conquis ces territoires pour assurer leurs couronnes à ces nouveaux souverains, mais bien pour la Révolution et la France<sup>5</sup>. Affichant clairement une préférence nationale, Lamarque aurait aimé que Napoléon s'inspire plutôt de la politique des Romains qui « avaient su intéresser tout le peuple à l'agrandissement de l'Empire », en ôtant « aux vaincus une grande partie de leur territoire qu'ils partageaient entre les plus pauvres » ou en affermant les terres au profit de l'État. Il prône ainsi plus d'égalité dans un système qui profite essentiellement aux élites dont il est cependant bénéficiaire avec sa dotation en Westphalie !<sup>6</sup>

Face au mécontentement de Murat, Lamarque se défend de colporter des rumeurs afin de lui nuire. Il veut simplement avoir une idée précise sur ces rumeurs de

---

1 V. Haegele, *Murat, op. cit.*, p. 555.

2 On connaît le conseil de Berthier à Murat lors de sa prise de fonction : « Pour les Napolitains, soyez roi ; pour l'empereur, soyez vice-roi ». Subtile jeu d'équilibriste.

3 Voir à ce sujet J. Godechot, *La Grande Nation : l'expansionnisme révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Aubier, Paris, 1992 ; J. Tulard, *Le Grand Empire*, Albin Michel, Paris, éd. de 1999.

4 A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*. Lamarque préfigure ce que sera 1813-1814. L'évacuation des royaumes napoléonides par l'armée française entraîna par ricochet la chute de leurs souverains, Murat excepté car il avait négocié avec les coalisés son maintien sur trône en échange de sa rupture avec Napoléon.

5 « Leur nation est la première, leur armée maintenue, mieux disciplinée et même beaucoup plus brave que l'armée française : le meilleur moyen de leur faire la cour est de dire et de répéter de pareilles bêtises. Pauvre France, est-ce donc la peine de faire des conquêtes et de répandre le sang de ses enfants ? », *ibid.*

6 Le système de famille est contesté également par Joseph Bonaparte après en avoir bénéficié, voir son testament politique intitulé *De la république impériale ou du juste milieu (1832)*, A.N. 400 AP/137. Merci à Vincent Haegele de m'avoir indiqué ce document.

réunion, « comme d'un fayot fait par les oisifs de Paris ». Il sent bien que ses propos s'apparentent à un « crime capital », un « crime impardonnable » et à « un attentat de lèse-majesté », notamment auprès d'un entourage royal que Saliceti n'avait pas hésité à qualifier de « godelureaux »<sup>1</sup>. Les Français servant dans l'armée napolitaine « écument de rage » à l'idée de cette réunion. Beaucoup « frémissent à l'idée de descendre de ces grades usurpés », de perdre leurs dotations et leurs décorations. Ce sont eux qui poussent Murat à se détacher de plus en plus de l'orbite française pour conserver leurs positions. C'est ainsi qu'un clan napolitain et qu'un clan français s'affrontent à la cour. « Étranges aveuglements ! constate Lamarque, ils ne veulent plus être Français et ils ne sont supportés que parce qu'ils sont Français ! ». Certains d'entre eux se montrent très véhéments à l'égard de Napoléon et tentent d'intimider Lamarque jugé trop proche du clan français de Naples animé par le ministre Daure et la reine Caroline<sup>2</sup>.

La jactance et la suffisance de ces « godelureaux » finissent par mettre Lamarque hors de lui lorsque ces derniers vont jusqu'à s'illusionner quant à la supériorité de l'armée napolitaine par rapport à l'armée française. Il cite deux exemples significatifs : le général César Déry, colonel-général de la cavalerie de la garde royale, a l'imprudence de lui dire que « nous tuerons le sabre [Napoléon] et l'on verra ». Le second, La Vauguyon – que Lamarque soupçonne d'avoir cafardé en rapportant ses propos au roi – lui exprime sans ambages que « si nous avons 100 000 hommes l'Empereur verrait ! ». Bien placé pour connaître la valeur de cette armée, Lamarque fulmine et leur répond vertement que « si vous aviez 100 000 Napolitains, l'Empereur enverrait deux régiments avec des cravaches et l'on vous chasserait du royaume ». Et il n'est pas loin de penser que ces propos frôlent la trahison<sup>3</sup>.

Lamarque ne voit pas les choses ainsi. Dans son esprit, les Français au service étranger continuent malgré tout à servir (indirectement) la France et son maître Napoléon, qui a placé ses frères et ses sœurs sur leurs trônes. Il méprise tous ceux qui abandonnent la cocarde française dans l'espoir d'avoir de meilleures places. Lui-même peut se vanter d'avoir refusé deux fois en 1807 et en 1808 de changer de cocarde, par

---

1 M-J. Cavaignac, *Mémoires d'une inconnue*, op. cit., p. 258. Saliceti nommait ainsi La Vauguyon, le colonel de Livron et Edouard de Montrond.

2 Autant par patriotisme que par fidélité à Napoléon, Exelmans, grand écuyer de Murat refuse de devenir Napolitain et démissionne. Lanusse, grand maréchal du palais, démissionne également après avoir voulu défendre Daure. Voir à ce sujet F. de Baudus, *Caroline Bonaparte*, Perrin, Paris, 2014, pp. 225-233.

3 César Déry avait été l'aide-de-camp de Murat (1805-1806) avant de passer au service napolitain en 1809 en tant que général. La Vauguyon avait émigré et servi dans la légion royale des Pyrénées en 1794 avant d'entrer au service de l'Espagne en 1796. Il en démissionne en 1805, rejoint le régiment d'Isembourg, devient en 1806 l'aide-de-camp de Murat et passe au service napolitain en 1808.

patriotisme mais aussi certainement par calcul carriériste. C'est ainsi qu'il déplore que « les plus grands ennemis de l'Empereur ne sont pas les Anglais et les Russes, mais les Français passés au service étranger ». Lamarque entrevoit en 1810 ce que sera le retournement d'alliances opéré par Murat en 1813-1814.

### **Le serpent de mer sicilien**

Toujours projetée, jamais réalisée, l'expédition de Sicile ressemble à s'y méprendre à une vaine utopie. Lamarque a été confronté à plusieurs reprises à ce problème en 1806, 1808 et 1809 et il reste insoluble : aux difficultés matérielles et logistiques, s'ajoute l'impossibilité de maîtriser une mer laissée à la Royal Navy depuis Trafalgar<sup>1</sup>. En 1810, Murat souhaite réitérer l'entreprise et il veut montrer à son impérial beau-frère qu'il est capable d'envahir la Sicile sans son aide. Rapportant les propos du roi, Lamarque écrit qu'il ne se sentira réellement roi de Naples *et des Deux-Siciles* qu'après la prise de l'île.

Parti rejoindre le roi à Scilla au fin fond de la Calabre, où une recrudescence du brigandage est constatée depuis quelques mois, Lamarque reconnaît la légèreté avec laquelle il a emprunté les routes et sa chance de ne pas avoir été attaqué. Arrivé auprès du roi, il est très étonné – comme beaucoup d'officiers – par son énergie déployée car nombreux pensent encore à une entreprise de désinformation en direction des Anglais et de leur allié sicilien : « tant de bruits inutiles, tant d'éclat donné [...] me faisait croire qu'on ne voulait faire que des menaces et une diversion pour l'Espagne ou pour approvisionner Corfou »<sup>2</sup>. Lamarque se rend vite à l'évidence : lorsqu'il voit arriver les munitions, l'artillerie, la nourriture et toutes les dépenses d'argent que cela occasionnait, Murat ne plaisante pas. Voulant insister sur le sérieux de l'entreprise, il rapporte que le roi « monté pour ainsi dire en chaire », ne cessait d'évoquer la conquête prochaine de la Sicile en répétant sans cesse : « où je serai enseveli dans le canal, où j'aurai un arc de triomphe de l'autre côté »<sup>3</sup>.

Maximien ne comprend pas cette stratégie tapageuse du roi. Elle a pour effet d'annuler tout effet de surprise et permet aux Anglais de hâter leurs préparatifs de

---

1 Sur cette expédition en Sicile, Napoléon a changé plusieurs fois son fusil d'épaule. Il avait recommandé à son frère Joseph d'établir un grand port militaire en eaux profondes près de Naples afin d'abriter sa flotte et de se protéger des attaques anglaises.

2 A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*.

3 *Ibid.* Le général Pepe constate la même chose : « la menace fut plus sérieuse que je ne l'avais supposé car peu s'en fallu que nous ne prissions la Sicile », *Mémoires*, Amayot, Paris, 1847, t. I, p. 343.

défense. Il se range à l'idée de tenter quelque chose à la condition que le débarquement se fasse le plus rapidement possible et avec le soutien de la marine pendant quelques heures. En arrivant à Naples, il a pu voir les nombreuses embarcations rassemblées par Hector Daure, qui cumule les ministères de la Guerre, de la Marine et de la Police du royaume de Naples. Il s'est entretenu avec lui à propos de cette expédition et il s'est rendu compte qu'il n'y croyait pas du tout. Mais cela ne l'avait pas empêché de déployer une grande activité à réunir des vivres, des équipages et des navires. Après tout, la prise de Capri était aussi utopique sur le papier et pourtant le succès avait été au rendez-vous malgré une infériorité navale évidente. En écrivant « que ce n'était qu'un passage de rivière, moins difficile que celui du Danube et du Rhin devant une armée de 100 000 hommes », Lamarque rejoint sur ce point Murat qui s'irrite des grandes difficultés qu'on s'évertue à créer à propos d'un mince bras de mer à franchir. Ces réflexions sont révélatrices d'un manque de connaissances avérées voire d'un dédain pour les difficultés maritimes et notamment des courants dans le détroit de Messine<sup>1</sup>.

Au-delà de ces difficultés s'ajoute l'hostilité de tout l'état-major français et en premier lieu de son chef – le général Grenier – pour cette expédition tandis que les Napolitains y sont favorables. Lamarque se voit ainsi blâmé par ses camarades pour sa velléité même si, aux dires du général napolitain Pepe, il s'en tire par un bon mot dont il a le secret : alors que Murat lui demande s'il croyait au débarquement, il lui répond de manière ambiguë : « comme à l'Évangile ! »<sup>2</sup>. Dans ses *Notes*, Maximien fait part de ses doutes à propos des effectifs engagés qui ne dépassent pas les 13000 hommes. Il finit par comprendre que Napoléon ne fournira jamais de nouveaux renforts<sup>3</sup>. « Et c'[est] avec cette armée que le roi [veut] conquérir la Sicile... », soupire-t-il, car il tient pour partie négligeable la division napolitaine et la Garde royale<sup>4</sup>.

---

1 V. Haegele, *Murat, op. cit.*, p. 558. Le dialogue entre le commandant de la marine napolitaine Simone et Lamarque est révélateur de la méconnaissance de ce dernier du monde de la mer : faisant remarquer à Simone que le vent se levait, permettant d'embarquer, celui-ci lui répond que « c'est un vent de terre qui ne va qu'au tiers du canal, il y a de l'autre côté un vent contraire qui nous repoussera. / Vous me faites un conte, mon cher Simone, comment voulez-vous que le vent qui souffle ici ne souffle pas l'autre côté ? », A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*.

2 A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*. « Cette réponse fine et évasive plut généralement », G. Pepe, *Mémoires, op. cit.*, t. I, p. 359.

3 Murat devait se mettre d'accord avec Grenier qui ne dépendait que de Napoléon. Mais celui-ci ne veut pas hasarder les troupes françaises dans une opération douteuse. Grenier ne fait que respecter les instructions impériales qui penchent pour une diversion afin de fixer les Anglais en Sicile, évitant que ces derniers n'envoient leurs renforts en Espagne.

4 A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*. Cette attitude dédaigneuse envers les Napolitains tranche avec le rapport élogieux qu'il avait fait d'eux lors de la prise de Capri, ce qui avait valu la censure de Napoléon. En revanche, il a toujours pensé que, bien encadrés et combattant ailleurs que chez eux, ils pouvaient faire de bons soldats. Doit-on voir ici l'un des avatars de la mésentente croissante entre Français et Napolitains ? Mallardi estimait les effectifs à

Au fur et à mesure que le temps passe, il déplore la multiplication des altercations. Chacun suspecte l'un de trahir l'autre. Il a tout lieu de se plaindre des 12 000 marins placés sous son commandement, la plupart ont été recrutés pour l'occasion et leur fiabilité laisse à désirer, à tel point « qu'on [est] obligé de leur faire découdre les voiles et de mettre deux hommes à bord de chaque barque pour les empêcher de passer en Sicile ; malgré cette précaution, nous en [avons vu] désertre plusieurs à l'ennemi ». Perdant patience alors que les Anglais se renforcent, il écrit le 12 juin à Grenier pour « tenter promptement le passage [...] sans perdre cinquante hommes ». Un rassemblement à lieu à Scilla mais rien ne se concrétise pendant un mois. L'enlèvement et les contre-ordres incessants<sup>1</sup> qu'il reçoit, finissent par le dégoûter et provoquer un mécontentement général parmi les troupes. « Sept à huit polissons Napolitains » de l'entourage du Murat subissent sa vindicte car ils lui font « chaque jour des rapports mensongers »<sup>2</sup>. Porteur d'un message du roi, Pepe se voit interrompu brusquement par Lamarque car il l'embêtait avec ces ordres<sup>3</sup>. Il finit même par rire du fiasco du 11 juillet<sup>4</sup>.

Cette expédition est en train de devenir une farce de mauvais goût et c'est presque avec de la pitié qu'il voit le roi s'évertuer à rallier les officiers à son idée de descente en Sicile. Vers le 28 ou le 29 août, Murat le fait appeler puisqu'il semble être le moins opposé à l'expédition. Il s'en suit une discussion à bâtons rompus entre les deux hommes. Voulant connaître le fond de la pensée de son interlocuteur, Murat le questionne. Lamarque répond que le roi doit être un bon comédien pour faire croire qu'il est possible de débarquer en Sicile avec aussi peu de troupes et après avoir tant attendu. Murat réfute en bloc :

« je veux le faire, dussé-je périr avec mes enfants ! Eh, que dirait-on dans les salons de Paris où j'ai annoncé l'expédition, que diraient mes ennemis ? Je passerai et alors seulement, je serai roi, car à présent... Croyez-vous que dernièrement à Paris, l'Empereur m'a menacé, à l'occasion de Corfou de m'ôter ce royaume ! Combien n'ai-je pas eu d'humiliation à supporter à

---

24 000 hommes (12 000 Français, 8 000 Napolitains et 4 000 hommes de la Garde royale), *Diario*, éd. Societa italiana de storia militare, p. 92 ; Les effectifs de la division Lamarque étaient de 6675 hommes.

1 En une matinée, Lamarque a reçu jusqu'à dix-sept contre-ordres !

2 *Ibid.*

3 G. Pepe, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 357.

4 Suite à un malentendu, toutes les troupes sont parties en même temps sans officiers de marine et sans pilotes, laissant les soldats dériver dans le canal au gré des courants. Lamarque est obligé de s'embarquer pour ramener sa division, A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*.

Paris, je n'y reviendrai jamais, jamais, je veux aller en Sicile, je jure de ne pas revoir ma capitale que je n'en sois le maître »<sup>1</sup>.

Convaincu par cette sincérité presque touchante, Lamarque lui propose son plan d'attaque : ayant remarqué que toute la flotte anglaise est dispersée du Phare à Messine, les troupes doivent débarquer au Sud de Messine et non attaquer frontalement. Murat écoute attentivement l'énoncé de la manœuvre et finit par être séduit. Les jours passent mais rien ne vient. Lamarque finit par se résoudre à l'idée que son projet est abandonné. C'est qu'entre-temps, Murat a reçu une lettre de Napoléon qui a refroidi ses ardeurs : elle l'enjoint d'arrêter cette campagne et d'astreindre les troupes napolitaines à camper en face de Messine<sup>2</sup>. L'Empereur souhaite avant tout obliger les Anglais à rester en Sicile.

Le 17 septembre, Murat tenter un dernier assaut nocturne avant de se conformer aux ordres. En recevant ses ordres, Lamarque comprend que Grenier a grandement modifié son plan. Il y voit la mauvaise volonté du chef d'état-major qui a conçu « un projet aussi délirant ». La réaction des officiers de marine finit par le convaincre que cette tentative est vouée à un nouveau fiasco<sup>3</sup>. Après le débarquement de la division napolitaine de Cavaignac, Lamarque entend une fusillade. Il préconise d'avertir le roi et de rejoindre Cavaignac avant qu'il ne se fasse prendre. On lui fait répondre que « le roi dort dans sa barque » mais qu'il est tenu au courant des opérations tandis que Grenier « ronfle comme un gros chanoine après un dîner » ainsi que tout l'état-major. Lamarque trouve tout cela ahurissant dans un moment aussi important. Pendant ce temps là, Cavaignac est tombé dans un traquenard tendu par les Anglais. Les signaux lumineux étaient un signal d'alarme.

Depuis son poste, Lamarque ne comprend pas les motifs qui ont poussé à refuser que sa division et celle de Partouneaux prennent la mer. On lui répond qu'il n'y avait pas assez de vent... Si ce qu'il énonce s'avère exact, cette réponse montre que l'entourage royal souhaite cacher aux soldats la nouvelle humiliation subie par le roi après le refus réitéré de Grenier. Murat tente de sauver les apparences en signalant que l'expédition

---

1 *Ibid.*

2 C.G., t. X, lettre n°24279 à Clarke, Saint-Cloud le 8 août 1810.

3 S'entretenant avec un de ses officiers de marine napolitain « ressemblant à Lazare mal ressuscité », celui-ci lui disait qu'ils étaient « sacrifiés » tandis que Simone qualifiait tout simplement Murat de « pazzo » (fou), A.N. 566 AP/15. Dossier 4. *Notes sur l'expédition projetée contre la Sicile (1810)*.

n'est que reportée<sup>1</sup>. « Ainsi finit et devait finir une tentative qui coûta beaucoup d'argent et qui fatigua beaucoup les troupes »<sup>2</sup>, déplore le général landais.

### **Désœuvrement et contestation ?**

Durant cette campagne où les alertes ont succédé à de longues périodes d'inactions, Lamarque n'a pas montré à son entourage sa grande lassitude. La Calabre n'est certainement pas le meilleur endroit à ce moment-là pour résorber son mal-être. Malgré l'air embaumé par les orangers, les aloès et les palmiers lui évoquant l'Afrique depuis sa fenêtre qui domine Messine, il est perturbé par les canons anglais qui tonnent quotidiennement. Il maugrée d'être « éloigné de tout, de tout à la fois, de cinq cents lieues, au milieu de [s]es soldats ». Lorsqu'un proche lui conseille de s'armer de courage, il répond que cela lui permet seulement de « supporter ces privations », que « braver la mort n'est rien » pour lui<sup>3</sup>. C'est son métier. Il se sent au contraire désarmé contre l'éloignement et la solitude qui ne sont pas compensées par une activité militaire débordante et estime payer « bien cher cette chimère qu'on appelle la gloire ! »<sup>4</sup>.

Plus le temps passe, plus la peur de végéter au fin fond de la Calabre devient une angoisse permanente<sup>5</sup>. Seule la bienveillance de Murat à son égard vient adoucir ce sentiment de désœuvrement. Le roi le charge d'empêcher toute correspondance avec l'ennemi, de jeter en prison les espions qui n'auraient pas été fusillés et d'aider les douaniers dans leur lutte contre la contrebande<sup>6</sup>. La sécurité de l'intérieur de la Calabre relève quant à elle de la seule garde civique qui rend de grands services mais elle est « tombée dans le plus grand découragement et dans l'apathie ». L'activité de la police devient de plus en plus difficile d'après Manhès, chargé de pacifier la région<sup>7</sup>.

Au mois de septembre 1810, l'ajournement de l'expédition ne met pas un terme à son isolement. Les navires et la Garde royale sont repartis à Naples le 25, suivis du roi

1 Napoléon n'a pas du tout apprécié le fait qu'il publie dans les journaux et dans sa proclamation que l'expédition était ajournée, permettant ainsi aux Anglais de distraire du front sicilien leurs troupes pour les envoyer dans la péninsule ibérique et à Corfou, C.G., t. X, lettre n°24915 à Clarke, Fontainebleau le 13 octobre 1810 ; lettre n°25062 à Murat, Fontainebleau le 25 octobre 1810.

2 *Ibid.* Il ajoute : « Quand on voudra prendre la Sicile, il faudra que l'Empereur y destine une armée de 40000 hommes, qu'on ait 400 bonnes felouques, etc. ».

3 Lettre de Max. Lamarque à Mme Lafaurie, Scilla le 11 juin 1810, citée par H. Fare, *Un fonctionnaire d'autrefois, P. F. Lafaurie*, Plon-Nourrit, Paris, 1883, pp. 61-63.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Campo Calabro le 24 juin 1810.

5 Lettre de Max. Lamarque à Mme Lafaurie, Scilla le 31 juillet 1810, citée par H. Fare, *Un fonctionnaire d'autrefois, P-F. Lafaurie, op. cit.*, pp. 63-64.

6 Lettre de Murat à Max. Lamarque, Scilla le 27 septembre 1810, citée par L. Léon-Dufour, « Le Lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 90.

7 Manhès, *Mémoires*, in J. Garrigoux, *Manhès, op. cit.*, p. 70.

le 29. Lamarque se voit alors confier la direction du reste de l'armée chargée de surveiller le détroit de Messine conformément aux ordres de Napoléon. Ce commandement est reçu comme un nouveau coup de massue car il sait pertinemment qu'aucune action ne sera tentée cette année. Il confie à son ami Durrieu, que c'est « un mauvais poste sous tous les rapports » en raison de la faiblesse des effectifs (4 à 5000 hommes) à sa disposition, de plus, la plupart de ses soldats sont « étrangers, mal tenus, mal payés et par conséquent très mécontents »<sup>1</sup>.

Son calvaire prend fin quand Murat le rappelle à Naples à la fin du mois de décembre. Venant de passer les sept derniers mois en Calabre, il retrouve avec plaisir la capitale et la compagnie des gens qu'il affectionne : il fréquente les bals, va au théâtre et à l'opéra, surtout quand se produit la Colbran, Espagnole devenu la *prima donna* du théâtre San Carlo en 1811<sup>2</sup>. Aux dires de M<sup>me</sup> Cavaignac, dame d'honneur de la reine Caroline, la société de Lamarque est « fort couru[e] » dans les salons, ce qui le rendait « fort sûr de lui ». Cette popularité mondaine est renforcée par une « très belle » réputation militaire dans la ville de Naples. Celle-ci est toujours exaltée par le souvenir de la prise de Capri. Mais elle est aussi due à la faveur que le couple royal continue de lui dispenser « avec leur bonté ordinaire »<sup>3</sup>.

Lamarque ne tarit pas d'éloges sur la reine Caroline, « il était impossible de réunir plus d'amabilité à plus de charmes ». Sa gaieté et son bel esprit exprimés dans un cadre plus intime le ravissent<sup>4</sup>. Témoin de cette proximité, M<sup>me</sup> Cavaignac se rappelle avoir vu jouer Lamarque et la reine *Défiance et malice ou le Prêté-rendu*, comédie en un acte et en vers du royaliste Michel Dieulafoy, qui eût un grand succès au Théâtre-Français en 1801. Caroline et le général y campent les deux seuls personnages de la pièce, respectivement Céphise, jeune veuve, et Blinval, son amant qui finit par être berné par sa maîtresse après l'avoir éprouvé. Quant à leurs talents de comédiens, Mme Cavaignac est impitoyable : ils sont « aussi mauvais l'un que l'autre »<sup>5</sup>. Autre signe de cette faveur, la reine Caroline le charge en avril 1811 d'accompagner le comte de Labriffe afin « de lui faire les honneurs du Vésuve ». Labriffe avait été dépêché à Naples par Napoléon pour annoncer la naissance du roi de Rome<sup>6</sup>.

---

1 Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Naples le 24 avril 1811, citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 90.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 30 décembre 1810 ; M. Lamarque, *op. cit.*, 29 janvier 1825, t. II, p. 199.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 30 décembre 1810.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 22 janvier 1825, t. II, p. 191.

5 M-J. Cavaignac, *Mémoires d'une inconnue*, *op. cit.*, p. 263.

6 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 26 janvier 1822, t. II, p. 199.

Dans les salons de Naples, Lamarque professe également « une grande admiration pour Napoléon » mais sans aller toutefois jusqu'à la « servilité » car il ne se croit « pas tenu à tout admirer »<sup>1</sup> ni d'approuver la dérive de plus en plus autoritaire du régime. Napoléon est toujours pour lui le « héros » et le défenseur de la Révolution, mais il rejette son césarisme militaire comme il repousse le système de famille, se rappelant avec une pointe de nostalgie le temps de la République – consulaire dans sa bouche – et le temps des « soldats de Marius » où le civisme le disputait à la vertu. Cette contestation du régime est possible en raison de la situation marginale de Naples dans le système napoléonien. Mais il se garde bien de le faire trop ouvertement<sup>2</sup>. C'est un patriote attaché à l'empereur ainsi qu'à certains membres de sa famille comme Joseph, Caroline ou Murat. On peut s'interroger sur les propos rapportés par M<sup>me</sup> Cavaignac. Traduisent-ils réellement sa pensée ou est-ce le dépit d'être éloigné de manière récurrente des principaux théâtres d'opérations où se joue les carrières ? Certainement un peu des deux et l'un prenant le pas sur l'autre. Comme beaucoup d'officiers, il pense plus à faire son devoir qu'à se préoccuper des affaires politiques. Sous la Restauration, il explicite sa pensée en évoquant le virage pris par le régime napoléonien au tournant des années 1810 :

« Le fils de la révolution a voulu maintenir le trône des rois, le héros plébéien est devenu complice de toutes les aristocraties, et les rois et les aristocrates qu'il servait, ne l'ont jamais adopté. Il a fait à mes yeux la faute qu'eût fait Mahomet, s'il avait demandé l'absolution du pape. Faites avancer Bonaparte avec le principe de la révolution, portant sur ses drapeaux libérateurs : *Affranchissement des peuples*, et le monde va lui appartenir, et la société européenne va changer de face »<sup>3</sup>.

Il estime ainsi que Napoléon s'est fourvoyé en voulant être l'égal des monarques européens et se faire reconnaître comme tel. Il s'est entouré d'un décorum et de personnes qui viennent de l'Ancien Régime qui ne l'ont jamais considéré comme l'un des leurs. En revenant à sa figure *originelle*, il aurait infiniment plus de leviers de pression en incarnant la Révolution et la nation. Mais le temps de la république consulaire semblent désormais loin pour Lamarque, lorsque Bonaparte n'était pas encore le souverain isolé dans ses certitudes.

---

1 M-J. Cavaignac, *Mémoires d'une inconnue, op. cit.*, p. 263.

2 En règle générale, les officiers restés fidèles à la tradition républicaine ont peu agi contre le régime, à part l'exemple notable du général Malet. Mais l'opposition souterraine semble avoir plus de manœuvre en périphérie du système, voir W. Bruyère-Ostells, « Les officiers républicains sous l'Empire : entre tradition républicaine, ralliement et tournant libéral », *A.H.R.F.*, oct-déc. 2006, pp. 31-44.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 26 janvier 1822, t. II, p. 197. Souligné par Lamarque.

Il s'interroge également sur sa situation personnelle. L'expédition de Sicile est ajournée *sine die* et plus aucune opération militaire n'est à l'ordre du jour à Naples, si ce n'est des opérations de police contre le brigandage. Au printemps 1811, Murat lui annonce sa nomination comme commandant des Calabres mais cette affectation ne répond pas à ses ambitions. Il n'est pas question de repartir à ce « mauvais poste ». Il préfère encore aller en Espagne, qui est le seul endroit où l'on se bat en Europe, même s'il doit quitter à regret Murat qu'il aime « de tout [s]on cœur ; il est impossible d'être meilleur que le roi »<sup>1</sup>. Ne voyant pas son avenir passer par Naples, il n'a pas d'autre échappatoire que demander son rappel au ministre de Guerre. Il prétexte « une mauvaise santé » et des « affaires [qui] le réclament » pour solliciter un congé<sup>2</sup>. N'avait-il pas dit à sa famille qu'il guetterait la moindre occasion pour quitter le royaume ?

Le 19 avril, sa demande est acceptée par le ministre qui le met en disponibilité avec ordre de se rendre à Plaisance en attendant de nouveaux ordres de sa part<sup>3</sup>. Parti de Naples à la fin avril, il en profite pour revisiter – cette fois-ci avec émerveillement – « cette belle ville de Rome », ravalée au rang de chef-lieu de la préfecture du Tibre depuis 1810, où il a pu peut-être constater les efforts d'embellissement de la ville par le préfet de Tournon. Il n'en est pas de même quand il arrive à Plaisance le 19 mai. Cette sous-préfecture du département du Taro est « un pays bien triste ». Depuis ce lieu de résidence forcé, il fait part à sa mère de ses nouveaux états d'âme. Il écrit qu'il est « bien las de courir le monde et de voir que [s]a vie n'est qu'un voyage »<sup>4</sup>. Sa nouvelle quête du bonheur domestique passe par l'espérance d'une paix générale qui demeure bien hypothétique.

Les jours passent et aucun ordre du ministre ne vient le tirer de cette nouvelle impasse. Il finit par écrire à Clarke pour lui rappeler qu'il se languit « dans l'oisiveté et dans l'ennui » à Plaisance. Par conséquent, il sollicite la permission de se rendre à Paris en attendant sa prochaine affectation car « des affaires d'intérêt et une partie de ma famille » le recommandent<sup>5</sup>. Il veut assurer son avenir en faisant acheter et fructifier ses titres et ses actions. Il souhaite également sermonner son fils qui n'a pas de bonnes notes à l'école. Il ambitionne avant tout de retrouver le « clan » de Saint-Sever dans la

---

1 Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Naples le 24 avril 1811, citée par L. Léon-Dufour, « Le Lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 90.

2 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Demande de congé, Naples le 6 avril 1811.

3 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Relevé des états de service.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Plaisance le 19 mai 1811.

5 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Lettre de Max. Lamarque à Clarke, Plaisance le 28 mai 1811.

capitale : sa sœur Désirée, son fils Louis, Mme Lafaurie et son fils<sup>1</sup>. Il doit attendre un mois supplémentaire pour recevoir une lettre du ministre qui ne le rappelle pas à Paris mais l'affecte à l'armée de Catalogne<sup>2</sup>.

Cette destination qu'il n'a « ni demandé[e], ni désiré[e] » a de quoi le surprendre. Au regard des relations tendues entre la France et la Russie, il pensait qu'il irait « [s]e battre contre les Russes dans les plaines de Pologne »<sup>3</sup>. Bignon, le résident français à Varsovie, avait averti Napoléon des mouvements de troupes russes à la frontière polonaise au début de l'année 1811. En réaction, l'empereur avait prescrit de renforcer l'armée d'Allemagne de Davout et les défenses du duché de Varsovie à la fin mars<sup>4</sup>. Croyant à une guerre prochaine contre le tsar, Lamarque pouvait légitimement espérer faire partie des troupes devant y participer. Les deux empereurs n'ont pas encore totalement rompus le dialogue mais chacun pense que la guerre est inévitable. Sont-ce les effets pervers de sa « mauvaise » réputation acquise en 1809 qui le conduisent à nouveau sur un front périphérique où l'on envoie les fortes têtes ? Paye-il le fait de s'être soustrait un an auparavant à l'affectation que lui avait désignée Clarke ? Rappelons que Lamarque avait eu des démêlés avec ce dernier avant que Murat ne vienne le « sauver ». Pâtit-il désormais d'un manque de protecteurs dans les hautes sphères du pouvoir ? Ou est-ce tout simplement une méconnaissance de ses talents : il n'est plus dans le « circuit » principal depuis 1806. Toujours est-il qu'il se retrouve bien malchanceux. Le commandant de l'armée de Catalogne n'est d'autre que le maréchal... Macdonald ! On peut comprendre alors son désappointement lorsqu'il apprend la nouvelle et ses réticences à rallier rapidement Figuières.

Les plaines de Wagram étaient décidément bien loin. A la fois remarqué et récompensé par Napoléon pour sa brillante conduite et son action décisive, Lamarque n'avait pas imaginé à ce moment-là qu'il mettrait en pratique l'adage qu'*il n'y a pas loin du Capitole à la Roche tarpéienne*. En cela, Wagram est un tournant dans sa carrière militaire : pensant avoir enfin accroché le bon wagon impérial – celui qui devrait lui permettre de rester sous le commandement direct de l'Empereur – il paie très cher sa mésentente avec Macdonald durant cette campagne, entachant sa réputation au sein de

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Mme Lafaurie à Max. Lamarque, Paris le 29 mai 1811.

2 S.H.D. 7<sup>y</sup>2467. Lettre de service, Paris le 22 juin 1811. D'après la lettre, sa longue mise en disponibilité n'est due qu'au manque de postes correspondant à son rang. Les indisponibilités consécutives des généraux Baraguey d'Hilliers, Quesnel et Plauzonne lui permettent ainsi de reprendre du service en Espagne.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Plaisance le 9 juillet 1811.

4 T. Lentz, *Nouvelle Histoire du Premier Empire*, op. cit., t. II, pp. 226-229.

l'armée. Disgrâce probablement alimentée par ses détracteurs qui n'apprécient guère son humour corrosif. La suite n'est qu'une succession de désillusions : envoyé fixer les Anglais à Walcheren, attendre vainement l'empereur à Bayonne et repartir sans conviction à Naples.

Autant de déceptions qui influent sur son moral et sur ses choix. Il s'interroge encore sur son avenir. Ses rêves utopistes de gloire s'estompent pour un retour aux valeurs de la famille, c'est une « contre-révolution complète »<sup>1</sup> que Lamarque opère dans son esprit. Arrivé à l'âge de la quarantaine, il souhaite ainsi s'établir, voir son fils grandir et jouir de l'entourage de ses proches dont il a été longtemps sevré. Ce changement va l'amener à exercer son métier, non plus par goût et par ambition comme autrefois, mais par devoir et résignation. A cause de ce bouleversement, il émet des critiques à propos de l'empereur et de la tournure que prend son régime. Esprit indépendant, il n'a pas attendu les années 1810 pour esquisser des désapprobations et des critiques, sans toutefois se risquer à les faire à haute voix. Il s'est concentré jusqu'à sur son métier de militaire – que vantait allégrement la propagande impériale – avant d'être rattrapé par des déboires professionnels, qui le poussent à la réflexion et à dire ses observations. Réminiscence de son passé de Jacobin de 1789, ses relations avec Napoléon ont toujours été teintées d'admiration sans jamais aller jusqu'à l'idolâtrie. Malgré tout, le maître de la France reste pour lui le fils de la révolution et le promoteur de la « gloire plébéienne »<sup>2</sup>.

### LE « MAUVAIS THÉÂTRE » CATALAN

Être envoyé à l'armée d'Espagne est loin d'être une faveur au moment où se prépare la campagne de Russie. Le sentiment d'être oublié surgit peu à peu. L'armée engagée dans la péninsule est devenu le réceptacle des disgraciés et des indésirables. Le général Lamarque revient pour la troisième fois en Espagne après 1795, 1801 et désormais 1811. Cette affectation ressemble à s'y méprendre à tout ce qu'il a voulu quitter en s'éloignant du Sud de l'Italie : il est ainsi de nouveau confronté à la lutte contre les bandes armées, à la multiplicité des combats et aux manques cruels de moyens. Mais ses résultats dans le royaume de Naples parlent pour lui et c'est peut-être

---

1 Lettre de Max. Lamarque à Mme Lafaurie, Scilla le 11 juin 1810, citée par H. Faré, *P-F. Lafaurie. Un fonctionnaire d'autrefois*, op. cit., pp. 61-83.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 254.

l'un des généraux les mieux préparés pour s'adapter et pour répondre à ce type de guerre<sup>1</sup>. Une seule pensée le taraude malgré tout : partir au plus vite de ce « mauvais théâtre ».

### **Mission dans le Haut-Ampurdan**

En quittant Plaisance le 10 juillet 1811, Lamarque ne montre aucune envie de rallier la Catalogne rapidement. Cette répugnance à rejoindre son affectation – après avoir adopté une attitude similaire en se rendant à Naples – souligne cette « révolution philosophique » qui s'est opérée chez lui. Pour preuve : profitant du transfert de ses équipages vers Perpignan, il s'en va voir « *sans permission* »<sup>2</sup> sa famille à Saint-Sever afin d'y passer quelques jours tranquilles. Pour ne pas éveiller les soupçons sur sa présence inopinée, il demande à ses proches d'annoncer qu'il se rend en Espagne, sans préciser si c'est par la route de Bayonne ou celle de Perpignan. Durant ce séjour, le général troque son uniforme pour l'habit bourgeois de propriétaire terrien. Il s'occupe des travaux de construction de son hôtel particulier et se renseigne sur la possibilité d'acheter des terres dans les environs<sup>3</sup>. Il prépare ainsi son avenir et celui de son fils en faisant fructifier son patrimoine et en construisant une demeure digne de son rang. Après quinze jours de ce que l'on peut appeler une « désertion », il reprend la route pour arriver à Perpignan le 17 août<sup>4</sup>.

Comme à Naples, il est tout de suite confronté aux réalités de la guerre en Catalogne. Arrivé trois jours après la reprise du fort de Figuières (20 août), il constate la « négligence incroyable » de la garnison<sup>5</sup>, le manque de fiabilité des troupes napolitaines et italiennes<sup>6</sup>, et la trop grande assurance des officiers comme le général

---

1 Voir à ce sujet R. Hocquelllet, *Résistance et révolution durant l'occupation napoléonienne en Espagne 1808-1812*, La Boutique de l'Histoire, Paris, 2001 ; C. Esdaile, *Fighting Napoleon. Guerillas, Bandits and Adventurers in Spain 1808-1814*, Yale University Press, 2004 ; J-M. Lafon, *L'Andalousie et Napoléon. Contre-insurrection, collaboration et résistances dans le midi de l'Espagne (1808-1812)*, Nouveau Monde Éditions / Fondation Napoléon, Paris, 2007. Pour le théâtre catalan voir J. Mercader Riba, *Barcelona durante la ocupación francesa (1808-1814)*, Instituto Jerónimo Zurita, Madrid, 1949 ; T. Gallice, *Guérilla et contre-guérilla en Catalogne (1808-1813)*, L'Harmattan, Paris, 2012. Pour suivre les combats de Lamarque, cf. carte dans les Annexes.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Plaisance le 9 juillet 1811. Souligné par Lamarque.

3 Cf. Supra. Chapitre VII.

4 Sa présence a dû être discrète puisqu'elle n'est pas mentionnée dans le *Journal des Landes*.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 8. *Écrits sur l'Espagne*. Le commandant avait confié à un garde-magasin la clef d'une porte donnant sous le poste d'entrée. Son domestique espagnol en avait fait le double, ce qui avait permis aux hommes de Rovira de désarmer la garnison italienne qui ne s'était pas montrée très vindicative.

6 La valeur des troupes fournies par les États vassaux de la France (représentant un dixième des forces

Guillot, commandant la place, qui n'avait « pas cru qu'on pût l'attaquer ». Cet exemple est symptomatique du degré de suffisance de l'encadrement français dans la péninsule ibérique « pour terrasser un adversaire réputé débile »<sup>1</sup>. Dans une lettre écrite à Moncey, il pointe les lacunes d'un commandement peu au fait des singularités de ce type de guerre tout en ayant adopté une stratégie coûteuse en hommes :

« Je me suis amusé à faire l'histoire des petits paquets en Catalogne sous les maréchaux Augereau et Macdonald et je trouve plus de 10000 hommes perdus par cette seule faute »<sup>2</sup>.

Augereau a échoué en tentant de jouer la carte catalane en parallèle d'une politique de la main tendue. Il a fini par être relevé en avril 1810 par Macdonald qui éprouve également de la répugnance pour cette guerre<sup>3</sup>. Faute d'un commandement unique dans la Péninsule, l'armée de Catalogne reste une « armée isolée et indépendante », s'appuyant sur les places fortes et sur la frontière française pour subsister. Son rôle est plus utile que brillant, note le maréchal Suchet<sup>4</sup>.

La Catalogne n'est pas une terre inconnue pour Lamarque. On se souvient de l'accueil mitigé qu'il avait reçu en 1801, alors que l'Espagne était encore une alliée de la France. Seule la bonne tenue de ses troupes et ses relations soigneusement entretenues avec le clergé avaient empêché la situation de s'envenimer. Depuis l'entrée de l'armée française dans la Péninsule, il s'est constamment tenu au courant de l'évolution de la situation, par voie de presse ou en recueillant les témoignages de ceux qui y ont combattu comme le général Barbou. Celui-ci avait fait partie du corps de Dupont ayant capitulé à Bailén. Après une année de captivité, il avait rejoint l'armée du prince Eugène où servait Lamarque, lui racontant « dans les plus grands détails les affaires d'Espagne [...] et il était fort satisfait d'être sorti de cette bagarre »<sup>5</sup>.

---

engagées dans la péninsule) sont très contestables car elles sont composées majoritairement de mauvais sujets dont les souverains se sont débarrassés pour purger leurs royaumes respectifs, J-M. Lafon, *L'Andalousie et Napoléon*, *op. cit.*, pp. 45-46.

1 J-R. Aymes, *L'Espagne contre Napoléon. La Guerre d'Indépendance espagnole (1808-1814)*, Nouveau Monde Editions / Fondation Napoléon, Paris, 2003, p. 34.

2 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Mataro le 29 février 1812. La stratégie était de protéger les voies de communication en établissant une succession de petits postes, ce qui contribuait à disséminer les forces. Ils devaient pallier au manque de moyen à disposition du commandement français mais aussi répondre aux objectifs contraignants que lui imposait Napoléon, à savoir d'entreprendre simultanément le siège de Gérone, Tortose et Tarragone.

3 Macdonald, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 175.

4 Suchet, *Mémoires*, t. II, p. 350.

5 A.N. 566 AP/15. Dossier 3. *Notes sur les marches et combats de ma division à l'armée d'Italie dans la campagne de 1809.*

Il se rend à l'évidence : il veut déjà repartir en raison de la guerre « bien pénible » qui s'y passe. Il y a trop peu d'action pour se mettre en évidence, d'autant plus que l'armée ne fait « qu'une faible impression dans le monde » à cause du manque récurrent de soldats<sup>1</sup>. Il estime que ce n'est pas dans cette région « que les grands coups se porteront » mais plutôt vers la frontière portugaise où se trouve l'armée de Wellington<sup>2</sup>. Toutefois, il convient d' « en finir avec ces opiniâtres Catalans » car « il serait trop honteux pour nos armes d'avoir le dessous avec des insurgés ». Il verrait comme un déshonneur d'être battu alors que la guérilla a déjà subi « des échecs considérables »<sup>3</sup>. Sous la Restauration, il rendra néanmoins hommage aux combattants espagnols :

« je ne veux pas leur refuser un courage qui s'allume dans le succès, et qui ne s'éteint pas dans les revers, un grand mépris de la mort, une stoïque résignation à supporter les privations et la douleur ».

Mais en soulignant qu'ils n'ont « pu *défendre par eux-même* le pays de l'Europe le plus facile à défendre »<sup>4</sup> sans l'aide salvatrice des Anglais, Lamarque alimente ainsi sa thèse qui consiste à confier la défense nationale à une armée permanente et professionnelle et non à la seule force intrinsèque du peuple offrant peu de résistance ou tout du moins une résistance désordonnée.

Le pays ne lui plaît guère et ses retrouvailles avec le duc de Tarente ne le font pas changer d'avis. Si Macdonald ne les évoque pas dans ses *Souvenirs*, Lamarque souligne que celui-ci a cherché à « faire oublier ici ses injures, mais [il n'a] pas grande confiance dans les diplomates »<sup>5</sup>. L'entrevue entre les deux hommes a dû être tendue puisque leurs relations deviennent essentiellement épistolaires. Macdonald lui confie toutefois le commandement temporaire de la division territoriale de Figuières, à la place de Baraguey d'Hilliers parti prendre les eaux. Figuières se trouve sur l'axe Perpignan-

---

1 Si l'effectif total des troupes napoléoniennes engagées en Espagne dépasse les 350 000 hommes, il n'y a presque aucune synergie entre les différentes armées françaises de la Péninsule et Lamarque estime insuffisant les 30 000 hommes théoriques dont dispose l'armée de Macdonald.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Figuières le 26 août 1811.

3 Lettre de Max. Lamarque à Mme Lafaurie, Figuières le 27 août 1811, citée par H. Faré, *op. cit.*, p. 64. Le témoignage d'Angébault illustre ce mélange de reconnaissance et de mépris éprouvé par Lamarque pour les miquelets : alors que celui-ci voit passer un voltigeur portant une tête de cochon sur son havresac, il se fend d'un douteux trait d'esprit en disant à son voisin : « ce n'est pas une tête de miquelet ? », « Précis historique... », *Carnet de la Sabretache*, 1897, p. 693. Le beau-frère de Lamarque, Basterrèche, est beaucoup moins prévenant : « dépêchez-vous d'exterminer ces Catalans qui sont de mauvais gueux, ils ne méritent pas d'indulgence... », A.D. Landes. 87 J. Lettre de Basterrèche à Max. Lamarque, Paris le 6 octobre 1811.

4 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, *op. cit.*, pp. 44-45. Souligné par nous.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Mataro le 29 février 1812.

Barcelone ô combien important pour l'armée impériale et c'est à partir de cette ville que Lamarque doit opérer contre la guérilla et les miquelets, force paramilitaire catalane. Nanti d'une division hétéroclite de 5500 hommes sur le papier – composée en majorité d'étrangers et de bataillons de dépôt<sup>1</sup> – sa marge de manœuvre est réduite. Il coordonne la lutte en étroite relation avec la légion de gendarmerie<sup>2</sup>. Pour rendre son action plus efficace, Lamarque propose d'exporter une méthode qui a plutôt bien réussi à Naples, à savoir prendre des otages parmi les proches parents des « brigands » jusqu'à ce qu'ils viennent déposer les armes. Il leur laisse un délai de trois jours avant de les envoyer en France<sup>3</sup>. Ceux qui ont été pris les armes à la main sont pendus à l'entrée de leur village natal<sup>4</sup>.

Dans son secteur, il est confronté aux *cabecillas* (bandes) de Rovira, de Milans, d'Eroles qui sillonnent le pays et qui prennent par surprise les détachements isolés. Il tente alors de créer un maillage à partir des autorités civiles de son arrondissement afin d'établir des relations de confiance. Les renseignements qu'il obtient sur les agissements des bandes armées lui permettent de leur tendre des embuscades. Ces relations peuvent être brusquées et forcées si l'intérêt l'exige comme il le conseille à ses subordonnés : « point de pitié, c'est en faisant peur qu'on peut compter sur eux »<sup>5</sup>. Il incite également les insurgés à désertir pour rejoindre les rangs français en séduisant leurs chefs, qui entraînent souvent derrière eux leur bande, en échange d'une solde régulière. C'est reprendre les mêmes méthodes qu'il a utilisées à Naples. Les officiers de l'ancienne armée espagnole demandent quant à eux à conserver leurs grades<sup>6</sup>.

Il doit prendre en compte l'appui que reçoivent les bandes catalanes des Anglais installés sur l'île de Las Medas, au large de Torroella. La guérilla s'y fournit en armes, en matériels et elles secondent les Anglais dans des actions de diversion en envoyant les Français sur des leurres. Pour lutter contre ces infiltrations, Lamarque recommande que

---

1 A.N. 566 AP/17. Dossier 2. *Composition de la division territoriale du général Lamarque le 2 septembre 1811.*

2 T. Gallice, *Guérilla et contre-guérilla en Catalogne, op. cit.*, pp. 161-165. Voir aussi G. Lepetit, *Saisir l'insaisissable. Gendarmerie et contre-guérilla en Espagne au temps de Napoléon*, P.U. Rennes / S.H.D., 2015.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Plauzonne, Figuières le 5 septembre 1811 ; lettre à Delcambre, Figuières le 18 septembre 1811.

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Lefèbvre, Figuières le 5 septembre 1811.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Delcambre, Figuières le 14 septembre 1811.

6 En septembre 1811, Lamarque en dénombre vingt-quatre qui demandent d'entrer dans les miquelets français ou dans la gendarmerie catalane, A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Macdonald, Figuières le 9 septembre 1811. En revanche, il leur accorde une confiance limitée en raison des excès de certaines miquelets commis auprès des populations, anéantissant le désir d'instaurer un climat de confiance, quand d'autres jouent simplement un double-jeu.

« tout village qui ne fera pas avertir de la présence de l'ennemi sera brûlé »<sup>1</sup>. Mais la plupart du temps, ses activités se bornent à diriger des opérations de police, ce qui suscite chez lui ennui et déplaisir, d'autant plus que ses conditions de vie semblent spartiates :

« j'ai une maison où il n'y a que les quatre murs et une quantité incroyable de mouches et de cousins ; j'ai été comme un furieux pendant trois nuits, mais à force de balayer, de jeter de l'eau, de parfumer, je dors la nuit et une grande partie du jour. Un hamac a remplacé le sofa rouge et vaut beaucoup mieux. Le cuisinier est bon et l'appétit excellent »<sup>2</sup>.

La fin de sa (courte) mission le 25 septembre ne permet pas de conclure de l'efficacité de son action à Figuières. Cette cessation correspond au retour (provisoire) de Baraguey d'Hilliers mais aussi au rappel de Macdonald malade<sup>3</sup>.

### **Contre-guérilla dans le Bas-Ampurdan**

Tout juste rentré de l'Océan indien où il a fini par capituler, le général Decaen est nommé à la tête de la province et de l'armée de Catalogne. En plus de ses qualités militaires, il a montré pendant huit années dans les Mascareignes des talents d'administrateur. Ce nouvel arrivé n'est pas un inconnu pour Maximien. Il l'avait côtoyé à l'armée du Rhin onze ans auparavant. Apparemment, il en a gardé un bon souvenir : « Decaen est un brave homme tout rond au physique et un moral ayant de l'ardeur, une tête très saine, des vues militaires, une noble ambition, il servira bien S.M. »<sup>4</sup>. On peut difficilement être plus élogieux.

Lamarque reçoit le commandement d'une nouvelle division (2 600 hommes) couvrant le Bas-Ampurdan, stationnée à l'Est de Gérone sur le Ter<sup>5</sup>. Elle est imbriquée dans un dispositif militaire opaque et fragmenté qui ne facilite pas la lutte contre la guérilla<sup>6</sup>. Nouveau commandant, nouvelle stratégie : Decaen choisit de faire occuper les

---

1 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Delcambre, Figuières le 14 septembre 1811.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Figuières le 26 août 1811.

3 Macdonald, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 179.

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Mataro le 29 février 1812.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 2. *Division sur le Ter*.

6 Si Decaen est le capitaine-général de la Catalogne (fonction civile), il n'a d'autorité militaire que sur la Haute-Catalogne et l'armée de Catalogne (19 000 hommes dont 5 000 à Barcelone), tandis que la Basse-Catalogne, séparée par le Llobregat au Sud de Barcelone, dépend de l'armée d'Aragon du maréchal Suchet qui a reçu pour mission de conquérir le royaume de Valence. L'armée de Catalogne doit surveiller ses arrières et ses lignes de communications. Cette séparation artificielle censée soulager l'armée de Catalogne n'empêche en rien la guérilla de passer allègrement cette « frontière ».

côtes pour annihiler le commerce anglais mais surtout pour les empêcher de se réunir aux insurgés catalans et de leur fournir des armes. Cette occupation côtière répond aussi aux besoins alimentaires de l'armée, à la nécessité de diversifier les routes d'approvisionnement, réservées jusque-là aux gros convois sur l'axe Perpignan-Barcelone<sup>1</sup>. Telle est la mission confiée à Lamarque. Au mois de novembre, il déloge l'ennemi de La Bisbal, petite ville commerçante sur le Ter, et s'empare d'un important matériel à destination de la base anglaise de Las Medas. En revanche, il avoue son impuissance à établir des relations de confiance avec les autorités des communes côtières qui cachent et « protègent ceux qui les pillent »<sup>2</sup>.

La lutte contre la contrebande est l'une de ses missions principales. Il frappe d'une amende les communes coupables d'aider l'ennemi, ce qui permet d'alimenter les caisses de l'armée<sup>3</sup>. Pour avoir tenté d'attirer dans un guet-apens le 20<sup>e</sup> Chasseurs de Curély, il fait arrêter le maire de Gualta, pendre son adjoint et impose une forte amende<sup>4</sup>. L'autre grande mission est de faire rentrer les contributions mais il constate que « ce pays ne paie rien », notamment parce que « l'impôt des portes et fenêtres n'est ni compris ni établi ». La commune de Sant Feliu de Guixols « ne paie que 18 000 piécettes et pourrait en payer 60 !!! »<sup>5</sup>. Sa stratégie consiste alors à récompenser les bons élèves qui ont décidé de collaborer – comme Mataro – et à frapper durement ceux qui tentent de le tromper – comme Arenys de Munt.

A défaut d'entretenir des relations de confiance avec les autorités civiles, il réussit à monter un réseau d'espions – il utilise le terme « d'affidés ». Grâce aux informations récoltées, il peut ainsi tendre des embuscades. Ce réseau montre toutefois ses limites car il est souvent l'objet de leurres de la part des bandes, ou des Anglais qui débarquent et rembarquent n'importe où sur la côte. Il se rend compte assez vite que ces raids ne sont pas toujours bien accueillis par les populations à cause des destructions dont elles sont les victimes. Pour mieux s'attacher les populations, il voit l'opportunité de discréditer l'ennemi en soufflant sur les braises d'une anglophobie exacerbée. Il fait ainsi écrire dans le *Diario de Gobierno de Cataluña y Barcelona* – journal pro-français – leur dernier forfait à Mataro : « la conduite atroce des Anglais qui contre tout droit des

---

1 T. Gallice, *Guérilla et contre-guérilla*, *op. cit.*, pp. 156-157.

2 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettres de Max. Lamarque à Decaen, La Bisbal le 18 novembre 1811. Toutefois, excédés par le pillage dont ils sont régulièrement l'objet, certains propriétaires n'hésitent pas à l'avertir de la venue des miquelets.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, le 12 décembre 1811.

4 Angebault, « Précis historique », *op. cit.*, p. 546.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, le 12 décembre 1811.

gens détruisent les maisons de leurs prétendus alliés. C'est sans exemple dans les annales de la guerre »<sup>1</sup>. En influençant l'opinion, Lamarque ne fait qu'appliquer ce qu'il a entrepris à Naples Afin d'amarrer ces populations au camp français, il préconise d'augmenter les défenses côtières. Cette stratégie permettrait de séparer les Anglais des insurgés qui seraient rejetés dans les montagnes, réduisant les chances de succès de l'insurrection. Decaen se range à cet avis<sup>2</sup>. Le temps passé à superviser ces travaux de terrassement lui font dire qu'il est devenu « le grand voyer de ce pays »<sup>3</sup>.

La traque des bandes armées dans une région aussi accidentée que la Catalogne s'avère délicate. Grâce à son expérience napolitaine, il ne tombe pas dans les pièges que tendent ordinairement la guérilla. Dans le massif des Gavarres, il prend soin avant de s'y aventurer, de faire éclairer les sommets des défilés et les villages par ses voltigeurs, évitant ainsi les embuscades. Mais il regrette que tout le monde ne fasse pas comme lui. Dans les méandres du relief catalan, il est parfois difficile de s'y retrouver en raison de l'inexactitude des cartes. La jeunesse des troupes qu'il a sous ses ordres est également un handicap dans les course-poursuites avec les bandes armées car elles ne sont pas suffisamment aguerries. La chaleur et les fièvres sont les principales ennemies des effectifs qui s'en trouvent dangereusement réduits. Même si à « un contre deux et même contre trois nous nous en tirons, mais au-delà cela devient moins sûr, et dans la situation des esprits, un combat incertain serait un grand malheur »<sup>4</sup>.

S'il fait passer par les armes tous les soldats pilliers et déserteurs, il a recours comme à Naples, à la politique des otages pour se faire livrer les meurtriers des soldats français. Il entend se faire respecter et craindre : « il est indispensable d'imprimer à cette canaille une grande terreur »<sup>5</sup>. Mais en Catalogne, il durcit le ton par rapport à Naples. Pour mettre fin à « cette soif de sang français » qui « dévore » les Catalans, il préconise « les remèdes les plus violents », à savoir au minimum « enlever tous les hommes de 18

---

1 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Maurice-Mathieu, Mataro le 2 février 1812. Dans une ville hostile aux Français comme Arenys de Munt, « les Catalans en ont été indigné et à chaque bordée, ils s'écriaient avec fureur *los trahidores* ! », A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, Arenys de Munt le 4 février 1812. Angebault note également « qu'il trouvait surprenant que des gens comme les Anglais en agissent ainsi avec leurs alliés, eux qui se piquaient de tant d'humanité, et qu'un grand nombre d'habitants avait péri », « Précis historique », *op. cit.*, p. 627.

2 T. Gallice, *Guérilla et contre-guérilla*, *op. cit.*, p. 160. Il fait établir des redoutes pour surveiller les rades et fait doubler la voie de mer par une voie terrestre.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Maurice-Mathieu, Mataro le 18 février 1812.

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, Gérone le 3 novembre 1811.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Hamelinaye, Llagostera le 1er janvier 1812. C'est aussi l'avis de Clermont-Tonnerre, « Si on vole les Espagnols, on les exaspère, on ne les rend pas moins méchants par un excès de bonté [...]. Il faut seulement joindre à la sévérité une justice exacte, une probité sévère et le maintien de la discipline ans les troupes », *L'expédition d'Espagne 1808-1810*, Paris, Perrin, 1983, p. 260.

à 40 ans et les envoyer prisonniers en France » afin de tarir les sources de recrutement des bandes armées. Déporter les populations serait moins répugnant à ses yeux que les nombreuses exécutions commises par Suchet<sup>1</sup>. Il précise que ces mesures de déportation seraient seulement appliquées aux villages les plus sanguinaires, comme celui de Mediona, au Nord-Ouest de Barcelone ou contre les moines fanatiques. Cette politique de rigueur montre toute l'exaspération d'un commandant qui refuse de voir ses hommes assassinés « à coup de hache » par des laboureurs, alors qu'ils ont battus les soldats les plus aguerris des armées européennes.

L'autre mission qui lui incombe, est la protection du tronçon de l'axe Perpignan-Barcelone où le ravitaillement et les renforts arrivent car l'armée de Catalogne est en perfusion permanente avec la France. La lourdeur et la lenteur de ces convois en font des cibles privilégiées des *partidas*. Pour empêcher ces attaques, il s'entend avec son ami Maurice-Mathieu – gouverneur de Barcelone – afin de s'aider mutuellement en cas de danger. L'entraide entre généraux n'est pas monnaie courante dans la péninsule ibérique, c'est à souligner. Escortant un convoi entre Hostalrich et San Celoni, il précise qu' « il nous a fallu près de treize heures de marche » tandis que « les troupes s'abîment dans ce service et sans gloire »<sup>2</sup>. Accroché aux alentours de San Celoni les 2 et 3 décembre, il n'hésite pas à attaquer les Espagnols sur les hauteurs pour dégager ses soldats du défilé. Présent dans l'un de ces convois, le capitaine Routier rapporte que Lamarque « n'était pas un homme à abandonner ainsi des militaires sous ses ordres »<sup>3</sup>.

La victoire est au rendez-vous et Lamarque ne comprend pas « par quelle fatalité un combat où 4 000 hommes en ont battu 22 000 a été laissé dans l'obscurité »<sup>4</sup>. La raison est simple : elle montrerait les difficultés de l'armée française face à un ennemi qui se dérobe en permanence quand il sait que le combat lui est défavorable. La multiplicité même de ces combats non-décisifs dans la Péninsule entraîne une saturation évidente. Cette « obscurité » est de plus renforcée par le mot d'ordre de Napoléon aux journaux de l'Empire de n'évoquer les affaires d'Espagne que d'après *Le Moniteur*,

---

1 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, Llagostera le 12 janvier 1812. Lamarque rapporte à ce sujet une discussion entre Suchet et Macdonald « qui lui demandait comment il avait fait pour tranquilliser l'Aragon. "M. le maréchal trois choses : j'ai fait *pendre* et *puis pendre* et puis j'ai fait *pendre*". Cependant, Suchet est aimé et cela explique le caractère des Espagnols ». Souligné par Lamarque. Mais ce serait caricatural de réduire l'action de Suchet à ces trois mots d'autant plus qu'il n'entretenait pas avec Macdonald de bonnes relations. Voir J-L. Reynaud, *Contre-guérilla en Espagne (1808-1814). Suchet pacifie l'Aragon*, Economica, Paris, 1992.

2 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, Gérone le 14 avril 1812. 37 km séparent les deux villes.

3 Routier, *Récits d'un soldat de la République et de l'Empire*, op. cit., p. 115.

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Mataro le 29 février 1812.

réceptacle de la version officielle<sup>1</sup>. Ce manque de reconnaissance finit à la longue par le dégoûter de son métier et ne compense pas non plus les sacrifices consentis à son bonheur domestique :

« j'ai eu vingt combats qui auraient augmenté la réputation d'un autre et je n'ai obtenu ni récompenses ni renommée. Cependant les balles sont de plomb ici comme ailleurs et, si elles ne m'ont pas atteint, ce n'est certes pas de ma faute »<sup>2</sup>.

Ces combats ne restent pas toujours dans l'anonymat le plus complet. Celui d'Altafulla du 24 janvier 1812 est relayé dans le *Journal de l'Empire* du 12 février ainsi que dans l'édition du 10 février du pro-français *Diario de Gobierno*. Profitant que l'armée d'Aragon de Suchet soit occupée à assiéger Valence, les Espagnols du général Lacy se sont portés sur Tarragone dans le but de bloquer la place avec l'aide la marine anglaise. Plus proche que Decaen, la division Lamarque est dépêchée à marches forcées pour porter secours. La bataille tourne en faveur des Français. L'édition du 11 février du *Diario de Gobierno* insère même le rapport du baron d'Eroles à la junte de Catalogne, où celui-ci rend hommage au « général Lamarque [qui] s'est acquis plus de gloire par la générosité qu'il a montré » envers les prisonniers « que par la bravoure incontestable de ses troupes »<sup>3</sup>. Même s'il pense que le combat d'Altafulla tombera dans l'oubli comme celui de San Celoni, Lamarque semble être satisfait de voir son nom cité, au point de garder dans ses archives les deux éditions du *Diario de Gobierno* traitant du combat du 24 janvier.

A la fin du mois de février 1812, il estime que la guerre en Catalogne est en train de prendre « une très bonne tournure » avec Decaen qui a compris « l'énorme différence qu'il y a entre les guerres ordinaires [...] et la guerre d'une nation armée toute entière », sous-entendant qu'Augereau et Macdonald n'y avaient rien entendus :

---

1 J-R. Aymes, « La guerre d'Espagne dans la presse impériale (1808-1814) », *A.H.R.F.*, n°336, 2004, pp. 129-130.

2 Lettre de Max. Lamarque à Mme de Géronde, 1813, *Catalogue de vente du 11 juin 1889*.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 9. *Diario del Gobierno* du 11 février 1812. A la suite de ce rapport, le rédacteur du journal fait le parallèle avec le traitement des prisonniers français de Cabrera qui « sont traité avec la dernière inhumanité ; ils y périssent de misère : ils seraient mieux traités entre les mains des Hottentots ! ». L'insertion de ce rapport avait aussi pour but, mis en parallèle avec le rapport de Decaen, de jeter le ridicule sur la relation de la bataille par les Espagnols, où les atténuations côtoyaient les amplifications des faits.

« en Allemagne, une armée dispersée est perdue. En Espagne, c'est une armée qui disparaît au premier signal pour se montrer de même ; il en sort que l'ennemi est partout et qu'on ne doit jamais s'endormir dans la sécurité »<sup>4</sup>.

Il constate alors que seuls ceux qui ont réussi à s'adapter aux contraintes de ce type de guerre montrent une réelle supériorité sur les autres dans les combats. S'il n'est pas dupe du double-jeu ou du pragmatisme des Catalans, il observe une lassitude des populations et cette constatation lui laisse espérer une fin prochaine<sup>2</sup>. Après tout, l'Andalousie de Soult est quasiment soumise depuis 1810<sup>3</sup>. De manière générale, les armées anglaises, portugaises et espagnoles sont partout sur la défensive dans la Péninsule en ce début d'année 1812. Sans pour autant entamer l'opinion, la prise de Valence le 9 janvier par le maréchal Suchet est un grand coup porté au camp adverse.

Mais peu à peu, les relations avec Decaen se détériorent en raison de différents stratégiques. Lamarque souhaiterait continuer le blocus des côtes afin d'isoler la guérilla. Pensant que les ouvrages construits suffisent à fixer l'ennemi, Decaen le rappelle pour mener une expédition contre Vic, l'un des repaires de la junte. Lamarque fait part de son mécontentement mais le général en chef ne fait qu'exécuter l'ordre de Napoléon qui souhaite que l'armée de Catalogne opère en coordination avec celle de l'Ebre de Reille<sup>4</sup>. Les deux armées n'ont pas les mêmes objectifs et l'opération est manquée. Lamarque regrette amèrement « qu'on ne s'entende pas ! »<sup>5</sup>.

Ces dysfonctionnements le poussent à écrire et à étayer longuement la stratégie à suivre, à l'attention du ministre de la Guerre, parce qu'il pense que Paris n'est pas au fait des réalités du terrain : « ce n'est pas en parcourant le pays, mais en l'occupant que nous le soumettrons ». Afin d'optimiser les effectifs qui se réduisent au fil du temps, il convient d'élever des tours sur les points culminants à l'entrée et à la sortie des défilés pour donner l'alerte ou se défendre : « au lieu de fortifier des points isolés, des lieux déserts, assurons-nous des villes où l'ennemi trouve ses principales ressources », à savoir les ports qu'il faut occuper afin de couper toute communication avec les Anglais. Une fois la côte fortifiée, « nous pourrions déclarer les montagnes en état de blocus ».

---

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Mataro le 29 février 1812.

2 Sans adhérer au système d'imposition, les communes supportent de moins en moins les réquisitions des guérilleros, surtout quand certains d'entre eux s'éloignent des objectifs patriotiques pour se transformer en bandits de grands chemins. Si la Haute-Catalogne pullulent de bandits, l'Ampurdan semble plus tranquille en raison de la présence régulière des troupes françaises qui rassurent les habitants, T. Gallice, *Guérilla et contre-guérilla, op. cit.*, pp. 193-195.

3 J-M. Lafon, *L'Andalousie et Napoléon, op. cit.*, p. 39.

4 C.G., t. XI, lettre n°29878 à Berthier, Paris le 25 janvier 1812.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Maurice-Mathieu, Mataro le 14 mars 1812.

Isolés et coupés de leur source d'approvisionnement, les insurgés « seront obligés de se dissoudre ». La réparation et la construction de nouvelles routes permettraient à la cavalerie et à l'artillerie de rallier les différents points où l'ennemi est signalé. Cette stratégie à moyen terme aurait pour but d'économiser la vie des soldats et de terminer le conflit à moindre coût. Ainsi, « nous aurons terminé à coup de pioche une guerre où les coups de fusil ont très peu de résultats »<sup>1</sup>. Mais le départ des meilleures troupes pour la Russie rend de plus en plus difficile la pacification de l'Espagne.

Lamarque voit d'un bon œil la guerre qui se prépare dans le Nord de l'Europe. Depuis son arrivée dans la Péninsule en 1811, il guette la moindre occasion de quitter « ce théâtre où l'on souffre sans rien mériter et où la gloire n'accompagne pas les dangers ! »<sup>2</sup>. Il n'a donc pas totalement renoncé à ses rêves de notoriété. Il est sur le point de demander un congé pour revoir sa famille quand il apprend que la guerre avec la Russie est proche. C'est une occasion inespérée de revenir au sein de la Grande Armée, d'autant plus que Napoléon n'a plus revêtu son costume de chef de guerre depuis 1809. Sachant qu'il retire des troupes d'Espagne, il fonde de grandes espérances pour avoir « l'honneur de combattre de nouveau sous les yeux de S.M. »<sup>3</sup>. Maurice-Mathieu est quant à lui beaucoup plus pessimiste sur leur chance respective : « nous avons attrapé ce mauvais billet et il faut nous résigner. *Ce monde-ci n'est qu'une loterie* »<sup>4</sup>. Napoléon a d'ailleurs d'autres projets pour les deux généraux.

### **Gouverneur de la Haute-Catalogne**

Depuis le décret impérial du 26 janvier 1812, sans que le mot annexion ait été évoquée, la Catalogne est divisée en quatre départements<sup>5</sup>. Cette division territoriale annonce le retour à un régime civil pour la province. Si Decaen reste gouverneur militaire de la province, il doit désormais donner ses pouvoirs civils à deux intendants français (Gérando et Chauvelin) qui auront autorité sur les préfets et les sous-préfets. Ce passage au régime civil semble prématuré aux dires de Suchet<sup>6</sup> car seule la Haute-

---

1 Lettre de Max. Lamarque à Clarke, Gérone le 21 novembre 1812, citée par Suchet, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 353.

2 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Maurice-Mathieu, Mataro le 13 mars 1812.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Moncey, Mataro le 29 février 1812.

4 A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre de Maurice-Mathieu à Max. Lamarque, Barcelone le 17 février 1812. Souligné par Maurice-Mathieu.

5 Les Bouches-de-l'Ebre (Lérida), le Montserrat (Barcelone), le Sègre (Puigcerda) et le Ter (Gérone).

6 D'après lui, « les troupes françaises en Catalogne pouvaient à peine suffire à conserver les places [...] Leur mission pacifique eût demandé des circonstances plus favorables », *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 252.

Catalogne, et en particulier le département du Ter arrive à fonctionner correctement, tandis que la Basse-Catalogne reste en état de guerre permanent.

Le 14 mars, Napoléon revoit une nouvelle fois ses plans : il scinde en deux commandements militaires distincts la Catalogne : la Basse-Catalogne à Maurice-Mathieu depuis Barcelone, la Haute-Catalogne à Lamarque depuis Gérone. Tous les deux reçoivent pour consigne de correspondre directement avec le ministre de la Guerre Clarke<sup>1</sup>. Lamarque ne perçoit pas cela comme une promotion ou comme une bonne affaire. Ces nouvelles dispositions ne sont d'ailleurs pas à son goût. Il comprend que « cette scission de la Catalogne en établira une bien grande dans les opérations » car « les communications vont cesser d'être aussi faciles » entre le Nord et le Sud de la province réduite aux expédients<sup>2</sup>. Cette réorganisation montre encore une fois les tâtonnements de Napoléon dans les affaires de la Péninsule et une sorte d'improvisation permanente en Catalogne.

Le départ de sa division du comarque de Maresne<sup>3</sup> fragilise les côtes et réduit à néant le travail de plusieurs mois : « il ne valait pas la peine de tant [l]e tracasser pour [s]es routes, pour [s]es redoutes, etc. ». Comme bon nombre de ses collègues en Espagne, en signifiant à Decaen qu'il ne serait « pas prêt à trop [s]e sacrifier pour des voisins ingrats », Lamarque semble tomber dans les travers du repli sur soi et de « l'esprit de corps ». La cause de son mécontentement ? La saisie par les douaniers de la côte barcelonaise de marchandises d'un montant estimé à 200 000 francs qui n'ont pas été redistribués à l'ensemble de l'armée qui en a bien besoin<sup>4</sup>.

Prenant ses nouvelles fonctions au mois d'avril 1812, l'essentiel de la mission de Lamarque en Haut-Catalogne consiste à couvrir les communications avec la France, de défendre l'Ampurdan, la Cerdagne, Gérone et d'assurer l'approvisionnement de Barcelone où les Anglais ne laissent rien passer par mer. Il est épaulé dans sa tâche par les généraux Noguès (Ter) et Quesnel (Sègre). Tout en restant au contact des opérations

1 C.G., t. XI, lettre n°30212 à Clarke, Paris le 14 mars 1812.

2 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Maurice-Mathieu, Mataro le 16 mars 1812. Maurice-Mathieu fait part de son incompréhension : « je ne comprends rien aux nouvelles dispositions, je ne sais plus à qui j'appartiens ! », A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre de Mathieu à Max. Lamarque, Barcelone les 14 et 17 mars 1812. Malgré la séparation des commandements, Lamarque réussit à préserver l'entente avec Maurice-Mathieu pour la protection des convois.

3 Région de Mataro. Le comarque est une division territoriale.

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, San Celoni le 19 mars 1812. Un mois plus tard, les douaniers espagnols interceptent 2 000 douros (environ 10 000 francs) à l'attention de la junte de Catalogne. Lamarque est autorisé à transformer cette prise de guerre en gratification pour les officiers supérieurs qui « depuis cinq mois n'ont cessé de courir après l'ennemi » : général Lamarque 1 800 F ; général Hamelinaye 1 200 F ; général Espert 1 200 F ; colonel Lamarque [d'Arrouzat] 750 F ; colonel Noguès 750 F ; colonel Delcambre 750 ; chef de bataillon Emion 400 F, etc., A.N. 566 AP/16. Dossier 1. Gérone le 14 avril 1812.

militaires, il coordonne et dirige désormais depuis Gérone les efforts contre la guérilla mais ses tâches deviennent de plus en plus administratives. A partir de la mi-novembre, le ministre de la Guerre lui demande d'envoyer tous les quinze jours un rapport sur la situation politique et militaire des territoires sous son commandement<sup>1</sup>.

Il est également amené à collaborer avec le personnel du pouvoir civil. Cette cohabitation n'est pas sans frictions au point que l'armée devienne une source d'ennuis pour les fonctionnaires, en plus de la guérilla. Decaen est souvent obligé de prendre parti pour le régime civil contre ses subordonnés<sup>2</sup>. Lamarque a maille à partir avec le préfet du Ter, Guillaume de Roujoux, et l'accable de reproches. Une fois, il l'accuse de négligence pour avoir envoyé la gendarmerie catalane fourrager sans avoir préalablement assuré la sécurité de la localité et « c'est par un espèce de miracle qu'ils n'ont pas été pris ». Une autre fois, il n'a pas tenu informé ses fonctionnaires des mouvements de troupes afin de percevoir les impôts sans danger<sup>3</sup>. Soult n'a t-il pas dit de son côté qu' « en Andalousie comme partout ici, l'administration et la police se lient si intimement aux opérations militaires qu'il n'est pas possible de les séparer » ?<sup>4</sup> Le personnel civil représente pour Lamarque une entrave à la réussite de la pacification en Catalogne et il s'en ouvre à Clarke dans ces termes :

« On se plaint sans cesse et MM. les administrateurs civils qui *veulent être aimés*, qui n'ont aucune idée de la Catalogne dont ils n'ont vu que la route de La Jonquièrre à Gironne accordent souvent des délais, des dégrèvements dont la solde de l'armée souffre. MM. les administrateurs devraient parler le même langage que les militaires et ne jamais prêcher qu'obéissance à l'empereur ou *punitio* [...]. Je voudrais diminuer, s'il est possible, leur profonde inutilité »<sup>5</sup>.

Deux conceptions de la pacification s'affrontent. Leur présence étant jugée néfaste, les administrateurs civils doivent déguerpir au plus tôt.

Le retour de la province au régime militaire en mars 1813 répond partiellement à ses vœux. L'armée reprend la main sur les affaires même si elle doit toujours cohabiter avec les fonctionnaires civils, malgré des relations aggravées. Cette fois-ci, c'est le sous-préfet de Figuières qui s'est attiré les foudres de Lamarque. Alexandre de Las Cases –

---

1 Divisé en cinq parties : « actions militaires », « mouvements de l'ennemi », « l'état des communications », « les rumeurs », « l'état de l'esprit public ».

2 L. de Puig i Oliver, *Girona francesa (1812-1814)*, Gothia, Gérone, 1976, pp. 93 et 137.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettres de Max. Lamarque au préfet du Ter, Gérone le 22 mai et le 14 juillet 1812.

4 Soult, *Mémoires. Espagne et Portugal*, Hachette, Paris, 1955, p. 224.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 5. Rapport du 25 novembre 1812 à Clarke. Souligné par Max. Lamarque.

frère du mémorialiste – « esprit inquiet, jaloux et haineux »<sup>1</sup>, s'immisce dans les affaires qui relèvent désormais de ses prérogatives, à savoir la haute police et la sûreté. Ces frictions soulignent bien le rôle absolu qu'entend jouer l'armée en Catalogne, habituée depuis 1809 à diriger la région comme un pays conquis alors que l'administration civile tente de donner un semblant de départementalisation.

En revanche, ses rapports sont bien meilleurs avec l'intendant de la Haute-Catalogne, le conseiller d'État Joseph de Gérando. La personnalité de ce Lyonnais « à manières simples, douces et affectueuses »<sup>2</sup> y est certainement pour beaucoup. Voisins à Gérone, Lamarque et Gérando nouent rapidement des liens d'amitiés. Il échange tous les jours pendant une heure, à l'hôtel de l'intendance, avec son épouse Anne, épistolière et amie de Benjamin Constant et de M<sup>me</sup> de Staël<sup>3</sup>. Au milieu d'un pays qu'il exècre, il est ravi d'avoir pu trouver une compagnie aussi agréable que celle du couple Gérando, plaisir qui est partagé. Séduit par l'amusante société de Lamarque, « le saint François de Paule du Conseil d'Etat »<sup>4</sup> le décrit comme « un général plein d'esprit, de grâce, d'amabilité, [et] mieux entraîné par l'exemple de la séduction », qui malgré la guerre, conserve toute sa « gaîté »<sup>5</sup>. Mais lorsqu'il estime que l'honneur de l'armée est bafoué, Lamarque n'hésite pas à se plaindre à Gérando des agissements de ses fonctionnaires, notamment du commissaire de police Renouard qui s'est ingénié à recueillir toutes les plaintes de la population à l'encontre de Josep Pujol alias *Boquica*.

Natif de Besalú, Pujol, muletier et contrebandier, était entré en 1810 dans les miquelets français, servant d'auxiliaires aux côtés de l'armée impériale. Lamarque et Maurice-Mathieu ont rapidement compris tout l'avantage qu'ils avaient à utiliser les mêmes armes que la guérilla plutôt que les troupes de ligne<sup>6</sup>. Mais les hommes de Pujol – les chasseurs de l'Ampourdan – souffrent d'une réputation exécrationnelle à cause de leurs pillages et de leurs vols<sup>7</sup>. L'ayant nommé lui-même chef de bataillon, Lamarque le voit comme un « officier d'un grand courage qui a déjà reçu quatre blessures graves en

1 A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre de Lefèbvre à Max. Lamarque, Figuières le 30 juin 1813. Lamarque ajoute que « nous en avons, vous et moi, vu assez pour vous défier de tout ce qui procède de sa tête », A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque au commissaire général Fournier, Gérone le 12 septembre 1812.

2 A. Noguès, *Mémoires*, Lemerre, Paris, 1922, p. 255.

3 Lettre de Mme de Gérando à Max. Lamarque, Lyon le 15 mai 1813, M. de Gérando, *Lettres de la baronne de Gérando*, Didier et Cie, Paris 1880, pp. 261-263.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre L à Mlle Sauvan, Bagnères-de-Bigorre le 7 août 1820, p. 393.

5 A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre de Gérando à Max. Lamarque, Puigcerda le 7 juillet 1812.

6 Routier, *Récits d'un soldat de la République et de l'Empire*, *op. cit.*, p. 124.

7 J-M. Lafon, *L'Andalousie et Napoléon*, *op. cit.*, p. 226. A propos des miquelets de Pujol, J-M. Lafon relève qu'Angebault ne partage pas l'appréciation strictement professionnelle de Routier ou du Suisse Lamou tandis que Gonneville juge leur efficacité nulle.

combattant avec les troupes de S.M. l'Empereur ». Cependant il n'ignore pas ses forfaits mais il avoue que l'armée a renoncé à discipliner les miquelets car « leur composition et leur genre de service ne le permettent pas »<sup>1</sup>. Pour justifier leurs (ex)actions, il rétorque que ces compagnies d'auxiliaires ont gardé les mauvaises habitudes prises dans la guérilla. Derrière ces plaintes, Lamarque est persuadé qu'on reproche à Pujol sa qualité de transfuge et de traître à la cause insurrectionnelle<sup>2</sup>. D'après un historien catalan, cette protection accordée à Pujol n'a pas contribué à laisser de Lamarque une image de pacificateur mais plutôt celle d'un militaire dur et autoritaire<sup>3</sup>.

En parallèle, il tente, comme à Naples, de mener une guerre d'opinion dans les journaux. Il surveille de près ceux de la junte afin qu'ils n'imposent pas *leur* version des combats à la population. C'est pour contrer la propagande de la *Gazette de Vic* qu'il fait insérer dans les journaux pro-français ses propres rapports. Alors qu'il avait quasiment anéanti la *cabecilla* de Milans dans une embuscade nocturne – Milans échappant lui-même de peu à la capture – celui-ci se vante dans la *Gazette de Vic* de son action : « se faisant counil [conill], c'est-à-dire lapin », il a pu faire « une retirada para escalon [retraite échelonnée] ». Jusqu'à présent, Lamarque n'avait pas eu à se plaindre des rapports – certes enjolivés et c'était de bonne guerre – qu'écrivait Milans car « vous mentiez tout aussi bien, mais dans des termes moins impolis » que Manso et Rovira, en raison de son éducation soignée contrairement à « la canaille » qu'il côtoie. Sous le couvert d'un caporal du 5e de ligne qui répondrait à Milans, Lamarque se lance dans la polémique pour réfuter les allégations mensongères. Après avoir rejeté le terme injurieux de « sacadores » (voleurs), il termine sur une note sarcastique :

« Mon cher Milans, prenez bien garde à vous, car soyez sûr que lièvre ou lapin, nous finirons pas vous prendre ; nous avons le nez bon et la jambe nerveuse. En attendant, soyez honnête, soyez poli et exercez-vous toujours à faire la retraite *par escalon* ; c'est une bien belle manœuvre, nous avons un grand plaisir à vous la voir faire, il me semble cependant qu'elle serait plus belle encore au pas ordinaire, qu'au pas de course : essayez-en »<sup>4</sup>.

1 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettres de Max. Lamarque à Gérando, Gérone le 30 septembre 1812.

2 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettres de Max. Lamarque au commissaire Fournier, Gérone le 12 septembre 1812.

3 C. Rahola, *La dominació napoleònica a Girona*, Publications de La Revista, Barcelone, 1929, p. 41 cité par L. de Puig i Oliver, *Girona francesa, op. cit.*, p. 137. Étant donné que l'image de Pujol a longtemps été décriée par l'historiographie espagnole, il n'est guère surprenant que son « protecteur » ait pâti du même traitement. De retour en 1823, Lasserre, ancien aide de camp de Lamarque, signale que les populations ont gardé un bon souvenir de son chef, A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lasserre à Max. Lamarque, Soria le 30 octobre 1823.

4 A.N. 566 AP/16. Dossier 1. *Fragments autographes*. Lettre d'un caporal à Milans, Montgat le 20 septembre 1812. Le sobriquet habituel des soldats français dans les rapports des chefs de la guérilla est « vaudales ».

Lamarque ne fait que reprendre un procédé déjà éprouvé par Napoléon lui-même. Mais sur ce terrain-là, les Français ont déjà perdu la bataille de la propagande en ne disposant que de sept journaux tandis que la guérilla catalane en a trente-deux. Lamarque, Baraguey d'Hilliers et l'*afrancesado* Tomas Puig ont proposé chacun la création de journaux officiels pour contrer la propagande ennemie<sup>1</sup>.

### **Nouvelles désillusions**

Les défaites des Arapiles (22 juillet 1812) et surtout celle de Vitoria (21 juin 1813) portent un coup fatal à la présence française dans la péninsule ibérique. L'armée d'Espagne est désormais sur la défensive et acculée sur les contreforts des Pyrénées. Les effectifs de plus en plus réduits rendent difficiles les opérations en Catalogne où les Anglo-Espagnols redoublent d'efforts. Lamarque resté avant tout chef de guerre, a plusieurs affaires sérieuses à cette période. On n'en citera que trois pour illustrer ces nouvelles difficultés. La première a lieu le 2 novembre 1812 à La Garriga, au sud de la ville de Vic, d'où partent les attaques des insurgés. Enhardis par la retraite de l'armée française sur l'Ebre, le général Lacy et le baron d'Eroles prennent l'offensive. Si Lamarque sort vainqueur et que Decaen entre dans Vic le 4 novembre, les attaques simultanées des Espagnols sur Olot et Bañolas obligent les Français à abandonner la poursuite pour protéger leurs lignes de communications<sup>2</sup>. Lamarque voit de plus en plus sa mobilité opérationnelle remise en cause en raison d'un manque d'effectifs devenu rédhibitoire et d'une intensification des combats qui épuise les troupes.

La deuxième affaire sérieuse a lieu le 23 juin 1813 du côté de Bañolas, au Nord de Gérone. Apprenant que 4 à 5 000 hommes du baron d'Eroles tentent de se lier aux Anglais croisant devant Palamos, Lamarque rassemble tant bien que mal 1 800 hommes pour empêcher cette réunion car Napoléon a une nouvelle fois prélevé 15 000 hommes aguerris pour les préparatifs de la campagne de Saxe. Cette infériorité numérique le pousse à « tout hasarder pour sauver le Lampurdan (sic) » et à ruser pour faire encore

---

1 J. Guillaumet, « Presse et liberté en Espagne sous l'invasion napoléonienne », *Le Temps des Médias*, 2005-1, n°4, pp. 214-222.

2 Les effectifs laissés sur place suffisent à peine à maintenir une présence et les courriers venant de France sont de plus en plus interceptés par l'ennemi. Lamarque est obligé de sévir de plus en plus en procédant à l'arrestation des maires des communes concernées, en prenant des otages et en leur imposant de fortes amendes car il pense que « c'est par l'intérêt seul qu'on combattrait la haine que les Catalans nous portent. Un malheureux français qui suivait le courrier a été tué, haché, mutilé ! », A.N. 566 AP/17. Dossier 5. Rapport du 10 décembre 1812 à Clarke.

illusion devant l'ennemi alors que les Espagnols se battent de mieux en mieux. A Bañolas, il reconnaît que c'est « la plus chaude [affaire] qu [il a] vu en Catalogne ». Durant cinq heures, il a « joué une grosse partie et presque [s]on va-tout » pour l'emporter mais la poursuite de l'ennemi est devenue illusoire. Afin qu'il ne soit pas désormais contraint « à jouer des va-touts » à chaque combat, il réitère ses demandes de renforts, sachant que la réunion prochaine des forces espagnoles risque de le contraindre à s'enfermer dans la place de Gérone « malgré toute ma bonne volonté [...]. C'est désolant »<sup>1</sup>.

S'il se sent de plus en plus isolé en Haute-Catalogne, c'est que Decaen ne peut pas répondre à ses attentes, il n'a aucune troupe à lui offrir. Celles-ci sont pour la plupart occupées en Basse-Catalogne à lutter contre l'armée anglo-espagnole qui bloque Tarragone. Cette pénurie d'effectifs l'oblige à faire des choix, ce qui explique le sentiment d'abandon et d'impuissance de Lamarque, au point de ternir ses rapports avec son supérieur. Selon lui, il est « toujours incertain, toujours vacillant, toujours moribond dans sa conduite, [et il] resta huit jours pour savoir s'il ira ou s'il n'ira pas au secours de Tarragone »<sup>2</sup>.

Le point de non-retour est atteint lors du combat de La Salud les 8 et 9 juillet 1813 : au lieu de venir épauler son subordonné, Decaen avait fait le choix d'aider Tarragone. Mais la levée du siège l'avait contraint à revoir ses plans. Il lui annonce finalement le 5 juillet qu'il entendait monter une expédition contre Vic. Déjà bien engagé dans sa marche, Lamarque n'apprend que le 7 la retraite de Decaen<sup>3</sup> alors qu'il se trouve à ce moment-là « au milieu de toute l'armée espagnole »<sup>4</sup>. S'étant retranché sur les hauteurs de La Salud, sa division aurait été complètement anéantie sans une résistance acharnée pendant neuf heures. La quasi-victoire espagnole se transforme néanmoins en déroute grâce à l'arrivée opportune du général Beurmann venu depuis Gérone<sup>5</sup>. Il conçoit désormais une rancune tenace qu'il conçoit envers Decaen, accusé de l'avoir abandonné à une mort certaine :

---

1 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettres de Max. Lamarque à Decaen, Gérone les 25 et 27 juin 1813. A Bañolas, Lamarque a perdu 177 hommes contre 600 Espagnols. On retrouve dans l'édition du 12 juillet du *Journal de l'Empire* le rapport de Lamarque à ce sujet.

2 A.N. 566 AP/16. Dossier 1. *Sur mes dernières affaires de L'Esquirol et de La Salud*.

3 Il avait pris en chasse les troupes de Manso qui se dirigeaient vers Gérone.

4 A.N. 566 AP/16. Dossier 1. *Sur mes dernières affaires de L'Esquirol et de La Salud*.

5 Lamarque déplore 400 hommes mis hors de combat tandis que les pertes espagnoles sont estimées entre 900 à 1200 hommes, sachant qu'ils ont abandonné tous leurs blessés, A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, Gérone le 13 juillet 1813.

« si le général Decaen avait un intérêt à me perdre, je devrais croire à une trahison de sa part ; beaucoup d'officiers et parce que tous les soldats y croient. S'il n'y a pas perfidie, il y a au moins un défaut de calcul, une bêtise qui doivent lui ôter toute confiance »<sup>1</sup>.

Présent sur les lieux, le général Noguès raconte que Lamarque s'est abstenu de voir Decaen pendant plusieurs jours<sup>2</sup>. Quelques temps plus tard, il profite de son canal direct avec le ministre de la Guerre pour lui signaler les manquements de son supérieur<sup>3</sup>. Il est d'autant plus mécontent que l'ordre du jour de l'armée par Decaen passe sous silence son combat, à croire « que nous n'ayons rien fait », refusant au passage les « encouragements » décernés à son encontre<sup>4</sup>. Le divorce est consommé entre les deux hommes et il reflète l'état des tensions qui existent dans une armée en passe d'être refoulée vers la frontière.

Le 3 juillet, après la défaite de Vitoria, Napoléon avait nommé Soult à la tête de l'armée d'Espagne pour rétablir la situation. Lamarque n'apprend cette nomination que le 18 en même temps que l'évacuation du royaume de Valence par Suchet. Preuve que les communications sont de plus en plus difficiles, il ne connaît toujours pas la défaite de Vitoria le 25 juillet. En revanche, il a découvert que les insurgés faisaient parvenir dans les cantonnements des placards où il est question de « la prétendue victoire remportée par le général Wellington »<sup>5</sup>. Et il observe concomitamment une recrudescence de l'agitation au point de craindre un soulèvement. C'est aussi une nouvelle désillusion pour lui : en raison de la faiblesse des effectifs, il ne peut ni prendre l'offensive ni aider Decaen sans abandonner Gérone<sup>6</sup>.

Lamarque est de plus en plus démoralisé par cette guerre « où l'on se fait tuer sans gloire et sans profit »<sup>7</sup>. Le décès de sa mère au mois de mars sans l'avoir revu

---

1 A.N. 566 AP/16. Dossier 1. *Sur mes dernières affaires de L'Esquirol et de La Salud*. On constate évidemment une grande différence entre ses notes personnelles écrites peu de temps après les faits où il déverse toute sa colère devant les erreurs commises par Decaen et son rapport adressé à ce dernier le 13 juillet où il est tenu de se plier aux règles rédactionnelles le contraignant à s'en tenir aux faits. En revanche, les journaux français n'évoquent pas ce combat. Lamarque est obligé de réitérer à Clarke ses demandes de récompenses pour ses hommes, A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Clarke, Gérone le 1er août 1813.

2 A. Noguès, *Mémoires, op. cit.*, pp. 256-257. La version de Noguès du combat tend à confirmer celle de Lamarque.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Clarke, Gérone le 13 juillet 1813.

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, Gérone le 18 juillet 1813.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Clarke, Gérone le 25 juillet 1813. Il est toutefois tenu informé de ce qui se passe en Saxe par le canal de Mme de Gérando, revenue en France. De fait, il est au courant de la victoire de Napoléon à Dresde les 26 et 27 août, où « jamais l'Empereur ne s'était montré aussi grand, aussi étonnant », lettre de Max. Lamarque à Mme de Gérando, 1813, *Catalogue de vente du 11 juin 1889*.

6 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Decaen, Gérone le 25 juillet 1813.

7 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Hamelinaye, Gérone le 6 octobre 1813.

rajoute à son mal-être. Désireux de quitter ce théâtre d'opérations où il se sent trop à l'étroit alors que Napoléon se bat en Allemagne, il fait jouer ses relations à Paris pour être extirpé de cette péninsule *inglorieuse*. Il s'adresse alors à Joseph de Gérando qui doit se contenter de vagues promesses de la part de Clarke, bien que les services de Lamarque aient « été *particulièrement* remarqués et appréciés, que rien n'en sera perdu »<sup>1</sup>. Sa volonté de quitter l'Espagne rapidement est telle qu'il ne peut supporter d'attendre plus longtemps. Cet empressement finit par le pousser à la faute et à anéantir le travail de Gérando. Dans deux lettres au ministre, il estime qu'il est l'objet de « préventions injustes », soulignant que « ses services sont oubliés et méconnus ». Clarke n'appréciant pas le ton de ces lettres, le rappelle à l'ordre et lui donne une fin de non-recevoir<sup>2</sup>. Le refus du ministre le conforte dans ses soupçons paranoïaques : il croit être la victime d'une cabale au sommet de l'armée.

### **La retraite**

Ruminant avec amertume son maintien en Espagne, il voit tout de même avec satisfaction en novembre le rappel de Decaen afin de faciliter la fusion des armées d'Aragon et de Catalogne sous l'autorité de Suchet. Cette réunion est la meilleure chose qui pouvait arriver à l'armée<sup>3</sup>. De bonnes relations entretenues avec le nouveau général en chef – qui a reconnu ses mérites depuis son arrivée – lui permettent de garder ses fonctions dans une armée ayant rétrogradé vers Gérone<sup>4</sup>. Les redditions des garnisons de Lérida et de Mequinenza suite à des trahisons obligent Lamarque à reconsidérer sa stratégie : il conseille à ses subordonnées de ne plus laisser de troupes en arrière et de détruire leurs redoutes avant de faire leur jonction avec l'armée. C'est tout une série de forteresses qu'il fait ainsi sauter avant de prendre position à Figuières où il prend la tête

---

1 A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre de Gérando à Max. Lamarque, Paris le 2 octobre 1813. Souligné par Gérando.

2 A.N. 566 AP/16. Dossier 1. Lettres de Max. Lamarque à Clarke, Gérone le 15 octobre et le 11 novembre 1813 ; A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettres de Clarke à Max. Lamarque, Paris le 31 octobre et le 15 décembre 1813.

3 « Dans ce mariage, nous sommes un peu la femme, mais nous nous remarions comme des veuves, parce que vous ne nous trouviez pas trop novice », A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Saint-Cyr Nugues, Gérone le 21 novembre 1813.

4 Après le décret du 25 novembre 1813, Lamarque avait dû faire désarmer les troupes de la Confédération du Rhin devenues suspectes après Leipzig. 2000 Italiens avaient été renvoyés défendre leur pays. Un millier de gendarmes étaient rappelés en France, 800 hommes d'élite étaient entrés dans la Garde impériale. C'est au total 9 500 hommes qu'avait perdu l'armée de Suchet, avant d'en perdre 10 000 autres en mars 1814 pour renforcer l'armée de Lyon d'Augereau. Le vide est partiellement comblé par des conscrits qui sont néanmoins plus soucieux de désertir que de rejoindre leur poste, Suchet, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 357.

de l'arrière-garde. Au mois de mars 1814, Suchet le charge d'accueillir à Figuières un Ferdinand VII que Napoléon a décidé de libérer, espérant ainsi retirer l'armée d'Espagne pour la redéployer sur la frontière du Nord. En contrepartie, le roi s'engageait à couper les communications de Wellington. Le pari avait peu de chance d'aboutir mais l'empereur n'avait plus rien à perdre. Lamarque reçoit ainsi le roi du 22 au 24 mars avant de l'escorter jusqu'aux avant-postes espagnols. Durant ce séjour, il a noué des relations cordiales avec Escoiquiz, ancien proche du roi, permettant ainsi à l'armée française de ne pas être attaquée durant sa retraite<sup>1</sup>.

Grâce à cet accord tacite, Suchet redéploie ses troupes vers Narbonne pour empêcher l'invasion du Midi par les Anglais après leur victoire à Orthez. De son côté, Lamarque souhaiterait que l'armée aille épauler Soult replié sur Toulouse afin d'en découdre. Il trouve alors mauvaise la stratégie du duc d'Albuféra : vouloir fortifier Narbonne et Béziers au lieu de venir en aide à Soult avec lequel Suchet entretient – il faut le dire – des relations exécrables<sup>2</sup>. Il est d'autant plus désappointé que Suchet se base sur une rumeur infondée qui indique que l'objectif de Wellington est de se diriger vers Lyon. Il pense au contraire que la priorité des Anglais est de se porter vers La Rochelle, Rochefort et la Vendée où il leur sera plus facile d'organiser un soulèvement<sup>3</sup>.

Les nouvelles du Nord qu'il reçoit au compte-gouttes le rendent de plus en plus inquiet sur la situation de l'Empire. Apprenant que le roi de Rome et l'impératrice Marie-Louise ont quitté Paris, il espère que Joseph Bonaparte – nommé lieutenant-général de l'Empire par son frère – « se décide à en revenir aux barricades » pour défendre la capitale, « les barbares n'y rentreront pas »<sup>4</sup>. Lamarque escompte de l'ancien roi qu'il applique la même tactique que les insurgés espagnols ont élaborée contre l'armée impériale lors des sièges de Saragosse et de Tarragone. Mais il n'a certainement pas conscience de la disproportion des forces ennemies et de la panique générale qui s'est emparée des ministres napoléoniens restés dans Paris<sup>5</sup>. La capitulation de Paris le

---

1 A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre d'Escoiquiz à Max. Lamarque, Gérone en avril 1814.

2 Suchet a refusé plusieurs fois de se réunir à Soult ou de suivre ses conseils. Il avait très mal pris de devoir instruire Soult de ses mouvements lorsque celui-ci a pris la tête de l'armée d'Espagne, N. Gotteri, *Le maréchal Soult*, Bernard Giovanangeli Éditeur, Paris, 2000, pp. 538 et 548.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Suchet, Figuières le 5 avril 1814. Lamarque a vu juste. Wellington avait détaché le général Beresford pour se diriger vers Bordeaux qui se déclara le 12 mars en faveur de Louis XVIII. Le ralliement de la ville à la cause royaliste a néanmoins interrompu le mouvement en Vendée, A. Lignereux, *Chouans et Vendéens contre l'Empire. 1815 l'autre guerre des Cent-Jours*, Vendémiaire, Paris, 2015, p. 15.

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Suchet, Figuières le 5 avril 1814.

5 Après avoir annoncé aux Parisiens qu'il resterait dans la capitale quelles que soient les circonstances, Joseph cède à la panique en renonçant à défendre la capitale, évitant ainsi un bain de sang mais engageant l'avenir de la dynastie, V. Haegele, *Napoléon et Joseph Bonaparte, op. cit.*, pp. 496-497.

30 mars – apprise le 5 avril – le plonge d'ailleurs dans « la plus vive inquiétude » sur le sort de la France. Elle se conjugue avec les nouvelles « affligeantes » qu'il reçoit de l'armée de Lyon, battue à Romans. Tout ceci ne lui laisse augurer rien de bon et il pense pour la première fois que la paix serait un moindre mal pour le pays surtout si le tsar Alexandre se montre « en homme de Plutarque »<sup>1</sup>.

L'annonce de la défaite de Soult à Toulouse le 10 avril ne fait que conforter ses convictions de signer la paix même s'il aurait préféré voir les 15 000 hommes de Suchet prêter main-forte dans la Ville rose. Le 13 avril, il part pour Perpignan, non sans avoir fait sauter tous les ouvrages militaires de Figuières et de Roses. Le même jour, il apprend coup sur coup l'abdication de Napoléon, la chute de l'Empire, la fin de la guerre et le rétablissement des Bourbons. Cela faisait beaucoup<sup>2</sup>. A ces nouvelles, la majorité de l'armée témoigne de l'inquiétude et un certain mécontentement. Certains y voient plutôt la fin des maux qui accablent la France<sup>3</sup>. Si le désir de paix a fait son chemin dans l'esprit de Lamarque – l'acclamation de la constitution sénatoriale à Perpignan ne fait que le conforter dans cette idée<sup>4</sup> –, s'il a reconnu le gouvernement provisoire, rien n'est moins sûr de son acceptation à changer de souverain. Il fait partie de ceux qui se montrent sceptiques quant à l'arrivée de « Louis Stanislas Xavier » sur le trône de France.

Pour l'heure, il préfère mettre de côté ses a priori pour continuer à œuvrer dans l'intérêt de l'armée. Le 19 avril, il est chargé par Suchet de s'entendre avec le général Copons afin de faire exécuter l'armistice général conclu à Paris et de rapatrier les garnisons encore bloquées. Lamarque condamnera sous la Restauration la stratégie néfaste de Napoléon qui consiste à laisser dans des places fortes des garnisons pour en faire les piliers d'une hypothétique reconquête :

« Si, en 1814, nos troupes n'eussent pas occupé Hambourg et Barcelone, Dantzig et Tortose, jamais l'ennemi n'eût campé sur les hauteurs de Montmartre. [...] Ce n'est donc pas malgré nos grandes armées permanentes

---

1 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Suchet, Figuières le 11 avril 1814.

2 « Nous sommes dans un siècle où à peine peut-on croire ce qu'on voit », A.N. 566 AP/19. Lettre du général Merlin (de Thionville) à Max. Lamarque, Paris le 15 avril 1814. Appartenant au corps de Marmont, Merlin l'informe de l'entrée des Russes dans la capitale : « je me serai passé de voir le spectacle déchirant qu'offre notre belle capitale au pouvoir des barbares du Nord, qui viennent nous parler bonheur ! »

3 L. Dufour, *Souvenirs d'un savant français*, *op. cit.*, p. 221. Selon Suchet, l'opinion de l'armée aurait été unanime sur le parti à prendre, à savoir que « l'armée dans tous les temps avait été essentiellement fidèle à la France » et non à un souverain particulier, Suchet, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 396.

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Suchet, Perpignan le 21 avril 1814.

que nous avons été soumis ; c'est parce qu'on les employait encore à la conquête de l'Europe quand il fallait défendre la France »<sup>1</sup>.

Ce sont près de 190 000 hommes que Napoléon a maintenu dans les forteresses allemandes après son départ tandis que Suchet laissait dans sa retraite 14 000 soldats en arrière<sup>2</sup>. A ses yeux, c'est la dissémination des forces qui ont permis aux 500 000 soldats de la coalition de submerger la petite armée réduite à 60 000 hommes de Napoléon. De fait, il accuse l'empereur de ne pas s'être donné tous les moyens militaires pour sauver la patrie. Toujours est-il que Maximien s'estime heureux de « mettre un terme à une guerre qui a divisé deux nations qui ont tant d'intérêts à être amie »<sup>3</sup> puisque les deux souverains de la maison des Bourbons avaient été replacés sur leur trône. On peut le croire sincère car la guerre d'Espagne était devenue aberrante. La fin des hostilités se révèle finalement la seule issue pouvant mettre fin à sa présence sur ce « mauvais théâtre » catalan. Il s'acquitte parfaitement de cette mission puisque l'armistice avec les Espagnols est signé le 26 avril.

\* \* \*

En ce début de première Restauration, Lamarque a pu accueillir avec une certaine lassitude et peut-être avec soulagement la signature de la paix mais la chute de l'Empire et l'abdication du « héros » n'ont pas été moins stupéfiantes pour lui. Il reste dans une prudente réserve vis-à-vis du nouveau régime royal, d'autant plus qu'il a en tête cette phrase de Fox tirée de son *Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart* : « la pire de toutes les révolutions est une restauration »<sup>4</sup>. A ses yeux, l'Empereur restait la garantie du maintien des acquis de la Révolution et de l'Empire. Celui-ci parti, la Restauration allait-elle les remettre en cause ? Il devait également à la famille Bonaparte (Napoléon, Joseph, Murat) une partie de sa carrière, ses grades et ses titres bien qu'il n'ait jamais fait partie des premiers cercles ni des chefs bien en cour. Cet éloignement durable sur des fronts secondaires ne l'a pas empêché de servir avec honneur et fidélité – à défaut de gloire – le « grand capitaine », toujours dans l'espoir d'être rappelé auprès de lui et toujours dans l'optique que ses talents seraient enfin

---

1 M. Lamarque, *Nécessité d'une armée permanente*, op. cit., p. 38. Dans son *Essai historique sur les Cent-Jours*, il ajoute que « l'armée même n'avait succombé que sous les mauvaises dispositions de son chef », *Mémoires*, op. cit., t. I, pp. 9-10.

2 T. Lentz, *Nouvelle Histoire du Premier Empire*, op. cit., p. 470 ; Suchet, *Mémoires*, op. cit., p. 466.

3 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Copons, Perpignan le 20 avril 1814.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., *Essai historique sur les Cent-Jours*, op. cit., t. I, p. 4.

reconnus. Mais c'est pourtant loin du front principal qu'il a fait valoir ses aptitudes militaires dans une guerre d'un genre nouveau. Napoléon n'a-t-il pas dit que « dans les guerres civiles, il n'est pas donné à tout le monde de savoir se conduire ; il faut quelque chose de plus que la prudence militaire, il faut de la sagacité, de la connaissance des hommes »<sup>1</sup>. La Restauration allait-elle alors reconnaître ses mérites et répondre à ses attentes ?

---

1 Napoléon, *Mémoires pour servir à l'histoire de France, sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène, par les généraux qui ont partagé sa captivité, et publiés sur les manuscrits entièrement corrigés de la main de Napoléon*, Didot et Bossange, Paris, 1823-1825, t. VI, p. 246, cités par B. Colson, « Napoléon et la guerre irrégulière », *op. cit.*, p. 228. Dans ses *Mémoires*, Suchet souligne que la Haute-Catalogne commandée par Lamarque était « dans des mains non moins habiles », *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 351.

## Chapitre V

### « LA HALTE DANS LA BOUE »

En l'espace de seize mois, d'avril 1814 à juillet 1815, la France a connu quatre régimes différents qui ont mis à l'épreuve la fidélité et la sincérité des engagements des élites administratives, militaires et judiciaires. Alors que l'on estimait le régime impérial définitivement installé, sa chute remet en question l'avenir personnel de chacun de ses fonctionnaires et de ses soldats. Durant ces seize mois qui précèdent le retour définitif des Bourbons, chacun a tenté à sa manière de répondre, bon gré mal gré, au nouvel ordre des choses. Les fluctuations politiques ont ainsi transformé la plupart de ces hommes en autant d'opportunistes et de « girouettes »<sup>1</sup>, multipliant les ralliements et les reniements en peu de temps. Leur comportement lors des « vingt jours »<sup>2</sup> qui correspondent à la remontée de Napoléon vers Paris, constitue à cet égard un paroxysme. Plus encore que 1814, la postérité a fait de 1815 et des Cent-Jours la ligne de partage entre les traîtres et les fidèles, que ce soit envers l'empereur ou envers le roi. Maximien Lamarque n'échappe pas à cette « règle ». Mis à l'écart par la première Restauration en raison d'un « mot » déplacé, il a ensuite rallié sans encombre un Napoléon de retour de l'île d'Elbe avant d'être en but à la vindicte des royalistes lors de la seconde Restauration. C'est du moins le tableau que veulent peindre les notices et les biographes du général. Il convient de nuancer ces propos en remettant l'homme face à ses choix, carriéristes d'une part et politiques d'autre part.

#### EN DISPONIBILITÉ

Les débuts de cette première Restauration s'inscrivent sous les auspices d'une paix que la France n'a plus connue depuis 1803. Cette situation nouvelle impose au

---

1 Voir à ce sujet P. Serna, *La République des girouettes. 1789-1815 et au-delà*, Champ Vallon, Seyssel, 2005, pp. 149-193.

2 Voir J. Tulard, *Les vingt jours. Louis XVIII ou Napoléon*, Fayard, Paris, 2001.

nouveau régime une réduction considérable des effectifs de l'armée, entraînant par ricochet une disproportion du nombre des officiers à laquelle il faut ajouter l'obligation d'intégrer les nombreux émigrés « pour service rendu » au roi. Dès lors, Lamarque se trouve confronté à quelque chose d'inhabituel pour lui depuis 1795 : mis en disponibilité, il va rester pendant neuf mois loin de tout commandement militaire malgré des offres de service répétées. Mal vécue, cette mise à l'écart ne fait que nourrir son aversion pour le nouveau régime qui ne tarde pas à le décevoir. La multiplication des maladresses à l'égard de l'armée et les décisions politiques ne sont pas faites pour arrimer Lamarque à la Restauration mais elles ne sont pas de nature non plus à le voir se compromettre dans une opposition trop flagrante.

### **La « ligne de démarcation »**

Après quelques jours passés à soigner sa santé, altérée en raison des fatigues des dernières semaines, Lamarque reçoit l'ordre de rejoindre Narbonne où le duc d'Angoulême – commissaire du roi pour le Midi – doit passer l'armée de Suchet en revue le 4 mai. Bien qu'accueilli avec froideur par la troupe, la personnalité sensée et plus mesurée du duc par rapport à son frère Berry, semble lui faire bonne impression<sup>1</sup>. Si l'on en croit ce propos rapporté par le général Noguès, Lamarque reste dubitatif envers un régime qu'il croit éphémère :

« Louis XVIII vient de grimper sur un coursier qui a f... un fameux cavalier par terre. Je doute fort qu'il reste longtemps cramponné »<sup>2</sup>.

Le roi souffre d'un réel déficit d'aura en comparaison de celle « grand capitaine » qui reste pour beaucoup l'incarnation de la gloire nationale et le garant de la Révolution. Mais Lamarque sait par Suchet qu'on prête au nouveau roi des idées libérales<sup>3</sup>. C'est un motif d'espérance pour celui qui vient de passer trois années de purgatoire en Catalogne. Si Louis XVIII est aussi libéral qu'on le prétend, s'il conserve les principes de 1789, alors il serait prêt à l'envisager comme un palliatif au césarisme napoléonien qui ne transmettait plus la liberté en Europe et la restreignait en France<sup>4</sup>.

---

1 Lettre de Mme de Gérando à Max. Lamarque, Paris le 8 juin 1814, *Lettres de la baronne de Gérando*, Didier et Cie, Paris, 1888, pp. 263-265.

2 Noguès, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 262.

3 A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre de Suchet à Max. Lamarque, Narbonne le 19 avril 1814.

4 W. Bruyère-Ostells, « Les officiers républicains sous l'Empire : entre tradition républicaine, ralliement et tournant libéral », *op. cit.*, pp. 39-40.

En attendant d'avoir de plus amples nouvelles de Paris, Lamarque s'est donné pour mission de conserver intacte l'armée du Midi dont le nouveau régime peut avoir besoin pour défendre l'indépendance de la France. De nombreuses désertions se sont opérées depuis l'annonce de la paix, facilitées par des agents royalistes, par la passivité des autorités locales et par l'exaspération des habitants qui vont jusqu'à faire des quêtes publiques pour pousser les soldats à quitter les rangs et partir de la région. Lamarque réplique en prenant la responsabilité de faire « arrêter tous les embaucheurs et de les dénoncer au procureur *impérial* ». Impérial ? Ce *lapsus calimi* ne traduit en fait qu'une habitude langagière puisque dans la même phrase, il écrit qu'il le fait dans l'intérêt de « conserver une armée au roi »<sup>1</sup>. Cette volonté de maintenir l'armée se heurte au mécontentement des soldats qui montrent une répugnance à servir les Bourbons. Certains d'entre eux évoquent une trahison des chefs et l'un des principaux agitateurs, le capitaine de Poudenx, s'avère être le propre aide de camp de Lamarque<sup>2</sup>.

Cette initiative se heurte également à la volonté royale de réduire le nombre de soldats sous les drapeaux puisque la paix a été signée avec les puissances européennes. Il s'agit aussi de diminuer les dépenses de l'État afin de résorber la dette laissée par l'Empire. Confronté à ces directives, Lamarque n'a pas d'autre choix que d'accorder des congés de semestre ou des congés définitifs à ses soldats<sup>3</sup> et de renvoyer dans leurs foyers ceux qui sont redevenus belges, suisses, piémontais et prussiens<sup>4</sup>. Ces nouvelles contraintes l'ont amené à réfléchir sur le devenir de l'armée en temps de paix. En quelques jours, il soumet à Suchet un *Projet d'organisation pour l'infanterie* qui démontre son patriotisme et son « désir d'être utile » :

« Je n'ai plus qu'un but, c'est de conserver au service du roi le plus possible de braves officiers qui sont l'âme de l'armée et d'en accoutumer un grand nombre à passer sans effort de la vie turbulente des camps à l'existence paisible du simple citoyen »<sup>5</sup>.

---

1 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Suchet, Narbonne le 28 mai 1814. Souligné par nous.

2 Noguès, *Mémoires, op. cit.*, p. 265. Le père de Poudenx, officier sous l'Ancien Régime et maire sous l'Empire, avait obtenu pour lui de devenir aide de camp du roi. Malheureusement, Suchet rendit compte de son comportement à Narbonne en le dépeignant comme « un exalté républicain » et brisa sa carrière.

3 A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre de Saint-Cyr Nugues à Max. Lamarque, Carcassonne le 24 mai 1814.

4 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Suchet, Narbonne le 22 juin 1814. Non sans susciter quelques troubles parmi les Piémontais en raison de l'arriéré de solde que Suchet refuse de payer.

5 A.N. 566 AP/17. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Suchet, Narbonne le 25 mai 1814.

Pour éviter de jeter sur les routes des soldats qui peuvent occasionner des troubles à l'ordre public ou tout simplement, ne pas trouver de travail, il convient d'en diminuer le nombre progressivement sans agir de manière brutale. Pour attacher l'ex-armée impériale au service du roi, il propose d'employer les officiers en demi-solde dans des légions départementales où le service des soldats restés dans l'armée se ferait par roulement afin que la transition soit moins éprouvante<sup>1</sup>. En revanche, il cherche à revenir sur la conscription que la charte a abolie. Elle ne serait utilisée que modérément par le gouvernement lorsque la transition aura été effectuée afin de compléter les effectifs<sup>2</sup>. Mais il ne pense, à aucun moment, à prendre en compte l'intégration des émigrés dans une armée qu'il veut nationale dans la droite ligne de celle issue de la Révolution. Peu importe s'il s'agit d'un empereur ou d'un roi, l'armée doit être assez forte pour défendre l'indépendance nationale en cas d'une nouvelle guerre européenne car il estime que la paix de 1814 n'est qu'une trêve.

Pour donner plus de publicité à son *Projet*, il en fait part à son ami Gérando, sachant pertinemment que sa lettre sera mise « sous les yeux de ceux qui sont le plus capables de les apprécier [ses services] et de les récompenser »<sup>3</sup>. Il se doit de penser à son avenir et aux places à prendre dans la réorganisation de l'armée. Mais il n'est pas le seul dans cette véritable course aux places : « Français appauvris, hommes d'affaires, émigrés, milliers de fonctionnaires et d'officiers venus des territoires perdus, royalistes privés d'un poste sous l'Empire, les ex-républicains exclus, tous voulaient des positions officielles en 1814 »<sup>4</sup>. Pour défendre aux mieux ses intérêts, il envisage de quitter son commandement pour rejoindre la capitale. Suchet ne s'y oppose pas et le remercie même d'être resté aussi longtemps à son poste pour maintenir la cohésion des troupes. Il joint à la demande de congé une lettre de recommandation élogieuse sur ses états de

---

1 En décembre 1815, il pourra se targuer d'avoir prévenu les autorités royales des dangers « de jeter comme des trainées de poudre, au milieu de la France encore agitée, ces milliers de soldats qui, ne tenant à rien, ne vivent que dans le passé, et ne rêvent que de gloire », *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815*, imprimerie Doublet, Paris, 1815, pp. 16-17.

2 S.H.D. 7<sup>N</sup>2467. *Projet d'organisation pour l'infanterie*. Il propose cinq idées pour répondre aux enjeux de l'armée sous la Restauration : 1) conserver le plus d'hommes avec la moindre dépense possible ; 2) conserver surtout les cadres, les officiers, les sous-officiers qui sont la force réelle et qui donnent la faculté d'augmenter promptement l'armée ; 3) trouver dans la nouvelle organisation le moyen de nationaliser l'armée qu'un long séjour a rendue étrangère à la France ; 4) faire passer insensiblement un grand nombre d'officiers et de soldats de l'état de guerre à celui de paix ; 5) chercher de quelle manière doit être fait le recrutement ou le remplacement successif des soldats.

3 Lettre de Mme de Gérando à Max. Lamarque, Paris le 8 juin 1814, *Lettres de la baronne de Gérando*, *op. cit.*, pp. 263-265. Souligné par Mme de Gérando.

4 P. Mansel, *Louis XVIII*, Perrin, Paris, éd. de 2013, p. 231.

service qui pourrait – pense-t-il – lui être utile dans les sphères du pouvoir<sup>1</sup>. Arrivé à Paris, il est fait chevalier de Saint-Louis le 27 juin, la plus haute distinction militaire de la Restauration censée supplanter la Légion d'honneur. Elle ne marque pas une faveur particulière puisqu'elle récompense les officiers supérieurs qui se sont ralliés au régime. Malgré ses démarches, il ne semble pas disposer d'un réseau assez influent auprès du pouvoir royaliste pour se voir attribuer une place devenue difficile à obtenir, en raison de la réduction des effectifs dans l'armée<sup>2</sup>.

Comme beaucoup de militaires, il voit comme un outrage la nomination du vaincu de Bailén, le général Dupont, au poste de ministre de la Guerre, « place qu'il n'était pas capable d'occuper ». Il déplore aussi que l'ex-garde impériale soit éloignée dans les garnisons de l'Est, la Légion d'honneur « prodiguée et avilie », les gardes du corps et les mousquetaires ressuscités, les victoires de l'Empire tues<sup>3</sup>. Ce malaise est amplifié lorsqu'il constate qu'« une ligne de démarcation » s'est établie aussi bien dans les promenades qu'aux Tuileries, dans les salons entre « les hommes de la vieille monarchie et ceux de l'empire ». Il fait part de son exaspération devant la jactance des princes et des vieux émigrés « accoutumés à vivre honteusement de la solde des Anglais » ou revêtus d'uniformes étrangers<sup>4</sup>. Plus surpris encore quand il les voit obtenir des places auxquelles il estime légitimement avoir droit<sup>5</sup>. Si l'obéissance militaire et le respect pour l'autorité obligent les officiers à supporter avec résignation cet état de fait, Lamarque n'arrive pas à comprimer sa frustration devant l'énième outrage du duc de Berry qui « se livrait sans contrainte aux saillies de sa mauvaise humeur »<sup>6</sup> contre l'ex-armée impériale. Celui-ci est le seul membre de la famille royale à montrer de l'intérêt

---

1 A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre de Suchet à Max. Lamarque, Toulouse le 20 juin 1814.

2 Près de 100 000 soldats ont été mis en congé illimité, 12000 officiers en demi-solde. 99 régiments d'infanterie et 38 de cavalerie ont été supprimés. Mais l'armée reste essentiellement impériale car seulement 500 des 6 500 émigrés désirant reprendre du service ont été réintégrés. En revanche, l'écrasante majorité des 130 généraux promus (sur 905) viennent de l'émigration mais il s'agissait plus de grades honoraires et de pensions. Seule la reconstitution d'une Maison militaire du roi fait figure d'exception dans cette politique de réduction des effectifs ; J. Vidalenc, *Les demi-soldes*, op. cit., p. 9 ; T. Lentz, *Nouvelle Histoire du Premier Empire*, op. cit., t. IV, pp. 246-247 ; P. Mansel, *Louis XVIII*, op. cit., pp. 230-232.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, pp. 10-12. Étrangement, il ne fait pas état, dans ses griefs, de la cocarde blanche remplaçant la cocarde tricolore.

4 *Ibid.*, pp. 12-13.

5 Avec ironie, Mme de Staël signale à ce sujet qu'« on se croyait le droit d'être nommé par Louis XVIII, parce qu'on avait occupé des places sous Bonaparte [...]. Le premier article des droits de l'homme en France, c'est la nécessité pour tout Français d'occuper un emploi public », *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, Charpentier, Paris, 1843, p. 498. En fait, beaucoup de royalistes ont été furieux devant « l'ingratitude » de Louis XVIII à leur égard car la plupart des fonctionnaires impériaux, des maréchaux et (à un degré moindre) des généraux avaient été conservés dans leurs emplois.

6 *Ibid.*, p. 13.

pour l'armée, mais il le fait de manière si blessante qu'il en agace plus d'un. Lors d'une de ses audiences aux Tuileries, le duc parle à Lamarque en ces termes :

- Le soldat français doit être content aujourd'hui, ses longues guerres sont terminées, nous avons la paix.
- Monseigneur, répondit Lamarque, nommez-vous la paix une *halte dans la boue* ?<sup>1</sup>

C'est par ce mot mordant dont il est coutumier que Lamarque consacre la Restauration en opposition à « la noble poussière du champ de bataille »<sup>2</sup> de l'Empire. Car il accepte mal les conditions dans lesquelles la paix a été signée. Il les trouve d'autant plus dures que « la nation n'[a] pas été vaincue » puisqu'il restait assez de soldats pour défendre la patrie, et seules les « mauvaises dispositions » de son chef, laissant au-delà des frontières de nombreuses troupes, a permis aux coalisés de rentrer dans Paris<sup>3</sup>. Les impairs du régime commis à l'égard de l'armée n'ont fait que renforcer son ressentiment à propos d'une paix injuste, parce que les conquêtes des vingt dernières années étaient bradées<sup>4</sup>. Dans ses écrits, cette « boue » finit par désigner l'entourage des Bourbons en général et la famille royale en particulier. Mais après cette réplique tenue au nez et à la barbe du duc de Berry, il ne doit pas s'attendre à obtenir quoi que se soit du pouvoir royal.

Sa mise en disponibilité ne le fait pas renoncer à décrocher une place ou un titre puisqu'il réitère ses offres de service durant toute la première Restauration. Aveuglement de sa part ? Il faut aussi voir dans cette ténacité la volonté de continuer sa carrière dans l'armée à laquelle il a donné plus de vingt ans de sa vie. Il ne se voit guère reprendre une

---

1 A. Petiet, *Souvenir militaire de l'histoire contemporaine*, Dumaine Martinon, Paris, 1844, p. 172. Souligné par nous. Dans ses *Mémoires*, Lamarque ne cite que sa réplique, légèrement différente : « Quoi ! Monseigneur, vous appelez repos une halte dans la boue ! », 21 mars 1823, t. II, p. 104. Le mot « boue » revient souvent sous sa plume et il s'avère très injurieux. Assez curieusement, le nom du duc de Berry est remplacé par le comte de Blacas dans les *Mémoires de Napoléon* éditée pour la première fois en 1823-1825 chez Bossange, voir l'édition présentée par T. Lentz, Tallandier, Paris, 2011, p. 168. De fait, les notices consacrées à Lamarque reprennent cette erreur (le général Petiet fait exception), comme Michaud en 1842, *Biographie universelle et ancienne*, t. LXX, p. 32 sur lequel s'appuient H. Tartière, « Le général Lamarque », *Annuaire des Landes*, *op. cit.*, 1876, p. 16 et L. Laborde, « Maximilien Lamarque », *Revue des Basses-Pyrénées et des Landes*, 1887, t. IV, p. 267. L. Léon-Dufour revient quant à lui au duc de Berry, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, 1896, p. 94. En revanche, ce « mot » historique trouve une postérité chez Stendhal dans *Lucien Leuwen* et chez Victor Hugo dans *Les Misérables*.

2 Stendhal, *Lucien Leuwen*, *op. cit.*, t. III, p. 53.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, pp. 9-10. « Plus de trois cent mille soldats pleins de dévouement et de courage étaient encore au-delà des Pyrénées, des Alpes, du Rhin et même de l'Elbe ».

4 « La France veut la paix, l'armée, la Belgique » selon la formule de Jaucourt, *Correspondance du comte de Jaucourt avec le prince de Talleyrand pendant le congrès de Vienne*, Plon, Paris, 1905, p. 157, citée par P. Mansel, *Louis XVIII*, *op. cit.*, p. 223.

vie civile et monotone à 44 ans. C'est pour cela qu'il sollicite en novembre 1814 un poste d'inspecteur général de l'infanterie dans la 11e division militaire (Bordeaux), de là il pourrait aussi se rapprocher de sa famille<sup>1</sup>. Cette fonction essentiellement administrative est également politique à une période où le régime redoute le manque de fiabilité de l'armée. Elle consiste à savoir si les troupes sont bien disposées et obéissantes. C'est donc un poste de confiance auquel le pouvoir ne donne pas de suite car il se méfie de lui. Il n'a pas davantage de succès pour obtenir un titre de comte que Suchet a plusieurs fois demandé pour lui<sup>2</sup>. Ces refus restent une énigme voire une injustice : « pourquoi un Musnier de la Converserie, Vialètes, etc., etc., sont nommés *comtes* et pourquoi on m'a rayé ? »<sup>3</sup>, peste-il quelques mois plus tard. Il réussit cependant à usurper ce titre en faisant croire à une promotion à la plupart de ses contemporains<sup>4</sup>.

Son *Projet d'organisation pour l'infanterie* dont il a déjà été question, pâtit de sa disgrâce. Ayant transmis une copie au maréchal Soult – nouveau ministre de la Guerre – et au comité de la guerre dirigé par le comte de Bruges aide de camp du comte d'Artois, il reçoit une réponse polie<sup>5</sup> mais il ne perçoit aucun changement. Il a toujours ancré au fond de lui ce désir d'être utile à sa patrie mais il n'a pas encore pris conscience que les nouvelles autorités ne sont pas disposées à accepter ses services<sup>6</sup>.

### **Du gouvernement de Louis XVIII**

Ses démarches restant infructueuses sur le plan personnel, trouve-t-il au moins une raison d'être satisfait du nouveau régime ? Après l'annonce de l'abdication de Napoléon, il s'était rallié à la constitution sénatoriale du 6 avril qui, bien qu'imparfaitement et hâtivement rédigée, garantissait les libertés et posait les bases d'un régime parlementaire et monarchique<sup>7</sup>. Son remplacement par une charte

---

1 S.H.D. 7<sup>y</sup>2467. Lettre de Max. Lamarque à Dupont, Paris le 10 novembre 1814.

2 S.H.D. 7<sup>y</sup>2467. Lettre de Max. Lamarque à Dupont, Paris le 1er décembre 1814.

3 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Libourne le 27 janvier 1816. Souligné par Lamarque. Si le général Musnier a bien été fait comte à la Restauration, il se trompe au sujet du maire de Montauban, Vialètes de Mortarieu, qui n'est que baron de l'Empire.

4 La plupart des lettres qu'il reçoit sont adressées à « M. le lieutenant-général *comte* Lamarque » à partir de 1814.

5 A.N. 566 AP/19. Lettre du comte de Bruges à Max. Lamarque, Paris le 27 décembre 1814.

6 Il signale néanmoins que le 26 février 1815, il a envoyé à Vienne « un projet qu'on m'avait demandé » sur l'organisation de l'état-major. On ne connaît pas le commanditaire et on ne retrouve pas ce projet ni dans ses archives ni dans son dossier militaire, *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, p. 19.

7 E. de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile*, Fayard, Paris, 2003, p. 454.

constitutionnelle *octroyée* par Louis XVIII est très mal perçue de sa part, tout comme la datation de son premier acte à la dix-neuvième année de son règne, annonçant « que tout ce qui s'était fait pendant son absence était illégal et comme non venu »<sup>1</sup>. La constitution sénatoriale aurait pourtant fait de lui le roi *légal* du pays puisque du sénat conservateur émanent les constitutions de l'an VIII, de l'an X et de l'an XII ratifiées par plébiscite par le peuple français. Cette acceptation aurait l'avantage d' « être un *pacte* entre le roi et la nation »<sup>2</sup>, qui rendrait la monarchie contractuelle. Ainsi les droits du roi ne seraient pas antérieurs à cet accord fondamental<sup>3</sup>. Lamarque souhaite ainsi que Louis XVIII s'inscrive dans une continuité napoléonienne à laquelle on aurait apporté des correctifs libéraux.

Une autre option se présentait au roi s'il ne jugeait pas la constitution sénatoriale satisfaisante : gardant à l'esprit une conception très napoléonienne de la légitimité populaire, Lamarque souhaite que le roi soumette « à l'acceptation du peuple » – autrement dit par plébiscite – sa déclaration de Saint-Ouen du 2 mai. Mais Louis XVIII préfère s'afficher en roi *légitime* de droit divin, renouant ainsi « la chaîne des temps » selon l'expression consacrée. Ce sont deux conceptions de la légitimité qui s'opposent et Lamarque voit dans ce choix royal le « premier vice radical »<sup>4</sup> de son règne.

Bien que des archaïsmes ressortent de cette charte<sup>5</sup> – Lamarque n'emploie jamais ce mot en 1814 –, il n'est pas censé ignorer qu'elle s'avère malgré tout plus libérale que les constitutions de l'Empire. Encore faut-il que le nouvel ordre des choses promis par la charte soit défendu par Louis XVIII. Celui-ci escompte une réconciliation nationale autour de sa personne en maintenant les institutions napoléoniennes qui ont fait leurs preuves et en n'épurant que faiblement l'administration et l'armée. Cette politique habile lui permet de s'attacher les notables, les fonctionnaires impériaux et les chefs de l'armée. De fait, Lamarque ressent une certaine jalousie envers ceux qui ont mieux négocié leur ralliement au roi. Cette jalousie se transforme en sentiment d'injustice lorsque le régime s'obstine à le laisser en marge des fonctions officielles alors qu'il a « tant la conscience de ce qu'il] vau[t] »<sup>6</sup>, écrit-il à son ami Durrieu. Cette méconnaissance de ses capacités lui est insupportable et elle semble se répéter à travers les régimes. La quête

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit., Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 8.

2 *Ibid.* Souligné par Lamarque.

3 L. Girard, *Les libéraux français*, Aubier, Paris, 1985, p. 17.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit., Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 9.

5 Voir à ce sujet P. Rosanvallon, *La monarchie impossible. Les chartes de 1814 et 1830*, Fayard, Paris, 1994.

6 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Libourne le 27 janvier 1816.

obsessionnelle de reconnaissance finit par tourner chez lui à l'aigreur et à l'amertume. Un fossé s'est creusé entre « l'intention de modernité de la royauté restaurée » et la réalité ressentie par le public<sup>1</sup>.

A la lecture de la charte, il a pu constater le maintien des principaux acquis des vingt-cinq dernières années mais dans les faits, il les voit remis en cause. C'est avec colère qu'il s'aperçoit que ces libertés sont rapidement encadrées par des mesures restrictives : garantie par l'article 5, la liberté des cultes est contrebalancée par les amendes émises dès le 7 juin par Beugnot, directeur général de la police, « contre ceux qui n'observ[ent] pas les jours de fêtes » religieuses et le repos dominical. La liberté d'opinion (article 8) est restreinte par le rétablissement de la censure le 21 octobre – bien moindre néanmoins que celle de l'Empire – alors que les « journaux contre-révolutionnaires » dénoncent et menacent les acquéreurs des biens nationaux dont la charte garantie l'intangibilité (article 9)<sup>2</sup>. Toutes ces entorses faites à la charte n'allaient pas dans le sens qu'il souhaitait pour le régime. Rétrospectivement, il dira pourtant que c'étaient « des institutions sages et conformes aux besoins de la société » de l'époque, remplaçant « la volonté du héros qui nous entraînait après lui ». Dès lors, « l'amour enivrant de la gloire » avait été remplacé par « l'amour de la liberté »<sup>3</sup>. Il est aisé de dire cela en 1828, quand le régime est maintenant pérenne après les difficultés des premières années. Néanmoins, le recul des années lui fait prendre conscience que la première Restauration n'était pas si mauvaise, comprenant alors que les Français étaient las de la guerre. Mais en 1814, son état d'esprit était loin d'être aussi conciliant.

Les injures faites à l'armée est à ses yeux un *casus belli*. Mal secondé par Dupont et mal conseillé par son frère Artois, Louis XVIII s'est coupé d'elle et d'une partie de ses chefs. Le remplacement tardif de Dupont au ministère par le maréchal Soult (décembre 1814), ne change pas grand chose et accélère même le mécontentement : « dépopularisé et avili », le ministre croit « régenter l'armée » avec « le sceptre de fer » de Napoléon, écrit Lamarque. Voulant faire plaisir à son protecteur le comte d'Artois, Soult « n'[a] pas rougi de proposer l'érection d'un monument consacré aux émigrés [Quiberon] qui [o]nt combattu sous les étendards des Anglais »<sup>4</sup>. En voulant se ménager toutes les parties, Soult a fini par toutes les mécontenter. C'est avec un mélange de colère et de dépit que Lamarque voit la belle armée qu'il a connu, être

---

1 T. Lentz, *Nouvelle Histoire du Premier Empire*, op. cit., t. IV, p. 239.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 9.

3 M. Lamarque, *Choix de discours prononcés par M. Basterrèche*, op. cit., p. XXIII.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 11.

l'objet de toutes les infamies, perdant la première place dans la société de la Restauration. Aussi bien politiquement que militairement, il ne trouve pas de motif de satisfaction dans ce nouveau régime qui n'est pas *national* comme il l'a été sous Napoléon.

Pour autant, cette amertume n'entraîne pas une radicalisation. Il n'a pas renoncé à l'idée de reprendre du service et, pour ne pas prêter le flanc aux critiques, il prend soin de ne pas attirer l'attention sur ses fréquentations. Il évite – semble-t-il – de se rendre dans les salons bonapartistes de la capitale et de côtoyer des personnes trop liées au souvenir de Napoléon comme la reine Hortense, Maret, Savary, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely ou madame Hamelin<sup>1</sup>. En revanche, il fréquente la duchesse Decrès, femme de l'ancien ministre de la marine de Napoléon, parce qu'il l'a connue à Naples lorsqu'elle était l'épouse du général Saligny<sup>2</sup>. Il continue à voir d'anciens compagnons d'arme et s'est rapproché de son ami Dessoles, major général de la garde nationale devenu ministre d'État de Louis XVIII. Il a aussi l'occasion de converser avec le général vendéen Suzannet chez un ami commun<sup>3</sup>. C'est une stratégie pour retrouver les grâces du pouvoir. Mais pour l'heure, elle n'escompte pas de résultats. Sa réplique au duc de Berry reste une « carte de visite » qui le dessert.

Il retrouve également dans la capitale la compagnie agréable du baron et de la baronne de Gérando avec lesquels il est resté en contact depuis leur départ de Catalogne. Le couple le présente à leur amie M<sup>me</sup> de Staël dont il ne tarde pas à fréquenter le salon à tonalité libérale. L'auteur de *Corinne*, qui s'est rangée à l'idée d'une monarchie constitutionnelle après avoir prôné une république modérée, l'enchanté par son esprit et son génie<sup>4</sup>. Il n'est pas sans savoir qu'elle a été une opposante constante à Napoléon et qu'elle a prôné le retour de Louis XVIII comme le seul capable d'établir la monarchie constitutionnelle en France. Les clivages politiques n'ont jamais rebuté Lamarque lors de discussions à bâtons rompus. Il a toujours préféré les esprits fermes aux « âmes faibles et timorées ». Ils se rejoignent d'ailleurs sur la défense des libertés et le rejet des émigrés<sup>5</sup>.

---

1 *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, p. 20. Mais il est vrai qu'en décembre 1815, il n'était pas recommandé d'avoir fréquenté des personnes devenues indésirables au régime. Cependant aucune preuve ne vient infirmer ni confirmer la version donnée par Lamarque.

2 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Le Quesnoy le 21 avril 1815.

3 *Réponse à M. le lieutenant-général Canuel par M. le général Lamarque, op. cit.*, p. 59.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Max. Lamarque à Mme de Gérando, Paris le 22 janvier 1815.

5 L. Girard, *Les libéraux français, op. cit.*, pp. 37-38.

C'est dans ce salon qu'il fait la connaissance de celle qui va devenir sa meilleure amie, Lucile Sauvan. Par l'entremise de Fanny Bouilly, fille de l'écrivain ami de Mme de Staël, il apprend à connaître cette femme de « très petite taille et frêle comme un roseau »<sup>1</sup> qui tient une pension pour jeunes filles à Chaillot. Plusieurs fois, Bouilly l'a chargé de revoir les manuscrits de la fille de Necker avant d'en faire de même pour ceux de Lamarque sous la seconde Restauration. Profondément patriote, elle a été profondément affligée par la chute de l'Empire. Son intelligence et sa conversation animée n'ont pas tardé à séduire Lamarque toujours à la recherche d'une compagnie à la hauteur de ses attentes, devenant une deuxième sœur et sa confidente jusqu'à sa mort. Il côtoie aussi d'autres salonnières comme M<sup>me</sup> Davillier, vraisemblablement connue par l'entremise de son beau-frère Basterrèche proche du milieu de la banque, ainsi que M<sup>me</sup> Récamier qui tient un salon moins politisé. Ses impressions sur cette dernière semblent moins bonnes car il l'a décrites comme « une espèce de catafalque [...]. Elle n'aime personne »<sup>2</sup>. Faut-il voir là un refus à ses avances ? Toujours est-il que ses fréquentations se tournent majoritairement vers les libéraux qui sont en droit d'espérer que la charte et la Restauration amènent « Paix, repos et oubli ».

Si la paix est pour Lamarque une halte dans la boue, le repos synonyme d'oisiveté, *quid* de l'oubli quand on établit un culte permanent à l'Ancien Régime ? Les commémorations se succèdent durant l'année 1814<sup>3</sup> et Maximilien n'apprécie guère :

« On avait proclamé l'oubli du passé ; et des cérémonies funèbres rappelaient la fin d'un roi que l'on voulait déifier. N'était-ce pas annoncer à ses juges le sort qui les frappa depuis ? N'était-ce pas accuser tous ceux qui avaient autorisé ou permis cet attentat contre le trône ? »<sup>4</sup>.

Bien que déçu par l'attitude de Louis XVI en 1790-1791, il faut rappeler qu'il n'a jamais souhaité sa mort en 1793. Mais ces cérémonies ne font que rouvrir d'anciennes querelles et contreviennent aux promesses faites par le roi. Il se voit d'ailleurs contraint d'assister à la cérémonie « expiatoire » du 21 janvier 1815 en l'honneur de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Dans « un froid à ne pas y tenir », il a dû écouter avec résignation les « petites phrases mesquines » du sermon de l'abbé de Boulogne qui « a reproché à Louis

---

1 E. Gossot, *Mlle Sauvan, première inspectrice des écoles de Paris*, Hachette, Paris, 1877, p. 20.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Max. Lamarque à Mme de Gérando, Paris le 22 janvier 1815.

3 E. de Waresquiel & B. Yvert, *Histoire de la Restauration*, Tempus, Paris, 2002, pp. 78-79. Le 14 mai pour le repos de l'âme de Louis XVI, Louis XVII, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth, le 25 juin pour le chouan Georges Cadoudal.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, Essai historique sur les Cent-Jours, t. I, p. 9.

[XVI] de ne pas avoir le *courage des vertus* ; a-t-il voulu dire la vertu du courage ? »<sup>1</sup>. Dans cette cérémonie sans pompe ni dignité, il remarque qu'il n'est pas le seul à s'ennuyer en apercevant l'air détaché qu'affecte les princes de la famille royale :

« Monsieur [le comte d'Artois] avait l'air distrait, le duc d'Angoulême faisait des grimaces, le duc de Berry était aussi affecté que le grenadier qui était à la porte, le duc d'Orléans avait une figure calme mais trop résignée »<sup>2</sup>.

Finalement, cette cérémonie ne fait qu'alimenter ses récriminations à propos de cette Restauration qui s'avère tellement décevante. Si la politique menée est beaucoup plus libérale que celle conduite par Napoléon à la fin de l'Empire, il ne pardonne pas les atteintes faites à l'armée, habituée depuis la Révolution à tenir le haut du pavé. Il subit de plein fouet ce changement et l'adaptation au temps de paix est rendu difficile par les maladresses du pouvoir royal.

Ce mécontentement s'affiche également sur le plan européen. Lamarque n'a accepté ni le traité de Paris signé par Louis XVIII, abandonnant les « frontières naturelles », ni les conditions dans lesquelles l'Europe post-napoléonienne est en train d'être réorganisée. Les monarques et les diplomates européens ont proclamé leur intention de rétablir le *juste équilibre des puissances* afin qu'aucun pays ne puisse dominer seul le continent et lui imposer son hégémonie. Mais ces puissances veulent d'abord se dédommager de leurs pertes<sup>3</sup>. Malgré sa contestation de la politique du Grand Empire, cette situation insupporte un Lamarque habitué depuis vingt ans à ce que la France apporte (et impose) le messianisme révolutionnaire en Europe et domine le continent. Il voit alors dans ce redécoupage une insulte au droit des gens :

« Ces mêmes grands damnés [...] se partagent les hommes comme s'ils étaient des quadrupèdes [...]. Jamais scandale plus grand que ces dévoiements d'amis, ces partages de peuples, ces dislocations de famille. [...] La langue, les mœurs, les habitudes, les affections, les religions ne lient plus les hommes [...]. [Les responsables sont] les commissaires et les valets d'un Castelreagh, d'un infâme Talleyrand, de quelques misérables Prussiens ou Russes. Jamais de toutes les nations qui voulez être traités (sic) avec honneur, j'ai nommé Saxons, Polonais, Italiens, Belges à qui on veut ôter le doux nom de patrie ! »<sup>4</sup>

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Max. Lamarque à Mme de Gérando, Paris le 22 janvier 1815. Souligné par Lamarque.

2 *Ibid.*

3 T. Lentz, *Le congrès de Vienne. Une refondation de l'Europe (1814-1815)*, Perrin, Paris, 2013, pp. 37-38.

4 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Le Quesnoy le 21 avril 1815.

Il n'accepte pas non plus que le tsar Alexandre, autoproclamé « libérateur du continent », se soit mêlé de la politique intérieure française en exigeant que la restauration de Louis XVIII soit modérée alors qu'il se conduit en autocrate dans son pays :

« Lorsqu'en Russie, la femme [Catherine II] a fait étouffer le mari [Pierre III], lorsque le père [Ivan le terrible] a tué le fils, que le fils [Alexandre Ier] a fait assassiner le père [Paul Ier], l'Europe s'est-elle mêlée de leurs dissensions de famille [...] ? Qu'ils vivent donc dans leur désert et laissent l'Europe civilisée se régir suivant ses lois ou suivant ses droits »<sup>1</sup>.

En cela, Lamarque est bien un homme de son temps en voyant les Russes comme les « barbares du Nord ». Mais indigné et impuissant, il voit la France abaissée et humiliée par les coalisés, imposant le retour des Bourbons et rétablissant (à peu près) les frontières de l'ancienne France. Il ne sait pas que la France a échappé à un châtement qui aurait été encore plus sévère sans le travail accompli par Talleyrand à Vienne. L'héritage de la Révolution semble bien rangé sous le boisseau et il a tout du général insatisfait par la Restauration : non employé, humilié et déçu par le nouveau régime. « La cour veut nous ramener en 87, cela nous ramènera en 89 »<sup>2</sup>, annonce t-il à M<sup>me</sup> de Gérando. Tous ces éléments ne contribuent pas à ce qu'il acquiesce au nouvel ordre des choses.

### NAPOLÉON EST « L'HOMME DES PEUPLES »

Le débarquement de l'exilé de l'île d'Elbe au Golfe-Juan surprend tout le monde, y compris Lamarque. S'il reconnaît dans cette entreprise le personnage audacieux pour lequel il s'est battu, il reste, comme beaucoup, attentiste devant les événements. Des zones d'ombre planent néanmoins quant à ses motivations et son rôle exact lors du « vol de l'aigle ». A t-il voulu assurer les Bourbons de son désir de respecter son serment de fidélité en proposant ses services contre « l'usurpateur » ? A t-il vu plutôt la seule opportunité de retrouver un commandement qu'il estime mériter ? Ou plus cyniquement, a-t-il attendu dans le but de servir celui qui remporterait l'épreuve de force ? Toujours est-il qu'il se rallie à Napoléon une fois celui-ci entré dans Paris parce qu'il symbolise

---

1 *Ibid.*

2 A.N. 566 AP/20. Cahier n°2. Lettre à M<sup>me</sup> de Gérando, Berlaimont le 20 avril 1815.

« l'incarnation de la Révolution détruite »<sup>1</sup>, accompagnée par l'effervescence populaire et patriotique.

### **Imbroglia autour du retour du héros**

Comme tous les Parisiens lisant le *Moniteur*, Lamarque n'apprend que le 8 mars le débarquement de Napoléon qui a eu lieu le 1er à Golfe-Juan. Ce journal contrôlé par Vitrolles se veut rassurant jusqu'au 12 mars, ce qui n'empêche pas la presse d'employer un langage virulent à l'égard de « l'aventurier »<sup>2</sup>. On ne connaît pas l'état d'esprit de Lamarque à cette période. S'il fait œuvre d'historien en relatant a posteriori l'épisode du « vol de l'aigle » dans son *Essai historique sur les Cent-Jours*, il ne laisse transparaître que peu d'appréciations personnelles lors de ces vingt jours. Tout au plus juge-t-il désespérée la manœuvre de dernière minute orchestrée par le roi devant les Chambres le 16 mars, ce dernier appelle à défendre une charte « qu'on invoque toujours au moment de la tempête ». Il se montre impressionné par l'engouement de la garde nationale, impulsée par Dessoles et croit même un instant que « ces honnêtes bourgeois [sont] décidés à défendre leurs murailles »<sup>3</sup> avant que leur ardeur ne retombe finalement à l'approche de l'ancien maître de la France.

Comme beaucoup de chefs militaires, il reste prudent et attentiste devant des événements que les journaux égrainent au compte-goutte et de manière déformée. Dans le *Supplément* à sa *Défense* écrit sous la seconde Restauration, il signale néanmoins qu'il a proposé plusieurs fois ses services – sans succès – au ministre de la Guerre Clarke<sup>4</sup> pour lutter contre Napoléon. Bien que « négligé jusqu'alors », il voit l'opportunité de montrer sa fidélité au serment donné au roi. Le 18 mars, il réitère une nouvelle fois sa demande au duc de Berry qui limite sa réponse à un accusé de réception<sup>5</sup>. Ces refus répétés, s'ils sont avérés, montreraient la réelle défiance dont il est l'objet de la part des autorités royales, accentuée par son inimitié avec le duc de Feltre et surtout à cause de son offense faite au neveu du roi.

---

1 S. Englund, *Napoléon*, *op. cit.*, p. 519.

2 E. de Waresquiel & B. Yvert, *Histoire de la Restauration*, *op. cit.*, p. 106.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, pp. 24-25.

4 Il a remplacé Soult le 11 mars 1815.

5 *Supplément au roi* inséré dans *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque*, *op. cit.*, p. 19. Souligné par Lamarque. Pour donner crédit à ses propos, il fait insérer l'accusé de réception : « Paris, le 18 mars 1815. Mon général, J'ai l'honneur de vous annoncer que l'état sur lequel vous vous êtes fait inscrire chez S.A.R. Monseigneur le Duc de Berry, a été envoyé à S.E. le ministre de la guerre. Recevez l'assurance de mon respect, de Monjardet ».

Un autre document vient éclairer sur ses agissements lors de ces jours fatidiques mais il convient là encore de prendre des précautions avec un récit justificatif. Dans son étude sur *1815*, H. Houssaye s'appuie sur une lettre de Lamarque adressée au ministre de la Guerre Gouvion Saint-Cyr le 30 juillet 1815, pour indiquer que le général a profité du départ de Louis XVIII et de la vacance du pouvoir pour s'installer, de son propre chef, à la place de gouverneur militaire de Paris. Il met en parallèle l'action de Lavalette à l'hôtel des postes et celle du général Merlin (de Douai) au fort de Vincennes qui ont contribué à faciliter le retour de Napoléon. Mais il néglige ensuite de mentionner le reste du contenu de la lettre<sup>1</sup>. Il est vrai qu'elle peut faire figure de reconstruction après-coup à un moment où Lamarque a vu son nom « compris *dans une mesure générale* »<sup>2</sup>, c'est-à-dire dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815, véritable liste de proscription. Cette ordonnance l'a poussé à justifier sa conduite jusqu'au 23 mars, date à laquelle Louis XVIII est sorti du territoire français. Ceux qui avaient renoncé à défendre le roi avant cette date étaient coupables d'avoir aidé « l'usurpateur » à reprendre le pouvoir.

Par cette lettre, Lamarque souhaite ne pas être assimilé à un quelconque conspirateur bonapartiste en éclairant le ministre sur ses faits et gestes. Du 18 au 20 mars, il explique qu'il a passé le plus clair de son temps à veiller sur son ami Dessoles malade<sup>3</sup>, au point que celui-ci a été obligé de remettre son commandement le 20 mars au matin, dans les mains du ministre de l'Intérieur, l'abbé de Montesquiou<sup>4</sup>. L'après-midi du 20 mars, alors que « les boulevards étaient couverts d'une foule immense qui faisait éclater sa joie »<sup>5</sup> et que des officiers et soldats s'en allaient rejoindre le « Père la violette » qui galopait vers Paris, il serait resté à flâner sur le boulevard des Italiens en compagnie de ses amies<sup>6</sup>. Il aurait rencontré par la suite le général Lecapitaine, missionné par le ministre de l'Intérieur – qui se serait souvenu de lui lors leur rencontre

1 H. Houssaye, *1815. La première restauration. Le retour de l'île d'Elbe. Les Cent-Jours*, Perrin, Paris, 1896, t. II, p. 358. Il est pourtant plus prolixe au sujet de l'action de Lavalette (p. 355) et du général Merlin (p. 358), comme tous les historiens qui l'ont repris.

2 Lettre de Max. Lamarque à Gouvion Saint-Cyr, Tours le 30 juillet 1815, insérée dans *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque*, *op. cit.*, p. 3. Souligné par Lamarque.

3 Le 17 mars, Dessoles avait passé en revue à côté du comte d'Artois, colonel général de la garde nationale, les douze légions de Paris, *Journal des Débats* du 18 mars 1815.

4 Lettre de Max. Lamarque à Gouvion Saint-Cyr, Tours le 30 juillet 1815, *Défense*, *op. cit.*, p. 4. Le royaliste Michaud dans sa notice sur Dessoles note qu'il « resta encore quelques heures à la tête de la garde nationale le jour du départ du Roi, et d'après les instructions positives de S.M., qui craignait dans Paris des désordres qu'elle voulait éviter : mais aussitôt que les mesures eurent été ordonnées, il alla rejoindre le Roi », *op. cit.*, t. II, p. 593.

5 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 29.

6 Lettre de Max. Lamarque à Gouvion Saint-Cyr, Tours le 30 juillet 1815, *op. cit.*, p. 3. Il note toutefois que « les plus prudents craignaient les dangers qui allaient nous menacer, mais ils se rassuraient un peu par l'idée que Napoléon devait être d'accord avec quelques puissances », *op. cit.*, *Essai historique*, t. I, p. 29. Est-ce son état d'esprit à ce moment-là ?

matinale chez Dessoles – pour lui ordonner de rejoindre l'hôtel des gardes nationales place Vendôme. L'abbé de Montesquiou l'aurait alors prié de prendre momentanément le commandement de la place de Paris<sup>1</sup> pour assurer le maintien de l'ordre dans la capitale, affirmant que son nom « *contientrait les troupes et rassurerait les habitants* »<sup>2</sup>. Dans un sauve-qui-peut général, le ministre lui aurait aussi donné carte blanche, jouant le rôle de « sauveur » malgré lui. Il se serait retrouvé gouverneur militaire de Paris sur les instances d'un ministre royaliste aux abois quelques heures avant l'arrivée de Napoléon.

Tout cela laisse perplexe et il est difficile d'authentifier ses assertions – faute de pouvoir croiser des témoignages sur cette partie – ni de faire la distinction entre la part de vérité et la part d'enjolivement dans ce récit. Lamarque change sensiblement de version entre ses justifications de juillet 1815 et celles de décembre 1815. Ce n'est plus l'abbé de Montesquiou qui lui a donné le commandement de Paris mais le comte de Montesquiou, cousin du ministre et adjoint de Dessoles qui s'est rallié à Napoléon<sup>3</sup>. Néanmoins, les deux versions ne sont pas forcément incompatibles, le ministre ayant pu ordonner à l'aide-major général de la garde nationale d'instruire Lamarque de sa mission. Il ne faut pas aussi exclure qu'il s'adapte au contexte politique du moment en changeant de version<sup>4</sup>.

Il n'est pas impossible non plus qu'on ait fait appel à lui pour cette mission de salut public en raison de sa proximité avec Dessoles – qui avait donné des gages de fidélité aux Bourbons – ou que ce soit Dessoles lui-même qui ait soufflé le nom de son ami, cherchant depuis le début de la Restauration à retrouver un emploi dans l'armée. Lamarque a pu aussi jouer sur les deux tableaux puisqu'il se retrouvait gagnant quoiqu'il arrive en maintenant l'ordre public dans la capitale pour le camp qui l'emporterait. Dès lors, poursuit-il :

« je fus m'enfermer à l'état-major, et, pendant deux jours et deux nuits, je travaillai à placer les troupes, à former des dépôts des militaires isolés, envoyer des patrouilles, et, le 23 au soir, lorsque pour la première fois, depuis

---

1 Le titulaire du poste, le général Maison, avait été placé à la tête de troupes devant s'opposer à Napoléon.

2 Lettre de Max. Lamarque à Gouvion Saint-Cyr, Tours le 30 juillet 1815, *Défense, op. cit.*, p. 4. Souligné par Lamarque.

3 *Supplément à la Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, p. 21. Lamarque joint en pièce justificative l'ordre du comte de Montesquiou mais sans mentionner de date. Le *Journal de l'Empire* du 21 mars 1815 signale que Montesquiou est placé à la tête de la 1ère division militaire (Paris).

4 En juillet 1815, Lamarque pense que l'abbé de Montesquiou a encore du crédit auprès de Louis XVIII, bien que celui-ci n'ait pas suivi le roi à Gand. En décembre 1815, il n'aurait fait que suivre les ordres du comte de Montesquiou qui l'aurait entraîné dans son ralliement à Napoléon.

son retour, *je vis à la parade, l'Empereur, qui me demanda mon nom, j'étais déjà remplacé* »<sup>1</sup>.

La fin de cette justification est assurément une libre interprétation de sa part, contredite cette fois-ci par les journaux et... par lui-même dans ses *Mémoires* ! Le *Journal de l'Empire* note qu'il est nommé le 22 mars à la tête de la 1<sup>ère</sup> division militaire et le 23 mars comme commandant de la place de Paris – ce qui officialise sa prise de possession du gouvernorat militaire<sup>2</sup>. Dans ses *Mémoires*, il écrit qu'il était présent le 21 mars au lever de l'Empereur aux Tuileries en tant que « gouverneur de Paris »<sup>3</sup>. Ce n'est que le 25 mars qu'il est remplacé – à sa demande semble-t-il – dans ses fonctions par le général Hulin<sup>4</sup>. Ces faits contredits montrent toute la prudence qu'il faut avoir avec ces récits justificatifs car Lamarque cherche avant tout à convaincre qu'il n'a pas trahi le roi au profit de Napoléon. Toujours est-il qu'il a vraisemblablement dû être mis au courant du départ des autorités militaires de la place Vendôme et soit par calculs, soit par souci de maintenir l'ordre dans la capitale, il a pris le poste de gouverneur de Paris resté vacant.

Comment juge t-il le retour de son ancien souverain ? Il le perçoit comme une « audacieuse entreprise » qui le stupéfait. Le 20 mars au soir, il est témoin de l'effervescence de la foule et des soldats dans la cour des Tuileries qui acclament le retour de celui « qui les conduisit si longtemps à la victoire »<sup>5</sup>. A travers Napoléon, c'est le drapeau tricolore, la liberté et l'indépendance nationale qui reviennent au pouvoir<sup>6</sup>. Il est d'autant plus à même d'apprécier ce retour qu'il a de fortes chances de retrouver une place dans l'armée. N'ayant rien à espérer des royalistes, c'est fort logiquement qu'il se rallie à un empereur qui « paraissait ne pas avoir cessé de régner »<sup>7</sup>.

Le 21 mars, Savary, qui a repris ses fonctions de premier inspecteur de la gendarmerie, le prend à part aux Tuileries pour lui signifier que sa réponse faite au duc de Berry – *une halte dans la boue* – a plu à l'Empereur et qu'elle résume bien selon lui « l'histoire du règne des Bourbons ». Dès lors, il peut lui demander l'affectation qu'il désire. Dans ce parfum de retrouvailles, Lamarque se sent mal à l'aise dans une cour où gravite un certain nombre de « traîtres » de 1814, Fouché notamment qui a repris son

---

1 *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, pp. 4-5.

2 *Journal de l'Empire* du 23 et 24 mars 1815.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 21 mars 1823, t. II, p. 104. Vaudoncourt signale encore le 23 mars avoir vu Lamarque prendre ses ordres de Napoléon dans son cabinet, *Quinze années d'un proscrit*, Dufey, Paris, 1835, t. II, pp. 66-67.

4 *Journal de l'Empire* du 27 mars 1815.

5 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 21 mars 1823, t. II, pp. 104-105

6 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 29.

7 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 21 mars 1823, t. II, p. 104.

portefeuille de la Police, « le sourire sur les lèvres et on lisait sa perfidie dans son regard oblique »<sup>1</sup>. Il est en revanche plus indulgent envers le maréchal Ney qui a « l'air embarrassé » d'être présent, et cherche à justifier sa conduite du mois de mars<sup>2</sup>. Aspirant à se décharger de ses fonctions de gouverneur de Paris – trop administratives –, il sollicite le commandement d'une division sur la frontière que Napoléon lui accorde le 25 mars<sup>3</sup>. Après une « halte » de neuf mois, le retour surprise du « héros » et son ralliement opportun lui permettent de retrouver ce qu'il désirait : un commandement dans l'armée.

### **Considérations politiques, observations militaires**

Parti le 27 mars de Paris, il rejoint le corps d'observation du général Reille qui se constitue autour de Valenciennes. Le choix de son affectation n'est pas du au hasard. En cas d'une nouvelle guerre, il espère être cette fois-ci au bon endroit pour défendre la patrie. La guerre paraît toutefois inévitable après les déclarations des alliés du 13 et 25 mars, élevant « un mur d'airain »<sup>4</sup> entre eux et un Napoléon mis « hors-la-loi ». Lamarque ne prend pourtant pas au sérieux ces déclarations et pense plutôt que « le noble langage de l'Empereur doit être entendu des souverains »<sup>5</sup>. En abandonnant le système continental et l'idée d'un grand empire, Napoléon a en effet multiplié les déclarations apaisantes. Tout ceci va dans le sens que souhaite Lamarque car il renonce ainsi au « système » néfaste et aux conquêtes inutiles de l'Empire. Aucune puissance européenne ne veut prendre langue avec l'empereur des Français mais Lamarque explique ce refus par le fait « que les brigands rassemblés à Vienne [o]nt frémi au bruit du réveil d'un grand peuple »<sup>6</sup>. Ce réveil mettait à mal la réorganisation de l'Europe qui

---

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 21 mars 1823, t. II, p. 104.

2 J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Lamarque... », *op. cit.*, p. 122. Lamarque cherche à reconforter le maréchal en énonçant : « je lui dis par politesse : "M. le maréchal, un homme comme vous ne trahit pas, il embrasse un parti..." ». Dans la version éditée par la famille, *je lui dis par politesse* a été remplacé par des propos plus durs : « je ne trouvai pas de paroles amères pour une tel coupable, j'aurais voulu le réconcilier avec lui-même. "M. le maréchal..." », *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 105.

3 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Saulzoir le 5 avril 1815. Dans sa lettre du 30 juillet 1815 à Gouvion Saint-Cyr, Lamarque indique que ses lettres de services à l'armée du Nord datent du 30 mars, *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque*, *op. cit.*, p. 5. Il se trompe d'une journée (31 mars), A.N. 566 AP/20.

4 M. Lamarque, *op. cit.*, Essai historique sur les Cent-Jours, t. I, p. 38. La déclaration du 13 mars proclamait Napoléon « ennemi et perturbateur du repos du monde ».

5 Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Le Quesnoy le 18 avril 1815, citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 95.

6 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Le Quesnoy le 21 avril 1815.

se jouait au congrès et incitait ces puissances à revoir leur copie puisque le peuple français rejetait les Bourbons. C'est tout l'équilibre européen qui se trouvait remis en cause avec le retour de Napoléon. Sur ce point, Lamarque a bien cerné la situation mais il fait preuve d'un grand optimisme lorsqu'il croit la guerre évitable.

En s'enfonçant sur les routes du Nord pour rejoindre Le Quesnoy, il s'aperçoit que l'esprit public n'est pas en faveur de Napoléon. A Amiens, il est obligé de s'interposer entre un officier de ligne et d'anciens gardes du corps licenciés par le roi qui ont eu l'imprudence de se montrer avec la cocarde blanche. Douai, Lille et « presque toutes les Flandres »<sup>1</sup> sont en général acquis aux Bourbons à cause « des prêtres, de quelques nobles et surtout des petits marchands » qui ont vu dans la paix le moyen de reprendre leurs échanges commerciaux avec l'Angleterre. Lamarque interprète « le courroux des boutiquiers de Lille » comme un acte d'égoïsme par rapport au désir de « toute la France » de retrouver Napoléon et il ne conçoit pas que leurs intérêts passent avant leur patriotisme. De fait, la conduite du duc d'Orléans quittant la France trouve grâce à ses yeux car il a prescrit à ses officiers de se conduire en Français et de suivre l'intérêt de la patrie. « Cela ne m'a pas étonné »<sup>2</sup>, écrit-il en apprenant la nouvelle. Le patriotisme doit unir tous les Français dans leur lutte contre la « contre-révolution ». C'est ainsi qu'il transmet à Davout, ministre de la Guerre, un projet visant à empêcher toute action des royalistes contre l'Etat et de « faire rentrer dans l'intérieur, à vingt lieues de la frontières » les ex-nobles ainsi que tous ceux qui paraîtraient suspects pour les placer sous surveillance. Davout trouve ses observations très judicieuses et demande à Napoléon de donner des ordres en conséquence<sup>3</sup>.

Il trouve néanmoins des habitants qui accueillent avec chaleur le retour de l'Empereur. Ce sont en général ceux qui ont eu le plus à se plaindre de l'occupation et des déprédations alliées l'année précédente<sup>4</sup>. A Douai, le député Dumoulin invoque son patriotisme mais il ne peut s'empêcher d'exprimer ses craintes quant à une nouvelle guerre à cause de Napoléon<sup>5</sup>. Le curé de Bavay lui exprime sa satisfaction car les cérémonies expiatoires royalistes lui ont « coûtés des torrents de sauges et des sommes immondes »<sup>6</sup>. Les rapports qu'il reçoit avancent que les Belges « se réjouissent plus que

---

1 *Ibid.* ; en visitant Cambrai, de Douai et de Lille les 18, 19 et 20 mars, le duc d'Orléans en avait tiré les mêmes conclusions : les populations manifestaient leur loyalisme mais la troupe était d'une opinion contraire, G. Antonetti, *Louis-Philippe*, Fayard, Paris, 1994, p. 457.

2 *Ibid.* ; G. Antonetti, *op. cit.*, p. 459.

3 *Correspondance de Davout*, t. IV, lettre n°1702 à Napoléon, 13 mai 1815.

4 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Le Quesnoy le 21 avril 1815.

5 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Douai le 1er avril 1815.

6 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Bavay le 7 avril 1815.

certain départements du retour de l'Empereur » car ils n'acceptent pas l'occupation anglo-prussienne<sup>1</sup>. Tous ces témoignages sont des motifs d'espérance dans une France où subsiste encore des îlots de résistance royaliste et Maximien suit avec attention dans les journaux et dans les lettres qu'il reçoit de Paris les opérations de pacification.

L'opposition du Midi ne le surprend guère. Il a pu observer l'année précédente la ferveur de ces populations pour la cause royale. Il sait aussi que cette résistance est vouée à l'échec sans le soutien de l'armée et que « les Bordelais et les Marseillais ne feraient pas les *obstinés* »<sup>2</sup>. La seule surprise est la rapidité de cet effondrement. Il apprend jour après jour le succès des opérations de pacification avec un certain plaisir

« le tour qu'a joué à MM. de Vitrolles et de Damas le général [De]laborde [à Toulouse]. Cela ne m'a pas surpris de ce sournois qui a du caractère et du patriotisme. Le vieux maréchal Pérignon a joué un bien sot rôle et cela lui va »<sup>3</sup>.

A Bordeaux, la duchesse d'Angoulême a tenté d'organiser la résistance avant de se rendre compte de l'impossibilité de sa mission, suite au ralliement à l'Empire du général Decaen. Mais le comportement indécis de « monsieur oui, monsieur non » a déplu à Maximien :

« Pourquoi Decaen, ce triste Dunois de la duchesse d'Angoulême ne l'a t-il pas retenu en otage pour l'impératrice [Marie-Louise] ? Cette furieuse ainsi gardé nous aurait fait autant de bien qu'elle a voulu nous faire du mal »<sup>4</sup>.

Il trouve dommageable qu'un vétéran de la guerre d'Espagne comme Decaen n'applique pas à nouveau la politique des otages comme moyen de pression. Il se laisse emporter par la ferveur patriotique en faisant preuve de fermeté contre ceux qui ont maltraité la nation en 1814. De plus, il entretient une rancune envers Decaen avec lequel les relations sont devenues exécrationnelles depuis 1813. De toute façon, cette politique des otages n'entre pas dans les vues de Napoléon. Afin de montrer sa bonne volonté à l'Europe, il a le souci d'autoriser la duchesse à rembarquer et celui de libérer son mari

---

1 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Le Quesnoy le 6 avril 1815.

2 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Le Quesnoy le 21 avril 1815. Souligné par Lamarque.

3 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Valenciennes le 12 avril 1815. « Commissaire extraordinaire du roi dans le Midi », Vitrolles avait tenté d'organiser la résistance à Toulouse. Comptant sur le concours de Delaborde, celui-ci préfère négocier avec l'envoyé de Paris et procède à l'arrestation de Vitrolles. Commandant la 10<sup>e</sup> division militaire, Pérignon s'était retrouvé comme un général sans troupes après leur défection.

4 *Ibid.*

après qu'il ait capitulé dans le Sud-Est. Ces témoignages montrent le degré de radicalisation des positions de Lamarque après plusieurs mois de frustration.

Les préparatifs militaires lui montrent que Napoléon a l'intention de transformer la France en camp retranché et que la guerre sera avant tout défensive. Néanmoins l'empereur s'est résolu à frapper le premier dans le Nord, tandis que les corps d'observation défendront la frontière en s'appuyant sur les places fortes gardées par la garde nationale<sup>1</sup>. Lamarque prend alors soin de reconnaître le terrain et les forts de la frontière du Nord. Son constat est sans appel : mis à part les places de Valenciennes, du Quesnoy et de Maubeuge, les autres ne sont pas en état de repousser l'ennemi en cas d'attaque ni de permettre à l'armée de s'y appuyer.

Alors que Napoléon essaie tant bien que mal de reconstruire une armée, Lamarque souligne l'enthousiasme de ses soldats pour leur empereur. Beaucoup ont eu à se plaindre sous la Restauration et, du reste, « ils ont toujours été vrais patriotes ». Ce n'est en revanche pas le cas pour les soldats des armes savantes (artillerie et génie) qui « sont moins portés pour l'Empereur, moins irrités contre les Bourbons » en raison de leur maintien sous les drapeaux en 1814. Seuls se distinguent les jeunes venant de l'école d'artillerie de Metz qui « ont été si maltraités par le duc de Berry »<sup>2</sup>. Mais il a tout lieu de se plaindre de la mauvaise qualité des troupes en général. Leur instruction est insuffisante car « tout s'y fait avec lenteur ». Le général de Colbert manque d'être tué car un chasseur a oublié une balle dans sa carabine<sup>3</sup>. Il n'est pas non plus aidé par des cadres qui servent de mauvais gré. Ils sont « indolents et surveillent leur argent (sic) », peste-il. Malgré tout, l'engouement des soldats et leur ferveur patriotique le ravissent et le confortent dans ses convictions. Contrairement à Haxo qui lui confie « son peu d'espérances de succès de la cause que nous défendons » – celui-ci craint en effet des trahisons et se plaint des actes d'indiscipline – cette ferveur conforte Lamarque dans l'idée qu'une victoire contre la coalition est possible, à condition que

« l'Empereur ne se divise pas comme il l'a fait la dernière campagne, mais qu'il réunisse tout son monde et livre une bataille de Charles Martel aux sarrasins. Nous ne faisons pas une guerre ordinaire »<sup>4</sup>.

Il comprend que la France s'achemine vers une lutte à mort. Pour se maintenir au pouvoir, Napoléon est condamné à un « va-tout », autrement dit à remporter une victoire

---

1 T. Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, op. cit.*, t. IV, p. 459.

2 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Valenciennes le 12 avril 1815.

3 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Maubeuge le 14 mai 1815.

4 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Valenciennes le 12 avril 1815.

décisive. Le rapport numérique ne doit pas lui être cependant trop défavorable. Lamarque a tiré les leçons de 1814 : il sait qu'en cas de défaite, une nouvelle prise de Paris par les coalisés condamnerait le régime impérial puisque « cette ville sait si [sic] corrompre promptement l'opinion »<sup>1</sup>. En aucun cas, il ne souhaite revoir le « vieux » Louis XVIII affublé de son cotillon<sup>2</sup>. Le congrès de Vienne lui a d'ailleurs montré ce qu'il adviendrait de l'Europe en cas de défaite : l'éveil des nations serait étouffé. Si Napoléon arrive à se maintenir au pouvoir durant les quatre années à venir, il estime que la France pourrait rejouer son rôle messianique révolutionnaire. Des « conventions nationales » surgiraient à Vienne, à Madrid, à Berlin, faisant « oublier les intrigues des Castlereagh et des Talleyrand »<sup>3</sup>. La première partie de son aperçu ne se réalisera pas, mais il a en revanche bien compris les mutations qui se sont opérées dans l'esprit des peuples d'Europe. Les soubresauts des années 1820 et les révolutions de 1830 et 1848 lui donneront raison.

### **Hiatus**

Lamarque est revenu quelques années plus tard sur l'expérience de l'Empire « libéral » tenté entre avril et juin 1815. Son *Essai sur les Cent-Jours* livre sa vision et ses espoirs, explicitant ce qu'il a laissé entendre dans sa correspondance à cette période. En revoyant Napoléon sur le trône, il comprend que celui-ci a pris acte de l'impossibilité de restaurer l'Empire sans prendre en compte la réalité politique du pays. Le succès de son retour et la liesse du 20 mars tiennent plus d'une cristallisation des oppositions contre les Bourbons que d'une réelle volonté d'un retour *stricto sensu* à l'Empire. Laissant de côté les royalistes, Lamarque perçoit deux oppositions à ce retour. Les « républicains ardents » (jacobins) qui n'ont jamais pardonné à Napoléon « d'avoir foulé aux pieds nos institutions » ni accepté l'Empire héréditaire et les « constitutionnels sages et savants » (libéraux) qui, acceptant le système monarchique parce qu'il est le plus convenable aux yeux de l'Europe des rois, désirent que ce pouvoir ait des limites qui préserveraient du « despotisme oriental ».

Mais il estime ces deux oppositions minoritaires au regard d'une majorité de Français qui sont des « amis de leur pays » (patriotes) et dont il fait partie. Ces patriotes n'entrent pas dans « ces hautes spéculations politiques », ils pensent plutôt « aux

---

1 *Ibid.*

2 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Le Quesnoy le 21 avril 1815.

3 A.N. 566 AP/20. Cahier n°2. Lettre à Mme de Gérando, Berlaimont le 20 avril 1815.

calamités » que le pays a eu à supporter, aux « guerres injustes » comme celle d'Espagne, « intempestives » comme celle de Russie. Ces conflits ont finalement coûté à la France ses frontières *naturelles* « que le règne de la liberté nous avait assurées et que l'ambition du conquérant, qui voulut les franchir, nous a peut-être fait perdre pour toujours »<sup>1</sup>. C'est remettre en cause toute la politique impériale depuis 1808 mais le constat est là : en 1814, Napoléon a laissé la France plus petite qu'il ne l'avait trouvée en 1799.

S'il reconnaît à Napoléon d'avoir bien jugé la situation intérieure de la France, il s'est trompé – ou a feint de se tromper – sur les intentions des puissances car elles ne souhaitent qu'une chose : son éviction. Renoncer à son titre d'empereur pour reprendre sa magistrature « temporaire » de premier consul de la République française aurait le mérite de rallier la majorité des Français<sup>2</sup> et d'envoyer au reste de l'Europe un signal clair et précis : c'est une lutte pour l'indépendance et pour la liberté qui attendent les monarchies en cas de guerre. Bien que ces puissances clament haut et fort qu'elles en ont seulement après Napoléon, Lamarque souligne que la future guerre dépasse le simple retour de l'exilé de l'île d'Elbe :

« Ce n'est pas ici la querelle de Napoléon et de Louis, c'est la grande dispute des peuples et des tyrans, la grande lutte de la liberté et de l'esclavage. Napoléon est l'homme des peuples, ce fils de la Révolution a repris, comme Antée, toutes ses forces en touchant le sein maternel »<sup>3</sup>.

L'heure n'est plus aux guerres de conquêtes de l'Empire mais à la défense des libertés. Ces mesures révolutionnaires que prône Lamarque auraient pour effets de redonner à la France l'élan de 1792 – celui de la patrie en danger –, de la rétablir dans ses frontières *naturelles* et de faire la guerre aux rois en prêtant main forte aux peuples opprimés. « Ce n'est pas la nation qui s'exposera pour défendre la dynastie de Napoléon, c'est Napoléon qui se sacrifie pour assurer l'indépendance au peuple français »<sup>4</sup>. Il souhaite que le maître de la France se débarrasse du carcan monarchique et de toute référence à l'hérédité dans lequel il s'est enfoncé. En reprenant les faisceaux consulaires, il retrouverait son image de héros de l'Italie et de l'Égypte ainsi que celle de sauveur de la

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit., Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 31.

2 Masséna émet la même idée en 1815 : « puisque les souverains ne veulent pas de l'Empereur, qu'il dépose au Champ de Mai la couronne impériale ; la guerre devient nationale ». Propos rapportés par L. Marchand, *Mémoires*, Tallandier, Paris, éd. de 2003, p. 208.

3 A.N. 566 AP/20. Cahier n°2. Lettre à Mme de Gérando, Berlaimont le 20 avril 1815.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit., Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 31.

France. En résumé, Lamarque espère le retour de l'homme de 1799 et celui de la république sous sa forme consulaire.

En pensant de la sorte, il fait partie de ceux qui ont cru – ou espéré – que le Napoléon de 1815 était redevenu l'homme de 1789, comme il l'a proclamé lors de sa remontée vers Paris. Accusant les Bourbons d'avoir maltraités les libertés, l'empereur s'est vanté de les avoir toujours protégés. Un *hiatus* s'est alors installé entre le peuple et Napoléon, comme le souligne F. Bluche : « n'est pas en 1815 l'homme de la Révolution : il l'incarne à son corps défendant »<sup>1</sup>. Lamarque regrette qu'il ne se soit pas appuyé sur les fédérations pour qui « Napoléon symbolise la patrie et la révolution, réhabilitées contre les émigrés et les monarchies européennes »<sup>2</sup>. C'est une « masse courageuse, dévouée, vraiment nationale »<sup>3</sup> sur laquelle on peut compter pour défendre le pays. Après avoir constaté la tiédeur des notables et de la garde nationale à l'égard du maître de la France, on ne peut pas faire l'économie des soutiens, même populaires, dans ces temps difficiles. Mais Napoléon a vu d'un mauvais œil cette résurgence d'un mouvement qui lui rappelle trop 1793. Il se veut l'héritier de la Révolution mais il se refuse à devenir « l'empereur d'une jacquerie » et cherche plutôt à les neutraliser.

Pour asseoir son pouvoir, Napoléon a cru « pouvoir se borner à quelques sacrifices » à la cause libérale<sup>4</sup>. Il est vrai que la façon de gouverner qu'on lui impose va à l'encontre de son caractère et de ses habitudes. Mais en donnant des gages aux libéraux, il risque de décevoir les attentes révolutionnaires et patriotiques. De fait, Lamarque considère l'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire* du 22 avril comme un compromis ambigu et décevant. En cela il ne fait que rejoindre l'avis de l'ensemble des acteurs de la période. Les principales imperfections de la charte de 1814 se retrouvent consacrées par cet acte : le maintien de la pairie héréditaire va à l'encontre du décret impérial du 10 avril abolissant la noblesse tandis qu'on ne laisse pas assez d'initiatives législatives aux représentants, même si les Chambres peuvent néanmoins « inviter » l'exécutif à lui proposer un texte sur tel ou tel sujet<sup>5</sup>. Sur ce dernier point, il est proche de la position défendue par les libéraux. Mais devant l'urgence de la situation, il considère la liberté de la presse – effective depuis le 24 mars – comme malvenue car les journaux ne cessent « de vomir contre lui [Napoléon] des pamphlets et des chansons ». *Le Censeur*, journal libéral dirigé par Charles Comte et Charles

1 F. Bluche, *Le plébiscite des Cent-Jours*, Droz, Genève, 1974, p. 127.

2 F. Bluche, *Le Bonapartisme*, op. cit., p. 102.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 45.

4 *Ibid.*, p. 34.

5 T. Lentz, *Nouvelle Histoire du Premier Empire*, op. cit., t. IV, p. 381.

Dunoyer, use « hardiment de la liberté » pour pousser à l'abdication de l'empereur<sup>1</sup>. Lamarque a pris conscience de la puissance de la presse, de son influence sur l'opinion et que « rien ne peut résister à l'artillerie des journaux »<sup>2</sup>. C'est donc fragiliser le nouveau pouvoir que d'agir ainsi.

La convocation du Champ de Mai – cérémonie nationale ayant pour but de proclamer l'*Acte additionnel* – n'est pour lui que de la « charlatanerie impériale renouvelée de Charlemagne »<sup>3</sup>. Toutefois, comme Carnot, il se range à l'idée de voter l'*Acte*, car « l'intérêt de la France » est plus important que tout autre considération<sup>4</sup>. Il est avant tout un patriote et se considère comme tel. Ses prises de positions en faveur de Napoléon et du nouveau régime expérimenté le rapprochent d'un bonapartisme libéral. Se plaçant au-dessus des factions, il juge contre-productive leur attitude à l'égard de l'empereur qui seul peut sauver la France dans ces moments troublés. C'est une union nationale qu'il demande en attendant le retour de la paix. Il salut ainsi le comportement de Benjamin Constant et de Jean de Sismondi qui se rallient à l'*Acte additionnel*<sup>5</sup>.

Il se montre en revanche assez déçu par les résultats des élections législatives de la mi-mai car elles ont envoyé à la Chambre des représentants une écrasante majorité de libéraux plutôt réticents à Napoléon. Pour ces élections, l'*Acte* a repris le système complexe – mais modifié dans un sens libéral – de l'an X (1802). Si le pouvoir électoral reste dans les mains des collèges de département et d'arrondissement sur une base largement censitaire, le mécanisme de présentation de l'an X a été remplacé par une véritable élection des députés par les collèges<sup>6</sup>. En raison de la situation exceptionnelle de refondation du régime, Lamarque estime que Napoléon aurait dû s'inspirer de la constitution de l'an VIII (1799) et du système des listes de confiance chères à Sieyès. Ainsi, les collèges électoraux « lui auraient présenté quatre ou cinq des hommes de chaque département les plus recommandables par leur existence, leurs lumières et leurs services et parmi lesquels *il eût choisi* »<sup>7</sup>. Ce procédé aurait eu l'avantage de canaliser la « vague » libérale et de s'assurer d'une chambre moins hostile à son encontre. « Il était

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit., Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 63 ; *Le Censeur*, 6e numéro, 1815, p. 313.

2 A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Valenciennes le 12 avril 1815.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit., Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 44. Il ne fait que reprendre ici l'expression utilisée par J. Hobhouse, *Histoire des Cent-Jours ou dernier règne de l'Empereur Napoléon*, Domère, Paris, 1819, p. 184.

4 H. Carnot, *Mémoires sur Carnot par son fils*, Pagnerre, Paris, 1863, t. II, p. 430.

5 A.N. 566 AP/20. Cahier n°2. Lettre à Mme de Gérando, Berlaimont le 20 avril 1815.

6 S. Rials, « Acte additionnel », *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. I, p. 36.

7 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit., Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 65. Souligné par nous.

de sa politique de lier la nation à lui *par tous les moyens* »<sup>1</sup>, ajoute-t-il, car l'avenir du régime en dépendait. C'était remettre ainsi à plus tard « ce besoin de liberté et d'institutions conservatrices que sentaient tous les patriotes éclairés »<sup>2</sup>. C'est aussi oublier l'opposition du Premier consul d'alors à ce système absurde, souhaitant que le peuple ait plus de part aux élections tout en s'appuyant sur les collèges électoraux tenus par les notables. Dès lors, on comprend que le Lamarque de 1815-1820 ne cesse de se référer à 1799 pour l'appliquer au régime des Cent-Jours. Cette référence n'est pas incongrue comme le souligne T. Lentz : « on en était, dans les faits, au même point qu'au début du Consulat : l'empereur était l'homme providentiel, ce qui ne garantissait nullement la pérennité de son pouvoir »<sup>3</sup>. En revanche, le plébiscite d'acceptation de l'*Acte additionnel* « fut accepté comme on accepte en France tout ce qui est présenté »<sup>4</sup>. C'est faire fi de l'échec politique en raison de la très faible participation des électeurs mais pour Lamarque, l'essentiel est ailleurs avec l'opposition de la Chambre.

Les représentants entendent bien profiter de la présence de Napoléon aux armées pour travailler à la préparation d'une constitution plus conforme à leurs désirs. A propos de cette initiative, Lamarque parle d'un « génie du mal » qui s'est emparé de la Chambre, « plus effrayé[e] de la tyrannie de Napoléon que des fers de l'étranger ». La lutte contre l'ennemi commun aurait dû effacer ces querelles mais la Chambre a eu peur d'un retour au despotisme avec un empereur victorieux. S'il prête aux représentants de grands talents et de grandes vertus, il ne comprend pas la grande confiance qu'ils portent aux « insinuations des despotes de l'Europe » – à savoir qu'ils ne font la guerre qu'à Napoléon. Cette attitude est néfaste parce qu'on ne sauve pas la liberté « en proclamant les principes sous les baïonnettes anglaises et prussiennes »<sup>5</sup>. Cette Chambre n'a pas su – ou voulu – bien apprécier la situation intérieure de la France ni sa position envers les puissances étrangères. Pour lui, le choix est clair : plutôt avoir l'empereur et ses défauts que d'être à la merci des coalisés et d'un retour à 1814.

Mais la défaite de Waterloo a considérablement amoindri la confiance dans l'avenir du régime – pour peu qu'il y en ait eu une. Lamarque accuse Fouché d'avoir manœuvré certains représentants libéraux, comme Voyer d'Argenson ou Manuel, en agitant d'un côté l'épouvantail d'une « monarchie orientale » et de l'autre les promesses de l'Europe. Il regrette que La Fayette se soit laissé berné par ce « danger imaginaire

---

1 *Ibid.*, p. 65. Souligné par nous.

2 *Ibid.*, p. 66.

3 T. Lentz, *Nouvelle Histoire du Premier Empire*, op. cit., t. IV, p. 385.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 60.

5 *Ibid.*, p. 68.

qu'on avait mis devant ses yeux » en proclamant la permanence des Chambres le 21 juin. Il regrette aussi qu'aucun représentant n'ait appelé à s'unir contre l'invasion étrangère<sup>1</sup>. C'est rejoindre l'idée de Napoléon de lui conférer la dictature temporaire pour sauver la patrie. Mais l'esprit des représentants est obnubilé par une seule crainte : celle que l'empereur recommence le 19 brumaire en prononçant « une dissolution à main armée » des Chambres. « Les insensés, écrit Lamarque, ne voyaient pas Wellington et Blücher qui s'approchaient ! »<sup>2</sup>. Dès lors, c'est un coup d'État parlementaire qui se produit, contraignant Napoléon à abdiquer le 22 juin. L'erreur fatale a été pour l'Empereur de quitter son armée et de se retrouver ainsi « à la disposition de ses ennemis ». La nature parlementaire du régime lui impose de demander l'aide des Chambres pour sauver la France avant de repartir au combat<sup>3</sup>. « Son orgueil impérial » l'empêche de se mettre à la tête des fédérés – ses véritables soutiens – qui auraient pu l'aider à renverser la Chambre. Mais il n'aurait pas su diriger cette faction « car s'il s'était élevé comme César, à l'aide de la faction populaire ; il n'avait ni l'âme, ni les qualités qu'avait Marius »<sup>4</sup>. Finalement, l'établissement d'une régence au profit de Napoléon II recueille la préférence de Lamarque. Mais ce souhait est réduit à néant par Fouché qui a bien manœuvré en prenant la présidence d'une commission gouvernementale chargée de traiter avec les coalisés.

Évidemment, le recul des années lui permet d'émettre des solutions alternatives aux décisions qui ont été prises et de condamner le comportement des acteurs de cette période en connaissance de cause. Mais cet *Essai* ne trahit pas véritablement l'état d'esprit qui était le sien en 1815. Il semble cependant avoir mal cerné certaines réalités politiques en raison de sa position périphérique – encore une fois – sur la frontières du Nord puis ensuite en Vendée. Il ne s'est pas rendu compte de l'état déplorable du pays, épuisé matériellement et moralement. Malgré l'énorme tâche de reconstituer une armée en si peu de temps, Lamarque, emporté par la fièvre patriotique lui rappelant les débuts de la Révolution, fait preuve d'un étonnant optimisme quant aux chances de succès. Politiquement, le pays ne veut plus ni du despotisme ni des Bourbons et se tourne vers la solution libérale. Un Napoléon acceptant – même du bout des lèvres – les idées

---

1 *Ibid.*, p. 133.

2 *Ibid.*, p. 137.

3 C'est ce qu'explique Bignon : « Napoléon dictateur n'aurait rien eu à faire dans Paris après un tel désastre, il serait resté à Laon pour réorganiser l'armée [...]. Mais Napoléon souverain constitutionnel était dominé par d'autres nécessités ; il fallait que les Chambres l'aidassent à sauver la France », *Histoire de la France sous Napoléon*, Firmin-Didot, Paris, 1850, t. XIV, p. 547, cité par T. Lentz, *Nouvelle Histoire du Premier Empire*, op. cit., t. IV, p. 507.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., *Essai historique sur les Cent-Jours*, t. I, p. 138.

libérales n'est plus en position de camper le rôle de « sauveur » qu'il souhaite lui voir rejouer. Il n'est pas sûr que Lamarque aurait été récompensé du sacrifice de ses idées libérales le temps des combats. Il l'avoue d'ailleurs lui-même : Napoléon victorieux les aurait « peut-être un jour rend[us] tout-à-fait illusoires »<sup>1</sup>. Mais c'était un risque à prendre pour sauver l'héritage de la Révolution et la patrie, quitte pour ce faire, à s'appuyer sur les fédérés pour contrer la « lâcheté » des représentants et le retour des tenants de la contre-révolution. Toutefois, en ces mois de mai et juin 1815, Lamarque avait bien d'autres soucis d'ordre militaire à régler dans l'Ouest de la France.

## LA PACIFICATION DE LA VENDÉE<sup>2</sup>

Au moment où l'armée du Nord commandée par Napoléon s'apprête à entrer en Belgique pour devancer les alliés, une résurgence des guerres de Vendée se joue sur un tout autre front – Vendée terme générique qui englobe le quart Nord-Ouest de la France. Après celle de 1793 – la plus marquante – puis à un degré moindre celles de 1795-1796 et de 1799-1800, une insurrection se rallume en 1815. Après avoir sous-estimé l'ampleur du problème dans un premier temps, Napoléon finit par réagir en nommant à la tête d'une armée de la Loire un véritable spécialiste des guerres insurrectionnelles, le général Lamarque. En y regardant de plus près, cette nomination peut étonner car l'empereur connaît finalement assez peu la carrière de son général. Il n'est pas le seul à avoir acquis une expérience dans ce type de guerre, que se soit à Naples, en Espagne et dans l'Ouest de la France. Mais c'est pourtant lui qui est appelé à terminer au plus tôt cette guerre menée sur le front intérieur.

### L'homme de la situation ?

Durant tout le mois d'avril et de mai, Lamarque n'a pas cessé d'arpenter la frontière du Nord de long en large, de recueillir des témoignages et des renseignements afin d'estimer au mieux le terrain où il pense que l'armée devra repousser l'invasion ennemie. En cas d'attaque imprévue, il a reçu l'ordre de se replier derrière la Sambre<sup>3</sup>. La lettre qu'il reçoit du ministre de la Guerre<sup>4</sup> le frappe de stupeur : Davout lui ordonne

1 *Ibid.*, p. 34.

2 Je m'inspire en partie de mon article intitulé « La guerre de Vendée du général Lamarque (mai-juin 1815) », *Revue du Souvenir napoléonien*, n°504, juillet-août-septembre 2015, pp. 30-41.

3 A.N. 566 AP/20. Lettre de Pamphile-Lacroix à Max. Lamarque, Valenciennes le 1er mai 1815.

4 *Correspondance de Napoléon Ier publiée par ordre de l'empereur Napoléon III*, lettre n°21948 à

de revenir sur-le-champ à Paris sans plus d'explication. La surprise passée, il cherche les motifs de son rappel et il finit par croire que ses relations entretenues dans les salons du Nord avec des familles royalistes – notamment avec le baron de Nédonchel, ancien émigré avec lequel il a eu de plaisants échanges – lui ont fait du tort<sup>1</sup>. Il exècre les thuriféraires du roi mais il a toujours le souci de trouver une société agréable avec laquelle il peut converser et dépasser les luttes partisans, notamment quand ses activités militaires lui laissent un temps conséquent.

Le 25 mai, il se présente au ministère de la Guerre et quelle n'est pas sa surprise lorsque Davout lui annonce que Napoléon l'a nommé à la tête d'une armée de la Loire<sup>2</sup> et des 12e, 13e, et 22e divisions, ce qui correspond *grosso modo* à la Bretagne, aux Pays de la Loire et au Nord du Poitou<sup>3</sup>. Car à l'appel du tocsin le 15 mai, les chefs royalistes avaient appelé les paysans à se rassembler pour lutter contre « l'usurpateur ». Si un millier d'hommes s'est présenté lors de ces rassemblements, une majorité s'est bornée à défier les autorités sans avoir à user de la violence<sup>4</sup>. A la tête des divisions de l'Ouest, le général Delaborde, malade, n'avait pas réussi à résorber l'insurrection et avait demandé son rappel. C'est ainsi que Lamarque se retrouve à la tête d'une armée de la Loire, spécialement constituée pour s'occuper de la Vendée, la Bretagne étant toujours vu comme son excroissance.

Prenant congé du ministre, Lamarque se rend ensuite à l'Élysée où l'Empereur l'attend. Napoléon explique dans ses *Mémoires* qu'il a vu en lui « un jeune lieutenant général » qui, bien qu'il n'a jamais commandé en chef, « avait de l'esprit, [et] de l'ardeur »<sup>5</sup>. D'après Lamarque, l'empereur a été influencé dans son choix par son frère Joseph. Croisant celui-ci dans le palais, il l'aborde en lui disant qu'il lui devait sa nomination dans l'Ouest : « j'ai dit à l'Empereur que par vos talents et votre modération, vous m'aviez conquis trois provinces dans le royaume de Naples »<sup>6</sup>. Maximien remercie l'ancien roi d'avoir pensé à lui mais cette nomination est loin de le ravir. Certes, il se retrouve investi d'un grand commandement, seulement il n'apprécie guère le rôle que

---

Davout, Paris le 22 mai 1815. Lamarque cite la date du 26 mai, ce qui est improbable. *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, p. 21.

1 *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, pp. 21-22. A.N. 566 AP/20. Cahier n°1. Le Quesnoy le 8 avril 1815.

2 A.N. 566 AP/23. Dossier 1. Lettre de Davout à Max. Lamarque, Paris le 25 mai 1815.

3 12e division : Charente-Inférieure, Vendée, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vienne. 13e division : Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan. 22e division : Mayenne, Sarthe, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire.

4 A. Lignereux, *Chouans et Vendéens contre l'Empire, op. cit.*, p. 93.

5 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. III, p. 168. Lamarque n'avait qu'un an de moins que Napoléon mais il n'était en revanche divisionnaire que depuis 1807.

6 *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, p. 22.

l'on veut lui faire jouer : celui de traquer des bandes armées dans une « guerre sans gloire ». Mais c'est bien parce qu'il a réussi à combattre efficacement les partisans à Naples qu'il se retrouve nommé dans l'Ouest et Joseph a en tête le Lamarque pacificateur et non le militaire « ordinaire » qui ne se détache pas de ses pairs sur ce plan. Par cette faveur du prince, ce sont bien ses états de service qui sont reconnus mais ce ne sont pas ceux qu'il aurait souhaité. Pouvait-il en être autrement pour un général qui a passé le plus clair de son temps sur des fronts périphériques ? Il n'a jamais caché sa répugnance pour ce genre de guerre, 1815 ajoutant une différence notable pour un patriote tel que lui : cette guerre insurrectionnelle se passe désormais en France.

Lors de leur entretien, Davout lui fait miroiter une armée de 10000 hommes et un nombreux train d'artillerie, sauf que les meilleures troupes sont destinées à renforcer l'armée du Nord. Arrivé à Angers le 28 mars, il ne trouve que des bataillons disparates. Il s'échine alors pendant une semaine à les transformer en une troupe malléable tandis que Davout s'impatiente et ne comprend pas pourquoi il n'est pas encore entré en campagne. Dans une longue lettre, Lamarque lui fait part de son agacement :

« toute l'armée se borne à la colonne du général Travot [...]. V.A. semble me reprocher de rester à Angers. J'y arrive Monseigneur, *je ne me suis pas encore couché* [...]. Je ne sais où trouver 10000 hommes que V.A. croit que je puis mettre en mouvement [...]. Que V.A. soit bien sûre que je n'ai pas besoin d'être stimulé, que j'ai plus d'envie de me battre que d'écrire »<sup>1</sup>.

Depuis son bureau parisien, le ministre ne semble pas comprendre la réalité de la situation. C'est pourquoi Lamarque insiste auprès de lui pour recevoir des renforts : « au nom de dieu, Monseigneur, des troupes, des troupes. Un verre d'eau aurait éteint l'incendie et demain, il faudra des milliers de pompes »<sup>2</sup>. Il finit par en obtenir mais avec parcimonie et de piètre qualité comme ces quatre bataillons de la Jeune Garde « composés de déserteurs et de recrues [qui] ne sav[ent] ni marcher ni manier un fusil »<sup>3</sup>. Au total, il arrive à réunir 7600 hommes dont 6500 opérationnels pour la campagne à venir<sup>4</sup>. On est bien loin des 10000 hommes annoncés.

Suivant les instructions du ministre, il constitue deux colonnes<sup>5</sup>, l'une confiée au général Brayer à Angers puis à Nantes et l'autre, plus homogène, au général Travot qui a

---

1 A.N. 566 AP/22. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Angers le 2 juin 1815. Souligné par Lamarque.

2 A.N. 566 AP/23. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Angers le 6 juin 1815.

3 *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, p. 23.

4 A.N. 566 AP/24. Dossier 2. État de situation le 15 juin 1815.

5 *Correspondance de Davout*, t. IV, lettre n°1743 à Lamarque, Paris le 29 mai 1815.

déjà mis en échec les Vendéens à Aiguillon (19 mai) et à Aizenay (20 mai). Lamarque a tout à se louer d'avoir sous ses ordres – quoique plus ancien divisionnaire que lui – celui qui a capturé Charette en 1796. Il ne se prive pas d'écouter les conseils d'un homme qui connaît très bien la Vendée et qui se montre loyal envers lui. Travot fait presque figure d'exception tellement il lui est difficile de trouver des hommes sur lesquels s'appuyer, alors que la plupart des généraux en poste ont une certaine expérience de la guérilla. A Rennes, Bigarré (Vendée, Naples, Espagne) est frappé d'immobilisme et Lamarque a dû mal à interagir avec lui, comme sur toutes les affaires bretonnes<sup>1</sup>. A Tours, Hamelinaye (Naples, Catalogne) est très suspect. A Laval, il fait remplacer D'Héricourt. En revanche, il est heureux de pouvoir compter sur Delaage (Vendée, Espagne), commandant des Deux-Sèvres qui « montre un zèle et une activité peu commune » et sur Tarayre (Vendée, Espagne) lorsque celui-ci assurera l'intérim de Bigarré malade<sup>2</sup>. Mais tout ceci ne facilite pas sa tâche et l'oblige à composer avec l'attitude de généraux qui servent bon gré mal gré le régime.

Après plusieurs jours d'observation, Lamarque comprend que le mouvement insurrectionnel n'a pas la même ferveur que par le passé. Beaucoup de Vendéens avaient été déçu par la Restauration et par le roi qui avait gardé les structures de l'État napoléonien. Témoin de ce mécontentement, Lamarque rapporte que « Louis XVIII n'était pas aimé des Vendéens qui combattaient plus pour leurs privilèges que pour le trône ; ils l'appelaient le roi pataut, et dans leur langage, pataut veut dire patriote »<sup>3</sup>. Tout ceci le conforte dans l'idée d'une opposition différente que celle a pu rencontrer par le passé les armées envoyées en Vendée.

Profitant de la passivité momentanée des chefs vendéens, faute d'armes et de munitions, Lamarque réorganise le dispositif défensif éclaté – les fameux « petits paquets » – que lui a légué son prédécesseur. Sa stratégie est simple : conserver ses communications avec Paris pour ensuite restreindre le territoire insurgé. Il prend soin de séparer les Vendéens, jugés plus dangereux, des Chouans et des autres insurgés, en coupant toutes les communications des deux côtés de la Loire : « *tout jusqu'à la plus petite nacelle [doit être] entre nos mains*<sup>4</sup> », écrit-il. Les points d'accès comme Nantes,

---

1 Malgré les critiques de Lamarque, Bigarré prend des dispositions analogues. La différence vient du décalage chronologique de l'insurrection en Bretagne, A. Lignereux, *Chouans et Vendéens, op. cit.*, p. 151. Lamarque avoue qu'il n'a « jamais rien pu concevoir à la disposition des troupes qu'on a fait dans la Bretagne », A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Tarayre, Nantes le 7 juillet 1815.

2 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Nantes le 11 juin 1815.

3 Cité par B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée : le général Lamarque et l'insurrection royaliste*, Plon, Paris, 1906, p. 51. (notes manuscrites de Lamarque)

4 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Charpentier, Angers le 31 mai 1815. Souligné par

les Ponts-de-Cé, Angers et Saumur, sont mis en état de défense et défendus par la garde nationale, les fédérés et le 6<sup>e</sup> régiment étranger (Espagnols). Tous les ports de l'Ouest sont mis en état de siège afin d'empêcher les communications par mer. Il souhaite ainsi un blocus hermétique des insurgés avant de pénétrer avec sa colonne au moment où il s'estimera suffisamment fort pour affronter l'armée vendéenne. Afin de parachever son dispositif, il entend aussi occuper méthodiquement le terrain en fortifiant les points stratégiques pour les mettre à l'abri d'un coup de main : « n'ayant pas de canons, [les Vendéens] ne sont pas en état de prendre même une maison crénelée »<sup>1</sup>. Il ne fait que reprendre ici la stratégie qu'il a esquissée en Catalogne : « c'est à coups de pioche autant qu'à coups de fusil qu'il faut terminer cette guerre »<sup>2</sup>.

En lui confiant le commandant de l'armée de la Loire, Napoléon l'a également pourvu de pouvoirs extraordinaires inhabituels mais qui répondent à l'urgence de la situation. Il peut ainsi destituer sur-le-champ tous les fonctionnaires qu'il estime suspect comme les sous-préfets, les maires, les commandants des gardes nationales, les receveurs d'arrondissement ou les directeurs des contributions. La destitution des fonctionnaires supérieurs comme les préfets, les lieutenants-généraux de police ou les payeurs de division doit cependant être ratifiée par Napoléon<sup>3</sup>. Cette subordination du pouvoir civil au pouvoir militaire en zone de guerre ne peut que le satisfaire car elle éloigne le spectre du télescopage des compétences auquel il a été confronté en Catalogne. Mais il peut compter sur certains fonctionnaires qui font preuve de patriotisme : le sous-préfet de Bressuire a amené « avec lui les caisses publiques et toutes les administrations à Thouars », tandis que celui de Parthenay « a résisté seul aux insurgés »<sup>4</sup>. Mais il se plaint du préfet de Laval, Villiers du Terrage, qui a détourné le 47<sup>e</sup> léger pour se protéger. Dans les faits, il a peu utilisé l'arme de la destitution en raison notamment de son recentrage sur les affaires militaires. Véritable proconsul, il a pourtant demandé à être déchargé de tout ce qui touche à la sûreté, à la haute police et à l'administration car il estime que « l'autorité militaire ne peut exécuter de semblables mesures »<sup>5</sup>. Il préfère se concentrer sur les préparatifs de la campagne à venir et surtout ne pas dépendre de Fouché dont il se méfie. On charge alors Auguste Billard, ancien

---

Lamarque.

1 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Delaage, Angers le 6 juin 1815.

2 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Angers le 2 juin 1815.

3 A.N. 566 AP/23. Dossier 1. Lettre de Carnot à Max. Lamarque, Paris le 6 juin 1815.

4 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Nantes le 11 juin 1815.

5 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Fouché, Angers le 1<sup>er</sup> juin 1815. Son refus d'employer des méthodes policières n'est pas rédhitoire puisqu'il a proposé de retenir prisonnière la duchesse d'Angoulême.

sous-préfet qu'apprécie Lamarque, de remplir les fonctions de « secrétaire-général de l'armée de la Loire ».

Napoléon lui a donné aussi carte blanche pour appliquer des mesures coercitives : faire sauter et disparaître les maisons des chefs vendéens, mettre à prix leurs têtes, briser les cloches, enlever des otages, faire supporter les frais de la guerre par les nobles, faire juger et fusiller sur-le-champ les chefs qui tomberaient dans ses mains<sup>1</sup>. Ces mesures ne sont pas sans rappeler celles qu'il a lui-même appliquées à Naples et en Catalogne. Mais avec l'expérience, il a pu juger que certaines ne font que multiplier la haine et l'envie d'en découdre des populations. Il a de plus bien compris que l'insurrection de la Vendée de 1815, à l'inverse de 1793, est portée par ses chefs et non par ses habitants. Sa proclamation du 29 mai épouse une stratégie bien rodée de séparer la population des chefs insensés<sup>2</sup>. Voulant battre militairement les royalistes, il ne souhaite pas les transformer en victimes d'une répression. Un exemple : un agent royaliste dénommé Dubouchet est capturé à Aizenay le 20 mai avec des proclamations et des notes sur les emplacements de troupes. Davout ordonne qu'on le traduise devant un conseil de guerre et qu'on le fasse fusiller sur-le-champ. Travot hésite à exécuter l'ordre et l'envoie à Lamarque tout juste arrivé à Angers. Celui-ci le fait oublier dans un coin du château jusqu'à la fin de la guerre<sup>3</sup>. Les ordres donnés par Napoléon s'avèrent ainsi contre-productifs aux yeux de Lamarque.

A la différence de ce qu'il a connu jusqu'alors sur les fronts périphériques, il doit désormais combattre d'autres Français. Certes, ce n'est pas la première fois puisqu'en 1799, il avait eu à mener des opérations de police lorsqu'il était en Bretagne et on se souvient avec quelle aversion il avait servi là-bas. Mais la situation n'est pas comparable : l'autorité de Napoléon n'a plus la même assise qu'auparavant et il a affaire cette fois-ci à une véritable insurrection encadrée par des chefs d'envergure régionale, capable véritablement de commander comme Sapinaud, Suzannet ou d'Autichamp. Le spectre de la guerre civile telle qu'il l'a connue sur les fronts périphériques hante son esprit patriote. Ce qui l'amène à vouloir terminer le plus rapidement possible ce conflit pour éviter que la France ait à combattre sur deux fronts. D'un point de vue personnel, il espère retrouver l'armée du Nord qu'il a dû quitter à regret pour combattre des ennemis

---

1 *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, pp. 13 et 23-24. Dans sa lettre à Louis XVIII, il rajoute d'autres consignes toutes aussi terrifiantes mais dont il se vante de ne pas les avoir exécutées.

2 *Journal de la Vendée* du 15 juin 1815.

3 A.N. 566 AP/21. Dossier 3. Portefeuille du sieur Dubouchet ; B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée, op. cit.*, p. 136.

moins conventionnels. Dès lors, cherchant à intimider les chefs vendéens par l'annonce de « forces considérables » qui convergent vers eux, il leur écrit qu'il est

« convaincu que la seule gloire qu'on puisse acquérir dans une guerre civile, c'est de la terminer. Il est affreux de contempler un champ de bataille où dans les vainqueurs et les vaincus, on ne voit que des Français »<sup>1</sup>.

C'est en quelque sorte à leur patriotisme qu'il fait appel tout en leur démontrant que l'insurrection est vouée à l'échec et à un dénouement sanglant. C'est le sens que prend la mission Malartic dépêchée par un Fouché qui pratique le double-jeu. Le ministre, de son côté, cherche à faire comprendre aux chefs royalistes que la mise en branle des innombrables armées de la coalition rend inutile les opérations dans l'Ouest qui sont, du reste, prématurées, la guerre extérieure ne commençant que le 15 juin<sup>2</sup>.

Malartic et ses deux amis royalistes, Flavigny et La Béraudière, ont été bien accueillis à Angers lorsque Delaborde était le chef. Ils le sont moins par Lamarque qu'ils peinent à convaincre de la réussite de leur mission. Malartic voit d'ailleurs en lui un ambitieux, qui, disposant des informations que lui remontent ses espions, est au courant de la faiblesse des forces vendéennes et ne souhaite pas laisser passer l'occasion d'une victoire facile<sup>3</sup>. En fait, Lamarque a surtout peur de se faire bernier par ses adversaires mais il finit par autoriser Malartic à entrer en pourparler avec Suzannet et d'Autichamp. Cette mission, semant la zizanie, réussit à miner la détermination de certains généraux vendéens<sup>4</sup>. Lamarque est autorisé à signer les propositions de paix des Vendéens mais sans vraiment trop croire qu'ils tiendront leur promesse. Les négociations piétinent car elles sont conditionnées à l'acceptation de d'Andigné qui opère sur la rive droite de la Loire.

### **La campagne éclair**

Parallèlement à ces négociations qui accélèrent la discorde parmi les chefs blancs, Lamarque continue ses préparatifs de campagne. Il fait réoccuper le pays en y stationnant des troupes, notamment à Napoléon-Vendée (La Roche-sur-Yon) et aux Sables-d'Olonnes, restées bonapartistes. Assuré de tenir les villes sur lesquelles il peut

---

1 A.D. Vendée. 1 Num 273/33. Pièce n°9. Lettre de Max. Lamarque à Suzannet, Nantes le 9 juin 1815.

2 A. Lignereux, *Chouans et Vendéens*, *op. cit.*, p. 199.

3 *Ibid.*, p. 200.

4 Deux camps s'affrontent : les irréductibles (les frères La Rochejaquelein et Duchaffault) et les opportunistes se croyant plus habiles (Sapinaud, Suzannet, d'Autichamp).

s'appuyer et garder ses arrières, il souhaite reprendre l'initiative laissée jusqu'à présent aux insurgés. Il met également en garde Brayer et Travot de se laisser aller à croire à la réussite de ces pourparlers. Bien lui en prend car le généralissime vendéen, Louis de La Rochejaquelein – frère de M. Henri –, a décidé de poursuivre le combat de son côté avant d'être tué aux Mathes le 5 juin. Cette mort glorieuse a pour effet de ressouder le camp vendéen sous l'autorité du général Sapinaud, vétéran de 1793 et 1799. Tout en appelant au retour de la mission Malartic, Lamarque est prêt à entrer en campagne le 10 juin.



Source : carte de l'auteur

Tout se joue en une dizaine de jours : les Vendéens ont concentré leurs troupes dans le Marais, à l'embouchure de la Vie. Côté impérial, malgré un temps exécrable rendant les chemins boueux, Lamarque quitte Nantes le 11, en y laissant toute son artillerie qui le ralentirait. Muni de vivre pour sept jours, il part rejoindre Travot qui continue à gêner les grands rassemblements vendéens. Comme des bruits annoncent une prise d'arme dans la Plaine, il se résout à s'avancer vers l'intérieur, gardant un œil sur le littoral. Le 17, il se dirige vers Legé tandis que Travot se porte sur Pallau et La

Chapelle-Pallau. Mais le 18, les 2500 hommes de Suzannet coupent la route de Nantes aux Sables-d'Olonnes, sur ses arrières. Comme le constate Marbot, dépêché par Davout : « la communication entre Nantes et le général en chef est entièrement coupée. La poste ne va plus. On n'a pas établi une ligne de correspondance, de sorte que MM. les généraux Lamarque et Charpentier [resté à Nantes] ne communiquent que par la voie des espions »<sup>1</sup>. Encore une fois, Lamarque ne fait que reprendre sa manière d'opérer à Naples et en Catalogne : il s'enfonce en pays hostile pour chercher l'ennemi et utilise les services des paysans qui se fondent dans le paysage pour correspondre. De toute manière, Suzannet a préféré rétrograder vers Rocheservière pour rejoindre d'Autichamp.

Le 19 juin, il fait avancer sous une pluie diluvienne ses 6000 hommes à Legé où il a « baïonneté [sic] bien du monde, mais [il] ne pu[t] pas [s']en réjouir, ce sont des Français ! Que font donc M. de Malartic et Cie ! »<sup>2</sup>. Il cherche avant tout un affrontement plus conséquent pour détruire l'ennemi en une seule fois afin de lui imposer la paix. Le 20 juin, toujours sous la pluie, il marche sur Rocheservière où 8 000 Vendéens se sont déployés jusqu'à Vielle-Vigne. Après un combat d'une demi-heure, les chasseurs de Saint-Hubert sont tournés par la Jeune Garde et se désagrègent. En tentant de rallier les troupes, Suzannet trouve la mort. Les insurgés ne tiennent pas le choc devant la marche résolue de leurs adversaires. Lamarque continue son avancée jusqu'à la Boulogne qui traverse le village de Rocheservière. D'Autichamp tient solidement le pont qui enjambe la rivière, empêchant tout passage en force. Grâce à des éclaireurs qui ont trouvé deux points guéables non surveillés des deux côtés du pont, Lamarque surprend les Vendéens par sa manœuvre d'encerclement, les obligeant à sonner la retraite et à fuir dans le plus grand désordre<sup>3</sup>. Beaucoup de fuyards sont faits prisonniers avant d'être renvoyés dans leurs foyers porteurs de proclamation de paix.

Désormais en position de force pour traiter, il propose une nouvelle fois aux chefs blancs d'accepter les propositions gouvernementales, d'autant que la nouvelle de la victoire de Ligny du 16 juin, où « l'Empereur a [...] remporté une victoire complète sur les armées réunies de Blücher et de Wellington (sic) »<sup>4</sup>, accélère le retour au calme. En attendant une réponse positive, il maintient la pression et poursuit l'ennemi afin de

---

1 A.N. 566 AP/23. Dossier 1. Marbot à Davout, Nantes, 18 juin 1815.

2 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Charpentier, Legé le 19 juin 1815.

3 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Clisson le 22 juin 1815. Une bataille de chiffres s'en suit entre les deux camps, A. Lignereux, *Chouans et Vendéens, op. cit.*, p. 169.

4 A.D. Vendée. 1 Num 273/35. Pièce n°29. Lettre de Max. Lamarque à Sapinaud, Vielle-Vigne le 20 juin 1815.

« forcer le paysans à rentrer »<sup>1</sup>. Il veut se montrer magnanime en préservant du pillage le château du général Sapinaud à Montaigu. Mais il y est victime le 21 juin, d'une tentative d'assassinat d'un dénommé Lelasseux, ancien professeur de mathématiques, qui l'a pris pour Travot. Alors que ses soldats sont sur le point de l'écharper, il le remet en liberté comme gage de bonne volonté<sup>2</sup>.

Le même jour, le télégraphe de Nantes lui apprend deux nouvelles qu'il apprécie diversement : le 18 juin, Bigarré a battu les chouans à Auray dans le Morbihan tandis que Napoléon a perdu le même jour à Waterloo. La missive ne lui annonce pas l'ampleur du désastre. S'il est pour l'heure plus préoccupé par la cessation des hostilités en Vendée, l'annonce de cette défaite change la donne : elle met en péril le régime et elle l'oblige surtout à en terminer au plus vite avant que la nouvelle ne s'ébruite. Connaissant bien la manière de fonctionner de « ces Messieurs », Travot le met plusieurs fois en garde contre leurs duperies car ils sont bien meilleurs diplomates que militaires<sup>3</sup>. Les royalistes ont en effet tenté plusieurs fois de gagner du temps, escomptant que « l'usurpateur » ne pourrait résister longtemps aux forces de la coalition<sup>4</sup>. Lamarque durcit alors le ton et les met « au pied du mur »<sup>5</sup> en leur renvoyant la responsabilité de la poursuite d'une guerre :

« Eh, messieurs ! Tout ce que vous avez demandé est accordé ; tout ce que vous pouvez désirer est accordé ! [...] Si vous refusez ce que vous avez demandé, je mettrai le peuple dans la confidence de ces articles et il verra qui veut la guerre »<sup>6</sup>.

Ce chantage finit par payer et les royalistes s'accordent à signer la paix le 26 juin bien qu'ils aient appris dans l'intervalle la défaite et l'abdication de Napoléon. Toujours méfiant, Lamarque porte ses troupes sur Beaupréau, où il échappe une nouvelle fois à une tentative d'assassinat d'un irréductible. Sapinaud ratifie de mauvaise grâce, le 28 juin, le traité de paix signé à Cholet l'avant-veille.

Lamarque peut, lui, se féliciter d'avoir terminé une guerre aussi rapidement. Napoléon à Sainte-Hélène saluera d'ailleurs son action en disant qu' « envoyé au plus

---

1 A.N. 566 AP/23. Dossier 1. Lettre de Davout à Lamarque, Paris le 23 juin 1815.

2 B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée*, op. cit., p. 246. Mal lui en prend, celui-ci le dénonce quelques jours plus tard dans les journaux.

3 *Réponse à M. le lieutenant-général Canuel par le général Max. Lamarque*, op. cit., pp. 73-74.

4 d'Autichamp, *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1815*, Adrien Egron, Paris, 1817, t. II, p. 141.

5 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Charpentier, Clisson le 24 juin 1815.

6 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Sapinaud, Clisson le 24 juin 1815.

fort de la crise, [il] y fit des merveilles et surpassa [s]es espérances »<sup>1</sup>. Bien que de nombreux combattants aient regagné leurs foyers, la paix reste néanmoins fragile et certains chefs comme Saint-Hubert – « homme taré » selon les dires de Lamarque<sup>2</sup> – ne conçoivent pas que la paix soit signée sans le consentement du roi. Dans ce contexte tendu, le chef de l'armée de la Loire concède à Sapinaud de ne pas désarmer le Marais mais reste sur ses gardes<sup>3</sup>. Il cherche aussi à faire appliquer le traité de Cholet sur la rive droite de la Loire où la situation est décousue. Dans une proclamation datée du 28 juin, il met l'accent sur l'amnistie accordée pour amener à signer des chefs confrontés à la dispersion de leurs troupes. Mais il n'est pas entendu et paie sa stratégie initiale de ne pas s'être porté en Bretagne et dans le Maine.

C'est avec peine qu'il voit son succès effacé par l'ampleur du désastre de Waterloo et l'abdication de Napoléon, qu'il apprend coup sur coup le 26 juin. Si « ce coup déchire [son] âme » et bien que vivant mal l'éviction de l'empereur, il se veut fidèle à la patrie en se mettant au service du gouvernement provisoire. Son attachement pour le souverain déchu semble sincère puisque plus rien ne l'oblige à ce moment-là à prouver sa fidélité<sup>4</sup>. Il ne cache pas sa tristesse de voir la France envahie par les coalisés. Le retour des Bourbons est catastrophique car la première Restauration n'a été qu'une résurgence de l'Ancien Régime : « on ne peut pas nous commander de renoncer aux frais de vingt ans de travaux ; il vaudrait mieux périr et tomber avec gloire »<sup>5</sup>, écrit-il à Davout. Sans nouvelle de Paris depuis plusieurs jours, il prête attention à toutes les rumeurs dont certaines annoncent que les coalisés ont l'intention de châtier une France jugée relaps.

C'est avec étonnement et satisfaction qu'il apprend que Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein désirent « se réunir à [ses] troupes, sous [ses] ordres, pour combattre comme Français, toutes tentatives des puissances étrangères qui auraient pour but le démembrement de la France »<sup>6</sup>. Les chefs royalistes entendent restaurer Louis XVIII sur le trône mais ils ne veulent pas le mettre à la tête d'un royaume amoindri. Devant le péril commun, ils choisissent de lutter pour l'indépendance nationale et l'intégrité du pays en demandant à se réunir à l'ex-armée impériale. Ce discours ne peut que ravir un

---

1 Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, éd. de Marcel Dunan, Flammarion, Paris, 1951, t. II, p. 532.

2 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Cholet le 30 juin 1815.

3 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Fouché, Cholet le 28 juin 1815.

4 Il renouvelle cette attachement à Napoléon quelques jours plus tard : « j'estime que nous sommes chanceux d'avoir servi jusqu'à la fin avec dévouement et avec quelques succès la cause de notre Empereur », A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Bigarré, Nantes le 5 juillet 1815.

5 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Beaupréau le 26 juin 1815.

6 A.N. 566 AP/23. Dossier 8. Lettre de Delaage à Max. Lamarque, Cholet le 3 juillet 1815.

patriote comme Lamarque, qui remercie « ceux qui se sont battus pour des opinions diverses [et qui] n'en conservent pas moins un cœur tout Français ». Une guerre civile entre Français devient nationale contre un ennemi extérieur qui « voudrait faire éprouver à notre patrie le sort de la Pologne ! »<sup>1</sup>. Voulant profiter de cet élan patriotique, il se presse de faire publier cette lettre pour que l'appel ait plus d'effet. Dans ces circonstances exceptionnelles où l'ennemi d'hier est l'allié d'aujourd'hui, il se dit prêt à réunir l'armée « pour marcher où le service du roi [l]e commandera » et à confier à Sapinaud le soin de maintenir l'ordre public en Vendée<sup>2</sup>. S'il ne doute pas de sa loyauté, il reste tout de même sur ses gardes et attend de sa part des gages de bonne volonté. Mais le ton donné à ses lettres – celui d'un supérieur à un subordonné – n'est peut-être pas le meilleur moyen d'obtenir la coopération de chefs ombrageux. L'annonce de la capitulation, signée le 3 juillet, et la retraite de l'armée derrière la Loire sous le commandement de Davout, viennent rapidement remettre en cause cette union fragile et jugée contre-nature par certains chefs blancs.

### **La victime expiatoire**

Le retour annoncé de Louis XVIII dans la capitale, et les nouvelles rassurantes des coalisés quant à l'avenir de la France, entament sérieusement la fusion envisagée entre « blancs » et « bleus ». Lamarque constate ce changement d'attitude de la part des chefs vendéens qui esquivent toute entrevue avec lui. Son armée commence également à subir les affres de la désertion car elle se rend bien compte avec le retour du roi qu'elle est passée du statut de vainqueur à celui de vaincu. Il se voit obligé de faire des exemples et de les haranguer pour défendre la cause de la patrie et de la liberté, rappelant le combat de leurs prédécesseurs :

« Soldats ! Il y a vingt ans que nous combattons pour être une nation grande et indépendante ; des milliers d'entre nous sont morts en criant *vive la Liberté !* Ne soyons pas traîtres à nous-mêmes, tenons nous prêts à combattre pour la même cause. L'Empereur vous l'a recommandé au moment où il s'éloigne de vous. [...] Soldats de l'armée de la Loire, un décret des représentants vient de vous décerner la récompense la plus honorable ; vous avez bien mérité de la Nation »<sup>3</sup>.

---

1 Lettre de Max. Lamarque à Sapinaud, Nantes le 3 juillet 1815, citée par B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée, op. cit.*, pp. 297-298.

2 B. Lasserre, *op. cit.*, p. 299.

3 A.N. 566 AP/22. Ordre du jour, Nantes le 10 juillet 1815.

Outre la résurgence révolutionnaire de la récompense collective édictée par les Chambres, Lamarque cite encore Napoléon, trois semaines après son abdication, à ses soldats restés très attachés à celui qui représente la sauvegarde des acquis de 1789. Sa proclamation risque de l'exposer à des reproches au moment où il faudrait adopter un autre langage. Toujours est-il que le 8 juillet, Davout lui demande de se rapprocher des troupes qu'il a regroupées en Sologne (armée du Nord, le corps de Grouchy, les corps d'observation des Pyrénées de Clauzel et de Decaen). Mais l'hémorragie continue. Pour l'endiguer, il emploie tous les moyens, allant jusqu'à utiliser l'arme du mensonge en prétendant que « le roi se réunit à [eux] pour repousser les Prussiens qui se livrent à tous les excès et à tous les désordres »<sup>1</sup>. Il trouve inconcevable qu'au moment où la patrie est en danger, ses soldats fuient leur devoir.

Après avoir laissé une garnison à Nantes et confié à la garde nationale la sûreté des villes de la région, il quitte la préfecture de la Loire-Inférieure le 14 juillet pour rejoindre Tours. Le maire s'en émeut<sup>2</sup> car s'il laisse une ville tranquille, l'effervescence est à son comble dans la région. Les « Bleus » tiennent les villes tandis que les « Blancs » sont maîtres des campagnes. Lamarque a bien d'autres préoccupations comme celle de faire arborer à ses soldats la cocarde blanche, celle-ci ne faisant qu'accroître la désertion et le désordre dans les rangs. Une mutinerie éclate même dans les bataillons de la Jeune Garde lorsque le général Hamelinaye déploie le drapeau blanc à Ingrandes dans le Maine-et-Loire. Lamarque voit son autorité remise en cause dans cette affaire et il aurait été dix fois assassiné s'il n'avait pas fait preuve de fermeté pour ramener ses hommes à la raison<sup>3</sup>. Il continue à poursuivre les déserteurs et à faire des exemples mais il avoue au prince d'Eckmühl qu'il partage l'amertume de ses soldats :

« Je ferai fusiller ceux que je pourrai joindre, mais, Monseigneur, cela n'arrêtera pas le mal et je dois vous déclarer avec franchise d'un militaire qu'il ne restera pas un seul soldat sous les drapeaux si l'on ne conserve pas les couleurs nationales »<sup>4</sup>.

Clairvoyant, il est néanmoins contraint de continuer sur cette voie car Paris exige la soumission de l'armée au roi et de la cocarde blanche, présentée par Davout comme un « sacrifice » nécessaire pour « l'intérêt de la patrie »<sup>5</sup>. La mort dans l'âme, il envoie au

---

1 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Brayer, Nantes le 13 juillet 1814.

2 A.N. 566 AP/23. Dossier 1. Lettre de Bertrand-Geslin à Max. Lamarque, Nantes le 14 juillet 1815.

3 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Dessoles, Tours le 1er août 1815.

4 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Angers le 16 juillet 1815.

5 A.N. 566 AP/23. Dossier 2. Ordre du jour, 16 juillet 1815. Davout avait chargé les généraux Kellermann, Haxo et Gérard de négocier à Paris les intérêts de l'armée dans l'optique d'un ralliement

chef de l'armée de la Loire sa soumission pleine et entière. Dans une lettre plus confidentielle, il émet ses réserves. S'il « regarde comme nécessaire » un Louis XVIII qui fait face aux injures de ses « alliés », il pense pouvoir faire de ses soldats de « fidèles sujets » à la seule condition que le roi garde les couleurs nationales. Il insiste auprès de Davout pour qu'on les défende, au risque que la France se retrouve sans armée et que de « grands excès » soient commis par les deux camps<sup>1</sup>. D'autant que les provocations des habitants rencontrés en chemin enveniment la situation. Lamarque se berce encore d'illusions à ce sujet et la réponse du prince d'Eckmühl sonne comme un rappel à l'ordre<sup>2</sup>.

Puisque le devoir l'exige, il s'efforce de procéder au changement en douceur et en « cathéchisant » ses soldats. Il leur raconte par exemple que le roi s'est fait porter sur le pont d'Iéna afin d'empêcher les Prussiens de le faire sauter. Il estime répondre de la majorité des troupes restantes, à part celles de la Jeune Garde qui sont « très mal composées » et « indisciplinées »<sup>3</sup>. Pour éviter la contagion, il demande à ce qu'on les envoie à Vierzon rejoindre la Garde impériale où la discipline est plus sévère. Mais l'annonce du licenciement de l'armée le 16 juillet réduit à néant son action. Lorsqu'il arrive à Tours le 24 juillet, la population redoute des débordements et il se demande s'il est bien nécessaire de poursuivre ses efforts :

« Monseigneur, je fais l'impossible pour arrêter la désertion, mais j'ai besoin de savoir si je ne contrarie pas le gouvernement que j'ai envie de servir. Jusqu'ici, j'ai contenu les soldats par des exemples sévères et j'ai fait fusiller les chefs de complot. Dois-je continuer ? »<sup>4</sup>.

A force de vouloir procéder en douceur à la conversion des esprits, son corps d'armée se retrouve en porte-à-faux avec le reste de l'armée de la Loire : il est ainsi le seul à n'avoir pas encore pris la cocarde blanche et des esprits malveillants ont déjà pris soin de révéler en haut lieu cette anomalie. Il prend alors conscience des graves conséquences que cela pourrait engendrer si la situation perdure. Il ordonne alors sur-le-champ d'arborer les couleurs du roi en montrant lui-même l'exemple : « j'ai fait ce sacrifice à la patrie, tous peuvent le faire, car il n'y a personne à qui il en coûte plus qu'à moi »<sup>5</sup>. A ce

au roi. Mais ils avaient dû se plier aux injonctions royales.

- 1 Lettre de Max. Lamarque à Davout, Angers le 17 juillet 1815, citée par B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendées, op. cit.*, pp. 318-319.
- 2 A.N. 566 AP/23. Dossier 2. Lettre de Davout à Max. Lamarque, St-Marceau, faubourg d'Orléans le 18 juillet 1815.
- 3 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Azay-le-Rideau le 22 juillet 1815.
- 4 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Tours le 24 juillet 1815.
- 5 A.N. 566 AP/22. Lettres de Max. Lamarque à Brayer et Travot, Tours le 24 juillet 1815.

moment-là, il pense s'être mis en conformité en éteignant l'incendie. Le calme est d'ailleurs rétabli dans Tours.

Mais les mauvaises communications qui règnent entre Paris et l'armée de la Loire – à cause notamment de l'occupation du Nord-Ouest du pays par l'armée prussienne – viennent compliquer une situation déjà tendue. Alors qu'il a envoyé sa soumission le 17 juillet et celles de ses régiments les 24 et 25 juillet, il se trouve que la première n'est jamais arrivée à destination. Renouvelant sa soumission, elle arrive naturellement bien après celles de ses collègues. Ce retard qui ne lui est pas imputable suscite beaucoup de rumeurs à Paris, rumeurs qui sont reprises par le *Journal des Débats* du 28 juillet : « on dit que la division du général Lamarque s'est battue, il y a quatre jours, auprès de Chinon, contre les troupes du roi ». Cette nouvelle est aussitôt exploitée par les Prussiens pour faire des démonstrations de l'autre côté de la Loire<sup>1</sup>. Même si Davout lui apporte son soutien, Lamarque se voit obligé de réfuter rapidement ces allégations car la rumeur s'est répandue au reste de l'armée<sup>2</sup>. Malheureusement, aucun démenti n'est publié dans les journaux parce que son nom figure sur l'ordonnance de proscription du 24 juillet où sont recensés les cinquante-sept « complices » qui ont permis le retour de Napoléon.

C'est par les journaux du 28 juillet qu'il apprend la nouvelle. L'intitulé vague – « Lamarque général » – et l'obligation de quitter Paris lui font d'abord penser qu'il s'agit d'un homonyme<sup>3</sup>, puis d'un complot allié visant à obliger les généraux à se mettre à la tête de leurs soldats pour envahir le reste de la France. Mais il se refuse à rallumer la guerre civile<sup>4</sup>. Davout lui conseille d'écrire au gouvernement pour lui témoigner son étonnement de voir récompenser de la sorte le « pacificateur de la Vendée ». Afin qu'il se défende au mieux, il lui demande également de remettre son commandement au général Ambert<sup>5</sup>. Lamarque dépêche aussitôt ses aides de camps Dauriac et Lasserre à Paris pour tirer les choses au clair et prendre les ordres, ajoutant avec irritation que

1 B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée*, op. cit., p. 332.

2 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque aux rédacteurs du *Journal des Débats*, du *Moniteur* et de *L'Indépendant*, Tours le 30 juillet 1815. *L'Indépendant* est supprimé par Fouché le 9 août.

3 Le général Isidore Lamarque (d'Arrouzat) servait à ce moment-là dans le corps d'observation du Var sous les ordres du maréchal Brune.

4 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Tours le 29 juillet 1815. Dans son *Essai historique*, il réitère qu'il aurait pu sans hésiter se mettre à la tête de troupes comme d'autres généraux mais « placé entre le sacrifice d'eux-mêmes et la guerre civile, ils ne balancèrent pas », t. I, p. 204. Quelques années plus tard, il dira toutefois qu'« en 1815, on comptait aussi sur l'ardeur martiale des fédérés et qu'il ne s'en est pas réuni un seul à la troupe que je commandais », t. I, p. 287.

5 A.N. 566 AP/23. Dossier 2. Lettre de Davout à Max. Lamarque, Bourges le 28 juillet 1815. Davout ne fait que devancer la lettre du ministre de la Guerre datée du 30 juillet où il lui ordonne de démettre de leurs fonctions les généraux dont les noms sont cités dans l'ordonnance royale, B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée*, op. cit., p. 350.

« sur trente-sept personnes qui sont avec moi sur cette [seconde] liste, il y en a trente-trois que je n'ai jamais connues, vues ni entendues. S'il y a une conspiration, ce doit être en monologue. Si c'est une victime expiatoire qu'on veut offrir aux émigrés, on ne peut pas en trouver une plus pure. Quels reproches peut-on me faire ? Je n'ai jamais été employé par le roi »<sup>1</sup>.

Il est vrai que cette liste de proscription constituée par Fouché manque de cohérence : les grands noms comme Ney, Soult, Drouot côtoient des personnes obscures et anonymes comme Cluys, Durbach ou Méhée de La Touche<sup>2</sup>, d'autant que beaucoup n'ont pas grand-chose à voir avec ce qu'on leur reproche. Lamarque, quant à lui, peut passer pour un bonapartiste convaincu puisque Napoléon lui a confié une armée chargée de lutter contre des royalistes. C'est suffisant pour être porté sur cette liste car il s'est fait des ennemis mortels en privant les chefs blancs de faire du roi leur obligé.

Dès lors, il s'active à préparer sa défense. Dans la lettre à Gouvion Saint-Cyr que nous avons déjà citée, il décrit de manière chronologique les événements depuis le 18 mars afin de s'absoudre de toute « conspiration quelconque ». Il met en avant le nom de personnalités royalistes comme Dessoles et Montesquiou pour cautionner son témoignage ; sa conduite en Vendée où il a désobéi aux ordres funestes de Napoléon et sauvé des vies ; qu'il n'aurait « jamais manqué à [s]on devoir » si le roi l'avait employé, ses nombreuses démarches le prouvent. Bref, il se décrit comme quelqu'un qui a été « plutôt persécuté que favorisé » durant son humble carrière, prenant à témoin un ministre qui le connaît et qui a pratiquement eu la même trajectoire<sup>3</sup>. Dans cet habile plaidoyer où il se campe en victime, Lamarque n'est jamais pris en flagrant délit de mensonge mais il omet savamment les éléments qui pourraient lui faire du tort. Bien lui en prend car les nouvelles de Paris sont mauvaises.

Son aide de camp Lasserre le prévient qu'il est « *accusé d'être sanguinaire* », « *d'avoir pris des mesures révolutionnaires contre les nobles* » et qu'il n'a pas envoyé sa soumission<sup>4</sup>. Les chefs blancs ont juré sa perte. Auguste de La Rochejaquelein, auréolé

1 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Davout, Tours le 31 juillet 1815. S'il ne cite pas de noms, on peut néanmoins penser *ad minima* qu'il connaît sur cette seconde liste Soult, Exelmans, Hulin, Defermon, Carnot, Merlin de Douai, Barère, ce qui fait plus que les quatre personnes qu'il prétend connaître.

2 Cluys était l'aide de camp de Savary, Durbach député de la Moselle durant les Cent-Jours et Méhée un agent double au passé trouble.

3 Lettre de Max. Lamarque à Gouvion Saint-Cyr, Tours le 30 juillet 1815, insérée dans *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque, op. cit.*, pp. 3-6. Ancien de l'armée du Rhin, il a longtemps séjourné à Naples puis en Catalogne avant d'être intégré tardivement dans la Grande Armée et gagner son bâton de maréchal.

4 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Dessoles, Tours le 1er août 1815. Souligné par Lamarque.

du prestige de son nom à la cour, l'a décrit comme un assassin qui a fait exécuter vingt-deux (ou vingt-cinq selon les versions) prisonniers à Rocheservière, alors qu'il se trouvait à Thouars à ce moment-là !<sup>1</sup> Ulcéré devant de telles allégations et se sentant trahi par la conduite « indigne » de ces « Messieurs », il reprend la plume et écrit à son ami Dessoles, toujours proche du pouvoir. Sa plaidoirie est simple : il a désobéi aux ordres impériaux et a tenté de limiter les injustices en menant la guerre à sa façon, avec tact et persuasion. Preuves à l'appui, son attitude lui a valu le respect de ces chefs qui le dénigrent aujourd'hui mais qui ont proposé de se ranger sous ses ordres, « demande[rait]-t-on à combattre à côté de celui qu'on n'estime pas ? », s'interroge Lamarque. Non, « le roi mieux instruit me donnera la couronne de *Gramen*, car je lui ai sauvé plus d'un citoyen »<sup>2</sup>.

Cette lettre semble empreinte de sincérité car elle est écrite dans un style moins convenu et plus direct que celle au ministre de la Guerre. En s'adressant à un vieil ami qu'il tutoie depuis les Pyrénées, il pense pouvoir convaincre le roi de son innocence. Pour cela, il prend soin de confier à un notaire tourangeau les pièces relatives à sa défense et notamment les lettres que lui ont envoyés les chefs vendéens<sup>3</sup>. Mais il s'illusionne sur l'influence de son ami dans les sphères du pouvoir royal, aux dires de son beau-frère, Brun. Dessoles le berce en effet d'espérances et attend plutôt « une occasion naturelle » pour le faire rayer de la liste<sup>4</sup>. Cette attente finit par agacer Lamarque : « as-tu la puissance de me défendre et de me faire rendre justice ? [...] L'incertitude me tue »<sup>5</sup>. De cet échange épistolaire, Lamarque sort déçu et blessé par un ami dont il estime qu'il ne se donne pas tous les moyens pour le sauver.

En revanche, ses deux beaux-frères Brun et Basterrèche obtiennent de meilleurs résultats en approchant les deux hommes forts du gouvernement, Talleyrand et Fouché<sup>6</sup>. Ce dernier a laissé entrevoir plus d'espérances que le premier et il recommande au général d'écrire un mémoire justificatif qu'il appuierait auprès du roi<sup>7</sup>. Surpris de trouver un allié aussi inattendu – il est vrai que Fouché prend sous sa protection ceux qui font

---

1 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Basterrèche, Tours le 14 août 1815.

2 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Dessoles, Tours le 1er août 1815.

3 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Basterrèche, Tours le 14 août 1815.

4 A.N. 566 AP/25. Dossier 3. Lettre de Dessoles à Max. Lamarque, Paris le 15 août 1815.

5 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Dessoles, Tours le 14 août 1815.

6 A.N. 566 AP/25. Dossier 3. Lettre de Brun à Max. Lamarque, Paris le 1er août 1815.

7 A.D. Vendée. 1 Num 119 4/35. Lettre de Max. Lamarque à Fouché, Tours le 4 août 1815. Auguste Billard, secrétaire général de l'armée de la Loire, a également rencontré Fouché pour défendre Lamarque en fournissant un mémoire, A.N. 566 AP/25. Dossier 3. Lettre de Billard à Max. Lamarque, Rosambo le 9 août 1815 à laquelle il a joint sa *Note* au ministre datée du 30 juillet 1815.

appel à lui et distribue facilement des passeports<sup>1</sup> – il s'attelle à rédiger son mémoire. Sa défense est simple : un soldat n'a pas à « délibérer sur les sources du pouvoir ». Par conséquent, pendant vingt-trois ans, il n'a « jamais appartenu qu'à l'État » et a servi indistinctement les différents régimes, ce qui ne le différencie pas de l'opinion du reste de l'armée. Son patriotisme souvent manifesté est la clef de son comportement militaire : il cite les batailles de la Révolution et de l'Empire auxquelles il a participé et signale qu'il a combattu sous les ordres de Moreau, ce qui n'est pas innocent puisque l'ancien opposant à Napoléon avait été nommé maréchal de France à titre posthume par Louis XVIII en 1814.

Il ajoute que ce n'est qu'après le départ du roi que l'État l'a de nouveau employé et c'est en tant que serviteur de l'État qu'il a dû obéir et se rendre en Vendée malgré les risques que cela occasionnait. Paradoxalement, il a désobéi aux ordres quand ceux-ci ont « blessé [s]es principes et [s]a conscience ». Dès lors, la modération a été sa politique et seule certaines personnes « dont la paix trompe toujours les espérances, et qui voudraient exagérer l'importance de cette guerre, peuvent [l]e calomnier ». Il termine en s'en remettant à la justice du roi et fait l'apologie des vertus royales « si nécessaire à la France » sans pour autant se renier puisque tous ceux qui défendent la France le font « en même temps [pour] la *Patrie* et la *Liberté* ! »<sup>2</sup>. Selon le témoignage du général Gründler, Lainé, alors président de la Chambre des députés, aurait lu le mémoire de Lamarque chez Fouché et aurait été frappé par son contenu, s'exclamant à la sortie du cabinet : « quand on porte une épée et que l'on écrit ainsi, on est une puissance dans l'État »<sup>3</sup>. Toujours est-il que Lamarque fait distribuer plusieurs copies de son mémoire aux personnes susceptibles de pouvoir infléchir la volonté royale. Il écrit d'ailleurs un *Supplément au roi* le 20 novembre en y adjoignant cette fois-ci des documents à l'appui, avant de se décider à tout regrouper et à faire imprimer, avec l'aval du ministre de la police Decazes, en décembre 1815, sa *Défense*<sup>4</sup> pour toucher un plus large public<sup>5</sup>.

---

1 E. de Waresquiel, *Fouché, op. cit.*, p. 610.

2 A.N. 566 AP/22. Mémoire au roi, Tours le 4 août 1815. Souligné par Lamarque.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 22 janvier 1825, t. II, p. 189.

4 Elle reprend sa lettre du 30 juillet à Gouvion Saint-Cyr, son mémoire au roi, son supplément et les nombreuses pétitions de l'armée de la Loire. Selon Mme de Gérando, sa *Défense* a été distribuée au duc de Richelieu (président du Conseil), à Jaucourt (ami de Talleyrand), à Lainé (président de la Chambre des députés), au duc de Montmorency (pair de France) et à Garnier (pair de France) sans pour autant savoir si elle a été bien donnée au roi, Lettre de Mme de Gérando à Max. Lamarque, Paris le 6 décembre 1815, *Lettres de la baronne de Gérando, op. cit.*, pp. 282-285 ; Lettre de Mme de Gérando à Juliette Récamier, Paris, décembre 1815, p. 286.

5 Lettre de Max. Lamarque à Decazes, Libourne le 15 décembre 1815. Collection privée.

Il reçoit dans le même temps d'innombrables soutiens de la part des officiers et des soldats de l'armée de la Loire qui prennent sa défense dans les journaux, comme Bigex, son chef d'état-major qui fait insérer une réclamation dans le *Journal de Paris* du 6 août<sup>1</sup> ; ou qui signent des pétitions soulignant son bon comportement. Elles disent toutes sensiblement la même chose : Lamarque leur a imposé une sévère discipline, a prôné la modération et a été magnanime envers les vaincus. La dissemblance de ces récits laisse à penser que ces pétitions comportent une certaine spontanéité et qu'elles expriment un élan de la solidarité existant entre les soldats et leur chef injustement calomnié.

Pour l'heure, il doit prendre son mal en patience à Tours où il a été placé sous la surveillance de la police. Le maréchal Macdonald – chargé par le pouvoir de liquider l'armée – lui rappelle de se conformer aux prescriptions stipulées dans l'ordonnance du 24 juillet, à savoir de rentrer dans ses foyers. C'est avec exaspération que Lamarque lit la lettre de celui qui lui fait la leçon. Les deux antagonistes ont eu durant ces Cent-Jours, des trajectoires diamétralement opposées. L'un a pris le parti de l'empereur tandis que l'autre est resté fidèle au roi jusqu'à sa sortie de France avant de refuser tout emploi. Lamarque lui fait dire qu'il attend simplement les passeports du ministre de la Police pour se mettre en règle<sup>2</sup>. Ironique, il se complaît à rajouter qu'il est « assez accoutumé aux injustices » – hier Macdonald, aujourd'hui les chefs blancs<sup>3</sup>. Décidément, Lamarque n'est pas homme à dissimuler sa rancune. Cette animosité ne doit cependant pas cacher une baisse conséquente de son moral. Se sentant à la fois trahi, abandonné et impuissant, il ne se résigne pas à devoir supporter toutes les calomnies qu'on colporte sur son compte, à moins qu'on veuille faire de lui une victime expiatoire « parce qu'[il a] humilié quelques nobles et pacifié la France ? ». Toutes ces bassesses finissent par lui faire « détester le genre humain » et il se console en s'appropriant ces vers du *Mahomet* de Voltaire : « la persécution fait toujours la grandeur »<sup>4</sup>. Le 12 août, il reçoit enfin ses passeports du ministre de la Police afin de retourner dans les Landes, officiellement « pour soigner sa santé »<sup>5</sup>.

\* \* \*

---

1 A.N. 566 AP/25. Dossier 3. Lettre de Bigex à Max. Lamarque, Saumur le 14 août 1815.

2 A.N. F7 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à Fouché, Tours le 4 août 1815.

3 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Macdonald, Tours le 7 août 1815.

4 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Dessoles, Tours le 5 août 1815.

5 A.N. 566 AP/26. Dossier 1. Lettre de Hersant-Destouches à Max. Lamarque, Tours le 12 août 1815.

Plus que 1814, 1815 marque une rupture dans la carrière de Lamarque. Désormais perçu et reconnu comme bonapartiste par un pouvoir royaliste triomphant, ses perspectives d'avenir s'en trouvent grandement amoindries. Ayant fait preuve de retenue sous la première Restauration, son attachement à Napoléon refait surface lors des Cent-Jours et même au-delà, alors que beaucoup ont déjà pris leur distance avec l'empereur. Son retournement en faveur du roi à la mi-juillet s'est avéré trop tardif pour être perçu comme sincère. Bien qu'il ait condamné la dérive autoritaire du régime impérial, il reste malgré tout attaché au « sauveur » de la France. Celui-ci lui apparaissait porté par un courant jacobin et patriotique et il le voit durant ces Cent-Jours comme le seul capable d'incarner et de maintenir l'héritage de 1789. Mais c'est un Napoléon idéalisé et bien incapable de remplir le rôle de souverain constitutionnel qu'on tente de lui faire jouer. Durant cette courte expérience de l'Empire libéral, Lamarque a tenté de concilier son affection personnelle pour l'empereur et ses idées libérales, quitte à sacrifier ces dernières quand les circonstances l'ont exigé. Pragmatique et patriote, il cherche par sens du devoir à remplir au mieux la mission qui lui est confiée en Vendée, sachant pertinemment les risques qu'il encourt de se compromettre dans une guerre civile où les passions sont exacerbées. Il s'est de fait ménagé une porte de sortie en contrevenant aux ordres « terribles » de Napoléon en cas de défaite de ce dernier et c'est avec une fierté non dissimulée qu'il peut écrire au roi que « la guerre de Vendée est un titre de gloire pour [lui], non seulement [il] l'[a] faite avec humanité et comme si [il] avai[t] *lu dans l'avenir* qu'un jour [il] en rendrai[t] compte à V.M. »<sup>1</sup>. Il croit avec une certaine forfanterie avoir prévenu les événements, mais il n'a en revanche pas prévu qu'il se retrouverait sur une liste de proscription le mettant dans une situation délicate et inédite : celle de suspect politique.

---

1 A.N. 566 AP/22. Mémoire au roi, Tours le 4 août 1815. Souligné par nous.

## Chapitre VI

### PROSCRIPTION ET SUSPICION

Il est de coutume de brocarder le second retour des Bourbons en 1815 comme celui d'être rentré « dans les fourgons de l'ennemi ». Battue à Waterloo, la France est occupée et Louis XVIII hérite d'une situation désastreuse où il doit en même temps raffermir son pouvoir et composer avec ses « alliés ». La seconde Restauration commence ainsi par des mesures radicales entraînant le licenciement de l'armée impériale et une sévère épuration, contrairement à ce qui avait été fait en 1814. Trompé dans ses espérances par « ce misérable Fouché »<sup>1</sup>, Maximien Lamarque est contraint de quitter la France en 1816. Il revient en 1818 avec une rancune plus ou moins dissimulée contre la Sainte-Alliance. Ancien proscrit, il reste suspect aux yeux de la Restauration qui le place sous surveillance. Côté les chefs libéraux, il fait figure d'opposant au régime alors qu'il ne s'en démarque que sous certains aspects et qu'il tente de regagner sa place dans l'armée. Éloigné des fonctions militaires et politiques pendant dix ans, il est obligé de s'adapter au rôle ingrat de spectateur forcé, qui n'a plus de prise sur les événements. Cette longue période de disette est également celle de l'apprentissage de la politique et de ses pratiques. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le général Lamarque n'est pas arrivé *naturellement* à la politique comme un certain nombre de ses camarades. C'est le fruit d'une lente maturation et d'un long cheminement semé d'embûches.

#### « LE PAIN AMER DE L'EXIL »

L'ordonnance du 24 juillet 1815 et la loi du 12 janvier 1816 qui bannissent aussi bien les « complices » de l'ex-empereur<sup>2</sup> que les régicides<sup>3</sup>, reprennent une pratique

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre IX à Mlle Sauvan, Bruxelles le 26 juin 1816, p. 285.

2 M. Doher, *Proscrits et exilés après Waterloo*, Peyronnet et cie, Paris, 1965.

3 S. Luzzatto, *Mémoire de la Terreur. Vieux Montagnards et jeunes républicains au XIXe siècle*, *op. cit.*

entamée sous la Révolution pour se débarrasser des opposants politiques. Napoléon a dressé lui-même en mars 1815 une liste des personnes exclues de l'amnistie à cause de leur trahison de 1814. En établissant la liste du 24 juillet, Fouché pense qu'il ne s'agit que d'une liste de plus. Forcé de quitter son pays natal pour se réfugier sur un sol étranger, l'exilé est pour le proscrit « une addition de ruptures et une succession de pertes qui affectent le quotidien, le familial et le familial »<sup>1</sup>. Désorienté personnellement et culturellement, l'exilé doit apprendre à vivre isolé, loin de ses attaches ou rejoindre ceux qui partagent le même sort. Mis sous surveillance puis proscrit, Lamarque subit impuissant les épreuves qui lui sont imposées tout en étant contraint à donner des preuves de sa bonne foi.

### **Sous surveillance**

Parti de Tours le 17 août, Lamarque craint pour sa vie. Il appréhende notamment son passage à Bordeaux, où Clauzel a eu du mal à calmer les esprits tous acquis au royalisme. Il croit que « beaucoup de chevaliers Bruslart [...] peuvent avoir envie de [l']assassiner »<sup>2</sup>, faisant référence à cet ancien chouan devenu gouverneur de la Corse en 1814 auquel la rumeur prêtait des projets d'assassinat de Napoléon à l'île d'Elbe. La désignation des « complices » de « Buonaparte » par l'ordonnance du 24 juillet n'a pas arrêté la violence dans le pays – et notamment dans le Midi – connue sous le nom de « Terreur blanche »<sup>3</sup>. Maximien appréhende ainsi son retour dans le Sud. Mais il rejoint sans incident notable les Landes, où la transition entre les deux régimes s'est effectuée, mise à part quelques manifestations de soutien à l'Empire, sans heurt trop grave<sup>4</sup>.

Le préfet des Landes, Carrère de Loubère, est en revanche très contrarié par la venue d'une personnalité réputée attachée au régime déchu et surtout à Saint-Sever, son lieu de résidence légale, qui « renferme un grand nombre de bonapartistes »<sup>5</sup>. Dessoles a pourtant préparé et rassuré le préfet sur la venue de son ami en garantissant « la loyauté de sa conduite et qu'on peut lui assigner une résidence quelconque en toute sûreté »<sup>6</sup>. Lamarque ne compte pas d'ailleurs s'attarder dans les Landes puisqu'il a demandé à

---

1 S. Aprile, *Le siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, CNRS éditions, Paris, 2010, p. 8.

2 A.N. 566 AP/22. Lettre de Max. Lamarque à Basterrèche, Tours le 14 août 1815.

3 Voir P. Triomphe, « Les sorties de la "Terreur blanche" dans le Midi », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°49, 2014/2, pp. 51-63.

4 A. et J. Richard, *Nouvelle histoire des Landes*, Lesgourgues, Dax, 1947, p. 94.

5 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Carrère de Loubère à Fouché, Mont-de-Marsan le 5 août 1815.

6 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Dessoles à Carrère de Loubère, Paris le 9 août 1815.

Fouché la permission d'aller prendre les eaux dans les Pyrénées pour soigner sa santé « tout à fait dérangée »<sup>1</sup>. Affligé par la situation politique et calomnié, Lamarque est devenu irascible et ombrageux, vouant aux gémonies « les crapauds, les vipères et tous les animaux abjects et venimeux » proches du pouvoir, ajoutant dépit qu'il aurait préféré mourir en pleine gloire à Wagram que de voir « un présent aussi pénible »<sup>2</sup>. Son moral au plus bas, il ressent le besoin d'aller se ressourcer chez sa sœur Désirée qui habite à Arzacq dans les Basses-Pyrénées<sup>3</sup>. Mais le préfet voit dans ce voyage une violation manifeste de son assignation à résidence. Lamarque supporte mal les tracasseries de « l'ex-émigré Carrère » et il s'en ouvre à Fouché : s'il reste au Cap de Gascogne, il sera « dans une espèce de prison » où il pourra ni voir sa famille ni s'occuper de ses propriétés. Conformément à ce qui a été promis, il lui demande « de donner des ordres pour ramener cet administrateur à ce qu'il doit d'égard à un officier général »<sup>4</sup>. Conforté dans son sentiment de supériorité des militaires, c'est avec un mépris manifeste qu'il qualifie le préfet d'émigré afin de le distinguer du reste de ses concitoyens qui, eux, l'estiment. Il l'accuse aussi de contrevenir aux ordres d'un ministre anciennement jacobin. Mais cette fois-ci, les rôles sont inversés : Lamarque est confronté à un préfet obtus soutenu par le pouvoir tandis qu'il n'est plus lui-même qu'un suspect politique « mis en quarantaine » en attendant que l'on statue sur son avenir.

Son inquiétude croît lorsqu'il apprend l'entrée d'une armée espagnole au Pays basque, au point de demander au ministre de la Police son transfert à Périgueux<sup>5</sup>. En attendant, il doit se conformer de mauvaise grâce aux injonctions du préfet en rentrant à Saint-Sever. Dans sa lettre du 14 septembre, Fouché lui donne raison contre le préfet<sup>6</sup> mais celui-ci n'en tient pas compte, il sait que le ministre est de plus en plus contesté au sein du gouvernement. L'élection en août 1815 d'une « chambre introuvable », composée très majoritairement d'ultra-royalistes, contraint le ministère Talleyrand-Fouché à se retirer. Nouveau ministre de la Police, Decazes applique l'ordonnance à la lettre. Ce changement oblige Lamarque à recommencer sa plaidoirie pour s'attirer les grâces d'un ministre qui ne connaît pas son cas. Il réitère ainsi ses plaintes à l'encontre

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre I à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 31 août 1815, p. 255.

2 *Ibid.*, pp. 256-257.

3 La commune d'Arzacq-Arraziguet est distante de 30 km de Saint-Sever.

4 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à Fouché, Arzacq le 27 août 1815.

5 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à Fouché, Arzacq le 29 août 1815. Le duc d'Angoulême obtient rapidement le retrait de cette armée, *Victoires et conquête, op. cit.*, t. XXIV, p.256.

6 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Fouché à Carrère de Loubère, Paris le 14 septembre 1815.

du préfet<sup>1</sup> et signale même qu'il aurait pu déclencher la guerre civile en juillet 1815<sup>2</sup>. C'est sans compter sur un Carrère désireux de se débarrasser de cet administré jugé trop encombrant dont les relations et les membres de la famille affichent bien peu de ferveur envers le régime de la Restauration<sup>3</sup>. Dans une lettre, il l'accuse même de « prosélytisme » en tentant de rallier la population à sa cause<sup>4</sup>.

Qu'en est-il réellement ? On peut penser que ce préfet landais gagné à l'ultracisme accable délibérément Lamarque car il représente un danger pour l'ordre public. De son côté, Lamarque n'a aucun intérêt à semer la discorde puisqu'il attend toujours d'être rayé de la liste des proscrits. Il fait profil bas en vivant à l'écart, s'occupe à diriger les travaux de son hôtel particulier et à classer ses archives. En revanche, ses fréquentations posent problème pour des autorités atteintes de paranoïa en ces temps troublés. Même s'il ne reçoit la visite que de proches, ces rassemblements ont des allures de conspiration révolutionnaire ou bonapartiste<sup>5</sup>. La municipalité saint-séverine se méfie d'un militaire rappelant trop le régime abattu et dont la popularité risque de cristalliser toutes les oppositions. Selon B. Lasserre, une partie de la population de Saint-Sever aurait eu, semble-t-il, l'intention de lui faire un accueil triomphal avant de se raviser<sup>6</sup>. Il faut ajouter que Lamarque a délibérément ignoré les autorités municipales et en premier lieu son maire, le baron de Cauna, qui s'était fait remarquer le 15 mars 1815 pour son vote hostile à Napoléon lors du conseil municipal<sup>7</sup>. Le maire joint ainsi ses accusations à celles du préfet, à une période où les fonctionnaires royaux redoublent de zèle<sup>8</sup>. Si Lamarque se tient tranquille, il ne fait rien pour assouplir ses relations tendues avec l'administration, établissant un rapport de force jusqu'au point d'y laisser sa santé. Déjà malade depuis son retour, il tombe en dépression et se résigne à ne pas gagner cette bataille<sup>9</sup>.

---

1 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à Decazes, Saint-Sever le 11 octobre 1815.

2 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à Decazes, Saint-Sever le 20 octobre 1815.

3 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Carrère de Loubère à Decazes, Mont-de-Marsan le 18 octobre 1815.

4 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Carrère de Loubère à Decazes, Mont-de-Marsan le 31 octobre 1815.

5 Voir L. Nagy, *D'une terreur à l'autre. Théorie du complot et nostalgie de l'Empire 1815-1816*, Vendémiaire, Paris, 2012.

6 B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée, op. cit.*, p. 357. Des jeunes gens exaltés ont néanmoins voulu honorer son retour en faisant passer un taureau devant sa porte, lors d'une course.

7 A.M. de Saint-Sever. Procès-verbal du 15 mars 1815. Napoléon y est qualifié notamment de « monstre ambitieux ».

8 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Cauna à Carrère de Loubère, Saint-Sever le 30 octobre 1815.

9 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre II à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 26 octobre, pp. 259-261.

Le 19 novembre, le préfet obtient de Decazes son assignation à Libourne en Gironde<sup>1</sup>. Ce changement a pour but de lui enlever toute influence sur ses concitoyens. Lamarque est abasourdi par cette nouvelle et il écrit au préfet que ses subordonnés le trompent sur son compte. Il fait même le voyage jusqu'à Mont-de-Marsan pour tenter de le faire changer d'avis et l'assigner chez sa sœur<sup>2</sup>. Mais sa démarche échoue. Il se retourne alors vers Decazes car on l'accuse d'avoir une mauvaise influence sur la jeunesse. Il joint à sa lettre celle du curé de Saint-Sever, témoignant des injustices qu'il a subi<sup>3</sup>. Dans le même temps, ses amis défendent ses intérêts dans la capitale en faisant jouer leurs relations<sup>4</sup>. Mais son assignation en Gironde est maintenue.

Contraint de quitter Saint-Sever, Lamarque voue aux gémonies ce préfet qu'il n'hésite pas à qualifier de « misérable »<sup>5</sup>, tandis que celui-ci savoure sa victoire : depuis le départ du général, « les factieux [de Saint-Sever] y sont moins audacieux »<sup>6</sup>. Arrivé début décembre à Libourne en compagnie de sa sœur et de son neveu, Lamarque supporte mal la surveillance étroite dont il est l'objet. Si on en croit le rapport du sous-préfet de Libourne, il tente même d'échapper à la vigilance de ses gardiens. Ses espions lui ont en effet rapporté que le général aurait reçu depuis Paris un passeport anglais par l'entremise de son beau-frère Basterrèche. Le sous-préfet ordonne immédiatement la fouille de ses papiers ainsi que ceux de sa sœur. Certains documents retrouvés brûlés accréditent la thèse de la tentative d'évasion<sup>7</sup>. Les essais de justification de Lamarque ne font que la renforcer.

Toutefois Maximien comprend assez vite que cette affaire risque de lui faire grand tort auprès de Decazes et il lui écrit qu'il s'agit seulement d'un « zèle indiscret de quelques amis ». Ceux-ci ont été épouvantés par la radicalisation du contexte politique depuis l'évasion de Lavalette le 20 novembre et l'exécution du maréchal Ney le 7 décembre. S'ajoute à cela une bataille parlementaire à propos de la loi d'amnistie qui doit statuer sur le sort des membres de la seconde liste du 24 juillet. Tous ces faits ont

---

1 A.N. 566 AP/25. Dossier 3. Lettre de Carrère de Loubère à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 19 novembre 1815.

2 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à Carrère de Loubère, Saint-Sever le 20 novembre 1815. Il écrit dans le même temps une lettre beaucoup plus incisive à Decazes.

3 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à Decazes, Saint-Sever le 23 novembre 1815.

4 Lettre de Mme de Gérando à Max. Lamarque, Paris le 6 décembre 1815, *Lettres de la baronne de Gérando*, *op. cit.*, pp. 282-285 ; Lettre de Mme de Gérando à Juliette Récamier, Paris, décembre 1815, p. 286.

5 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, Lettre III à Mlle Sauvan, Libourne le 27 décembre 1815, p. 262.

6 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Carrère de Loubère à Decazes, Mont-de-Marsan le 8 décembre 1815.

7 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de La Salle à Decazes, Libourne en décembre 1815.

conduit les amis de Lamarque à commettre « l'imprudence de demander des passeports »<sup>1</sup>. En pleine Terreur blanche, ils voulaient lui éviter les risques d'une traversée du pays en s'embarquant pour l'Angleterre, pays dont il parle la langue. Mais Maximien a beau jurer qu'il aurait refusé de partir, il constate que le gouvernement a renforcé sa surveillance : « j'[ai] un gendarme dans ma chambre et deux sentinelles à ma porte ; on me gard[e] comme un criminel d'État »<sup>2</sup>.

Il peut malgré tout compter sur le soutien indéfectible de sa sœur qui a réussi à « excite[r] un intérêt universel » sur sa personne. Grâce à son entreprise de séduction, d'importants notables libournais défendent sa cause auprès des autorités, notamment des amis intimes du bordelais Lainé, président de la « chambre introuvable », et de la famille Decazes, originaire de la ville<sup>3</sup>. Le propre père du ministre demande à son fils de faire « tout ce qui est possible » car il est « convaincu de [l'] innocence » de Lamarque après avoir lu sa *Défense*<sup>4</sup>. Le préfet de la Gironde, Camille de Tournon, juge quant à lui sa conduite « irréprochable »<sup>5</sup>. Decazes paraît bien disposé mais sa marge de manœuvre est limitée dans ce climat tendu. Il arrive seulement à faire retirer les gendarmes du domicile de Lamarque<sup>6</sup>.

Le 6 janvier 1816, les mesures se durcissent. Contre l'avis du roi et de ses ministres, les députés votent à la majorité le bannissement des personnes qui figurent sur la seconde liste. Promulguée le 12 janvier, cette loi dite « d'amnistie » oblige une nouvelle fois Maximien à plier bagage. Son opinion s'exprime à travers cet épigramme persifleur :

C'est bien injustement qu'on fronde  
Ce bon gouvernement royal,  
Quand sa clémence sans seconde  
Accorde un pardon général,  
Dont elle excepte tout le monde<sup>7</sup>.

---

1 Lettre de Max. Lamarque à Decazes, Libourne le 15 décembre 1815, citée par B. Lasserre, *op. cit.*, pp. 359-360 ; Lettre de Mme de Gérando à Juliette Récamier, Paris, décembre 1815, *Lettres de la baronne de Gérando, op. cit.*, p. 286.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre IV à Mlle Sauvan, Libourne le 24 janvier 1816, p. 266.

3 *Ibid.*, t. II, Lettre III à Mlle Sauvan, Libourne le 27 décembre 1815, p. 262.

4 Apostille du chevalier Decazes à son fils, Libourne le 15 décembre 1815, citée par B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée, op. cit.*, pp. 359-360.

5 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Tournon à Decazes, Bordeaux le 21 décembre 1815.

6 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Decazes à Tournon, Paris le 13 janvier 1816.

7 Cité par B. Lasserre, *Mémoires, op. cit.*, p. 370. Il établit également un dictionnaire afin d'expliquer le nouveau sens des mots donnés par les royalistes : amnistie = exil ; justice = cours prévôtales ; régime paternel = loi des prévenus ; vœux unanimes des peuples = baïonnettes étrangères ; paix = stupeur.

Cette loi le force à chercher un asile à l'étranger. L'Angleterre aurait été sa destination première si elle n'avait pas rendu un nouvel *Alien Act*, interdisant l'accès à son territoire aux personnes incluses dans l'ordonnance du 24 juillet et aux récidives relaps d'y séjourner. Les puissances européennes autorisent seulement les proscrits à s'établir en Autriche, en Prusse, en Russie ou en Amérique. Lamarque voit en Bruxelles et dans la Suisse les seuls endroits qui comporteraient le « moins d'inconvénients [sic] »<sup>1</sup> pour lui. Mais il se leurre en conditionnant son départ à la possibilité de repasser par Saint-Sever et de venir à Paris pour prendre son fils<sup>2</sup>. Il finit par demander un passeport pour la Belgique car la famille de sa défunte épouse s'y trouve. Ce qu'il obtient sans problème<sup>3</sup>. La loi d'amnistie l'oblige également à abandonner avant de partir les revenus dont il bénéficiait à titre gratuit. « Par mesure de sûreté », il transfère ses rentes et ses actions à son beau-frère Ducasse<sup>4</sup>. Mais il reste inquiet pour ses propriétés.

Le 7 février, Lamarque quitte Libourne avec sa sœur, rejoint par son ami Garrau, l'ancien représentant en mission, lui-même proscrit. Au bac de Cubzac, il reçoit un message de réconfort de la part de l'un de ses anciens soldats qui n'a pas peur de braver les regards pour lui apporter son soutien<sup>5</sup>. Les autorités continuent à se méfier de lui et multiplient les tracasseries. Ayant obtenu un laissez-passer temporaire pour Châteauroux<sup>6</sup>, le préfet de l'Indre – un cousin de Dessoles – s'inquiète de sa venue prochaine en raison de son pouvoir de séduction<sup>7</sup>. A Versailles, sa sœur l'empêche de pénétrer clandestinement dans la capitale pour revoir ses amis et son fils, « c'est le supplice de Tantale »<sup>8</sup>, écrit-il. Anxieux à l'idée de quitter la France dans la peau d'un proscrit, il considère cet exil comme une véritable mort.

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre III à Mlle Sauvan, Libourne le 27 décembre 1815, p. 264.

2 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à La Salle, Libourne le 23 janvier 1816.

3 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Passeport délivré le 30 janvier 1816.

4 A.D. Landes. 87 J. Transfert des rentes et actions par MM. Béhic et Ménard et Cie, Paris le 2 mars 1816.

5 AN. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Merlin à Max. Lamarque, Bordeaux le 28 décembre 1828.

6 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Tournon à Decazes, Bordeaux le 2 février 1816. Lamarque invoque des affaires à terminer. Nous pensons qu'il a voulu récupérer les documents qu'il avait confié à un notaire tourangeau en juillet 1815.

7 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de J. G. Dessoles à Decazes, Châteauroux le 8 février 1816.

8 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre V à Mlle Sauvan, Versailles le 7 février 1816, p. 267.

### « On m'exile dans mon exil »

Arrivé à Bruxelles le 23 février<sup>1</sup> comme bon nombre de réfugiés français<sup>2</sup>, il descend chez l'oncle de sa femme, Corneille Louis Reynders, habitant sur la Place Royale. Cet ancien associé de Jean Courtiau est à la tête d'une grande fortune, investie dans une estimable collection de tableaux<sup>3</sup>. Quelques jours plus tard, Lamarque reçoit l'ordre de quitter la ville, conformément à la volonté du roi Guillaume Ier, pressé par les puissances alliées<sup>4</sup>. Lamarque prétexte alors sa mauvaise santé et celle de sa sœur pour rester à Bruxelles jusqu'au mois d'août<sup>5</sup>, car il a bien compris que ce pays lui offrait plus de garanties. Une de ses connaissances tente même de sensibiliser l'opinion publique sur son sort en écrivant à *L'Observateur*, journal belge lu par le roi des Pays-Bas. Insérée à la suite de la lettre de Lamarque à Louis XVIII – « l'une des plus belles qu'on ait écrite dans les derniers temps », selon le rédacteur du journal – sa brève notice insiste sur le fait que la femme du général était hollandaise<sup>6</sup>. On ne sait pas si cet article a influencé la décision du roi mais toujours est-il que Guillaume Ier accorde assez facilement des délais successifs à ceux qui le demandent, s'appuyant sur l'article 4 de la constitution hollandaise<sup>7</sup>. Cette attitude généreuse face aux alliés ne fait qu'accroître l'estime que porte Lamarque à ce « prince philosophe », ravi que la Belgique ne devienne pas la Tauride<sup>8</sup>.

Assuré de la protection royale, il s'enquiert d'un logement où il entend se réfugier « dans la retraite la plus profonde »<sup>9</sup> pour ne pas attirer l'attention. L'entourage de sa sœur et de son neveu sont salvateurs pour supporter cet éloignement, d'autant que le printemps exécrationnel entame son moral. Les fonds débloqués par son banquier, Béhic,

---

1 *Journal des Débats* du 1er mars 1816.

2 Sur le séjour des exilés français aux Pays-Bas et l'attitude du roi à leur égard, voir A. Jourdan, « Les proscrits de la Restauration aux Pays-Bas. Guillaume Ier, un roi constitutionnel ? », in J-C. Caron et J-P. Luis (dir.), *Rien appris, rien oublié ? Les Restaurations dans l'Europe postnapoléonienne*, PUR, Rennes, 2015, pp. 449-459.

3 *Catalogue d'une collection précieuse de tableaux composant le cabinet de feu M. Corneille Louis Reynders*, vente du 6 août 1821, Casterman, Tournai, 1821.

4 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Huysman d'Annecroix à Max. Lamarque, Bruxelles le 29 février 1816.

5 M. Lamarque, *op. cit.*, t. II, Lettre VII à Mlle Sauvan, Bruxelles le 8 avril 1816, p. 272. Garrau, régicide, a moins de chance car il est contraint de partir pour l'Allemagne.

6 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Dulaure à Max. Lamarque, Anvers le 25 février 1816.

7 L'article 4 promet l'hospitalité à tout individu indistinctement. Guillaume Ier ne souhaite pas se faire dicter sa conduite par les puissances alliées. Leur intrusion est vécue comme un empiétement à son indépendance et à son autorité, A. Jourdan, « Les proscrits de la Restauration aux Pays-Bas », *op. cit.*, p. 456.

8 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre VIII à Mlle Sauvan, Bruxelles le 14 avril 1816, p. 282.

9 *Ibid.*, Lettre VI à Mlle Sauvan, Bruxelles le 3 mars 1816, p. 269.

lui permettent de vivre correctement et de garder auprès de lui son fidèle domestique Escalier<sup>1</sup>. Pour lutter contre la « tyrannie » de la paresse et l'inaction, il s'attache à écrire. Reprenant la théorie des climats chère à Montesquieu, un ouvrage intitulé *Topographie politique* embrasse l'ensemble des États européens dans l'histoire. Il s'attelle aussi à écrire la vie de Maurice de Nassau<sup>2</sup>. Loin de rester cloîtré chez lui, il côtoie les autres exilés qui se trouvent encore à Bruxelles, véritable « capitale de la Convention en exil »<sup>3</sup>. Il passe presque toutes ses soirées en compagnie de Sieyès à converser sur des « sujets ordinaires »<sup>4</sup>. Il fréquente également d'autres exilés comme Félix Lepeletier, le poète Arnault, l'ex-préfet de police Courtin, Harel, préfet des Landes durant les Cent-Jours, le général Exelmans, le colonel Bory de Saint-Vincent et Cambacérès, quand celui-ci est de passage à Bruxelles.

Ces rassemblements occasionnent de nombreuses spéculations de la part des agents de police hollandais mais aussi des espions français. Paris craint en effet que ces conciliabules entre exilés aboutissent à une conspiration contre le gouvernement des Bourbons. Se sachant surveillé, Lamarque redouble de prudence mais pas au point de renoncer à converser avec ses compagnons d'exil. Il signale d'ailleurs que la plupart « vivent très retirés, calmes, silencieux, presque sans espérances, formant à peine des vœux ». Ces calomnies ne viennent que d'un excès de zèle des espions français « qui volent l'argent de M. Decazes »<sup>5</sup>. Surestimant leur pouvoir de nuisance, Wellington lui-même pense avoir sous les yeux « les preuves les plus convaincantes » d'une conspiration où le nom de Lamarque est cité<sup>6</sup>.

Sa société ne se restreint pas toutefois aux seuls exilés français. Il côtoie également des membres de la bourgeoisie d'affaire bruxelloise comme Rahlenbeck, industriel et consul de Saxe ou Tiberghien, qui tient une maison de commerce de tissus

---

1 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Béhic à Max. Lamarque, Paris le 19 mars 1816. Mais il a dû se séparer de son cuisinier.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre VII à Mlle Sauvan, Bruxelles le 8 avril 1816, p. 273 ; A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Amsterdam le 28 mai 1816. La *Topographie politique* semble être restée qu'à l'état d'ébauche tandis que la vie de Maurice de Nassau se trouve insérée dans le tome III de ses *Mémoires*.

3 S. Luzzatto, *Mémoire de la Terreur, op. cit.*, p. 14.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 24 mars 1822, t. I, p. 312. Sur l'exil de Sieyès, voir P. Duvivier, *L'Exil du comte Sieyès à Bruxelles (1816-1830)*, Godenne, Malines, 1910.

5 *Ibid.*, Lettre IX à Mlle Sauvan, Bruxelles le 26 juin 1816, pp. 287-288.

6 H. T. Colenbrander, *Gedenkstukken der algemene geschiedenis van nederland van 1795 tot 1840*, Nijhoff, La Haye, 1915, vol. 8, II, p. 53. Lettre de Wellington à Guillaume Ier, 29 juin 1816. Un agent de Metternich reprend une rumeur disant que Lamarque est protégé par « des personnes de marque » de la cour de France pour rester à Bruxelles, *op. cit.*, p. 484. Lettre de Neveu à Metternich, 29 juillet 1816.

à Paris<sup>1</sup>. Celui-ci se charge, lors de ses déplacements dans la capitale, de remettre le courrier de Lamarque afin de court-circuiter la censure et la police qui lisent les lettres déposées à la poste<sup>2</sup>. Son fils Louis peut ainsi se permettre d'évoquer ouvertement les affaires politiques françaises<sup>3</sup>. Lamarque peut aussi compter sur la complicité de son banquier Béhic et de ses filiales qui lui servent et de boîtes aux lettres et de « centrale » de redistribution vers ses correspondants sous le couvert de son nom<sup>4</sup>. Le général Durrieu se charge de son côté de ses commissions et de leurs transports. Il peut ainsi gérer ses affaires à distance et rester informé sur la situation politique française dont l'évolution l'épouvante.

En mars 1816, il est question de l'envoyer séjourner dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, à Anvers ou à Breda. Cette stratégie royale a pour but de répondre aux demandes pressantes de alliés d'expulser les exilés de Bruxelles tout en ayant l'air de ne pas les subir puisque Guillaume Ier se propose de les éparpiller dans des lieux décentrés de l'ancien royaume de Hollande<sup>5</sup>. En août, Lamarque est ainsi invité à s'établir au-delà de la Meuse. Maladresse ou vexation volontaire, toujours est-il que le comte de Thiennes, ministre de la Police, l'affuble d'un gendarme pour l'accompagner dans son nouveau lieu de résidence<sup>6</sup>. Lamarque accourt chez le ministre pour lui faire part de sa stupéfaction mais il s'entend répondre que l'Angleterre et l'Autriche souhaitent son départ. En revanche, il doit prendre comme une faveur la permission royale de s'installer dans le Nord du pays<sup>7</sup>. A ce moment, loin de qualifier ce nouvel exil de privilège, c'est un sentiment de persécution qui domine, alors que les autorités n'ont jamais eu à se plaindre de lui :

« on m'exile dans mon exil [...]. Nous sommes des mirmidons [sic], de pauvres diables qu'on a choisis dans le bercail comme les bêtes

---

1 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Rahlenbeck à Max. Lamarque, Bruxelles le 10 juillet 1816 ; L. Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Mouton éditeur, Paris, 1995, p. 81.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, Lettre IX à Mlle Sauvan, Bruxelles le 26 juin 1816, p. 285.

3 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Louis Lamarque à Max. Lamarque, Paris le 8 mars 1816.

4 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Béhic à Max. Lamarque, Paris le 19 mars 1816.

5 H. T. Colenbrander, *op. cit.*, vol. 8, II, p. 33. Ordre du roi du 22 mars 1816 ; A. Jourdan, *op. cit.*, p. 456.

6 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Huysman d'Annecroix à Max. Lamarque, Bruxelles le 5 août 1816. Il réussit toutefois à le faire enlever, lettre du même au même, Bruxelles le 8 août 1816.

7 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, Lettre X à Mlle Sauvan, La Haye le 14 août 1816, pp. 290-291. Plusieurs personnalités ont prié le roi de tolérer certains exilés comme Wellington qui avait permis à Mouton de Lobau de rester en Belgique. Pour ne pas être en reste, Guillaume Ier accorde sa protection aux généraux Lamarque et Hulin, à Merlin de Douai et à Defermon, H. T. Colenbrander, *op. cit.*, vol. 8, I, p. 63. Lettre de Guillaume Ier à Wellington, le 24 juillet 1816.

d'expiation ; nous sommes sortis chargés des péchés d'Israël, et par habitude on continuera à nous laisser jouer notre rôle de victime »<sup>1</sup>.

Obligé de plier bagage immédiatement, Lamarque se rend à La Haye où il rencontre l'ambassadeur de France, La Tour du Pin, qui se dit « très étonné »<sup>2</sup> de le voir à nouveau proscrit. Il est reçu également en audience particulière par Guillaume Ier qui l'autorise à revenir à Bruxelles pour clôturer ses affaires<sup>3</sup>. Bien qu'il jouisse de la protection du souverain, ce changement est vécu comme une nouvelle épreuve. Alors qu'il commençait à s'habituer à mener une vie bourgeoise, prenant à cœur son rôle de patriarche, à tisser des liens avec la société bruxelloise, le voici contraint à repartir de zéro seul – sa sœur et son neveu sont repartis en France – et dans une nouvelle ville qu'il ne connaît pas.

### **La retraite amstellodamoise**

Ce n'est que vers la mi-septembre que Lamarque rejoint la ville d'Amsterdam, sur les conseils de Lavollée, le secrétaire de Cambacérès avec lequel il entretient des relations amicales suivies<sup>4</sup>. Il trouve refuge dans la pension d'un certain Wattiau, un ancien instituteur français établi aux Pays-Bas, dans le Keizersgracht, l'un des beaux quartiers de la ville, puis à l'hôtel Cottu dans le Singel. L'arrivée de son fils est une compagnie précieuse pour son acclimatation. Celui-ci a décidé de rejoindre son père après la fermeture de sa pension parisienne<sup>5</sup>. Lamarque peut enfin remplir son rôle de père à plein temps avec cet adolescent de seize ans. Les deux Lamarque semblent vouloir rattraper le temps perdu en passant leurs journées ensemble à écrire, à peindre et à visiter les champs de bataille du pays. Mais la familiarité qui s'est installée entre le père et le fils est réprouvée par leurs proches<sup>6</sup>.

Le climat rugueux et humide de la Hollande ne convient guère à Lamarque, même si Amsterdam lui fait meilleure impression que Bruxelles. Confiné dans sa

---

1 *Ibid.*, p. 290. D'après Cambacérès, le ministre secrétaire d'Etat Falck lui aurait dit que Lamarque avait été l'un des généraux sur lequel les puissances étrangères s'étaient le plus acharnées, A.D. Landes, 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Bruxelles le 8 février 1817.

2 *Ibid.*, p. 291.

3 *Ibid.*, p. 292 ; A.N. 566 AP/25. Dossier 1. Laisser-passer pour Bruxelles, La Haye le 15 août 1816.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Amsterdam le 11 mai 1816. Rappelons que, sans appartenir au premier cercle de Cambacérès, Lamarque est son parent par alliance et qu'il a pu bénéficier de ses relations.

5 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Louis Lamarque à Max. Lamarque, Paris le 19 août 1816.

6 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre XI à Mlle Sauvan, Amsterdam le 26 octobre 1816, pp. 296-297.

retraite, ses activités restent les mêmes qu'en Belgique : lecture, écriture, sociabilité, promenade. Ses travaux sont éclectiques : c'est à cette période qu'il commence à rédiger ses réflexions sur les Cent-Jours et Waterloo (*Essai historique*<sup>1</sup>), offrant sa vision de 1815. Son supplément aux *Réflexions sur l'exil* de l'Anglais Bolingbroke (1752) est une introspection de la condition d'exilé. Elle est un moyen de « fuir le malheur » et de rejeter la « honte » sur les persécuteurs afin de faire de cet exil « un triomphe ». Ses *Notes sur la noblesse, sur les droits du peuple, sur les assemblées nationales* est une histoire de France sous le gouvernement de ses rois. Il considère les Champs de Mars des Francs et les états généraux comme les premières assemblées du peuple français dont il exclut les parlements. Il revient à des travaux plus classiques en traduisant et annotant les *Commentaires de César*<sup>2</sup>.

Outre la lecture de journaux tels que le *Nain jaune réfugié*<sup>3</sup>, le *Libéral* ou la *Minerve*, la correspondance avec ses ami(e)s permet de garder le lien entre le lieu d'accueil et le lieu de départ<sup>4</sup>. Celle qu'il entretient avec Mlle Sauvan est très intime. Il y laisse paraître un esprit tourmenté et parfois découragé par l'exil, par l'affaiblissement de la France et par la victoire des émigrés. Visiblement influencé par les plaintes d'Ovide (*Les Tristes* et les *Pontiques*), il se compare à Scipion l'Africain mort hors de Rome, ayant fait inscrire sur son tombeau : *ingrata patria*<sup>5</sup>. Les correspondances qu'il entretient avec les autres exilés – notamment avec Garrau et Lavollée – sont de nature plus politique mais elles évoquent également le quotidien du proscrit, son errance et celle des autres, les espoirs de rappel et les désillusions<sup>6</sup>.

La présence de proscrits dans son secteur est un autre moyen d'échange avec des personnes appartenant au même pays d'origine et qui vivent la même expérience traumatisante<sup>7</sup>. Lorsque Cambacérès séjourne à Amsterdam (1816 et 1817)<sup>8</sup>, Lamarque

---

1 Vraisemblablement écrit entre 1816 et 1822. Il s'est appuyé sur les différents ouvrages parus à cette période dont celui de J. Hobhouse, *Histoire des Cent-Jours ou dernier règne de l'Empereur Napoléon* (1819) qu'on a déjà cité. Pour la campagne militaire de 1815, Lamarque se repose sur « Les 25 jours ou mémoires politiques sur la campagne de 1815 par l'empereur Napoléon » du général Gourgaud inséré dans le *Recueil de pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène* d'Antoine Jay, Alex. Correard, Paris, 1821-1825, 12 vol.

2 A.N. 566 AP/25. Dossier 4. Écrits d'exil.

3 Journal satirique, les rédacteurs se sont amusés à trouver les raisons de la proscription des personnes figurant sur la fatale liste. Pour Lamarque, il est écrit qu'« il a commandé pendant l'interrègne les brigands qui ont pacifié la Vendée : c'est par la suite de ses coupables mesures que les diligences de l'usurpateur ont voyagé avec tant d'impunité dans les départements de l'Ouest », *Le Nain jaune réfugié*, vol. 3, 1816, p. 107.

4 S. Aprile, *Le siècle des exilés*, op. cit., p. 90.

5 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. II, Lettre IX à Mlle Sauvan, Bruxelles le 26 juin 1816, p. 286.

6 S. Luzzatto, *Mémoire de la Terreur*, op. cit., pp. 83-112.

7 S. Aprile, op. cit., p. 90.

8 L. Chatel de Brancion, *Cambacérès*, Perrin, Paris, 2009, pp. 605-616. Voir également P. Duvivier,

passé pratiquement toutes ses soirées à parler de tout avec lui et l'ex-archichancelier est à même d'apprécier « l'homme de sens » doté « d'une grande raison »<sup>1</sup>. Leur conservation se prolonge souvent dans une promenade au Plantage, parc à la mode de la ville. Il voit également à Amsterdam le général Hulin et sa femme, à Haarlem Merlin de Douai et son fils général<sup>2</sup>, Defermon et sa sœur. D'autres ne sont que de passage comme le gantier Dumoulin, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur en 1815, qui lui donne régulièrement des nouvelles de France. Cette sociabilité s'élargit au consul d'Espagne, Santiago Jonama, ancien journaliste libéral au service de la junte de Cadix durant la guerre dans la péninsule<sup>3</sup>, en compagnie duquel il passe le plus clair de son temps<sup>4</sup>. Lamarque estime cet adversaire d'hier dont il partage les idées de liberté, même s'il a parfois maille à partir avec lui au sujet de Napoléon.

Se sachant toujours surveillé, Lamarque est obligé de faire attention à ses faits et gestes s'il veut garder un espoir de rentrer en France. D'après B. Lasserre, il aurait été l'objet de calomnies de la part d'agents français, l'accusant de voir beaucoup de monde et de se précipiter les jours de courrier à la poste pour y prendre une volumineuse correspondance. Lamarque aurait répondu : « je ne sais même pas où est la poste ; j'y envoie un domestique et je ne reçois que deux ou trois lettres par semaine »<sup>5</sup>, quand elles ne sont pas interceptées par la police. On sait depuis que son courrier « sensible » contourne la censure de la poste par le biais d'affidés. Comme bon nombre de proscrits, il utilise aussi des pseudonymes<sup>6</sup>.

En 1817, il est inclus à son insu dans une conspiration visant à remplacer les Bourbons par le prince d'Orange, fils ambitieux de Guillaume I<sup>er</sup>, qui prête beaucoup d'attention aux exilés. Le projet consiste à s'appuyer sur les régiments belges occupant les départements du Nord de la France ainsi que sur le corps d'armée russe du général Woronzoff – le prince d'Orange étant le beau-frère du tsar Alexandre. Les conjurés doivent convaincre le général d'entrer dans la complot par l'envoi d'un émissaire. Le choix s'étant porté sur Lamarque, le colonel Brice et l'ex-commissaire Teste se chargent de le persuader en faisant le voyage jusqu'à Amsterdam. Ils essuient un refus au prétexte

---

*L'Exil de Cambacérès à Bruxelles (1816-1818)*, Auguste Picard, Paris, 1923.

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Amsterdam le 19 juin 1816.

2 Voir P. Duvivier, *L'Exil du comte Merlin dans les Pays-Bas (1815-1830)*, Godenne, Malines, 1911.

3 A. Gil Novales, *Diccionario biografico del Trienio liberal*, El Museo national, Madrid, 1991, p. 344.

4 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Amsterdam le 17 mai 1818.

5 B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée*, op. cit., p. 360.

6 C'est sous le nom de « Lévêque » ou d' « Escalier » (nom de son domestique) qu'il reçoit la plupart de son courrier.

de ne pas vouloir « trahir » la bienveillance du roi Guillaume<sup>1</sup>. A aucun moment, Lamarque n'en fait état dans sa correspondance, soit par mesure de discrétion, soit qu'il n'a pas prêté plus d'attention à un projet qui avait peu de chance d'aboutir<sup>2</sup>. S'il veut espérer un jour retourner en France, il se doit d'adopter une attitude prudente.

Il ne reste toutefois pas étranger aux affaires politiques françaises. Les débats de la Chambre des députés retranscrits dans les journaux, dans lesquels jaillissent « quelquefois des éclairs de patriotisme, qui font tressaillir tous les cœurs »<sup>3</sup>, le passionnent. Il ose espérer que les discours des Bignon, Chauvelin, Camille Jordan, Voyer d'Argenson et de tous ceux qui appartiennent à ce qu'il appelle le « parti constitutionnel »<sup>4</sup> (libéraux), auront un effet de contagion sur le reste de l'Europe pour renverser le despotisme et établir « l'égalité des droits » parmi les peuples. Paraphrasant l'abbé de Pradt, il pense que « le genre humain est en marche »<sup>5</sup>. En revanche, il ne semble pas encore avoir bien saisi les clivages politiques puisqu'il ne comprend pas pourquoi les libéraux ne se réunissent pas aux ministériels pour neutraliser complètement les ultras<sup>6</sup>, l'ennemi à abattre.

Lavollée, qui possède des connections au sein des bureaux des ministères, lui conseille de profiter de la libéralisation du régime pour envisager son rappel. Pour cela, il doit s'inspirer de l'exemple de Bory de St-Vincent, dont la *Justification* a fait « une très vive impression sur tous les esprits ». Lamarque doit capter l'opinion publique afin qu'on se rappelle de son sort<sup>7</sup> : « vous vous êtes tenu tranquille trop longtemps ». Lavollée lui fait comprendre qu'il ne doit compter que sur lui-même pour espérer un rappel car ses amis parisiens – Gérando, Basterrèche, Durrieu – ont fait surtout « beaucoup de protestations mais pas une démarche »<sup>8</sup>. En revanche, Decazes est

---

1 E. Guillon, *Les complots militaires sous la Restauration*, Plon-Nourrit, Paris, 1895, pp. 53-54 ; R. Brice, « Une vie aventureuse, le général Brice, chef des partisans lorrains », *Le Pays lorrain*, Nancy, janvier 1923, pp. 171-172.

2 Béhic déplore néanmoins les « nouvelles tracasseries » subies par le général, visiblement après le passage des deux comparses, A.D. Landes. 87 J. Lettre de Béhic à Max. Lamarque, Paris le 22 juillet 1817. Quelques jours plus tard, Maximien apprend que Brice et Teste ont reçu ordre de quitter le royaume, A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Bruxelles le 5 août 1817.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, Lettre XVIII à Mlle Sauvan, Amsterdam le 27 décembre 1817, p. 319.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Garrau à Max. Lamarque, Oberrad le 18 septembre 1817.

5 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, Lettre XVIII à Mlle Sauvan, Amsterdam le 27 décembre 1817, p. 319. La citation exacte est : « le genre humain est en marche et rien ne le fera rétrograder », *Des Colonies et de la révolution actuelle de l'Amérique*, Béchét-Egron, Paris, 1817.

6 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Bruxelles le 13 décembre 1817.

7 *La Biographie des hommes vivants* de Michaud, le croit fixé en Autriche, t. IV, p. 79.

8 A.D. Landes. 87 J. Lettres de Lavollée à Max. Lamarque, Bruxelles le 25 novembre 1817. Lavollée les appelle les « ventrus » car ils rejettent le despotisme de Napoléon et son œuvre tandis que Louis XVIII leur a apporté le repos et la prospérité. Il n'a pas de mots assez durs à l'encontre du beau-frère de son ami : « le fougueux Basterrèche qui bouleverse l'univers au coin de son feu et quand les portes

toujours disposé à l'aider. Le ministre l'a même protégé des nouvelles mesures ordonnées par les puissances européennes, bien que la famille La Rochejaquelein soit « la seule qui fut animée contre [lui] »<sup>1</sup> à la cour. Lamarque suit les conseils de son ami et écrit au ministre en réitérant ses arguments habituels, l'engageant même à défendre son cas devant le roi<sup>2</sup>. La lettre arrive au mauvais moment car Decazes a fort à faire avec les Chambres où se joue la loi Gouvion Saint-Cyr et le règlement du retrait allié du territoire français.

Une autre occasion se présente avec la parution à la fin de l'année 1817 des *Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815* du le général Canuel, ancien chef d'état-major de La Rochejaquelein<sup>3</sup>. Ce n'est pas le premier ouvrage que Lamarque voit paraître sur ce conflit. Il avait annoté les *Mémoires* de d'Autichamp en 1816, mais il s'est bien gardé d'y répondre car le contexte politique, dominé par les ultras, ne se prêtait guère à une réfutation. En 1818, la donne est différente. Le gouvernement Richelieu-Decazes applique des mesures plus libérales. En « quatre matinées », Lamarque écrit sa *Réponse au général Canuel* afin de jeter le discrédit sur les faits énoncés par le général ultra : « quelle ridicule importance ces messieurs veulent donner à une guerre qui n'a rien été et qui ne pouvait rien être ! »<sup>4</sup>. En attaquant Canuel, c'est aux ultras que Maximien s'en prend et notamment à Chateaubriand dont les discours à la Chambre des pairs idéalisent la « terrible » Vendée :

« J'ai voulu fermer la marche au *Père Chateaubriand* et à tous les hommes trompés ou trompeur qui font croire au roi que les fondements du trône sont au bord de la Loire : j'ai voulu apprendre à cette *minorité factieuse* qui vous opprime encore qu'elle ne peut rien que par une force étrangère et que c'est en s'appuyant sur la nation que le roi sera grand et rénové »<sup>5</sup>.

Cet ouvrage rejoint l'objectif que Decazes s'est fixé en voulant ancrer la monarchie bourbonnienne dans le paysage français et qui se résume par cette formule : « royaliser la

---

sont bien fermées, ne sort jamais sans avoir une aune de ruban blanc à la boutonnière ». D'autres comme Lainé lui témoigne de « l'intérêt » sans pour autant se compromettre, J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Max. Lamarque », *op. cit.*, 15 février 1822, pp. 114-115.

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Bruxelles le 18 novembre 1817. Richelieu fait dire lors de la conférence des ambassadeur qu'il ne s'opposait pas à ce que Lamarque reste aux Pays-Bas, H. T. Colenbrander, *op. cit.*, vol. 8, II, p. 132. Lettre de Wellington à Guillaume Ier, le 30 août 1817.

2 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à Decazes, Amsterdam le 9 décembre 1817.

3 Cf. *Infra*. Chapitre I.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, Lettre XIX à Mlle Sauvan, Amsterdam le 31 janvier 1818, pp. 322-323.

5 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Amsterdam le 26 mars 1818. Soulignés par Lamarque.

nation et nationaliser les royalistes ». Soucieux de rentrer dans les grâces du pouvoir, Lamarque fait distribuer des exemplaires de sa *Réponse* aux personnes influentes et bien entendu à Decazes qui en autorise la publication. C'est un grand succès et Canuel devient la risée de Paris, au point que Lamarque regrette de n'avoir pas tout dit<sup>1</sup>.

Cette victoire éditoriale n'est toutefois pas assortie d'un rappel qui tarde à venir. On lui fait miroiter plusieurs dates : d'abord à la saint Louis (25 août), puis à la suite des élections législatives (octobre) afin que des proscrits comme lui ne puissent pas être portés comme candidat<sup>2</sup> et enfin après l'évacuation du territoire français par les puissances étrangères (novembre). « Affligé » et « indigné » plus que « découragé » par « toutes les petites manœuvres »<sup>3</sup>, il doit prendre son mal en patience pendant plusieurs mois. Ce n'est qu'au mois d'octobre que Decazes lui annonce que le roi a autorisé son ambassadeur à lui délivrer un passeport pour rentrer en France. « Cet acte de bonté royale »<sup>4</sup> est une délivrance mais ne l'absout pas des griefs à son encontre. Il reste toujours un suspect. Louis XVIII a surtout voulu rappeler *individuellement* chaque proscrit afin que chacun sache qu'il doit son rappel à sa seule volonté et non à une mesure générale. Lamarque l'a bien compris et il assure de sa volonté de ne pas créer de troubles, tout en souhaitant se fixer à Paris car il pense – avec raison – que les autorités landaises ne sont pas prêtes à l'accueillir<sup>5</sup>. Mais l'essentiel est ailleurs et il s'estime heureux de pouvoir revenir, après avoir juré fidélité au roi, à la Charte et aux lois du royaume.

---

1 Dans une lettre très polie publiée par voie de presse, la baronne Travot entend rectifier « dans toute leur intégrité » certains faits énoncés par Lamarque car ils diminuaient le rôle joué par son mari, *La Minerve*, T. II, mai 1818. Lamarque lui répond que « la guerre de Vendée ne pouvait pas être une recommandation pour les officiers généraux ». Dès lors, il a préféré tout endosser que d'exposer ses subordonnés à de nouvelles tracasseries. Cependant, il rend hommage à l'action de Travot et confirme les propos énoncés par son épouse, *La Minerve, ibid.* La paix est rapidement faite entre les deux, A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Mme Travot à Max. Lamarque, Paris le 21 juin 1818. Non compris dans l'ordonnance de proscription ni concerné par la loi du 16 janvier 1816, Travot avait pourtant été arrêté. Passé devant un conseil de guerre présidé par son ancien adversaire, Canuel, il avait été condamné à mort, peine commuée ensuite en vingt ans de détention. Le général finit par perdre la raison. A son retour d'exil, Lamarque rendra visite à Travot dans sa maison de santé de Chaillot où il constatera avec peine le dérangement de son ancien lieutenant, J. Coulmann, *Réminiscences*, M. Lévy, Paris, 1862, t. I, p. 198. Il subviendra par la suite aux besoins de la famille Travot.

2 Il était question dans les Landes de le porter à la députation avec, semble-t-il, de réelles chances d'être élu, M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre XXX à Mlle Sauvan, Amsterdam le 18 octobre 1818, p. 353.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre XXV à Mlle Sauvan, Amsterdam le 28 juin 1818, p. 337.

4 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre du cabinet du ministre à Max. Lamarque, Paris le 16 octobre 1818.

5 A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de Max. Lamarque à Decazes, Amsterdam le 23 octobre 1818. Le préfet des Landes est en effet opposé à ce retour car « la nouvelle du rappel de M. le lieutenant-général Lamarque a produit à Saint-Sever, sa ville natale, une très grande sensation. On se propose déjà de le recevoir avec éclat [...], certain que l'autorité locale sera molestée », A.N. F<sup>7</sup> 6681. Dossier 7. Lettre de d'Haussez à Decazes, Mont-de-Marsan le 12 décembre 1818.

Un contretemps gâche – momentanément – son retour en France. Il se voit refuser par l'ambassadeur de La Tour du Pin ses passeports. En signant le rappel d'une « fournée » de six proscrits – Courtin, Defermon, Mouton de Lobau, Marbot, Bouvier-Dumolard et Lamarque –, Decazes a jeté l'alarme parmi les puissances européennes réunies en congrès à Aix-la-Chapelle, congrès qui a pour but de réviser et de solder le traité de Paris de 1815. Castlereagh, ministre anglais des Affaires étrangères, aurait fait une esclandre au duc de Richelieu à propos de ce rappel, obligeant Decazes à suspendre sa décision<sup>1</sup>. Tout juste autorise-t-il Lamarque à séjourner à Bruxelles en attendant. Un de ses amis compare sa situation à une mise en quarantaine dans un lazaret<sup>2</sup>. Il reçoit finalement l'autorisation de rentrer en France le 19 novembre, après la clôture du congrès.

Après trois années de tourments, de tracasseries puis d'exil, Lamarque rentre en France avec un réel soulagement, ravi d'y retrouver ses amis et de ne plus voir d'étrangers sur le sol de sa patrie, « c'est le bonheur suprême s'il peut exister sur la terre »<sup>3</sup>. Mais il rentre avec une haine indicible contre les ultras et les émigrés. Parti avec l'étiquette de proscrit, il ne perçoit pas son retour comme un reniement en acceptant la clémence royale. Au contraire, il la vit comme un aboutissement logique à ses demandes répétées de lui rendre justice, estimant n'avoir rien à se reprocher sur son attitude lors des Cent-Jours. Il se sent en revanche coupable de laisser tomber ses compagnons d'infortune moins chanceux qui « errent au-delà du Rhin »<sup>4</sup>, au point que leur « séjour sur la terre d'exil gâte [s]on séjour sur la terre natale »<sup>5</sup>.

### L'OPPOSANT-OBSERVATEUR

En revenant en France, Lamarque pense que ses problèmes se trouvent désormais loin derrière lui. Aspirant à reprendre sa vie d'avant, il croit pouvoir retrouver une place dans l'armée. En parallèle, il mène une vie publique par alternance, entrecoupant ses séjours parisiens par des périodes de vie monotone dans les Landes. C'est dans les salons de Paris qu'il prend langue avec le personnel politique, renouant le

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre XXXII à Mlle Sauvan, Bruxelles le 1er novembre 1818, p. 356.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Laurot-Pétel à Max. Lamarque, Amsterdam le 3 novembre 1818.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre XXXII à Mlle Sauvan, Bruxelles le 1er novembre 1818, p. 357.

4 A.N. 566 AP/25. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Defermon, Amsterdam le 13 septembre 1818.

5 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre XXXIII à Mlle Sauvan, Paris le 12 janvier 1819, p. 358.

contact avec certains connus en 1814. C'est à leur côté qu'il fait l'apprentissage du jeu politique et du parlementarisme, qu'il se forge une opinion sur les événements, qu'il émet publiquement ses idées lors des discussions et qu'il se positionne dans la nébuleuse libérale. C'est toutefois un long processus de maturation qui conduit Lamarque en politique, tergiversant longtemps avec l'opportunité de continuer une carrière militaire. Mais n'étant pas acteur des événements pendant la majeure partie de la Restauration, il doit bien souvent se contenter de les commenter.

### **Général cherche emploi**

De retour à Paris en décembre 1818, Maximien retrouve avec plaisir les amis qui l'ont soutenu durant son exil. Il reçoit également un courrier conséquent de la part de proches, d'anciens compagnons d'arme et de simples particuliers qui, avertis par les journaux, veulent lui témoigner leur satisfaction de le savoir de retour en France. La plupart espèrent que le gouvernement lui rendra justice en le réhabilitant ou en le réintégrant dans l'armée. Lamarque est touché par ses marques d'estime mais son esprit reste encore préoccupé par le sort de ses compagnons d'outre-Quévrain et d'outre-Rhin. L'exil a été une expérience collective traumatisante et a, par conséquent, créé des solidarités ou renforcés les liens entre ceux qui ont enduré la même épreuve. C'est pourquoi il se donne pour mission d'entreprendre les mêmes démarches dont il a lui-même bénéficié car tous n'ont pas eu les mêmes relais que lui dans les sphères du pouvoir. C'est aussi pour évacuer un sentiment de culpabilité qu'il effectue ses formalités car il s'estime privilégié par rapport au groupes d'exilés qui sont contraints d'endurer encore les affres du bannissement. Certains se montrent vindicatif comme Félix Desportes qui l'exhorte à les venger car « notre proscription a été un vol fait à la France »<sup>1</sup>. Profitant des bonnes dispositions de Decazes et de la nomination de Dessoles à la tête du gouvernement, Lamarque demande leur rappel. Il contribue ainsi aux retours d'Allix, Exelmans et Garrau, qui s'inscrivent dans le mouvement des années 1819 et 1820.

Malgré son rappel, son statut d'ancien proscrit reste comme une tâche indélébile vis-à-vis du pouvoir. Sa rentrée en France n'est pas une réhabilitation puisqu'il reste toujours surveillé par la police. Désireux de revoir sa famille et voulant se faire oublier, il décide de rentrer dans les Landes. Mirbel, secrétaire général du ministère de la Police,

---

1 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Desportes à Max. Lamarque, Francfort le 1er décembre 1819.

donne des ordres stricts au préfet afin que ce retour ne donne pas lieu à des « démonstrations » à « caractère hostile envers l'autorité locale » car le général est l'« ennemi de tout éclat et de toute récrimination »<sup>1</sup>. Bien qu'il y ait à Saint-Sever « beaucoup de patriotes et même quelques ultras », son arrivée se passe dans le calme. Lamarque peut observer que sa popularité est restée intacte : des festivités sont organisées en son honneur, égalant celles données à son retour en 1810, et de nombreux habitants se pressent pour l'inviter<sup>2</sup>. Cet enthousiasme populaire tranche avec l'attitude « pénible » des fonctionnaires royaux<sup>3</sup>, peu satisfaits de revoir dans le département un homme pouvant rassembler les mécontents sur son nom.

Soucieux de retrouver une situation matérielle conforme à sa situation d'avant 1815, Lamarque entreprend des démarches pour réclamer l'arriéré de solde qui ne lui est plus versée depuis 1816. Des officiers comme Exelmans, Mouton de Lobau et Bory de Saint-Vincent se joignent à lui pour faire pression sur le ministre de la Guerre. Gouvion Saint-Cyr lui demande de fournir ses états de service et des certificats, ce qui a eu don de l'agacer : « quelques mois de plus ou de moins me sont indifférents : je n'en ai que trop »<sup>4</sup>. Son successeur La Tour Maubourg ne veut pas en entendre parler. En 1822, le maréchal Victor finit par accéder à sa demande, Lamarque trouvant ainsi « piquant de devoir cet acte de justice à un ministère ultra [Villèle] »<sup>5</sup>. Mais c'est une victoire en trompe-l'œil car il ne percevra ses appointements qu'à partir du moment où il est rentré en France. En revanche, il peut se montrer satisfait de se voir réintégrer dans l'armée dès juin 1819 dans le cadre de l'état-major général, « réserve » où l'on admet les officiers généraux mis en disponibilité. Avec Mouton de Lobau et Exelmans, il figure parmi les plus anciens lieutenants-généraux sans affectation<sup>6</sup>. Cette réintégration n'est pas due au hasard. La loi Gouvion Saint-Cyr (1818), à laquelle Lamarque a émis quelques réserves dans *De l'Esprit militaire*<sup>7</sup>, a eu pour effet notamment de désamorcer « les critiques d'une opposition militaire au régime que certains demi-soldes illustrent bruyamment »<sup>8</sup>.

---

1 A.D. Landes. 1 M 91. Lettre de Mirbel à d'Haussez, Paris le 26 décembre 1818. Le préfet en fait de même avec le maire de Saint-Sever, lettre de d'Haussez à Cauna, Mont-de-Marsan le 27 janvier 1819.

2 A.N. 566 AP/26. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Arzacq le 15 février 1819 ; M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XXXIV à Mlle Sauvan, Arzacq le 7 février 1819.

3 A.N. 566 AP/26. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Saint-Sever le 25 avril 1819.

4 A.D. Pyrénées-Atlantiques. 16 J 340. Lettre de Max. Lamarque à Gouvion Saint-Cyr, Saint-Sever le 22 septembre 1819.

5 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 9 mars 1822, t. I, p. 297.

6 *Almanach royal* de 1819, p. 495.

7 Cf. *Infra*. Chapitre II.

8 A. Corvisier, *Histoire militaire de la France, op. cit.*, t. II, p. 399.

Comme sous la première Restauration, Lamarque s'échine sous la seconde à retrouver un emploi dans l'armée. S'il commente allègrement les affaires du royaume dans sa correspondance, il n'a toutefois pas renoncé à poursuivre sa carrière militaire. N'affirme-t-il pas à qui veut l'entendre qu'il «[s]'occupe très peu de politique et [il a] bien la résolution de [s]'en occuper encore moins » ?<sup>1</sup> Contrairement à un certain nombre de membres de la noblesse d'Empire qui ont choisi de siéger à la Chambre des députés ou des pairs<sup>2</sup>, Lamarque écarte pour le moment toute ambition politique. Soucieux de ne pas paraître comme un ennemi du régime, il fait savoir à l'entourage royal qu'il n'a « aucune prévention, ni aucun éloignement » contre le roi et qu'il est au contraire « plein d'estime et de dévouement »<sup>3</sup>. Mais son plaidoyer sonne faux. Il finit par comprendre qu'il n'a rien à espérer d'un roi qui l'a proscrit, d'autant qu'il conserve des inimitiés à la cour. Sa mise en disponibilité l'oblige à rester à la disposition du ministère de la Guerre à Paris. On lui accorde néanmoins assez facilement des congés de six mois pour prendre les eaux et s'occuper de ses propriétés dans les Landes. Il en sera ainsi jusqu'en 1828.

La mort de Louis XVIII en 1824 change la donne. A la surprise générale, les premiers actes de Charles X laisse penser à un infléchissement libéral de la politique gouvernementale, lui conférant « une popularité aussi grisante qu'éphémère »<sup>4</sup>. Bon nombre de militaires sont prêts à croire à un changement. Accompagnés de Mouton de Lobau, Sebastiani, Exelmans, Foy, Lamarque se présentent aux Tuileries le jour de l'an 1825 pour proposer leurs services, ne sachant pas toutefois si le pouvoir voudra bien d'eux<sup>5</sup>. Ce doute est renforcé par l'ordonnance royale mettant à la retraite les généraux âgés de 50 ans et justifiant trente années de service. Malgré ses 55 ans et les trente-trois années de service à son actif, Maximien échappe au couperet. Accusé injustement avec Mouton de Lobau et Clauzel d'avoir bénéficié d'une exception particulière de la part de Charles X, il ne doit en réalité son maintien dans les cadres de l'armée qu'aux quatre années de service (1816 à 1819) qui n'ont pas été comptabilisées par les services du ministère<sup>6</sup>.

Mal à l'aise, Lamarque croit devoir justifier à ses amis sa présence incongrue aux Tuileries, où il n'était plus allé depuis 1815. Celui qui se qualifie de piètre courtisan

---

1 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Garrau, Saint-Sever le 11 juin 1822.

2 N. Petiteau, *Élites et mobilités*, *op. cit.*, pp. 218-222.

3 Lettre de Max. Lamarque à Mme de Gérando, le 2 mai 1820. Collection privée.

4 E. de Waresquiel et B. Yvert, *Histoire de la Restauration*, *op. cit.*, p. 374.

5 J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Max. Lamarque », *op. cit.*, 3 janvier 1815, p. 126.

6 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 1er janvier 1825, t. II, p. 177.

estime n'avoir « pas encore le droit de bouder » Charles X<sup>1</sup>. Il préfère lui laisser le temps de faire ses preuves dans l'exercice du pouvoir, d'autant que les premières mesures prises – promesse de respecter la charte, suppression de la censure, promulgation d'une large amnistie, égalité des cultes – laissent augurer un avenir serein. Bien qu'il clame ne rien demander, Lamarque entend profiter de « l'état de grâce » du roi pour alterner les démarches auprès du pouvoir et les gestes de bonne volonté. Tout d'abord, il envoie une lettre de condoléances au duc d'Angoulême pour la mort de son oncle Louis XVIII<sup>2</sup>. Il sollicite et obtient une audience particulière de Charles X<sup>3</sup>, participe pour la deuxième fois à la messe « expiatoire » en souvenir de Louis XVI<sup>4</sup> puis brigue une place pour le sacre du roi à Reims<sup>5</sup>. Cette posture que l'on pourrait qualifier d'opportuniste, cache en réalité des considérations plus personnelles. Désireux d'assurer l'avenir de son fils qui a dû renoncer à une carrière militaire pour entreprendre des études de droit, Lamarque se cherche des protecteurs à la cour. Il croit l'avoir trouvé en la personne du dauphin – anciennement le duc d'Angoulême – dont il a gardé une bonne impression depuis 1814. Le fils de Charles X, qui est sensible aux idées libérales, le reçoit en audience le 1er janvier 1825 et l'assure de son concours dans ses projets<sup>6</sup>.

Mais la suite n'est pas à la hauteur de ses espérances. Croyant pouvoir se targuer du soutien du dauphin, du Garde des Sceaux (Peyronnet) et de l'inspecteur général de la 1ère division militaire de Paris (Claparède<sup>7</sup>), ses demandes répétées pour une place d'auditeur au conseil d'État échouent<sup>8</sup>. Le président du Conseil Villèle croit le rassurer en prétextant « un grand nombre de concurrents, et non aux motifs que vous supposez »<sup>9</sup>, à savoir que Louis est le fils d'un ancien proscrit encore suspect aux yeux du pouvoir. L'échec est cuisant, à tel point que Lamarque préfère s'exiler quelques jours en Angleterre pour oublier ce revers<sup>10</sup> car il s'estime responsable de l'impasse professionnelle à laquelle son fils semble condamné.

En parallèle, il avait entrepris des démarches pour réactiver sa carrière militaire d'une manière ou d'une autre<sup>11</sup>. Mais celles-ci achoppent également. Rentré en France

1 *Ibid.*, t. II, lettre LXX à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 4 novembre 1824.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre du duc de Damas à Max. Lamarque, Paris le 13 octobre 1824.

3 *Le Constitutionnel* du 10 janvier 1825.

4 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 22 janvier 1825, t. II, p. 187.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Coëtlosquet à Max. Lamarque, Paris le 21 mai 1825.

6 J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Max. Lamarque », *op. cit.*, 3 janvier 1815, p. 126.

7 Claparède avait été sous les ordres de Lamarque à l'état-major de l'armée du Rhin en 1800 puis en Espagne en 1801.

8 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Claparède, Paris août 1826.

9 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de Villèle à Max. Lamarque, Paris le 29 août 1826.

10 S.H.D. 7<sup>y</sup> 2467. Lettre de Max. Lamarque à Coëtlosquet, Paris le 30 août 1826.

11 Il avait proposé d'échanger son grand-cordon de l'ordre des Deux-Siciles contre la Grand-croix de la

avec le désir de justice, Lamarque a vainement attendu de la part du pouvoir une sorte d'absolution qui reconnaîtrait implicitement l'erreur de l'avoir exilé. Cette injustice ne pourrait être réparée qu'en retrouvant une place dans l'armée et/ou en attribuant une place à son fils. Mais il n'est pas en mesure de négocier ses conditions. Son rôle lors des Cent-Jours, sa condition d'ancien proscrit et ses inimitiés à la cour sont autant de handicaps et de marqueurs politiques aggravants. Comme les autres membres de la liste du 24 juillet 1815, il reste suspect aux yeux des gouvernements de la Restauration. Cette mésaventure a du moins le mérite de nous éclairer sur une chose : Lamarque n'a jamais renoncé à jouer un rôle quelconque dans l'armée mais il comprend à partir de 1826 qu'il n'a plus rien à attendre de la part de Charles X. Ces refus réitérés ne font que le conforter un peu plus dans sa position.

### **Du pragmatisme en politique**

Lors des Cent-Jours, Lamarque avait fait preuve de pragmatisme en acceptant l'*Acte additionnel*, compromis bancal qui faisait du « sauveur », un souverain devant se plier au régime parlementaire. Bien qu'imparfait, cet *Acte* avait le mérite de l'attacher à l'Empire libéral. Napoléon, contrairement à Louis XVIII, incarne la Révolution et lui rappelle la gloire de l'armée. Cette position médiane place Lamarque parmi les tenants d'un bonapartisme libéral et sa prise de position en faveur de Napoléon II va dans ce sens. Et il n'a pas vu d'un bon œil le retour des Bourbons qui n'ont pas respecté le « pacte [charte] par lequel ils règnent sur nous [...] ». Leur règne n'est que la légion de Condé campée aux Tuileries »<sup>1</sup>.

C'est depuis l'exil qu'il observe l'expérimentation du régime des Chambres en temps de paix et le retour des discours parlementaires lui rappelant sa jeunesse révolutionnaire. Des orateurs comme Voyer d'Argenson et Benjamin Constant ont sa préférence. Il croit le « parti constitutionnel » capable de représenter la nation contre les tenants de l'Ancien Régime. C'est une vision bipolaire que Lamarque a de l'affrontement politique, les patriotes d'un côté et la légion de Condé de l'autre. L'infléchissement libéral du gouvernement Richelieu lui laisse augurer un début de reflux de ses adversaires. Il ne comprend pas pourquoi les libéraux ne font pas preuve de réalisme en

---

Légion d'honneur ou contre un titre de comte ou d' « être employé d'une manière quelconque ». Une autre fois, il réitère « son zèle pour le service du roi », S.H.D. 7<sup>Y</sup> 2467. Lettres de Max. Lamarque à Coëtlosquet, Paris les 4 et 11 avril 1826 ; A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de Coëtlosquet à Max. Lamarque, Paris le 24 octobre 1826.

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 22 janvier 1822, t. I, p. 255.

s'associant aux ministériels. Son retour en France lui dessille les yeux sur les chefs de la gauche. Tout n'est pour lui que divisions et illusions, les députés se complaisant dans la flatterie des salons :

« Si c'est un de ces orateurs courageux qui défendent avec tant d'énergie les droits du peuple, on l'entoure, on le félicite sur son dernier discours. [...] Il se livre avec ses admirateurs à la vaine espérance qu'il va réveiller la France, qu'il va éclairer ou intimider le pouvoir. [...] Nous avons bien quelques tribuns qui s'exagèrent l'importance de leurs paroles »<sup>1</sup>.

Il n'a pas de mots assez durs pour les rendre responsables de leur propre impuissance, leur reprochant de ne pas être à la Chambre « une masse compacte et disciplinée »<sup>2</sup> comme l'aurait voulu le général Sébastiani, député de la Corse. Mais cette mesure rappelle trop le despotisme militaire aux députés libéraux.

Au risque d'étonner et d'indigner ses interlocuteurs, Lamarque les accuse d'avoir « créé la situation où nous sommes », à savoir qu'ils ont facilité l'avènement de « la faction contre-révolutionnaire », le ministère ultra du comte de Villèle. Lamarque fait alors l'inventaire des fautes du parti constitutionnel : il a d'abord abandonné le ministère Dessoles qui, bien que composé de « trop de temporisateurs », a donné au pays « les seules lois vraiment nationales qui soient sorties de votre enceinte »<sup>3</sup>, c'est-à-dire les lois de Serre établissant un régime libéral pour la presse<sup>4</sup>. Il leur reproche ensuite d'avoir laissé tomber Decazes qui, bien que son système de bascule ne lui plaisait guère, était dans les bras de la gauche après que les ultras l'ait accusé d'être responsable de la mort du duc de Berry (1820)<sup>5</sup>. Enfin, il dénonce la politique du pire jouée par la gauche qui a misé sur une victoire temporaire des ultras pour se venger « de la morgue insolente de M. de Richelieu et des injures de M. de Serre »<sup>6</sup>. La chute du ministère Richelieu, « dernière ombre du gouvernement des centres »<sup>7</sup> selon le mot de Guizot, a en effet permis aux pires ennemis de la gauche d'arriver au pouvoir. Bien qu'il ne soit pas en harmonie avec la politique des gouvernements suscités, Lamarque cherche à parer au

---

1 *Ibid.*, 26 janvier 1822, t. I, p. 259.

2 *Ibid.*, 12 janvier 1822, t. I, p. 235.

3 *Ibid.*, 22 janvier 1822, t. I, p. 238.

4 Les doctrinaires et les libéraux avaient lâché le gouvernement en raison notamment de leur hostilité à toute modification de la loi Lainé qui renouvelait la Chambre par cinquième au collège unique, ce qui favorisait la bourgeoisie libérale.

5 Les doctrinaires et les libéraux contestaient le projet de réforme de loi électorale dite du « double vote » car elle permettait aux plus imposés de voter deux fois. Elle est toutefois promulguée en 1820 sous le second ministère Richelieu.

6 *Ibid.*

7 F. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Michel Lévy, Paris, 1838, t. I, p. 231.

plus pressé en voulant sceller l'alliance avec le centre pour limiter l'influence du parti de la légion de Condé. Jacques Laffitte lui rétorque que les doctrinaires sont effrayés par « les discours inconstitutionnels » d'un Benjamin Constant, d'un Jacques Manuel ainsi que de l'engagement de certains chefs libéraux dans les complots militaires qui secouent les années 1820-1822. Ce à quoi Lamarque répond que « les attaques du côté droit [sont] aussi furibondes »<sup>1</sup> et qu'elles devraient faire réagir le centre-gauche.

C'est une véritable épreuve de force qu'il entend engager avec la droite et il n'hésite pas à dire aux notables de l'opposition qu'il est sidéré devant leur modération à la Chambre<sup>2</sup> :

« Est-ce pour se percer avec calme les entrailles, comme Caton à Utique ? Est-ce pour tomber avec dignité comme le gladiateur mourant ? Est-ce pour adresser au peuple français du haut de la tribune les paroles que les combattants adressaient dans l'arène aux empereurs romains : *morituri te salutant* ?.. Il vous répondra ce peuple qui sent sa force : je ne veux pas mourir, je veux tuer mes ennemis ; ce sont des Pygmées et j'ai en main la massue d'Hercule. C'est à eux à disparaître du sol de la patrie »<sup>3</sup>.

Il soutient ainsi le député Manuel qui prononce le 26 février 1823 un discours sur l'expédition d'Espagne où la majorité a vu l'apologie du régicide de Louis XVI. Manuel est exclu et la plupart des députés libéraux, par solidarité, quittent l'hémicycle et ne siègent plus jusqu'à la fin de la session. Lamarque aurait préféré que toute la gauche jusqu'au centre-gauche de Ternaux et Royer-Collard se retirent pour que cette exclusion, marquant une violation de la charte, ait plus d'ampleur. Mais c'est aller à l'encontre des positions modérées défendues par les doctrinaires qui souhaitent arriver au pouvoir par des moyens légaux.

Lamarque finit par se rendre compte de l'impuissance des représentants de la gauche dans l'enceinte de la Chambre car c'est « une assemblée où les intérêts remplac[ent] les opinions ». Contrairement à ses camarades civils, un homme de guerre comme lui ne peut pas se contenter d'accepter les événements avec résignation sans avoir tenté de faire bouger les lignes. C'est de l'action qu'il réclame. Puisque la voie parlementaire semble utopique, il convient alors d'agir en dehors de ce cadre, non pas en s'appuyant sur l'armée qu'il estime désormais acquise au roi, mais sur « les amis de la

---

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 15 février 1822, t. I, pp. 279-280.

2 Alors qu'il sait pertinemment que la limitation de la liberté d'expression entrave la parole parlementaire, mais non pas son éloquence. « Il est vrai que mille règlements ridicules rendent souvent la tribune inabordable », *op. cit.*, 7 janvier 1822, t. I, p. 233

3 *Ibid.*, 12 janvier 1822, t. I, p. 237.

liberté » qui convient « d'échauffer » et sur la multitude qu'il faut « exciter » suffisamment pour faire pression sur les Chambres<sup>1</sup>. Ce n'est pas pour autant un coup de force que Lamarque veut orchestrer, il a pris acte des échecs précédents à Belfort (1821) et à Saumur (1822). Homme d'ordre, c'est au contraire un vaste mouvement d'opinion qu'il veut lancer afin d'effrayer suffisamment le gouvernement pour le contraindre à changer de politique. C'est reprendre une technique déjà usitée sous la Révolution avec les clubs.

Pour cela, Lamarque entend s'appuyer sur cette frange du peuple français patriote et nostalgique de l'Empire – les demi-soldes, une partie des anciens soldats<sup>2</sup>, la jeunesse – pour intimider puis vaincre les ultras car, contrairement à des députés comme Voyer d'Argenson, il est convaincu que la France n'est pas prête à se soulever<sup>3</sup>. Libéraux et bonapartistes doivent œuvrer, non pas pour un renversement du régime, mais pour un changement de la politique gouvernementale. Par ce mouvement, les députés de la gauche auraient un moyen de pression. Pour arriver à ses fins, il cherche à élargir sa base populaire pour nouer des alliances avec des personnes défendant un socle d'idées communes comme les libertés, la patrie et l'armée. A ses amis qui l'interrogent sur son rapprochement avec Talleyrand, après l'avoir affublé du sobriquet de « Fouché des salons » et blâmé le général Foy pour être allé chez lui, il leur répond :

« Je me suis convaincu que puisque nous avons besoin de tous les moyens pour sauver la patrie, il était du devoir de *tous les employer*. Qu'importe que ce soit une lame d'un acier poli ou un fer rouillé, qui frappe le cœur d'un ennemi ? »<sup>4</sup>

Aux reproches des Voyer d'Argenson, Bignon et Chauvelin qui répètent sans cesse « qu'on parle trop de l'armée, qu'on s'occupe trop de nos victoires passées », Lamarque a analysé les différentes couches de la société et leur rétorque que « c'est la seule manière de parler à l'immense majorité de la nation » tandis que « les théories les plus brillantes »<sup>5</sup> ne sont comprises que par les salons de Paris et certains notables de

---

1 *Ibid.*, 5 février 1822, t. I, p. 280.

2 Lamarque a tendance à croire que la majorité des soldats sont des nostalgiques de l'Empire, la réalité est beaucoup plus nuancée, N. Petiteau, *Lendemain d'Empire*, *op. cit.*, pp. 267-297.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 5 février 1822, t. I, p. 267.

4 J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Max. Lamarque », *op. cit.*, 11 avril 1822, p. 125. Souligné par Lamarque. Il n'entend pas néanmoins lui laisser la direction des affaires mais il préfère avoir « un homme de cette importance et de ce talent » dans son camp. Il en est de même pour l'abbé de Pradt, qui avait pourtant critiqué Napoléon. Après 1823, Talleyrand apparaît de plus en plus comme l'un des seuls capables de fédérer les différentes nuances de l'opinion libérale et jouit d'une grande faveur auprès du duc d'Orléans, Waresquiel, *Talleyrand*, *op. cit.*, p. 553.

5 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 4 juin 1822, t. II, pp. 6-7.

province. C'est continuer ainsi la stratégie opérée par les libéraux jusqu'au début des années 1820. Ces derniers faisaient référence aux victoires de l'armée impériale – tout en rejetant le césarisme napoléonien – afin de capter cet héritage et renverser le régime. Mais l'échec des complots militaires et le désir de ne plus passer pour des factieux dans l'esprit des partis du centre leur ont fait renoncer à cette stratégie. De ses discussions émises dans les salons de la capitale, Lamarque comprend qu'il prêche dans le désert. Ses arguments « ne font aucune impression sur quelques hommes qui prennent leurs espérances pour des possibilités »<sup>1</sup>. Faute de mieux, il s'adonne au persiflage à l'égard de la politique du gouvernement et de la conduite tenue par ses contemporains. A ce jeu là, c'est le maréchal Soult qui suscite le plus de critiques de sa part en raison de son opportunisme.

La plupart de ses amis politiques se trouvent pourtant du côté gauche, où ne subsistent d'après Sébastiani que « jalousies, divisions, intrigues et commérages »<sup>2</sup>. Le plus charismatique d'entre eux est le marquis de La Fayette pour lequel Lamarque s'enthousiasme. Le « héros des deux mondes » a retrouvé une popularité qui était la sienne en 1789. S'il n'est pas un chef de parti, il est « l'ornement » qui personnifie pour la gauche le souvenir de 1789 et 1791<sup>3</sup>. C'est le souvenir du La Fayette de la fête de la Fédération que Maximien préfère garder à l'esprit et non celui de 1815 qui a contribué à la seconde abdication de Napoléon. Prenant le prétexte d'avoir des informations sur les États-Unis, Lamarque entre en contact avec lui, « fier qu'on vît, à la poste de Saint-Sever, le grand nom de Lafayette »<sup>4</sup>. Il se sent ainsi flatté de pouvoir correspondre avec ce « héros » pour lequel il a reporté son admiration, l'autre « héros », Napoléon, étant décédé. Ne dis-t-il pas que La Fayette est « comme un dieu ; il ne peut ni se tromper ni nous tromper »<sup>5</sup>. Lamarque ressent ce besoin d'un chef à l'autorité morale incontestée. Ses vœux sont exaucés puisque l'ancien commandant de la garde nationale se montre sensible à ses marques d'intérêts.

La Fayette lui rappelle qu'il a toujours soutenu les exilés et qu'il a pris beaucoup de plaisir à lire sa *Réponse au général Canuel*, et ajoute qu'un homme tel que lui ne peut pas rester à l'écart de la vie politique<sup>6</sup>. Sur ce dernier point, Maximien n'est pas prêt à

---

1 *Ibid.*, 5 février 1822, t. I, p. 269.

2 *Ibid.*, 12 janvier 1822, t. I, p. 235.

3 P. Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration*, Plon, Paris, 1876, p. 44.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XXXV à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 11 mars 1819, p. 363.

5 *Ibid.*, t. II, lettre XCIX à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 20 décembre 1829, p. 489.

6 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de La Fayette à Max. Lamarque, Paris le 3 juillet 1819.

franchir le pas, « la tribune me fait peur »<sup>1</sup>, écrit-il à Mlle Sauvan, car il se voit seulement dans l'uniforme d'un militaire. En revanche, il voit en La Fayette une autorité morale, celle qui lui rappelle sa jeunesse de patriote de 89, « il est l'homme unique dans l'assemblée, comme il est l'homme unique dans l'histoire ». Sa figure calme et son ton posée lors de ses interventions à la Chambre font « entendre la voix de la raison »<sup>2</sup> aux députés sans jamais transgresser les bornes qu'il s'est fixées. Ce talent a le don de refroidir un peu plus Lamarque à propos d'une quelconque volonté de s'asseoir sur les bancs de la Chambre, conscient que son caractère impétueux le verrait souvent terminer ses interventions par un duel au bois de Boulogne<sup>3</sup>.

Derrière la statue du commandeur se détachent à ses yeux Jacques Manuel, le général Foy et Benjamin Constant qui sont – de la part de Lamarque, ce n'est pas anodin – les principaux ténors de la gauche. Rencontré dans les salons de Mme de Staël, Benjamin Constant avait été en 1815 l'auteur de l'*Acte additionnel* après avoir été longtemps opposé à Napoléon. Pour Lamarque, son « inépuisable fécondité [oratoire] [...] est une merveille »<sup>4</sup> pour défendre les idées de l'opposition. Manuel, député de la Vendée et ancien représentant de la Chambre des Cent-Jours, avait opiné à ce que Napoléon II succède à son père. Il s'est donné pour tâche de défendre la Révolution, s'opposant notamment à l'exclusion de la Chambre de l'abbé Grégoire. Lamarque est séduit par ses « belles improvisations » qui défendent « la cause de tous les patriotes » et par l'absence de « petit calcul d'amour-propre » qu'il partage avec Foy<sup>5</sup>. Son influence est toutefois moins importante à la Chambre qu'en dehors où il possède de nombreux relais<sup>6</sup>. Lamarque le soutient lorsqu'il est expulsé de l'enceinte parlementaire en 1823. Quant à Foy, en plus d'être général comme lui, d'être « un patriote pur et ardent » et un « homme éminemment Français », il possède de surcroît « un grand talent oratoire »<sup>7</sup>. Les opinions convergent dans le même sens, à savoir qu'ils défendent les intérêts de l'armée et que le salut des Bourbons viendra quand ils prendront des ministres « du côté des intérêts de la France nouvelle ». Il pense d'ailleurs que Foy ferait un bon ministre et qu'il servirait « avec loyauté et dévouement »<sup>8</sup>. Cette attirance pour les orateurs

---

1 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. II, lettre XLI à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 24 septembre 1819.

2 *Ibid.*, t. II, lettre XL à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 23 août 1819, p. 376.

3 *Ibid.*, t. I, 29 janvier 1821, p. 266.

4 *Ibid.*, t. I, 19 février 1822, p. 284.

5 *Ibid.*, t. I, 29 janvier 1821, p. 266. ; *Ibid.*, t. I, 26 janvier 1822, p. 259.

6 *Ibid.*, t. I, 21 mai 1822, p. 429.

7 *Ibid.*, t. I, 29 janvier 1821, p. 266. ; *Ibid.*, t. II, 24 janvier 1823, p. 48. Sur les opinions politiques de Foy, voir chapitre XI de J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, op. cit., pp. 166-187.

8 *Ibid.*, t. I, 21 mai 1822, p. 429.

éloquents n'est pas une nouveauté. C'est sur eux que repose l'espoir de défendre les idées de l'opposition et de présenter une alternative à la Chambre des députés mais aussi auprès des électeurs censitaires. Mais quelle vision politique défend véritablement Lamarque ?

### **« Français et patriote »**

Sous la Restauration, Lamarque a l'occasion d'échanger avec les hommes politiques de son temps dans les salons parisiens qu'il fréquente. Simple observateur, il se forge petit à petit une opinion sur les affaires en écoutant les discussions entre les différents acteurs de la politique. D'abord impressionné, il finit par gagner en assurance et à intervenir dans les joutes verbales, parfois malgré lui car « [s]a tête bouillonn[e] »<sup>1</sup> quand il n'est pas d'accord avec ce qu'il entend. Au cours d'une discussion avec le baron Louis, ancien ministre des finances du gouvernement Decazes, il lui fait part de son opinion « désintéressée » sur les factions qui divisent le pays, car ce qu'il cherche avant tout est « le bien de [s]es concitoyens et la gloire de la patrie »<sup>2</sup>.

En 1822, il compte cinq factions : celle des Bourbons, du prince d'Orange, du duc d'Orléans, des bonapartistes et des républicains. Il ne voit que des inconvénients dans celles des Bourbons si elle reste en l'état car « à leurs yeux les triomphes immortels de nos armées sont des crimes ; la liberté et l'égalité des usurpations ; le progrès des Lumières une révolte ; l'acquisition des biens nationaux un vol ». Il évacue rapidement la faction orangiste car la France abdiquerait « la gloire de n'avoir jamais été gouvernée que par un Français ». L'idée d'une république est également à exclure : bien qu'il observe les succès de ce modèle aux Amériques, il le juge « incompatible avec nos mœurs ». Évoquer la république, c'est voir ressurgir, comme beaucoup de ses contemporains, le spectre de 93 et il constate avec regret qu'une frange de la jeunesse « se persuade qu'elle atteindra ce but sans se briser sur les mêmes écueils » que leurs pères<sup>3</sup>. Deux autres « grands dangers » viennent s'y ajouter. D'une part, l'idée républicaine est un facteur de division et Lamarque craint de voir ressurgir le fédéralisme contre lequel il s'est battu. D'autre part, il appréhende par dessus tout la

---

1 *Ibid.*, 12 janvier 1822, t. I, p. 237.

2 *Ibid.*, 22 janvier 1822, t. I, p. 249.

3 *Ibid.*, pp. 250-256. C'est dans la jeunesse intellectuelle et notamment chez les étudiants parisiens que l'idée républicaine a réapparu. G. Weill, *Histoire du parti républicain en France*, op. cit., p. 7 ; La transmission orale de la mémoire par les anciens conventionnels y a contribué, voir chapitre VII de S. Luzzatto, *Mémoire de la Terreur*, op. cit., pp. 179-205.

formation d'une coalition européenne à l'annonce de la proclamation de la république car le pays n'aura pas les moyens de s'opposer à une nouvelle invasion. Il se démarque ainsi de Voyer d'Argenson qui croit, grâce au peuple en arme, que

« les étrangers n'oseront plus venir chez nous, comme s'ils ne s'étaient pas assez bien trouvés des deux premières visites [1814, 1815] qu'ils nous ont faites. [...] J'ai eu beau lui dire que toutes ces nations ne se lèveraient en masse que pour venir nous piller et nous rançonner [...], et lui et moi, et cinq ou six mille libéraux [seront] attachés à la queue des chevaux des Cosaques et emmenés en Sibérie »<sup>1</sup>.

Lamarque passe ensuite à la faction orléaniste. Depuis son retour d'Angleterre en 1817, le duc d'Orléans fait figure de chef de parti et le Palais-Royal de point de ralliement des mécontents du régime et des anciens notables de l'Empire. Tous ceux qui abhorrent la famille royale ressentent de l'affection pour ce duc aux idées libérales qui est maltraité par ses cousins, ce qui lui vaut une grande popularité. Sans avoir œuvré véritablement dans ce sens, le fils de Philippe-Égalité cultive cette célébrité, jusqu'à devenir une solution de rechange pour les personnes attachées à l'héritage de la Révolution et de l'Empire. Deux versions arrivent néanmoins aux oreilles de Lamarque. Les thuriféraires du duc le présentent comme « un ami sincère de la liberté » et « le parent de la haine que lui portent les Tuileries, de l'horreur qu'ont pour lui les émigrés *parmi lesquels il n'a jamais voulu se confondre* »<sup>2</sup>, entretenant soigneusement l'image du général qui a combattu dans les rangs républicains à Valmy et à Jemappes sans n'avoir jamais retourné les armes contre son pays. Mais ses détracteurs rappellent que « c'est un Bourbon [...]. *Il oublierait, en recevant la couronne, qu'elle lui est donnée par le peuple* ; les anciens nobles rempliraient ses salons ; ils se regarderait aussi comme un descendant de Saint Louis, comme l'héritier de Louis XIV, et les vieilles traditions seraient encore les règles de sa conduite »<sup>3</sup>. C'est toute l'ambiguïté du duc d'Orléans qui est à la fois un prince de l'Ancien Régime et partage les idées de la Révolution de 1789<sup>4</sup>.

Dans les archives Lamarque, on trouve la trace d'un échange avec le duc sur les affaires européennes en 1819 et sur l'attitude que doit adopter un souverain. Il « doit être

---

1 *Ibid.*, 5 février 1822, t. I, pp. 267-268.

2 J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Max. Lamarque », *op. cit.*, 17 janvier 1822, p. 113. Dans les *Mémoires*, le passage que nous avons souligné a été supprimé, t. I, p. 252.

3 *Ibid.*, p. 113. Le passage que nous avons souligné a été ajouté dans les *Mémoires*, t. I, p. 252. Les corrections effectuées par Mlle Sauvan donnent au Lamarque de 1822 un pouvoir de prémonition sur la ligne de conduite de Louis-Philippe au début de son règne et les déceptions qui en ont découlé.

4 G. Antonetti, *Louis-Philippe, op. cit.*, p. 380.

libre de ses mouvements et de sa conduite. Il doit trouver dans ses propres états, et dans les lois auxquelles il est soumis comme ses sujets, et d'après lesquelles il est censé gouverner, la force et les moyens d'arrêter le mal sans secours étranger »<sup>1</sup>. C'est donc par l'intermédiaire des lois que Lamarque attend qu'un monarque dirige une politique libérée de toute pression étrangère. En cela, il condamne le congrès d'Aix-la-Chapelle qui marque la volonté du « Concert européen » d'intervenir là où il jugera nécessaire de stabiliser le continent<sup>2</sup>. Cependant, il ne faut pas voir cette lettre de Lamarque comme une volonté de voir arriver le duc au pouvoir mais plutôt comme un simple échange de vues pour sonder les opinions du futur Louis-Philippe. Malheureusement, nous n'avons pas la réponse de ce dernier. Par la suite, Lamarque a continué à correspondre avec le duc en lui adressant ses brochures sur l'armée<sup>3</sup>. Il est également proche de la marquise de Dolomieu, dame d'honneur de la duchesse d'Orléans qui a fait partie de son « comité de soutien » durant son exil<sup>4</sup>.

Faut-il le voir pour autant comme l'un de ses partisans ? Contrairement à beaucoup de ses amis – compagnons d'arme et député libéraux – Lamarque semble avoir évité de se montrer au Palais-Royal. Il n'a certes jamais été un bon courtisan, mais il suspecte surtout le duc de jouer double-jeu. Quand il évoque les chances du duc d'Orléans, il pose la question de savoir « si ce prince, dont les enfants sont si près du trône, a la volonté et le courage de compromettre ses droits, de hasarder sa brillante position et surtout son immense fortune, pour suivre les chances toujours incertaine d'une révolution »<sup>5</sup>. Ce raisonnement mérite d'être souligné car il va à rebours du processus de captation des élites impériales qui, détachées de Napoléon, ont gardé la fierté de leurs actions passées. La propagande philippiste pallie au manque d'un prétendant capable d'incarner l'héritage de 1789 et de concilier les Français. Comme bon nombre de ses contemporains influencés par l'*Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart* (1809) de Charles James Fox, Lamarque perçoit le rôle que les partisans du duc d'Orléans veulent lui faire jouer : celui de Guillaume III d'Orange renversant son beau-père, le roi d'Angleterre Jacques II Stuart, lors de la « Glorieuse Révolution » (1688). La révolution en France cherchera selon lui à concilier le nouveau

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Max. Lamarque au duc d'Orléans, le 5 août 1819.

2 Voir à ce sujet J-A. de Sédouy, *Le Concert européen. Aux origines de l'Europe (1814-1914)*, Fayard, Paris, 2009.

3 Lettre du duc d'Orléans à Max. Lamarque, Neuilly le 19 avril 1826, citée par L. Léon-Dufour, *op. cit.*, p. 148.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 24 février 1823, t. II, p. 72.

5 *Ibid.*, 22 janvier 1822, t. I, pp. 251-252.

pouvoir avec l'ancien en mettant « un peu d'usurpation et un peu de légitimité » car c'est ainsi que « finissent presque toujours les affaires de ce monde »<sup>1</sup>. Mais à l'instar d'un Jacques Manuel<sup>2</sup>, Lamarque doute qu'un prince de sang tel que le duc d'Orléans veuille de lui-même se hasarder dans un processus de renversement du régime.

Reste la solution Napoléon II pour laquelle Lamarque avait opiné lors de la seconde abdication. En 1822, il reconnaît que cette hypothèse est devenue utopique car « la masse du peuple » ne pense plus à lui comme « les vieux guerriers » de leur ancien général à Sainte-Hélène<sup>3</sup>. Au moment où Lamarque écrit ces lignes, et bien que plusieurs ouvrages soient déjà parus<sup>4</sup>, la légende napoléonienne n'a pas encore pris son essor. Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, dont Las Cases lui a fait lire plusieurs chapitres, ne paraîtra qu'en 1823. Ayant appris la mort de Napoléon en juillet 1821, Lamarque avait, comme les anciens de l'armée impériale, « pleuré celui qui éleva la France à un aussi haut point de gloire ». Les vexations anglaises avaient fait de lui un martyr, jetant l'opprobre sur ses geôliers et particulièrement sur son ancien adversaire de Capri, Hudson Lowe, « un bourreau en uniforme brodé »<sup>5</sup>. Il s'était également informé des conditions d'exil de l'ex-empereur en recueillant le témoignage des généraux Bertrand et Montholon de retour de Sainte-Hélène. Mais la nouvelle passée, le souffle s'était estompé.

Lamarque ne néglige pas pour autant le symbole – ainsi que les espoirs – que suscite l'Aiglon car « si cet enfant, armé seulement d'une houlette au haut de laquelle flotterait un ruban tricolore, descendait aujourd'hui les Alpes, il verrait toutes les populations accourir au-devant de lui et conquerrait un trône que les Bourbons ne savent ni occuper ni défendre »<sup>6</sup>. Mais le défaut de la cuirasse réside dans sa captivité en Autriche. Même installé sur le trône – ce qui entraînerait automatiquement une régence au regard du jeune âge du duc de Reichstadt –, Napoléon II serait « sous l'influence d'un gouvernement [autrichien] pour qui le despotisme absolu est une théorie sacrée et une pratique invariable »<sup>7</sup>. Par conséquent, il lui est impossible d'envisager cette solution, d'autant qu'il n'existe aucun mouvement structuré pour la défendre. Un culte impérial –

---

1 J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Max. Lamarque », *op. cit.*, 9 janvier 1822, p. 112. C'est la question qui se posera en 1830 : le duc d'Orléans est-il appelé sur le trône *parce Bourbon* ou *quoique Bourbon* ? Lamarque reprendra sa formule à l'occasion de la loi de finances le 4 avril 1831, *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXVIII, p. 320.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 21 mai 1822, t. I, p. 429.

3 *Ibid.*, 22 janvier 1822, t. I, p. 249.

4 Il a notamment lu le *Journal* de Barry O'Meara, paru en 1822.

5 *Ibid.*, décembre 1821, t. I, pp. 212-213.

6 *Ibid.*, 22 janvier 1822, t. I, pp. 249-250.

7 *Ibid.*

portraits, gravures, bibelots – existe bien mais il s'agit surtout d'un culte tourné vers le passé, se distinguant d'un bonapartisme actif<sup>1</sup>. Lamarque l'a bien cerné :

« le bonapartisme n'est plus que dans quelques hommes généreux qu'un culte rendu au génie, qu'un respect accordé au malheur, et, dans le plus grand nombre, il n'est qu'une taquinerie envers le gouvernement actuel »<sup>2</sup>.

La ferveur de Lamarque pour celui qui a été son « héros » est plus de l'ordre de l'affectif que du politique. S'il critique dans l'intimité de sa correspondance et de ses *Mémoires* le césarisme de Napoléon, il défend à plusieurs reprises son souvenir face aux avanies dont il est l'objet. En 1828, il se présente même à la députation à Paris, uniquement parce qu'un candidat a dit du mal de l'Empereur<sup>3</sup>.

Il garde également une bienveillance pour les membres de la famille Bonaparte qui ont rejoint la « communauté » des exilés. La correspondance qu'il entretient avec Joseph réfugié aux États-Unis, ne doit pas étonner par l'attachement qu'il conserve pour son ancien supérieur à Naples<sup>4</sup>. Joseph semble avoir envisagé, par l'intermédiaire du baron de Méneval, de s'appuyer sur lui pour défendre les intérêts de son neveu en Europe, même si l'ancien secrétaire de Napoléon souligne que « tout en rendant justice à l'Empereur, [Lamarque] est entraîné vers ses ennemis, qui ont été les amis et les créatures de Moreau, par des impressions premières qui le dominent peut-être malgré lui »<sup>5</sup>. Sans être dénué d'arrière-pensée, Louis-Napoléon Bonaparte ira aussi de son compliment pour le féliciter de son action à la Chambre en faveur des « libertés et de la patrie »<sup>6</sup>. Cette défense de la mémoire du « petit caporal » a pu laisser croire à Joseph et à son neveu que Lamarque serait disposé à défendre leurs droits mais le problème d'une restauration impériale reste insoluble à ses yeux.

---

1 B. Ménager, *Les Napoléon du peuple*, Aubier, Paris, 1988, p. 67. Lamarque possédait lui-même plusieurs reliques hééliennes offertes par Las Cases et par le général Bertrand, *Catalogue de vente* de 1992.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 14 juillet 1822, t. II, p. 12.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre XCI à Mlle Sauvan, Paris le 3 mars 1828, p. 469. Cf *Supra*.

4 Lettre de Max. Lamarque à Joseph, Paris le 27 mars 1824, *Mémoires et correspondances politiques et militaires du roi Joseph*, *op. cit.*, t. X, pp. 275-279.

5 Lettre de Méneval à Joseph, Paris le 30 décembre 1828, *Mémoires et correspondances*, *op. cit.*, t. X, p. 307. Il s'agit sans doute du général Dessoles et de son beau-frère Basterrèche qui était hostile à Napoléon. Voir A. Richard, « Un homme politique bayonnais dans la politique, Jean-Pierre Basterrèche (1762-1827) », *A.H.R.F.*, n°5, sept.-oct. 1924, pp. 427-439. Joseph n'a toutefois pas renoncé puisqu'il écrit encore à Lamarque lors de la Révolution de Juillet, lettre de Joseph à Max. Lamarque, Point Breeze le 26 septembre 1830, *Mémoires et correspondances*, *op. cit.*, t. X, pp. 357-362.

6 Lettre de Louis-Napoléon à Max. Lamarque, Arenenberg le 28 décembre 1831, citée par L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 154.

Le général est finalement assez flou sur son engagement pour une cause politique particulière durant la Restauration. Ne voulant pas être l'homme d'un parti, il cherche plutôt à vouloir s'élever au-dessus de la mêlée pour rassembler autour d'axiomes fédérateurs comme la liberté, la patrie, la gloire afin de lutter en priorité contre ceux qu'il estime être les tenants de la contre-révolution :

« Nous sommes à une époque où tous les hommes doivent se réunir, sacrifier leurs préventions, étouffer leurs petites haines pour ne conserver de leur cœur que la grande haine, la haine nationale, la haine contre les amis de la liberté »<sup>1</sup>.

Il estime aussi que le temps joue pour son camp car il a « le bénéfice du registre de l'état-civil, chaque jour, il meurt des aristocrates, des hommes de l'ancien régime ; chaque jour il naît des libéraux, des hommes du 19<sup>e</sup> siècle »<sup>2</sup>. Cette volonté trans-partisane n'est pas du goût de tout le monde. Certains libéraux qui sont cramponnés à une opposition systématique y voient un manque de sincérité dans ses idées et de courage politique en ne s'engageant pas plus ouvertement avec eux. Il répond : « peut-être ne me trouve-t-on pas assez libéral, ni assez doctrinaire, ni assez royaliste. Hélas ! Je ne suis rien de tout ça, je ne suis que Français et patriote »<sup>3</sup>. Être patriote au début du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est être à gauche du point de vue politique<sup>4</sup>, où l'on retrouve bonapartistes, républicains, libéraux se rejoignant sur le tronc commun de la patrie, unis pour s'opposer au rétablissement de l'Ancien Régime mais loin d'être unanimes quant aux finalités. Après une discussion « assez vive » avec le chansonnier bonapartiste Béranger, Lamarque pense avoir acquis la preuve de l'existence d' « un parti très animé et très actif » contre lui à Paris, le suspectant, à cause de ses idées modérées, de lorgner sur le centre-gauche, voire le centre-droit<sup>5</sup>. Son légalisme et son pragmatisme et, pourrait-on dire, son réalisme, vont à l'encontre de ceux qui prônent un renversement du régime.

« Les vrais libéraux, les vrais amis de la patrie sont, comme en 1793, placés entre deux feux. D'un côté, sont les ultras qui veulent 87, et de l'autre des prolétaires qui veulent 93 ; de là vient la grande différence qu'il y a entre les patriotes de province et ceux de Paris. Les premiers sont des propriétaires amis de l'ordre ; les seconds aspirent à un bouleversement »<sup>6</sup>.

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 21 mars 1822, t. II, p. 3.

2 *Ibid.*, 11 juin 1822, t. II, p. 8.

3 Lettre de Max. Lamarque à Courtin, Saint-Sever le 29 mai 1826. Collection privée.

4 Voir P. Darriulat, *Les Patriotes. La gauche républicaine et la nation*, *op. cit.*

5 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, lettre XCII à Mlle Sauvan, Paris le 16 mars 1828, p. 470.

6 *Ibid.*, t. II, lettre LXXXIX à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 2 janvier 1828, p. 466.

Resté marqué par l'esprit de 1789, le général est, à ses dires, un homme du juste milieu, menacé par les tenants de l'Ancien Régime et les tenants de 1793. Cette suspicion de modérantisme sera à l'origine de bien des tracasseries quand il se présentera aux élections législatives et le pouvoir jouera sur les divisions de la nébuleuse libérale<sup>1</sup>.

Lamarque n'est toutefois pas cramponné à une opposition stérile. Il est prêt à faire des compromis avec le régime à condition que les Bourbons se tournent vers la France régénérée, qu'ils appliquent réellement la charte et qu'ils éloignent les « jésuites » qui noyautent la société. Il aspire à un véritable partage – et non un équilibre – des pouvoirs entre un exécutif fort et le législatif. La Chambre des députés doit rester la véritable représentante de la nation par l'intermédiaire de ses élites éclairées (propriétaires et négociants). En revanche, il souhaite la suppression de la Chambre des pairs, « institution anglaise implantée chez nous [et qui] ne peut y prendre racine », parce qu'elle est composée majoritairement d'émigrés « prêts à favoriser les empiétements du pouvoir royal ». En demandant la suppression des pairs, il ne propose rien de nouveau mais il n'est pas pour autant partisan du système monocaméral qui a primé au début de la Révolution. Il serait plutôt pour la création d' « une espèce de tribunal d'appel nécessaire pour la confection des lois, comme il l'est pour leur application ». Les membres seraient choisis sur une base censitaire parmi les trois électeurs les plus imposés des départements – leur richesse est un gage d'indépendance – mais aussi sur leur mérite et les services rendus à l'État. Les conseils généraux, les députés et même le roi pourraient nommer les membres où l'hérédité serait bannie. Indépendante de tout parti, cette assemblée pourrait élaborer sereinement les lois et surveiller à leur bon fonctionnement. Il reviendrait ainsi aux députés de les discuter et de les voter. Alors cette « chambre véritablement conservatrice » (des libertés) serait à la fois « le défenseur du trône et le palladium des libertés »<sup>2</sup>. Lamarque est visiblement très influencé par les institutions napoléoniennes, cette deuxième chambre ressemble à bien des égards au sénat conservateur de l'Empire auquel on aurait donné l'initiative des lois et le soin de les faire appliquer. On retrouve également cette volonté de rassembler et de concilier le mérite et la fortune.

---

1 Cf Supra.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 3 mai 1821, t. I, pp. 391-392.

## Révolutions extérieures, conspirations intérieures

En 1819, Lamarque fait ce constat alarmiste sur l'Europe post-napoléonienne : celle-ci « est atteinte en ce moment d'une fièvre *noire*. Cette épidémie sort des presses de toutes les factions et si on n'en arrêta pas les progrès, elle deviendrait *rouge* »<sup>1</sup>. Le général se montre inquiet face à la montée des mécontentements sur le continent, parce qu'il ne croit pas aux chances de succès de ces mouvements qui sont l'œuvre d'une minorité (sociétés secrètes, charbonnerie) cherchant à changer la politique de leur pays par des actions séditeuses. Marqué par le retour de Napoléon en mars 1815, Lamarque ne conçoit qu'une seule manière de réussir : concilier l'assentiment populaire et sa participation au soutien de l'armée. Depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), il sait qu'il faut prendre en compte un nouvel élément : la Sainte-Alliance (Autriche, Russie, Prusse, France) – cette « union liberticide »<sup>2</sup> – interviendra partout où elle jugera nécessaire pour maintenir l'ordre. Dès lors il craint que le sang coule inutilement.

Lamarque perçoit ces premiers accès de fièvre en Espagne. A Cadix, une sédition a éclaté parmi les troupes espagnoles devant embarquer pour reconquérir les colonies d'Amérique du Sud. Un groupe d'officiers libéraux réclament le rétablissement de la constitution de 1812, abrogée par Ferdinand VII qui n'entend pas partager son pouvoir avec les Cortès. Lamarque voit dans l'esprit rétrograde du roi d'Espagne une des raisons des succès du mouvement indépendantiste en Amérique latine :

« le bonheur de la métropole aurait ramené les américains, qui n'aiment point leurs alliés *hérétiques* [Anglais], qui, quoique sous les étendards de la liberté, sont toujours Espagnols et préféreront toujours une monarchie bien organisée c.a.d. constitutionnelle à toutes les espérances presque toujours décevantes d'une liberté que leurs préjugés nationaux laissent hors de portée de leur intelligence »<sup>3</sup>.

De par son expérience de la guerre dans la péninsule ibérique, Lamarque pressent que le même sentiment national anime une grande partie de l'armée espagnole. Il ne trouve donc pas surprenant qu'une « bombe a[it] éclaté » dans ses rangs. Il pense même que l'Espagne deviendra « la scène de la catastrophe de ce drame pitoyable »<sup>4</sup>. La suite ne lui

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Max. Lamarque au duc d'Orléans, le 5 août 1819. Soulignés par Lamarque.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 29 décembre 1821, t. I, p. 223.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Max. Lamarque au duc d'Orléans, le 5 août 1819. Souligné par Lamarque.

4 *Ibid.*

donne pas complètement tort : entre janvier et mars 1820, plusieurs soulèvements éclatent dans le pays, contraignant Ferdinand VII à prêter serment à une constitution qui met fin à l'absolutisme. C'est le début de trois années de gouvernement libéral (*Trienio liberal*).

L'autre accès de fièvre se trouve en Allemagne : Lamarque perçoit l'association *Burschenschaft*<sup>1</sup> comme « une secte dangereuse ». Celle-ci est structurée et dirigée par des professeurs d'université qui « excitent » leurs élèves. Mouvement estudiantin multiforme, les *Burschenschaften* se rassemblent autour des idées de liberté et de l'unité allemande après la guerre de libération de 1813. Malgré les promesses de Metternich à la Diète de Francfort, l'infléchissement libéral réclamé ne vient pas et les actions d'éléments extrémistes finissent par inquiéter les souverains allemands. Parce qu'elles sont « sans plans et sans moyens », Lamarque voit dans les actions de la *Burschenschaft* des « actes criminels », l'assassinat de l'écrivain Kotzebue, grand défenseur des idées absolutistes, en est le paradigme. Pire, la *Burschenschaft* « dégrade » les vrais principes de la liberté en les dévoyant dans des actions radicales. Condamnant ses actions contre-productives, Lamarque préconise leur interdiction en utilisant des moyens légaux, c'est-à-dire en utilisant l'arsenal législatif, pour ne pas que leurs membres extrémistes deviennent des « martyrs de la liberté » pour l'opinion publique<sup>2</sup>. En désapprouvant la *Burschenschaft*, Lamarque reste fidèle à sa ligne de conduite qui ne cautionne aucune forme de radicalisme politique. Il ne veut pas voir se reproduire l'exemple des Jacobins qui, d'abord méprisés par le pouvoir, se sont organisés avant de donner « une forme imposante à leurs principes atroces » pour renverser ensuite la monarchie en 1792. Intéressant témoignage de cet ancien Jacobin resté au club après la scission de 1791 mais dont il n'a peut-être pas partagé toutes les décisions. Le recul des années lui permet aussi de tenir ce genre de propos à son interlocuteur qui n'est d'autre que le duc d'Orléans. Il peut condamner l'abolition de la royauté parce qu'elle a laissé la place à un régime politique désormais honni.

De manière générale, Lamarque reste pessimiste sur les chances de succès d'un mouvement insurrectionnel libéral face aux armées de la Sainte-Alliance. Il en est de même de l'insurrection carbonariste à Naples en juillet 1820. Celle-ci a contraint le roi Ferdinand I<sup>er</sup> à accorder au royaume une constitution. Mais Metternich a vu d'un

---

1 Lamarque écrit « Bürschen-Bund », cette confusion n'est pas sans rappeler la société secrète du *Tugendbund* qui exaltait les vertus nationales allemandes tout en luttant contre l'occupation napoléonienne.

2 *Ibid.*

mauvais œil l'avènement d'un régime libéral qui risque d'enflammer une péninsule italienne, chasse-gardée de l'Autriche. Dans le même temps, le Piémont commence aussi à s'agiter. Lamarque espère sincèrement une victoire de l'armée libérale du général Pepe face à l'armée autrichienne<sup>1</sup> mais, par expérience, il ne croit pas à une durabilité du régime constitutionnel en raison de « l'inconstance de ce peuple » et de la faiblesse de l'armée. Il ajoute que « si Ferdinand arrive à la queue des Autrichiens et propose une espèce de constitution, beaucoup de lâches accepteront. [...] Ils croient à la parole des rois ! Le passé ne corrige personne »<sup>2</sup>. La défaite de Pepe à Rieti le 7 mars 1821 met un terme à l'expérience libérale à Naples.

Il est intéressant de souligner que Lamarque ne voit dans ces expériences libérales à Madrid, à Turin et à Naples que des « révolutions militaires »<sup>3</sup>, conduites par des officiers libéraux et soutenues par la bourgeoisie, dans les deux cas affiliés à la charbonnerie. Recueillant le témoignage de réfugiés napolitains et piémontais, il comprend que ces mouvements n'ont pas réussi à entraîner les foules : « le peuple était très bien disposé [...], il n'a pris aucune part active à l'insurrection »<sup>4</sup>. Il fait ce même constat pour la péninsule ibérique : malgré le *pronunciamiento* de Cadix, le colonel Riego n'a pas réussi à attirer les populations civiles vers la cause libérale. Sans l'insurrection de Madrid et la faiblesse du roi, « l'échafaud eût été la récompense des premiers libérateurs de l'Espagne »<sup>5</sup>. Les défaites des armées libérales ne font qu'accentuer cette prudence et ce constat ne fait que renforcer Lamarque dans ses certitudes : la faiblesse de ces mouvements réside dans leur manque de structuration pour « enchaîne[r] les masses et les diriger à [leur] gré. Toute révolution ne peut donc venir que de la force »<sup>6</sup> qu'elle peut inspirer aux populations.

La France n'est pas non plus épargnée par cette « fièvre » qui s'est abattue sur l'Europe. Durant le règne de Louis XVIII, complots et conspirations se succèdent<sup>7</sup> où, selon la formule de J-C. Caron, « la duplicité s'invite parfois, la trahison aussi, le succès

---

1 Selon ses dires, il leur avait même préparé un plan de défense « mais je ne sais pas à qui l'envoyer ». Le général Pepe a préféré prendre l'offensive, M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre LII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 1er décembre 1820, p. 396.

2 Lettre de Max. Lamarque à M<sup>me</sup> de Gérando, le 24 mars 1821, *Catalogue de vente* de 1889. Cette phrase n'est pas sans rappeler la déception de Lamarque vis-à-vis de Louis XVI qui a « trahi » par deux fois sa parole.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 28 mars 1823, t. II, p. 114.

4 *Ibid.*, 25 mars 1822, t. I, p. 315.

5 *Ibid.*, 5 février 1822, t. I, p. 270.

6 *Ibid.*, p. 271.

7 Voir à ce sujet J-N. Tardy, *L'âge des ombres : complots, conspirations et sociétés secrètes au XIXe siècle*, Les Belles Lettres, Paris, 2015.

jamais »<sup>1</sup>. C'est en spectateur attentif que Lamarque voit surgir lors des années 1821-1822, la conspiration de Belfort, celle de Saumur et l'affaire des quatre sergents de La Rochelle. Victimes du retour des Bourbons et de leur politique contre-révolutionnaire, des groupes de prosélytes mêlant bonapartistes, républicains et orléanistes ont tenté d'organiser des soulèvements avec l'aide d'une armée dont les royalistes se méfient encore.

Légaliste et épris d'ordre, Lamarque trouve inconcevable de tremper dans une conspiration quelconque. N'a-t-il pas plusieurs fois claironné qu'en 1815 il s'était refusé à rallumer la guerre civile ? Il estime surtout que ces coups de force ont peu de chance d'aboutir. Ayant analysé la nouvelle armée dans les brochures que nous avons déjà citées, il a bien compris que l'armée de la Restauration n'est plus celle de l'Empire car la plupart des cadres ont été changés ou ont rallié le régime. Mais d'autres facteurs sont en prendre en considération. A Étienne de Jouy qui demande pourquoi aucun général ne réussit à lever avec succès des bandes armées comme l'ont fait en leur temps les royalistes, Lamarque répond que

« toute l'Europe [est] coalisée contre nous, que tout refuge, en cas de malheur, nous [est] fermé ; que la révolution [a] remplacé la masse des prolétaires par une multitude de petits propriétaires qui tiennent au sol, qui ont besoin de la tranquillité et qui ne veulent pas compromettre ce qu'ils ont acquis ; que nous n'avions pas derrière nous un gouvernement, un simulacre de gouvernement qui nous légalisât, et que la puissance de la légalité [est] immense en France »<sup>2</sup>.

Coupé du soutien populaire et en l'absence d'une caution légale, tout militaire qui prendrait la tête de troupes contre le régime en place serait considéré comme un vulgaire chef de bande et mis hors-la-loi par les Chambres, ajoutant que « le côté gauche lui-même se lèverait pour condamner la rébellion »<sup>3</sup>. Après cet exposé des faits, Bignon et Manuel se rangent à son avis. Sans un soutien avéré de l'armée et en repoussant l'insurrection qui lui rappellerait la guerre civile, Lamarque prône la patience et la légalité. Mais ce vœu pieux le rend suspect auprès des libéraux les plus avancés qui y voient le refus de se compromettre à leurs côtés tant que leur cause n'est pas entendue.

---

1 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, *op. cit.*, p. 189.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 3 mars 1823, t. II, p. 85. En 1829, plusieurs étudiants patriotes conçurent un plan d'association républicaine sur la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*. L'étudiant Morhéry fit à ce sujet des ouvertures à Lamarque et à Voyer d'Argenson, qui refusèrent de participer à une résistance armée, P. Larousse, *Grand dictionnaire universel au XIXe siècle*, Administration du grand Dictionnaire universel, Paris, 1866-1877, t. VII, p. 1087.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 3 mars 1823, t. II, p. 85.

Lamarque est pourtant soupçonné par les autorités – comme de nombreux chefs libéraux – de faire partie de ces complots qui émaillent les années 1820. Mais il est bien difficile pour le pouvoir de savoir réellement le degré d'implication des chefs de l'opposition libérale où le secret est de mise. Officiellement, ces derniers nient être au courant mais officieusement, certains en savent plus qu'ils n'en disent. Les fréquentations de Lamarque et les liens noués avec des personnalités comme La Fayette, Manuel, Voyer d'Argenson et Laffitte sont ainsi sujets à spéculations. La Fayette préside une « haute vente » de la charbonnerie, société secrète structurée calquant les rites de la franc-maçonnerie et où l'on retrouve Voyer d'Argenson, Manuel, Corcelles, de Schonen, Koechlin, Mauguin<sup>1</sup>. Mais il est très difficile d'affirmer que Lamarque en ait fait partie. Aucune source ne vient étayer cette hypothèse<sup>2</sup>. Si l'on en croit ses *Mémoires*, c'est plutôt la surprise qui prime à chaque fois qu'il apprend une conspiration. Il semblerait que les personnes qui espèrent tirer profit de ces coups de force en cas de succès, n'aient pas daigné le faire entrer dans la confiance, soit peut-être par manque de confiance, soit plutôt parce qu'ils ont connaissance de ses réserves. Lorsque Mlle Sauvan lui demande s'il connaît le colonel Fabvier qui a été arrêté après le complot avorté du Bazar français (19 août 1820), il répond que non<sup>3</sup>.

Toujours est-il que c'est par la rumeur ou par des témoignages de première ou de seconde main que Lamarque prend connaissance de ces affaires. Par un habitant de Saumur, avec lequel il a dû rester en contact depuis 1815, il obtient un récit détaillé de la tentative du général Berton<sup>4</sup>. Par les généraux Belliard et Defrance il apprend le complot des quatre sergents de La Rochelle<sup>5</sup>. Defrance avait été le commandant de la 1ère division militaire de Paris où se trouvait le 45e de ligne avant qu'il soit envoyé en Charente pour le couper des mauvaises influences politiques du quartier latin. Lamarque

---

1 E. Taillemite, *La Fayette, op. cit.*, pp. 446.

2 Comme le signale justement F. Kriegel, seule J. Gilmore avance que Lamarque appartient à la charbonnerie, reprenant sûrement les rapports de police volontairement « gonflés » par leurs rédacteurs, d'autant qu'elle ne cite pas sa source, *L'œuvre politique du général Maximilien Lamarque, op. cit.*, p. 103 ; J. Gilmore, *La république clandestine 1818-1848*, Aubier, Paris, 1997, p. 31. Vainement la police a tenté de compromettre Lamarque dans les complots carbonaristes. Directeur de la police générale, Franchet d'Espérey prétend que le comité directeur de la charbonnerie en France se composait de dix membres : La Fayette, Voyer d'Argenson, Benjamin Constant, Dupont de l'Eure, Bignon, Sébastiani, Foy, Lamarque, Méchin et Laffitte », *Témoignages inédits sur l'histoire*, Éditions Pi 10 – Christian de Gastines, 2007, p. 44, cité par J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy, op. cit.*, p. 197.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre LI à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 3 novembre 1820, p. 393.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 16 mars 1822, t. I, pp. 303-304.

5 *Ibid.*, 25 mars 1822, t. I, p. 314.

n'y voit que l'action d'agents provocateurs de la police<sup>1</sup> mais la condamnation à mort de Berton le met en colère. Devant cette litanie de conspirations ratées, Lamarque pose franchement la question de la responsabilité des chefs libéraux : « il serait bien temps que quelques hommes cessassent de faire des victimes ou qu'ils se missent eux-mêmes sur la brèche. Quand je conduisais mes bataillons au feu, je marchais à leur tête »<sup>2</sup>. Habitué à agir en pleine lumière et à prendre ses responsabilités, il s'offusque ainsi de l'attitude des chefs qui préfèrent se défaire sur les conspirateurs arrêtés, mis à part La Fayette qui est « friand du martyr [sic] »<sup>3</sup>. Cette attitude finit d'ailleurs par dégoûter les acteurs des complots, las de risquer l'échafaud pour ne pas dénoncer les responsables<sup>4</sup>.

Cette proximité affichée avec les chefs libéraux rend Lamarque suspect aux autorités, avec le facteur aggravant d'être un ancien proscrit. Depuis son retour d'exil, la surveillance dont il est l'objet n'a jamais cessé, ce qui montre que le pouvoir le prend au sérieux, notamment dans les Landes où il garde une grande influence. En tant que militaire mis en disponibilité, donc considéré comme douteux, il est l'objet de rapports réguliers du préfet qu'il transmet au directeur de la police. Mais le fonctionnaire doit constater qu'il n'a rien à lui reprocher<sup>5</sup>. Sa famille et ses amis proches sont également surveillés. Dans le cadre de la lutte contre les sociétés secrètes, le ministre de l'Intérieur Corbière invite le préfet à lui communiquer les faits et gestes de Lamarque car, selon ses sources, des « factieux » menacent d'agir dans son département<sup>6</sup>. Veut-il parler des réfugiés espagnols que Lamarque a recueilli chez lui et qu'il fait travailler sur ses terres ?<sup>7</sup> Toujours est-il que le général se trouve à Paris à ce moment-là<sup>8</sup>.

Cette collusion avec les Espagnols n'en est pas moins suspecte<sup>9</sup>. A Paris, l'ambassade d'Espagne a été infiltrée par les agents de police car le pouvoir soupçonne des intelligences entre libéraux français et espagnols qui recrutent des anciens soldats impériaux pour l'armée constitutionnelle. Ferdinand VII a en effet demandé à la Sainte-Alliance son intervention pour le rétablir pleinement dans ses droits. Comme un certain

1 Comme la conspiration de Didier à Grenoble (1816), L. Nagy, *D'une terreur à l'autre, op. cit.*, p. 93.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre LIV à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 10 juillet 1822, p. 400.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 6 mai 1822, t. I, p. 410.

4 F. Bluche, *Le Bonapartisme, op. cit.*, p. 147.

5 A.N. F<sup>7</sup> 6702. Dossier 38. Lettre de Nugent au baron Mounier, Mont-de-Marsan le 8 mars 1821.

6 A.N. F<sup>7</sup> 6685. Dossier 8. Lettre de Corbière à Chastenet de Puységur, Paris le 2 avril 1823.

7 M. Lamarque, *op. cit.*, t. II, lettre LV à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 13 septembre 1822, p. 405. « J'occupe des bandes d'Espagnols, non pas ceux de la foi, non pas ceux de l'armée nationale de Mina, mais j'occupe quelques uns de ces pauvres diables qui, étrangers aux affaires publiques, ne vivent que pour attendre la mort, et ne sont sur la terre que pour y chercher les moyens de subsister ».

8 A.N. F<sup>7</sup> 6685. Dossier 8. Lettre de Chastenet de Puységur à Corbière, Mont-de-Marsan le 10 avril 1823.

9 En 1819, il avait reçu dans les Landes le général Alava, ambassadeur d'Espagne, A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Paris le 8 septembre 1819.

nombre de chefs de l'opposition, Lamarque est soupçonné d'entretenir une correspondance avec Mina, ancien guérillero de la guerre d'Espagne désormais chef constitutionnel, tandis que « l'épouse [sic] du général Lamarque », qui descend chez le général Foy, rue de la Chaussée-d'Antin, jouerait le rôle de messenger<sup>1</sup>. Les informations récoltées par la police semblent approximatives voire douteuses. Outre que le général est veuf depuis 1799 – il s'agirait plutôt de sa sœur Désirée Ducasse –, Maximien n'entretient pas de correspondance avec Mina mais avec son ami Jonama, rentré en Espagne en 1820 et certainement carbonaro. Celui-ci tient Lamarque informé de l'évolution de la situation politique de son pays mais cette correspondance reste avant tout amicale et littéraire<sup>2</sup>.

Ses fréquentations sont également surveillées. La police prête au général Foy l'intention de « se rendre secrètement par une autre route à Saint-Severs [sic], département des Landes, près le général Lamarque ; que, dans ce voyage, il sera accompagné d'un mystérieux individu qui l'attend maintenant à Laon, que l'on dit être un grand personnage anglais, et être arrivé récemment de Londres ; qu'enfin cette réunion et ce voyage projeté à Saint-Severs [sic] sont relatifs à des intrigues politiques de la plus haute importance »<sup>3</sup>. Mais Foy n'a jamais entrepris ce voyage<sup>4</sup> tout simplement parce que Lamarque se trouvait à Paris à ce moment-là. On peut douter de la crédibilité des informations quand l'agent prend en filature le général Isidore Lamarque (d'Arrouzat) qui est victime de son homonymie<sup>5</sup>. Une autre fois, la police suspecte des réunions secrètes chez le général Clauzel et La Fayette. Elle prévoit d'introduire des mouchards « dans le but de nous assurer, par *toutes voies possibles*, quelles sont les ramifications qui existent réellement entre MM. Lafayette, Foy, Clausel, Machado<sup>6</sup>, Mina, Linguay [sic]<sup>7</sup>, Lamarque et son épouse [sic], etc. »<sup>8</sup>. Malgré des présomptions, rien ne peut rattacher le général à une quelconque conspiration ou à une action jugée dangereuse pour les autorités. De toute façon, Maximien n'entend pas s'associer à ces activités souterraines ou clandestines qu'il juge inefficaces au risque de se déconsidérer et de voir sa fragile position se détériorer. Patriote avant tout, il ne

---

1 Rapports de police des 16 et 24 février 1823, cités dans *Le livre noir de MM. Delavau et Franchet*, Moutardier, Paris, 1829, t. I, pp. 60-61.

2 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. 7 l.a.s. de Santiago Jonama.

3 Rapport de police du 8 mai 1823, *op. cit.*, t. II pp. 346-347.

4 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, *op. cit.*, p. 194.

5 Rapport de police du 24 février 1823, *op. cit.*, t. I, p. 62.

6 Consul d'Espagne à Paris.

7 Joseph Lingay était le directeur du *Journal de Paris* proche de Charles X, ce qui paraît inconcevable de le retrouver dans cette réunion secrète.

8 Rapport de police du 24 février 1823, *op. cit.*, pp. 62-63. Souligné dans le rapport.

souhaite pas, comme le colonel Fabvier qui combat avec les libéraux espagnols, ou le chansonnier Béranger qui prêche la désobéissance, porter atteinte à l'armée française qui entre en Espagne pour rétablir l'absolutisme.

Cette expédition faite pour le compte de la Sainte-Alliance<sup>1</sup> met pourtant Lamarque devant un dilemme : une victoire des Espagnols serait :

« la plus favorable à la cause de liberté ; il faut donc la désirer ; et cependant, comme faire des vœux contre l'armée française ? Ah ! Qu'il est coupable et qu'il mérite de haine le gouvernement qui nous place dans une telle alternative ! »<sup>2</sup>

Alors que la plupart de ses contemporains, comme Chateaubriand<sup>3</sup> ou comme les vétérans de la guerre d'Espagne, pensent que l'armée risque de rencontrer une opposition similaire à celles des années 1808-1814, Lamarque présume le contraire. La révolution libérale en Espagne a le même défaut que celle de Naples et du Piémont : elle n'est l'affaire que des « hautes classes » et « la masse du peuple ne l'a pas comprise. Il sera donc facile d'égarer cette multitude ». Sans soutien populaire, il ne s'attend pas à une grande résistance des libéraux espagnols pour enrayer l'avancée de l'armée française. Les Cortès se réfugieront alors à Badajoz ou à Cadix comme en 1808 en y amenant avec eux le roi. Si les libéraux sont contraints de capituler au bout de six mois, tout sera perdu et les Anglais, très circonspects quant à l'intervention française, ne bougeront pas. Enfin, « les constitutionnels croiront aux promesses d'amnistie, et la nation retombera sous le despotisme le plus avilissant »<sup>4</sup>. Les faits donnent raison à Lamarque qui a bien compris la fragilité de ces révolutions libérales qui n'ont pas su s'attacher l'adhésion des couches populaires. Il a aussi la preuve éclatante que l'armée – qui passait au révélateur en Espagne et dont il applaudit les victoires<sup>5</sup> – a pris désormais le parti des Bourbons et celui de la légalité.

---

1 Voir à ce sujet E. Larroche, *L'expédition d'Espagne. 1823 : de la guerre selon la Charte*, P.U.R., Rennes, 2013.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 22 février 1823, t. II, pp. 66-67.

3 Voulue par Chateaubriand alors ministre des Affaires étrangères, l'issue de la guerre le surprend par sa rapidité : « Enjamber d'un pas les Espagnes, réussir là où Bonaparte avait échoué, triompher sur ce même sol où les armes de l'homme fantastique avaient eu des revers, faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, c'était un véritable prodige ! », *Mémoires d'outre-tombe*, éd. 1998, Le Livre de Poche, t. III, pp. 155-156.

4 Rapport de police du 24 février 1823, *op. cit.*, pp. 65-66.

5 L. Dufour, *Souvenirs d'un savant français*, *op. cit.*, p. 274. Lamarque affirme avoir refusé de suivre en Espagne son ancien mentor, le maréchal Moncey, alors qu'il lui proposait de reprendre du service auprès de lui, *Aide-toi le ciel t'aidera. Notes et jugements sur la Chambre de 1830*, publié par la société, Garnier-Pagès éditeur, Paris, 1831, p. 74.

## DE CHARYBDE EN SCYLLA : LES DÉFAITES ELECTORALES<sup>1</sup>

Durant une grande partie de la Restauration, Lamarque a plusieurs fois tenté, entre 1819 et 1828, de se faire élire député. La géographie de ces différentes tentatives se concentre principalement sur trois secteurs : le Sud-Ouest dont il est originaire, l'Ouest vendéen et chouan où son souvenir auprès de la bourgeoisie « bleue » est resté vivace, et Paris où il réside la moitié de l'année<sup>2</sup>. Le nombre impressionnant de ses échecs ne doit pas masquer dans un premier temps les réticences du général à s'engager en politique, ni l'opacité sur son positionnement politique qui est l'objet de nombreuses spéculations. Peinant à rassembler, Lamarque est souvent considéré comme un diviseur. La reconversion d'un militaire en politique n'est pourtant pas incongru au XIXe siècle, plusieurs généraux de Napoléon, portés par le prestige de la gloire impériale, le sont devenus sous la Restauration<sup>3</sup> mais ce prestige n'est pas forcément synonyme de succès devant la concurrence entre les élites. Il n'est pas non plus aisé pour un militaire de passer des champs de bataille à la bataille électorale, combat d'un nouveau genre dont il faut assimiler les impératifs dans un régime parlementaire en pleine phase d'apprentissage en France.

### **Candidat malgré lui**

C'est dans son exil que parviennent à Lamarque les premières intentions d'électeurs landais de voter pour lui au renouvellement d'octobre 1818. De prime abord, le général ne semble pas repousser cette candidature mais il est engagé au même moment dans un processus de rappel. Pour garder toutes ses chances de retour, il espère obtenir des garanties afin que cette candidature ne fasse pas échouer ses négociations en cours avec le gouvernement. Le retard pris pour son rappel lui laisse penser que le pouvoir a « peur » de lui, le considérant comme « un vautour ». Trop indépendant et pas assez malléable, il ne remplirait pas ainsi les critères d'un député soumis au pouvoir :

---

1 Je reprends en partie mon article intitulé « Le général Lamarque homme politique : des échecs à la victoire (1818-1831) », *B.S.B.*, n°514, Dax, 2<sup>e</sup> trimestre 2014, pp. 163-184.

2 Ses précédents biographes (Tartière, Laborde, Léon-Dufour, Daru) n'ont retenu essentiellement que ses candidatures dans les Landes non pas seulement par tropisme local, mais parce qu'ils ont suivi principalement les mentions que Lamarque a jugé utile d'écrire dans ses *Mémoires*. L'absence de la plupart des candidatures montrent que le général n'était pas à l'initiative ou au courant de ces dernières et qu'il ne voulait certainement pas les rajouter à un chapelet de défaites déjà bien fourni.

3 N. Petiteau, *Élites et mobilités*, *op. cit.*, p. 218-222.

« ah ! je serais peut-être plus utile dans cette chambre qu'un tas de pieds plats et de ventres rebondis qu'on veut y mettre ! »<sup>1</sup>. C'est finalement après les élections d'octobre que Lamarque est rappelé en France tandis que les Landes ont élu un autre général d'Empire moins marqué par le souvenir des Cent-Jours, Augustin de Cardenau.

Considérant ce résultat, Lamarque se plaît à croire qu'il aurait pu être élu mais il juge que cette élection aurait été trop précoce en raison de son inexpérience. Il estime d'ailleurs ne pas avoir les qualités requises pour défendre ses idées à la Chambre car il a conscience du fossé existant avec son métier de militaire. A l'armée, il lui suffisait de parler avec « le roulement des tambours à ses ordres » pour être entendu. Pour être un bon député, il faut savoir « captiver l'attention » d'un auditoire autrement que par « un garde à vous ! longuement prolongé »<sup>2</sup>. Autre inconvénient : « la tribune [lui] fait peur »<sup>3</sup> à cause du ridicule qu'il pourrait susciter lors de ses discours :

« le ton tranchant, l'air décidé qui font partie de notre rôle de militaire ne vont pas à un législateur. Sans doute je soutiendrais les droits des peuples, je serais un défenseur de la liberté ; mais ne croirait-on pas, n'aurait-on pas quelque raison de croire que le ressentiment du passé m'aigrit et m'excite, et, qu'en attaquant le pouvoir, je cherche à me venger de mes persécuteurs ? Attentons que le temps ait refroidi les passions »<sup>4</sup>.

A l'évidence, il veut laisser du temps au temps pour cicatriser le traumatisme de l'exil avant de descendre dans l'arène parlementaire. Se retirant sur l'Aventin, il aurait ainsi tout le loisir d'étudier les joutes politiques avant de se rendre utile « par la pureté de [s]es intentions et par [s]on amour pour [s]a patrie »<sup>5</sup>. C'est du moins la stratégie qu'il escompte suivre. Des hommes comme La Fayette estiment au contraire nécessaire qu'il prenne part aux affaires publiques le plus tôt possible<sup>6</sup>. Pour le camp libéral, il est inconcevable qu'un homme tel que lui puisse rester étranger aux enjeux politiques du pays et se contenter de critiquer l'inaction des députés landais face aux ultras<sup>7</sup>.

Il est finalement rattrapé par ces enjeux. En février 1819, *Le Conservateur*, journal ultra, cherche à orienter le choix des électeurs sarthois en jouant sur les divisions entre libéraux et bonapartistes en vue de l'élection complémentaire du mois de mars.

---

1 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Amsterdam le 9 août 1818.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XXX à Mlle Sauvan, Amsterdam le 3 octobre 1818, p. 353.

3 *Ibid.*, lettre XLI à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 24 septembre 1819, p. 379.

4 *Ibid.*, lettre XXXVI à Mlle Sauvan, Arzacq le 30 mars 1819, p. 366.

5 *Ibid.*

6 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de La Fayette à Max. Lamarque, Paris le 3 juillet 1819.

7 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Saint-Sever le 17 mai 1819.

Afin de s'opposer à la candidature de Benjamin Constant, le journal met en avant le nom de Lamarque qui serait à la fois crédible de part sa notoriété et ses opinions. Il est enfin acceptable pour le gouvernement Dessoles. D'après Lavollée qui l'informe de cette candidature, le pouvoir ne s'y opposerait pas car le roi a « plus de préventions » à l'égard de Constant<sup>1</sup>. Mais ce leurre est lancé trop tôt et les électeurs sarthois ne mordent pas à l'hameçon, Lamarque ne recueille aucune voix<sup>2</sup>.

Au renouvellement de septembre 1819, son nom est évoqué dans les Basses-Pyrénées<sup>3</sup>. Cette candidature est due à l'entremise de Basterrèche qui a échoué de peu l'année précédente et il espère que son nom servira ses intérêts. A nouveau candidat malgré lui, Maximien laisse faire son beau-frère mais sans s'y intéresser outre-mesure, au grand dam de ses amis<sup>4</sup>. Il se justifie en disant que « cette carrière [de député] n'a rien d'attrayant pour [lui] ». Habitué aux rôles de premier plan, il ne voit pas camper celui d'un député lambda car il aurait « l'ambition d'aller plus loin »<sup>5</sup>. Quelle ambition ? Il reste silencieux à ce sujet mais on peut envisager qu'il lorgne sur des postes décisionnels comme le ministère de la Guerre où il pourrait appliquer ses idées pour l'armée. Toujours est-il qu'il est battu tandis que Basterrèche est le seul élu d'une opposition<sup>6</sup> qui s'affirme de plus en plus à la Chambre des députés.

La réaction qui suit l'assassinat du duc de Berry (14 février 1820)<sup>7</sup> inquiète Maximien au plus haut point mais à l'évidence, pas suffisamment pour que ce soit le déclic tant attendu par ses amis puisqu'il continue à persifler. Les lois d'exceptions contre la liberté individuelle et contre la presse sont « un nouveau chapitre à Machiavel »<sup>8</sup>, la loi du double vote (29 juin 1820) « une institution contre-révolutionnaire » qui n'est « pas du tout l'organe de l'opinion publique »<sup>9</sup>. Il estime que les élections doivent avoir « pour base l'opinion, pour agent l'expression libre et pure de cette opinion »<sup>10</sup>. Il ne fait ici que reprendre les thématiques du camp libéral

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Bruxelles le 4 mars 1819.

2 *Le Conservateur*, t. II, 2e livraison, 1819, p. 331. B. Constant évoque cette manœuvre dans une lettre à son agent électoral, E. Harpaz, *Benjamin Constant et Goyet de la Sarthe, correspondance 1818-1822*, Droz, Genève, 1973, p. 51. Je remercie Frédéric Jaunin, qui prépare une thèse sur *Benjamin Constant parlementaire* à l'Université de Lausanne, de m'avoir communiqué cette information.

3 *La Minerve*, août 1819, t. VII, p. 191.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Garrau à Max. Lamarque, Andréant le 15 août 1819.

5 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Saint-Sever le 30 juillet 1819.

6 L'incendie des archives départementales des Basses-Pyrénées au XIXe siècle et notamment de la série 3M ne nous permet pas de savoir le nombre exact de voix recueillies par Lamarque.

7 Voir à ce sujet G. Malandin, *L'introuvable complot. Attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, éditions EHESS, Paris, 2011.

8 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XLV à Mlle Sauvan, Paris le 16 février 1820, p. 385.

9 *Ibid.*, t. II, lettre LII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 1er décembre 1820, p. 396.

10 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 4 mai 1822, t. I, p. 400.

développées dans les journaux et à la tribune de la Chambre : cette loi met fin au pacte entre la monarchie et la nation.

Cette radicalisation des esprits se lit dans la correspondance de Lamarque. Porté comme candidat dans les Landes aux élections de novembre 1820, il n'hésite pas à dire que « c'est la cause de la révolution et de la contre-révolution ; c'est l'émigration en présence de la vieille armée !! »<sup>1</sup>. Ce thème de l'émigré<sup>2</sup> est une récurrence constante pour disqualifier l'adversaire et pour rassembler tous ceux qui s'opposent à un retour de la contre-révolution. Mais Lamarque ne croit pas en ses chances tandis que la surveillance dont il est l'objet a d'ailleurs été renforcée<sup>3</sup>. Les royalistes jugent pourtant ses chances de succès tellement sérieuses qu'ils ont décidé de tous voter pour le même candidat<sup>4</sup>. Lamarque facilite la tâche de ses adversaires en ne prenant aucune part dans la bataille électorale<sup>5</sup> et se contente d'une riposte feutrée lorsque des attaques sont lancées contre lui<sup>6</sup>. Alors qu'il ne désire pas être député, il ne comprend pas cet « acharnement » contre lui<sup>7</sup>. Son absence d'implication s'en ressent et il est sèchement battu<sup>8</sup>. Devant le succès des ultras au niveau national, Lamarque se montre amer dans la défaite. Loin de vouloir refuser la députation s'il est élu, il veut attendre que les électeurs se tournent *naturellement* vers lui, comme un recours, comme une évidence, sans s'astreindre à « faire campagne ». Cette passivité lui coûte les élections de 1822 et 1824 dans ce département.

Entre 1821 et 1822, il est porté cinq fois candidats : à Savenay (octobre 1821), à Paris (janvier 1822), à Montauban (février 1822) et dans les Landes (deux fois en novembre 1822) pour autant d'échecs. Dans ces élections, il est souvent concurrencé par une autre candidature libérale, symptomatique des dissensions et de la compétition existante entre les élites de l'opposition. D'abord favori pour représenter le camp libéral dans le 1er arrondissement de Paris<sup>9</sup>, Lamarque trouve surprenant qu'on lui oppose le général Gérard. Loin de s'imaginer que cette manœuvre vient de son propre camp, il

1 Lettre de Max. Lamarque à Mme Soehnée, Saint-Sever le 1er août 1820. Collection privée.

2 Son adversaire, Jacques Despériers de Lagelouze est un officier des gardes du corps du roi.

3 A.N. F<sup>7</sup> 6702. Dossier 38. Lettre de Nugent au baron Mounier, Mont-de-Marsan le 24 juillet 1820.

4 A.N. F<sup>7</sup> 6741. Dossier 1. Rapport du commissaire général de Bayonne, le 31 octobre 1820.

5 Le *Journal des Landes* du 12 novembre 1820 agite à la fois l'épouvantail révolutionnaire, « le joug du despotisme militaire » et « les horreurs de l'anarchie » pour décrédibiliser la candidature de Lamarque.

6 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre L à Mlle Sauvan, Bagnères-de-Bigorre le 7 août 1820, p. 392. Le préfet possède tout pouvoir pour mener à bien les élections en faveur du candidat gouvernemental. Voir à ce sujet C. Voillot, *La candidature officielle. Une pratique d'Etat de la Restauration à la Troisième République*, P.U.R., Rennes, 2005.

7 *Ibid.*, t. II, lettre LI à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 3 novembre 1820, p. 394.

8 A.D. Landes. 3 M 122. Élections de 1820. Il ne recueille que 23 voix contre 88 à son adversaire (sur 113 votants et 147 inscrits).

9 Quartiers du Roule, des Champs-Élysées, de la place Vendôme et des Tuileries.

croit que ces « intrigues » proviennent du gouvernement ultra. Il paie plutôt les critiques émises à propos des choix stratégiques des libéraux. Ne voulant pas endosser le rôle de diviseur, il préfère se retirer en prétextant sa « répugnance » pour cette fonction et l'absence de qualités requises (calme, maîtrise, patience, constance)<sup>1</sup>.

A Montauban, Lamarque apprend qu'il aurait été élu sans les intimidations du préfet sur les électeurs<sup>2</sup>, d'autant que *La Quotidienne*, journal ultra, a tenté de flétrir son image en avançant que le général aurait bénéficié de « grosses sommes » de banquiers de Paris<sup>3</sup>. Il tient toutefois à remercier les électeurs qui lui ont accordé leur suffrage, bien qu'il ne connaisse personne dans le Tarn-et-Garonne<sup>4</sup>. Il leur adresse ainsi une profession de foi *a posteriori* où il trace les grandes lignes de sa carrière et indique quelle aurait été sa politique s'il avait été élu. Opposant son origine plébéienne à la qualité d'émigré de son adversaire, il met en avant qu'il est le fils d'un homme de loi devenu député de la Constituante et qu'il a défendu la patrie en tant que soldat de la Révolution. En tant que député, il se serait battu « pour le maintien des institutions que le roi a reconnues », œuvré pour « la conservation de l'égalité des droits », pour « le libre exercice de tous les cultes », pour « la prospérité du commerce et de l'industrie » et combattu enfin pour que « notre belle France redevienne libre, forte et indépendante »<sup>5</sup>. Là encore, Lamarque ne fait que reprendre les poncifs libéraux en défendant la Charte violée par le gouvernement. Il flatte aussi le négoce et la bourgeoisie protestante qui a été l'une des victimes de la Terreur blanche, qualifiée de « bonapartiste » par ses adversaires catholiques. Il met sa touche personnelle en souhaitant le retour de la puissance française d'avant 1815. Enfin, il signe sans mentionner son titre impérial de baron ou « usurpé » de comte mais seulement accompagné de son grade<sup>6</sup>. Par cette profession de foi, Lamarque entend ménager l'avenir lors d'une prochaine élection dans ce département.

Alors qu'il a critiqué cette institution, il concourt en novembre 1822 pour la première (et dernière) fois au « collège privilégié »<sup>7</sup> (du département) des Landes,

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 29 janvier 1822, t. I, p. 266. Le général Gérard est élu.

2 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Émetteur non identifié à Max. Lamarque, Dax le 23 février 1822. Il n'a recueilli que 192 voix quand son adversaire, le marquis de Bellissen, gentilhomme de la Chambre du roi, obtenait 251 voix. Un autre candidat libéral s'est également présenté, immobilisant sur son nom une quarantaine de voix.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 7 mars 1822, t. I, p. 294.

4 *Ibid.*, 21 novembre 1822, t. II, pp. 34-35.

5 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Romagnac, Paris le 27 février 1822. Cette profession de foi est reproduite dans ses *Mémoires* avec quelques variantes mineures, t. I, pp. 294-295.

6 Il a abandonné depuis la seconde Restauration toute référence dans ses lettres pour indiquer seulement « le lieutenant-général Lamarque ».

7 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 21 novembre 1822, t. II, p. 34.

représentant les plus gros contribuables. Profitant des artifices techniques qui lui donnent la possibilité de modifier le nombre d'inscrits sur les listes électorales – en jouant sur l'âge ou sur la somme de contributions directes que doit acquitter l'électeur éligible – le préfet réussit à exclure Lamarque des listes en profitant de l'opacité du partage des terres entre le général et sa sœur lors de la succession de leurs parents<sup>1</sup>. Maximien arrive toutefois à fournir les preuves nécessaires et dénonce les « mille chicanes » orchestrées par le « petit pacha »<sup>2</sup>, surnom donné au préfet pour mieux souligner son despotisme oriental. Se posant en victime, il affirme être « le seul contre lequel on ait exercé de pareilles rigueurs »<sup>3</sup>, ce qui n'empêche pas sa défaite finale.

Découragé par les résultats, ses échecs le poussent un peu plus à se détourner de la politique. Son manque d'implication dans la bataille électorale n'est pas la seule cause de sa défaite. L'image de factieux que s'ingénie à dresser l'administration royale, détourne ces électeurs qui aspirent à la quiétude au moment même où les chefs libéraux sont accusés d'avoir participé aux tentatives de coup de force. Lamarque pâtit ainsi de cette sanction de l'électorat qui se tourne vers la majorité gouvernementale<sup>4</sup>.

### **Le Waterloo électoral**

Il faut attendre 1824 pour revoir Lamarque dans une élection législative, le président du Conseil Villèle ayant décidé de dissoudre la Chambre des députés pour s'assurer une plus large majorité pour gouverner après la victoire en Espagne. Trois départements du Sud-Ouest proposent son nom pour représenter le camp libéral : les Basses-Pyrénées, la Gironde et les Landes, ce qui montre que sa popularité régionale est toujours intacte auprès des électeurs et ce, malgré ses précédents revers et son manque d'implication dans le processus électoral. Cette popularité est aussi l'arbre qui cache la forêt car elle met en lumière le manque de candidats crédibles, capables potentiellement de rassembler, dans une sphère géographique aussi rapprochée. De plus, Lamarque apprend souvent trop tard l'initiative d'électeurs locaux se reconnaissant dans les valeurs

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre du président du conseil de préfecture au préfet Herman, Mont-de-Marsan octobre 1822. Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé la liste des électeurs inscrits pour l'année 1822. Mais la liste de 1824 indique que le général acquittait 1824,44 francs, A.D. Landes. 3 M 126. Élections de 1824 ; le fait qu'il puisse se présenter au collège du département en 1822 montre qu'il appartient au quart des électeurs les plus imposés des Landes.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 24 mars 1823, t. II, p. 163.

3 *Ibid.*, 21 novembre 1822, t. II, p. 34. Sa lettre au maire de Saint-Sever contredit ses dires car il écrit que plusieurs personnes ont été exclues des listes comme lui, A.D. Landes. 87 J. Lettre de Max. Lamarque à Basquiat-Toulouzette, Saint-Sever le 11 octobre 1822.

4 Lors de ces élections de novembre 1822, 36 des 44 députés libéraux perdent leur siège à la Chambre.

qu'il incarne. Ces derniers ne peuvent dès lors pas se prévaloir du soutien de leur champion dans l'opinion.

*A contrario*, des électeurs de Libourne (Gironde) se sont adressés directement à lui. Durant son court séjour dans la ville en 1816, Lamarque avait réussi à s'attirer la sympathie des locaux et avait gardé des relations amicales et commerciales. C'est un ancien officier ayant combattu sous ses ordres à Capri qui a mis en avant sa candidature<sup>1</sup>. Mais ses chances de succès sont compromises en raison de la forte concurrence entre élites libérales. Pour ne pas hypothéquer les chances du camp libéral, on lui demande de se retirer et d'engager ses partisans à voter pour le candidat qui a le plus de probabilités d'être élu – Balguerie-Stuttenberg, un négociant-armateur dont la compagnie a achevé la construction du Pont de pierre de Bordeaux. Celui-ci a le soutien du négoce de Libourne, dont le port fluvial sur la Garonne est le débouché des vins de Dordogne<sup>2</sup>. Sa qualité de militaire de l'Empire est d'ailleurs un handicap car elle rappelle trop à ces négociants leurs soucis durant le blocus continental.

Sa candidature est pourtant maintenue par ses partisans. Pour cette frange de l'électorat libéral, mieux vaut être représenté par un ancien militaire dont la réputation est sans tâche, que par un négociant motivé par des intérêts qui lui sont propres. Plusieurs lettres sont même envoyées au *Constitutionnel* pour que sa candidature ait plus de publicité. Lamarque y est présenté, après une carrière militaire exemplaire, comme une personne ayant « les connaissances nécessaires » pour être député, alors que l'on connaît à ce sujet les doutes du général. Le rédacteur s'avance à affirmer que la nomination du « militaire citoyen » est « certaine »<sup>3</sup>. Cet article dithyrambique lui vaut d'être attaqué par les journaux ultras<sup>4</sup>. Le préfet de la Gironde fait procéder aux pressions d'usage et à un dégrèvement pour pouvoir inscrire une vingtaine d' « intrus » qui votent pour le candidat ministériel qui l'emporte<sup>5</sup>.

Lorsqu'il fait acte de candidature à Libourne en 1828, Lamarque est confronté au même problème : pour gagner, il doit obtenir les voix du négoce et ainsi pondérer ses principes politiques en insistant sur son dévouement aux institutions, au roi et à la dynastie, tout en n'oubliant pas de flatter les intérêts commerciaux de ses électeurs,

---

1 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre d'Arquin à Max. Lamarque, Saint-Magne-de-Castillon le 3 mars 1824.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Brun à Max. Lamarque, Bordeaux le 24 janvier 1824.

3 *Le Constitutionnel* du 20 février 1824.

4 *Le Constitutionnel* du 23 février 1824.

5 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre d'Arquin à Max. Lamarque, Saint-Magne-de-Castillon le 3 mars 1824. Lamarque ne recueille que 64 voix tandis que son adversaire en gagne 208. Balguerie-Stuttenberg en immobilise 52.

« nos alliés sont diablement chatouilleux, il ne faut pas les effrayer »<sup>1</sup>, lui conseille son beau-frère. Les négociants finissent par lui dire qu'ils préfèrent l'un des leurs comme député<sup>2</sup>. Il en est de même dans le Pas-de-Calais en 1828 où il est pris entre les intérêts des négociants de Calais et de Boulogne-sur-Mer<sup>3</sup>. Lamarque n'arrive pas à séduire cet électorat car il reste sur des thématiques trop générales et surtout trop militaires, ce qui effraie le monde du négoce et de la fabrique qu'il n'apprécie guère d'ailleurs<sup>4</sup>. Incapable de s'adapter à la demande électorale, Lamarque est condamné à rester le candidat de cette frange de l'électorat qui se considère comme patriote, qui reste attaché à l'ancienne armée, qui rejette les Bourbons et l'ultracisme.

Étrillé lors de ce scrutin de 1824, Lamarque pâtit également du résultat catastrophique pour les libéraux au niveau national qui ne renvoient à la Chambre que treize des leurs. Resté très discret durant ces élections, il fait ce constat lucide :

« Les dernière élections ont prouvé que le parti royaliste et le parti libéral sont plus faibles que le parti ministériel ; et que le gouvernement fait toujours en France, par la force ou par la fraude, tout ce qu'il veut faire. Les libéraux sont affligés : ces élections sont un nouveau Waterloo »<sup>5</sup>.

Il se retrouve compris dans cette sanction du pays légal, effrayé par les protections accordées aux chefs de la Charbonnerie et par la solidarité affichée avec Manuel en appliquant la politique de la chaise vide<sup>6</sup>. L'étroitesse d'un corps électoral profondément conservateur tenu par le pouvoir contribuent également à ce chapelet de défaites, bien que certaines candidatures aient été mis en avant dans des arrondissements difficiles. Peut-être faut-il chercher dans sa passivité une forme de résignation. Pourquoi s'échiner à faire campagne quand tout semble joué d'avance ? Pourquoi participer quand le gouvernement mobilise tous ses services contre soi ? Il s'imagine pourtant qu'il a un rôle à jouer et que tôt ou tard, il arrivera à la Chambre des députés. Il ne cherche pas le pouvoir, il attend juste qu'on lui offre.

---

1 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Brun à Max. Lamarque, Bordeaux le 28 mars 1828.

2 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Lacaze à Max. Lamarque, Libourne le 3 avril 1828.

3 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre d'Hérambault à Max. Lamarque, Boulogne-sur-Mer le 30 avril 1828.

4 On se souvient qu'en 1815, il avait critiqué l'attitude « égoïste » des négociants du Nord qui, éprouvés par le blocus continental, étaient restés en faveur de Louis XVIII parce qu'il incarnait la paix et la possibilité de la reprise des échanges commerciaux.

5 M. Lamarque, *op. cit.*, 11 avril 1824, t. II, pp. 169-170.

6 E. de Waresquiel et B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 360.

## Nouvelles déceptions

Pendant trois ans, Lamarque reste éloigné de toute agitation politique, se concentrant notamment sur ses travaux littéraires. Il faut attendre la tenue d'élections générales en novembre 1827 pour le revoir comme candidat. Pour ces élections, il peut profiter du tout nouveau comité électoral de l'opposition : la société « Aide-toi, le ciel t'aidera » présidée par Guizot. Des listes d'union sont publiées de concert dans *Le Constitutionnel* et dans le *Journal des Débats*<sup>1</sup>. Fruit d'un accord entre notables parisiens et provinciaux, les deux journaux soumettent à leurs lecteurs des listes de candidats susceptibles de représenter l'opposition. C'est ainsi que le nom de Lamarque est proposé aux électeurs d'Ille-et-Vilaine et des Landes<sup>2</sup>.

Le fait que *Le Constitutionnel* et le *Journal des Débats* le mentionnent comme le seul candidat susceptible de représenter l'opposition dans les Landes, renforce un peu plus sa candidature et ôte toute légitimité à une dissidence. Mais il apprend plus tard que *La Quotidienne* a inséré une lettre d'un électeur landais qui le calomnie, ce qui a produit « un très mauvais effet »<sup>3</sup>. Battu pour la troisième fois par le marquis du Lyon<sup>4</sup>, Lamarque se montre toutefois satisfait d'avoir recueilli la majorité des voix de Mont-de-Marsan – sa « Carthage » – c'est-à-dire qu'il a su attirer à lui les professions libérales et économiques de ce port fluvial<sup>5</sup>. Le rédacteur du *Journal des Landes* croit utile de dénoncer les « menées » d'un Lamarque qui aurait « employé tous les moyens » pour être élu<sup>6</sup>. Visiblement échauffé par cette dernière attaque, Maximien aurait « tué avec plaisir un insolent qui se serait permis d'insulter une partie de [s]es concitoyens »<sup>7</sup>.

Cette fois-ci, il ne se contente plus d'une réponse feutrée : dans une lettre adressée au préfet, aussi fine que subtile, il sépare de manière implicite sa personne de l'action menée par certains individus zélés. Il n'a d'ailleurs fait que « céder au vœu d'un grand nombre d'électeurs » sans pour autant avoir de « menées » sur le terrain. Il va jusqu'à écrire qu'il a accepté cette candidature « en professant hautement [s]on

---

1 *Ibid.*, p. 396.

2 *Le Constitutionnel* et le *Journal des Débats* du 8 novembre 1827.

3 L. Lieven, « Une lettre inédite du général Lamarque », *Revue moderne*, t. XLV, 1868, p. 349. Souligné par Lamarque.

4 A.D. Landes. 3 M 127. Élections de 1827. Il triple toutefois ses voix par rapport à 1824 (65 au lieu de 23).

5 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre XXXIV à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 20 novembre 1827, p. 459. En revanche, sa ville natale, où se trouvent de nombreux nobles et propriétaires, a voté contre lui.

6 *Journal des Landes* du 24 novembre 1827.

7 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre LXXXVII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 25 novembre 1827, p. 460.

dévouement au roi et à la patrie » ainsi qu'à la charte. C'est une manière de réaffirmer ses convictions et son respect de la légalité, tout en rejetant en marge les extrêmes. Puis il contre-attaque en dénonçant benoîtement l'esprit partisan du rédacteur qui nie la victoire des libéraux :

« Comment a-t-on donc pu écrire que *la victoire était à la légitimité* ? Le drapeau blanc ne flotte-il pas sur ma tête comme sur celle de M. le marquis du Lyon ? Est-on dans un camp de rebelles parce qu'on ne vote pas avec l'autorité ? La moitié de la France serait donc en insurrection ? »<sup>1</sup>.

Cette réplique ne manque par d'hypocrisie quand on connaît le grand attachement du général pour le drapeau tricolore<sup>2</sup>. Mais en se plaçant opportunément sous la protection du drapeau blanc, il entend défendre le droit des électeurs de voter pour le candidat de leur choix sans qu'ils passent pour des factieux. Cette lettre rencontre un grand succès en raison de sa diffusion dans le public<sup>3</sup>. Le préfet doit en convenir et fait lui-même insérer la lettre de Lamarque ainsi que sa réponse dans le journal où il se désolidarise de son rédacteur<sup>4</sup>.

Son petit succès littéraire ne fait pas taire malgré toutes les nombreuses critiques que suscitent cette nouvelle défaite, allant à rebours du succès national rencontré par la gauche. Jacques Laffitte regrette que Lamarque pâtisse du changement de direction du comité électoral<sup>5</sup>, la société « Aide toi, le Ciel t'aidera », passée entre les mains de la jeune génération représentée par Jules Bastide et Hippolyte Carnot. Tout deux se moquent de l'esprit de compromis de la gauche libérale et dynastique, le jeu constitutionnel n'étant qu'une trêve provisoire<sup>6</sup>. Pour Armand Marrast, Lamarque passe pour quelqu'un de trop modéré : « ses actes et le ton blafard de ses écrits » inspirent « quelque défiance aux amis de la liberté »<sup>7</sup>. Devant ce retour de l'esprit républicain

---

1 Lettre de Max. Lamarque à Chastenot de Puységur, Mont-de-Marsan le 25 novembre 1827, insérée dans le *Journal des Landes* du 2 décembre 1827. Souligné par Lamarque.

2 « Vous savez que j'aime toujours ce qui est *tricolore*. Ce sentiment est tout à la fois un souvenir et une espérance », M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre LXXIV à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 6 juillet 1825, p. 437. Souligné par Lamarque.

3 L'une d'elle, adressée au ministre de la Guerre Clermont-Tonnerre, est remontée jusqu'au Dauphin. Lamarque a connu le ministre à l'époque où il était l'aide de camp de Joseph Bonaparte à Naples, A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de Clermont-Tonnerre à Max. Lamarque, Paris le 6 décembre 1827.

4 Réponse du préfet de Puységur, insérée dans le *Journal des Landes* du 2 décembre 1827. Aux mauvaises langues qui l'ont vu accepter les invitations à dîner du préfet et de l'évêque pour réparer l'offense qui a été faite, Lamarque leur répond que cela ne l'a « rendu ni ultramontain ni ministériel », M. Lamarque, *op. cit.*, t. II, lettre LXXXVII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 25 novembre 1827, p. 460.

5 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Jacques Laffitte à Max. Lamarque, Paris le 15 avril 1828.

6 E. de Waresquiel et B. Yvert, *Histoire de la Restauration*, *op. cit.*, p. 420.

7 Lettre citée par L. Lieven, « Une lettre inédite du général Lamarque », *Revue moderne*, t. XLV, 1868, p. 351.

dans la jeunesse, la candidature de Lamarque peut paraître trop tardive, voire anachronique sous certains aspects et il a pu s'apercevoir qu'un « parti très animé et très actif » était contre lui<sup>1</sup>. Passablement irrité mais pas surpris, il demande à ce qu'on le juge sur ses états de service : n'a-t-il pas défendu la patrie durant la Révolution ? Ne s'est-il pas couvert de gloire sous l'Empire à Capri et à Wagram ? N'a-t-il pas évité la guerre civile en 1815 ? N'a-t-il pas été persécuté par la Sainte-Alliance ? Ses écrits ne prouvent-ils pas qu'il aime son pays ? Mis bout à bout, ces faits offrent ainsi « quelques garanties pour l'avenir »<sup>2</sup>.

Accablé par les reproches, Lamarque finit par concéder à Mlle Sauvan qu'il a de grandes difficultés à franchir le pas à cause du fossé existant entre son métier de militaire et celui de député. Autant comme soldat, il a « souvent demandé de marcher aux coups de canon » car il avait la sensation d'exister en servant son pays, autant les fonctions de député « sont tellement importantes, tellement sacrées » qu'il est intimidé par l'ampleur de la tâche. Le souvenir écrasant des orateurs des premières assemblées révolutionnaires et le talent démontré par Manuel, Foy et Benjamin Constant semblent être à l'origine de ce manque de confiance en soi. Ayant l'ambition de devenir un véritable acteur de la politique nationale, il souffre de la comparaison. Encore faut-il qu'il soit élu. Solliciter la candidature et s'astreindre à faire campagne sont vécus comme des actes difficiles voire répugnants : « que dirai-je d'ailleurs à ceux dont je *mendierais* les suffrages ? »<sup>3</sup>. Il préfère renvoyer une énième fois à ses états de service qui parlent pour lui. Aux électeurs de juger s'il est capable ou non de remplir ces fonctions « sacrées » de représentant de la nation.

### **La victoire, enfin ?**

Un changement d'état d'esprit s'opère pourtant chez Lamarque quelques temps plus tard. La politique de rupture engagée par le nouveau gouvernement Martignac lui a peut-être fait prendre conscience qu'il ne pouvait pas rester éternellement sur l'Aventin et attendre qu'on le réclame, au risque d'être définitivement écarté de la vie politique. Les projets de loi sur la révision des listes électorales et sur la libéralisation de la presse

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XCII à Mlle Sauvan, Paris le 16 mars 1828, p. 470.

2 Lettre de Max. Lamarque à un destinataire non-identifié, 1827, *Revue moderne*, t. XLV, 1868, p. 350.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre LXXXVIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 20 décembre 1827, pp. 462-463. Souligné par nous. Ce genre de scrupules n'est pas anodin. L'avocat André Dupin, futur député, explique que « rien au monde n'aurait pu me décider à la solliciter [la candidature] : en réalité, je ne la désirais pas assez pour cela », *Mémoires de M. Dupin*, Plon, Paris, 1856, t. II, p. 9.

sont des mesures fortes qui répondent à la demande libérale. Lamarque décide de se présenter *officiellement* aux élections complémentaires du mois d'avril 1828. Ce revirement suscite l'étonnement d'une partie de son entourage et une de ses amies espère « que [son] esprit ne viendra pas descendre à la ruse qu'inventa ce cardinal qui fit si longtemps le moribond pour se faire même pape »<sup>1</sup>. Quant à son beau-frère Brun, il voit avec satisfaction qu'il songe « enfin à [se] mettre sur les rangs »<sup>2</sup>.

Ses amis lui conseillent fortement de se présenter à Paris, où sept des douze députations sont vacantes. Lamarque est de surcroît stimulé parce que l'un des anciens candidats a dit du mal de l'Empereur : « c'est donc le soldat de Napoléon qui s'est mis sur la brèche », écrit-il<sup>3</sup>. Il ne le cite pas dans sa lettre mais il pourrait s'agir de Royer-Collard, le chef des doctrinaires, car Maximien critique quelques jours plus tard dans une autre lettre son double-jeu sous l'Empire<sup>4</sup>. Celui-ci refuse d'ailleurs d'accorder son soutien à « un patriote de [s]a trempe » dans le VII<sup>e</sup> arrondissement<sup>5</sup>. Ces préventions réciproques enlèvent à Lamarque le soutien du centre-gauche, nécessaire pour capter l'électorat modéré et il le sait<sup>6</sup>. Mais il considère de son honneur de défendre la mémoire de celui qui a couvert de gloire la France et son armée. Laffitte lui conseille pourtant d'insister à Paris, car il pourra bénéficier de son soutien dans l'arrondissement qu'il aura choisi<sup>7</sup>. Il peut compter sur *Le Courrier français*, journal patriote dirigé par Chatelain pour relayer sa candidature ainsi que sur l'appui de La Fayette et d'Odilon Barrot<sup>8</sup>.

Nanti de ces soutiens, il se présente devant une assemblée d'électeurs du VII<sup>e</sup> arrondissement face à laquelle il déclame sa profession de foi habituelle. Il croit devoir ajouter qu'il combattra comme député pour la liberté et pour la défense des droits et des institutions<sup>9</sup>, ce qui ne le démarque pas des autres candidats libéraux en lice. En revanche, il ne fait aucune référence au roi et aux Bourbons, lacune qu'a déjà souligné son beau-frère. Rappeler encore sa proscription, c'est ressasser les débuts chaotiques de

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre d'Aimée Lafaurie à Max. Lamarque, Loches le 6 février 1828. Elle fait référence à la ruse de Sixte Quint lors de son élection à la tiare, durant laquelle il aurait feint d'être en mauvaise santé pour pouvoir être élu et être sous influence.

2 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Brun à Max. Lamarque, Bordeaux le 17 mars 1828.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XCI à Mlle Sauvan, Paris le 3 mars 1828, p. 469.

4 Royer-Collard servait en secret Louis XVIII tout en ayant accepté une place de professeur d'histoire et de philosophie à la Sorbonne.

5 Le 7<sup>e</sup> arrondissement comprend les quartiers Sainte-Avoye, des Arcis, du Mont-de-Piété et du Mont-Saint-Jean où se trouvent la place du Châtelet et de l'Hôtel de Ville. Cet arrondissement est aujourd'hui réparti entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup>. M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XCII à Mlle Sauvan, Paris le 16 mars 1828, p. 470.

6 *Ibid.*, t. II, lettre XCI à Mlle Sauvan, Paris le 3 mars 1828, p. 469.

7 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Jacques Laffitte à Max. Lamarque, Paris le 15 avril 1828.

8 A.D. Landes. 87 J. Lettre d'Odilon Barrot à Max. Lamarque, Paris le 16 avril 1828.

9 A.D. Landes. 87 J. Profession de foi adressée aux électeurs du 7<sup>e</sup> collège, Paris le 15 avril 1828.

la seconde Restauration et sa condition de suspect politique. Dans une circonscription où la majeure partie des électeurs appartiennent à la bourgeoisie d'affaire<sup>1</sup>, cette profession de foi ne répond pas du tout à leur attente. C'est finalement Nicolas Bavoux, ancien magistrat et rédacteur du *Journal de Paris*, qui l'emporte très facilement<sup>2</sup>. L'échec est cinglant mais ce résultat n'est pas pour lui une surprise. On peut se demander pourquoi il a insisté dans cet arrondissement difficile alors que Laffitte lui proposait de l'appuyer dans tous les arrondissements « où les noms des candidats, inscrits jusqu'à ce jour, vous laissent encore quelques chances » ?<sup>3</sup> Peut-être a-t-il estimé, au regard des autres candidats en lice dans Paris<sup>4</sup>, qu'il avait plus de chance dans le VIIe ?

Malgré une bonne volonté évidente, Lamarque sort profondément mortifié de ses échecs de 1828 car il croit avoir raté l'occasion de redevenir un acteur des événements. Il pense même renoncer définitivement à se présenter si on en croit cette lettre : « me voilà paysan des Landes. Adieu la politique ; adieux les Russes et les Turcs, et le conseil de la guerre, et la chambre des députés ! Je vais travailler à m'hébéter, et j'y réussirai sans peine »<sup>5</sup>. Le constat est là : à moins d'une dissolution de la Chambre des députés ou d'une élection partielle accessible, aucune élection n'est prévue avant plusieurs années. En juillet 1828, la mort opportune du marquis du Lyon, député des Landes, lui offre une nouvelle occasion inespérée.

Cette fois-ci, Lamarque n'entend pas laisser passer l'opportunité qui lui est donnée, d'autant que l'ordonnance royale fixant l'élection au mois de décembre 1828, lui donne cinq mois pour préparer sa campagne. Ayant enfin tiré les leçons de ses précédentes défaites, il ne veut plus rien laisser au hasard. Pour cela, il s'est adjoint les services d'un « jeune avocat plein de talent »<sup>6</sup> du barreau de Mont-de-Marsan, Justin Laurence, pour faire office d'agent électoral. L'avocat possède une solide clientèle qu'il met au service du général pour relayer ses idées. Dès le mois d'août, Lamarque s'astreint à faire une campagne de terrain. Il fait une tournée dans le département qui fait bon effet, notamment dans le Nord vivant de l'économie pastorale et qui est souvent délaissé. Il écrit directement aux électeurs qui ont voté pour lui en 1827 afin de réchauffer leur

---

1 A. Daumard, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Albin Michel, Paris, éd. 1996, p. 52.

2 *Le Courrier français* du 22 avril 1828. Bavoux (458), Saint-Aignan (125), Lamarque ne recueille qu'une dizaine de voix.

3 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Jacques Laffitte à Max. Lamarque, Paris le 15 avril 1828.

4 Le général Mathieu Dumas est élu dans le 1er, le général Demarçay dans le 2e, Salverte dans le 3e, Corcelles dans le 4e, de Schonen dans le 5e et Chardel dans le 6e.

5 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XCIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 24 mai 1828, p. 471.

6 *Ibid.*, t. II, lettre LXXXII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 3 mai 1827, p. 452.

zèle ou pour convaincre les indécis en flattant leur amour-propre<sup>1</sup>. Jusqu'au jour du scrutin, il entretient les esprits en court-circuitant le *Journal des Landes*, tenu par ses adversaires, pour relayer sa campagne dans les journaux régionaux comme *L'Indicateur de Bordeaux* ou nationaux comme *Le Constitutionnel* et *Le Courrier français* qui sont lus dans le département. La guerre de pamphlets que lui impose ses adversaires l'oblige à répliquer pour conserver son avantage, tandis que dans le même temps, le clergé avec à sa tête l'évêque d'Aire, fait campagne contre lui<sup>2</sup>.

Pour faire taire les calomnies<sup>3</sup>, Lamarque contre-attaque immédiatement en faisant placarder et diffuser sa circulaire adressée aux électeurs. Reprenant les canons de sa profession de foi, il y ajoute toutefois plusieurs éléments importants :

« Ce n'est donc pas un ennemi du Gouvernement qui se présente à vous ; c'est un militaire dévoué qui croit que le trône des Bourbons n'a pas de plus solides fondements que la liberté, et que la liberté, à son tour, ne peut nous être garantie que par la monarchie constitutionnelle ; qui croit que la Charte est un dépôt inviolable et sacré dont nous devons compte à nos enfants, et qui s'engage à la défendre contre les attaques de tous les partis. [...] Dépouillé de toute ambition personnelle [...] [et] étranger à tout esprit de localité, je servirai avec le même zèle (j'en prends l'engagement formel) les intérêts publics et privés de mes commettants et quelle que soit leur position sociale, quel que soit le canton qu'ils habitent. [...] Attirer enfin les regards d'un Gouvernement sur un département où l'agriculture, l'industrie et le commerce ont besoin de tant d'encouragement et de tant de secours ! »<sup>4</sup>.

Cette fois, Lamarque a écouté ses amis en affichant des positions politiques claires. Croire en la compatibilité de la dynastie avec la Charte, c'est rassurer l'électorat modéré, clef du scrutin qui lui a souvent fait défaut<sup>5</sup>. Se montrer étranger à tout « patriotisme de clocher »<sup>6</sup>, c'est embrasser tous les électeurs de sa circonscription très disparate, alors que ses adversaires avaient fait de lui le candidat de l'opulente Chalosse délaissant la pauvre lande du Nord<sup>7</sup>. Défendre tous les intérêts sans distinction sociale, c'est aller bien

1 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Laurence à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 3 septembre 1828.

2 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Thomas-Lestage à Max. Lamarque, Arengosse le 30 septembre 1828.

3 Ses adversaires insistent généralement que les électeurs ne veulent pas d'un « homme de tribune », *Journal des Landes* du 26 octobre 1828 ou qu'il n'est pas un libéral, A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Harriet à Max. Lamarque, Bagnères-de-Bigorre le 2 septembre 1828.

4 *Journal des Landes* du 23 novembre 1828.

5 L'un des principaux reproches étaient l'emploi trop prononcé d'« expressions guerrières ». Ce à quoi Lamarque répond : « est-ce ma faute si les habitudes de toute ma vie ont donné cette emprunte à mes idées ? », A.N. 566 AP/27. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque au rédacteur du *Journal des Landes*, Saint-Sever le 8 décembre 1828.

6 *Ibid.*

7 *Journal des Landes* du 7 décembre 1828. Un pamphlet avait mis en exergue l'expression de « corps mort », utilisée par Lamarque pour désigner cette partie du département dans son *Mémoire sur les avantages d'un canal de navigation parallèle à l'Adour*, Le Normant, Paris, 1825, oubliant dans le

au-delà de l'électorat censitaire. Enfin aider l'agriculture, l'industrie et le commerce, c'est attirer à lui les négociants et la grande propriété foncière. Ayant modulé ses idées, c'est un large rassemblement que promet Lamarque. Les résultats sont immédiats : sa circulaire fait « l'effet de la bombe », stupéfiant ses adversaires. « La modération de l'écrit a fermé la bouche aux causeurs les plus décidés »<sup>1</sup>, écrit Laurence. Un propriétaire-rentier évoque un « aveu précieux pour les chauds partisans de la monarchie et des libertés publiques ! Le roi et la charte, mais c'est le cri de ralliement de tous les Français à l'exception peut-être d'une très petite poignée d'ineptes »<sup>2</sup>.

Le 23 décembre, jour de l'élection, Lamarque est surpris par l'effervescence et le nombre de personnes qui entourent le palais de Justice de Mont-de-Marsan où se tient le bureau de vote. Il se rend compte que sa campagne de presse a produit l'effet escompté : mobiliser les électeurs autour de sa personne<sup>3</sup>. Ce qu'il ne dit pas en revanche, c'est qu'il a fait acheminer et loger à ses frais plusieurs dizaines d'électeurs au chef-lieu afin qu'ils votent pour lui<sup>4</sup>. Et la victoire est au rendez-vous avec une participation en hausse (85%) : Lamarque l'emporte avec 146 voix contre 100<sup>5</sup> à son adversaire, Poyferré de Cère<sup>6</sup>. Il récolte ainsi les dividendes d'une campagne active et acharnée, et, il faut le souligner, rend hommage à l'« impartialité parfaite » du préfet Chevalier de Caunan durant ces élections, ce qui a réhabilité à ses yeux la fonction<sup>7</sup>.

A ses amis, Lamarque dit sa réelle satisfaction de la confiance accordée par ses concitoyens, faisant « battre [s]on cœur d'orgueil et de joie »<sup>8</sup>. Voulant théâtraliser l'événement, il grimpe sur le bureau de vote et improvise un discours « d'une voix forte et chaleureuse » pour remercier les électeurs et réaffirmer les engagements pris. Il doit à

---

même temps qu'il avait écrit que c'était aussi la « partie romantique » des Landes.

1 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Laurence à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 21 novembre 1828.

2 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Darnaudary à Max. Lamarque, Samadet le 11 décembre 1828.

3 Il relève que des jeunes gens sont allés chercher en courant les retardataires, qu'une voiture est partie de Saint-Sever avec « six vieillards dont les années réunies formaient plus de cinq siècles », et qu'« un patriote, frappé d'apoplexie dans les grandes landes, s'est fait saigner, est monté sur une charrette et est arrivé à temps pour voter », M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre XCVI à Mlle Sauvan, Mont-de-Marsan le 24 décembre 1828, p. 479.

4 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Laurence à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 12 décembre 1828. Entre les frais d'imprimerie, de distribution, de gratification et d'acheminement des électeurs, le montant des dépenses de la campagne s'élève à 1048 francs. Basterrèche n'avait pas fait autre chose en 1818, P. Hourmat, « Mœurs électorales en province au temps de la Restauration : les élections de 1818 dans les Basses-Pyrénées », *S.S.L.A. de Bayonne*, n°104, 3e trimestre 1964, pp. 123-135.

5 A.D. Landes. 3M 128. Élections de 1828. Sur 250 votants et 293 inscrits.

6 Selon Lamarque, il « n'a pas des opinions très prononcées », *L'Indicateur de Bordeaux* du 29 août 1828. Il possède néanmoins un vaste réseau de relations parmi les grands propriétaires mais il n'a jamais réussi à faire l'unanimité parmi les électeurs ministériels et ceux de la droite.

7 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, Lettre XCVI à Mlle Sauvan, Mont-de-Marsan le 24 décembre 1828, p. 479. Chevalier de Cauna a été sous-préfet en Catalogne à la même époque que Lamarque, avant de devenir le gendre du maréchal Oudinot.

8 *Ibid.*

plusieurs reprises demander le silence car il est « interrompu par les plus vifs applaudissements » avant que l'on scande dans la salle « Vive le roi ! Vive le général Lamarque ! ». Ses partisans viennent l'acclamer jusque sous ses fenêtres et il reçoit un accueil triomphal en revenant à Saint-Sever où les festivités se poursuivent jusqu'au lendemain<sup>1</sup>. Le rédacteur du *Journal des Landes* s'incline en reconnaissant que « la voix du pays a parlé » et se félicite « d'être représenté par une des plus belles illustrations de l'époque »<sup>2</sup>.

\* \* \*

Grâce à une campagne efficace, le général Lamarque a su conquérir ce siège de député qui lui échappait jusque-là. Après avoir longtemps montré de la suffisance et trop compté sur son aura de général d'Empire pour faire la différence, il a enfin pris la mesure de l'investissement nécessaire pour être élu, témoignant de la difficulté de reconversion d'un militaire en politique. Il a également fini par comprendre les véritables enjeux du scrutin en adaptant ses idées à la demande des électeurs censitaires, essentiellement conservateurs, plus préoccupés par leur quiétude et leur prospérité que par un désir de revanche sur les traités de 1814 et 1815. Mis à part cette posture belliqueuse qui peut être assimilée à une déformation professionnelle, Lamarque se révèle être quelqu'un d'assez modéré et emprunt d'un certain pragmatisme selon la situation. Pour éviter l'arrivée au pouvoir des ultras et de la droite, il était prêt à soutenir les gouvernements du centre, vus comme un moindre mal. Il condamne les complots visant à renverser les Bourbons parce qu'ils n'ont aucune chance d'aboutir, au risque de se couper des éléments les plus avancés de la nébuleuse libérale. Car Lamarque est avant tout un légaliste. N'a-t-il pas dit qu'il voulait « des améliorations mais non des bouleversements »<sup>3</sup> C'est en entretenant un vaste mouvement d'opinion que l'opposition parviendra à des « améliorations ». Souvent réduit au persiflage vis-à-vis de la dynastie, il alterne avec celle-ci les moments de radicalisation lorsque la situation est tendue, et les moments d'apaisement pour paraître plus présentable aux yeux de l'opinion lorsqu'il sollicite une fonction publique. C'est en optant pour cette dernière stratégie qu'il réussit enfin à remporter la bataille électorale.

---

1 *Journal des Landes* du 28 décembre 1828.

2 *Ibid.*

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 7 mars 1822, t. I, pp. 295-296.

## Chapitre VII

### LE MAINTIEN D'UN RANG : VIE PRIVÉE, VIE PUBLIQUE D'UN NOBLE D'EMPIRE

Issu d'une famille de la moyenne bourgeoisie qui a commencé son ascension avant la chute de l'Ancien Régime, Maximien Lamarque connaît pourtant sous la Révolution les misères du soldat en campagne avant de bénéficier tardivement de l'ascenseur social par l'entremise de son mariage. Cherchant à profiter des rares opportunités qui se présentent à lui en raison de son éloignement du front principal – seul endroit où l'on peut recueillir les dividendes de la gloire impériale –, il capitalise et investit dès que possible pour asseoir son nouveau statut de noble d'Empire dans une France « régénérée » par Napoléon, et ce, afin de ne pas passer aux yeux du monde pour un « parvenu ». Le XIX<sup>e</sup> siècle ne prend toutefois plus en compte les seuls titres et naissances comme uniques facteurs de domination sociale<sup>1</sup>. Posséder une fortune devient un élément essentiel pour maintenir son rang dans la société et accroître son prestige. Afin de ne pas être confondu avec la grande bourgeoisie et ainsi soutenir son nom, le noble d'Empire se doit de garder une identité qui relève avant tout du culturel et donc s'adapter à un mode de vie et à ses valeurs<sup>2</sup>. Il convient alors de savoir si Lamarque arrive – et comment il parvient – à s'adapter à ce nouvel ordre des choses.

#### UNE NOTABILITÉ PROVINCIALE

Des temps difficiles de la Révolution, à l'aisance bourgeoise de la Restauration et de la monarchie de Juillet, en passant par la gloire de l'Empire, Maximien Lamarque

---

1 A-J. Tudesq, *Les grands notables de France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, PUF, Paris, 1964, p. 1239, citée par N. Petiteau, *Élites et mobilités, op. cit.*, p. 336.

2 C-I. Brelot, *La noblesse réinventée : nobles de Franche-Comté, de 1814 à 1870*, Les Belles Lettres, Paris, 1992, citée par N. Petiteau, *Élites et mobilités, op. cit.*, p. 391.

s'est forgé petit à petit une fortune malgré les bouleversements qu'ont pu engendrer ces changements de régime. Fruits d'un « bon mariage », d'héritages, de faveurs et de placements judicieux, cette fortune lui permet d'acquérir une respectabilité et un statut digne de son nouveau rang social : noble d'Empire. Or des disparités existent au sein de cette nouvelle noblesse et au regard des autres officiers combattant sous les yeux de Napoléon, Lamarque, lui, doit se contenter d'un rang subalterne. Toutefois, privilégiant une assise locale à partir de son domaine familial, il acquiert un grand prestige sur ses semblables. Son mode de vie, ses valeurs et ses signes extérieurs de richesse sont autant de marqueurs identitaires qui l'attachent à la vie nobiliaire.

### **Origines d'une fortune personnelle**

Rejeton de l'une des familles bourgeoises les plus estimées de la Chalosse, Lamarque n'a pourtant sous la Révolution que sa maigre solde d'officier pour subsister. Elle ne suffit d'ailleurs pas, puisque ses parents sont obligés à plusieurs reprises de lui envoyer des secours en nature ou régler les dettes qu'il a contractées à l'armée. Mais Maximien entend bien rembourser son père « le jour de [s]on mariage sur le légitime de [s]a femme »<sup>1</sup>. Il s'enquiert alors de trouver une épouse – de préférence « aimable et riche »<sup>2</sup> – pour devenir indépendant financièrement. Son statut de second du général Moncey, commandant la 11<sup>e</sup> division, et sa bonne prestance dans les salons et les bals où s'affiche la bonne société bayonnaise lui permet d'espérer trouver un bon parti. En 1797, lorsqu'il jette son dévolu sur Louise Courtiau, fille de négociant et d'armateur, l'entourage de sa future épouse se montre très réticent en raison de l'absence de fortune personnelle pouvant assurer la pérennité du ménage<sup>3</sup>. En tant qu'adjudant-général, Lamarque ne perçoit qu'une solde annuelle (et théorique) de 7 000 francs<sup>4</sup>. Mais il est soutenu financièrement par ses parents et, à leur mort, il héritera d'une grande partie de leurs biens – estimé à 50 000 francs pour son père<sup>5</sup> et à 18 000 francs pour sa mère<sup>6</sup> – tirant essentiellement leurs revenus de la terre. Son oncle Pierre le jacobin l'a également

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, camp de Belchenea le 7 septembre 1793.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, St-Jean-de-Luz, le 14 octobre 1794.

3 A.N. 566 AP/3. Lettre de Max. Lamarque à Mme Basterrèche, Bayonne le 18 juin 1797.

4 *Bulletin des lois*, 2e série, CXXII, n°1177. Loi sur la solde des troupes du 23 floréal an V (12 mai 1797).

5 A.D. Landes. 3Q 1010. Inventaire après décès de Pierre-Joseph Lamarque (1802).

6 A.D. Landes. 3Q 1013. Inventaire après décès d'Ursule Dufau-Lamarque (1813).

fait son héritier<sup>1</sup>. Le mariage avec Louise Courtiau est toutefois conclu et la dot de la mariée a de quoi combler les espérances de Lamarque : 100 000 francs, gagés sur les revenus du château de Biaudos (Landes) appartenant à Jean Courtiau et qu'il rétribue en rente 5% à son gendre, doublant ainsi quasiment sa solde<sup>2</sup>. Son beau-père concède également un appartement rue des Tanneries, non loin de son propre domicile<sup>3</sup>. Même si les débuts du jeune couple sont laborieux, Lamarque peut espérer, en entrant ainsi de plein pied dans la bourgeoisie bayonnaise, mener une existence confortable, d'autant que « l'argent n'est à [s]es yeux qu'un moyen d'embellir l'existence » et non une fin en soi<sup>4</sup>. C'est du moins ce qu'il écrit à sa mère, ses revenus lui permettant de se maintenir puis de s'élever dans la hiérarchie sociale.

Devenu veuf en 1799 et général en 1801, il ambitionne de faire partie de l'élite d'une société française reconstruite par le Premier consul, élite dont le fondement tiendrait essentiellement à l'honneur<sup>5</sup>. C'est pourquoi dès sa création en 1802, il postule pour entrer dans la Légion d'honneur, candidature facilitée par l'entremise de Duroc en 1803<sup>6</sup>. Il conçoit toutefois qu'une assise financière plus importante lui permettrait de jouer un plus grand rôle, notamment à Paris, ce qui le placerait plus aisément dans l'orbite du chef de l'État. Car il a pu remarquer que certains proches du Premier consul, comme Murat ou Berthier, sont déjà à la tête de petites fortunes. Pourquoi pas lui ? Son entourage tente pourtant de le dissuader. A moins de « faire la guerre à des ennemis riches et prendre sa part de butin », il n'a pas 200 000 francs de rente<sup>7</sup>. Il n'a tout au plus que 20 000 francs d'appointements et de rente qui lui permettent de mener à Bordeaux « la vie d'un petit Richelieu » et de jouir de « la considération d'un petit souverain ». Au contraire à Paris, il trouverait « cinq cent supérieurs qui marcheraient sur la pointe de [s]es pieds en prenant leur rang, trois ou quatre mille égaux qui marcheraient sur [s]es talons, pour [l]e gagner de vitesse »<sup>8</sup>. Pour l'heure, mieux vaut donc être un petit pacha en province qu'un lilliputien parmi d'autres dans la capitale.

---

1 A.N. 566 AP/1. Dossier 1. Lettre de P-J. Lamarque à sa femme, Paris 20 mai 1791.

2 A.D. Landes. Lettre de Basterrèche à Max. Lamarque, Paris le 10 mai 1809.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bayonne le 14 novembre 1797.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Brest le 10 avril 1804.

5 N. Petiteau, *Élites et mobilités*, *op. cit.*, p. 32.

6 Cf. *Infra*. Chapitre III.

7 A ce sujet, Lamarque a laissé très peu de traces d'un enrichissement personnel lié à la guerre, mis à part les 10 000 francs qu'il a placés chez Bethmann à Francfort et qui serait le fruit du butin de sa campagne de 1805, A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 30 mai 1806 ; des pièces de monnaie antiques à Naples (cf. *Infra*. Chapitre III) et des gratifications qu'il s'octroie lors de prises en Catalogne mais qui sont reconnues officiellement, A.N. 566 AP/17. Dossier 3. Demande de dotations. 21 janvier 1812.

8 A.N. 566 AP/11. Lettre de Delort à Max. Lamarque, Paris le 8 février 1803.

En tant que père de famille, il se doit également de penser à l'avenir de son fils et à la part d'héritage que Louis peut légitimement recevoir de son grand-père maternel<sup>1</sup>. La fortune de ce dernier, estimée à plus d'un million de francs, attire les convoitises, notamment celles de ses deux beaux-frères. Basterrèche est le plus avantageux car Jean Courtiau, après avoir retiré tous ses avoirs de sa maison de commerce d'Amsterdam, les a tous placés dans celle de son gendre bayonnais<sup>2</sup>. Celui-ci est suspecté d'influencer le vieil homme dans la rédaction de son testament. Lamarque voit le danger mais ses affectations hors de France l'empêchent de défendre ses intérêts comme il l'entend. Il ménage alors Basterrèche qui tient les cordons de la bourse et en premier lieu l'argent de la rente que lui verse son beau-père.

Lorsqu'il reçoit le testament de son beau-père en 1809, Lamarque n'est pas surpris par le partage qui a été effectué, ne connaissant que trop bien « l'esprit mercantile de ceux qui l'entourent », en premier lieu celui de Berdeco, l'exécuteur testamentaire et associé de Basterrèche<sup>3</sup>. Louis reçoit de son grand-père 200 000 francs (portés à 219 980 avec les intérêts) dont Lamarque est responsable jusqu'à sa majorité, Mme Brun reçoit également 200 000 francs tandis que Mme Basterrèche reçoit quant à elle 400 000 francs<sup>4</sup>. A la grande colère de sa mère et de sa sœur qui estiment que c'est faire trop d'honneur à « la fourberie de [s]on beau-frère »<sup>5</sup>, Lamarque n'entend pas entamer « une guerre ridicule » pour contester le testament comme le voudrait sa belle-sœur Brun qui s'estime « déshéritée »<sup>6</sup>. Contester, c'est engager une procédure longue et onéreuse qu'il ne pourrait poursuivre qu'à distance, étant à ce moment-là en Italie. Au contraire, il entend disposer rapidement de cette somme pour investir dans la terre, élément essentiel du prestige nobiliaire<sup>7</sup>, ce qui renforcerait un peu plus sa notabilité dans le département<sup>8</sup>.

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 2 août 1805.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Brun à Max. Lamarque, Bordeaux le 7 mars 1809.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 9 mars 1809.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Basterrèche à Max. Lamarque, Paris le 21 mars 1809. Testament passé devant M<sup>e</sup> Hiriart à Bayonne le 29 mars 1807 et enregistré le 21 janvier 1809.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Désirée Ducasse et Ursule Dufau-Lamarque à Max. Lamarque, Arzacq le 11 mars 1809.

6 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 9 mars 1809.

7 A-J. Tudesq, « Les survivances de l'Ancien Régime : la noblesse dans la société française de la première moitié du XIXe siècle », *Ordres et classes. Colloque d'histoire sociale, Saint-Cloud, 24-25 novembre 1967*, Paris, 1974, p. 208.

8 A.D. Landes. 3M 4. *Liste des personnalités les plus marquantes du département* (1809). Les revenus de Lamarque sont estimés cette année-là à 24 000 francs, ce qui le place parmi les dix propriétaires les plus riches des Landes. Les premiers sont à 30 000 francs (le sénateur Dyzès, le commissaire-ordonnateur à la Grande Armée Gauldrée-Boileau et l'ancien aide de camp de l'amiral D'Estaing Dabadie). A titre comparatif, les revenus des généraux Darricau, Cardenau et d'Argoubet sont estimés respectivement à 12 000, 3 000 et 9 000 francs. Le fonctionnaire croit devoir ajouter en observation

Ayant hérité de son père et de ses deux oncles ecclésiastiques, Lamarque dispose de propriétés qui se concentrent principalement autour de Saint-Sever et des villages alentour. Mais se sentant « trop neuf en affaires »<sup>1</sup>, il se montre peu à l'aise pour gérer tous ses biens fonciers et encore moins pour dénicher les bonnes occasions. Il prend alors conseil auprès de son entourage, comprenant aussi bien des hommes d'affaires que des propriétaires terriens. Basterrèche préconise de « colloquer en terres et autant que possible autour de [son] patrimoine », d'autant que la crise agraire lui permettrait d'acheter à bas prix des propriétés rurales. La vente des terres provenant de la succession du sénateur Papin serait ainsi une bonne affaire<sup>2</sup>. Mais en raison de son éloignement et de sa participation à la campagne de 1809, les propriétés sont vendues lorsqu'il en est averti. Maximien se rend compte qu'il ne peut pas gérer lui-même à distance des affaires qui requièrent sa présence sur place et visiblement, il peine à trouver une personne à investir de sa confiance pour lui donner procuration<sup>3</sup>.

Lors de son passage à Paris en 1810, il projette d'acheter des terres en Île-de-France avant de renoncer devant leur coût, le renvoyant à sa situation subalterne : « peut-être un jour serais-je assez grand seigneur pour avoir une hutte à Paris »<sup>4</sup>. La volonté de ne pas s'éloigner de sa terre natale a également joué<sup>5</sup>. En revanche, il s'est refusé à acheter des biens nationaux qui n'ont pas encore été vendus et a même « laissé passer en des mains étrangères » des terres de parents qui ont émigré et dont il devait normalement hériter<sup>6</sup>. Cette prudence lui évite de se compromettre auprès d'anciens propriétaires mécontents et marque également une volonté de se tenir à l'écart de tout ce qui pourrait le rapprocher de près ou de loin de l'émigration et de la contre-révolution. Toujours est-il que sous l'Empire, Lamarque n'achète quasiment pas de terres, se contentant pour l'heure de son domaine familial composé d'immeubles qu'il loue, de champs et de métairies.

Comme bon nombre de nobles du XIXe siècle, Lamarque entend diversifier ses sources de revenus afin de ne pas dépendre uniquement de ceux de la terre<sup>7</sup>. Il investit

---

que les services et les opinions de Lamarque vis-à-vis du pouvoir « sont suffisamment bonnes ».

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Milan le 28 mars 1809.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Basterrèche à Max. Lamarque, Paris le 21 mars 1809.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Naples le 9 mars 1809.

4 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 7 juin 1808.

5 Archives Capdeville. *Hôtel Lamarque*. La question se repose en 1823 lorsqu'il dispose de revenus plus conséquents, hésitant entre se fixer définitivement à Paris ou à « s'enterr[er] vivant dans un village de la Gascogne », J. Barennes, « Souvenirs du lieutenant-général Max. Lamarque... », *op. cit.*, p. 120.

6 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre IX à Mlle Sauvan, Bruxelles le 16 juin 1816, p. 288.

7 D. Higgs, *Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution*, éditions Liana Levi, Paris, 1998, p. 176.

ainsi une grande partie de l'héritage Courtau dans l'achat de rentes et d'actions. Une nouvelle fois sur les conseils de Basterrèche – dont le frère Léon a été l'un des régents de la Banque de France<sup>1</sup> – il achète en 1810 pour 96 000 francs, 75 actions<sup>2</sup>. Il achète également en 1811 et 1812 pour 35 729 francs, 2 200 francs de rentes 5% consolidée sur le Grand livre de la dette publique<sup>3</sup>. Lamarque joue ainsi la carte de la prudence en investissant dans des valeurs refuges, comme le font un certain nombre de ses camarades<sup>4</sup>, mais il reste toutefois attentif aux cours des fonds publics, dépendants des aléas politiques et internationaux. C'est ainsi qu'il ne cautionne pas la spéculation : « c'est un singulier spectacle qu'une séance de la bourse ! Imaginez trois ou quatre cent escrocs, les plus honnêtes gens du monde, hors de là ; partagés en deux bandes dont les uns jouent à la hausse et les autres à la baisse, cherchant mutuellement à se mettre les mains dans les poches »<sup>5</sup>. Cet investissement « capitaliste » fait écho à sa situation matérielle qui a considérablement évolué depuis 1807.

Ayant atteint le plus haut grade de la hiérarchie militaire comme général de division, il reçoit désormais une solde annuelle de 18 750 francs (en temps de guerre), pouvant aller jusqu'à 40 000 francs lorsqu'il sera général en chef en Vendée en 1815 et en 1830<sup>6</sup>. Après la prise de Capri (1808), le roi Murat lui a fait don à perpétuité pour lui et ses héritiers d'un domaine sur l'île qui doit lui procurer un revenu de 5 000 francs ainsi qu'une rente de 5 000 francs inscrite sur le Grand livre de la dette publique napolitaine<sup>7</sup>. Après Wagram (1809), il est nommé baron de l'Empire<sup>8</sup> et grand-officier de la Légion d'honneur, ce qui lui procure 5 000 francs de plus annuellement. Il reçoit également de l'Empereur une dotation de 4 000 francs sur le bailliage de Hagen en Westphalie, ce qui est modeste par rapport à ses camarades<sup>9</sup>. Autant la distribution des

1 R. Szramkiewicz, *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, *op. cit.*, pp. 14-28.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettres de Béhic à Max. Lamarque, Paris le 25 mai et 20 juin 1810. Il tente toutefois de s'en débarrasser en 1813 car le cours des actions a baissé en raison des défaites militaires. Son banquier Béhic lui fait dire qu'il vendrait à perte et sans réelle chance de trouver un acquéreur, lettre de Béhic à Max. Lamarque, Paris le 22 juin 1813.

3 A.D. Landes. Achats de 1810, 1811, 1812.

4 Les premiers placements du maréchal Berthier se sont aussi limités à des actions et des rentes sur l'Etat française tandis que ses premiers achats mobiliers furent plus tardifs, F. Lalliard, *La fortune des Wagram*, *op. cit.*, p. 47.

5 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, 9 mars 1822, t. I, pp. 301-302.

6 P-N. Quillet, *État actuel de la législation des troupes*, Magimel, Paris, 1808, t. III, p. 386 ; S.H.D. 7<sup>v</sup>2467. Traitement pour le commandement des 4e, 10e, 11e, 12e et 20e divisions militaires, 6 septembre 1830.

7 L. Léon-Dufour, « Le lieutenant-général comte Lamarque », *op. cit.*, p. 178. Pièce n°5. Naples le 14 mars 1809 ; A.D. Landes. Rente accordée par Murat (1810).

8 *Ibid.*, p. 179. Pièce n°6. Décret du 15 août 1809, ratifié à Saint-Cloud le 4 juin 1810.

9 A.D. Landes. 87 J. Dotation du bailliage de Hagen, Hanovre le 21 novembre 1809. Pour comparaison, des généraux « favorisés » appartenant à la Garde impériale comme Dorsenne percevaient 40 000

titres de noblesse est la plupart du temps – sauf exception et Lamarque en fait partie<sup>1</sup> – en corrélation avec le grade et le titre, autant dans la répartition des dotations, celle-ci n'existe guère<sup>2</sup>. Une grosse disparité subsiste et Lamarque paie sa présence prolongée sur des fronts périphériques – donc loin de la faveur impériale – et sa mésentente avec Macdonald à l'heure de la distribution des récompenses en fin de campagne. Toujours est-il qu'alarmé par son banquier des lenteurs de recouvrement des dotations en Allemagne, Lamarque cherche à tout prix à se débarrasser de sa terre westphalienne, sans succès<sup>3</sup>. Il arrive néanmoins en quatre années à en tirer près de 64% de ce qu'il aurait dû normalement percevoir<sup>4</sup>. En 1812, Lamarque cumule ainsi près de 50 000 francs annuels dont 9 000 francs de dotations, ce qui le situe à un rang subalterne, bien loin des grands dignitaires de l'Empire comme Berthier, Ney ou Masséna qui avoisinent le million. Cependant la chute du régime impérial, la perte des territoires occupés dont dépendent en grande partie les dotations et une carrière militaire s'inscrivant en pointillé, remettent en cause les investissements que Lamarque s'est efforcé de faire fructifier.

### **Rentier, agronome et homme d'affaire**

Mis à la demi-solde sous la première Restauration, proscrit sous la seconde, Lamarque voit son avenir s'obscurcir, d'autant que l'occupation étrangère de la France a entraîné l'effondrement de la rente et la fin des dotations étrangères. Avant de partir pour l'exil, Lamarque fait transférer officiellement toutes ses rentes et ses actions dans les mains du mari de sa sœur pour ne pas avoir à les céder à titre gratuit comme la loi d'amnistie lui en fait obligation<sup>5</sup>. Mais lorsque l'on regarde de plus près ses relevés de compte, il continue de percevoir, grâce à la complicité de son banquier Béhic, les dividendes de ses actions et ses semestres de rente. En 1817, il réussit même à recouvrir

---

francs, Drouot 30 000 francs. Général « normal », Heudelet percevait 30 000 francs tout comme Vedel qui a pourtant capitulé à Bailèn. Dans le même ordre, Gérard percevait 4 000 francs tandis que Kellermann fils n'avait rien, G. Bodinier, *Les officiers du Consulat et de l'Empire, op. cit.*, p. 223 ; J-P. Bertaud, *Quand les enfants parlaient de gloire, op. cit.*, pp. 79-80.

1 Cf. *Infra*. Chapitre IV.

2 G. Six, *Les généraux de la Révolution et de l'Empire, op. cit.*, p. 251.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Béhic à Max. Lamarque, Paris le 13 octobre 1811. Il est toutefois dans l'obligation, en cas de vente, d'affecter à la dotation un autre bien situé en France, d'un revenu égal.

4 A.D. Landes. 87 J. Détails de la dotation de Westphalie. Entre 1810 et 1813, il perçoit 10 221 francs sur les 16 000 théoriques.

5 A.D. Landes. 87 J. Transfert des rentes et actions par MM. Béhic et Ménard et Cie, Paris le 2 mars 1816.

ses rentes napolitaines avec les intérêts grâce à la banque Falconnet de Naples<sup>1</sup>, arrivant à percevoir jusqu'en 1819-1820 – date à laquelle il s'en sépare – plus de 21 000 francs. La bonne gestion de son portefeuille lui permet d'avoir annuellement 15 550 francs de rente et 6 000 francs provenant des dividendes de ses actions Banque de France en 1824<sup>2</sup>. La même année, grâce à ses démarches fructueuses auprès du ministre de la Guerre, il perçoit à nouveau son traitement de général avec les arriérés de demi-solde qui lui sont dus depuis 1819, soit 37 500 francs. Enfin victime en 1814 de l'escroquerie du payeur de l'armée de Catalogne Jean Delcros, il finit, après un long combat administratif et judiciaire, par retrouver l'intégralité de sa somme – 36 000 francs – en 1822<sup>3</sup>. Après quelques moments difficiles et la remise en ordre de ses affaires, Lamarque arrive donc à maintenir sous la Restauration un train de vie égal voire supérieur à celui qu'il avait sous l'Empire grâce à un investissement accru dans l'épargne. Mais il est bien loin du seuil des 100 000 francs de rente qui apparaissent comme « le chiffre symbolique de la très haute fortune »<sup>4</sup>.

Sous l'Empire, Lamarque s'est posé la question d'une demeure digne de son rang de général de division et de grand-officier de la Légion d'honneur. Dans une société où les apparences comptent beaucoup, il convient de ne pas avoir « l'air d'un parvenu ». Située en centre ville, la maison familiale est selon lui, mal arrangée, mal meublée et indigne de recevoir l'un de ses camarades<sup>5</sup>. N'ayant pas trouvé de terres susceptibles d'accueillir sa nouvelle demeure, il choisit de rehausser la maison familiale d'un étage avant de se raviser et de la faire raser pour construire un hôtel en lieu et place<sup>6</sup>. En 1811 commencent les travaux de maçonnerie qui se poursuivent jusqu'en 1815 pour un coût de 10 135 francs. Le bois a été fourni par ses propres propriétés après avoir obtenu l'autorisation du conservateur des Eaux et Forêts d'abattre cinq cent chênes. Le gros œuvre effectué, les travaux recommencent à son retour d'exil en 1819 pour se terminer en 1821. De style néoclassique, l'hôtel est orné à l'entrée de colonnes toscanes avec un jardin à l'anglaise, des écuries et de nombreuses dépendances. Lamarque finit par surnommer son hôtel sa « caserne » en raison de son aspect extérieur<sup>7</sup>.

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Béhic à Max. Lamarque, Paris le 5 janvier 1817.

2 A.D. Landes. 87 J. Relevé de compte de 1824.

3 Lettre de Max. Lamarque à Mme Lafaurie, citée par H. Faré, *P-F. Lafaurie, un fonctionnaire d'autrefois*, op. cit., pp. 73-74.

4 C-I. Brelot, *La noblesse réinventée*, op. cit., p. 427 citée par F. Lalliard, *La fortune des Wagram*, op. cit., p. 126.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Campo le 24 novembre 1810.

6 Archives Capdeville. *Hôtel Lamarque*. Sauf mentions contraires, toutes les données qui suivent sont tirées de ces archives.

7 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. II, lettre XLII à Mlle Sauvan, St-Sever le 15 octobre 1819, p. 380.

L'intérieur a été construit de manière à ce que chaque pièce soit à la fois reliée et indépendante, afin que l'on puisse ressortir sans être vu. Pour l'aménagement de son hôtel, Lamarque a fait exécuter un nouveau mobilier par les artisans de la région, complété par des commandes passées à Paris. Il orne ses murs et ses plafonds de moulures et de culs-de-lampe et fait installer des cheminées en marbre d'Italie. Sa préoccupation pour l'hygiène – principe hérité des Lumières – se traduit par l'installation de l'eau courante, véritable luxe. La décoration de son hôtel reflète les différentes pérégrinations de sa carrière : des vases et des bustes d'albâtre achetés à Florence ; une Madone d'un élève de Raphaël en Calabre ; des tableaux de Guido Reni, peintre italien du XVIIe siècle ; des gouaches représentant les combats auxquels il a participé (Maratea, Capri, etc.), de nombreuses reliques napoléoniennes comme ce boulet de canon autrichien qui tua l'un de ses chevaux à Wagram et sur lequel il a fait inscrire le nom de la bataille en lettre d'or ; des portraits de lui le représentant à différentes époques de sa vie selon le désir de sa mère ; quarante-deux tableaux de peintres flamands en vogue sous le Consulat achetés aux Pays-Bas durant son exil et qui garnissent tous les murs de son salon. Toutefois à sa mort, son actif mobilier ne représente que 18,7% du montant de la succession<sup>1</sup>, alors qu'il est généralement de 35% en 1820 et de 40% en 1847 pour les successions nobles<sup>2</sup>. Mais cet hôtel lui confère une certaine stature dans la hiérarchie interne à la noblesse d'Empire. Ayant accès à la propriété châtelaine et au mode de vie qui en découle, Lamarque peut se permettre un train de vie conforme à sa fortune<sup>3</sup>, allant jusqu'à la possession d'une chapelle domestique sur son domaine de Labouyrie à Eyres-Moncube.

La fortune de Lamarque est ainsi essentiellement foncière puisqu'elle représente 81,3% de sa succession, détenant aussi bien des immeubles urbains que des terres, tous dans les Landes. Ayant laissé la gestion de son patrimoine foncier aux soins de sa sœur durant son exil, il trouve à son retour en 1819 « un désordre incroyable ». Piètre administratrice mais aussi d'une santé fragile, Désirée a laissé à l'abandon l'ensemble des terres de son frère et Maximien apprend même qu'il doit de l'argent à son intendant<sup>4</sup>. Après avoir remis de l'ordre dans toutes ses affaires, il choisit d'investir. A partir de son

---

1 A.D. Landes. 3Q 1047. Inventaire après décès du général Lamarque (1832). 18 735 sur 126 937 francs. Le montant de son portefeuille d'actions est quant à lui estimé à 100 160 francs.

2 A. Daumard [dir.], *Les fortunes françaises au XIXe siècle*, éditions de l'EHESS, Paris, 1973, pp. 257-267.

3 N. Petiteau, *Élites et mobilités*, *op. cit.*, p. 397.

4 Lettre de Max. Lamarque à Mme Lafaurie, Saint-Sever le 20 mai 1819, citée par H. Faré, *P-F. Lafaurie*, *op. cit.*, pp. 71-72.

domaine familial, il achète autant que possible des parcelles jouxtant ses propriétés afin de constituer de grands ensembles homogènes autour de Saint-Sever. En investissant dans la terre, il ne se démarque pas des autres anoblis de l'Empire. Il consolide une position aristocratique en apparaissant comme un noble propriétaire qui se doit de bien gérer la pérennité de son patrimoine à transmettre<sup>1</sup>. Ses acquisitions sont néanmoins minimales quand on compare son héritage foncier et l'investissement considérable de son fils à sa mort<sup>2</sup>. Il existe une raison à cela : le général estime que les terres landaises ne donnent pas assez par rapport à l'investissement financier que cela occasionne, c'est pourquoi il a diversifié ses sources de revenus<sup>3</sup>. En effet, il n'en retire annuellement que 5 000 francs pour un capital de 81 425 francs<sup>4</sup>, ce qui ne l'empêche pas, faute de pouvoir jouer un autre rôle, de s'engager pleinement dans la mise en valeur de ses terres. A ceux qui le soupçonnent d'utiliser cette activité pour conspirer contre le gouvernement, il répond qu'il « ne conspire que contre l'aridité des sables »<sup>5</sup>.

Levé à six heures du matin, il parcourt à cheval ses différentes propriétés<sup>6</sup> afin de diriger les travaux, présider aux moissons, veiller à leur partage, à leur stockage ou à leur vente. Loin de se confiner dans une sinécure, Lamarque est ainsi à la fois « agriculteur, fermier, commerçant », charges lui permettant « d'élever sa famille et de se tenir de manière honorable dans le rang où l'a placé l'ordre social »<sup>7</sup>. Lorsqu'il est à Paris, son homme d'affaire lui envoie des comptes-rendus hebdomadaires des travaux effectués<sup>8</sup>. En véritable disciple des physiocrates, il s'intéresse à l'amendement des terres, à l'introduction de nouvelles cultures et à l'augmentation des troupeaux dans le département. Prenant conseil auprès d'agronomes réputés comme Bosc, Yvart et Vilmorin, il défend l'assolement triennal et la place du maïs, sans toutefois tomber dans la monoculture. Il s'essaie – sans succès notable – à la culture du colza, après avoir vu s'enrichir les cultivateurs belges et flamands, à la culture du coton<sup>9</sup>, puis à la culture du pavot, dont l'huile qu'il extrait de son moulin, est parfaitement comestible et donne

---

1 N. Petiteau, *Élites et mobilités*, op. cit., pp. 355-356.

2 La fortune foncière de Louis Lamarque atteint 96,8% de sa succession, A.D. Landes. 3Q 2122. Inventaire après décès de Louis Lamarque (1860). Son petit-fils Alphonse meurt millionnaire, 3Q 2458. Inventaire après décès d'Alphonse Lamarque (1891).

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Campo le 24 novembre 1810.

4 A.D. Landes. 3Q 1047. Inventaire après décès du général Lamarque (1832).

5 Cité par G. Cabannes, *Galerie des Landais*, op. cit., t. II, p. 21

6 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. II, lettre XCIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 24 mai 1828, p. 478.

7 « Discours de réception prononcé dans la séance du 8 juillet, par M. le lieutenant-général baron Max. Lamarque », extrait des *Annales de la Société d'Agriculture, Commerce, Arts et Manufacture des Landes*, n°4, 1<sup>er</sup> décembre 1827, imprimerie Leclercq, Mont-de-Marsan, 1828, p. 3.

8 A.D. Landes. 87 J. Comptes-rendus hebdomadaires de Jean Cabiro.

9 *Discours de réception prononcé dans la séance du 8 juillet*, op. cit., p. 7.

pleinement satisfaction. L'opium qu'il obtient par incision, donne une morphine de bonne qualité qui, vendue aux apothicaires, est hautement rémunératrice<sup>1</sup>. Il encourage la plantation de mûrier ainsi que l'élevage des vers à soie, là encore avec succès<sup>2</sup>. Possédant quelques arpents de vignes, ses résultats sont beaucoup plus mitigés car la surproduction du début du XIXe siècle a fait baisser considérablement la qualité des vins de Chalosse, faute de sélectionner les terres à vignes. Trop acide, le vin est quasiment invendable<sup>3</sup>. Lorsque Lamarque a la fantaisie d'offrir à son ami le général Alméras le vin qu'il produit, celui-ci lui répond que ce « n'est sûrement pas ce que votre pays produit de meilleur »<sup>4</sup>. Enfin il met en avant les chances que l'agriculteur peut tirer de l'élevage des troupeaux et des croisements de races. Lui-même possède un cheptel d'une cinquantaine de vaches, de taureaux ainsi que des chèvres du Tibet, achetées à la ferme expérimentale de Pessac en Gironde<sup>5</sup>.

Bref, Lamarque voit dans l'agriculture « une source de richesse », estimant même « qu'il est patriotique de s'y livrer », ne serait-ce que pour diminuer les importations étrangères, trop conséquentes selon lui<sup>6</sup>, et ce, malgré un investissement parfois à perte<sup>7</sup>. Il critique ainsi la bourgeoisie industrielle qui « voudrait voir la France couverte de fabriques », repoussant « avec obstination tout ce qui n'est pas *producteur* »<sup>8</sup>. Or pour un physiocrate tel que Lamarque, un marchand et un commerçant font partie de la « classe stérile » puisqu'ils ne se contentent que de transformer les matières premières produites par l'agriculture, seule activité génératrice

1 *Ibid.*, p. 9. Ayant obtenu priorité sur ces essais de pavot, Lamarque envoie des échantillons à l'Académie des sciences de Paris. Le pharmacien Caventou a « été épouvanté » par la quantité de morphine qu'il avait pu trouver, car elle était supérieure à celle que l'on trouvait dans le commerce. Cette découverte permettrait de diminuer les importations d'Orient, toujours dispendieuses. Lamarque avait le projet d'augmenter le nombre de parcelles lorsque la révolution de 1830 le détourna de ses travaux agricoles, *Journal général de médecine, de chirurgie, de pharmacie française et étrangère*, tome XCIX, Baillière, Paris, 1827, p. 71 ; *Bulletin général de thérapeutique* par J. Miquel, Paris, 1843, p. 431.

2 *Ibid.*, p. 10.

3 A. Richard, « Le département des Landes au début du XIXe siècle », *A.H.R.F.*, 3e année, n°18, novembre-décembre 1926, pp. 555-556. Lamarque a pourtant pris soin d'acheter 3000 ceps de vigne de Haut-Brion, Château-Margaux et autre Lafite, A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Bordeaux le 29 décembre 1802.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre d'Alméras à Max. Lamarque, Bordeaux le 16 mai 1826. En tant que viticulteur, il est appelé par ses confrères girondins à défendre les intérêts de la profession contre « cette classe oisive de propriétaires de fonds, dont la fortune fait l'importance, et dont notre misère fait la fortune ». Une pétition est adressée au gouvernement pour abolir l'impôt indirect sur les boissons, A.D. Landes. 87 J. Lettre du comité des propriétaires de vigne de la Gironde, Bordeaux le 19 décembre 1828.

5 *Discours de réception prononcé dans la séance du 8 juillet*, *op. cit.*, p. 11 ; A.D. Landes. 87 J. Acquisitions de 1826.

6 *Ibid.*, p. 10.

7 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Cabiro à Max. Lamarque, Saint-Sever le 19 juillet 1830.

8 *De l'Esprit militaire en France*, *op. cit.*, p. 8. Souligné par Lamarque.

de richesse dans un pays essentiellement rural<sup>1</sup>. En 1825, il rédige un *Mémoire sur les avantages d'un canal de navigation parallèle à l'Adour* afin d'aider les propriétaires landais à trouver des débouchés pour écouler leurs productions<sup>2</sup>. Ce canal reliait ainsi Bayonne et Toulouse par la vallée de l'Adour et par la Garonne, permettant d'acheminer les marchandises mais aussi des troupes et du matériel en cas de guerre contre l'Espagne. Avec Lamarque, le militaire n'est jamais très loin. Mais le projet reste mort-né<sup>3</sup>. Pour avoir vu de ses propres yeux la puissance économique de l'Angleterre<sup>4</sup>, il est contre le libre-échange qui l'avantagerait. Par conséquent, il opte pour une politique mercantiliste : « protégés par la force », la richesse suivra automatiquement la puissance<sup>5</sup>.

En 1827, ses travaux et ses expérimentations agricoles lui ouvrent les portes de la Société d'agriculture des Landes où il retrouve la plupart des grands propriétaires qui se piquent d'agronomie et qui sont pour certains ses adversaires politiques. En 1829, il est nommé au conseil consultatif de son arrondissement pour éclairer le préfet sur les besoins et les ressources dont le département a besoin sous le rapport de « l'industrie agricole » lors des sessions du Conseil général<sup>6</sup>. Reconnu comme gentilhomme agronome, Lamarque fait ainsi partie de cette noblesse impériale qui n'hésite pas à s'engager dans l'innovation agricole et à se montrer à l'avant-garde en matière d'élevage. Cet engagement n'est pas seulement motivé par l'enrichissement personnel, mais aussi pour diffuser des méthodes nouvelles. Ce faisant, elle se met au service des populations locales conformément à la plus pure tradition nobiliaire<sup>7</sup>. En s'intéressant au sort de ses laboureurs, Lamarque ne déroge pas à la règle. Pour avoir parcouru le continent, il a remarqué que le paysan des Landes est « le plus mal nourri, le plus mal vêtu, le plus mal

---

1 Voir G. Weulersse, *La physiocratie à l'aube de la Révolution, 1781-1792*, éditions de l'EHESS, Paris, 1995.

2 Ce projet de canal n'est pas une idée neuve. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, il en était déjà question. Lamarque avait envoyé un mémoire à ce sujet en 1820 au comte Siméon, ministre de l'Intérieur, avec le soutien du maire de Saint-Sever qui a vu tout l'intérêt de redonner à sa ville l'activité batelière qui était la sienne avant la Révolution, A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Basquiat-Toulouzette à Max. Lamarque, Saint-Sever le 17 mai 1820.

3 Il reçoit néanmoins de nombreux témoignages de félicitations. L'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées des Landes lui prescrit toutefois de dédier son mémoire au Dauphin afin d'avoir plus de chances de succès, A.D. Landes. 87 J. Lettre de Despouy à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 4 janvier 1827.

4 *Notes sur mon voyage à Londres (1826)*, insérées dans ses *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, pp. 219-251.

5 *Discours de réception prononcé dans la séance du 8 juillet*, *op. cit.*, p. 8.

6 A.D. Landes. 1F 982. Lettre du sous-préfet Basquiat à Max. Lamarque, Saint-Sever le 18 août 1829. Ce conseil consultatif est rattaché au Conseil supérieur de l'Agriculture qui dépend du ministre de l'Intérieur.

7 A-J. Tudesq, « Les survivances de l'Ancien Régime... », *op. cit.*, p. 210.

logé en Europe »<sup>1</sup>. En 1811, le Théâtre des Variétés avait fait même jouer une pièce qui comparait le département à l'Afrique et ses habitants aux Hottentots<sup>2</sup>.

Conseiller général, il s'active à vouloir désenclaver les Landes en demandant la construction de routes, ponts, canaux afin de faciliter la circulation des individus et des marchandises. Il multiplie en ce sens les mémoires adressés aux autorités compétentes. Après son voyage en Angleterre, Lamarque fait pourvoir toutes ses métairies de vitres – chose méconnue en Chalosse – ainsi que de planchers pour mettre à l'abri les paysans des intempéries<sup>3</sup>. « L'abrutissement » des lazzaroni de Naples l'a également fait réfléchir sur la conditions des classes laborieuses. Il souhaite les sortir du fatalisme dans lequel elles sont engoncées en éveillant leur esprit et en leur créant des besoins. Pour exciter l'émulation des paysans, il organise chaque année un concours dans lequel il décerne des prix qui sont à la fois une récompense et un encouragement. De fait, le rendement de ses terres s'en trouve augmenté et ses revenus doublés<sup>4</sup>. En souhaitant l'élévation de leur condition de vie, Lamarque cherche à faire des paysans des nouveaux consommateurs capables d'acheter des produits, stimulant ainsi l'agriculture et l'industrie française<sup>5</sup>. Mais cette idée lui vaut l'inimitié des propriétaires qui voient dans cette initiative le projet « d'introduire le luxe dans les champs » et par conséquent, de nouvelles dépenses qu'ils seraient obligés de consentir pour pourvoir à ces améliorations<sup>6</sup>. Néanmoins, cet attachement au maintien du quantitatif et du qualitatif de ses propriétés montre que ses préoccupations terriennes vont au-delà du paraître<sup>7</sup>.

Lamarque semble en revanche avoir très peu versé dans la spéculation. Mis à part sa participation au capital de la revue du *Spectateur militaire*<sup>8</sup>, le seul exemple est sa présence comme actionnaire dans *Les Messageries du commerce* fondées en 1829 par Armand Le Comte. Ayant pour objectif de concurrencer les deux autres compagnies en situation de monopole – la compagnie royale et celle de Jacques Laffitte – elle finit toutefois par être mise en liquidation en 1831<sup>9</sup>. Reprise par deux associés, la nouvelle compagnie ne dure que quatre mois, les actionnaires comme Lamarque ayant été

---

1 *Discours de réception prononcé dans la séance du 8 juillet, op. cit.*, p. 12.

2 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre I à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 31 août 1815, p. 256. Intitulée *Les Habitants des Landes*, cette pièce de Charles-Augustin Bassompierre alias Sewrin a rencontré un grand succès en 1811 et a été rejouée à plus reprises.

3 *Discours de réception prononcé dans la séance du 8 juillet, op. cit.*, p. 12.

4 *Ibid.*, p. 13.

5 *Ibid.*, p. 14.

6 *Ibid.*, p. 12.

7 N. Petiteau, *Élites et mobilités, op. cit.*, p. 377.

8 Cf. Supra.

9 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Annonce de liquidation, Paris le 24 juin 1831.

refroidis par les bénéfices illusoire qu'ils pouvaient tirer de cette entreprise<sup>1</sup>. Plus heureux, il s'associe avec un dénommé Étienne Dives, pharmacien de Mont-de-Marsan, qui détient un brevet pour la distillation des matières résineuses<sup>2</sup>. Ensemble, ils fondent une entreprise d'huile pyrogénée afin de produire du gaz pour l'éclairage<sup>3</sup>. Lamarque investit 11 000 francs dans une affaire qui marche plutôt bien<sup>4</sup>. Par manque de réactivité, les deux associés perdent en revanche l'attribution de la concession de la mine de houille de Saint-Lon près de Dax, alors que Dives avait trouvé le gisement<sup>5</sup>. Mais à ce moment-là, le général avait bien d'autres préoccupations politiques.

Héritier d'un domaine foncier qu'il connaît bien pour y avoir été associé dans sa jeunesse, Lamarque réussit à le faire fructifier en prenant bien soin de diversifier ses sources de revenus. La construction de son hôtel ne fait que renforcer un peu plus cet ancrage local, matérialisant une ascension sociale déjà commencée à la génération précédente. Héritier d'un capital financier conséquent, il se montre un homme d'affaires prudent, préférant investir plutôt dans des valeurs refuges qui assurent des revenus fixes que de se hasarder dans une surenchère spéculative. Bien que faisant partie des plus riches propriétaires des Landes, la pauvreté de ce département relativise l'importance de cette fortune qui lui permet toutefois de vivre dans l'aisance bourgeoise.

### L'HOMME DU TOUT-PARIS

Notable provincial, Maximien Lamarque est également un homme de la bonne société parisienne, un « monde » qui s'est progressivement affranchi de la cour royale pour se déplacer vers les salons de la capitale, qui accueillent tout ce que la ville comporte d'élites politiques, économiques et culturelles. Selon la définition de Rémusat, étaient hommes du monde ceux qui vivaient de leurs rentes et passaient leur temps dans les salons<sup>6</sup>. Pour ces élites, le train de vie est socialement révélateur de la place que l'on souhaite occuper dans la hiérarchie nobiliaire<sup>7</sup>. Résidant une partie de l'année dans la capitale, Lamarque tisse ou maintient des liens parmi ces élites. Ses états de service

---

1 *De la concurrence et de la coalition en messageries*, imprimerie Dupont, Paris, 1839, p. 18. On ne connaît pas le nombre d'actions que possédaient Lamarque dans cette affaire.

2 *Archives des découvertes et des inventions nouvelles pour l'année 1822*, Treuffel et Würtz, Paris, Strasbourg, Londres, 1823, p. 481.

3 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Dives à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 9 mai 1828.

4 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Dives à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 13 octobre 1830.

5 *Exposé de la situation du commerce et de l'industrie*, imprimerie royale, Paris, 1832, p. 42

6 A. Martin-Fugier, *La vie élégante ou la formation du Tout-Paris*, coll. Tempus, Perrin, 2011, p. 126.

7 N. Elias, *La société de cour*, Flammarion, Paris, 1985, p. 48

exemplaires, la qualité d'ancien exilé et d'écrivain pamphlétaire lui assurent une notoriété dans les salons parisiens – où se côtoient députés, militaires, journalistes et artistes. S'agréant ainsi au « Tout-Paris », il en adopte les codes : vie élégante faite de salons, de bals, de spectacles quand celui-ci ne part pas en villégiature en province ou en voyage à l'étranger.

### **« L'ornement » des salons**

La chute de l'Empire en 1814 entraîne une rupture dans le quotidien de Lamarque. Habitué depuis 1796 à se mouvoir aux quatre coins de l'Europe, la signature de la paix et sa mise en disponibilité le contraignent à résider à Paris plus longtemps que sous l'Empire. Certes en 1810, il avait pu par deux fois se mêler à la vie mondaine de la capitale mais il était resté principalement dans sa famille lorsqu'il n'était pas pris par ses affaires personnelles et professionnelles<sup>1</sup>. C'est véritablement sous la première Restauration qu'il goûte à la vie salonnaire de la capitale, nouant ses premières relations avec des personnalités libérales<sup>2</sup>. Il ne s'agit pas de sa première expérience en la matière puisqu'il a côtoyé dès 1790 le salon créole de M<sup>me</sup> Hosten alors qu'il n'était encore qu'un jeune étudiant<sup>3</sup>. A Naples, il a également fréquenté les salons de la cour du roi Joseph, où il s'est distingué par ses plaisanteries et par ses épigrammes qui « emportaient la pièce et lui faisaient beaucoup d'ennemis »<sup>4</sup>. Fort de ces expériences, il n'est pas totalement démuni lorsqu'il est contraint de s'adapter à un rythme de vie plus sédentaire, voire plus mondain.

Mais il faut attendre son retour d'exil en décembre 1818 pour que Lamarque renoue véritablement avec la vie salonnaire. Il réserve ainsi l'une de ses premières visites dans la capitale au salon de Mme Davillier à La Chaussée d'Antin, qui est à la fois « un centre de bonne musique » et « une réunion politique » rassemblant des membres d'une opposition hétéroclite comme Benjamin Constant, Jacques Manuel, ou

---

1 Cf. *Infra*. Chapitre IV.

2 Cf. *Infra*. Chapitre V.

3 Cf. *Infra*. Chapitre II.

4 M-J. Cavaignac, *Mémoires d'une inconnue*, *op. cit.*, p. 263. Elle cite un exemple révélateur de cet humour corrosif en racontant une scène se passant vers 1811. Le général Déry, dont le teint cuivré trahissait ses origines créoles, était très estimé par Murat. « On lui reconnaissait comme à son patron une grande bravoure et c'était tout ». Alors que Lamarque est absent, le général Exelmans, qui avait été longtemps prisonnier des Anglais, arrive à Naples et le trouve « fort bien reçu par le roi et en bonne position ». Ne le connaissant pas, il demande à son entourage qui est ce général. « -Brave comme son épée, lui répond-on, et bien connu pour tel, même de Napoléon, et, de plus, fort beau garçon /-Ah ! Je comprends ; un Déry blanc », p. 264.

Béranger<sup>1</sup>. Cherchant à rester au plus près de ses ami(e)s, des distractions et du foisonnement intellectuel que ne lui offre pas sa région natale, la présence de Lamarque à Paris correspond généralement à la saison des salons entre décembre et Pâques puis aux sessions parlementaires lorsqu'il devient député. Une personne de son envergure se soit d'être dans la capitale : « Ah ! Quand on a joué un rôle, quand on a manié autant d'hommes et beaucoup de choses, il faut vivre à Paris... »<sup>2</sup>. Encore faut-il en avoir les moyens puisque tous les généraux n'ont pas la possibilité de vivre une vie dispendieuse dans la capitale<sup>3</sup>. En louant semestriellement un appartement, Lamarque peut, lui, maintenir son rang parmi les élites parisiennes et continuer à exister en restant près des centres de décisions. C'est ainsi qu'il descend sous la Restauration à l'hôtel de Suède, rue de Richelieu (près du Palais-Royal du duc d'Orléans), à l'Hôtel britannique, rue Louis-le-Grand puis lorsqu'il devient député, à l'hôtel de Choiseul, rue du Faubourg Saint-Honoré, quartier de la noblesse libérale. Ses amis regrettent toutefois qu'il ne se fixe pas définitivement dans la capitale mais ils comprennent que « Paris n'est pas votre chez vous »<sup>4</sup>.

Dans cette atmosphère de mondanité, Maximien excelle par sa maîtrise de l'art de la conversation qui nécessite d'autres atouts qu'une culture et des connaissances livresques. Pour parvenir à maîtriser cet art, il faut à la fois « avoir de l'esprit », ce qui permet de mener des conversations « spirituelles », et « faire de l'esprit », donnant à la conversation un tour « piquant » par ses jeux de mots et ses calembours<sup>5</sup>. Lamarque arrive à réunir ces deux qualités nécessaires pour être remarqué dans un salon. Amis et adversaires s'accordent sur un point : c'est bel et bien un homme d'esprit. Le jeune avocat Coulmann qui fréquente le salon de M<sup>me</sup> Davillier, est subjugué par la réunion dans un seul homme de « tant de qualités supérieures »<sup>6</sup>. Barère, qui habite non loin de la rue de Richelieu, rapporte qu'il fait « l'ornement d'un salon par son esprit et par ses conversation variées [...] animées et parfois caustiques »<sup>7</sup>. Il peut parfois être très dur à l'encontre de l'hypocrisie de ses contemporains. Bien qu'il fréquente assez régulièrement

---

1 J-J. Coulmann, *Réminiscences*, op. cit., t. I, p. 198 ; J. Lucas-Dubreton, *Le culte de Napoléon (1815-1848)*, Albin Michel, Paris, 1960, p. 137.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., 24 mai 1822, t. I, p. 433.

3 Retiré dans le Gers, le général Delort raconte qu'il ne peut pas « quitter son poulailleur pour aller habiter à Paris » car « il faut partager des fortunes modestes entre l'éducation d'une nombreuse famille et des besoins, que nos anciennes habitudes ont trop multipliés », A.D. Landes. 87 J. Lettre de Delort à Max. Lamarque, Gondrin le 15 juillet 1823.

4 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de Mme Rouvière à Max. Lamarque, Paris le 9 octobre 1824.

5 A. Martin-Fugier, *La vie élégante*, op. cit., p. 227.

6 J-J. Coulmann, *Réminiscences*, op. cit., p. 180.

7 *Mémoires de Bertrand Barère*, Labitte, Paris, 1842-1844, t. III, pp. 299-300.

les salons du maréchal Soult, il perçoit celui-ci comme « un frondeur modéré [...], un critique bienveillant des actes de l'administration »<sup>1</sup>. Après avoir longtemps refusé les invitations de Talleyrand à cause de son rôle passé, il finit par céder en 1823. Mais il continue à le voir « comme les oiseaux de nuit, qui ne chantent sur les vieux créneaux du château que la veille de la mort du seigneur qui les possède »<sup>2</sup>. Lamarque a cependant bien compris qu'il se doit d'être et de paraître dans les salons importants de la capitale, bien que leur nombre et les mêmes personnes qu'on y rencontre, contribuent à augmenter la redondance des sujets de conversation puisqu'en effet, « dans tous les salons, dans tous les cafés, dans toutes les coteries, on trouve les mêmes habits donnés aux mêmes idées »<sup>3</sup>. Fondement de la vie mondaine, ces lieux de sociabilité permettent toutefois aux personnes de s'y distinguer, vecteur de notoriété<sup>4</sup>.

En tant qu'homme du Tout-Paris, Lamarque se doit d'aller au théâtre. Il se rend ainsi aux représentations d'*Iphigénie* de Racine et de *Pierre de Portugal* de Lucien Arnault, données au Théâtre-Français où il est bon d'être vu. En 1821, on le retrouve au Théâtre Feydeau avec M<sup>me</sup> Davillier à la représentation de *Sylla*, pièce d'Étienne de Jouy<sup>5</sup> dont Lamarque apprécie grandement le talent, « c'est un Voltaire en miniature »<sup>6</sup>. On le retrouve au Café Tortoni sur le boulevard des Italiens<sup>7</sup>, pris d'assaut par les gens à la mode à la sortie des spectacles. Il se rend au salon de 1822 admirer les tableaux exposés au musée du Louvre, quand il ne visite par la collection personnelle du duc d'Orléans<sup>8</sup>. *La Barrière de Clichy* de Horace Vernet, représentant l'héroïsme de la garde nationale parisienne commandée par son mentor le maréchal Moncey en 1814, a sa préférence<sup>9</sup>. Il apprécie également les peintres néo-classiques comme David, Gros, Girodet, Gérard, Guérin qui ont célébré l'Empire ou les romantiques comme Ary Scheffer.

C'est aussi un habitué des salons de mesdames Davillier, de Gérando, Récamier, Soehnée mais aussi ceux des duchesses de Plaisance (Lebrun) et de Vicence (Caulaincourt), après avoir longtemps refusé d'y paraître car il « croyai[t] avoir eu à [s]e

1 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., 16 janvier 1825, t. II, p. 182.

2 *Ibid.*, 24 février 1823, t. II, p. 73.

3 *Ibid.*, 8 janvier 1825, t. II, p. 180.

4 A. Martin-Fugier, op. cit., pp. 120 et 430.

5 A.D. Landes. Billet de Julie Davillier à Max. Lamarque, décembre 1821.

6 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., 18 mai 1822, t. I, p. 423.

7 Lettre de Max. Lamarque à Gouvion Saint-Cyr, Tours le 30 juillet 1815, insérée dans *Défense de M. le lieutenant-général Max. Lamarque*, op. cit., p. 3.

8 A.N. 566 AP/26. Dossier 3. Lettre de la duchesse de Dolomieu à Max. Lamarque, Paris, 1822.

9 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., 18 mai 1822, t. I, pp. 425-326. En revanche, il n'apprécie pas sa *Bataille de Jemmapes* car sa composition même montre que son auteur ignore comment se déroule une bataille.

plaindre de son mari » par le passé<sup>1</sup>. Il fréquente également ceux de Sebastiani, de Suchet, de Soult, de Laffitte, de Cambacérès, de Lainé, de Basterrèche, de Dessoles, du baron Louis et plus tardivement, celui de Talleyrand. De ses fréquentations, il ressort que tous appartiennent à la noblesse d'Empire ou au monde de la finance, représentant les nouvelles élites qui ont profité, pour bon nombre d'entre elles, de l'ascenseur social des régimes précédents. Au sein de ce groupe apparaissent néanmoins des divergences politiques selon le rôle joué avant ou pendant la Restauration. A moins d'un contentieux personnel, ces divergences n'ont jamais gêné Lamarque, pourvu qu'elles soient « franches » et « loyales ». M<sup>me</sup> de Staël, le général Dessoles, Basterrèche se sont opposés à Napoléon. Lainé a été président de la Chambre introuvable puis ministre de l'Intérieur de Richelieu, Lamarque a attendu qu'il quitte ses fonctions pour reparaître chez lui et ne pas avoir l'air de se compromettre avec le gouvernement. Il répond aux invitations de Marmont, qui a pourtant une réputation de « traître », et de Decazes, ministre de la police générale, à qui il doit son retour en France<sup>2</sup>. Le cas de Talleyrand est différent car, sans lui pardonner, il ne fait qu'opérer un rapprochement stratégique en vue de souder l'opposition contre les ultras. C'est dans ces salons politisés que Lamarque fait ses premières armes en la matière, en confrontant ses points de vue avec le personnel politique et les élus de la Chambre<sup>3</sup>. Mais contrairement à la première Restauration, Lamarque ne semble pas, sous la seconde, faire attention à des fréquentations qui pourraient entraver pourtant un quelconque retour à une fonction publique. Ainsi on le retrouve chez M<sup>me</sup> Davillier qui est ouvertement bonapartiste, ce qui lui vaut d'être surveillée par la police. Mais il avoue être allé une fois chez de L'Épine, député de la droite<sup>4</sup>.

Son carnet d'adresses indique plus en détails ses fréquentations<sup>5</sup>. La grande majorité de ses contacts – et ce n'est pas surprenant – sont des militaires : des maréchaux (Moncey, Jourdan, Gouvion Saint-Cyr), des anciens de Naples (Exelmans, Mathieu Dumas, Lanusse), d'Espagne (Clauzel, Reille, Petit). On retrouve également le nom du général Albert qui n'est d'autre que l'aide de camp du duc d'Orléans mais aussi

---

1 *Ibid.*, 21 mars 1821, t. I, p. 111. Lamarque ne dit pas pourquoi.

2 A.D. Landes. 87 J. Invitations à dîner du duc de Raguse, 18 janvier 1819 et du duc Decazes, 1819.

3 Cf. *Infra*. Chapitre VI.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 23 avril 1822, t. I, pp. 369-370. C'était pour écouter le sermon qu'il avait écrit pour l'abbé Desmazures, aumônier de l'ambassade de France à Constantinople mais surtout ancien commis aux fourrages dans sa division et ancien soldat de la « milice sainte » de son oncle, l'ancien grand-vicaire de l'évêque d'Aire. Lamarque constate qu'il était le seul du parti libéral à y assister au faubourg Saint-Germain.

5 A.N. 566 AP/19. Deux carnets d'adresses (1824, 1827).

des héléniens comme Bertrand, Gourgaud et Las Cases. Viennent ensuite les députés de l'opposition (La Fayette, Manuel, Chauvelin), mais aussi des anciens exilés révolutionnaires (Barère, Boulay de la Meurthe, Merlin de Douai), ou impériaux (Arnault, Courtin, Desportes). Si le monde de la finance est représentée (Davillier, Soehnée, Laurot-Pétel, Laffitte), les savants et les artistes le sont également (Bory de Saint-Vincent, Bosc, Gros, Langlois). Alors qu'il fréquente l'atelier du peintre Horace Vernet, son nom n'est pas mentionné, ce qui montre que ses carnets d'adresses sont loin d'être exhaustifs. On trouve en revanche très peu d'adresses d'étrangers établis à Paris, comme le général anglais Wilson, qui a aidé Lavalette à s'évader en 1815 et qui fait partie de cette « internationale » libérale qui soutient les révolutions des années 1820<sup>1</sup> ; le comte Orloff, qui a publié un livre sur l'histoire de Naples, ou le général Pepe, ancien subordonné et carbonaro. Sauf quelques exceptions<sup>2</sup>, l'essentiel de ses contacts appartient à l'opposition.

### **Voyages et villégiatures**

Comme l'ensemble de la bonne société, Lamarque quitte la capitale dans le courant du mois de mai pour rejoindre les Landes et la campagne où il passe le reste de l'année auprès de sa famille pour superviser les moissons et les vendanges, chasser et écrire. C'est aussi un moyen de faire des économies, après avoir « dépensé à Paris les trois-quart de [ses] revenus pendant les cinq mois d'hiver »<sup>3</sup>. Malgré les centaines de kilomètres qui le séparent de la capitale, il n'est pourtant jamais éloigné de cette société mondaine puisqu'il existe un vaste mouvement de visites et d'échanges, notamment l'été<sup>4</sup>. Cette transhumance de gens de bonne compagnie lui permet de surmonter « l'ennui, cet ennemi mortel »<sup>5</sup>, dès que l'on quitte Paris et ses spectacles. Il est ainsi heureux de pouvoir accueillir dans sa « caserne » des amis de passage comme Mlle Sauvan, le général Alméras ou le docteur Audin-Rouvière et son épouse, d'autant que le mauvais état des routes souligne chez eux une grande volonté de venir. Maximien ne résiste pas au plaisir de leur faire découvrir les courses de taureaux qu'il affectionne –

---

1 W. Bruyère-Ostells, *La Grande Armée de la liberté*, op. cit., pp. 149-154.

2 Encore que ces exceptions relèvent d'une amitié ancienne (comme Dessoles) ou d'une même appartenance géographique (députés landais, béarnais, girondins).

3 Stendhal, *Esquisses de la société parisienne de la politique et de la littérature*, op. cit., p. 146.

4 A. Martin-Fugier, *La vie élégante*, op. cit., p. 157.

5 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., 28 juillet 1822, t. I, p. 13.

ses « fêtes barbares »<sup>1</sup>, concède-t-il avec ironie à ses amis parisiens qui ont de forts a priori sur cet art ancestral<sup>2</sup>. Il est d'autant plus insistant qu'il est lui-même éleveur, signe de puissance et de notabilité. Son troupeau de courses est l'un des plus réputé de la région, au point que les villes et les villages se disputent le privilège de le voir concourir lors des fêtes estivales<sup>3</sup>.

Depuis son retour d'exil, Lamarque se rend chaque été dans les Pyrénées pour prendre les eaux. Ces séjours répétés coïncident avec l'essor du tourisme thermal qui est devenu une étape obligatoire dans le calendrier de l'année mondaine<sup>4</sup>. Pour soigner ses douleurs d'estomac, il effectue sa cure à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) pendant deux à trois semaines<sup>5</sup>. Pour cela, il doit obtenir la permission du ministère de la Guerre qui lui est accordée sans problème<sup>6</sup>. Mis à part ses allers-retours annuels entre Paris et la province, Lamarque a peu voyagé, si ce n'est pour voir de la famille ou des amis dans les départements limitrophes. Ses problèmes de santé à répétition – maux de tête, sciatique – l'ont, semble-t-il, contraint à se ménager. Se voyant mal vieillir, il aurait voulu « prier le ciel de [lui] envoyer un boulet avant 45 ans »<sup>7</sup>. L'argument financier n'est pas non plus à exclure. Grâce à des lettres de crédit de Laffitte, il peut entreprendre en 1826 un voyage de quinze jours en Angleterre, son seul et unique voyage à l'étranger en tant que civil<sup>8</sup>, après avoir sillonné pendant quinze années l'Europe en tant que militaire.

En traversant la Manche, Lamarque ne fait que participer à l'anglomanie de son temps, beaucoup de Français, curieux de connaître cette île après plus d'une décennie de guerre sur le continent, envoient à leurs amis des comptes-rendus de ce qu'ils ont vu<sup>9</sup>.

---

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre LIX à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 14 juillet 1824, p. 409. Aussi connu sous le nom de courses landaises.

2 Contrairement à la corrida espagnole, le taureau n'est pas tué, comme Lamarque tente de le faire comprendre à Mme de Gérard : « Nous ne tuons pas les bœufs qui servent à cet exercice, et il nous coûte peu d'hommes ; les fluxions de poitrine que l'on prend à la suite des bals en moissonnent davantage », *op. cit.*, t. II, lettre XL à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 23 août 1819, p. 376. Une autre fois, il ajoute qu'un jour, un « préfet philanthrope [Méchin] avait voulu nous priver de ces courses, l'Empereur le blâma et lui dit : « Qu'importe qu'ils se tuent, pourvu qu'ils s'amuse » », *op. cit.*, t. II, lettre XXXIX à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 18 juin 1819, p. 374.

3 E. Moringlance, *Histoire des courses landaises au 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle*, 1905, p. 15, A.S.B. Cote 133. E. Daru, « Le général Lamarque soldat de l'Empire et député de la Restauration », *op. cit.*, p. 5.

4 A. Martin-Fugier, *La vie élégante*, *op. cit.*, p. 158.

5 Lettre de Max. Lamarque à Mme Soehnée, Saint-Sever le 1er octobre 1820. Collection privée.

6 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Congés 1822 à 1828.

7 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre LXXXIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 21 juin 1827, p. 454.

8 Il avait l'ambition d'aller visiter les Etats-Unis et d'y voir Joseph Bonaparte mais les événements politiques et sa mort ont contrarié ses projets, A.N. 400 AP/13. Dossier 5. Lettre de Max. Lamarque à Joseph Bonaparte, Bordeaux le 22 février 1830.

9 Stendhal, *Esquisses de la société parisienne*, *op. cit.*, p. 172.

C'est aussi un moyen pour Lamarque d'évacuer la déception de ne pas avoir pu trouver une place pour son fils<sup>1</sup>. A l'origine, il devait, semble-t-il, faire le voyage avec le général Foy qui y avait déjà séjourné deux fois<sup>2</sup>. Celui-ci décédé en 1825, Maximien décide d'y aller tout seul, sachant l'anglais. Durant ce séjour, il tient presque au jour le jour un journal où il retranscrit ses impressions<sup>3</sup>. Déjà perceptible sous l'Empire et accentué par la défaite de 1815, Lamarque exprime à moult reprises son anglophobie dirigée contre la caste dirigeante. C'est surtout Wellington qui est l'objet de sa vindicte car il ne digère pas la victoire de « cet homme des circonstances, ce général plus que médiocre, ce fils de nos sottises, [qui] passera pour un grand capitaine »<sup>4</sup>. Lorsque son cocher le fait passer sur le pont de Waterloo, il reçoit le quolibet de « barbare ». En visitant la chapelle de Westminster, il trouve les aigles impériales prises en 1815. A Saint-James' Park, il découvre le *Salamanca Shell*, monument commémorant la victoire de Wellington aux Arapiles, et une coulevrine prise à Bonaparte en Égypte<sup>5</sup>. En voyant ces trophées et ces monuments à la gloire de l'armée britannique victorieuse et de ses héros, Lamarque ressent plusieurs sentiments : la colère car ces monuments stigmatisent la défaite de son ancien général ; la tristesse car ils lui rappellent que les victoires de l'Empire ont été mises sous le boisseau par la Restauration, « n'avons-nous rien pris ? n'avons-nous jamais vaincu ? où sont nos monuments ? » ; mais aussi l'admiration car ils montrent aux Français que ce « peuple de marchands » sait aussi « honorer » et « éterniser la gloire ». En revanche, il n'a aucune animosité envers deux officiers anglais qui l'ont reconnu après l'avoir combattu en Catalogne car c'est la fraternité des armes qui prime ici :

« il est étonnant comme on s'aime quand on s'est tiré des coups de fusil. On a une espèce d'estime réciproque, de bienveillance fine et active, qui forment un lien tout particulier ».

---

1 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 218.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre d'Aimée Lafaurie à Max. Lamarque, Loches le 12 mars 1827. Foy s'est rendu en 1817 et en 1820, J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, op. cit., p. 246.

3 A.N. 566 AP/29. Dossier 4. *Notes sur mon voyage à Londres*. On a préféré suivre le cahier original qui se trouve dans ses archives plutôt que celui qui se trouve inséré dans ses *Mémoires*, tome 2, pp. 219-251. Après comparaison, on constate que Mlle Sauvan a modifié, là encore, plusieurs passages. Toutes les mentions ci-dessous sont tirées de ce cahier.

4 « Ce fils de nos sottises » est le qualificatif qui revient le plus souvent sous la plume de Lamarque à propos du duc de fer, car il ne doit tous ses succès qu'à la mésentente chronique des généraux en Espagne et à un coup de chance en Belgique. Voir J-M. Largeaud, *Napoléon et Waterloo : la défaite glorieuse de 1815 à nos jours*, La Boutique de l'Histoire, Paris, 2006.

5 En revanche, lorsqu'il visite le château de Hampton Court, il a l'agréable surprise de trouver un portrait de Napoléon, éprouvant « un mouvement d'orgueil [...] en voyant la justice que l'on rendait à mon ancien général » mais il fut « puni » en observant qu'il se trouvait à côté d'un tableau de Talleyrand et au-dessus un de Wellington qui avait « un air de tambour-major ».

Grâce au banquier Minet, qui est en affaire avec Laffitte, Lamarque dispose d'un relais influent dans la capitale anglaise. Les informations recueillies par le père de Mlle Sauvan lui servent de guide pour visiter la ville<sup>1</sup>. Ledieu, ancien secrétaire du général Dumouriez, devait lui servir de cicérone avant qu'il ne lui fasse finalement faux bond. Il rend également visite à l'ambassadeur de France, le prince de Polignac<sup>2</sup>. Mais il ne fait pas état de liens quelconques noués avec des membres de la société anglaise, ni d'invitation à des réceptions. C'est donc en simple particulier et incognito qu'il effectue ce voyage à Londres, bien qu'il se plaigne des tracasseries de la douane anglaise, très tatillonne vis-à-vis des étrangers. Après avoir préalablement vu Douvres et Canterbury et plus tard Greenwich, il visite Westminster, Windsor, le British Museum. Il est autant émerveillé par la ville de Londres et son architecture que par les cottages à la campagne. Il obtient même l'autorisation de pénétrer au *War office* à Whitehall et sur les docks de la compagnie des Indes qui l'impressionne par sa flotte, fondement de la puissance économique de l'Angleterre. Lors d'une revue militaire à Hyde Park, il prend soin de noter ses observations sur l'exercice des troupes afin de les envoyer au ministre de la Guerre à son retour<sup>3</sup>. Il n'oublie pas les distractions en allant au Théâtre royal Haymarket et au Cirque Astley où la pièce d'Amherst, *The siege of Missolonghi or the Massacre of the Greeks*, fait écho à la situation en Grèce.

Partout où il se rend, Lamarque s'informe, questionne les gens, compare les prix avec la France, s'intéresse à l'économie, à l'agriculture, à l'agronomie, aux produits de consommation, parfois à la politique<sup>4</sup>. Il constate que les agriculteurs anglais sont moins malheureux que les paysans français. Inversement, il souligne que les artisans et les employés de la fabrique sont dans une extrême misère dans les cantons industriels. Il en ressort que l'Angleterre est la grande gagnante de la révolution industrielle par sa productivité et par son commerce tourné vers l'outre-mer, lui permettant d'écouler ses marchandises<sup>5</sup> :

---

1 Jean-Baptiste Sauvan a été l'intendant général de la maison d'Orléans, avant de suivre le duc en exil en Angleterre lors de la Révolution, E. Gossot, *Mlle Sauvan, première inspectrice des écoles de Paris*, *op. cit.*, pp. 7-8.

2 Ces deux derniers noms ont été supprimés dans les *Notes* insérées dans les *Mémoires* de Lamarque car il n'était pas question pour Mlle Sauvan que son « héros » ait pu côtoyer un serviteur d'un « traître » et un aristocrate ultra à l'origine de la révolution de 1830.

3 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Clermont-Tonnerre à Max. Lamarque, Paris le 17 novembre 1826.

4 Notamment à propos de la réorganisation de l'Europe par le congrès de Vienne. Lamarque est désireux de revoir la Belgique dans le giron français, cf. *Supra*. Chapitre VIII.

5 Voir J-P. Rioux, *La Révolution industrielle (1770-1880)*, coll. Points, Seuil, Paris, 1989.

« cinq ou six millions s'occupent de l'agriculture et treize ou quatorze millions s'occupent de l'industrie ; si vous ajoutez à cela les produits incalculables de dix à douze mille machines à vapeur qui donnent le travail de soixante à quatre-vingt millions de bras, vous verrez qu'il faut la consommation de tout le globe, pour que les fabriques et les manufactures de l'Angleterre prospèrent et même se soutiennent. Chaque État qui élève une fabrique, qui importe une machine, fait un acte d'hostilité contre l'opulente Angleterre ».

Enfin, il se montre admiratif de la grande liberté d'entreprendre que laisse l'Angleterre à ses sujets alors qu'en France, « le gouvernement veut tout faire » et ne fait finalement que peu de choses à son goût, se rappelant amèrement les avis négatifs donnés à ses projets de développement alors qu'outre-Manche, ce sont des particuliers qui ont construit des canaux, des routes, des ponts. Aussi, lorsqu'on lui présente le registre de l'hôpital psychiatrique de Bedham, fondé par une association, il écrit cette phrase : « Hommage à l'humanité des individus ! Elle l'emporte sur la fastueuse générosité des gouvernements ». Grâce à son « courage civil et militaire », son « audace commerciale » et son « amour de la patrie », vertus qui sont portées « au plus haut degré », l'Angleterre est à même d'être une puissance mondiale. Appelant de ses vœux à une modernisation de l'économie française – sans pourtant calquer le modèle d'outre-Manche – l'anglophobie de Lamarque s'avère plus nuancée – malgré des lieux communs extrapolés de la propagande impériale d'alors – voire limitée aux membres de l'oligarchie dirigeante comme William Pitt, qui sont simplement coupables d'avoir mené une guerre à mort contre la France.

### **De l'épée à la plume**

Outre sa fréquentation du milieu culturel parisien et de son rythme de vie mondain, la mise entre parenthèse de sa carrière militaire laisse également à Lamarque un temps conséquent pour se consacrer à l'écriture. En passant de l'épée à la plume, il ne se distingue guère de la plupart de ses camarades qui, dotés d'une très bonne instruction, comme Rogniat, Valazé ou Gouvion Saint-Cyr, sont devenus des écrivains – militaires, pamphlétaires, politiques, mémorialistes – sous la Restauration parce que le retour à la paix et/ou leur situation professionnelle (demi-solde, retraite, garnison) leur ont donné le temps de s'y consacrer. Ce qui n'avait pas empêché certains de le devenir avant la chute

de l'Empire comme Jomini ou Thiébault<sup>1</sup>. La démarche de Lamarque s'inscrit ainsi dans ce mouvement.

Homme cultivé, Maximien a toujours gardé, depuis son adolescence, ce désir insatiable de s'instruire. Lors de ses différentes affectations, il prend soin de noter dans des carnets, ses observations sur la population, l'architecture, la géographie, l'histoire des pays et des sites traversés. La tenue d'une correspondance régulière et ses travaux d'état-major l'ont également initié à différents types d'écriture. Le temps de l'exil a été une période prolifique pour l'écriture<sup>2</sup>. Toutefois, la publication de son premier ouvrage, *Défense de M. le Lieutenant-général Max. Lamarque* (1815 et réédité en 1818), répond avant tout à la contrainte politique de s'exonérer des accusations qui lui sont reprochées. Bien que des voix s'élèvent pour lui reconnaître un certain talent<sup>3</sup>, cet ouvrage ne se démarque pas des nombreux mémoires de défense ou de justification qui pullulent à cette période.

Il en est de même de sa deuxième publication, *Réponse à M. le Lieutenant-général Canuel* (1818), qui, sur un ton satirique, entend rétablir la vérité sur la guerre de Vendée de 1815 laissée jusque-là dans les mains des vaincus<sup>4</sup>. La *biographie nouvelle des contemporains* y voit le pendant aux *Mémoires de Beaumarchais*<sup>5</sup>. Mais en procédant ainsi, Lamarque s'expose à la riposte de celui qu'il a attaqué. Tenace jusqu'à l'excès, il ne souhaite pas laisser le dernier mot à son adversaire et il finit par s'enliser en s'évertuant à lui répondre dans *Le Constitutionnel*. Talleyrand ne comprend d'ailleurs pas qu'un homme d'esprit comme lui s'abaisse à « descendre dans l'arène avec les gens qui [l']attaquent ». L'ex-ministre lui conseille de s'abstenir de répondre comme il a toujours fait pour lui-même<sup>6</sup>. Suivant pour une fois les conseils d'un Talleyrand qu'il ne porte pourtant guère en haute estime, Lamarque s'abstiendra à l'avenir de « descendre dans l'arène », ce qui ne l'empêchera pas toutefois de déroger à cette conduite quand les attaques à son égard seront trop poussées lors des élections législatives<sup>7</sup>. En revanche, ses deux brochures sur l'armée, *Nécessité d'une armée permanente* (1820) et *De l'esprit militaire* (1826), concernent des sujets mûrement réfléchis car elles tentent de répondre à des questions d'ordre politique de son temps, à savoir l'organisation de l'armée et son

---

1 G. Bodinier, *Les officiers du Consulat et de l'Empire*, op. cit., pp. 679-683.

2 Cf. Infra. Chapitre VI.

3 Cf. Infra. Chapitre V.

4 Cf. Infra. Chapitre I.

5 *Biographie nouvelle des contemporains*, op. cit., t. X, p. 393.

6 Méneval, *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier*, Dentu, Paris, 1893-1894, t. III, pp. 443-444.

7 Cf. Infra. Chapitre VI.

devenir en temps de paix. La première brochure reçoit un accueil mitigé tandis que la seconde a plus de succès auprès des différents partis et dans l'armée<sup>1</sup>.

Encouragé par ses amis, Lamarque tient entre 1821 et 1826 un journal au jour le jour – les *Mémoires* publiés par sa famille en 1835-1836 – où il retranscrit ses observations sur la Restauration et ses hommes. Comme il a tendance à entreprendre plusieurs travaux littéraires à la fois, le journal est le premier à pâtir de ses autres occupations, entraînant de nombreuses ruptures temporelles. Depuis 1815, il a en effet entrepris de traduire les poèmes d'Ossian, barde écossais du III<sup>e</sup> siècle que James Macpherson a publié au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. A l'instar de beaucoup de personnes de son temps – Napoléon, Bernadotte, Chateaubriand ou autre Walter Scott – Lamarque a lui aussi succombé à l'ossianisme qui préfigure le romantisme, vraisemblablement lorsqu'il était à l'armée du Rhin<sup>2</sup>. Bien que des auteurs comme Pierre Letourneur (1777) ou Pierre Baour sous l'Empire aient déjà traduit partiellement ou complètement l'œuvre d'Ossian, Lamarque « [s]e ba[t] les flancs »<sup>3</sup> durant toute la Restauration pour traduire et versifier en alexandrin chacun de ses chants. Comme pour chacun de ses travaux littéraires, seule Mlle Sauvan a le privilège de le lire et de le corriger avant une éventuelle publication. Mais cette fois-ci, il n'envisage pas de publier ce travail car « c'est bien assez d'être auteur en prose » sans avoir à se ridiculiser en vers<sup>4</sup>. Lorsqu'il dîne chez Mme Davillier en compagnie d'auteurs comme Arnault, Dupaty ou Béranger, il souffre de la comparaison à côté d'eux<sup>5</sup>. Il transmet toutefois quelques fragments à des poètes confirmés comme Casimir Delavigne et Étienne de Jouy pour connaître leur avis<sup>6</sup>. En l'absence de publication de son vivant, on peut présumer que les deux poètes ont estimé qu'il lui serait préjudiciable de publier, à moins qu'il ne s'agisse d'un manque de temps, Lamarque étant devenu dans l'intervalle député<sup>7</sup>.

En 1823, il est sollicité par son ancien compagnon d'exil, Eustache Courtin, pour participer à son projet d'*Encyclopédie moderne*<sup>8</sup>. Les nouvelles découvertes et les progrès des sciences avaient rendu pour ainsi dire incomplète l'*Encyclopédie* dirigée par

---

1 Cf. Infra. Chapitre I.

2 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Bruguière à Max. Lamarque, s.d.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre LXXXIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 21 juin 1827, p. 453.

4 *Ibid.*, t. II, lettre L à Mlle Sauvan, Bagnères-de-Bigorre le 7 août 1820, p. 392.

5 *Ibid.*, t. II, lettre XLIV à Mlle Sauvan, Paris le 13 janvier 1820, p. 383.

6 A.D. Landes. 87 J. Lettre de P-F. Lafaurie à Max. Lamarque, Paris le 17 novembre 1828.

7 Son fils Louis fera publier ce travail en 1859, *Ossian, poèmes et fragments traduits par le comte Max. Lamarque*, Didron, Paris, 1859. Cf. Infra. Chapitre I. Dans sa préface, Lamarque dépeint longuement les us et coutumes des Calédoniens.

8 *Encyclopédie moderne ou Dictionnaires des sciences, des lettres et des arts*, par M. Courtin, ancien magistrat et par une société de gens de lettres, au bureau de l'Encyclopédie, Paris, 1823-1832. 24 vol.

Diderot et d'Alembert. Courtin entend s'entourer des meilleurs spécialistes de son temps ou de jeunes talents en devenir pour rédiger les articles. Presque tous appartiennent à la nébuleuse libérale. On retrouve ainsi des personnes comme Benjamin Constant, Arnault, Bory de Saint-Vincent, Marbot ou Prosper Mérimée. Lamarque se voit confier la rédaction des articles ayant trait à l'art militaire, tels que *bataille*, *allocution*, *combat*, *armée*, *récompenses militaires*, etc. Il lui est également demandé d'en faire la publicité autour de lui et dans son département d'origine afin d'enregistrer un maximum de souscripteurs<sup>1</sup>. L'*Encyclopédie moderne* est un succès et de nombreux articles, notamment ceux de Lamarque, ont été remarqués par le public<sup>2</sup>, au point que Courtin veuille que le général prête sa « plume à tous nos collaborateurs, on aurait encore de l'encyclopédie une meilleure opinion »<sup>3</sup>. Partouneaux, un ancien de Naples ayant depuis intégré la Garde royale, écrit que Lamarque « joint à une grande expérience de la guerre, l'art de bien écrire »<sup>4</sup>. Conscient de sa consécration en tant qu'écrivain, Lamarque fait distribuer les tirages à part de ses meilleurs articles – *armée*, *bataille*, *combat* – à tout son entourage afin qu'ils soient tentés d'y souscrire<sup>5</sup>. Cette popularité littéraire combinée à la satisfaction de marcher dans les pas des premiers encyclopédistes du XVIIIe siècle, lui suffisent au point de ne rien exiger en retour, si on en croit sa réponse à Étienne de Jouy qui lui disait qu'il était « une bête de donner [s]on esprit pour rien » alors qu'avec son talent, il pourrait écrire « à cent écu la feuille »<sup>6</sup>.

En 1825, Lamarque est une nouvelle fois sollicité par Courtin pour un projet de revue sur l'armée, *Le Spectateur militaire*, sur le modèle de ce qui se fait déjà en Prusse et en Saxe. Contrairement à l'*Encyclopédie moderne*, Maximien se montre beaucoup plus circonspect pour cette entreprise en raison du désintérêt du grand public pour l'art militaire et sa réticence à s'abonner alors que « la misère [est] toujours croissante [dans] [l]es départements »<sup>7</sup>. D'autant qu'il existe déjà une revue sur cette thématique, le *Journal des Sciences militaires* d'Alexandre Corréard, l'un des naufragés de la Méduse. Rassuré par les investisseurs de Courtin, Lamarque finit par se laisser convaincre de

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Courtin à Max. Lamarque, Paris le 7 juillet 1823. Mais Courtin est affligé de voir que le département des Landes est celui qui « s'est montré le moins sensible à nos efforts [...] ». Il faut pourtant que je parvienne à triompher de cette tiédeur anti-nationale », lettre de Courtin à Max. Lamarque, Paris le 12 octobre 1823.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettres de Courtin à Max. Lamarque, Paris le 14 août 1823.

3 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Courtin à Max. Lamarque, Paris le 5 août 1825.

4 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Partouneaux à Max. Lamarque, Paris le 24 avril 1828.

5 Lettre de Max. Lamarque à Courtin, Saint-Sever le 15 juillet 1824. Collection privée. Il en envoie ainsi à Soult, Suchet, Mortier ainsi qu'à Lainé. Ses articles extraits de l'*Encyclopédie moderne* sont également publiés dans le *Journal des Sciences militaires*, vol. 1, 2 et 3, 1825-1826.

6 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., 3 janvier 1825, t. I, p. 179.

7 Lettre de Max. Lamarque à Courtin, Saint-Sever le 19 août 1825. Collection privée.

devenir l'un des actionnaires et d'écrire le premier article de la revue en 1826<sup>1</sup>. Marbot, Pelet ou Carrion-Nizas le rejoignent, tandis que d'autres préfèrent être publiés sous le couvert de l'anonymat en raison de leurs fonctions.

Entre 1826 et 1830, Lamarque publie pour *Le Spectateur militaire*, quinze articles et comptes-rendus traitant de géopolitique, de philologie, de symboles militaires et de campagnes impériales. Devant la médiocrité et la longueur des articles de certains auteurs, Lamarque conseille à Courtin d'insérer des articles polémiques afin de ne pas tomber dans « un rabâchage à ne pas y tenir ». Maximien débauche ainsi son camarade le général Valazé connu pour ses divergences de vue avec le comité militaire du génie<sup>2</sup>. Mais ce ton polémique finit par se retourner contre lui. Alors qu'il publie un article sur la situation géopolitique en Orient, le général Pelet demande un droit de réponse qui est volontairement tronqué par la direction du journal en raison de sa dureté<sup>3</sup>. Sommé par Pelet de choisir entre Lamarque et lui, *Le Spectateur militaire* préfère garder son actionnaire et écrivain charismatique plutôt que l'un de ses auteurs les plus prolifiques<sup>4</sup>. Car Lamarque draine sur son nom de nombreux abonnés et il est susceptible d'en attirer d'autres s'il continue à écrire « avec tant d'éloquence » dans la revue<sup>5</sup>.

En 1828, *Le Courrier français* de Chatelain, l'un des organes les plus actifs du parti libéral, lui ouvre ses colonnes pour publier des articles polémiques sur les thématiques qu'il affectionne : les affaires militaires et étrangères. Signant « M. L. », Lamarque entend dénoncer le gaspillage dans l'armée en reprenant ses arguments habituels : trop de « faveurs » et de « passe-droits » pour les émigrés, disproportion des cadres supérieurs n'ayant jamais commandé, épuration des éléments de la vieille armée<sup>6</sup>. En lisant cet article, le général Delort compare le talent de Lamarque à celui de Beaumarchais pour sa causticité et son ton péremptoire<sup>7</sup>. Stendhal relève également ce

---

1 « Influence de l'emplacement de la population des capitales, considérés sous le rapport militaire », *Le Spectateur militaire*, t. I, 1826, pp. 1-8.

2 Lettre de Max. Lamarque à Courtin, Saint-Sever le 6 décembre 1826. Collection privée. Lamarque visait en particulier le général Fririon.

3 « Observations sur l'écrit de M. le général Lamarque, publié dans la 25e livraison du Spectateur militaire », *Le Spectateur militaire*, t. V, 1828, pp. 521-530.

4 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Mareschal à Max. Lamarque, Paris le 18 juin 1828

5 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Roland à Max. Lamarque, Paris le 5 décembre 1829. Afin de pallier au départ de Pelet, il est demandé à Lamarque de produire de nouveaux articles. Malheureusement pour le journal, l'élection du général à la députation en 1828 restreint son temps consacré à des travaux littéraires. Seuls l'édition d'un futur article pour l'*Encyclopédie moderne* et un compte-rendu de la traduction espagnole des *Mémoires* de Suchet viendront agrémente le journal en 1830.

6 *Le Courrier français* du 1er et 3 avril 1828. *De l'armée que nous avons et de celle que nous devrions avoir*.

7 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Delort à Max. Lamarque, Arbois le 12 avril 1828. Il fait allusion aux *Mémoires de Beaumarchais dans l'affaire Goëzman* (1773).

talent d'écriture<sup>1</sup>. Sur cette thématique, il ne s'adresse toutefois qu'à une partie de la population, ses anciens compagnons d'arme et les patriotes, puisqu'il est conscient que les affaires militaires n'intéressent plus le grand public.

En revanche, les affaires internationales trouvent plus d'intérêts. Lamarque se passionne ainsi pour la neuvième guerre russo-turque (1828-1829). Il écrit une série d'articles *Sur la question d'Orient*<sup>2</sup> où il fustige la politique internationale britannique. Ayant imposé une *Pax britannica* depuis 1815, l'Angleterre aspire à garder le *statu quo* en Orient pour neutraliser l'expansionnisme russe en Europe et en Asie, afin de sauvegarder ses possessions indiennes. Il convient alors de garder un Empire ottoman puissant dans la région. Mais pour Lamarque, c'est aller à l'encontre des désirs des patriotes grecs dont le sort n'est pas encore réglé à ce moment-là<sup>3</sup>.

Étant donné que la députation se refuse à lui et que les débats à la Chambre sont muselés à son goût, ses articles publiés dans *Le Courrier français* lui donnent ainsi une tribune pour faire connaître ses opinions et véhiculer un message. Son anglophobie et son désir revanchard de voir la France s'affranchir du carcan dans lequel le congrès de Vienne l'a enfermée, sont érigés en dogme. Sa notice biographique de député (1829) a donc raison lorsqu'elle mentionne qu'en tant qu'écrivain, « le général Lamarque n'a cessé de consacrer sa plume à la France, comme il lui avait consacré son épée », rejoignant là les multiples témoignages relevés à cet égard<sup>4</sup>. Toutefois, son élection à la députation en décembre 1828 remet en cause cette carrière d'écrivain caustique et pamphlétaire. Ambitionnant de jouer un rôle majeur à la Chambre des députés, Lamarque prend en effet la décision de se consacrer pleinement à sa carrière politique et à des travaux plus parlementaires.

Plus qu'un loisir pour tromper l'ennui et le vide d'une carrière militaire brutalement interrompue par le seconde Restauration, l'écriture a permis à Lamarque de gagner ses galons d'auteur et une popularité parmi les élites, tandis que l'armée s'est

---

1 Stendhal, *Esquisses de la société parisienne*, *op. cit.*, p. 311.

2 *Le Courrier français* du 1er, 5, 10, 14, 27 mars, 20 et 22 avril 1829. Cette série est réunie en un seul article dans *Le Spectateur militaire*, t. V, 1828, pp. 5-22.

3 L'intervention française du général Maison en Morée n'intervient qu'en août 1828. Contrairement à celle d'Espagne (1823), cette expédition pour soutenir l'insurrection du Péloponnèse contre l'Empire ottoman, est plus populaire en France grâce à l'action menée à Paris par le comité philhellène où l'on retrouve, entre autres, Sebastiani, Gérard, Laffitte, Chateaubriand. Lamarque n'en fait pas partie, voir D. Barau, *La Cause des Grecs : une histoire du comité philhellène (1821-1829)*, Honoré Champion, Paris, 2009.

4 J. Dourille, *Biographie des députés de la nouvelle chambre septennale, Session de 1829*, Daubrée, Paris, 1829, p. 182. Comme ceux des généraux Delort, Partouneaux et Petit. En 1831, Pagnerre parle d'un « écrivain distingué », *Biographie politique des députés, session de 1831*, Pagnerre éditeur, Paris, 1831, p. 188.

trouvé un nouveau défenseur. Les liens tissés sous l'Empire et durant l'exil ont favorisé ses échanges intellectuels et la constitution d'un réseau important au sein de la société parisienne de la Restauration, désormais à même de servir ses intérêts. Sa fréquentation des salons où se côtoient les élites parisiennes, n'a fait que renforcer son entregent.

### L'HOMME PRIVÉ

En rompant avec le passé, la Révolution a opéré une distinction entre sphère publique et sphère privée, au point que le XIXe siècle serait le prélude d'un âge d'or du privé. Reste qu'entre société civile, privé, intime et individuel s'esquissent des cercles concentriques et enchevêtrés<sup>1</sup>. Derrière l'homme public qui doit s'astreindre aux codes élémentaires de la vie élégante dont il est un des acteurs, l'homme privé peut s'affirmer dans l'expression de ses sentiments personnels, de ses goûts culturels mais aussi jouer son rôle de « bon mari »<sup>2</sup> et de père de famille. Lorsqu'on souhaite présenter Lamarque, ne dit-on pas que « sa vie privée est digne de sa vie militaire, et la profession des armes ne l'a point empêché d'acquérir les connaissances nécessaires »<sup>3</sup> ? Toute sa vie durant, il n'a jamais cessé de s'instruire. Séducteur invétéré, il ne fait pourtant pas partie des officiers tapageurs mais bien de ces « militaires [qui] ne vivaient que pour la gloire et l'amour »<sup>4</sup>. Il n'oublie toutefois pas son rôle de père qu'il prend très au sérieux, bien qu'il lui soit parfois difficile de le concilier avec sa carrière militaire et son opposition au régime.

### Fragments de lectures

Toute sa vie durant, Lamarque a été un acheteur et un lecteur régulier de livres mais aussi un visiteur assidu de bibliothèques, aussi bien celles de Naples, de Paris, du British Museum que de particuliers. Lui-même a constitué une importante bibliothèque où il a fait mettre sur chaque frontispice des travées, les trois étoiles vertes de général de division, elles-mêmes surmontées par des bustes en plâtre représentant son panthéon des

---

1 Voir P. Ariès et G. Duby [dir], *Histoire de la vie privée*, t. IV « De la Révolution à la Grande Guerre », coll. Points, Seuil, Paris, 1999.

2 Voir A. Verjus, *Le Bon Mari, Une histoire politique des hommes et de femmes à l'époque révolutionnaire*, Fayard, Paris, 2010.

3 *Le Constitutionnel* du 20 février 1824.

4 P-L. Mayer, « Mémoires inédits d'un prisonnier en Russie », *Soldats suisses au service étranger*, Jullien, Genève, 1908, t. I, pp. 285-286, cité par G. Bodinier, *Les officiers du Consulat et de l'Empire*, op. cit., p. 703.

auteurs du Grand Siècle et des Lumières : Molière, Montesquieu, Racine, La Fontaine, Voltaire et Rousseau. En croisant ses listes d'achats avec les lectures qu'il mentionne dans ses *Mémoires* et sa correspondance ainsi qu'avec sa bibliothèque<sup>1</sup>, on peut avoir un aperçu des lectures qui ont pu influencer sa pensée. Lamarque lit des journaux à gros tirages comme *Le Journal des Débats*, *Le Constitutionnel*, *Le Courrier français*, *Le National*, le « romantique » puis politique *Globe* ; des journaux de droite comme *Le Drapeau blanc* de Martainville ; des journaux littéraires où le politique est sous-jacent comme *La Pandore* de Courtin ; à tirages plus limités comme *Le Pilote* de Tissot. Il se tient aussi au courant de ce qu'il se passe de l'autre côté de la Manche avec la *Revue britannique* et le *Morning-Chronicle*. On retrouve aussi en bonne place le très officiel *Moniteur*.

Mis à part les nombreux livres de droit et de jurisprudence qui se trouvent dans sa bibliothèque, laissant à penser qu'ils ont vraisemblablement appartenu à son père, on retrouve – et ce n'est pas une surprise – de multiples ouvrages militaires ou relatif à l'art de la guerre comme ceux de Jomini. Beaucoup se rapportent à l'épopée napoléonienne comme *Victoires et conquêtes* (1817-1825) ; le *Précis des événements militaires* (1799-1807) du général Mathieu Dumas (1819) ou *l'Histoire de Napoléon et de la Grande Armée pendant l'année 1812* par Philippe-Paul de Ségur (1824) ; mais également sur les campagnes auxquelles il a participé comme la *Campagne d'Allemagne de 1800* du colonel Carrion-Nizas (1829) ; les *Mémoires sur la guerre de 1809* du général Pelet (1824-1826) auquel il a fourni de nombreuses précisions<sup>2</sup> ; la péninsule ibérique surtout avec la *Relation de l'expédition du Portugal faite en 1807 et 1808* par le général Thiébault (1817), *l'Histoire des guerres de la Péninsule de 1807 à 1814* par Napier (commencée en 1828) et *l'Histoire de la guerre de la péninsule* par Foy (1827) dont il a fait un compte-rendu élogieux<sup>3</sup>. La campagne de 1815 n'est pas oubliée avec le *Précis historique de la bataille de Waterloo* du général Berton (1818) ou les *Vingt-cinq jours ou Mémoires politiques sur la campagne de 1815 par l'Empereur Napoléon* de Gourgaud (1821), ce dernier a servi de support pour la rédaction de son *Essai sur les*

---

1 Malheureusement, je n'ai pas pu avoir accès à toute sa bibliothèque se trouvant dans son hôtel, une partie étant située dans des appartements privés. Il n'a pas été non plus possible de retrouver l'inventaire de cette bibliothèque, d'autant que sa composition n'est pas restée figée avec la mort du général puisque ses descendants ont ajouté d'autres volumes comme ils ont pu enlever certains ouvrages antérieurs. Pour les listes d'achats de livres, je me réfère au fonds Lamarque conservé aux archives des Landes.

2 M. Lamarque, « Sur les deux derniers volumes des mémoires pour servir à l'histoire de France sous l'Empire par le général Pelet », *Le Spectateur militaire*, t. III, 1827, pp. 454-470.

3 M. Lamarque, « Histoire de la guerre de la péninsule par le général Foy », *Le Spectateur militaire*, t. III, 1827, pp. 614-624 ; t. IV, 1828, pp. 228-243 et 449-462.

*Cent-Jours*. Les mémorialistes héléniens sont également bien présents : O'Meara (1822), où il a relevé quelques erreurs sur Naples, Las Cases (1823), qui lui avait montré un an avant sa publication certaines pages qui le concernaient, et Antommarchi (1825).

Viennent ensuite des livres d'histoire qui insistent sur l'Antiquité – rien de surprenant – avec l'*Histoire romaine* de Charles Rollin (1738-1748), des biographies sur Hannibal et Scipion l'Africain. L'époque moderne est également à l'honneur avec la *Décade contenant l'histoire de Henri le Grand, roi de France et de Navarre*, par Jean-Baptiste Legrain (1633), Henri IV étant revenu à la mode sous la Restauration ; ou l'*Histoire des conquêtes de Gustave-Adolphe, roi de Suède en Allemagne*, par le colonel de Grimoard (1782-1791). Plus proches de lui, on retrouve l'*Histoire des deux derniers rois de la Maison de Stuart* de Charles James Fox (1809), auquel il se réfère beaucoup pour les comparer aux Bourbons, l'*Histoire physique, civile et morale de Paris* de Jacques-Antoine Dulaure (1821), ou l'*Histoire de la Révolution française* par Adolphe Thiers (1823-1827), dont Lamarque se sert pour confondre son auteur sur les différences qui existent entre ce qu'il écrit et ce qu'il dit à la tribune de la Chambre<sup>1</sup>. S'ajoutent les mémoires et souvenirs – militaires en général –, dont ceux de Feuquières, du maréchal de Saxe, de Montecuccoli, de Suchet, dont il a supervisé avec Saint-Cyr Nugues, l'édition ainsi que la traduction espagnole<sup>2</sup>. Enfin, il a en sa possession de nombreux ouvrages concernant l'histoire ou les récits de voyages des pays européens qu'il a traversé comme les *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples* du comte Orloff (1821), le *Tableau général de l'histoire des Provinces-Unies* de Cérurier (1777), ou dans l'éventualité de s'y rendre comme l'*Histoire d'Angleterre* de Paul de Rapin (1724) et les *Voyages dans la Grande-Bretagne* de Charles Dupin (1824). Certains de ses achats prennent une connotation plus politique lorsqu'il commande les deux ouvrages du Polonais Léonard Chodzko, l'aide de camp de La Fayette, *Histoire des légions polonaises en Italie* (1829) et *Tableau de la Pologne ancienne et moderne* (1830), lui permettant d'enrichir ses discours à la Chambre.

Les ouvrages classiques du panthéon gréco-romain sont bien présents avec Cicéron, Virgile, Tacite, Plutarque, Tite-Live, César dont il a traduit les *Commentaires*

---

1 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXXI, séance du 14 novembre 1831, p. 317.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettres de la duchesse d'Albuféra à Max. Lamarque, Paris le 20 mars 1828 et le 29 novembre 1829. En remerciement, la maréchale Suchet lui fait parvenir un portrait de son mari, lettre de Max. Lamarque à la duchesse d'Albuféra, Paris le 25 mars 1828. Collection privée. Lamarque ira plus loin dans l'amitié qu'il portait à son ancien supérieur en écrivant un compte-rendu élogieux, « Mémoires du maréchal Suchet », *Le Spectateur militaire*, t. VIII, 1830, pp. 605-609. Il avait fait auparavant l'éloge funèbre lors de son enterrement puis rédigé la notice nécrologique, publiée dans *Le Spectateur militaire*, t. I, 1826, pp. 146-157.

sur la *Guerre des Gaules* et émit des observations, débusquant les aspects fallacieux et fantaisistes<sup>1</sup>. Lorsqu'une traduction est publiée par le régicide Théophile Berlier en 1825, Lamarque peut se permettre de rectifier les approximations tout en soulignant la qualité de la traduction<sup>2</sup>. Parmi les écrivains du Grand Siècle, sont représentés La Fontaine, Montaigne, Molière, Racine, Bussy-Rabutin ou l'Anglais Milton ; les Lumières avec Montesquieu, Rousseau, Voltaire ou encore Frédéric de Prusse. Quelques pamphlets anonymes sur la religion sont à signaler comme les *Jésuites marchands, usuriers, usurpateurs, et leurs cruautés dans l'ancien et nouveau monde* (1759), publié à une époque où la compagnie de Jésus est en butte aux attaques des jansénistes et des gallicans dont la résonance fait écho aux libéraux de la Restauration qui craignent une mainmise « jésuitique » sur la société.

Parmi les contemporains de Lamarque, la personnalité de l'auteur peut jouer sur ses choix. On retrouve Sieyès, dont les brochures *Essai sur les privilèges* (1788) et *Qu'est-ce que le tiers-état* (1789) l'ont séduit dans sa jeunesse ; M<sup>me</sup> de Staël et ses *Considérations sur la Révolution française* (1818) mais il avoue n'avoir pas lu *De l'Allemagne* (1810) car « elle l'a écrit dans un moment de bouderie » avec Napoléon<sup>3</sup> ; Benjamin Constant (*De la religion* [1824]), M<sup>me</sup> de Rémusat (*Essai sur l'éducation des femmes* [1824]), les œuvres de l'abbé de Pradt, d'Antoine-Vincent Arnault, de Dupaty. Il est aussi très friand d'œuvres satiriques, ce qui sied bien à son esprit caustique : les œuvres de Méry avec l'abbé Barthélémy comme *La Villéiade* (1826) ou *La Peyronnéide* (1827), le *Livret de Paul-Louis, vigneron* (1823) de Paul-Louis Courier, *Les aventures de la fille d'un roi* de Jean Vatout (1820-1821), ou *L'Hermite de La Chaussée d'Antin* d'Étienne de Jouy (1812-1814) auquel il rend visite dans sa cellule de Sainte-Pélagie où se trouve également Antoine Jay<sup>4</sup>. Quelques romans comme *La Romance de la forêt* (1791) d'Ann Radcliffe ou *Redgauntlet* (1824) de Walter Scott ; quelques livres sur la médecine dont *La médecine sans le médecin ou manuel de santé* (1794) du docteur Audin-Rouvière qui a connu un grand succès à sa sortie. Enfin – et ce n'est pas une

1 A.N. 566 AP/25. Dossier 4. *Sur les Commentaires de César*.

2 M. Lamarque « Commentaires de César traduits par M. Théophile Berlier », *Le Spectateur militaire*, t. II, 1827, pp. 362-369 ; t. III, 1827, pp. 259-269. Berlier le remercie de son élogieuse critique par un mot non moins élogieux « l'on est heureux quand on peut, comme vous, servir son pays avec la plume après l'avoir servi d'une manière brillante par l'épée », A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Berlier à Max. Lamarque, Bruxelles le 7 février 1827.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XVI à Mlle Sauvan, Amsterdam le 7 septembre 1817, p. 313. L'ouvrage a été notamment censuré et détruit par Napoléon.

4 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, 3 mai 1823, t. I, pp. 158-160.

surprise – un certain nombre de livres d'agronomie viennent compléter cette bibliothèque éclectique d'un notable de la première moitié du XIXe siècle.

### **Lamarque intime**

Marié en 1797 mais veuf dès 1799 après seulement trois mois de vie commune, Lamarque a eu peu de temps pour camper son rôle de « bon mari ». S'il n'est pas allé jusqu'au suicide, il est resté plusieurs mois prostré à cause du décès de son épouse<sup>1</sup>. Parce que le souvenir est trop douloureux ou par pudeur, Maximien n'évoque que très rarement Louise dans sa correspondance après sa mort<sup>2</sup>. Habitué à voir la mort autour de lui sur le champ de bataille, il n'en est pas de même lorsqu'elle frappe l'un des proches de son cercle intime. Et peut-être faut-il chercher dans ce traumatisme l'une des raisons qui l'ont poussé à ne pas se remarier, malgré les partis qui lui sont proposés<sup>3</sup>. Les guerres continuelles de l'Empire ont également contribué à retarder le mariage de nombreux officiers qui ont dès lors attendu le retour de la paix pour le faire. Mais que ce soit par intérêt ou par amour, le mariage pour Lamarque doit être mûrement réfléchi et « indispensable » pour qu'il « dédommage de tous les sacrifices ». De par son expérience traumatisante, il déconseille ainsi à tous de se marier jeune<sup>4</sup>. Lamarque préfère dès lors se contenter de sa vie de célibataire endurci qui sied à sa volonté permanente de séduire.

Empêtré dans la monotonie d'une vie de garnison à Brest (1803-1805), Lamarque profite des nombreuses possibilités que lui laisse cette vie sédentaire et peu active, pour figurer dans les bals et les spectacles de la ville. Il entretient pendant un an une liaison assez sérieuse avec la jeune épouse d'un riche banquier de Paris qui ne comprend pas pourquoi sa femme, « faites pour les délices de la capitale, s'ensevelissait avec tant de plaisir dans le fond de la Bretagne ». Ce véritable « coup de foudre » pour celle qu'il décrit comme dotée « d'une beauté tellement éblouissante » qu'elle dépasse celle de M<sup>me</sup> Récamier, le conduit à abréger sa présence au sacre de Napoléon et aux festivités qui l'entourent à Paris. Cependant, il préfère rompre et « [s]'immole[r] à la morale publique » afin d'éviter que le scandale ne s'ébruite jusqu'aux oreilles du mari,

---

1 Cf. *Infra*. Chapitre III.

2 Deux fois pour être précis. La première fois pour consoler le frère de Mlle Sauvan de la perte de son épouse et la deuxième fois, lors de son voyage en Angleterre en voyant le bonheur d'un couple.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lucile Sauvan à Louis Lamarque, Paris le 20 février 1828.

4 *Ibid.*

d'autant qu'elle est mère de famille<sup>1</sup>. Par la suite, il a entretenu plusieurs aventures avec des actrices napolitaines si on en croit plusieurs lettres<sup>2</sup>. S'il se montre discret quant à sa vie privée, sa réputation de séducteur n'est plus à faire dans sa famille et chez ses amis. Alors que Basterrèche réclame en vain de ses nouvelles, il croit comprendre que son silence est dû aux « blanches et paisibles Flamandes [qui] occupent maintenant [se]s loisirs [...] [après avoir] appréci[é] à fond les pétulantes nymphes de l'Italie »<sup>3</sup>. Mais ce sont généralement des aventures courtes et rapides, en raison des changements répétés d'affectation. On « aime militairement » selon la formule du capitaine Marcel<sup>4</sup>.

Dans la torpeur de l'exil, Lamarque fréquente aussi bien les femmes de la bonne société bruxelloise que celles de petites vertus, Lavollée – le secrétaire de Cambacérès – lui demandant même l'adresse de l'une d'entre elles qui a « l'air complaisante et assez gentille »<sup>5</sup>. Une autre fois, c'est son ami Garrau – exilé près de Francfort – qui lui envoie à Amsterdam deux prostituées parisiennes qu'il pourra ensuite faire passer à ses amis<sup>6</sup>. En adoptant ce comportement qui peut surprendre aujourd'hui, il ne se distingue guère des habitudes prises par ses camarades officiers, et le mauvais exemple vient souvent du sommet de la hiérarchie. Mais coupé de sa famille et de ses amis, la solitude de l'exil et le manque de perspectives d'avenir peuvent parfois le mettre dans des situations embarrassantes. Épris de la fille de son logeur amstellodamois, Lamarque lui laisse miroiter des projets de mariage avant que Lavollée lui déconseille fortement cette mésalliance<sup>7</sup>. Un an après son retour en France, celle-ci attend toujours que son suborneur tienne sa promesse<sup>8</sup>.

Si ses conditions d'exil l'ont prématurément vieilli, Lamarque cherche à rester l'homme intrépide de sa jeunesse, malgré un corps qui commence à ressentir le poids des années. Pour cacher ses cheveux blancs, il n'hésite pas à se teindre les cheveux<sup>9</sup>. Ne dit-il pas qu'il est « un vilain vieux qui a encore le cœur jeune », qui écrit ou lit des billets parfumés de ses amantes ?<sup>10</sup> Lamarque maîtrise parfaitement les codes de la

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Brest le 21 janvier 1805. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure d'identifier le nom de l'épouse de ce banquier.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre d'émettrices napolitaines non-identifiées.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Basterrèche à Max. Lamarque, Paris le 9 octobre 1809.

4 N. Marcel, *Campagnes du capitaine Marcel en Espagne et au Portugal*, Plon, Paris, 1913, p. 50, cité par G. Bodinier, *Les officiers du Consulat et de l'Empire*, op. cit., p. 705.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Bruxelles le 4 décembre 1816.

6 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Garrau à Max. Lamarque, Oberrad le 6 novembre 1817.

7 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Bruxelles le 17 décembre 1816.

8 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Charles Wattiau à Max. Lamarque, Amsterdam le 27 février 1819.

9 J.-J. Coulmann, *Réminiscences*, op. cit., p. 182.

10 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. II, lettre LXXXIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 21 juin 1827, p. 454. Ses archives conservent encore certaines de ces lettres et billets.

séduction pour bien figurer dans les salons parisiens de la Restauration, ce qui n'est pas sans susciter certaines jalousies auprès de celles dont il n'a pas eu la délicatesse d'accepter les avances<sup>1</sup>.

Auprès des salonnières de la capitale, Lamarque joue également la séduction mais sur un autre registre qui est plus de nature intellectuelle qu'amoureuse. Réservant les matins de la semaine aux rendez-vous, il se rend régulièrement l'après-midi aux matinées de M<sup>me</sup> de Gérando avant de passer ses soirées avec Mlle Sauvan et échanger de « doux entretiens »<sup>2</sup>. Son étroite relation avec Lucile Sauvan est d'ordre fraternel, la considérant comme son « Égérie », sa muse, sa confidente tandis qu'il est son Numa Pompilius<sup>3</sup>. Femme de caractère dotée d'une intelligence vive, elle voue à Lamarque une admiration sans borne. D'après M<sup>me</sup> de Gérando, elle le voit comme un « héros »<sup>4</sup>, ce qui explique son entreprise éditoriale *pro domo* lors de la publication des *Mémoires* du général. Coulmann est témoin de cette complicité ainsi que celles de mesdames de Gérando et Davillier, notant que leur conversation est « toujours intéressante, quelquefois apprêtée et musquée »<sup>5</sup>. M<sup>me</sup> Soehnée reconnaît côtoyer « l'un des plus aimables caractères » qu'elle connaisse<sup>6</sup>. Le choix des salons est ainsi motivé par les relations qu'il entretient avec ces salonnières. Dans sa correspondance ou dans ses *Mémoires*, Lamarque n'hésite pas à faire l'éloge de la beauté de M<sup>me</sup> Récamier ou de M<sup>me</sup> de Caulaincourt.

Le général entretient également dans les Landes une discrète relation avec celle qu'Aimée Lafaurie – dont la famille originaire de Saint-Sever est très liée avec celle de Lamarque – appelle ironiquement « la pauvre exilée »<sup>7</sup>. Discrète car en bon représentant de l'ordre bourgeois, Maximien ne supporte pas qu'une liaison illégitime soit affichée publiquement, citant la relation qu'avait entretenu Mme de Staël avec son amant Albert de Rocca avant qu'ils ne décident à se marier<sup>8</sup>. Répondant au nom de Magdeleine Diandar, la jeune « exilée » habite quant à elle sous le même toit que son général amant ainsi qu'en compagnie de son époux, qui n'est d'autre que le fidèle domestique de

1 Lettre de Mme de Gérando à Max. Lamarque, Paris 1815, *Lettres de la baronne de Gérando, op. cit.*, pp. 261-262.

2 Lettre de Max. Lamarque à Merlin (de Thionville), Paris le 3 juillet 1829. Collection privée ; M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XXXIV à Mlle Sauvan, Arzacq le 7 février 1819, p. 360.

3 *Ibid.*, t. II, lettre XLVIII à Mlle Sauvan, Paris le 5 mai 1820, p. 389.

4 E. Gossot, *Mlle Sauvan, op. cit.*, p. 20 ; Lettre de Mme de Gérando à Max. Lamarque, Paris 1815, *Lettres de la baronne de Gérando, op. cit.*, pp. 261-262.

5 J.-J. Coulmann, *Réminiscences, op. cit.*, p. 182.

6 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Mme Soehnée à Max. Lamarque, Paris le 23 mai.

7 A.D. Landes. 87 J. Lettre d'Aimée Lafaurie à Max. Lamarque, Loches le 21 avril 1828.

8 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XVI à Mlle Sauvan, Amsterdam le 7 septembre 1817, p. 313.

Lamarque, Alexis Escalier. En début d'année 1827, celle-ci accouche même d'un garçon prénommé Alfred<sup>1</sup>. Si celui-ci prend le patronyme du mari de sa mère, il n'y a aucun doute à Saint-Sever sur la véritable identité du père<sup>2</sup>.

Cette situation a certainement fait réfléchir son fils Louis quant à la volonté paternelle de ne pas terminer son existence en solitaire. Pour résoudre ce problème, il pense habiter chez son père avec sa future épouse. Mais Lamarque voit cette proposition comme une intrusion dans sa vie privée qu'il entend mener comme il l'entend. Cependant il a mis le doigt sur un sujet sensible. Maximien souhaite en effet terminer « [s]on voyage près d'une femme qui sera la [s]ienne », voulant que « sa main ferme [s]es yeux »<sup>3</sup>. Cette femme-infirmière serait une certaine Henriette Bishop, une Anglaise que Lamarque a rencontrée chez la duchesse de Dolomieu<sup>4</sup>. Mais il existe très peu d'informations à son sujet si ce n'est une lettre au commencement de la monarchie de Juillet où elle se présente comme son épouse, déçue d'apprendre par les journaux que son « mari » se trouve à Paris, ce qui en dit long sur la nature ambiguë de cette relation<sup>5</sup>.

### **L'éducation et le devenir d'un fils**

Le traumatisme qui a suivi le décès de son épouse en couche a conduit Maximien dans un premier temps à une forme de rejet du nouveau né, avant que son père ne l'exhorte à se ressaisir et à remplir ses devoirs<sup>6</sup>. Mais rapidement pris par ses obligations militaires et envoyé dans des affectations lointaines, Lamarque ne peut pas remplir convenablement son rôle de père de famille. Pendant presque quinze années, son fils grandit en son absence. Confié aux soins de sa « tanta » Désirée, qui joue les mères de substitution, et de sa grand-mère Ursule, Louis grandit à Saint-Sever loin de la figure paternelle<sup>7</sup>. Lamarque ne reste toutefois pas étranger à son éducation et demande qu'on

---

1 A.D. Landes. 4E 282-10. Acte de naissance d'Alfred Escalier (1827).

2 Les journaux relatant la mort du dernier comte Lamarque en 1890 ne se donnent même pas la peine de préciser le lien de parenté d'Alfred Escalier, présent dans le cortège familial, tellement il était de notoriété publique, *Le Progrès de la Chalosse* du 8 novembre 1890 ; *La Nouvelle-Chalosse* du 9 novembre 1890. Non reconnu par le général Lamarque, il installera néanmoins les nouveaux parents dans l'une des maisons qu'il détient en ville. Alfred Escalier fera ensuite une honnête carrière de percepteur à Saint-Sever, A.M.F., Cote 1C-0031072, avant d'hériter de la fortune de son neveu, Alphonse Lamarque, cf. *Infra*. Chapitre I.

3 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lucile Sauvan à Louis Lamarque, Paris le 20 février 1828.

4 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettres de la duchesse de Dolomieu à Max. Lamarque, Paris, 1822.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Henriette Bishop à Max. Lamarque, Paris le 22 août 1830. Nous n'avons retrouvé nulle part la trace d'un quelconque mariage.

6 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XIX à Mlle Sauvan, Amsterdam le 31 janvier 1818, p. 321.

7 *Ibid.*, t. II, lettre II à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 26 octobre 1815, p. 261.

le tienne constamment au courant de son évolution afin qu'il puisse décider des choix à opérer.

Afin d'assurer l'avenir de son fils et le préparer à une possible carrière militaire, il se résout en 1808 à l'envoyer au collège car il serait bien de l' « accoutumer à vivre avec [ses] semblables [...] en se heurtant à un grand nombre de concurrents, en vivant loin des siens, souvent avec des garçons qui ne l'aiment pas, qui le jalouseront ». Hésitant entre Sorèze ou l'École centrale supérieure à Paris (collège des Quatre-Nations), il souhaite que ses établissements puissent donner à son fils « une très bonne éducation, une éducation mâle et même sévère », comme celle qu'il a reçu lui-même au collège d'Agen<sup>1</sup>. En prenant cette décision, il coupe court au projet de Désirée et de sa mère qui auraient voulu le garder sous leur autorité en lui adjoignant un précepteur, en l'occurrence l'abbé Bordenave, chef de la « petite Église » de Saint-Sever et protégé de la mère du général<sup>2</sup>. Mais Maximien reste inflexible : « un enfant de précepteur n'est bon qu'à être roi ou à vivre dans un château à seigneur de campagne »<sup>3</sup>. En se conduisant en père de famille, il entend transmettre à sa descendance les valeurs qu'on lui a inculquées<sup>4</sup> et voir son fils se confronter très rapidement aux réalités de son siècle.

De retour à Paris en 1810, Lamarque profite de sa permission pour prospector les pensionnats de la capitale. Éloigné de France depuis cinq ans, il lui est désormais loisible de s'occuper personnellement de l'éducation de son fils car celle-ci « est aussi précieuse que la vie ». Il entend le confier à une pension qui encadre et traite bien les enfants afin que Louis étudie dans un bon cadre de vie, car il sait que la séparation d'avec sa famille sera douloureuse<sup>5</sup>. Il le place ainsi dans l'institution tenue par l'Irlandais Mac Dermott, rue des postes, non loin du Val-de-Grâce<sup>6</sup>. Les prix pratiqués restent toutefois onéreux puisque Lamarque débourse 1 894 francs pour les frais de scolarité, 249 francs pour un piano et 478 francs en tenues pour le pensionnat<sup>7</sup>. Jusqu'en 1814, il charge M<sup>me</sup> Lafaurie, le couple de Géronde et l'un de ses aides de camp de le sortir dans le monde une fois par semaine<sup>8</sup>. Bien que Mac Dermott se montre très

---

1 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 9 avril 1808.

2 Cf. *Infra*. Chapitre II.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa sœur, Naples le 9 avril 1808.

4 A. Verjus, *Le bon mari, op. cit.*, p. 116.

5 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à sa mère, Paris le 30 janvier 1810.

6 Celui-ci avait dirigé le collège irlandais de Saint-Germain-en-Laye sous la Révolution, institution huppée où les rejetons de la bourgeoisie fortunée et de l'ancienne aristocratie étaient placés, comme Eugène de Beauharnais ou Jérôme Bonaparte, J.-O. Boudon, *Le roi Jérôme, frère prodigue de Napoléon*, Fayard, Paris, 2008, pp. 34-36, 39.

7 A.D. Landes. 87 J. Relevé de compte de 1810.

8 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Mme Lafaurie à Max. Lamarque, Paris le 3 juillet 1810.

satisfait des progrès de Louis, celui-ci peut parfois se montrer capricieux, ce qui influe sur la bonne tenue de son travail<sup>1</sup>. Lamarque y voit l'effet néfaste de l'indulgence de sa sœur et de sa mère qui lui laissaient tout passer lorsqu'il était à Saint-Sever. Mais Louis s'adapte mal à la vie en pension. Ses mauvaises fréquentations sont également nocives à son « éducation convenable »<sup>2</sup>. Il en oublie même d'écrire à son père. Maximien souhaite en effet garder avec son fils des liens affectifs et constater par lui-même ses progrès.

Les exploits de son père lui sont narrés par ses proches et les lycées impériaux, où sont lus les bulletins de la Grande Armée vantant allègrement la gloire militaire de Napoléon, œuvrent aussi à la « militarisation de l'esprit public »<sup>3</sup>. Lamarque juge la situation scolaire de son fils tellement préoccupante qu'il est extrêmement gêné d'avoir à mêler le maréchal Suchet à ses affaires privées en sollicitant la permission de rencontrer Louis à Narbonne alors que l'armée de Catalogne est en train de retraiter vers les Pyrénées<sup>4</sup>. La paix revenue, il décide de le retirer de la pension Mac Dermott pour le mettre dans l'institution de Lemoine d'Essoies, rue de Berri, non loin des Champs-Élysées. Avec sa rivale tenue par Dubois et Loiseau rue Plumet, cette institution fait partie des deux grands établissements en vogue à cette période où les meilleurs professeurs y dispensent les cours et distribuent des prix<sup>5</sup>. Ce changement est bénéfique car Lemoine ne tarit pas d'éloges au sujet de Louis, bien qu'il ait besoin « de réprimer une susceptibilité qui pourrait lui nuire » et de « réprimer le goût qu'il a pour la dépense »<sup>6</sup>.

En revanche, la nature de la relation qu'il entretient avec son fils pose question. Louis montre en effet de la légèreté et une familiarité envers son père, et ce n'est pas ce que ses maîtres lui ont appris. Il appelle en effet son père par son prénom et le tutoie dans ses lettres. Maximien semble avoir accepté cette situation. Le peu de temps passé ensemble n'a certainement pas contribué à nouer une véritable relation avec celui qui est presque un étranger, nonobstant l'affection qu'il lui porte. Derrière une certaine froideur

---

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre d'Aimée Lafaurie à Max. Lamarque, Paris le 29 mai 1811.

2 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Basterrèche à Max. Lamarque, Paris le 6 octobre 1811 ; lettre d'Aimée Lafaurie à Max. Lamarque, Paris le 27 octobre 1811.

3 J-P. Bertaud, *Quand les enfants parlaient de gloire*, op. cit., pp. 249-299. Voir également J-O. Boudon [dir], *Napoléon et les lycées*, Nouveau Monde Éditions / Fondation Napoléon, Paris, 2004.

4 A.N. 566 AP/16. Dossier 1. Lettre de Suchet à Max. Lamarque, Barcelone le 1er décembre 1813.

5 *Mémoires du colonel Combe*, Bernard Giovanangeli Éditeur, Paris, 2006, pp. 26-28.

6 A.N. 566 AP/30. Lettre de Lemoine à Max. Lamarque, Paris le 24 mai 1815.

extérieure qu'il laisse paraître, Louis est doté comme son père d'une grande sensibilité mais il a « un caractère trop décidé » et « une volonté trop ferme »<sup>1</sup>.

Après la mort de Lemoine et la fermeture de son institution en août 1816, Louis partage durant quelques mois l'exil de son père en Hollande<sup>2</sup>. Satisfait de l'éducation qu'il a reçue, Lamarque souhaite cependant la compléter comme l'avait fait son père à son époque : il lui donne des maîtres particuliers d'anglais, de peinture, d'armes et d'équitation<sup>3</sup>. Mais les deux Lamarque se rendent vite compte que la place d'un fils n'est pas auprès d'un exilé politique, marqueur éliminatoire qui le condamnerait à brève échéance. Ce manque de perspective d'avenir pour Louis plonge le général dans un profond désarroi, conscient que ce statut de fils d'exilé ne l'avantage guère auprès des nouvelles autorités royales<sup>4</sup>. D'autant que Louis, élevé à l'école impériale, n'a pas accepté le retour de Louis XVIII qu'il appelle « notre soliveau »<sup>5</sup>.

Lamarque ne renonce toutefois pas à lui trouver une place en réactivant ses réseaux parisiens et notamment son ancien aide de camp, le général Durrieu, en poste au corps royal d'état-major. Il le charge d'aider Louis à trouver une place dans l'armée puisqu'il souhaite suivre les traces de son père. Pour cela, Lamarque adresse au ministre de la Guerre Gouvion Saint-Cyr, une lettre personnelle où il sollicite pour son fils une sous-lieutenance ou une place dans une école militaire (Saint-Cyr)<sup>6</sup>. Lamarque pense aussi avoir un allié de poids en la personne de son ami Dessoles, devenu président du Conseil en 1818. Mais une fois de plus, comme en 1815, celui-ci ne répond pas à ses attentes. Decazes non plus. Beaucoup de ses contacts l'ignorent ou se révèlent impuissants<sup>7</sup>. Devant cette impasse, Maximien comprend que la cour royale et les plus hautes sphères de l'État font payer à son fils le rôle qu'il a joué lors des Cent-Jours, rôle qui le disqualifie aux yeux des royalistes. Il pensait que ses états de service sans tâche lui permettraient d'obtenir quelque chose, il réalise que son patronyme est devenu un handicap pour Louis.

Abandonnant les rêves de carrière militaire pour son fils, Lamarque ne renonce pas à lui trouver une place, parce qu'il ne souhaite pas le voir mener une vie oisive où il

---

1 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre II à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 26 octobre 1815, p. 261.

2 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Louis Lamarque à Max. Lamarque, Paris le 19 août 1816.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre XI à Mlle Sauvan, Amsterdam le 26 octobre 1816, pp. 286-297.

4 *Ibid.*, t. II, lettre XVII à Mlle Sauvan, Amsterdam le 7 décembre 1817, p. 315.

5 A.N. 566 AP/25. Dossier 2. Lettre de Louis Lamarque à Max. Lamarque, Paris le 8 mars 1816.

6 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Amsterdam le 9 août 1818.

7 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettres de Max. Lamarque à Durrieu, Saint-Sever le 25 avril, le 14 juin et le 30 juillet 1819.

passerait son temps à chasser<sup>1</sup>. Beaucoup de nobles d'Empire ont en effet « conservé une impuissance fondamentale à l'inactivité », parce qu'ils ont été habitués à déployer une énergie débordante sous Napoléon<sup>2</sup>. Maximien réoriente son fils vers des études de droit, renouant ainsi avec la tradition familiale. Inscrit à la faculté de Paris, Louis obtient sa licence en 1825<sup>3</sup> mais ne s'inscrit pas au barreau. Lamarque cherche en effet à le faire nommer auditeur au Conseil d'État, fonction attribuée à des jeunes débutants dans la carrière administrative de ce grand corps d'État. Malgré la mobilisation de tous ses réseaux, il butte encore sur l'hostilité du pouvoir à son égard<sup>4</sup>, à cause de son attitude antérieure qui semble rédhitoire et de son engagement politique, ce qui le désespère encore un peu plus. Voyant son ami s'efforcer en vain à trouver un avenir pour son fils, Aimée Lafaurie lui conseille de ne pas s'acharner puisque « le sort l'a fait rentier. C'est, disent les connaisseurs, le premier état du monde »<sup>5</sup>.

Si sur le plan professionnel, l'avenir de son fils semble s'inscrire en pointillé, Lamarque souhaite lui, trouver un bon parti afin qu'il se stabilise et qu'il puisse partir de chez lui, car il ne supporte plus ses sauts d'humeur et ses manières abruptes en société<sup>6</sup>, au point de l'appeler « mon sauvage »<sup>7</sup>. Évariste Dumoulin, journaliste du *Constitutionnel*, lui propose de profiter de ses relations avec Jacques Laffitte pour demander la main de sa fille qui est « très fraîche et plutôt jolie ; qu'ordinaire à cela prête un caractère qu'on dit original, difficile même »<sup>8</sup>. Riche et unique héritière du banquier bayonnais, Albine Laffitte se sait être une femme très convoitée. Aussi se montre-t-elle difficile puisque son père lui laisse la liberté de choisir<sup>9</sup>. Lamarque met dans la corbeille 20 à 25 000 francs de rente tandis que Laffitte, qui ne néglige pas la proposition, réitère la même offre qu'il avait fait lors des fiançailles de sa fille avec le

---

1 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Amsterdam le 31 août 1818. « Faites-lui avant un bon sermon pour qu'il fasse autre chose qu'un certain *Pompon* dont il aurait quelques vertus. Je ne suis pas jaloux d'être le père d'un garde-chasse. S'il était bête comme Gascon, j'y consentirai, mais il me semble qu'il ne l'est pas tout à fait ».

2 N. Petiteau, *Élites et mobilités*, *op. cit.*, p. 390.

3 A.D. Landes. 87 J. *Licence soutenue à la faculté de droit de Paris* le 25 avril 1825.

4 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Villèle à Max. Lamarque, Paris le 29 août 1826. Cf. *Infra*. Chapitre VI.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre d'Aimée Lafaurie à Max. Lamarque, Loches le 16 avril 1827. Entre-temps, Louis a suivi les cours d'Antoine-Jean Gros dans son atelier et est parti en Italie esquisser quelques modèles. Lamarque s'est lié à Gros notamment parce que l'artiste a peint en 1812 *La prise de Capri*.

6 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lucile Sauvan à Louis Lamarque, Paris le 20 février 1828.

7 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre LXVII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 15 août 1824, p. 424.

8 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Dumoulin à Max. Lamarque, Paris le 7 octobre 1825.

9 En 1823, ses fiançailles avec le fils de Soult sont rompues à cause de la nature de la dot. Le père de Charles de Rémusat a également caressé ce projet, tout comme le général Foy pour son neveu, N. Gotteri, *Le maréchal Soult*, *op. cit.*, p. 635 ; J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy*, *op. cit.*, p. 204 ; V. Monnier, *Jacques Laffitte*, Peter Lang, Berne, 2013, pp. 187-188.

fil du maréchal Soult : 100 000 francs de rente pour le couple et 25 000 francs pour sa fille exclusivement et le jeune couple devra résider en son hôtel. Il ne cache pas à Lamarque l'existence de plusieurs prétendants sans pour autant qu'il s'agisse d'un « concours ». Aussi Laffitte invite tous les partis « dignes » de sa fille – Louis compris – à sa première soirée d'hiver afin que, selon le mot d'Evariste Dumoulin, « sa moderne ingénue se déride »<sup>1</sup>. Louis n'a pas dû faire bonne impression puisque Albine se marie trois ans plus tard avec le prince de La Moskowa, Napoléon Ney, fils du maréchal.

C'est finalement vers la fille d'une vieille et riche famille noble d'Ancien Régime que Lamarque se tourne. Le père, le baron Clément de Basquiat-Toulourette, ancien officier du roi Louis XVI, s'est très bien adapté aux différents changements de régime politique pour avoir été à plusieurs reprises maire de Saint-Sever sous la Révolution, l'Empire et la Restauration<sup>2</sup>. En tant que grand propriétaire foncier, il a soutenu à plusieurs reprises les projets de Lamarque pour développer le département, d'autant qu'ils ont en commun les mêmes idées libérales. Basquiat-Toulourette a d'ailleurs placé sa fille Nathalie dans la pension que tient Lucile Sauvan à Chaillot, pension accueillant les jeunes filles des familles fortunées ou de la haute société. Lamarque a été séduit par les qualités et la bonne éducation de la jeune fille, écrivant à Mlle Sauvan qu'elle en avait fait « un ange »<sup>3</sup>. Tout ceci a amené Maximien à envisager sérieusement l'union entre les deux familles. Le mariage entre Louis, 30 ans, et Nathalie, 22 ans, est ainsi célébré à Saint-Sever en 1829. En 1830 naît un garçon prénommé Maximien en l'honneur d'un grand-père qui se trouve alors plus heureux qu'il ne l'aurait cru<sup>4</sup>.

\* \* \*

Malgré une « traversée du désert » de plus de dix ans (1815-1828) qui l'a éloignée de toute fonction publique, Lamarque a mis à profit cette inactivité forcée pour se consacrer pleinement à ses affaires, à son patrimoine et à la vie élégante du « Tout-Paris », temps « libre » que l'Empire lui a peu accordé. Par peur de tomber dans

---

1 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Laffitte à Max. Lamarque, Paris le 21 novembre 1825 ; lettre de Dumoulin à Max. Lamarque, Paris le 23 novembre 1825.

2 1790 ; 1794-1795 ; 1813-1814 ; Cent-Jours ; 1819-1824. En 1814, il avait accueilli dans sa maison le duc de Wellington et sur ses conseils, il avait refusé au duc d'Angoulême de reconnaître les Bourbons, ce qui lui avait valu sa destitution quelques temps plus tard, L. Dufour, *Souvenirs d'un savant français, op. cit.*, pp. 235-236.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre LXXXIX à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 2 janvier 1828, p. 466.

4 *Ibid.*, t. II, lettre C à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 3 janvier 1830, p. 492.

l'oisiveté après avoir tant œuvré durant l'épopée napoléonienne, Lamarque a vu dans ses travaux agricoles et littéraires un palliatif à l'ennui qui le guettait. Ses succès dans ces deux domaines lui permettent d'opérer une transition moins brutale entre l'homme de guerre et le propriétaire-rentier partageant sa vie entre Paris et la province, cherchant à maintenir son rang et à soutenir son nom. D'un côté, il achève d'intérioriser la mentalité de la noblesse terrienne au point de faire partie sous la Restauration « de l'aristocratie des grands propriétaires qui jouit du prestige et du pouvoir que confère la possession du sol »<sup>1</sup>, et de l'autre, sa fréquentation des lieux prisés par la société mondaine et ses contacts réguliers avec les personnalités influentes de la capitale, renforcent, autour des mêmes valeurs culturelles, son processus d'insertion parmi les élites du XIXe siècle. C'est autant de jalons plantés pour l'avenir, de relais et d'expériences acquises lorsque s'ouvrent devant lui les portes de la Chambre des députés.

---

1 N. Petiteau, *Élites et mobilités*, *op. cit.*, p. 390.

## Chapitre VIII

### LE SUCCESSEUR DU GÉNÉRAL FOY ?

Au-delà de la « joie bien vive » qui a entouré l'élection de « l'illustre citoyen » en décembre 1828<sup>1</sup>, cette nomination à la députation – dépassant le cadre de sa circonscription et de son département – suscite une grande attente de la part des compatriotes, amis et fidèles du général Lamarque. Ses concitoyens sont très clairs à ce sujet : il doit prendre la suite de son défunt camarade Foy, modèle de vertu parlementaire qui a défendu aussi bien l'ancienne armée que la Charte et dont la notoriété est encore très présente en 1829<sup>2</sup>. Aussi courte soit-elle, la carrière parlementaire de Lamarque (6 février 1829 – 9 avril 1832) coïncide avec une période de troubles et de radicalisation des esprits. Elle se situe à la charnière d'un régime finissant, honni par une partie de la population (la Restauration), et d'un nouveau régime porteur d'espérances puis rapidement de déceptions (la monarchie de Juillet). Ce contexte troublé lui permet de jouer les premiers rôles, aussi bien à la Chambre des députés par ses discours et ses prises de position que dans le mouvement patriote dont il est l'un des hérauts. Si la tribune n'est pas le seul lieu définissant l'activité parlementaire, elle permet néanmoins à l'orateur éloquent de voir sa parole politique relayée dans les journaux, lui conférant une popularité susceptible d'influencer des choix et des votes<sup>3</sup>. Mais confrontée à une Chambre pacifiste et soucieuse d'écartier toute réminiscence d'un passé révolutionnaire et napoléonien qui pourrait l'entraîner dans une direction incontrôlable, l'ambition de Lamarque trouve là toutes ses limites.

---

1 *Biographie des députés de la nouvelle Chambre septennale, Session de 1829*, Daubrée, Paris, 1829, p. 182.

2 J-C. Caron, *Les deux vies du général Foy, op. cit.*, p. 145.

3 J. El Gammal, *Être parlementaire : de la Révolution à nos jours*, Armand Colin, Paris, 2013, pp. 7-8.

## LE « GRENADIER DU PARTI LIBERAL »

Autrefois spectateur, désormais acteur de la politique, Lamarque fait ses premières gammes lors des deux dernières sessions parlementaires de la Restauration. La transition est difficile : d'abord intimidé par ses fonctions et l'éloquence de ses collègues, il est parfois malmené lors des joutes verbales mais fini ensuite par s'adapter aux us et coutumes parlementaires. Dès sa première intervention, le ton est donné, celui d'un opposant qui ne transige pas avec les libertés et la gloire de la France en Europe. Comme pour de nombreux députés de l'opposition libérale, la révolution de Juillet lui ouvre de nouvelles opportunités politiques et lui permet également de renouer avec une carrière militaire interrompue depuis 1815.

### L'apprentissage

L'élection de Lamarque à la députation, le 23 décembre 1828, a suscité une grande liesse populaire dans sa ville natale, dans les Landes et même au-delà<sup>1</sup>. Aux dires du général, les festivités ont duré jusqu'à la mi-janvier<sup>2</sup>. Dans l'intervalle, il a reçu des dizaines de lettres de félicitations d'amis ou d'anonymes. Certains d'entre eux voient son élection « si longtemps retardée » comme « un espoir [...] pour la patrie éplorée !!! »<sup>3</sup> ; comme une chance pour « tous les habitants d'outre-Garonne » qui verront leurs intérêts défendus sur la scène nationale<sup>4</sup>. Beaucoup d'entre elles ont pour point commun de voir en lui le successeur du général Foy. En 1825, sa mort a laissé orpheline cette partie de la France qui répond en écho aux mots « honneur et patrie », prononcés par le tribun. Par ses états de service irréprochables, par ses idées, par ses écrits politiques et militaires dont il tire une partie de sa popularité, Lamarque ne peut que s'engouffrer dans ce créneau laissé vacant : « l'héritage de Foy (sic) est là, il ne s'agit que de le recueillir, il appartient à vous seul »<sup>5</sup>. Toutefois, des esprits avisés comme l'abbé Baradère, ami de l'abbé Grégoire, lui conseillent de ne pas s'occuper exclusivement des intérêts de

---

1 La « joye (sic) publique [...] a éclaté dans le département du Gers [...] à la nouvelle de votre nomination », A.N. 566 AP/28. Dossier 1. Lettre de Dussang à Max. Lamarque, Estang le 28 décembre 1828.

2 Lettre de Max. Lamarque à P-F. Lafaurie, Saint-Sever le 10 janvier 1829, citée par H. Faré, *Un fonctionnaire d'autrefois. P-F. Lafaurie, op. cit.*, pp. 74-75.

3 A.N. 566 AP/28. Dossier 1. Lettre de Delau à Max. Lamarque, Paris le 14 décembre 1828.

4 A.N. 566 AP/28. Dossier 1. Lettre d'Auzac-Maraya à Max. Lamarque, Paris le 27 décembre 1828. Derrière ces éloges, d'Auzac espère que Lamarque l'appuiera pour rester secrétaire-rédacteur de la Chambre des députés lors de la session de 1829.

5 A.N. 566 AP/28. Dossier 1. Lettre d'Arapiles à Max. Lamarque, Paris le 28 décembre 1828.

l'armée, comme il pourrait naturellement être porté à le faire, « gardez-vous de croire que ce soit là l'objet principal de votre mission » car c'est pour « la France constitutionnelle [...] que vous allez combattre », pour « ses institutions politiques ». L'exemple de Foy est de nouveau mis en exergue : « faites-vous comme lui, le champion des libertés publiques » et « le pays vous adoptera »<sup>1</sup>.

Lamarque est ainsi mis dans l'obligation de suivre les pas de son défunt ami avec toutes les difficultés inhérentes à une succession. Le talent littéraire est présent mais est-ce suffisant pour être un bon orateur, lui qui a peur de se ridiculiser à la tribune de la Chambre ? Au cours de sa carrière militaire, il acquit une certaine éloquence pour pouvoir commander des soldats. C'est plus un manque de confiance en soi que de l'incompétence. Mais peut-il être crédible lors des discussions budgétaires, importantes si l'on aspire à devenir le défenseur des intérêts de la société, alors qu'elles sont loin d'être son domaine de prédilection ? Ce sont toutes ces questions que se pose Lamarque à l'approche de l'ouverture de la session parlementaire de 1829.

Rejoignant les bancs de la gauche, il effectue rapidement sa première intervention à la tribune lors du comité secret du 6 février. Les députés sont amenés à discuter du projet d'adresse en réponse au discours du trône et il est le premier des orateurs inscrits à intervenir, suscitant « une vive curiosité ». Sur la forme, les débuts sont laborieux car il rencontre des difficultés à se faire entendre dans l'hémicycle en raison d'une « voix un peu faible »<sup>2</sup>, liée au degré de tension qui l'habite. Il s'efforce dans son discours de tenir un langage mesuré, « je pourrais soulever des questions orageuses, je m'en abstiendrai ». En disant cela, il ne fait que se conformer aux règles qui régissent la parole parlementaire, astreinte à des limites à ne pas dépasser. Il se montre ainsi respectueux envers la personne du roi dont le discours « a dissipé bien des alarmes et réalisé presque toutes nos espérances », notamment sur la liberté de la presse.

En revanche, il entreprend une attaque méthodique de la politique étrangère de la Restauration. Tout en rendant hommage à la bonne tenue de l'armée qui revient d'Espagne – occupée depuis 1823 –, il déplore les « haines », « l'ingratitude » et « un créancier peut-être insolvable » que la France laisse derrière elle. Le cœur de ce discours offensif se concentre sur le question grecque, dossier pour lequel il est très attaché. Rejoint par Laffitte et Mauguin, il fustige l'attitude de la diplomatie française qui s'est mise à la remorque de l'Angleterre en acceptant ses conditions de paix désavantageuse

---

1 A.N. 566 AP/28. Dossier 1. Lettre de Baradère à Max. Lamarque, Paris le 31 décembre 1828.

2 *Journal des Débats* du 7 février 1829.

pour la Grèce<sup>1</sup>. Il engage de fait le gouvernement à avoir une véritable politique étrangère afin « de rendre à la France le rang qu'elle doit tenir parmi les nations »<sup>2</sup>, rang qu'elle a perdu à la chute de l'Empire. Malgré le retour de la France sur la scène européenne, il estime qu'elle est toujours corsetée par les traités de 1814 et 1815, intervenant à contre-emploi en Espagne et n'appuyant pas suffisamment la cause grecque malgré les victoires de l'armée du général Maison.

Si son amendement sur la Grèce est édulcoré car jugé trop belliqueux, Lamarque vote avec l'écrasante majorité des députés l'Adresse au roi. Conscient de sa mauvaise prestation, il fournit au *Constitutionnel* son discours que les journalistes présents à la Chambre ont peu ou mal entendus<sup>3</sup>. Et pour donner un maximum de publicité à ses propos, il le fait lui-même publier<sup>4</sup>. A sa lecture, Lavollée considère que Lamarque a réussi son examen de passage car son discours est « remarquable, tant sous le rapport du style, que sous celui de la dignité, des convenances parlementaires et du patriotisme ». Après avoir mis la barre si haut, il lui conseille de ne « prendre la parole que sur des questions sérieuses et de haute politique » afin que sa voix gagne en respectabilité, laissant aux jeunes gens et aux « vieux bavards » le soin de se perdre dans les chicanes parlementaires<sup>5</sup>. Lamarque écoute ce conseil mais s'estimant encore en phase d'apprentissage, il se contente d'intervenir sur des thématiques qu'il maîtrise.

Durant la session de 1829<sup>6</sup>, il intervient essentiellement sur les questions militaires : pensions, pétitions, crédits et souvent avec des résultats contrastés. Lors de la séance du 22 mai, il est malmené au sujet de la pétition du colonel Simon-Lorière. Celui-ci s'estime victime d'une injustice en n'étant pas réemployé à cause de ses idées politiques mais la majorité de la Chambre est lasse de ses plaintes<sup>7</sup>. Empêché de parler la veille, Lamarque conteste à la tribune les conclusions fallacieuses du rapporteur de la

---

1 Soucieuse de préserver son hégémonie en Méditerranée, l'Angleterre a fixé elle-même, dans un protocole signé à Londres le 16 novembre 1828, les frontières d'une Grèce ne dépassant pas l'isthme de Corinthe et dont elle ne reconnaît pas l'indépendance mais seulement son autonomie au sein de l'Empire ottoman.

2 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LVII, séance du 6 février 1829, pp. 44-45. Présent dans l'hémicycle, le comte de Salaberry ne tolère pas que Benjamin Constant, Lamarque et La Fayette aient « fait l'éloge de leur belle conduite des Cent-Jours » lors de leur discours respectif. Or Lamarque n'en parle jamais, *Souvenirs*, *op. cit.*, t. II, p. 262.

3 *Le Constitutionnel* du 7 février 1829. Jacques Laffitte en fait autant.

4 *Opinion du lieutenant-général Max. Lamarque, député des Landes, dans la Discussion de l'Adresse (comité secret du 6 février 1829)*, imprimerie de Trouvé, Paris, 1829.

5 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Lavollée à Max. Lamarque, Ponthierry le 9 février 1829.

6 La session de 1829 dure un peu plus de six mois (27 janvier au 31 juillet).

7 Ce colonel avait été exclu de l'armée et privé de son traitement en 1820 en raison de « la divergence de ses opinions politiques avec celle du gouvernement ». Toutefois, il avait obtenu sa réintégration en novembre 1828 sans être employé, ce que l'intéressé dénonçait. Il en était à sa 9<sup>e</sup> pétition quand Lamarque s'est saisi du dossier.

commission des pétitions en raison de sa méconnaissance des règlements militaires. Souhaitant aborder la question, la Chambre se divise dans un chahut qui l'empêche de parler. Il reste de longues minutes à la tribune pour attendre le calme, ce qui suscite l'hilarité des députés de la droite<sup>1</sup>. La discussion est fermée, renvoyant la pétition au ministre de la Guerre. Lamarque fait ainsi l'amère expérience des turpitudes des joutes parlementaires où les interruptions, l'ironie et l'humour sont autant d'armes impitoyables envers un orateur. Il sait cependant bien utiliser l'arme de la presse pour arriver à ses fins puisqu'il fait imprimer et diffuser le discours qu'il aurait dû prononcer devant la Chambre<sup>2</sup>. Lors du projet de loi relatif à la dotation de la chambre des pairs (22 avril), il s'impose en adoptant une stratégie très offensive contre le gouvernement et propose un amendement visant à mettre fin à l'hérédité de la pairie. Il n'hésite pas à stigmatiser le traitement onéreux des pairs comme « une dégradation morale », ce qui fait bondir la droite qui estime qu'il a atteint « les limites possibles de la liberté des opinions »<sup>3</sup>. Son amendement manque de peu d'être adopté.

Lamarque s'attaque également aux discussions du budget annuel, très importantes pour un député car elles sont abondamment suivies et analysées par la presse et l'opinion publique puisqu'elles touchent à leur quotidien. Elles permettent à l'orateur de s'étalonner et de gagner une véritable stature politique en cas de succès rhétorique. Maximien est toutefois conscient de ses lacunes sur un sujet qui nécessite des compétences techniques. Il y remédie en appelant auprès de lui son compatriote Pierre-François Lafaurie, inspecteur général des finances, afin qu'il donne des « bons conseils sur la manière d'attaquer le budget des finances »<sup>4</sup>. Il tire parti des discussions qu'il a pu avoir avec tous ceux de son entourage qui gravitent autour du monde de la finance comme Jacques Laffitte, le baron Louis ou ses beaux-frères Brun et Basterrèche. Il rassemble également une documentation spécialisée qu'il compulse.

Il se contente cependant d'attaquer le budget de la Guerre et son ministre, le général de Caux qu'il a connu à l'armée du Rhin. Il rejette les coupes faites dans l'administration militaire et dénonce, chiffres à l'appui, les sommes allouées à la Maison militaire du roi et aux gardes suisses, présentés comme « des corps privilégiés »<sup>5</sup>. Leur

---

1 *Le Constitutionnel* du 23 mai 1829.

2 *Chambre des Députés. Séance du 22 mai 1829. Discours qu'aurait prononcé le Lieutenant-général Lamarque sur la pétition du colonel Simon Lorrière si la discussion n'avait pas été fermée avant d'être ouverte*, imprimerie de Guiraudet, Paris, 1829.

3 *Le Constitutionnel* du 23 avril 1829.

4 Lettre de Max. Lamarque à P-F. Lafaurie, Saint-Sever le 10 janvier 1829, citée par H. Faré, *P-F. Lafaurie, op. cit.*, pp. 74-75.

5 *Journal des Débats* des 26 et 27 juin 1829.

économie renforcerait utilement la défense du pays, l'armée et surtout la marine pourrait venir concurrencer une Royal Navy dont il n'accepte pas la prépondérance<sup>1</sup>. Ces attaques ne sont pas anodines car Lamarque défend en filigrane les soldats de l'ancienne armée, qui estiment avoir été injustement remplacés par des émigrés et des étrangers, ainsi que les troupes de ligne qui pâtissent de la différence de traitement. Il n'hésite pas non plus à rappeler de manière sibylline la figure de Napoléon dans son argumentaire. S'il rencontre cette fois-ci un succès oratoire, c'est un échec sur le plan comptable, la plupart de ses amendements sont rejetés à une courte majorité, en raison notamment de la faiblesse de l'assistance. Devant la chaleur étouffante des journées de juin, de nombreux députés ont préféré quitter l'enceinte parlementaire avant le vote<sup>2</sup>. Mais il n'est pas non plus dans une opposition systématique lorsqu'il estime que les propositions du gouvernement vont dans le sens qu'il estime bon pour le pays.

Sur le plan personnel, sa participation aux débats budgétaires lui permet de gagner ses galons d'orateur et d'accroître sa popularité. Un électeur landais est ainsi fier d'avoir pour député un homme « qui figure au rang des premiers orateurs », grâce à son « éloquence » et aux « grandes vérités » qu'il a énoncé, faisant « sensation » auprès de ses concitoyens<sup>3</sup>. Le général Beker relève aussi ce ton de « vérité » dans ses discours « pleins de raison » mais il regrette que la Chambre ne soit pas « en état de [le] comprendre » : elle est composée majoritairement de fonctionnaires votant pour le ministère<sup>4</sup>. En revanche, Lamarque n'intervient pas dans les discussions autour du projet phare de cette session parlementaire, à savoir la loi communale et départementale censée assurer la neutralité de l'administration locale grâce à l'élection d'organes consultatifs susceptibles de faire contrepoids à la bureaucratie. L'échec de ce projet entraîne la chute du ministère Martignac<sup>5</sup>. Pour cette première expérience parlementaire, Lamarque s'est fait surtout remarquer pour ses interventions portant sur des sujets militaires alors que ses amis lui avaient conseillé de ne pas s'y cantonner. Le fait que la plupart des lettres de remerciements viennent de soldats, heureux que l'on s'intéresse à leur sort, illustre ses choix. Cette restriction thématique souligne sa volonté de s'appuyer, dans un premier temps, sur un sujet qu'il maîtrise bien, afin de faire bonne figure à la Chambre et se rassurer pour sa première apparition.

---

1 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXI, séance du 19 juillet 1829, pp. 221-222.

2 *Le Constitutionnel* du 25 juin 1829.

3 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre d'un émetteur non identifié à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 1<sup>er</sup> juillet 1829.

4 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Beker à Max. Lamarque, Aigueperse le 4 juillet 1829.

5 E. de Waresquiel & B. Yvert, *Histoire de la Restauration*, *op. cit.*, p. 424.

## « L'émigration marche contre la nation »

La session close en juillet, Lamarque rentre dans les Landes moyennement satisfait de sa prestation oratoire, ayant « bégayé quelques discours à la tribune ». Il regrette de ne pas avoir « l'éloquence facile et brillante » du roi Joseph<sup>1</sup>. Il profite alors de ses vacances parlementaires pour se perfectionner et s'astreindre chaque jour à des exercices oraux, cherchant à fortifier « ce ton de fausset » qui l'a rendu « passablement ridicule »<sup>2</sup>, depuis que ses amis lui en ont fait la remarque. Il déclame à haute voix afin qu'il puisse désormais être entendu à la tribune, il répète, il improvise pour ne pas lire continuellement ses discours et faire ainsi meilleure impression. Son ami le docteur Dufour rapporte qu'il est un bourreau de travail, passant ses nuits à préparer ses répliques mordantes pour le lendemain<sup>3</sup>. Lors des sessions suivantes, les progrès se ressentent. Dupin souligne qu'il apprend par cœur ses discours, « écrits dans un style brillant et animé », pour n'être pas toujours obligé d'avoir recours à ses feuillets, « que du reste il t[ient] roulé dans sa main, comme une épée prête à sortir du fourreau »<sup>4</sup>. Certains parlent d' « un homme à la parole ardente »<sup>5</sup>, d'un « éloquent général »<sup>6</sup>. D'autres comme le républicain Pagnerre, dans sa *Biographie politique des députés* de la session de 1831, précise que « son éloquence rappel[le] celle du général Foy [...], grave et sublime », ce qui le place « au premier rang des défenseurs de la liberté »<sup>7</sup>. La société *Aide-toi le ciel t'aidera* évoque quant à elle « un talent de parole bien rare »<sup>8</sup>. Il montre la volonté d'exister dans l'arène parlementaire pour défendre ses idées comme il le dit lui-même : « ce ne sont plus les boulets qu[e] [j']affronte ; mais les ennemis de nos institutions qu[e] [je] combat »<sup>9</sup>.

En août 1829, ce combat se durcit : Charles X a eu « l'insolence » de nommer le prince de Polignac à la tête d'un gouvernement de défense royale. Cet ancien

1 A.N. 400 AP/13. Dossier 5. Lettre de Max. Lamarque à Joseph Bonaparte, Bordeaux le 22 février 1830.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. II, lettre XCVII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 20 octobre 1829, p. 484.

3 L. Dufour, *Souvenirs d'un savant français*, op. cit., p. 279. On retrouve de nombreuses fiches préparatoires et de nombreux brouillons de discours dans les archives de Lamarque, A.N. 566 AP/28. Dossier 1, 2, 3, 4, 5.

4 *Mémoires de M. Dupin*, Plon, Paris, 1855-1861, t. II, p. 197.

5 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Lacarrière à Max. Lamarque, Paris le 14 avril 1831.

6 *Journal des Débats* du 10 février 1831. Il s'agit de Salvandy.

7 *Biographie politique des députés : session de 1831*, Pagnerre éditeur, Paris, 1831, p. 188.

8 *Aide-toi, le ciel t'aidera. Comptes-rendus des sessions législatives. Compte-rendu de la session de 1831*, Paulin éditeur, Paris, 1832, p. 180.

9 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Lacarrière à Max. Lamarque, Paris le 14 avril 1831.

conspirateur et ami fidèle du roi passe aux yeux des libéraux pour l'émanation des « jésuites » dominants à la cour et qui ne pensent qu'au coup d'État. Cette nomination « déraisonnable » étonne Lamarque qui n'y voit que « l'aveuglement », « la stupidité du pouvoir royal » et « le résultat des conseils du confessionnal ». Dès lors, il pressent un combat politique long et difficile et ne voit d'autre finalité que la défaite de Polignac, quelle que soit sa stratégie :

« si nos ennemis veulent s'en tenir à la légalité, ils seront vaincus sans combattre ; s'ils en sortent pour recourir aux coups d'État, ils seront vaincus, écrasés, anéantis par nos réserves [...]. Je lis dans l'avenir, je pourrais faire d'avance le bulletin de cette dernière campagne où l'émigration marche contre la nation qu'elle veut opprimer, avilir ; qu'elle veut surtout dépouiller de ses droits »<sup>1</sup>.

Polignac souhaite en effet que la monarchie s'appuie sur sa base aristocratique et qu'elle revienne à la lecture conservatrice de la Charte qui faisait du roi, par le monopole de l'initiative parlementaire, le « pouvoir prépondérant »<sup>2</sup>. Mais ces mesures ne feraient, pour Lamarque, que provoquer « la colère et la juste vengeance d'un grand peuple »<sup>3</sup>. A la lecture des journaux de droite tels que *Le Drapeau blanc* et *La Gazette de France*, il est conforté dans son opinion. Les « projets insensés » du gouvernement vont à rebours d'une France ayant adopté « le règne des lois ». Faisant le parallèle avec 1791, il croit que cette épreuve de force tournerait en défaveur de la monarchie car la « force légale » est la plus forte<sup>4</sup>. Il frémit à la perspective de voir les masses populaires se soulever sans qu'il soit possible de les réguler.

La session de 1830 risque alors d'être mouvementée et Lamarque se sent prêt à relever le défi : « la tribune me verra comme m'ont vu les rochers de Caprée », intrépide et déterminé, et il fera tout son possible pour empêcher cette rétrogradation jusqu'en 1789. Marqué par l'œuvre de Fox, il affirme que « les Bourbons sont sur la route où sont tombés les Stuarts et les secondes chutes sont mortelles »<sup>5</sup>. Dans ce combat politique qui s'annonce difficile, il n'est pas sûr de pouvoir compter sur toutes les

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XCVII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 20 août 1829, pp. 480-481.

2 E. de Waresquiel & B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 435.

3 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre XCVII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 20 août 1829, p. 480.

4 *Ibid.*, t. II, lettre XCVIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 12 décembre 1829, p. 488. Nous avons de sérieux doutes quant à l'authenticité de la phrase qui suit, préfigurant les Trois Glorieuses : « une résistance de deux jours enlèverait l'armée au pouvoir qui voudrait renverser l'ordre établi ». Mlle Sauvan nous a habitué à donner des dons de voyance à Lamarque.

5 *Ibid.*, t. II, lettre XCXIX à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 20 décembre 1829, p. 490.

troupes libérales car il soupçonne certains collègues chez qui « le patriotisme n'est que de l'ambition »<sup>1</sup>. Le 6 janvier 1830, il reçoit la convocation officielle des Chambres pour le 2 mars. Préambule à l'ouverture de la session parlementaire, le discours du trône énoncé par Charles X est volontairement agressif et ne fait que confirmer ses craintes. La défiance de la Chambre des députés est tout aussi claire. Lamarque fait ainsi partie des 221 députés qui votent l'Adresse au roi stipulant que le concours entre le gouvernement royal et les vœux du peuple n'existe pas<sup>2</sup>. Si la crise politique franchit un nouveau seuil, l'Adresse ne remet pas en cause la personne du roi, mais Charles X la prend comme une attaque personnelle. Elle l'invite à trancher entre le renvoi du ministère et la dissolution de la Chambre. Sa décision de proroger les Chambres jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre avant même le début de la session parlementaire met Lamarque et ses collègues députés au chômage technique pour plusieurs mois. Mais l'opposition ne reste pas inactive.

Le 1<sup>er</sup> avril, Lamarque se rend au banquet tenu au restaurant des *Vendanges de Bourgogne*, situé rue du Faubourg-du-Temple. Soixante à soixante-dix députés et près de cinq cents électeurs parisiens sont présents pour acclamer les députés qui ont voté l'adresse au roi et Odilon Barrot, au nom de la population parisienne, leur rend hommage dans son discours<sup>3</sup>. Il faut souligner le caractère exceptionnel de cette réunion de députés en dehors de la Chambre. La présence de parlementaires comme Lamarque implique une revendication d'engagement personnel pour l'Adresse à un moment où on ne sait pas exactement qui avait voté pour<sup>4</sup>. Ce n'était pas la première fois que Lamarque était invité à participer à un banquet « patriotique », c'était généralement des banquets offerts par ses électeurs, ou des banquets de province ou de compatriotes où il côtoyait les élites libérales<sup>5</sup>. Le banquet des *Vendanges de Bourgogne* revêt d'une toute autre importance : sa simple présence cautionne son opposition à la politique proposée par le gouvernement ainsi que les propos tenus lors de cette réunion. Aucune parole séditieuse n'est néanmoins proférée, les députés s'étant contentés de respecter l'ordre légal défini par la Charte sans pour autant déroger à leur conviction.

---

1 *Ibid.*, t. II, lettre C à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 3 janvier 1830, p. 492. Il ne cite pas de nom mais il ajoute qu'« arrivés au pouvoir ils chercheraient à conquérir la cour ». Nous soupçonnons une nouvelle fois Mlle Sauvan d'avoir ajouté cette phrase pour dénoncer les tenants du parti de la résistance comme Casimir Périer.

2 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXI, p. 618.

3 *Le Constitutionnel* du 2 avril 1830.

4 V. Robert, *Le temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération (1818-1848)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2013, pp. 22-28 et pp. 149-152.

5 En 1829, il était présent au banquet des jeunes gens de la ci-devant province de Berry avec La Fayette, B. Constant, Dupont de l'Eure et autre Salverte, V. Robert, *op. cit.*, p. 149.

Dans la liste des 221 présumés publiée par *Le Drapeau blanc* du 11 avril, il est intéressant de noter que Lamarque est placé parmi les cinquante-deux de l'extrême-gauche<sup>1</sup> où l'on retrouve des figures comme La Fayette, Benjamin Constant, Labbey de Pompières, Audry de Puyraveau, Mauguin et même Casimir Périer parce qu'ils ne se sont jamais trop montrés en phase avec la dynastie des Bourbons. Mis à part des déclarations circonstanciées liées aux élections, Lamarque n'a en effet jamais clamé ouvertement son attachement sans pour autant la rejeter. Ses présences aux banquets, ses prises de position à la Chambre en faveur de l'ancienne armée et ses attaques contre la Maison du roi ont renforcé un peu plus ce marqueur d'opposant avancé. Mais n'a-t-il pas affirmé qu'on pouvait ne pas voter pour l'autorité sans pour autant passer pour un rebelle ? C'est jouer le jeu du parlementarisme dans lequel une opposition doit se faire entendre. Toujours est-il que Lamarque apprend le 16 mai le choix de Charles X de dissoudre la Chambre et la tenue de nouvelles élections le 23 juin.

Rentré dans les Landes dès la fin du mois d'avril, il y déplore le climat malsain lié au contexte national. « L'esprit de parti » qui plane sur Saint-Sever, rend la vie en ville impossible. Autant « à Paris on discute ; ici il faudrait faire le coup de poing », ajoute-t-il. Devant l'impopularité du ministère, il se montre en revanche très confiant dans l'issue des élections<sup>2</sup>. Il a pourtant face à lui le baron d'Haussez, ministre de la Marine du gouvernement de Polignac mais surtout ancien préfet des Landes et député de Dax qui a gardé de nombreuses contacts dans le département. Il a d'ailleurs battu le rappel des troupes car il estime ne devoir rien négliger pour « obtenir un succès qui éloignerait un concurrent *dangereux* »<sup>3</sup>. Le général est donc l'homme à abattre pour quelqu'un qui, les années précédentes, « feignait des sentiments d'estime et d'amitié »<sup>4</sup> à son égard. Dans ses *Mémoires*, d'Haussez reconnaît à Lamarque de réelles qualités de sang-froid, de ténacité et un esprit bien organisé. Mais il le voit également comme un calculateur, « insouciant sur la moralité des moyens »<sup>5</sup> dont Lamarque dispose pour

---

1 Le journal divise cette liste en cinq catégories (extrême-gauche, première section de la gauche, centre-gauche, centre-droit, extrême-droite). *La Gazette de France* du 11 avril reprend cette liste tout en reconnaissant qu'elle peut compter des erreurs. *Le Constitutionnel* du 12 avril se contente de publier la liste des 221 par ordre alphabétique sans distinction. *Le Journal des Débats* du 12 avril publie quant à lui trois listes : ceux qui ont voté pour l'adresse, ceux qui ont voté contre et ceux qui étaient absents, tout en soulignant la possibilité d'avoir commis des erreurs. Aux députés de leur signaler leur méprise, ce qui est un bon moyen de savoir clairement qui a voté pour ou contre.

2 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre CII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 13 mai 1830, p. 494.

3 Lettre du baron d'Haussez à Victor de Laborde-Lassale, Paris le 9 juin 1830, citée par A. de Laborde-Lassale, *Une famille en Chalosse*, *op. cit.*, p. 291. Souligné par nous.

4 *Le Courrier français* du 13 juin 1830.

5 C. d'Haussez, *Mémoires*, C. Lévy, Paris, 1896-1897, t. II, p. 60.

défendre sa cause, ce qui semble de bonne guerre au regard des moyens analogues déployés par son propre camp.

Toutefois, les propos de d'Haussez ne sont pas totalement dénués de fondement. Le peu de temps imparti pour faire campagne – un mois – oblige Lamarque à frapper vite et fort les esprits afin de garder l'avantage, d'autant qu'il sait que ses adversaires ne reculeront devant rien comme par le passé. Il utilise ainsi une tactique qui a longtemps été mise en œuvre contre lui : l'esprit de localité. Insistant sur l'origine normande de son adversaire, il tente de faire passer d'Haussez pour un intrus dans le département – alors qu'il a été l'un des rares préfets à s'intéresser au développement des Landes<sup>1</sup> – pour le déconsidérer aux yeux d'une opinion locale souvent réticente à confier leurs intérêts à un « étranger »<sup>2</sup>. Et Maximien sait qu'il peut se reposer sur son maillage d'agents électoraux qui a si bien fonctionné en 1828. Il peut même se vanter de pouvoir mettre en échec son adversaire qui s'est présenté dans les trois collèges électoraux landais : « puisqu'il avait la déloyauté de porter la guerre chez moi, j'ai fait, comme Scipion, une diversion en Afrique »<sup>3</sup>. Sous le couvert de l'anonymat, Lamarque tourne en ridicule les candidatures multiples (neuf!<sup>4</sup>) de son adversaire : « est-ce excès d'ambition, ou excès de modestie ? Veut-il être nommé partout, ou craint-il de ne l'être nulle part ? [...] A Dax, il a écrit aux électeurs ; à Mont-de-Marsan, c'est le ministre qui présente le ministre ; on assure au grand-collège, il compte sur les efforts de l'évêque d'Aire qui doit le présider »<sup>5</sup>. Preuve de l'importance qu'il a pris depuis qu'il est devenu député, Lamarque se conduit en véritable chef de l'opposition dans le département où il impose ses candidats : il tire ainsi de sa retraite le général Cardenau, ancien député, pour le présenter à Dax. Il rallie son ancien adversaire Poyferré de Cère – l'un des 221 – pour concourir au collège du département.

Unis derrière Lamarque, les candidats libéraux font face aux attaques de « la faction [qui] fait d'incroyables efforts ». Maximien croit revivre le « temps de la Ligue »<sup>6</sup> lorsqu'il voit le clergé faire campagne contre lui en le présentant « comme un

1 J. Peyreblanques, « Le baron d'Haussez et les Landes », *B.S.B.*, 4<sup>e</sup> trimestre 2004, pp. 509-520.

2 Il semblerait que ce soit Poyferré de Cère qui l'ait soufflé à Lamarque, A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Poyferré de Cère à Max. Lamarque, Paris le 21 mai 1830, avant que l'adjectif ne soit repris par ses agents électoraux et les journaux.

3 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre CII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 13 mai 1830, p. 494.

4 Outre les trois sièges landais, d'Haussez est aussi candidat à Libourne, à Nîmes, à Grenoble, à Tullins (Isère), à Toulouse et à Neuchâtel (Seine-Inférieure).

5 *Le Constitutionnel* du 2 juin 1830. Il était logique que d'Haussez se représente à Dax dont il détenait le siège. En revanche, il semble que ce soit une décision purement gouvernementale de l'opposer au général Lamarque pour empêcher l'élection de l'un des 221. Le même procédé est répété pour le grand collège envers Poyferré de Cère.

6 M. Lamarque, *op. cit.*, t. II, lettre CII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 13 mai 1830, pp. 494-495.

ennemi de l'Église et de la foi de nos pères » tandis que d'Haussez fait figure de « sauveur de la foi »<sup>1</sup>. Ces « moyens hypocrites »<sup>2</sup> ne font que le persuader un peu plus que le gouvernement Polignac est l'incarnation du parti-prêtre. Ce climat délétère ne l'empêche pas d'être optimiste, les rapports que lui remettent ses agents électoraux le donne vainqueur assez largement<sup>3</sup>. La veille du scrutin, ses partisans ont réussi à prendre le contrôle du bureau électoral chargé de surveiller les votes, ce qui n'est pas négligeable compte tenu des enjeux. Tout semble ainsi converger vers une victoire libérale. Le 23 juin, Lamarque est réélu avec 154 voix contre 101 au baron d'Haussez (261 votants sur 302 inscrits). Il apprend dans le même temps que son camarade Cardenau a été élu à Dax et une semaine plus tard, c'est au tour de Poyferré de Cère de l'emporter au collège du département, achevant la débâcle du camp ministériel, « au-delà même de l'espérance des libéraux »<sup>4</sup>, selon un royaliste landais.

C'est avec le sentiment du devoir accompli que Lamarque termine cette bataille électorale, faisant le parallèle avec celle d'une campagne militaire. Mais il sait pertinemment que « sa » triple victoire contre un ministre du gouvernement risque de lui valoir des représailles et il craint par dessus tout que ses amis paient le prix de son triomphe<sup>5</sup>. C'est pourtant avec beaucoup de sarcasmes qu'il accueille la lettre de Polignac lui notifiant sa mise à la retraite avec effet immédiat :

« Je plains ce pauvre d'H[aussez] de s'être misérablement vengé. [...] Il aura perdu l'honneur, moi j'aurai conquis une blessure dont je suis fier. *Être destitué par Charles X, cela vaut encore mieux que d'être nommé maréchal de France par Napoléon* »<sup>6</sup>.

Sachant ses amis épargnés, il se montre satisfait de ne plus dépendre de ce gouvernement en tant que militaire, il a compris qu'il n'y avait plus d'espoir de ce côté-là. Sa victoire dans les Landes fait écho au ras-de-marée national que rencontre la gauche à ces élections. Les quelques 100 000 électeurs du pays légal ont largement

---

1 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Max. Lamarque à Dupin de Juncarot, Saint-Sever le 17 juin 1830. Dans ses *Mémoires*, d'Haussez n'hésite pas à qualifier Lamarque d' « homme profondément irrégulier, immoral et ami du scandale », t. II, p. 60.

2 *Ibid.*

3 A.D. Landes. 3 M 146. Élections de 1830. *Rapport numérique des forces en présence*. Lamarque gagnerait avec 150 voix contre 92 à son opposant.

4 Lettre du vicomte de Saint-Germain à la marquise de Dampierre, Labeyrie le 9 juillet 1830, citée par A. de Laborde-Lassale, *Une famille en Chalosse*, *op. cit.*, p. 291.

5 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, La Rivière le 23 juin 1830.

6 M. Lamarque, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, lettre CIII à Mlle Sauvan, Saint-Sever le 28 juin 1830, p. 496. Souligné par nous.

choisi la lecture parlementaire de la Charte défendue par les députés, donnant à Charles X une Chambre foncièrement hostile à la politique gouvernementale.

### **Le proconsul**

En raison du décalage entre Paris et les Landes, ce n'est que le 1<sup>er</sup> août que Lamarque apprend la résolution du roi d'opérer, le 25 juillet, un coup d'État royal en gouvernant par ordonnances. Celles-ci restreignent notamment les libertés et prononcent la dissolution de la nouvelle Chambre élue. Le 3 août, il est avisé des trois journées parisiennes qui ont contribué à la chute du « parjure Charles X, plus criminel que Charles IX qui servait l'impulsion de son siècle fanatique »<sup>1</sup>. Un notable landais lui rappelle sa péroraison à la tribune de la Chambre qui fait désormais figure de prédiction : « les peuples ont aussi leur coup d'État »<sup>2</sup>. Énoncée à l'occasion d'un projet de crédit à consentir au ministère en juillet 1829, Lamarque avait fait part de ses craintes quant à une violation de la Charte par le gouvernement, mettant en avant l'exemple « funeste » de la révolution de 1792-1793 et ses conséquences<sup>3</sup>.

Charles X renversé, Lamarque comprend qu'il ne peut rester plus longtemps à Saint-Sever sans compromettre ses chances de participer au nouvel ordre des choses, le duc d'Orléans ayant accepté la lieutenance générale du royaume pour assurer le retour au calme. Mais il hésite encore sur sa destination : Paris pour rejoindre ses collègues députés ou Bayonne « où il y a encore quelque chose à faire »<sup>4</sup>. En effet, la garnison a refusé d'entériner la révolution et l'adoption du drapeau tricolore. Lamarque n'entend pas laisser la citadelle dans les mains des partisans de l'ex-roi, elle peut leur servir de refuge et engendrer la guerre civile. Finalement, il est appelé à Mont-de-Marsan où le préfet et les autorités ont plié bagage<sup>5</sup>.

---

1 A.N. 566 AP/26. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, La Rivière le 3 août 1830.

2 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de C. de Poyusan à Max. Lamarque, Dax le 7 août 1830.

3 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXI, séance du 10 juillet 1829, pp. 221-222. « Une funeste expérience ne nous a que trop appris que les peuples aussi ont LEURS COUPS D'ÉTAT [violente interruption] [...] et que bouleversant la terre jusque dans ses entrailles, ils ne laissent sur le sol que de sanglantes ruines ! ».

4 A.N. 566 AP/26. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, La Rivière le 3 août 1830.

5 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de Laurence à Max. Lamarque, Mont-de-Marsan le 4 août 1830. Au même moment, Frédéric Bastiat avait l'ambition d'utiliser les services de Lamarque à Bayonne, qui de part « sa réputation, son grade, son caractère de député, son éloquence » aurait pu « entraîner les deux colonels ; au besoin sur sa vigueur pour les arrêter pendant deux heures et se présenter à la citadelle, en grand costume, suivi de la garde nationale avec le drapeau [tricolore] en tête ». Mais le général était déjà parti quand Bastiat arriva chez lui, *Œuvres complètes*, Guillaumin, Paris, 1862-1864, t. I, pp. 26-27.

Depuis cette ville, il se charge d'assurer l'ordre public dans le département en nommant aux postes laissés vacants des personnes de confiance capables de remplir cette mission. Il fait ainsi appel à d'anciens militaires impériaux mis à la retraite par la Restauration, pour assurer le maintien de l'ordre<sup>1</sup>. Aucun incident n'est à signaler dans les Landes contrairement au département voisin de la Gironde<sup>2</sup>. Cette révolution de 1830 confirme un peu plus le magistère moral qu'exerce Lamarque sur son département. En raison des démissions des fonctionnaires restés fidèles à Charles X et de l'épuration effectuée, il place, dans les semaines et mois qui suivent, un grand nombre de ses partisans dans l'administration, la justice et l'armée<sup>3</sup>. Il se trouve assailli dans le même temps par les demandes de places qu'il ne peut toutes exaucer. Ce magistère trouve toutefois ses limites dans les rivalités entre localités. Ainsi, lorsqu'il propose aux « patriotes de Dax » un « patriote de Saint-Sever » comme sous-préfet, il essuie un refus net, ces derniers préférant un « étranger »<sup>4</sup>.

Peu de temps après son arrivée à Mont-de-Marsan, il reçoit des nouvelles du ministre de la Guerre nommé par la commission municipale de Paris, le général Gérard, un ami. Il a relevé Lamarque de sa retraite pour lui confier le commandement supérieur des 4<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> divisions militaires<sup>5</sup>, faisant de lui une sorte de proconsul du Midi et de l'Ouest de la France. Ce choix de Gérard n'est pas innocent. Il connaît la popularité de Lamarque dans le Sud-Ouest et ses états de service dans l'Ouest en 1815. Déjà sur place, c'est la personne idoine pour rallier ou rassurer les populations au nouvel ordre politique. Lamarque accepte ses nouvelles fonctions et arrive à Bordeaux le 8 août sous les cris de « vive la liberté, vive le général Lamarque ! »<sup>6</sup>. Après avoir rencontré les autorités civiles, il s'entretient avec les officiers du 55<sup>e</sup> de ligne pour leur rappeler qu'ils servent avant tout la France et qu'ils doivent défendre les couleurs nationales et les lois constitutionnelles. Sa proclamation aux soldats suscite un réel enthousiasme car il leur promet le retour de l'avancement comme sous la Révolution et l'Empire – au mérite et à l'ancienneté –, mettant fin au règne de la « caste privilégiée [qui] avait voulu tout

1 A.D. Landes. 1F 982. Lettre de C. de Poyusan à Max. Lamarque, Dax le 7 août 1830.

2 A. Richard, « Coup d'œil sur la Révolution de 1830 dans les Landes », *B.S.B.*, 4e trimestre 1830, pp. 160-170.

3 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Besselière à Max. Lamarque, Saint-Sever le 16 août 1830.

4 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Paris le 8 octobre 1830.

5 S.H.D. 7<sup>Y</sup>2467. Nomination du 1er août 1830. 4<sup>e</sup> division : Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe ; 10<sup>e</sup> division : Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn, Gers et Tarn-et-Garonne ; 11<sup>e</sup> division : Landes, Gironde et Basses-Pyrénées ; 12<sup>e</sup> division : Charente-Inférieure, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée et Vienne ; 20<sup>e</sup> division : Dordogne, Charente, Lot, Corrèze, Lot-et-Garonne.

6 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, t. II, lettre CIV à Mlle Sauvan, Bourbon-Vendée le 11 août 1830, p. 498.

envahir »<sup>1</sup>. A Libourne le 9, le « guerrier citoyen et législateur » reçoit un accueil similaire<sup>2</sup>. L'absence de référence à Louis-Philippe dans ses premières déclarations n'est pas un oubli de sa part, le duc d'Orléans n'est pas encore le roi des Français à ce moment-là. Lamarque se contente de faire observer dans ses déclarations patriotiques l'obéissance aux lois.

Continuant sa tournée d'inspection, il est appelé en Vendée par le gouvernement qui craint des rassemblements légitimistes pouvant conduire à la guerre civile. Lamarque connaît très bien la contrée et ses habitants et, pour le nouveau régime, c'est assurément l'homme de la situation puisqu'il reprend le rôle qu'il a joué là quinze ans plus tôt : prévenir tout débordement en accordant l'oubli des dissensions passées et en rassurant les chefs. Toutefois, en 1830, il n'est pas confronté à des rassemblements armés encadrés par des chefs voulant en découdre mais plutôt à des populations inquiètes quant aux décisions que prendra le nouveau régime envers le culte et les avantages accordés par la Restauration. Ces inquiétudes ont bien été prises en compte puisque Lamarque est autorisé à accorder des aides au clergé, à garantir le maintien des secours et pensions du régime déchu, à déférer devant les tribunaux les auteurs de troubles, tandis que la gendarmerie est reprise en main<sup>3</sup>. Bref, tous les sujets d'inquiétudes sont levés.

Lamarque met rapidement ses instructions en pratique en protégeant les prêtres, à condition qu'ils se renferment dans le devoir que leur fixe les Évangiles. Pour dissiper les tensions, il fait publier le 11 août une habile proclamation où il prône la réconciliation entre ceux qui ont combattu par le passé pour la royauté et ceux qui se sont battus pour la liberté : « ces deux besoins de notre ordre social sont maintenant réunis et confondus dans la monarchie constitutionnelle ». A tous, il demande alors de se ranger derrière le « Roi-citoyen » qui effectue la synthèse entre les deux camps<sup>4</sup>, montrant au passage son engagement en faveur de la nouvelle monarchie, effective depuis le 9 août. Son action pacifique et ses proclamations « politiques », « admirées par leur éloquence », suffisent à rassurer les populations de l'Ouest qui sont retournées moissonner leurs champs. Le commandant de la garde nationale de Sainte-Hermine souligne qu'en appelant les Vendéens des « Français », Lamarque les a « réintégré dans la grande famille » et a détruit toutes les préventions à l'égard du nouveau régime<sup>5</sup>. Sa

1 *Le Courrier français* du 12 août 1830.

2 *Le Courrier français* du 13 août 1830.

3 B. Lasserre, *Les Cent-Jours en Vendée, op. cit.*, pp. 382-383.

4 *Le Moniteur* du 15 août 1830.

5 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Chabot à Max. Lamarque, Sainte-Hermine le 19 août 1830.

mission désormais accomplie, il juge inutile de rester plus longtemps dans l'Ouest et regagne la capitale.

De ces deux semaines de proconsulat, Lamarque tire de nouveaux enseignements sur son image. Dans chaque ville qu'il a traversée, de Bordeaux à Bourbon-Vendée (La Roche-sur-Yon), il remarque qu'il a été accueilli à chaque fois sous les vivats qui n'ont pas cessés de l'étonner. Il se rend bien compte que sa popularité va bien au-delà des cercles parisiens et de sa région d'origine. Ce n'est pas sans essayer quelques larmes de joie qu'il s'aperçoit que « le peuple [l]e connaît et [l]'aime » comme représentant de la nation et non comme général<sup>1</sup>. Il conçoit que les remarques de Mlle Sauvan à cet effet n'étaient pas dénuées de fondement mais jusque-là, il s'était toujours refusé à y voir une quelconque vérité. Cette confrontation avec la réalité du terrain lui laisse augurer de nouvelles perspectives pour la suite de son existence : « je croyais ma carrière finie parce qu'on avait brisé mon épée, et je sens aujourd'hui que la gloire du guerrier n'est rien auprès de la gloire du citoyen ». Signe de cette prise de conscience, il souhaite revenir rapidement à Paris pour se rasseoir à son siège de député car « c'est désormais le seul qu'[il] ambitionne »<sup>2</sup>. Alors qu'il pourrait clairement profiter de la réorganisation du haut-commandement militaire, Lamarque choisit de se consacrer pleinement à sa carrière parlementaire parce qu'elle s'avère beaucoup plus gratifiante pour sa gloire personnelle. L'un de ses amis le précise : « hâtez-vous d'achever votre besogne militaire [...]. Votre présence pour nous surtout est nécessaire à Paris »<sup>3</sup>.

Mais son action durant ces deux semaines est loin d'avoir fait l'unanimité. Certains comme le colonel d'Ison du 16<sup>e</sup> de ligne, se disent « alarmés » par l'action du général car elle risque de diviser le pays. A l'égard de l'armée, « l'ardent patriotisme »<sup>4</sup> qu'il déploie lors de ses allocutions – les soldats ne servent que la France – remet en cause « la discipline paternelle mais invariable » due au nouveau roi. A l'égard des masses, ses propos risquent d' « encourager les mouvements populaires » alors que le pays a besoin de calme pour envisager des réformes. En excitant ainsi la population, Lamarque est considéré comme un ambitieux qui se sert de sa renommée – à laquelle il tient beaucoup – pour devenir « un tribun du peuple » et un chef de parti. D'Ison ajoute qu'il a tout à perdre en devenant l'otage d'une frange de l'opinion qui se sent à la fois solidaire des soldats de l'an II et de la Grande Armée, alors que « sans l'ambitionner », il

1 M. Lamarque, *Mémoires*, op. cit., t. II, lettre CIV à Mlle Sauvan, Bourbon-Vendée le 11 août 1830, p. 498.

2 *Ibid.*, pp. 498-499.

3 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Besselière à Max. Lamarque, Saint-Sever le 16 août 1830.

4 L. Routier, *Récit d'un soldat de la République et de l'Empire*, op. cit., p. 230.

pourrait devenir aisément ministre, maréchal et « peut-être le successeur de La Fayette ». Persister dans cette voie, c'est créer « autant de Robespierre en France que d'habitants » et se couper de la classe dirigeante<sup>1</sup>. Ce témoignage ne fait que confirmer le positionnement politique d'un Lamarque qui voit dans la révolution de 1830 celle de 1789 reprendre son cours, permettant à la gloire nationale de rejaillir après avoir été étouffée par quinze années de Restauration<sup>2</sup>. Mais le fait de s'adresser aux classes populaires rappelle pour certains le spectre de 93.

La chute du régime honni ne peut que satisfaire le patriote Lamarque qui voit revenir au premier plan les valeurs qu'il défend. Les prémices de la monarchie de Juillet lui laissent espérer de grandes perspectives sous l'égide d'un roi capable d'allier les principes monarchiques et les libertés constitutionnelles, roi dont il avait soupçonné le double-jeu pendant la Restauration et pour lequel il attend des preuves de bonne foi par les actes. Son proconsulat du mois d'août lui a fait comprendre une chose : sa carrière militaire est belle et bien terminée. Brusquement interrompue après avoir pacifié la Vendée en 1815, son retour en 1830 n'est que l'ultime avatar d'une boucle désormais bouclée. Passé par ce révélateur, il a pris conscience des changements des temps qui consacrent la gloire citoyenne aux représentants de la nation, comme l'Empire consacrait la gloire militaire. Attiré par cette gloire, Lamarque opère en 1830 sa mutation en se tournant pleinement vers une carrière politique commencée un an auparavant avec un certain succès. Sa popularité parmi le peuple, qui lui confère puissance et légitimité, lui permet de peser dans les débats de la Chambre, à condition qu'il élargisse ses thématiques d'intervention sous peine d'être marginalisé. Cette popularité peut également lui servir de tremplin pour envisager de jouer dans le nouveau régime un rôle qu'il estime à sa juste mesure, rôle qu'il n'a pu tenir sous l'Empire.

#### LE « PINDARE » DE LA TRIBUNE

Esquissée à la fin de la Restauration, la carrière parlementaire de Lamarque prend véritablement son essor sous la monarchie de Juillet. C'est paradoxalement le moment où Maximien l'intime s'efface complètement derrière l'homme politique puisque, à de rares exceptions, nous ne connaissons plus sa pensée sur les événements,

---

1 A.N. 566 AP/28. Dossier 4. Lettre de d'Ison à Max. Lamarque, Angers le 8 novembre 1830. Le comte Eugène Borgarelli d'Ison, est un Piémontais entré au service français en 1808, qui est resté dans l'armée française en 1814. Il n'est naturalisé Français qu'en 1834, *Bulletin des lois*, IX, CXXV, n°282.

2 P. Darriulat, *Les patriotes*, *op. cit.*, p. 14.

si ce n'est par ses discours dans l'enceinte parlementaire. Entre août 1830 et avril 1832, il participe à la plupart des débats importants de la Chambre (budget, affaires étrangères, armée), où il intervient avec la fougue qui le caractérise. Il est rapidement qualifié par la voix publique comme un « grand homme de Plutarque dont on ne savait si les blessures avaient été reçues à Waterloo ou aux Thermopyles »<sup>1</sup>. On le compare à « Pindare »<sup>2</sup> en référence à ce poète grec connu pour sa grandeur et sa dignité dans la pensée ainsi que pour être le maître incontesté du lyrisme. Ses adversaires voient en lui plutôt un « orateur militaire »<sup>3</sup> en raison de ses prises de position répétées. Mais Lamarque est avant tout le porte-parole de ce mouvement dont la révolution de Juillet a réveillé l'espoir d'un changement de société.

### **Un homme dangereux ?**

Revenu s'asseoir sur les bancs de la Chambre le 19 août, Lamarque reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues pour son action en province<sup>4</sup>. Le 21, Louis-Philippe lui décerne la grand-croix de la Légion d'honneur pour son action estivale<sup>5</sup>. Mais en revenant si tardivement, il a manqué toute l'œuvre constitutionnelle – la Charte révisée par opposition à celle de 1814 – qui a jeté les fondements de la monarchie de Juillet. Beaucoup ont regretté son absence, comme la société *Aide-toi le ciel t'aidera* qui imagine qu'il aurait pu, lors des Trois Glorieuses, servir la cause patriote mieux que d'autres généraux<sup>6</sup>. Joseph Bonaparte a « gémi » quand il a su qu'il était loin de Paris au moment des journées de juillet<sup>7</sup>. Par ses propos tenus à la Chambre et ses actions récentes en province, Lamarque incarne pour les déçus des lendemains de la révolution de 1830, un chef de file comme peut l'être un La Fayette satisfait de sa « magistrature morale » exercée sur les amis de la liberté<sup>8</sup>. L'intéressé ne semble pas refuser à première vue le rôle que l'on veut lui faire jouer, trop heureux d'être populaire chez les patriotes et d'avoir sous la main un moyen de pression pour influencer les

1 P. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, Plon, Paris, 1884-1892, t. I, p. 218.

2 *Biographie universelle ou dictionnaire historique*, par une société de gens de lettres, Furne, Paris, 1833, t. VI, p. 133.

3 A. Dupin, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 197.

4 *Journal des Débats* du 20 août 1830.

5 S.H.D. 7<sup>N</sup>2467. Relevé des états de service.

6 *Aide-toi le ciel t'aidera. Notes et jugements sur la Chambre de 1830*, *op. cit.*, p. 74. On se souvient que la société s'était méfié de lui lors des élections de 1828, preuve que son regard sur Lamarque a évolué.

7 Lettre de Joseph Bonaparte à Max. Lamarque, Point Breeze le 26 septembre 1830, *Mémoires et correspondances*, *op. cit.*, t. X, pp. 357-362.

8 E. Taillemite, *La Fayette*, *op. cit.*, p. 498.

députés craintifs vis-à-vis de l'excitation révolutionnaire qui règne encore en France. C'est appliquer les propos tenus sous la Restauration en se servant de la rue comme d'un levier contre une Chambre conservatrice, réminiscence de son passé de jacobin de 1789 qui avait pour devoir d'aider l'assemblée constituante dans ses travaux.

Dès son retour, Lamarque s'attelle aux travaux de la Chambre. Il intègre les travaux de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant sur les effectifs annuels du contingent nécessaires pour l'armée. La question des effectifs, et notamment ceux de la réserve, est un problème récurrent à cause des contraintes budgétaires. Le fait que Lamarque ait été nommé rapporteur n'est pas innocent car il s'était penché sur cette question dans sa brochure *Nécessité d'une armée permanente* en 1820. Il propose ainsi l'abrogation des articles de loi contraignant pour la réserve, importante en cas de guerre, car elle permet de doubler quasiment les effectifs de l'armée<sup>1</sup>. Dans un contexte européen tendu, découlant de la révolution de juillet, il n'est pas neutre que Lamarque veuille renforcer la puissance militaire de la France en cas de conflit.

Il soutient également les pétitions qui appellent au retour de la dépouille de Napoléon en France. Pour convaincre ses collègues, il applique une stratégie qui vise à dépassionner et à dépolitiser le corps de l'Empereur. Afin de la mettre en œuvre, il se place du point de vue du législateur impartial et non de celui de l'ancien général napoléonien. Il insiste ainsi sur le fait que le nom de l'ancien souverain n'est plus un danger pour la nouvelle dynastie « née d'hier, aux cris de vive la liberté ». Un régime émanant de la nation n'a donc rien à craindre en se montrant reconnaissante

« envers un grand homme. [...] Mais qu'on sache bien que c'est le grand capitaine que l'Europe, l'Asie et l'Afrique ont vu couvrir nos drapeaux d'une gloire immortelle que nous voulons honorer, et non le monarque qui, cherchant à saisir le sceptre de Charlemagne et la couronne de Didier, ne sentit pas assez que la liberté est le plus saint, le plus sacré des droits »<sup>2</sup>.

Pour plaider sa cause, Lamarque s'est évertué à dissocier habilement le génie militaire – personne ne conteste – de l'homme politique – qui est plus sujet à controverse. Il est soutenu par le colonel Jacqueminot, ancien officier de l'Empire ayant participé aux Trois Glorieuses. Mais il est confronté à l'opposition de la Chambre emmenée par Charles de Lameth, ancien opposant notoire à Napoléon, qui enterre la pétition en passant à l'ordre du jour. Les députés craignent encore à ce moment-là un « bonapartisme funéraire »<sup>3</sup>,

---

1 *Le Courrier français* du 14 et 16 septembre 1830.

2 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXIV, séance du 2 octobre 1830, pp. 3-4.

3 E. Fureix, *La France des larmes*, op. cit., p. 283.

ce qui n'empêchera pas Lamarque de réitérer son entreprise l'année suivante. Alors que la plupart des parlementaires tentent de calmer les tensions intérieures et extérieures qui secouent la France et l'Europe, l'investissement de Lamarque pour cette cause peut être perçu comme un facteur de nouveaux troubles et comme une nostalgie de la grandeur. Il n'en faut pas plus pour faire d'un général, s'intéressant « vivement aux vieux soldats »<sup>1</sup>, un homme considéré comme « dangereux »<sup>2</sup>.

Il participe à d'autres débats tout aussi brûlants, notamment la mise en accusation des anciens ministres de Charles X, coupables d'avoir signé les ordonnances ayant déclenché la révolution de juillet. Ces derniers, fugitifs, avaient été arrêtés en province par la population<sup>3</sup>, contraignant la Chambre à se saisir de cette affaire. Lamarque est ainsi amené à se prononcer sur les quatre chefs d'accusation retenus : abus de pouvoir dans le but de fausser les élections de juin, violation de la Charte, complot contre la sûreté de l'État et excitation à la guerre civile. Il se distingue de ses collègues lorsqu'il est question du baron d'Haussez, son adversaire lors des dernières élections. Il réfute à son sujet l'accusation d'abus de pouvoir car il n'a jamais vu de circulaires signées de son nom dans les Landes où « tout s'est passé d'une manière franche et loyale »<sup>4</sup>. Franche et loyale dans la mesure où les deux camps ont usé des mêmes procédés. Vainqueur, Lamarque peut jouer les magnanimes envers un adversaire aujourd'hui déchu. Par conséquent, il vote contre le premier chef d'accusation mais, comme la plupart de ses collègues, il vote pour l'accusation de trahison des ex-ministres qui sont renvoyés devant la Chambre des pairs.

Quelques jours plus tard, il intervient sur la question de l'abolition de la peine de mort, faisant suite à la proposition de Destutt de Tracy, et dans laquelle les députés s'engouffrent pour éviter la condamnation à la peine capitale des ex-ministres. Pressés par l'opinion publique révolutionnaire, les représentants avaient voulu satisfaire la foule sans pour autant se ranger à l'idée de donner un tour macabre au nouveau régime. De son côté, Lamarque s'est toujours opposé depuis 1789 aux condamnations à mort pour crime politique et, fort logiquement, il se rallie à cette proposition en faisant cependant exclure son application au code militaire car, « s'il en est ainsi, il n'y a pas moyen de

---

1 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Chabot à Max. Lamarque, Sainte-Hermine le 19 août 1830.

2 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Delaneuville à Max. Lamarque, Paris le 3 novembre 1830.

3 Polignac, Peyronnet, Chantelauze, Guernon-Ranville. Seuls Capelle, Montbel et d'Haussez ont réussi à quitter la France.

4 *Journal des Débats* du 29 septembre 1830. Le rapporteur avance qu'il existe bien des circulaires mentionnant le nom de d'Haussez mais qu'elles sont écrites dans des « termes moins vifs » que celles des autres ministres.

commander une armée », notamment en cas de désertion<sup>1</sup>. Pour un sujet aussi grave, une adresse est votée, invitant le roi à proposer sa suppression, particulièrement en matière politique.

Les travaux de la Chambre sont suspendus pendant plusieurs semaines dans l'attente des résultats des élections complémentaires<sup>2</sup> et Lamarque est alors confronté aux troubles qui secouent Paris les 17 et 18 octobre. Les émeutiers sont en effet en colère après cette décision de vouloir abolir la peine de mort, sauvant du coup les ex-ministres de leur rôle de victimes expiatoires. Jacques Laffitte raconte que durant ces troubles, Lamarque a servi d'entremetteur pour faire rentrer Armand Marrast, « républicain ardent », dans un Palais-Royal assiégé par les émeutiers, afin d'infléchir la politique du roi<sup>3</sup>. Il faut dire que les relations entre Lamarque et Marrast sont bien plus de l'ordre de l'amitié que du politique, Marrast ayant été le régent du collège de Saint-Sever sous la Restauration où se trouvait son neveu. Le patronage de Lamarque lui a ensuite permis d'entrer comme maître d'études au collège Louis-le-Grand à Paris<sup>4</sup>. Rien n'empêche toutefois de penser que Lamarque ait compté sur l'initiative de son ancien protégé pour pousser Louis-Philippe à reconsidérer sa politique qui s'éloigne de l'esprit de la révolution de juillet.

Toujours est-il que le 19 octobre, Lamarque est de nouveau envoyé en Vendée où des troubles ont, semble-t-il, été signalés. Arrivé sur place, il n'observe rien d'anormal si ce n'est les dénonciations à l'encontre de l'évêque de Luçon dont le loyalisme envers le régime est remis en cause. Langermann, son aide de camp, finit par conclure à des accusations calomnieuses<sup>5</sup>. Lamarque apprend que le Garde des sceaux – Dupont de l'Eure, un proche de La Fayette – a exagéré ou a été trompé par les rapports sur l'état de la Vendée que lui ont fait les procureurs généraux, ce qui a poussé le gouvernement à ordonner son départ. Son retour impromptu dans l'Ouest suscite néanmoins l'alarme et prend des tournures politiques car il laisse à penser qu'une guerre civile est sur le point d'éclater<sup>6</sup>. Le ministre de la Guerre se voit obligé d'éteindre l'incendie en faisant publier

---

1 *Archives parlementaires*, 2e série, t. XIV, séance du 8 octobre 1830, pp. 133-139.

2 Beaucoup de sièges étaient à pourvoir à cause des nombreuses démissions de députés ayant refusé de reconnaître le nouveau régime.

3 J. Laffitte, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 242. Lamarque n'en parle pas.

4 A. Robert et G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, Paris, 1891, t. IV, p. 283. On se souvient que Marrast avait critiqué le ton « blafard » des idées politiques de Lamarque en 1828.

5 E. Gabory, *Les guerres de Vendée*, Robert Laffont, Paris, 1989, p. 963.

6 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Delaneuville à Max. Lamarque, Paris le 26 octobre 1830.

dans les journaux les instructions que Lamarque a reçues, c'est-à-dire les mêmes qu'au mois d'août<sup>1</sup>.

Dans son rapport, Maximien écrit qu'il n'y a aucun motif réel de s'inquiéter<sup>2</sup>. Mais il préconise de respecter les prêtres, de ne pas lever de nouveaux impôts et de ne pas contraindre les populations « à aimer un gouvernement » qu'elles regardent comme un ennemi. Ces conditions respectées, elles ne feront aucune démonstration contre lui. Il conclut qu' « il faut donc ne pas troubler leur douleur et se contenter de les surveiller sans persécution. La Vendée est un malade, qu'il faut chercher à guérir par des calmants »<sup>3</sup>. Lamarque laisse ainsi entendre que les rapports « alarmistes » reçus par le ministère ne résultent que de la mauvaise application des consignes gouvernementales par son personnel. Au mois de novembre, il est même obligé de sermonner le général Dumoustier – commandant la 12e division militaire (Nantes) – pour avoir lancé un ordre du jour contre les prêtres et les nobles parce qu'un rapport jugeait certaines réunions suspectes<sup>4</sup>. Tout au plus, Lamarque demande deux régiments supplémentaires pour surveiller la région. Ses mesures prises en Vendée s'avèrent efficaces, au point de recevoir le 8 novembre les éloges du *Journal des Débats*, proche du pouvoir orléaniste.

Durant ces trois semaines qui l'ont éloigné de Paris, Lamarque s'est tenu constamment informé de l'évolution de la situation politique grâce notamment à un informateur travaillant au ministère de la Guerre, un dénommé Delaneuille, intendant militaire. Celui-ci lui conseille de rester en retrait dans la crise gouvernementale qui oppose Guizot, de Broglie, Casimir Périer au préfet de police, Odilon Barrot. Ce dernier a blâmé l'Adresse au roi sur la peine de mort afin de satisfaire les émeutiers. En restant à l'écart, Lamarque garderait toutes ses chances pour devenir ministre de la Guerre, poste qu'il convoite depuis que le maréchal Gérard a laissé entendre qu'il se retirerait. Delaneuille lui rapporte également qu'il est « le candidat que la voix publique désigne » mais que « beaucoup de gens se coalisent pour [l'] écarter » en haut lieu car il porte « ombrage à tout le monde »<sup>5</sup>. Sa popularité acquise grâce à ses talents de tribun et sa bienveillance envers les patriotes lui portent préjudice auprès des tenants du retour à l'ordre et de l'application *défensive* de la Charte.

---

1 *Le Constitutionnel* du 24 octobre 1830.

2 *Journal des Débats* du 8 novembre 1830.

3 E. Gabory, *op. cit.*, p. 964.

4 A.D. Vendée. E Dépôt 92 1119. Lettre de Dumoustier à Max. Lamarque, Nantes le 29 novembre 1830.

5 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Delaneuille à Max. Lamarque, Paris le 22 octobre 1830. Dalberg affirme que Louis-Philippe a écarté Lamarque dans la perspective d'un gouvernement conduit par Laffitte au mois de septembre, Lettre de Dalberg à Talleyrand, Paris le 27 septembre 1830, *Mémoires et correspondance du prince de Talleyrand*, Robert Laffont, Paris, 2007, p. 771.

Les rédactions du *Globe* et du *Temps* sont prêtes à l'attaquer s'il se déclare candidat comme ministre dans le gouvernement que tente de constituer son ami Jacques Laffitte. Bref, Lamarque fait peur car il est perçu comme un ambitieux qui souhaite jouer les premiers rôles, rêvant pour certains de « quelque présidence ou quelque consulat »<sup>1</sup>. Pour ses contemporains, un militaire ambitieux rappelle trop un autre général parvenu au pouvoir et duquel Lamarque défend ouvertement la mémoire sans pour autant vouloir le retour d'un Bonaparte<sup>2</sup>. Ses partisans en revanche, déplorent son absence de la capitale aux moments clés pour représenter leurs intérêts. Lamarque finit par comprendre que l'on se méfie de lui et conclut qu'on l'a délibérément éloigné de Paris<sup>3</sup> pour qu'il n'entre pas dans le nouveau « ministère patriote »<sup>4</sup>.

Ses prises de positions en faveur des combattants des journées de juillet, des membres de la légion d'honneur réclamant le paiement des arrérages de leurs pensions ponctionnées par la Restauration et sa participation assidue aux débats de l'important projet de réforme de la garde nationale en tant que président de la commission, ne font que marquer un peu plus son ancrage dans la section la plus avancée de la gauche pour ses adversaires. Lors de la séance du 11 novembre, n'a-t-il pas fait l'apologie de la « sainte » et « légitime insurrection » de juillet ? Le 28 décembre, n'a-t-il pas demandé le retrait du bataillon de gardes nationaux présent dans la cour du Palais-Bourbon, estimant que les députés sont protégés par les lois et n'ont donc rien à craindre du peuple ?<sup>5</sup> Ce peuple a pourtant inquiété à nouveau le pouvoir en occasionnant des troubles quelques jours auparavant à l'occasion du procès des ministres de Charles X à la Chambre des pairs. Par ses propos, Lamarque passe pour tolérer voire encourager le désordre intérieur alors qu'il n'a foi que dans le régime des lois. Mais flatté dans son amour-propre par la popularité qu'il partage avec « le héros des deux mondes », il a tendance à vouloir suivre sa base pour garder son influence. L'éviction par le pouvoir de personnalités du programme de l'Hôtel de Ville tels qu'Odilon Barrot (préfet de police<sup>6</sup>) et La Fayette (commandant des gardes nationales du royaume) dont il se sent proche, le

---

1 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Delaneuille à Max. Lamarque, Paris le 3 novembre 1830.

2 « Dynastie éteinte sans doute, mais à laquelle des prétentions folles, insensés, ridicules peuvent survivre », *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXIV, séance du 13 novembre 1830, p. 375.

3 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Delaneuille à Max. Lamarque, Paris le 3 novembre 1830.

4 J. Laffitte, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 243.

5 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXIV, séance du 28 décembre 1830, p. 642.

6 Lamarque tente de placer son ami Courtin comme préfet de police car il a tout lieu de se plaindre du remplaçant de Barrot, le comte Treilhard, lettre de Max. Lamarque à Courtin, Paris le 2 décembre 1830. Collection privée.

pousse de plus en plus dans la lutte contre une monarchie trahissant les espoirs de la révolution.

### **Le parti du mouvement**

La tournure conservatrice prise par le régime de Louis-Philippe rejette invariablement Lamarque dans le camp d'une opposition fractionnée mais qui souhaite que la charte de 1830 ne soit qu'une étape – toute proportion gardée – vers une démocratisation du régime. Quant au parti de la résistance, la charte révisée fixe au contraire, les limites acceptables du nouveau régime. De part ses prises de position, la plupart des adversaires de Lamarque le placent vers l'extrême-gauche, c'est-à-dire pour des doctrinaires comme Dupin rejeté à droite de l'ancienne opposition libérale, « le parti de l'Hôtel de ville, du programme, du mouvement. (Tout cela est synonyme) »<sup>1</sup>. Comme La Fayette, Lamarque est pour une « monarchie républicaine », seule capable de concilier l'héritage de 1789 et la forme de gouvernement acceptée par la majorité des Français. C'est avec inquiétude qu'il voit le régime se détourner peu à peu de ses belles perspectives initiales. Sa rupture progressive avec Louis-Philippe s'affiche principalement sur deux points de discorde : la loi électorale (abaissement du cens d'élection et d'éligibilité) et la politique extérieure (soutien aux révolutions en Europe)<sup>2</sup>.

Au mois de février 1831, il prend part aux discussions concernant la loi municipale, chargée de fixer concrètement les limites de la démocratie à l'échelon local<sup>3</sup>. Mécontent des propositions de la commission en charge du dossier, il propose à la Chambre un système électoral qui repose « sur la position sociale et non sur le bon plaisir »<sup>4</sup>, rejetant les catégories d'électeurs ainsi que certaines « capacités »<sup>5</sup> proposées. Le pouvoir doit avant tout s'appuyer sur les masses pour trouver sa force et les moyens de gouverner. C'est faire sienne la phrase de Sieyès, rédacteur de la constitution de l'an VIII, « l'autorité vient d'en haut et la confiance d'en bas ». Il ne souhaite pas qu'une « dédaigneuse aristocratie » crée des « classes d'ilotes » et propose donc pour les villes que tout propriétaire de maison, chef de fabrique, chef d'atelier et marchand établi

---

1 A. Dupin, *Mémoires*, op. cit., t. II, p.287.

2 Cf. Supra.

3 P. Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, Paris, 1992, pp. 267-283.

4 *Journal des Débats* du 9 février 1831.

5 Pouvaient voter à l'assemblée communale sans condition de cens ceux qui étaient titulaires de certains diplômes universitaires, certains fonctionnaires retraités, les magistrats, etc., G. Antonetti, *Louis-Philippe*, op. cit. p. 646.

puissent siéger aux assemblées communales. Pour les villages, tout propriétaire, tout chef de ferme exploitée à prix d'argent ou à portion de fruit aurait le droit de vote. C'est élargir le suffrage à la petite bourgeoisie, aux petits propriétaires et aux métayers mais c'est aussi se rapprocher du suffrage universel revendiqué par les républicains. Devant la réprobation des députés, Lamarque prend un malin plaisir à rappeler à Guizot qu'il ne fait que reprendre son argumentaire concernant l'appui des masses. Rejoint par Salverte, sa proposition est finalement rejetée.

Il tente alors de s'y prendre différemment en voulant élargir les « capacités » à tout ceux qui paient ou ont payé un impôt en nature à l'État, c'est-à-dire tout garde national ayant un uniforme et faisant son service, aux membres de la légion d'honneur, aux officiers en retraite et aux soldats mutilés, ce qui permettrait aux petites communes rurales qui n'atteignent pas le cote de contribution nécessaire, d'augmenter leurs nombre d'électeurs<sup>1</sup>. Mais il est violemment attaqué par son principal contradicteur, André Dupin, avocat proche de Louis-Philippe, qui l'accuse de bouleverser l'ordre social et de vouloir faire voter les mendiants<sup>2</sup>, ce qui a don de provoquer « un tumulte dont la Chambre n'avait pas encore offert d'exemple ». Malmené, Lamarque se défend de faire « appel aux passions » de la Chambre et du dehors pour servir sa cause<sup>3</sup>. Dupin raconte toutefois qu'à la fin de la séance du 9 février, Lamarque l'a pris à part dans les couloirs de la Chambre pour le féliciter pour « la vigueur de [s]on discours », preuve qu'il respecte le talent et les convictions de ses adversaires. N'a-t-il pas dit qu'il détestait les « âmes faibles et timorées » ?

Le général lui conseille cependant de modérer ses réponses à l'avenir car en insultant ainsi les patriotes, ces derniers le « tueront »<sup>4</sup>. Ce qui montre qu'il est bien conscient de la fermentation des esprits dans la rue et de la radicalisation d'une « population justement irritée »<sup>5</sup> contre le gouvernement. Lui-même s'emporte le 14 février, contre le rejet de son amendement, suscitant l'indignation des députés du centre qui demandent son rappel à l'ordre<sup>6</sup>. Cette colère témoigne d'une frustration liée aux discussions acharnées autour de cette loi et à l'impuissance de convaincre ses collègues

---

1 Il met en avant que 178 communes des Landes comptant 120, 130 et 200 habitants, n'ont que 13 à 14 électeurs. Ce qui était loin des 30 requis par la loi.

2 Dans ses *Mémoires*, Dupin persifle les gardes nationaux des quartiers populaires car on verrait voter des gens ayant pour uniforme des « blouses avec ceinture de cuir et casquettes à la Marie-Louise ! », t. II, p. 287.

3 *Journal des Débats* du 10 février 1831.

4 A. Dupin, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 198.

5 *Journal des Débats* du 10 février 1831.

6 *Journal des Débats* du 15 février 1831.

du bien-fondé de ses propositions qui répondent aux vœux de la rue. Dupin manque d'ailleurs d'être écharpé le même jour lors du sac de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois et accuse l'extrême-gauche d'avoir contribué à ce climat délétère par ses propositions « anarchistes » à la Chambre<sup>1</sup>.

Il aurait été intéressant de connaître l'opinion de Lamarque sur cette émeute du 14 et 15 février 1831 qui a pris pour prétexte le service funèbre des légitimistes rendu au duc de Berry pour saccager l'église et le siège de l'archevêché de Paris. A-t-il condamné cet « attentat » contre l'ordre public ? Ou a-t-il excusé, comme le gouvernement Laffitte, les émeutiers qui ont agi sous l'emprise d'une « indignation légitime » et « malheureusement trop motivée », rejetant ainsi la faute sur les carlistes ?<sup>2</sup> Il a dû vraisemblablement opiner pour cette dernière hypothèse qui lui permet de ne pas se couper du mouvement patriote sans pour autant acquiescer à toutes les dérives. Il n'intervient d'ailleurs plus à la tribune de la Chambre au sujet de la loi municipale, qui instaure en mars 1831 un système censitaire encadré, bien que les petites communes expérimentent une « relative démocratie »<sup>3</sup>, ce qui répond en partie aux solutions proposées par Lamarque et ses amis.

L'arrivée de Casimir Périer à la tête du gouvernement (13 mars) et la définition d'une politique claire et précise – ordre à l'intérieur et paix à l'extérieur – qui ne répond pas du tout aux espérances du mouvement patriote, conforte un peu plus Lamarque dans l'opposition au régime. Pour contrer ce nouveau gouvernement qui trahit ouvertement la révolution de 1830, il patronne avec La Fayette, Dupont de l'Eure et Odilon Barrot, l'Association nationale, véritable « machine de guerre de la gauche révolutionnaire et revancharde »<sup>4</sup> qui se réclame du programme de l'Hôtel de Ville et qui rejette tout retour au temps de Charles X. Elle a été également créée dans un souci défensif contre une guerre jugée inévitable avec l'Europe des rois et dont Lamarque est le héraut. En rejoignant ce mouvement populaire, Maximilien a délibérément ouvert les hostilités avec Casimir Périer qui décide de son côté de prendre des sanctions contre les fonctionnaires et les militaires qui ont rejoint l'association, jugée « dangereuse ».

En marge de ses activités parlementaires, Lamarque est toujours commandant supérieur dans l'Ouest où il sert de caution morale pour le maintien de l'ordre dans la région. Depuis son dernier séjour en Vendée en novembre 1830, il est resté

1 A. Dupin, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 288.

2 P. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, op. cit., t. I, p. 231.

3 G. Antonetti, *Louis-Philippe*, op. cit., p. 646. La petite paysannerie propriétaire obtient largement le droit de vote.

4 *Ibid.*, p. 656.

constamment informé de la situation où le *statu quo* est plutôt respecté<sup>1</sup>. Par ses fonctions militaires, il est ainsi lié au gouvernement Périer mais par les engagements qu'il a contractés vis-à-vis de l'Association nationale, il se retrouve en porte-à-faux avec ce même gouvernement. Soucieux de clarifier les choses, le ministre de la Guerre Soult lui demande « une réponse prompte et précise » sur sa décision<sup>2</sup>, étant entendu qu'il n'est pas possible d'être dans les deux camps en même temps. Lamarque rétorque qu'il ne voit pas de contradiction et laisse entendre que c'est le gouvernement qui cherche à tout prix à voir une incompatibilité :

« Repousser Charles X et tout autre prétendant, n'est-ce pas jurer fidélité à [Louis-]Philippe ? Promettre de défendre le sol sacré de la patrie, n'est-ce pas jurer de mourir sous le drapeau, qu'hier, S.M. distribua au champ de Mars ? »

Contrairement au pouvoir, il n'a pas changé de position depuis la révolution de Juillet et espère qu'on ne frappera pas les hommes qui ont donné « le plus de garantie » à la liberté et à la patrie<sup>3</sup>. Mais Soult juge cette réponse dilatoire et cherche à savoir s'il est pour ou contre le gouvernement, ce qui a le don d'agacer Lamarque qui, en matière politique, n'a d'ordre à recevoir de personne<sup>4</sup>, surtout pas de quelqu'un qu'il a qualifié dans ses *Mémoires* de traître et d'opportuniste. Restant arc-bouté sur ses positions, il est logiquement déchu de son commandement<sup>5</sup>, mesure comprise dans une vaste épuration du personnel civil et militaire permettant au pouvoir de se débarrasser des derniers éléments soutenant le programme de l'Hôtel de Ville.

Cette « destitution brutale »<sup>6</sup> a pour effet immédiat de réveiller les inquiétudes des populations de l'Ouest puisque Lamarque n'est plus là pour garantir la tranquillité et veiller au respect des lois. De nombreux témoignages de soutien arrivent sur son bureau. Le capitaine de gendarmerie de Segré lui signale même que les Carlistes ont crié de joie en apprenant la nouvelle, leur laissant ainsi le champ libre<sup>7</sup>. Le *Journal des Débats* préfère lui, ironiser, sa destitution n'étant qu'un gage donné à la chouannerie puisque selon le général, le présent gouvernement « n'est autre chose qu'une espèce de

---

1 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Tessier-Tharreau à Max. Lamarque, Cholet le 19 mars 1831.

2 A.N. 566 AP/27. Dossier 1. Lettre de Soult à Max. Lamarque, Paris le 27 mars 1831.

3 A.N. 566 AP/27. Dossier 1. Lettre de Max. Lamarque à Soult, Paris le 28 mars 1831.

4 A.N. 566 AP/27. Dossier 1. Lettre de Soult à Max. Lamarque, Paris le 31 mars 1831 ; lettre de Max. Lamarque à Soult le 1<sup>er</sup> avril 1831.

5 A.N. 566 AP/27. Dossier 1. Lettre de Soult à Max. Lamarque, Paris le 2 avril 1831.

6 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Drouet à Max. Lamarque, Nantes le 7 avril 1831.

7 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Le Noble Aubert-Dubayet à Max. Lamarque, Segré le 7 avril 1831.

Restauration récrépite (sic), de parodie de légitimité ! »<sup>1</sup>. Vexé d'avoir perdu son commandement, Lamarque se montre volontiers plus cassant envers les ministres, les accusant de privilégier leurs intérêts personnels à ceux de la France, ce qui lui vaut un rappel à l'ordre<sup>2</sup>. Il vise sans le nommer Soult, soupçonné d'avoir touché un pot-de-vin dans un marché concernant l'achat de fusils anglais<sup>3</sup>. Mais Lamarque voit également dans cette destitution un bon moyen de se poser en victime de la cause patriote et d'accroître son influence sur le mouvement. Sans faire part publiquement de son indignation, il ne contredit aucunement les allégations de ses partisans. Sur le plan personnel, cette destitution ne change pas grand chose puisqu'il est désormais pleinement tourné vers une carrière parlementaire. Elle est même un « sacrifice » acceptable dans l'épreuve de force lancée contre le gouvernement, en raison de la relative tranquillité des départements de l'Ouest. Il avait d'ailleurs lui-même demandé la fin de son commandement exceptionnel qui répondait à une situation d'urgence qu'exigeaient les événements d'alors. Le côté spectaculaire de sa disgrâce sert aussi bien le gouvernement – désireux de se débarrasser de tous les opposants se trouvant en son sein – que Lamarque – ravi de renforcer sa cote de popularité en se victimisant.

Lorsque les troubles reprennent dans l'Ouest en octobre 1831, les députés des départements concernés sont persuadés qu'il est la victime de la « rancune » du gouvernement et regrettent que celui-ci se soit séparé d'un « véritable talisman » pour « satisfaire une vaine susceptibilité d'amour-propre »<sup>4</sup>. Cette intervention oblige toutefois Lamarque à se découvrir après que Soult ait souligné qu'il n'avait fait aucun esclandre après son renvoi, ni publiquement ni par courrier, acquiesçant ainsi à la mesure. Maximien est obligé d'admettre ce fait, reconnaissant que le contexte militaire se prête à la suppression de son emploi sans toutefois rappeler sa connotation politique. En tant que président de la commission du recrutement, il observe néanmoins que le gouvernement n'a pas suivi ses conseils avisés – continuer le désarmement de l'Ouest en rachetant les fusils et constitution de colonnes mobiles en cas de rassemblement – ce qui

---

1 *Journal des Débats* du 6 avril 1831.

2 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXVIII, séance du 13 avril 1831, p. 547.

3 Le journal républicain *La Tribune* du 9 juillet 1831 accuse directement Soult et Casimir Périer d'avoir touché un dessous de table d'un million de francs chacun. Armand Marrast, auteur de l'article, est attaqué en diffamation par les personnes accusées. Lamarque dépose comme témoin lors de son procès le 29 octobre 1831. *Procès en diffamation. M. Casimir Périer, président du conseil des ministres et M. le maréchal Soult, ministre de la guerre contre M. Marrast, rédacteur en chef de "La Tribune". Cour d'assises de la Seine. Présidence de M. Moreau. Audience du 29 octobre 1831*, imprimerie de Plessan, Paris, 1831 ; *Journal des Débats* du 28 octobre 1831 ; L. Blanc, *Histoire de Dix ans, op. cit.*, p. 374.

4 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXXI, séance du 22 octobre 1831, p. 40.

aurait donné à son successeur, le général Bonnet, toute latitude pour arrêter les troubles<sup>1</sup>. Nanti de son expérience de 1815 et 1830, il se permet même de signifier à Casimir Périer qu'il ne connaît rien de la Vendée, où « la force morale plutôt que la force matérielle »<sup>2</sup> est la plus utile pour régler la question. Mais le président du conseil peut se vanter à ce moment-là d'avoir pour lui le soutien de la majorité de la Chambre, élue en juillet 1831.

### **Une opposition vaine et stérile ?**

Après de longs mois passés à batailler à la tribune de la Chambre, où il a déployé une énergie considérable pour défendre sa cause<sup>3</sup>, Lamarque profite de la fin de la session parlementaire terminée le 20 avril 1831, pour repartir à Saint-Sever se reposer. Le 10 mai, il est nommé président du Conseil général des Landes par Louis-Philippe<sup>4</sup>, fonction apolitique puisque le conseil est chargé essentiellement d'établir le budget du département et de soumettre ses besoins au gouvernement, le tout de concert avec le préfet, réel détenteur du pouvoir exécutif local. Ce n'est donc pas une faveur royale ou le signe d'un ralliement au gouvernement mais simplement la confirmation de l'importance du général dans son département d'origine, la plupart des conseillers généraux nommés en décembre 1830 étant de sa mouvance<sup>5</sup>. Certains comme le général Pepe ou son beau-frère Brun préfèrent y voir la victoire de la cause patriote « malgré les ministres, leurs menaces et leurs promesses »<sup>6</sup>.

Lamarque a à peine le temps de présider les séances du conseil qu'il apprend que Casimir Périer s'est résolu le 31 mai à demander au roi la dissolution de la Chambre afin de raffermir sa majorité. Celle-ci datait de la fin de la Restauration et le mode de scrutin avait été changé et élargi depuis les journées de Juillet. Lamarque n'est pas surpris puisque des rumeurs de dissolution ont filtré dès le début du mois de mai. Mais l'un de ses affidés lui rapporte que « des gens égarés » colportent sur son compte qu'il est « un ambitieux républicain », ce qui le disqualifierait aux yeux de l'opinion publique, ajoutant qu'il n'aurait pas « encouru la disgrâce du gouvernement »<sup>7</sup> s'il n'était pas pour

---

1 *Ibid.*, pp. 48-49.

2 A.D. Landes. 1 J 1225. Lettre de Max. Lamarque à Delaage, Saint-Sever le 9 juillet 1831.

3 A.N. 566 AP/2. Dossier 2. Lettre de Bagnéris à Max. Lamarque, Auch le 9 juin 1831.

4 A.D. Landes. 87 J. Acte de nomination, Paris le 10 mai 1831.

5 A.D. Landes. 3 M 249. Liste des conseillers généraux nommés le 31 décembre 1830.

6 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Pepe à Max. Lamarque, Paris le 26 mai 1831.

7 A.D. Landes. 1 F 982. Lettre de Desquives à Max. Lamarque, Labouheyre le 8 mai 1831.

l'instauration de la république et l'entrée en guerre de la France. Il peut toutefois compter sur sa popularité nationale et sur le soutien de la plupart des électeurs du département<sup>1</sup>, au grand désappointement du sous-préfet de Saint-Sever qui constate sa « puissante » influence et l'impossibilité de trouver un concurrent ayant la même renommée à lui opposer<sup>2</sup>.

Pour ses élections, Lamarque peut s'appuyer sur son réseau de fidèles qui cadenasse plus que jamais les Landes et sur son influence pour choisir ses candidats : à Mont-de-Marsan, son agent électoral Justin Laurence remplace Poyferré de Cère qui a fait défection ; à Dax, son neveu Eugène Basterrèche succède au général Cardenau qui s'est retiré, se gardant pour lui la circonscription de Saint-Sever nouvellement créée. Le « fougueux député de la gauche »<sup>3</sup>, comme il se nomme lui-même, est néanmoins confronté à la volonté du pouvoir de le mettre en échec. Son ami, le préfet Billard, fraîchement nommé est aussitôt remplacé. A Paris, la découverte opportune de papiers mentionnant son nom lors de la perquisition du domicile du journaliste et conspirateur bonapartiste Lennox est reprise par le *Journal des Débats* le 19 juin. Parmi d'autres noms de l'extrême-gauche, celui de Lamarque figure dans un projet de gouvernement provisoire en cas de succès du complot<sup>4</sup>. Ce genre de procédé récurrent chez les conspirateurs, permet de donner des gages aux personnes qu'elles souhaitent convaincre de l'importance de la conjuration. Bien que relevant de la sphère du fantasme, Lamarque fait toutefois partie à plusieurs reprises des potentiels ministrables, preuve de son importance chez les républicains et les bonapartistes<sup>5</sup>. Cependant, il ne souhaite pas que

1 L'un de ces électeurs fait insérer dans le *Journal des Landes* du 15 mai 1831 une lettre dans laquelle il fustige les « ambitieux » du gouvernement qui ont trahi la révolution de 1830, « comme des corbeaux affamés ».

2 A.D. Landes. 3 M 132. Lettre de Dufourcq au préfet Goubault, Saint-Sever le 7 mai 1831.

3 A.D. Landes. 1 J 1225. Lettre de Max. Lamarque à Delaage, Saint-Sever le 9 juillet 1831.

4 Ancien officier de l'armée impériale, Charles Désiré Lennox reprend du service en juillet 1830 comme chef d'escadron des lanciers puis rédacteur et gérant du journal *La Révolution de 1830*. Il est également à la tête d'une « association nationale de l'armée » et participe en 1831 à un complot bonapartiste dont l'objectif est de soulever les garnisons de l'Est. Une affiche séditieuse où l'on retrouve les noms de La Fayette et Lamarque est interceptée par la police dans la Meurthe, A.N. F<sup>7</sup> 6782. Rapport de gendarmerie. Mis au courant, le préfet de police Gisquet fait arrêter Lennox le 16 juin avant d'être déféré devant les tribunaux. Dans ses papiers, la police trouve notamment une note relative à un projet de ministère avec les noms de La Fayette (dictateur), Mauguin (Justice), Lamarque (Guerre), Dumont d'Urville (Marine), Auguste Fabre (Affaires étrangères), Voyer d'Argenson (Finances), Odilon Barrot (Intérieur), Cavaignac (Commerce), *Mémoires de M. Gisquet, op. cit.*, t. I, pp. 29-34 ; *Journal du comte Apponyi, op. cit.*, t. II, p. 13.

5 Lamarque reçoit l'un de ces « projets » de ministère *in petto* fabriqué par « le plus grand nombre des mécontents » : il serait ministre de la Guerre aux côtés de Laffitte (président du conseil et ministre des Finances), Odilon Barrot (Justice), Mauguin (Intérieur), Salverte (Instruction publique), Pouyer (commissaire-ordonnateur), A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Félix Desportes à Max. Lamarque, Paris le 4 juin 1831. En revanche, la *Revue de Paris* l'écarte (ainsi que Mauguin) d'un projet de ministère d'extrême-gauche qui serait constitué au lendemain des élections de juillet 1831. Sa composition reflète du pacifisme de ses membres et l'existence de « plusieurs extrêmes-gauches [...]

son nom soit impunément associé à cette affaire et fait insérer dans *Le National* une lettre dans laquelle il dénonce les calomnies à son encontre, ce qui rassure ses partisans les plus modérés<sup>1</sup>.

Ces tentatives de déstabilisation se révèlent vaines au final. Le 6 juillet 1831, Lamarque est réélu sans opposition avec les 142 voix des 147 votants (sur 268 inscrits)<sup>2</sup> mais il n'est pas sans savoir qu'une grosse minorité d'électeurs de l'arrondissement s'est abstenue – légitimistes et ministériels – en raison de son succès annoncé. La victoire de ses candidats à Dax et Mont-de-Marsan conforte un peu plus son triomphe personnel contre le gouvernement, la nouvelle loi électorale ayant plus favorisé la gauche dans les Landes. Toutefois, ce triomphe s'estompe dès septembre lors des élections des conseils municipaux. Quelque peu présomptueux, Lamarque croit pouvoir jouer sur sa popularité pour faire élire sa liste à Saint-Sever où il se trouve en dernière position<sup>3</sup>. Non élu, ce choix montre d'une part que ses adversaires possèdent encore en ville un pouvoir de nuisance et d'autre part, que les électeurs font la distinction entre politique nationale et locale. L'opposition continuelle de Lamarque au gouvernement peut s'avérer néfaste aux intérêts locaux et aux projets de développement du département qui dépendent des subsides de l'État.

Cette opposition n'est pour autant ni « factieuse » ni « républicaine » comme ses adversaires s'échinent à le faire croire. Comme l'a bien analysé son beau-frère Brun, elle n'est « nullement hostile aux principes fondamentaux du gouvernement monarchique constitutionnel [...]. Il n'y [a], suivant moi, dissidence, que sur notre politique extérieure et sur la question de la paix et de la guerre, à laquelle se rattache si puissamment notre susceptibilité bien naturelle de dignité et d'honneur national »<sup>4</sup>. Défenseur de la gloire nationale et partisan de la guerre, Lamarque se retrouve rejeté dans l'opposition parce que le ministère prône une politique non-interventionniste en Europe. En est-il également ainsi dans les affaires intérieures ? Faut-il suivre les propos de la *Revue de Paris* qui écrit que dans ce domaine, « M. le général Lamarque n'a guère exprimé d'opinion ; nous ne nous fatiguerons pas à lui en chercher une » ?<sup>5</sup>

---

qui vivent médiocrement ensemble » : La Fayette (président du conseil), Odilon Barrot (Intérieur et homme fort ce ministère), Salvette (Instruction public), Destutt de Tracy (Marine), Dupont de l'Eure (Justice), 1er juillet 1831, t. 28, pp. 67-68.

1 A.D. Landes. 87 J. Lettre de Gouin à Max. Lamarque, Paris le 27 juin 1831.

2 A.D. Landes. 3 M 132. Élections de 1831.

3 C. Filloles, *La bourgeoisie landaise sous la monarchie de Juillet*, Société de Borda, Dax, 1972, pp. 71-73.

4 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Brun à Max. Lamarque, Bordeaux le 10 juillet 1831.

5 *Revue de Paris*, 15 juillet 1831, t. 28, p. 189.

Depuis le début de l'année 1831, il est intervenu douze fois dans les affaires intérieures dont cinq fois rien que sur la loi municipale, marquant son investissement dans ce projet. Il a également participé aux discussions à propos de la loi sur les grains et a défendu les pétitions demandant la suppression de l'impôt sur le sel et la nécessité d'un canal dans les Pyrénées. En 1832, il s'occupe des affaires concernant les travaux publics et le commerce (3). Ses demandes de renvoi au ministre de tutelle ont été pour la plupart adoptées par la Chambre, ce qui montre un réel consensus et qu'il n'est pas dans une opposition systématique. Dire que Lamarque ne s'est pas du tout intéressé aux affaires intérieures se révèle donc faux. Mais il est vrai que ses interventions dans le domaine des affaires étrangères (6) ont eu beaucoup plus de retentissement en raison de l'actualité brûlante sur la scène européenne et de ses échanges assez vifs avec certains députés et ministres. L'armée (22 en 1831) et la défense de son budget (1 en 1831, 7 en 1832) restent de loin ses sujets de prédilection<sup>1</sup>.

Lors de ces discussions budgétaires, il se plaint à plusieurs reprises que l'armée soit toujours la victime des mesures d'économie<sup>2</sup>. Il continue à défendre bec et ongles ses anciens compagnons, souhaitant faire voler en éclat les législations restrictives votées sous la Restauration. Il somme ainsi ses collègues de ne pas continuer « les habitudes de leurs devanciers » et de se hâter afin « que le mot *ingrata patria*, qu'on inscrivit jadis sur un tombeau [Scipion], ne soit pas le dernier qui sorte de leur bouche »<sup>3</sup>. Pour avoir réussi à faire entendre la cause des promus des Cent-Jours, « dépouillé[s] de leurs grades » lors de la seconde Restauration, il reçoit de leur part de nombreuses lettres de remerciements<sup>4</sup>, satisfaits que sa « puissante intercession » et ses « admirables discours » puissent « défendre les droits de l'ancienne armée »<sup>5</sup>. Ils lui offrent même une épée à poignée d'or, avec gravée sur la lame : « Au lieutenant-général Lamarque, député des Landes, les officiers et légionnaires des Cent-Jours. Séances des 26 février et 2 avril 1831 »<sup>6</sup>, séances décisives qui ont permis l'aboutissement de leur requête.

Ces interventions renforcent encore un peu plus – si elle ne l'était pas déjà – cette image de député *militaire* dévoué aux débris de l'épopée impériale qui défend, dès que

---

1 Pour le détail de ses prises de paroles, cf. Annexes.

2 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXVIII, séance du 28 mars 1831, p. 446.

3 *Ibid.*, t. LXVIII, séance du 2 avril 1831, p. 299 ; *ibid.*, t. LXIX, séance du 26 août 1831, p. 382.

4 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettres de Fouquet à Max. Lamarque, Paris le 6 janvier et 27 mai 1831. Ils sont d'autant plus ravis que Soult les avait dédaigné : « chaque fois qu'on lui présentait une promotion des Cent-Jours, c'était une lettre de change qu'on lui présentait ».

5 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Berville à Max. Lamarque, Paris le 27 août 1831.

6 *Le Courrier français* du 4 mai 1831.

la situation se présente et avec l'appui de la gauche, toute proposition et pétition à consonance napoléonienne, qu'il s'agisse du retour de la dépouille de l'Empereur, du transfert des restes du maréchal Ney au Panthéon<sup>1</sup> ou de mettre sur un pied d'égalité dans le bannissement, les Bourbons et les Bonaparte qui ont été plus sévèrement touchés. Mais cette défense jusqu'au-boutiste des intérêts de l'armée n'est pas du goût de tous les députés *civils* qui comprennent que l'épée de Lamarque ne cédera jamais devant la toge. Dupin va jusqu'à dire qu'il s'agit d'une « sorte de restauration impériale ! »<sup>2</sup>. Alors qu'il propose de réduire les traitements des fonctionnaires civils pour soulager les finances publiques, il défend dès qu'il le peut toutes les allocations militaires. Dans la France de la monarchie de Juillet, Lamarque croit toujours que l'armée doit avoir la première place dans la société, place qu'elle a perdue depuis 1815<sup>3</sup>.

Lorsque des projets de loi relatifs à la réorganisation de l'armée sont présentées à la Chambre en 1831, Lamarque ne manque pas l'occasion de se distinguer – et de se singulariser – dans ce qui est son pré carré. Il participe ainsi aux discussions concernant la création de la légion étrangère. Alors que des députés de son propre camp comme le général Demarçay et Voyer d'Argenson s'y opposent farouchement, Lamarque se montre favorable et vote avec le gouvernement après avoir obtenu que son entretien soit séparé du budget de la Guerre. Elle pourrait être aussi supprimée à tout moment par les députés<sup>4</sup>. Sous l'impulsion du maréchal Soult, ministre de la Guerre, deux lois organiques sont débattues sur le recrutement et l'avancement en vue de pallier les faiblesses numériques et structurelles de l'armée française<sup>5</sup> à un moment où la paix reste fragile en Europe. En tant que président de la commission chargé d'examiner le projet de loi sur le recrutement, Lamarque entend avoir son mot à dire en plaçant l'indépendance de la France au-dessus du droit de la Chambre à fixer les effectifs du contingent<sup>6</sup>. « L'opinion armée » est la seule véritable force à pouvoir défendre le pays de ses ennemis<sup>7</sup>. Il souhaite ainsi augmenter les effectifs de l'armée sans pour autant que l'on

---

1 Après la séance du 12 novembre 1831, Lamarque fait imprimer son discours : *La vérité tout entière sur le procès d'un maréchal de France ou pétition patriotique adressée à la Chambre des députés pour la translation des cendres du Maréchal Ney au Panthéon ; discours du général Lamarque*, imprimerie Chassaignon, Paris, 1831.

2 A. Dupin, *Mémoires*, *op. cit.*, t. II, p. 392.

3 L'hégémonie sociale d'une bourgeoisie pacifiste et l'expansion des idées saint-simoniennes ont entraîné peu à peu une indifférence voire un dédain envers l'armée. Depuis la Restauration, beaucoup de jeunes gens se sont tournés vers l'administration, le droit ou la diplomatie. Voir R. Girardet, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Perrin, Paris, 1998.

4 *Journal des Débats* du 22 février 1831.

5 N. Gotteri, *Le maréchal Soult*, *op. cit.*, p. 677.

6 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. XXI, séance du 28 octobre 1831, p. 168.

7 *Ibid.*, p. 171.

maintienne constamment sous les drapeaux en temps de paix plus d'un demi-million d'hommes qui manqueraient à l'agriculture et qui obéneraient les finances. Il appelle une nouvelle fois à la constitution d'une véritable réserve en prenant exemple sur la landwehr prussienne<sup>1</sup>. Mais les sacrifices financiers nécessaires à la reconstitution d'une armée puissante ne sont pas entièrement accordés par les députés à cause des restrictions budgétaires. Si Lamarque est en désaccord sur des points techniques, il vote pour la loi sur le recrutement qui passe à une écrasante majorité.

En revanche, il se montre beaucoup plus sourcilleux concernant la loi sur l'avancement, entrant en conflit avec Soult. Il démontre que la loi Gouvion Saint-Cyr (1818) est « bien plus libérale » que celle qui est présentée à la Chambre en citant des exemples pour motiver son amendement<sup>2</sup>, exemples qui ne sont pas dénués d'erreurs selon le ministre. Pour forcer la décision, Soult considère que l'adoption de l'amendement Lamarque équivaldrait à un rejet de la loi toute entière. Le 7 avril 1832, pour ce qui est l'une de ses dernières interventions à la tribune, Maximien voit son amendement rejeté à une faible majorité. Il n'est plus là lorsque la loi est votée avec une forte abstention sept jours plus tard.

Jusqu'au bout, Lamarque a défendu avec abnégation et régularité l'institution à laquelle il a consacré une grande partie de son existence. Trop, diront ses adversaires qui voient dans cette persévérance son obsession pour un passé qu'ils estiment révolus, obsession qui remet en cause l'ordre établi. Sa défense inconditionnelle de la gloire napoléonienne et des espoirs nés de la révolution de Juillet rajoutent un peu plus à cette image de proconsul populaire qui fait peur à la bourgeoisie, d'autant que Lamarque joue bien volontiers sur le mouvement qui le porte pour tenter d'influencer – sans résultat notable – les décisions gouvernementales, faisant de lui par ricochet, un homme qui cautionne le désordre intérieur. Ce magistère moral qu'il exerce sur les patriotes lui donne assurément un pouvoir sur la rue, quoique précaire en raison des divers courants qui traversent ce mouvement et qui n'ont pas tous les mêmes finalités. Cette influence s'arrête néanmoins aux portes d'une Chambre des députés de plus en plus conservatrice. Au sein d'une opposition fragmentée, sa parole peine à convaincre une majorité de ses collègues lors des débats importants qui le placent en marge. Même s'il n'est pas dans

---

1 *Ibid.*, t. XXI, séance du 4 novembre 1831, pp. 317-318.

2 Il défend notamment que les deux tiers de l'avancement soient conservés à l'ancienneté (contre la moitié seulement dans le projet de loi), combat le rétablissement de « l'omnipotence du colonel » qui aboutirait à « l'autorité absolue du ministre » et de ses bureaux sur les avancements. Il exige également que les promotions soient confiées à des généraux étrangers aux régiments, *Journal des Débats* du 8 avril 1832.

une opposition systématique, ses prises de positions le rejettent inlassablement vers une extrême-gauche aux contours mal définis, tantôt républicaine, factieuse et révolutionnaire, tantôt bonapartiste, mais assurément patriote. La véritable rupture survient à l'arrivée de Casimir Périer au pouvoir, Lamarque n'acceptant pas sa politique non-interventionniste en Europe.

### LE BELLICISTE

Orphelin de la « Grande Nation » et nostalgique de la prépondérance française en Europe, Lamarque s'est toujours récrié contre ce qu'il appelle le « congrès de rois »<sup>1</sup> (Vienne) et contre la Sainte-Alliance, « formée dans le seul but d'opprimer les nations »<sup>2</sup>. Découlant de la révolution de Paris, les révolutions belges, polonaises et italiennes lui donnent l'occasion de pourfendre à la tribune de la Chambre l'ordre établi en Europe qu'il combat depuis quinze ans. Libérée du joug des Bourbons et de l'étranger, 1830 doit être pour la France la revanche de 1815. Porté par un mouvement d'opinion découlant des Trois Glorieuses, Lamarque prône, non pas une guerre de conquête mais une guerre pour la liberté, une guerre qui permettrait à la nouvelle monarchie française de s'affermir grâce à ce « baptême du feu »<sup>3</sup>. Mais c'est sans compter sur les forces de résistance, présentes jusque dans son propre camp qui ne souhaitent pas engager la France dans un conflit continental et revoir le spectre de l'isolement de 1815.

### L'épineuse question belge

Rejetant l'expansionnisme inconsidéré de Napoléon (à partir de 1808), Lamarque a toujours gardé à l'esprit le rôle messianique que la France peut jouer en Europe. Depuis 1789, elle incarne les valeurs de la Révolution et reste un exemple à suivre pour les autres nations opprimées. En 1830, le contexte se prête à ses aspirations. Les conséquences des révolutions de Bruxelles (août) et de Varsovie (novembre), faites au nom de la liberté, lui montrent combien l'Europe est prête à renverser l'équilibre européen de 1815. Phare de la liberté et du progrès, la France pourrait retrouver sa

---

1 M. Lamarque, *Mémoires, op. cit.*, Essai historique sur les Cent-Jours, t. I, p. 59.

2 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXV, séance du 30 décembre 1830, p. 701.

3 A. Dupin, *Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 198.

puissance telle qu'elle était au lendemain d'Austerlitz et mettre ainsi un terme aux « fourches caudines » sous lesquelles elle passe depuis quinze ans<sup>1</sup>.

Bousculant l'ordre du jour à la Chambre, il interpelle le 30 décembre 1830 le ministre des Affaires étrangères, le général Sebastiani, au sujet de la reconnaissance de la Belgique par la France. Louis-Philippe a en effet reconnu son indépendance pour rassurer l'Europe quant à ses intentions pacifiques et pour ménager les intérêts anglais – très sourcilleux lorsqu'il s'agit de voir des Français sur les bouches de l'Escaut – contre un soutien de leur part. Le roi-citoyen a de fait renoncé aux « frontières naturelles » chères aux patriotes. Or pour Lamarque, une « France régénérée » ayant « conquis sa liberté » ne peut pas se faire dicter sa conduite par les puissances du congrès de Vienne réunies en conférence à Londres, car celles-ci ne voudront pas trop s'écarter des limites de 1815. Il se déclare ouvertement pour une réunion de la Belgique à « la mère patrie ». Indépendante, elle continuerait d'être « une tête de pont pour l'Angleterre » et « un rempart » contre la France. Le projet de mettre un prince anglais<sup>2</sup> sur le trône, mariée à une fille de Louis-Philippe, est perçu comme « une honteuse concession »<sup>3</sup>. Tout juste concède-t-il aux Anglais qu'Anvers devienne « un port libre, une ville hanséatique » afin de laisser l'Escaut accessible à leur commerce<sup>4</sup>. C'est rejoindre les idées défendues par les patriotes et converger vers celles des républicains au sujet de l'annexion, bien que peu de Belges en soient partisans. C'est aussi répondre à une demande de l'opinion publique, soigneusement entretenue par les journaux, notamment par le *National* d'Armand Carrel.

Lamarque n'est pas sans savoir que les affaires étrangères sont l'autre grand sujet parlementaire amenant à la popularité. Ses postures théâtrales et sa « voix sépulcrale » suscitent l'enthousiasme des spectateurs présents dans les tribunes qui croient entendre « la parole du patriotisme souffrant et indigné »<sup>5</sup>. Dans ce combat, il trouve un allié indéfectible en la personne de François Mauguin. Ce ténor du barreau avait défendu La Bédoyère en 1815 et le colonel Fabvier en 1819, avant d'être élu député de la Côte d'Or et de rejoindre les rangs de l'opposition la plus avancée. A eux deux, ils deviennent le

---

1 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXV, séance du 30 décembre 1830, p. 701.

2 Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, général dans l'armée russe durant les guerres napoléoniennes, avait épousé la fille unique du prince-régent (George IV). Veuf, il gardait en Angleterre une certaine importance.

3 Cette attaque contre le prince fait douter le ministre des chances de succès de sa candidature, lettre de Sebastiani à Talleyrand, Paris le 30 décembre 1830, *Mémoires et correspondances*, *op. cit.*, pp. 827-828.

4 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXV, séance du 30 décembre 1830, p. 701.

5 P. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, *op. cit.*, t. I, p. 218

centre d'un « parti militaire »<sup>1</sup> à la Chambre qui, pour leurs adversaires, pousse à la croisade révolutionnaire contre l'Europe. Le 15 janvier 1831, la nouvelle intervention de Lamarque sur la Belgique est encore plus véhémence. Dans une atmosphère pesante, il se lance dans un réquisitoire improvisé en grande partie. Il accuse le gouvernement de continuer la politique étrangère de la Restauration alors que le peuple a « ressaisi ses droits et fait expier en trois jours quinze années de honte et d'oppression ». Il dénonce l'abandon de la Belgique contre la reconnaissance du régime : « Philippe cesserait d'être usurpateur, et notre révolution une rébellion ! »<sup>2</sup>.

Lamarque estime que par ces compromissions, le gouvernement a trahi la révolution pour se mettre à la remorque de l'Angleterre. Sous prétexte de ne pas la vexer, la France doit abandonner les Belges à leur sort alors que « nous consentons bien, nous, à ce que l'Angleterre soit riche de nos dépouilles et de celles de la Hollande, à ce qu'elle opprime cent millions d'Indiens, à ce qu'elle soit maîtresse, sans rivale, de la Méditerranée... ». Cette politique complaisante nuit à la nation alors que « le canon de Paris a fait taire le canon de Waterloo ». Le « cercle de fer » dans lequel la France est enserrée, n'a alors plus de raison d'être. Il va jusqu'à rendre hommage au patriotisme de l'ancien président du Conseil Polignac pour avoir bravé l'Angleterre lors de la conquête d'Alger alors que le cabinet de Saint-James le menaçait de représailles<sup>3</sup>.

Ouvrtement anglophobe, Lamarque demande purement et simplement de déchirer les traités qui lient la France depuis 1815 afin qu'elle reprenne sa liberté d'action. Espérant désamorcer les qualificatifs de belliciste il prend toutefois soin de rester dans les limites fixées par la Chambre puisqu'il précise qu'il parle en « citoyen pénétré des dangers qui nous menacent » et non comme « un militaire amoureux de nouveaux hasards »<sup>4</sup>. Il n'en a pas moins déclaré la guerre à l'Angleterre – la « féodale et aristocratique » et non la « généreuse » aimant la liberté<sup>5</sup> – et condamné l'attitude pusillanime d'un gouvernement bourgeois pris de peur.

Mis à part les applaudissements de la gauche qui s'imaginent « avoir vaincu l'Europe, en délogeant les gardes suisses des Tuileries »<sup>6</sup>, son discours ne rencontre pas

---

1 *Revue de Paris*, t. II, 1839, p. 206. Dupin parle d' « organes redoutables », *op. cit.*, t. II, p. 260 ; Odilon Barrot par d' « organes officieux » de l'opposition, *Mémoires posthumes*, Charpentier, Paris, 1875-1876, t. I, p. 258 ; « un soldat déclamateur et un avocat sophiste » rapporte Thureau-Dangin, *op. cit.*, t. I, p. 217.

2 *Journal des Débats* du 16 janvier 1831.

3 Son ministre de la Marine, d'Haussez, fut beaucoup plus véhément avec l'ambassadeur d'Angleterre, L. Blanc, *Histoire de Dix ans*, *op. cit.*, p. 13

4 *Journal des Débats* du 16 janvier 1831.

5 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXV, séance du 30 décembre 1830, p. 701.

6 P. Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, *op. cit.*, p. 218.

l'adhésion d'une Chambre qui se montre réfractaire à toute intervention. Les doctrinaires Guizot et Dupin se sont opposés à lui. Même dans son propre camp, Lamarque ne fait pas l'unanimité. Odilon Barrot parle d'un « programme de défi à l'Europe et de propagande révolutionnaire »<sup>1</sup>. La Fayette est lui-même réservé à ce sujet. Malgré les attaques « violentes » de Lamarque, Sebastiani a « refusé de relever le gant » et craint qu'elles n'obligent le gouvernement à encore plus de prudence à cause de l'effet qu'elles auront sur l'opinion<sup>2</sup>. Le ministre voit juste. Les propos incendiaires de Lamarque provoquent une véritable réaction en chaîne dans la presse. Son réquisitoire suscite l'indignation de l'autre côté de la Manche car il est « couronné par de grosses injures à l'Angleterre ». Le pro-orléaniste *Journal des Débats* s'empresse de traduire l'article du *Times* où il est accusé d'être un « cannibale » qui veut dévorer la Belgique « pour guérir la vanité blessé de quelques soldats de Bonaparte » et faire vibrer « le parti républicain de la Chambre »<sup>3</sup>. Le *Courrier français* prend aussitôt sa défense en relevant les exagérations et les contre-vérités du *Times*<sup>4</sup>. En revanche, nous ne savons rien de l'audience particulière accordée par Louis-Philippe à Lamarque le 23 janvier<sup>5</sup>, mais nul doute qu'il a été question de la Belgique.

Sa troisième intervention du 27 janvier est beaucoup moins agressive que les deux précédentes. Devant le déferlement de la presse et l'excitation des patriotes, il s'est sans doute rendu compte qu'il est allé trop loin dans ses propos. Aussi répond-il à Guizot qu'il ne veut pas plus que lui d'une propagande révolutionnaire agressive et imposée aux autres nations. Sans renoncer à l'annexion, il désire que le pays reste dans l'orbite française en soutenant la candidature au trône du duc de Leuchtenberg, le fils du prince Eugène, candidature napoléonienne qui fait l'unanimité cependant contre elle<sup>6</sup>. Dans un souci d'apaisement, il demande seulement des éclaircissements sur les négociations en cours à Londres. En revanche, il tient à répondre à Dupin qu'il n'est ni un belliciste ni un ambitieux qui cherche à obtenir son bâton de maréchal, l'invitant à lire les « quelques lignes dictées à Sainte-Hélène, il verra que, sous ce rapport, [s]on ambition doit être

---

1 O. Barrot, *Mémoires, op. cit.*, t. I, p. 258.

2 Lettre de Sebastiani à Talleyrand, Paris le 16 janvier 1831, *Mémoires et correspondances, op. cit.*, p. 840. Les opinions de Lamarque sur la Belgique et les frontières naturelles sont pourtant connues du public dès 1828 avec ses articles « Sur les affaires d'Orient », publié dans *Le Courrier français* de 1828 et reproduits *in extenso* dans *Le Spectateur militaire*, t. V, pp. 5-22.

3 Le *Times* du 20 janvier 1830 reproduit dans le *Journal des Débats* du 23 janvier 1831.

4 Le *Courrier français* du 24 janvier 1831.

5 *Journal des Débats* du 23 janvier 1831.

6 Il se range ensuite pour la candidature du duc de Nemours, fils de Louis-Philippe, mais le roi refuse son élection par le congrès belge, qui se tourne alors vers Léopold de Saxe-Cobourg, la première solution envisagée.

satisfaite »<sup>1</sup>. Des proches comme Courtin n'hésitent pas à dire que les interventions intempestives de Dupin sont l'œuvre d'un « chicaneur » et d'un « misérable » alors que les discours de Lamarque sont comparés à « du Démosthène ! Épée, plume, parole, quelle trinité ! »<sup>2</sup>. Il lui est donc demandé de persister dans cette voie. Lors de la séance du 23 février, une jeune femme lance même en sa direction depuis les tribunes de la Chambre, une couronne tressée de feuilles de chêne et lauriers et de rubans tricolores à laquelle est attaché un quatrain<sup>3</sup>.

Le 4 avril, Lamarque reprend l'offensive, contestant les mesures « arbitraires » sur les limites de la Belgique, « sacrifiée » à « la Sainte-Alliance » avec la bénédiction de Talleyrand dont il rejette « le juste équilibre » fallacieux, ce juste équilibre qui a permis aux puissances européennes en 1815 de se partager les dépouilles de l'empire napoléonien alors que la France était ramenée aux frontières de Louis XV. Lamarque finit même par lâcher un pavé dans la mare : le gouvernement Périer ment aux Français et cherche à disqualifier les patriotes en les présentant comme des « perturbateurs », des « anarchistes » et de « farouches républicains » alors que « cette jeunesse ardente » ne cherche qu'à préserver les préceptes de la révolution en enveloppant la nouvelle dynastie « d'une auréole de gloire »<sup>4</sup>. Qualifié de belliqueux par les députés du centre, Lamarque surenchérit en appelant à la formation de bataillons de volontaires pour employer cette jeunesse, comme ce fut le cas en 1792. Dans un contexte toujours aussi tendu, la parole de Lamarque franchit donc un nouveau palier dans la radicalisation, correspondant avec l'arrivée de Casimir Périer à la tête du gouvernement en mars 1831. L'attitude du nouveau président du conseil ne fait que renforcer les clivages entre un parti de la résistance et un parti du mouvement dont l'aile la plus dure prône l'intervention partout où ce sera nécessaire en Europe<sup>5</sup>.

Dans ce contexte de paix armée, les tensions qui entourent la délimitation des frontières entre la Belgique et le grand-duché du Luxembourg, font spéculer les journaux quant au rôle que pourrait jouer Lamarque. La *Revue de Paris* l'envoie commander une partie de l'armée du Nord sous l'autorité de Soult<sup>6</sup>, ce qui peut paraître farfelu mais cela montre en même temps que ses prises de position politique ne le

---

1 *Journal des Débats* du 28 janvier 1831.

2 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Courtin à Max. Lamarque, Paris le 28 janvier 1831.

3 *Journal des Débats* et *Le Constitutionnel* du 24 février 1831.

4 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXVIII, séance du 4 avril 1831, pp. 320-322.

5 Lamarque n'épargne pas non plus la politique étrangère de son ami Laffitte qui était à la tête d'un « ministère équilibré » qui a cru pouvoir allier « deux dogmes absolus [...] : combiner les résultats des journées de Juillet avec les doctrines de la Restauration », *ibid.*, p. 322.

6 *Revue de Paris*, mars 1831, t. XXIV, p. 66.

disqualifient pas. Toutefois, la rumeur la plus persistante est celle qui l'envoie commander les troupes belges qui ont besoin d'être encadrées par des officiers expérimentés. Lancée par le *Courrier des Pays-Bas*, le *Journal des Débats* s'en fait écho<sup>1</sup>. Suite à cette annonce, Lamarque reçoit de nombreuses demandes pour servir à ses côtés. Ce sont surtout des jeunes gens, militaires ou non, qui, séduits par ses discours patriotiques, croient revivre l'élan révolutionnaire de 1791-1792 en espérant verser leur sang « pour la liberté et la patrie »<sup>2</sup>. Ces lettres montrent toute l'audience que possède Lamarque sur cette jeunesse qui cherche à égaler ses aînés, nourris par la légende napoléonienne et la mémoire révolutionnaire. Ancien fonctionnaire impérial, Félix Desportes le pousse même à suivre les traces de Washington<sup>3</sup>. Mais le gouvernement belge préfère avantager ses nationaux pour ne pas laisser les Français récupérer le mouvement<sup>4</sup>. Il n'est d'ailleurs pas sûr que Lamarque aurait pris le commandement d'une armée insurrectionnelle – et étrangère de surcroît –, après les avoir tant critiqué par le passé.

Le traité de Londres du 26 juin 1831 met un terme aux polémiques dans l'enceinte de la Chambre. Lamarque a pu être satisfait que l'une de ses revendications – la démolition des forteresses belges composant la « barrière » surveillant la France – ait été entendue mais il se montre globalement mécontent du traité. Le 10 août, son ultime intervention à ce sujet ressemble à un chant de cygne. Il en est réduit à appeler le gouvernement au protectionnisme économique. L'Escaut devenu libre de circulation, met « Manchester et Birmingham avec leur industrie perfectionnée » aux portes de la France<sup>5</sup>. C'était pourtant l'une de ses propositions de départ mais celle-ci est rendue caduque en l'absence d'une Belgique sous domination française. Cette dernière

---

1 *Journal des Débats* du 12 avril 1831.

2 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Du Plessis aîné à Max. Lamarque, Orconte le 19 avril 1831. « Si vous êtes l'élu, vous trouverez en France des milliers de jeunes qui sympathisent de cœur avec vous, et qui ne demandent qu'à marcher sur vos traces », A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Lasteyras à Max. Lamarque, Paris le 14 avril 1831.

3 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Desportes à Max. Lamarque, Paris le 31 mai 1831.

4 W. Bruyère-Ostells, *La Grande Armée de la liberté*, Paris, Tallandier, 2009, p. 237. Mis à part Chazal (intendance générale) et le général Mellinet (artillerie), tous les membres de l'état-major général sont Belges. La plupart des Français sont reversés dans les corps francs.

5 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXIX, séance du 10 août 1831, pp. 103-108. Durant sa harangue, Lamarque commet une maladresse en comparant Sebastiani à Lebeau, président du conseil belge (« Sebastiani est le Lebeau de la France »). Le ministre prend cette comparaison pour une insulte, croyant à un mauvais jeu de mots dont Lamarque est parfois coutumier. Les deux hommes sont prêts à en venir au duel lorsque Lamarque décide de s'excuser, n'ayant pas voulu blesser son ancien frère d'arme. Dans son édition du 19 août 1831, *La Tribune*, journal républicain, monte en épingle cette histoire pour disqualifier le ministre. Avec l'assentiment de Lamarque, les deux témoins, les généraux de Rumigny et Jacqueminot, font publier dans le *Journal des Débats* du 21 août 1831, un démenti que *La Tribune* refuse de publier, A.N. 566 AP/27. Dossier 1. Minute et copie de la lettre adressée à *La Tribune*.

intervention souligne l'épuisement de la question belge depuis sa résolution et met en lumière la défaite des « frontières naturelles » pour lesquelles Lamarque était prêt à une « guerre de principes »<sup>1</sup> pour la liberté des peuples. Face à des députés majoritairement hostiles, il se retrouve paradoxalement marginalisé dans son propre camp à la Chambre alors qu'il gagne en audience en dehors de celle-ci. C'est principalement à ce mouvement patriotique qui le porte au pinacle, qu'il s'adresse lorsqu'il intervient à la tribune de la Chambre. Cette légitimité populaire lui permet de continuer son combat sur d'autres fronts.

### **La Pologne : « Dieu est trop haut et le Français trop loin »**

Concomitante du règlement de la question belge, la question de la Pologne est pour Lamarque un autre cheval de bataille contre le gouvernement. Son caractère périphérique et ses propres contingences font que l'écho de la révolution de Varsovie ne prend pas tout de suite la même résonance en France que celle de Bruxelles<sup>2</sup>. Quand celui-ci se déclenche grâce aux journaux, Lamarque s'aperçoit rapidement que la cause polonaise est infiniment plus populaire chez les Français que la cause belge bornée plutôt aux nostalgiques de la « Grande Nation » à cause des velléités d'annexion. Au contraire, la Pologne rappelle l'engagement de ses ressortissants dans les armées napoléoniennes, notamment au moment où leur patrie n'existait plus<sup>3</sup>. Pour Lamarque, ils « furent encore plus fidèles à notre malheur qu'ils ne l'avaient été à nos prospérités »<sup>4</sup>. Idéalisée, cette révolution de Varsovie est perçue comme « un rempart libéral ou démocratique »<sup>5</sup> contre la menace d'une répression contre-révolutionnaire, les troupes russes devant intervenir en Belgique s'y trouvent bloquées.

Alors que l'affrontement entre Polonais et Russes est désormais inévitable, l'intervention de Lamarque le 27 janvier 1831 est tout sauf un hasard. Il souhaite attirer l'attention des députés sur les dangers d'une paix « à tout prix » en Europe et n'hésite pas à rappeler « le plus grand attentat du dix-huitième siècle », c'est-à-dire le partage de la Pologne dans l'indifférence générale en France. Il pointe ainsi du doigt les manquements

---

1 *Ibid.*, p. 107.

2 Cette différence avec la révolution belge vient du fait que les Polonais ont d'abord essayé de négocier avec les Russes pour qu'ils respectent la constitution de 1815. Le tsar refuse le 25 janvier 1831.

3 D. Beauvois, *La Pologne, l'insurrection de novembre de 1830-1831, sa réception en Europe*, Presses universitaires de Lille, 1982, p. 28.

4 *Journal des Débats* du 28 janvier 1831.

5 P. Darriulat, *Les patriotes, op. cit.*, pp. 38-38.

du tsar à l'égard des stipulations du congrès de Vienne qui faisaient de la Pologne, dotée d'une constitution, un *État uni* à la Russie par le truchement d'un même souverain. Conscient des difficultés d'attaquer les Russes frontalement – Lamarque a en mémoire la retraite de 1812 –, il préconise une alliance avec les voisins lésés par les récentes conquêtes tsaristes (Suède, Perse, peuplades du Caucase...) ainsi qu'une intervention navale franco-anglaise sur Sébastopol, pour anéantir l'escadre russe, et sur Odessa, pour détruire ses magasins<sup>1</sup>. Il est bien conscient que la France ne peut rien faire sans l'Angleterre mais si Albion « se dégage de ses vieilles préventions » – à savoir « qu'elle ne craigne pas de voir la France forte et puissante » –, les deux ennemis d'hier « bouleverseraient le monde » et pousseraient le tsar à négocier. Lamarque est intimement persuadé que l'Europe de la liberté se rangera derrière la France pour combattre « la barbarie »<sup>2</sup>. Sa proposition lui attire les sarcasmes des députés de la Chambre et le ministre des Affaires étrangères Sebastiani opte pour une posture réaliste : la France ne peut rien faire en raison des « 400 lieues [qui] nous séparent de ce peuple infortuné »<sup>3</sup>. Après le refus de l'Angleterre, l'intervention par la voie terrestre s'avère encore plus chimérique car elle engendrerait une guerre généralisée en Europe. Mis devant ces réalités géopolitiques, Lamarque se retrouve confronté à la quadrature du cercle.

Ces réalités se semblent pas l'avoir refroidi puisqu'il tente à plusieurs reprises d'alerter l'opinion. Mais lorsque les ministres lui demandent une solution alternative crédible, il se montre hésitant, répond vaguement, parle de tenter une diversion avant de retomber dans une rhétorique patriotique, soulignant aussi l'impasse dans laquelle il s'est lui-même enfermé. Ses approximations finissent par lui attirer les foudres du *Journal des Débats* qui dénonce un parti qui ne cesse de « rabâch[er] la gloire », motivé par « l'obligation de regagner toutes les batailles perdues »<sup>4</sup> et de s'arroger « le monopole de la pitié et de l'admiration pour les Polonais »<sup>5</sup>. Cinglant, Sebastiani martèle que Lamarque « s'est trompé d'époque »<sup>6</sup> car la France n'a plus les mêmes moyens qu'au

1 *Journal des Débats* du 28 janvier 1831.

2 Lettre de Max. Lamarque à Pepe, Paris le 11 décembre 1830, citée par G. Pepe, *Mémoires, op. cit.*, t. III, pp. 472-473. Pour aider la Pologne, Lamarque conçoit le projet de neutraliser toutes les puissances susceptibles de s'opposer à l'intervention. On menacerait l'Autriche de soulever l'Italie, la France envahirait la Belgique et la rive gauche du Rhin et battrait la Prusse qui n'aiderait pas ainsi les Russes, etc. La Fayette soutient également les Polonais mais se montre plus nuancé. Loin de se montrer aussi offensif que Lamarque, il interprétera néanmoins toute intervention étrangère en Pologne comme une déclaration de guerre à la France.

3 *Journal des Débats* du 28 janvier 1831.

4 *Journal des Débats* du 14 avril 1831.

5 *Journal des Débats* du 12 août 1831.

6 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXIX, séance du 13 août 1831, p. 229.

temps de l'Empire. Ses multiples interventions font que ses adversaires le perçoivent comme l'homme du passé, un passé désormais révolu qu'il cherche coûte que coûte à faire revivre et à venger trop ostensiblement.

Il tente d'aider la Pologne autrement en rejoignant le comité polonais qui s'est créée à Paris en janvier 1831 sous la présidence de La Fayette. On y retrouve toutes les personnalités majeures de la gauche dans son ensemble<sup>1</sup>. Son but est d'aider les combattants polonais en leur procurant des armes et en leur envoyant de l'argent. Des souscriptions publiques sont lancées au mois de février avec l'aide des grands quotidiens nationaux toutes tendances confondues. A moins qu'il s'agisse d'une lacune, nous ne retrouvons le nom de Lamarque sur aucune liste de souscripteurs où est juxtaposé le don versé, marqueur de l'échelle de générosité<sup>2</sup>. En août, il patronne avec le comité un emprunt du gouvernement national polonais<sup>3</sup>. Pour montrer son attachement à la cause polonaise, il envoie pour le représenter à Varsovie Langermann, son aide de camp<sup>4</sup>. Mais l'entrée des Russes dans la capitale polonaise le 7 septembre 1831 met un terme à la révolution et au mouvement qui s'y attache. Interpellant une dernière fois Sebastiani qui a dit maladroitement que « la tranquillité régnait à Varsovie », Lamarque raille dans le brouhaha de la Chambre un gouvernement s'étant associé à la Sainte-Alliance par peur de la guerre : « nous conserverons la paix si nous sommes sages, nous ne serons pas envahis si nous sommes sages »<sup>5</sup>. Bien que populaire dans l'opinion, la cause polonaise se heurte à la réalpolitik prônée par le gouvernement Périer qui estime prioritaire de ramener le calme à l'intérieur et la paix à l'extérieur. Passablement dégoûté, Lamarque précise que cette conduite est « infâme, et nous écrivons depuis neuf mois les plus sales pages de l'histoire de France »<sup>6</sup>.

### **L'internationale des patriotes**

Après la Belgique et la Pologne, c'est l'Italie qui retient l'attention de Lamarque. Mais cette cause suscite peu d'engouement en France par rapport aux précédentes, la

---

1 Des députés comme Bignon, Odilon Barrot, de Schonen, des journalistes comme Carrel, Cauchois-Lemaire, Châtelain, des pairs comme le duc de Valmy ou des écrivains comme Victor Hugo, etc.

2 *Le Courrier français* du 20 février 1831, *Le Constitutionnel*, le *Journal des Débats* et le *National* du 21 février 1831.

3 *Journal des Débats* du 27 août 1831.

4 *Journal des Débats* du 17 mai 1831. La Fayette a quant à lui comme aide-de-camp le capitaine polonais Léonard Chodzko.

5 *Journal des Débats* du 21 septembre 1831.

6 Lettre de Max. Lamarque à Pepe, Saint-Sever le 30 mai 1831, citée par G. Pepe, *Mémoires, op. cit.*, t. III, pp. 503-504.

révolution en Romagne (février 1831) est moins marquée par la révolution parisienne en raison d'une volonté libérale de s'émanciper surtout de la tutelle absolutiste du pape<sup>1</sup>. Engagé principalement sur le front belgo-polonais, Lamarque n'intervient à propos de l'Italie qu'au mois d'avril, une fois la révolution écrasée par les Autrichiens. Les témoignages qu'il reçoit des patriotes italiens sur le sort réservé à leurs compatriotes dans les geôles autrichiennes le poussent à intervenir à la tribune de la Chambre. Il déplore ainsi la mauvaise image que donne la France en abandonnant les partisans de la liberté alors que l'armée française a laissé en Italie une « brillante renommée » et que « les miracles de Napoléon nous avaient grandi aux yeux de ce peuple ». La politique d'abandon du ministère a effacé tout cela. Désormais « la foi punique et la foi française sont synonymes »<sup>2</sup>, ce qui suscite un tollé dans l'hémicycle. Le président de la Chambre, Delessert, est obligé de le rappeler à l'ordre. Les « jongleries diplomatiques » entre la France et l'Autriche à propos de la Romagne – Metternich a promis de se retirer une fois sa mission achevée – ne changeront rien. Aux yeux des mouvements qui combattent pour la liberté, le gouvernement est devenu « la risée de l'Europe ». Le *Moniteur* à la main, Lamarque clame que Sebastiani a renié ses engagements passés sous la Restauration où il avait dit qu' « agir ainsi c'est se suicider ». Pour avoir sauvé la paix au prix de telles concessions, il va jusqu'à paraphraser ironiquement François I<sup>er</sup> : « *tout est sauvé fors l'honneur...* »<sup>3</sup>.

Comme pour la Belgique et la Pologne, Lamarque se retrouve une nouvelle fois impuissant face à la fermeté d'un gouvernement soutenu par la majorité de la Chambre. Comme bien souvent, il doit se contenter du persiflage pour défendre sa cause. Lors de l'Adresse au roi en août 1831, il saisit l'occasion que lui donne la discussion sur les affaires étrangères pour mettre la monarchie de Juillet devant ses ambiguïtés nées des Trois Glorieuses :

« Le roi né d'une insurrection légitime aurait-il promis de s'armer contre toute insurrection ? Le fils de la Liberté se serait-il engagé à aller la comprimer chez les peuples voisins ? »<sup>4</sup>.

En s'appuyant sur le mouvement patriote, le roi aurait pu *ad minima* user d'une paix armée pour obtenir « des rois qui tremblaient sur leur trône » des concessions, puisque toute idée de guerre est exclue. Au lieu de cela, « les concessions ! C'est à nous qu'on les

---

1 P. Darriulat, *Les patriotes, op. cit.*, p. 45.

2 *Archives parlementaires*, 2<sup>e</sup> série, t. LXIX, séance du 13 août 1831, p. 546.

3 *Ibid.*, p. 547. Soulignés par Lamarque.

4 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXIX, séance du 10 août 1831, p. 105.

impose »<sup>1</sup>. En février 1832, le gouvernement Périer décide pourtant d'envoyer une expédition à Ancône parce que les Autrichiens, malgré leurs engagements, sont intervenus pour réprimer une Romagne qui s'est soulevée à nouveau. Cette intervention tranche avec la passivité habituelle dénoncée par Lamarque et crée une situation originale qui déstabilise pendant quelques temps le mouvement et les journaux patriotes<sup>2</sup>. Comme La Fayette, le général y voit rapidement « une faute imprudente ou une complicité » avec Metternich car la faiblesse du contingent envoyé n'empêchera pas les 80 000 Autrichiens de réprimer l'insurrection. Associé implicitement à la réaction, « le drapeau tricolore, jadis l'emblème de gloire et de liberté, deviendrait comme l'aigle du Nord [l'Autriche], un signe d'esclavage »<sup>3</sup>.

Marginalisé sur ces questions internationales dont la Chambre est lasse, Lamarque entretient en dehors, à l'instar d'un La Fayette, des connections avec tous les mouvements nationaux européens, « nos alliés nos seuls alliés »<sup>4</sup>. L'un de ses principaux relais est le général napolitain Pepe qui a servi sous ses ordres à l'époque de Murat, et qui a gardé une profonde affection pour son ancien supérieur<sup>5</sup>. Condamné à mort dans son pays, il correspond avec toute l'Europe libérale et fait la liaison à Londres, « capitale de la gauche européenne »<sup>6</sup>, entre l'état-major patriote et l'opposition britannique. Grâce à lui, Lamarque est au courant des arcanes de la politique anglaise et sait ainsi que le gouvernement d'Albion n'est pas en mesure de faire la guerre en raison de l'état de ses finances, ce qui lui permet d'être aussi offensif contre le gouvernement français. Par son intermédiaire, il échange des missives avec le député Joseph Hume, plutôt favorable au renforcement de la France sur le continent sans pour autant acquiescer à une annexion de la Belgique ou à une intervention en Pologne<sup>7</sup>.

Depuis la Restauration, il a gardé des contacts avec les libéraux espagnols exilés comme le banquier Calvo qu'il rencontre le 16 septembre 1830 à Paris pour évoquer les chances d'une révolution dans la péninsule ibérique. Ces libéraux espagnols sont massés à la frontière pyrénéenne et agissent en toute liberté face à la passivité des autorités

---

1 *Journal des Débats* du 7 mars 1832.

2 P. Darrulat, *op. cit.*, p. 47.

3 *Journal des Débats* du 7 mars 1832. Talleyrand ne comprend pas non plus cette intervention et croit que le gouvernement a voulu donner des gages à Lamarque et à Mauguin, lettre de Talleyrand à la princesse de Vaudémont, Londres le 30 mars 1832, *Mémoires et correspondances, op. cit.*, p. 1049.

4 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXVIII, séance du 4 avril 1831, p. 321.

5 Pepe raconte que « parmi les Français éminents, [Lamarque] était véritablement le seul qui fût juste envers les Napolitains », le qualifiant ensuite d'« éloquent et valeureux guerrier français », *Mémoires, op. cit.*, t. III, pp. 483-484.

6 W. Bruyère-Ostells, *La Grande Armée de la liberté, op. cit.*, p. 152.

7 A.N. 566 AP/28. Dossier 4. Lettre de Max. Lamarque à Hume, Paris le 30 janvier 1831. On retrouve ses échanges dans les *Mémoires* de Pepe, t. III, pp. 475-489.

françaises, au grand dam de Ferdinand VII qui n'a pas encore reconnu le régime de Juillet<sup>1</sup>. Le « général » Dubourg, l'un des protagonistes des Trois Glorieuses, fait dire à Lamarque qu'il a noué des contacts avec les juntes insurrectionnelles de l'autre côté des Pyrénées et attend de lui qu'il transmette sa lettre aux personnalités patriotes<sup>2</sup>. Mais Lamarque estime que « l'Espagne n'est point encore mûre » pour la liberté et que le gouvernement français n'appuiera aucune invasion car elle ne ferait que le rendre « complice » aux yeux des puissances européennes<sup>3</sup>.

Il possède également des liens avec les patriotes suisses comme Mazzucchelli et Vincenzo Borsa, administrateur de la *Tipografia elvetica*, organe clandestin installé dans le canton du Tessin et qui diffuse les idées libérales dans le Nord de la péninsule italienne. Encouragés par Lamarque dans leur combat, ils jugent néanmoins « déshonorante » l'attitude de la France à l'égard des amis de la liberté<sup>4</sup>. Parce qu'il fait partie, avec La Fayette, de « ces magnanimes orateurs » qui défendent les « libertés nationales », le patriote grec Spiridione Balbi lui écrit pour lui demander d'appuyer le rattachement de la Crète à la Grèce, rappelant que sous la Restauration, il s'était intéressé aux affaires grecques<sup>5</sup>. Peut-être s'est-il joint au « héros des deux mondes » – ayant reçu la même demande – qui a écrit en conséquence au ministre des Affaires étrangères anglais Palmerston ?<sup>6</sup> Par ses prises de positions et ses discours à la Chambre, Lamarque trouve ainsi un écho au-delà des frontières françaises, ce qui renforce un peu plus ce « magistère moral » qui en fait presque l'égal de La Fayette.

S'il n'a pas réussi à entraîner la France dans une guerre pour la liberté, Lamarque s'intéresse au sort des patriotes qui ont été chassés de leur pays par la répression et qui ont trouvé refuge en France, terre d'asile depuis la Restauration<sup>7</sup>. Lorsque la monarchie de Juillet souhaite statuer sur leur sort<sup>8</sup>, il s'oppose à ce qu'on leur impose « la moindre mesure coercitive » car « il n'existe aucune analogie entre de tels hommes et les victimes d'une cause sainte qui viennent chercher un refuge sur une terre de liberté ». Le 9 avril 1832, pour ce qui est sa dernière intervention à la tribune, il motive son refus du

---

1 R. Sánchez Mantero, « L'Espagne et la Révolution de 1830 », *Mélanges de la Casa de Velásquez*, vol. 9, n°1, 1973, pp. 567-579.

2 A.N. 566 AP/16. Dossier 2. Lettre de Dubourg à Max. Lamarque, s.d. [1830].

3 A.N. 566 AP/28. Dossier 2. Lettre de S. Calvo à Max. Lamarque, Paris le 20 septembre 1830.

4 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Borsa à Max. Lamarque, Lugano le 16 juin 1831.

5 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Balbi à Max. Lamarque, Livourne le 18 février 1831.

6 E. Taillemite, *La Fayette, op. cit.*, p. 507. Encore sous domination ottomane, le sort de la Crète n'avait pas été réglé par les protocoles de Londres en février 1830.

7 Voir D. Diaz, *Un asile pour tous les peuples. Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIXe siècle*, Armand Colin, Paris, 2014.

8 C. Mondonico-Torri, « Les réfugiés en France sous la monarchie de Juillet : l'impossible statut », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/4, n°47-4, pp. 731-745.

projet de loi par la crainte qu'il soit rédigé principalement contre les réfugiés polonais nouvellement arrivés. Mettant en avant son propre passé d'exilé, il ne souhaite pas passer du statut de victime à celui de bourreau alors que ses collègues « après avoir laissé périr la Pologne, ils persécutent les Polonais ! »<sup>1</sup>. Au-delà des mots, Lamarque œuvre concrètement pour améliorer le sort de ces réfugiés, attitude entrevue sous la Restauration avec les Espagnols. Par exemple, il avait protesté avec La Fayette en 1829 contre l'expulsion du territoire français de l'ancien carbonariste Antonio Galotti qu'il avait connu à Naples en 1806<sup>2</sup>. Grâce à l'intervention du gouvernement Laffitte, il obtient sa libération des geôles napolitaines en 1831<sup>3</sup>. Toujours avec La Fayette, il réussit à sortir le général Pepe de son état de semi-arrestation, ordonnée par le préfet de Marseille<sup>4</sup>. Il n'est donc guère étonnant, lors de ses funérailles, qu'une « internationale » de patriotes réfugiés soit venue rendre hommage à sa dépouille.

\* \* \*

Jusqu'à la fin, Maximien Lamarque a persisté dans ses convictions interventionnistes au nom de la liberté et d'un passé glorieux. Obnubilé par l'humiliation de 1815, il a cherché tous les moyens pour redonner à la France la première place sur le continent européen. Derrière le masque du député épris des lois se cache toujours – bien que l'intéressé s'en défende – le général napoléonien qui a une revanche à prendre sur l'Europe des rois, contre-révolutionnaires et asservisseurs des peuples. La révolution de 1830 et les révolutions qui éclatent un peu partout sur le continent lui laissent entrevoir la possibilité d'effacer l'affront de Waterloo en étant le fer de lance de la croisade pour la liberté. Qualifié de belliciste par les uns et d'homme du passé par les autres, il est assurément le représentant d'une France qui n'arrive pas à faire le deuil d'une épopée qui a marqué ses contemporains. Soutenues par une large frange du pays réel, ses

1 *Archives parlementaires*, 2e série, t. LXXVII, séance du 9 avril 1832, p. 363.

2 *Le Constitutionnel* du 10 août 1829. Lamarque avait établi son quartier-général dans sa maison du golfe de Salerne.

3 Ex-officier napolitain, Galotti se compromet dans la révolte du Cilento en 1828. Réfugié en Corse, il est protégé par la population avant que le gouvernement Martignac ne l'extrade vers Naples où il est condamné à mort. Les protestations des libéraux français puis de la monarchie de Juillet permettent à Galotti de voir sa peine commuée en exil en 1831. Arrivé à Paris, Galotti témoigne de sa reconnaissance à ses bienfaiteurs dont Lamarque, A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Pepe à Max. Lamarque, Paris le 26 mai 1831. Il publie ensuite les *Mémoires d'A. Galotti, officier napolitain condamné trois fois à mort*, Moutardier, Paris, 1831, qu'il dédie ni au ministère de 1829 ni aux agents encore en fonction et responsables de son extradition.

4 Lettre de La Fayette à Pepe, Paris le 9 mars 1831 ; lettre de Max. Lamarque à Pepe, Paris le 12 mars 1831, citées par G. Pepe, *Mémoires*, op. cit., t. III, pp. 501-503 ; E. Taillemite, *La Fayette*, op. cit. p. 508.

aspirations sont contrariées par une majorité du pays légal, pacifiste et moins réceptif à ses discours patriotiques que ne le sont les masses populaires. Se voulant pragmatique lorsqu'il était simple observateur de la politique, député il se montre beaucoup moins enclin à faire des concessions sur des sujets qu'il estime relever de l'honneur national, poussé par un mouvement populaire qui l'incite presque à nier la géopolitique et les rapports de force de l'Europe des années 1830. Si le verbe a fini par remplacer l'épée, celui de Lamarque a été beaucoup trop clivant pour convaincre ses collègues de faire tirer à la France l'épée du fourreau.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Terminée au milieu d'une épidémie foudroyante avant de s'égarer dans des « funérailles révolutionnaires »<sup>1</sup>, la vie du général Lamarque a longtemps été résumée par ces deux événements tragiques, loin de la mort et de la postérité rêvée : la mort glorieuse des champs de bataille de l'Empire et la volonté de voir triompher ses idées politiques. Son nom subit une entreprise de captation politique par les républicains puisque certaines de ses idées ont fini par se confondre avec les leurs. A l'instar d'Armand Marrast, Pierre Larousse propage l'idée qu'il aurait rejoint leur rang si la mort n'avait pas interrompu l'accomplissement de « cette évolution probable »<sup>2</sup>. Récupérer le nom de ce député patriote en l'associant aux funérailles insurrectionnelles qui ont suivi sa mort, c'est l'ériger en symbole du combat mené contre la monarchie de Juillet qui a trahi les espérances nées au lendemain des Trois Glorieuses. Sans verser dans la politique-fiction, il est peu vraisemblable que Lamarque, au regard de son parcours, de ses choix et de sa perception de la république, aurait franchi le pas. Son opposition aux gouvernements de Louis-Philippe porte essentiellement sur des questions internationales et non sur une remise en cause du régime, questions dont il s'est rapidement emparé, conscient de la notoriété et du grand rôle qu'elles lui conféraient. Notoriété toutefois éphémère puisque la stabilisation politique du continent européen après sa mort met fin à l'engagement pour lequel il s'est battu. Avec le temps, l'image du député populaire s'est effacé derrière celle du militaire intrépide, notamment en raison des nombreuses publications et de l'engouement public qu'a suscité le Premier Empire

Accolé à son patronyme, son grade de général renvoie avant tout à son état militaire. Mais dans la réalité de sa biographie, Lamarque est aussi un politique et c'est

---

1 A. Marrast, « Funérailles révolutionnaires », *Paris révolutionnaire*, Guillaumin, Paris, 1834.

2 P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, Administration du grand Dictionnaire universel, Paris, 1866-1877, t. X, p. 101.

la première voie qu'il choisit en 1790 dans le Paris de la Révolution. Formé à l'école jacobine, il acquiert des idées dont il ne s'est jamais départi : l'exaltation du patriotisme et la défense de la liberté. En suivant les séances de l'assemblée nationale, il prend goût aux joutes parlementaires qui œuvrent pour la « régénération » de la France. C'est à ce moment-là que naît chez lui le besoin de s'attacher à un personnage charismatique à l'autorité morale incontestée, d'abord Mirabeau puis Napoléon et enfin La Fayette. Période longtemps ignorée de sa vie, son séjour parisien (1790-1791) s'avère pourtant primordial dans sa formation, dans ses choix et dans son désir d'être avant tout un acteur des événements. C'est la déclaration de guerre de l'Espagne qui lui permet de prouver son engagement en faveur de la Révolution en s'enrôlant dans les bataillons de volontaires. C'est grâce à ces circonstances qui lui sont offertes qu'il devient un militaire. C'est grâce aux opportunités qui se sont présentées à lui qu'il a fini par en faire son métier.

Tout au long de sa carrière dans l'armée, son intérêt pour la politique n'a jamais cessé. Il s'est seulement exprimé de manière plus feutrée durant certaines périodes parce qu'il a préféré privilégier l'état militaire qui offre plus de perspectives d'ascension sociale. Lamarque se montre proche des représentants en mission montagnards car ce sont de formidables accélérateurs de carrière. Conjuguant la vertu civique et le courage physique, il est à même de se faire remarquer et de s'élever dans la hiérarchie comme l'a montré la prise de Fontarabie. Mais lorsqu'il estime que cette ascension se trouve contrariée par un pouvoir qui méconnaît ses états de service, il se met à critiquer les orientations politiques prises par le régime en place : le Directoire en 1797-1799, l'Empire en 1810-1811, la Restauration après 1815. Refusant d'être rejeté en marge des événements, il s'est enquis plusieurs fois de protecteurs capables de le garder. Grâce aux confidences du général Leclerc, sa participation au coup d'État du 18 brumaire lui permet ainsi de relancer sa carrière.

En rejoignant ceux qui ont porté Napoléon Bonaparte au pouvoir, Lamarque a donné sa confiance à celui qu'il croit le plus capable de sauver la Révolution, de restaurer l'autorité de l'État et la gloire des armées malmenées par le Directoire. Cette confiance dans son « héros » sort renforcée par l'œuvre politique qu'il accomplit sous le Consulat, où le redressement de la France coïncide avec l'assouvissement de ses propres ambitions de carrière. Nommé général par le Premier consul, celui-ci s'assure de son attachement. Il n'est pas étonnant que Lamarque ait gardé toute sa vie une vision idyllique de cette période consulaire où il a vu la concrétisation de ses espérances – un

homme charismatique incarnant une révolution apaisée, une république dirigée par un exécutif fort capable de gouverner, un général victorieux ayant ramené la paix – et son intégration parmi les élites de son temps. Parce que cette période lui rappelle le moment où Napoléon a été au sommet de son art politique et en phase avec la nation, il aurait souhaité en 1815 le retour du régime consulaire et non l'établissement d'un empire libéral s'appuyant sur un compromis ambigu. Il ne montre d'ailleurs guère d'enthousiasme lorsque le Premier consul devient empereur en 1804. Mais Napoléon est resté pour lui toute sa vie durant, et ce malgré la dérive autoritaire du régime impérial et l'expansion démesurée d'après 1808, la seule garantie que les acquis de la Révolution seraient conservés. N'offrant pas cette même garantie, Louis XVIII n'obtient pas sa confiance.

Animé par ce désir de gloire que l'Empire a érigé en modèle de vertu, Lamarque a longtemps cherché à se distinguer sous les yeux du « grand capitaine », seul homme capable de le hisser au niveau des grands officiers de son armée. Cette insatiable quête le pousse à commettre des imprudences en défiant ses supérieurs, imprudences qui le contraignent par deux fois à quitter la Grande Armée pour être envoyé en périphérie de l'Empire, réceptacle des disgraciés. Il comprend après Wagram qu'il a raté sa dernière opportunité de revenir auprès de l'Empereur et d'acquérir cette « chimère » dont il affuble désormais la gloire. C'est pourtant sur ces fronts secondaires de la Révolution et de l'Empire qu'il a bâti les trois grands succès dont il est le plus fier : Fontarabie, Capri, la pacification de la Vendée. Prenant très au sérieux le nouveau type de guerre auquel il est confronté, il démontre des qualités d'adaptation et de réactivité lui permettant d'être rarement mis en défaut par l'ennemi insaisissable qu'il combat. Il se montre ainsi à son avantage à Naples, en Catalogne et en Vendée, avec cette pensée toujours ancrée : bien servir dans ces « purgatoires », seule attitude possible pour qu'il ne soit pas oublié. Cette spécialisation dans la contre-insurrection lui vaut la reconnaissance – tardive – de Napoléon en 1815 puisqu'il reçoit de ses mains son premier – et dernier – grand commandement militaire en Vendée où il montre encore que l'on peut compter sur lui. Le « maréchalat héliénien » est l'ultime récompense qui lui prouve que ses services ont su être appréciés.

Mais la chute de l'Empire remet en cause son engagement et ses ambitions. Plus que 1814, 1815 marque une double rupture sur le plan professionnel et personnel. Les Cent-Jours ont montré que son attachement à Napoléon est plus de l'ordre de l'affectif et du symbole capable d'incarner la France et l'héritage de 1789, que de la volonté sincère

de le voir endosser son nouveau rôle de souverain constitutionnel. Faisant preuve de pragmatisme, il joue pleinement la carte napoléonienne jusqu'à l'excès de zèle patriotique après Waterloo. En combattant en Vendée, il s'est cependant irrémédiablement compromis aux yeux des nouvelles autorités royales qui ne peuvent plus faire confiance à ce général bonapartiste qui a combattu des troupes se réclamant du roi. Mais l'étiquette de suspect politique et l'exil qui s'en suit, ne sont rien comparé au traumatisme que lui laissent la défaite de 1815 et la restauration des Bourbons : « Waterloo a effacé Eylau, Iéna, Austerlitz et Wagram. C'était un va-tout, où l'on avait mis en jeu tout ce que nous avons gagné pendant vingt ans, et nous l'avons perdu ! »<sup>1</sup>. Parce que la Révolution et l'Empire sont assimilés à l'épopée glorieuse de la France et à sa prépondérance en Europe, Lamarque refuse d'accepter le nouvel ordre, vouant une haine indéfectible au congrès de Vienne qui insulte son patriotisme car il sonne la victoire de l'ordre ancien abattu. La négation de l'épopée par la Restauration est vécue comme une véritable « castration » qui nourrit un peu plus sa rancune renforcée par l'interruption de sa carrière militaire. Les révolutions des années 1830 lui donnent l'opportunité comme député de venger quinze années d' « esclavage » et de brandir à la face de l'Europe des rois, la menace d'une guerre pour la liberté des peuples au nom de l'universalisme de la Révolution, ce qui permettrait à la France de rejouer un rôle majeur sur le continent. Telle est son ambition.

Ce changement de régime l'oblige à effectuer de nouveaux choix, sous peine d'être définitivement placé en marge des événements. Pour rester intégré aux élites de son temps, il consolide son statut de notable et son assise locale en privilégiant la propriété foncière à la spéculation, diversifiant ses sources de revenus pour maintenir son train de vie, notamment dans la capitale où sa présence est nécessaire, parce qu'elle lui permet d'entrevoir plus d'opportunités pour l'avenir et de rester au contact de ses semblables. C'est en étant présent dans les salons parisiens et aux séances de la Chambre des députés qu'il renoue avec la vie politique au quotidien. Il y démontre de remarquables qualités d'observation et d'analyse des événements des années 1820, faisant preuve d'une lucidité et d'un pragmatisme qui le mettent parfois en butte à l'hostilité de son propre camp. Qualités qui lui font pourtant défaut comme homme politique au début de la décennie suivante, aveuglé et obnubilé qu'il est par son combat contre les traités.

---

1 A.N. 566 AP/29. Dossier 4. *Notes sur mon voyage à Londres.*

Jusqu'à présent acteur par procuration de la politique, sa reconversion dans ce domaine n'a jamais été une évidence. Il ne serait pourtant pas le premier général d'Empire à choisir cette reconversion. S'il a envisagé un instant de devenir député dans sa jeunesse, les circonstances de la Révolution ont fait de lui un militaire de carrière jusqu'au plus profond de son être. Ses écrits, ses professions de foi, ses discours sont tous emprunts de ce vocabulaire martial, au point que ses contemporains attribuent l'épithète de « militaire » à chacune de ses entreprises. Si le régime liberticide de la Restauration ne le pousse pas à s'engager dans l'arène parlementaire, c'est parce que la parole est selon lui muselée et l'opposition libérale impuissante. Ses réticences sont toutefois plus de l'ordre de la forme que du fond puisqu'il avoue qu'il ne refuserait pas le pouvoir si les électeurs l'élaient, comme un recours. Longtemps agitée comme alibi, sa peur de la tribune est censée cacher son manque d'investissement dans la bataille électorale, assimilée à une tâche obscure indigne de son rang. Peut-être a-t-il également en mémoire la piteuse intervention du général Bonaparte le 19 brumaire ? Celui-ci n'avait pas réussi à s'imposer devant l'hostilité des députés des Cinq-Cents à son encontre, étant habitué à ce que les soldats l'écoutent. Lamarque finit néanmoins par comprendre que les victoires successives des libéraux aux élections font partie d'un processus amorcé en 1826 et que le pouvoir ne peut plus arrêter. Conscient qu'il serait condamné à rester en marge de l'histoire s'il ne profitait pas de ce mouvement, il jette toutes ses forces dans les élections de 1828. C'est en retenant les erreurs du passé qu'il parvient enfin à être élu.

Après une période d'adaptation, sa maîtrise de la rhétorique parlementaire le place parmi les premiers orateurs de la Chambre, confirmant à la fois le talent aperçu dans ses écrits et les espoirs placés en lui par ceux qui le voient comme un second général Foy. Reprenant la place laissée vacante par la mort de son camarade, Lamarque se montre aussi offensif dans ses interventions à la tribune que sur un champ de bataille. Le militaire et le tribun ne se distinguent pas, c'est un fait. Ce double caractère contribue autant à son énergie qu'à sa popularité qui flatte son amour-propre. Il a compris depuis longtemps l'influence que peut avoir la parole parlementaire sur l'opinion publique. Face à une Chambre réticente, c'est avant tout à une opinion qui s'étend bien au-delà du corps électoral censitaire qu'il s'adresse, tentant d'influer sur les décisions des gouvernants afin de redonner à la France sa grandeur passée.

Son entrée tardive dans la carrière parlementaire se trouve à la charnière de deux régimes dont la révolution de Juillet est la césure. Porté par ce mouvement profond de

l'opinion – patriotique et revancharde – qui tend à se radicaliser, Lamarque profite pleinement des circonstances extraordinaires et des opportunités que lui offrent les révolutions des années 1830 pour se hisser parmi les chefs de l'opposition et des patriotes européens, à l'égal d'un La Fayette qui aurait eu de l'ambition. Ne voulant pas se cramponner à une opposition stérile comme son nouveau « héros », il tente de faire bouger les lignes, quitte à durcir son discours en jouant la rue contre la Chambre si nécessaire. Sa liberté d'action n'est pas confrontée aux réalités du pouvoir qui exigent de faire des compromis pour gouverner. Dès lors, il n'a pas à subir la déception des patriotes qui se reconnaissent dans une intransigeance qu'un historien orléaniste a pu qualifier de « chauvinisme »<sup>1</sup>. Ce jeu risqué finit toutefois par se retourner contre lui puisqu'il l'éloigne des postes à responsabilités auxquels il aspire et le marginalise dans « une singulière opposition »<sup>2</sup>.

Depuis son engagement révolutionnaire, Maximien Lamarque n'a jamais cessé de vouloir être un acteur de son temps. Son parcours témoigne d'une continuité dans l'ambition de jouer les premiers rôles parce que la rupture née de 1789 lui permet de l'envisager. Il profite des promotions rapides de la Révolution pour s'élever dans la hiérarchie. Le Consulat en fait un général et le place au premier rang de la société voulue par le Premier consul. Jusqu'en 1809, il a su profiter des opportunités à chaque fois qu'elles se sont présentées. Confiné sous l'Empire à un rôle subalterne, la carrière parlementaire lui donne une nouvelle possibilité d'assouvir sa prétention d'occuper le devant de la scène à la Chambre des députés avant d'avoir « l'ambition d'aller plus loin »<sup>3</sup>, c'est-à-dire en participant à un gouvernement. La révolution de Juillet ne fait qu'accroître cette ambition parce qu'elle donne la possibilité à l'ancienne opposition libérale de faire partie de ces hommes destinés à diriger le pays. Mais ses excès rhétoriques à l'encontre d'un régime qui privilégie la stabilité de la Charte à l'espoir de renouer avec un passé glorieux, ses emportements à l'égard d'un gouvernement qui prône le maintien de l'ordre social au détriment de l'élargissement du corps électoral, lui enlèvent irrémédiablement toute possibilité d'être un personnage de premier plan. Il doit se contenter d'être l'un des chefs d'une opposition hétéroclite et impuissante à faire basculer la majorité du pays légal dans son camp.

Lamarque est toutefois fier de ce qu'il a réalisé au nom de la liberté et de la patrie durant ses quarante-deux années en tant que militaire et homme politique (1790-

---

1 A. Trognon, *Vie de Marie-Amélie, reine des Français*, Calmann-Lévy, Paris, 1874, p. 226.

2 A.N. 566 AP/27. Dossier 2. Lettre de Mauguin à Max. Lamarque, Paris le 27 mai 1831.

3 A.N. 566 AP/26. Dossier 2. Lettre de Max. Lamarque à Durrieu, Saint-Sever le 30 juillet 1819.

1832). C'est pendant cette période que la France a expérimenté plusieurs régimes politiques avant d'arriver à la synthèse conciliant les idéaux de 1789 et la monarchie constitutionnelle. Cette période a également permis à la génération influencée par les idées des Lumières à laquelle se rattache Lamarque, d'accéder aux responsabilités et de participer à l'ascenseur social. En tant que militaire, il s'est distingué comme un formidable meneur d'hommes doté de réelles qualités d'adaptation sur le terrain, comme un bon officier d'état-major et comme un spécialiste de la contre-guérilla, contre laquelle beaucoup de généraux ont perdu en crédibilité. Il n'en reste pas moins un acteur secondaire de cette épopée napoléonienne qu'il n'a souvent vécue que par procuration. La carrière parlementaire lui a donné une nouvelle occasion de servir la nation et, d'une certaine manière, lui a permis de poursuivre une carrière militaire qu'il a adaptée aux contraintes du parlementarisme. Il y a vu l'opportunité de réussir comme député là où il a échoué précédemment comme militaire : faire partie des personnages en vue de son temps et n'y réussir que partiellement. Patriote jusque dans la pleine acception du terme, il s'est montré soucieux de sauvegarder les idéaux pour lesquels il s'est battu et de défendre le souvenir d'une époque glorieuse dont il espère le retour. Le « fougueux député » ne s'est jamais éloigné de la ligne qu'il s'est fixée : rendre à la France la place qui est la sienne, la première.

# INDEX

## INDEX<sup>1</sup>

- ALCALA GALIANO, libéral espagnol, 65  
ALEMBERT (d'), 104, 405  
ALEXANDRE I<sup>er</sup>, 46, 57, 58, 84, 91, 130, 133, 264, 272, 287, 334  
ALLIX, général, 339  
ALMERAS, général, 390, 398  
ALQUIER, ambassadeur, 215  
AMBERT, général, 316  
AMHERST, dramaturge anglais, 401  
ANDIGNÉ (d'), général vendéen, 308  
ANGEBAULT, 254, 258  
ANGOULÊME, duc d', 29, 39, 276, 286, 342  
ANGOULÊME, duchesse d', 294, 306  
ANTHOUARD, général d', 232  
APPONYI (Rodolphe), 67, 75  
ARAGO (Jacques), 58, 76, 83, 84, 186, 260, 270, 271  
ARGOUBET, général d', 383  
ARGOUT (d'), ministre, 47, 48  
ARNAULT (Antoine-Vincent), 35, 36, 78, 330, 396, 398, 404, 405, 411  
ARNAULT (Lucien), dramaturge, 396  
ARTAGNAN (d'), 31  
AUBRY (François), député, 159  
AUDIN-ROUVIERE, médecin, 398, 411  
AUDRY DE PUYRAVEAU, député, 431  
AUGEREAU (Charles), maréchal duc de Castiglione, 77, 87, 190, 191, 194, 196, 201, 202, 204, 237, 253, 260, 270  
AUGEREAU (Pierre), général, 197, 202  
AUTEL, (d') aide de camp de Moncey, 168  
AUTICHAMP (d'), général vendéen, 307, 308, 310, 336  
AUZAC-MARAYA, secrétaire, 423  
AVRIL, général, 170  
BABEUF (frères), 79  
BAGNÉRIS, général, 19, 47, 99, 149, 156, 162, 165  
BAILLE, député, 163  
BAILLY, 133, 134  
BALBI (Spiridione), patriote grec, 467  
BALGUERIE-STUTTENBERG, 370  
BALZAC, 83  
BAOUR, écrivain, 404  
BARADÈRE, abbé, 423  
BARAGUEY D'HILLIERS, général, 250, 254, 256, 267  
BARBOU, général, 213, 253  
Barennes (Jean), archiviste, 88  
BARÈRE, 36, 154, 169, 317, 395, 398  
BARNAVE, 107, 111, 119, 121, 123, 130, 134, 141  
BARRAS, 171  
BARRAULT-ROULLON, commissaire des guerres, 84  
BARRÈS (Maurice), 86  
BARROILHET, chanteur, 166  
BARROT (Odilon), 44, 45, 47, 48, 62, 375, 430, 443, 444, 447, 451, 458, 459, 464  
BARRY, vicomte de Lannux, 95  
BARTHÉLÉMY (Auguste), poète, 73, 74, 124, 411  
BASQUIAT (famille), 93  
BASQUIAT-MUGRIET (Alexis), député, 106, 107, 113, 118, 121, 135  
BASQUIAT-TOULOUZETTE (Clément de), maire, 420  
BASQUIAT-TOULOUZETTE (Nathalie de), 82  
BASTERRÈCHE (Eugène), député, 79, 451  
BASTERRÈCHE (Jean-Pierre), 166, 167, 169, 173, 183, 192, 254, 285, 318, 326, 335, 353, 366, 378, 383-385, 397, 413, 426, 451  
BASTERRÈCHE (Léon), 385  
BASTERRÈCHE (Marie Anne Joséphine épouse Courtiau), 166, 173, 383  
BASTIAT (Frédéric), 80, 434  
BASTIDE (Jules), 373  
BATAILLE, chef de bataillon, 232  
BATBEDAT, administrateur, 157  
BAVOUX (Nicolas), journaliste, 376  
BEAUHARNAIS (Alexandre de), 133  
BEAUHARNAIS (Eugène de), 226-228, 230, 253, 416, 459  
BEAUHARNAIS (Hortense de), 114, 284  
BEAUMARCHAIS, 403, 406

1 Le nom des historiens et des érudits ont été écrits en minuscule.

BEAUVAIS DE PRÉAU, général, 35  
 BEGAT (Pierre), ingénieur-géographe, 79  
 BEHIC (Michel), banquier, 329, 331, 385, 386  
 BEKER, général, 427  
 BELLIARD, général, 360  
 BELLISSEN, marquis de, 368  
 BÉRANGER, chansonnier, 70, 354, 363, 395, 404  
 BERDECO, associé de Basterrèche, 383  
 BERESFORD, général anglais, 271  
 BERLIER (Théophile), député, 411  
 BERNADOTTE, maréchal, 176, 190, 234, 235, 404  
 BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, 104  
 BERNÈDE, avocat, 106  
 BERRY, duc de, 279, 280, 284, 286, 288, 291, 295, 344, 366, 447  
 BERRY, duchesse de, 47, 57, 75  
 BERTHEZÈNE, général, 233  
 BERTHIER (Alexandre), maréchal prince de Wagram, 82, 175, 177, 178, 180, 181, 183, 188, 190, 191, 194, 204, 210, 212-214, 216, 234, 382, 385, 386  
 BERTHIER (César), général, 25, 204, 210, 212, 213, 216  
 BERTIER DE SAUVIGNY (Alexis), lieutenant, 40  
 BERTIN (Louis-François), 45  
 BERTON, général, 360, 361, 409  
 BERTRAND, général, 18, 48, 72, 87, 154, 169, 352, 398  
 BERWICK (Jacques de Fitz-James), duc de, 18  
 BESSIERES, maréchal duc d'Istrie, 11, 231, 235, 236  
 BETHMANN, banquier, 202, 382  
 BEUGNOT, 40, 43, 283  
 BEURMANN, général, 268  
 BIGARRÉ, général, 20, 268, 305, 311  
 BIGEX, adjudant-commandant, 320  
 BIGNON, 250, 301 335, 346, 359, 360, 464  
 BIGOT DE PREAMENEU, 128  
 BILLARD (Auguste), 61, 306, 451  
 BISHOP (Henriette), 415  
 BISIGNANO, prince de, 217  
 BLACAS, comte de, 280  
 Blanc (Louis), 76  
 BLANQUI, 58  
 Bluche (Frédéric), 298  
 BLÜCHER, 301, 310  
 BODIN, compagnie, 171  
 BOIGNE, comtesse de, 76  
 BOLINGBROKE, 333  
 BONAPARTE (Caroline), 241, 247, 248  
 BONAPARTE (Jérôme), 37, 416  
 BONAPARTE (Joseph), 7, 20, 23-25, 36, 48, 52, 53, 73, 88, 95-98, 101, 103, 106-108, 112, 113, 115, 118, 122, 125, 131, 135, 137, 143, 165, 166, 189, 203, 204, 207-218, 220, 224, 226, 233, 240, 248, 265, 270, 271, 273, 303, 304, 353, 394, 399, 428, 439, 466  
 BONAPARTE (Louis-Napoléon), 81, 353  
 BONAPARTE (Louis), 239  
 BONAPARTE (Lucien), 78, 173, 178, 186  
 BONNET (Jean), général, 450  
 BONNET (Joseph), journaliste, 88, 89  
 BONNIER, plénipotentiaire, 172  
 BORDENAVE, abbé, 128, 416  
 BORSA (Vincenzo), patriote suisse, 467  
 BORY DE SAINT-VINCENT, 330, 335, 340, 398, 405  
 BOSCH, agronome, 389, 398  
 Bouchet (Thomas), 58, 83, 85, 307  
 BOUILLÉ (Louis de), officier, 204, 208  
 BOUILLY (Fanny), 285  
 BOUILLY (Jean-Nicolas), écrivain, 285  
 BOULAY DE LA MEURTHE, 398  
 BOULOGNE, abbé de, 285  
 Bourdieu (Pierre), 13  
 BOURGET (Paul), écrivain, 86  
 BOURMONT, général de, 33  
 BOUVIER-DUMOLARD, préfet, 338  
 BOYER (Alexis), chirurgien, 54  
 BRAYER, général, 304, 309  
 BRETHOUS-LASSERRE (Bernard), député, 96  
 BRETHOUS-LASSERRE (famille), 93  
 BRETHOUS-LASSERRE (Jean-Pierre), propriétaire, 96  
 BRETHOUS-LASSERRE (Jean), vérificateur dans les domaines, 167  
 BRETHOUS-PEYRON, député, 80  
 BRICE, colonel, 334, 335  
 BRISSON Madame, 173  
 BRISSOT, 137, 141  
 BROGLIE (Victor de), ministre, 443  
 BROUSSAIS (Casimir), médecin, 54

BROUSSAIS (François), médecin, 52-56  
 BROUSSIER, général, 228, 232  
 BRUGES, comte de, 281  
 BRUGUIÈRE (Antoine), secrétaire de Jérôme Bonaparte, 37, 189  
 BRUN (Adélaïde Courtiau épouse), 166, 383  
 BRUN (Joseph), négociant, 48, 166, 318, 375, 426, 450, 452  
 BRUNE, maréchal, 11, 316  
 BRUNEL (Ignace), député, 163  
 BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE, général, 180  
 BRUNON (Jean), collectionneur, 18  
 BRUSLART, chevalier de, 323  
 BRUYÈRE, colonel, 203  
 BUSSY-RABUTIN, écrivain, 411  
 CABANNES (Gabriel), érudit, 88  
 CABIRO (Joseph), homme d'affaire de Lamarque, 22  
 CADOUA, 195, 229, 285  
 CAHUZAC DE CAUX, évêque d'Aire, 96, 108  
 CALVO, banquier espagnol, 466  
 CAMBACÉRÈS, 43, 166, 183, 184, 330, 332, 333, 397, 413  
 CAMBRONNE, général, 34  
 CAMPREDON, général, 206  
 CANOSA, prince de, 220  
 CANUEL, général, 30, 34, 336, 337, 347, 403  
 CAPELLE, ministre, 441  
 CARAMAN, duc de, 75  
 CARDENAU, général, 79, 100, 365, 383, 432, 433, 451  
 CARNOT (Hippolyte), 373  
 CARNOT (Lazare), 36, 153, 164, 168, 299, 317  
 CARNOT (Sadi), physicien, 48  
 CARO, général espagnol, 147  
 Caron (Jean-Claude), 15, 25, 26, 74, 358  
 CARREL (Armand), 457, 464  
 CARRÈRE DE LOUBÈRE, préfet, 323-325  
 CARRION-NIZAS, colonel, 406, 409  
 CARRON DU VILLARDS, chirurgien, 54  
 CASENAVE (Antoine), député, 169  
 CASTAIGNÈDE (Bertrand), député, 111, 118  
 CASTLEREAGH, 286  
 CATHERINE II, 287  
 CATON, 57, 71, 345  
 CAUCHOIS-LEMAIRE, 464  
 CAULAINCOURT (Adrienne de Canisy épouse), duchesse de Vicence, 396, 414  
 CAUNA (Vincent de), maire de Saint-Sever, 325  
 CAUX, général de, 181, 426  
 CAVAIGNAC (Eugène), général, 811  
 CAVAIGNAC (Godefroy), journaliste, 58, 76, 451  
 CAVAIGNAC (Jacques), général, 245  
 CAVAIGNAC (Jean-Baptiste), député, 144, 153, 156, 157  
 CAVAIGNAC (Marie-Julie), 247, 248, 394  
 CAVENTOU, pharmacien, 390  
 CÉRISIER (Antoine), écrivain, 410  
 CERUTTI, journaliste, 121  
 CERVONI, général, 233  
 CÉSAR (Jules), 162  
 CHAMBARLHAC, général, 235  
 CHAMFORT, journaliste, 103  
 CHAMPMARTIN, peintre, 18  
 CHANTELAUZE, ministre, 441  
 CHAPEAU (Théodore-Hippolyte-Désiré), officier, 71  
 CHARDEL, député, 376  
 CHARETTE (François Athanase), 305  
 CHARLES (Hippolyte), 171  
 CHARLES IX, 434  
 CHARLES MARTEL, 295  
 CHARLES X, comte d'Artois, 46, 281, 283, 286, 341, 428, 430, 431, 434, 435, 444, 448  
 CHARLES, archiduc, 182  
 CHARPENTIER, général, 232  
 CHASSELAT, graveur, 35  
 CHATEAUBRIAND, 15, 336, 363, 404, 407  
 CHATEAUNEUF (de), écrivain, 35  
 CHATELAIN, gérant, 62, 81, 375, 388, 406, 464  
 CHAUSSIER, médecin, 65  
 CHAUVÉLIN, député, 48, 262, 335, 346, 398  
 CHAVARDÈS, général, 221  
 CHAZAL, général, 461  
 CHEVALIER DE CAUNAN, préfet, 378

CHEVET, cuisinier, 54  
 CHODERLOS DE LACLOS, 141  
 CHODZKO (Léonard), aide de camp de La Fayette, 410, 464  
 CICÉRON, 101, 102, 401, 410  
 CIPRIANI-FRANCESCHI, espion, 221  
 CLAPARÈDE, général, 180, 342  
 CLARKE, général duc de Feltre, 238, 249, 250, 263, 264, 270, 288  
 CLARY (Marius), chef d'escadron, 215  
 CLAUZEL, maréchal 18, 38, 62, 66, 67, 314, 323, 341, 362, 397  
 CLERMONT-TONNERRE (Gaspard de), 39, 216, 258  
 CLUYS, aide de camp de Savary, 317  
 COCKBURN (William), physicien écossais, 104  
 COLBERT (Édouard de), général, 295  
 COLBRAN, chanteuse espagnole, 247  
 COLLETTA (Pietro), officier napolitain, 220  
 COMTE (Charles), journaliste, 38, 298  
 CONROUX, général, 235  
 CONSTANT (Benjamin), 54, 56, 59, 61, 68, 72, 265, 299, 343, 345, 348, 360, 366, 374, 394, 405, 411, 425, 430, 431  
 COPONS, général espagnol, 272  
 CORBIÈRE, ministre, 54, 55, 361  
 CORCELLES, député, 62, 360, 376  
 CORNAC, médecin, 54  
 CORNEILLE (Pierre), écrivain, 98  
 CORNEILLE (Thomas), écrivain, 98  
 CORRÉARD (Alexandre), 406  
 CORVISART, médecin, 53  
 COULMANN, avocat, 395, 414  
 COURIER (Paul-Louis), 30, 411  
 COURTIAU (Jean), négociant, 165-167, 188, 329, 382, 383  
 COURTIAU (Louise) 165-167, 173, 174, 237, 271, 294, 381, 382, 412  
 COURTILZ DE SANDRAS, écrivain, 91  
 COURTIN (Eustache), 26, 27, 330, 338, 398, 404-406, 409, 444, 460  
 CURÉLY, chef d'escadron, 257  
 CUSSY (de), diplomate, 52, 63  
 CUSTINE, général, 144  
 CZARTORYSKI (Adam), homme politique polonais, 18  
 DABADIE, aide de camp de d'Estaing, 383  
 DALBERG, 443  
 DAMAS, duc de, 294  
 DARRICAU, baronne, 54, 383  
 DARTIGOEYTE, député, 145, 146, 157  
 Daru (Émile), érudit, 88, 145  
 DAUMESNIL, général, 48  
 DAUMIER (Honoré), caricaturiste, 74  
 DAURE (Hector), ministre, 241, 243  
 DAURIAC, aide de camp de Lamarque, 316  
 DAVID (Jacques-Louis), 74, 396  
 DAVILLIER (Julie), 285, 394-398, 404, 414  
 DAVOUT, maréchal prince d'Eckmühl, 11, 310  
 DECAEN, général, 83, 256, 258, 260-264, 267-270, 294, 314  
 DECAZES (Élie), 23, 34, 319, 324, 326, 327, 330, 335-339, 344, 349, 397, 418  
 DECHEGARAY (Chrysostome), maire de Bayonne, 192  
 DECRÈS (Rosine Anthoine épouse), duchesse, 284  
 DEFERMON (Jacques), 317, 331, 334, 338  
 DEFRANCE, général, 360  
 DEJEAN, général, 201  
 DELAAGE, général, 305  
 DELABORDE, général, 19, 20, 151, 158, 160, 303, 308  
 DELACROIX, colonel, 232  
 DELANEUVILLE, intendant, 443  
 Delaunay (Paul), 56  
 DELAVIGNE (Casimir), poète, 404  
 DELCABRE, général, 263  
 DELCROS (Jean), payeur, 387  
 DELESCLUZE (Charles), 58  
 DELESSERT (Benjamin), 465  
 DELMAS, général, 196  
 DELORT, général, 149, 162, 395, 406, 407  
 DEMARÇAY, général, 376, 454  
 DÉMOSTHÈNE, 460  
 DERMONCOURT, général, 59  
 DÉRY, général, 241, 394  
 DESAIX, général, 18, 32  
 DESCHAPELLES (Alexandre), ancien commissaire des guerres, 58, 59  
 DESGENETTES, médecin, 72  
 DESJARDIN, général, 22, 202

DESMAZURES, abbé, 397  
 DESMOULINS (Camille), 119, 124  
 DESNOYERS, général, 155, 156  
 DESPÉRIERS DE LAGÉLOUZE, député, 367  
 DESPORTES (Félix), préfet, 339, 398, 461  
 DESSEIN, général, 156, 159  
 DESSOLES (Irénée-Yves), évêque, 189  
 DESSOLES (Jean-Joseph), général, 149, 162, 176, 178, 180, 181, 182, 191, 284, 288-290, 317, 318, 323, 328, 339, 344, 353, 366, 397, 398, 418  
 DESTUTT DE TRACY, 441, 452  
 DIANDAR (Magdeleine), 414  
 DIDEROT, 102, 405  
 DIEULAFOY (Michel), dramaturge, 247  
 DIGONET (Antoine), colonel, 146  
 DIOCLÉTIEN, empereur, 98  
 DIVES (Étienne), pharmacien, 393  
 DOLOMIEU (Christine Zoé de Montjoye épouse), duchesse de, 351, 415  
 DONNADIEU, général, 41  
 DORSENNE, général, 385  
 DOSSE (François), 13  
 DREUX-BRÉZÉ, 129  
 DROUOT, général, 72, 231, 317, 386  
 DU LYON (Marc-Antoine), député, 372, 373, 376  
 DUBOIS D'ANGERS, député, 69  
 DUBOIS et LOISEAU (pension), 417  
 DUBOIS-CRANCÉ, 176  
 DUBOUCHET, agent royaliste, 307  
 DUBOURG (Joseph Patrice Fouchard dit), général, 467  
 Duby (Georges), historien, 14  
 DUCASSE (Désirée), 98, 107, 122, 128, 174, 202, 237, 250, 324, 362, 388, 415, 416  
 DUCASSE (Maximien), 68  
 DUCASSE (Pascal), 237, 328  
 DUCHAFFAULT, officier vendéen, 308  
 DUCOS (Nicolas), général, 193  
 DUCOS (Roger), 106, 161, 176, 193  
 DUFAU (Antoine), député, 111  
 DUFAU (Mathieu), procureur, 96, 97  
 DUFAU-LAMARQUE (Ursule), 96, 97, 157, 415  
 DUFOUR (Léon), médecin, 16, 23, 50, 55, 87, 96, 143, 152, 428  
 DUGOMMIER, général, 25  
 DUHESME, général, 209  
 DULAU, élève de Saint-Sever, 69  
 DULAURE (Jacques-Antoine), 410  
 DULONG, député, 76  
 DUMAS (Alexandre), écrivain, 31, 46, 57, 61, 63, 84, 91  
 DUMAS (Alexandre), général, 149  
 DUMAS (Mathieu), général, 40, 62, 204, 376, 397, 409  
 DUMONT D'URVILLE, amiral, 451  
 DUMOULIN (Evariste), journaliste, 419, 420  
 DUMOULIN (Jean), gantier, 52, 57, 293, 334, 419, 420  
 DUMOULIN (Pierre-Mathieu), député, 293  
 DUMOURIEZ, général, 144, 401  
 DUMOUSTIER (Pierre), général, 443  
 DUMOUSTIER, phrénologue, 55  
 DUNOYER (Charles), journaliste, 38, 299  
 DUPATY (Emmanuel), écrivain, 404, 411  
 DUPIN (André), député 62, 93, 374, 410, 428, 445-447, 454, 459, 460  
 DUPIN (Charles), député, 62, 410  
 DUPIN DE JUNCAROT (famille), 93  
 DUPONT, général, 253, 279, 283  
 DUPONT DE L'EURE, 72, 360, 430, 442, 447, 452  
 DUPORT (Adrien), député, 111, 130, 141  
 DUPOY DE GUITARD, député, 192  
 DUPRAT (Pierre), député, 193  
 DUPUY (Henri), imprimeur suisse, 73  
 DUPUY, marchand de bois, 51  
 DURBACH, député, 317  
 DUROC, général, 189-191, 382  
 DURRIEU, général, 25, 41, 80, 89, 100, 227, 230, 231, 234, 247, 282, 331, 335, 418  
 DUSSAUT, avocat, 97  
 DUTERTRE (André), peintre, 18  
 DUVIDAL DE MONTFERRIER (Jeanne), 166  
 DYZÈS, sénateur, 161, 193, 383  
 ÉLISABETH de France, fille de Louis XVI, 285  
 ÉMION, chef de bataillon, 263  
 EPAMINONDAS, 182  
 ÉPICURE, 100  
 ERNOUF, général, 163

EROLES (d'), baron, 255, 260, 267  
 ESCALIER (Alexis), domestique de Lamarque, 334, 415  
 ESCALIER (Alfred), 82, 415  
 ESCOQUIZ (Juan de), précepteur de Ferdinand VII, 271  
 ESPERT, général, 263  
 ESTAING (d'), amiral, 383  
 EXELMANS général, 9, 37, 48, 52, 57, 241, 330, 339-341, 394, 397  
 FABRE (Auguste), 451  
 FABRE (Claude Dominique Côme), député, 163  
 FABVIER, colonel, 360, 363, 457  
 FALCK, ministre hollandais, 332  
 FALCONNET, banquier, 387  
 FARINELLI, caporal, 220, 222  
 FAYE (Henry), lithographe, 71  
 FERDINAND I<sup>er</sup>, roi des Deux-Siciles, 357  
 FERDINAND VII, 271, 356, 361, 467  
 FERRI-PISANI, ministre, 216  
 FEUQUIÈRES, général de, 410  
 FITZ-JAMES (Édouard de), pair démissionnaire, 64  
 FLAVIGNY, agent royaliste, 308  
 FLOREZ ESTRADA (Alvaro), libéral espagnol, 66  
 FOUCHÉ, 23, 25, 36, 184, 234, 291, 300, 301, 306, 308, 317-319, 322-324, 346  
 FOUQUIER, médecin, 53, 54  
 FOX (Charles James), homme politique anglais, 273, 351, 410, 429  
 FOY, général 11, 15, 18, 24-27, 38, 40-44, 50, 54, 56, 59, 61, 65, 70, 71, 74, 79, 99, 119, 135, 138, 142, 157, 202, 247, 277, 310, 312, 320, 341, 346, 348, 360, 362, 374, 400, 409, 419, 422-424, 428  
 FRA DIAVOLO (Michele Pezza), 203  
 FRANCHET D'ESPÉREY, directeur de la police générale, 360  
 FRANCOIS I<sup>er</sup>, 93, 465  
 FREDERIC II de Prusse, 411  
 FRÉGEVILLE, général, 168  
 FRIRION, général, 406  
 Fureix (Emmanuel), 61  
 GABILLOT, adjoint au maire, 54  
 GACHARD (Jean), aubergiste, 24  
 GADDA CONTI (Pietro), écrivain italien, 84  
 GAILLARD (Pierre), député, 78, 95  
 GALL (Franz Josef), médecin allemand, 52, 54, 124, 126, 128, 411  
 GALOIS (Evariste), républicain, 59, 68  
 GALOTTI (Antonio), patriote napolitain, 468  
 GARNIER, pair, 319  
 GARNIER-PAGES (Étienne), député, 46, 48, 59, 62  
 GARRAU (Pierre-Anselme), 149, 152, 153, 160, 163, 170, 328, 329, 333, 339, 413  
 GAUBERT, médecin, 54  
 GAULDRÉE-BOILEAU (de Lacaze), député, 383  
 GAUTIER, général, 233  
 GENÈVE (Maurice de), 71  
 GEORGE IV, roi d'Angleterre, 457  
 GÉRANDO (Joseph de), 25, 262, 265, 270, 278, 284, 335  
 GÉRANDO (Marie-Anne de), 25, 265, 269, 284, 287, 319, 335, 396, 399, 414  
 GÉRARD, maréchal, 38, 62, 314, 367, 407, 435, 443  
 GÉRARD (François), peintre, 396  
 GILLY, général, 235  
 GIONO (Jean), 47  
 GIRARDIN (Stanislas de), 36, 216  
 GIRODET, peintre, 396  
 GISQUET, préfet de police, 58, 451  
 GNEISENAU, général prussien, 48  
 GODEFROY (Adrien), graveur, 35  
 GODOY (Manuel), 184, 186, 187  
 GOHIER, directeur, 176  
 GOURAUD, général, 87  
 GOURGAUD, général, 41, 398, 409  
 GOUVION, général, 235  
 GOUVION SAINT-CYR, maréchal, 36, 38, 203, 289, 317, 336, 340, 397, 402, 418, 455  
 GREFFULHE et MONTZ (banque), 165  
 GRÉGOIRE, abbé, 130, 348, 423  
 GRENIER, général, 182, 243-245  
 GRIGNY, général, 206  
 GRIMOARD, colonel de, 410  
 GROS, peintre, 296, 298, 419  
 GROUCHY, maréchal, 314  
 GROULT DE TOURLAVILLE (F-L.), journaliste, 73, 74  
 GRÜNDLER, général, 319

GUARIGLIA, capimassa, 208  
 Gueniffey (Patrice), 12  
 GUÉRIN, peintre, 396  
 GUERNON-RANVILLE, ministre, 441  
 GUILLAUME DE VAUDONCOURT, général, 291  
 GUILLAUME I<sup>er</sup>, roi des Pays-Bas, 329, 331, 332, 334  
 GUILLAUME III d'Orange, roi d'Angleterre, 351  
 GUILLOT, général, 253  
 GUIZOT, 47, 344, 372, 443, 446, 459  
 HAMELIN (Fortunée), 284  
 HAMELINAYE, général, 263, 305, 314  
 HANNIBAL, 410  
 HAREL (Charles-Jean), 36, 330  
 HARISPE, général, 149, 160, 192  
 HAUSSEZ (d'), ministre, 89, 431-433, 441, 458  
 HAXO, général, 295, 314  
 HEGEL, 48  
 HEINE (Heinrich), 62, 67, 75  
 HENRI IV, 204, 410  
 HÉRICOURT (d'), général, 305  
 HESSE-DARMSTADT (Christian de), général autrichien, 202  
 HESSE-PHILIPSTAHL (Philippe de), général napolitain, 205  
 HEUDELET, général, 386  
 HOCHE, général, 87, 207  
 HORACE, 83, 102, 396, 398  
 HOSTEN (Jean Lamothe-), 114  
 HOSTEN (Marie-Françoise de Louvigny épouse), 114, 155, 394  
 Houssaye (Henry), 289  
 HUET, général, 168, 169  
 HUGO (Victor), 9, 10, 27, 29, 31, 85, 464  
 HULIN général, 291, 331, 334  
 HULOT, général, 33  
 HUME (Joseph), député anglais, 466  
 ICHON (Pierre), député, 146  
 ISON (d'), colonel, 437, 438,  
 IVAN IV le terrible, 287  
 JACQUEMINOT, général, 440, 461  
 JACQUES II Stuart, roi d'Angleterre, 351  
 JAUCOURT, 319  
 JAY (Antoine), 35, 411  
 JEAN, archiduc, 182, 227, 228, 230  
 JEAN, prince-régent du Portugal, 184  
 JELLACHICH, général autrichien, 201  
 JOMINI, général, 152, 403, 409  
 JONOMA (Santiago), consul d'Espagne, 334, 362  
 JORDAN (Camille), 335  
 JOSEPHINE (Rose de Beauharnais), impératrice, 114, 155, 166, 171, 201, 237  
 JOURDAN, maréchal, 397  
 JOUY (Étienne de), 35, 359, 396, 404, 405, 411  
 JUNCKER, adjudant-général, 164, 168, 169  
 KELLERMANN, maréchal, 144  
 KELLERMANN, général, 314, 386, 464  
 KLÉBER, général, 18  
 KOCH (Robert), médecin allemand, 51  
 KOECHLIN, industriel, 360  
 KOSCIUSZKO, général polonais, 18  
 KOTZEBUE, dramaturge allemand, 357  
 KRAY, général autrichien, 181  
 Kriegel (François), historien, 16  
 LA BÉDOYÈRE, 32, 457  
 LA BÉRAUDIÈRE, agent royaliste, 308  
 LA CORBIÈRE, médecin, 54, 55  
 LA FAYETTE, 10, 38, 44-48, 61, 62, 66, 68, 71, 72, 76, 111, 112, 120, 130, 133, 134, 141, 300, 347, 348, 360-362, 365, 375, 398, 410, 425, 430, 431, 438, 439, 442, 444, 445, 447, 451, 459, 463, 464, 466-468  
 LA FEUILLADE, ambassadeur, 213, 224  
 LA FONTAINE, 409, 411  
 LA NEUFVILLE), évêque de Dax, 108, 125  
 LA POTHERIE, général royaliste, 41  
 LA RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX, 112  
 LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, duc de, 65  
 LA ROCHEJAQUELEIN (Auguste de), 308, 312, 317, 336  
 LA ROCHEJAQUELEIN (Henri de), 309  
 LA ROCHEJAQUELEIN (Louis de), 308, 309, 336  
 LA TOUR D'AUVERGNE (Théophile Malo Corret de), 149, 150, 158, 160, 162, 163  
 LA TOUR DU PIN, ambassadeur, 332, 338  
 LA TOUR MAUBOURG, général de, 340  
 LA VAUGUYON, duc de, 239, 241  
 LABBEY DE POMPIÈRES, 431

LABORDE (Léonard), journaliste, 82, 86, 145, 364  
 Laborde-Lassale (André de), érudit, 87,  
 LABORDE-LASSALE (Jeanne de), 93  
 LABRIFFE (Pierre-Arnaud de), 247  
 LACÉPÈDE, 101  
 LACOMBE (Jean-Pierre), député, 159  
 LACUÉE, général, 162, 181  
 LACY, général espagnol, 260, 267  
 LAFAURIE (Aimée), 414, 419  
 LAFAURIE (Marie-Élisabeth), 250, 416  
 LAFAURIE (Pierre-François), inspecteur des finances, 426  
 LAFFITTE (Albine), 419, 420  
 LAFFITTE (Jacques), 44, 47, 48, 52, 59, 62, 65, 345, 360, 373, 375, 376, 392, 397-399, 401, 407, 419, 420, 424-426, 442-444, 447, 451, 460, 468  
 LAFITTE (François), avocat, 106  
 LAFRANQUE, chirurgien militaire, 72  
 LAHARPE (Jean-François), 103  
 LAHORIE, général, 180, 182, 196  
 LAINÉ (Joseph), ministre, 319, 327, 344, 397, 405  
 LAJOUSKI, général, 206  
 LALANDE, astronome, 5, 103  
 Lallard (François), 82  
 LALLY-TOLLENDAL, député, 111  
 LAMARQUE (Alphonse), comte, 18, 81, 82, 389, 415  
 LAMARQUE (Antoine de), avocat, 92  
 LAMARQUE (Baptiste), négociant, 95, 96, 114, 115, 118, 119, 131  
 LAMARQUE (Benoît), prêtre, 93, 97  
 LAMARQUE (Bernard de), avocat, 93, 95  
 LAMARQUE (Jacques), vicaire général, 96, 97, 112, 123, 125, 126, 128, 161  
 LAMARQUE (Jean), procureur, 93, 94  
 LAMARQUE (Louis), 18, 29, 30, 57, 62, 68, 77, 79, 80, 81, 174, 188, 236, 237, 239, 250, 331, 342, 349, 383, 389, 404, 415-420  
 LAMARQUE (Marguerite), 96  
 LAMARQUE (Maximien dit Max), 81  
 LAMARQUE (Pierre-Joseph), député 20, 24, 95-98, 101, 103, 106-108, 112, 113, 115, 118, 122, 125, 131, 135, 137, 143, 165, 189  
 LAMARQUE (Pierre dit Pétré), religieux, 96, 98, 100, 104, 115, 122, 123, 125, 127, 152  
 LAMARQUE D'ARROUZAT (Isidore), général, 263, 316, 362  
 LAMETH (Alexandre de), 119, 130, 134, 141  
 LAMETH (Charles de), 119, 134, 141, 440  
 LANGERMANN, aide de camp de Lamarque, 18, 44, 442, 464  
 LANGLOIS (Charles), capitaine, 27  
 LANGLOIS (Jean-Charles), peintre, 398  
 LANNES, maréchal, 11, 32, 94, 100, 105, 109, 233  
 LANUSSE (Pierre-Robert), général, 239, 241, 397  
 LAPISSE, général, 197, 202  
 LAPORTERIE, abbé, 113, 114, 126  
 LARNAC (Gustave), député, 81  
 LAROCHE-DUBOUSCAT, colonel, 146, 149, 151, 154-156, 166  
 LARREY (Dominique), 54  
 LARREYRE (Jean-Baptiste), député, 111, 113, 114  
 LARRIEU, avocat, 97  
 LAS CASES (Alexandre), sous-préfet, 264  
 LAS CASES (Emmanuel de), 18, 37, 264, 352, 398, 410  
 Lasserre (Bertrand), 87, 325, 334  
 LASSERRE (Martial), aide de camp de Lamarque, 266, 316, 317  
 LATRILLE, général, 233  
 LAURENCE (Justin), 69, 79, 376, 378, 451  
 LAUROT-PÉTEL, 398  
 LAVAL-MONTMORENCY, duc de, 75  
 LAVALETTE, 289, 326, 398  
 LAVALLÉE (J-V.), secrétaire de Lamarque, 51, 56  
 LAVOLLÉE, secrétaire de Cambacérès, 43, 332, 333, 335, 366, 413, 425  
 LE COMTE (Armand), entrepreneur, 392  
 Le Goff (Jacques), 12, 13, 91  
 LEBEAU (Joseph), ministre belge, 461  
 LEBRUN, 3<sup>e</sup> consul, 184  
 LE CAPITAINE, général, 289  
 LECLERC, général, 11, 173, 175, 177, 179, 184, 187-190  
 LECOURBE, général, 180, 196  
 LEDIEU, secrétaire de Dumouriez, 401

LEFÈBVRE, maréchal duc de Dantzig, 11  
 LEGRAIN (Jean-Baptiste), écrivain, 410  
 LELASSEUX (Pierre), professeur, 311  
 LEMAITRE (Jules), écrivain, 86  
 LEMOINE D'ESSOIES, 417, 418  
 LENNOX, conspirateur bonapartiste, 451  
 Lentz (Thierry), 300  
 LÉON-DUFOUR (Léon), érudit, 16, 23, 50, 87, 143, 145, 152  
 LÉOPOLD I<sup>er</sup>, roi des Belges, 457, 459  
 LEPELETIER (Félix), 66, 330  
 LESPÈS (Louis), médecin, 53, 54, 69, 80, 93  
 LETOURNEUR (Pierre), écrivain, 404  
 LEUCHTENBERG, duc de, 459  
 LHÉRITIER DE L'AIN, écrivain, 35  
 LIEVYNS (A.), écrivain, 79  
 LINGAY (Joseph), journaliste, 362  
 LISFRANC, chirurgien, 53, 54, 57  
 LOS REYES, officier espagnol, 153  
 LOUIS, baron, 426  
 LOUIS XIV, 12, 149, 350  
 LOUIS XVI, 106, 107, 124, 128, 129, 133, 134, 136, 137, 141, 142, 144, 285, 342, 245, 358, 420  
 LOUIS XVII, 285  
 LOUIS XVIII, 28, 39, 271, 276, 279, 282-284, 286, 287, 289, 290, 296, 305, 307, 312, 313, 315, 319, 322, 329, 335, 337, 341-343, 358, 371, 375, 418, 472  
 LOUIS-PHILIPPE I<sup>er</sup>, duc d'Orléans et roi, 41, 44, 48, 53, 59, 60, 65, 67, 78, 80, 286, 293, 349-352, 357, 395-397, 434, 436, 442, 443, 445, 446, 450, 457, 459  
 LOWE (Hudson), 19, 220, 221, 223, 352  
 LUCAT (Marie-Thérèse de), 93, 95  
 LÜCKNER, général, 144  
 MAC DERMOTT, 416, 417  
 MACDONALD, maréchal duc de Tarente, 11, 56, 87, 171, 196, 228-233, 250, 253, 254, 256, 259, 260, 320, 386  
 MACHADO, consul d'Espagne, 362  
 MACK, général autrichien, 201  
 MACPHERSON (James), 404  
 MAISON, général, 407  
 MALARTIC, agent royaliste, 308-310  
 MALET, général, 248  
 MALLET DU PAN, 119, 184  
 MALOUEU, 111  
 MANDAT (Antoine Galiot), 141  
 MANHÈS, général, 246  
 MANSO, colonel espagnol, 266  
 MANUEL (Jacques), 13, 37, 54, 56, 59, 65, 68, 184, 186, 300, 345, 348, 352, 359, 360, 371, 374, 394, 398, 411  
 MARAT, 142  
 MARBOT (Jean-Antoine), général, 168  
 MARBOT (Marcellin), colonel, 202, 310, 338, 405, 406  
 MARET, 284  
 MARIE-AMÉLIE, duchesse d'Orléans et reine, 351  
 MARIE-ANTOINETTE, 285  
 MARIE-LOUISE, impératrice, 271  
 MARMONT, maréchal duc de Raguse, 233, 272, 397  
 MARRAST (Armand), 45, 46, 58, 59, 76, 373, 442, 449  
 MARTAINVILLE, journaliste, 409  
 MARTIGNAC, 374, 427, 468  
 MASSÉNA, maréchal prince d'Essling, 11, 68, 87, 172, 203, 206, 207, 216, 297, 386  
 MAUCO, général, 192  
 MAUGUIN, député 45, 62, 66, 360, 424, 431, 451, 457, 466  
 MAURICE-MATHIEU, général, 83, 190, 191, 259, 262, 263, 265  
 MAURIET DE FLORY, député, 111, 118  
 MAURY, abbé, 111, 120  
 MAXIMIEN-HERCULE, empereur, 98  
 MAZZUCHELLI, patriote suisse, 467  
 MÉCHIN (Alexandre), 360, 399  
 MÉHÉE DE LA TOUCHE, espion, 317  
 MELLINET, général, 461  
 MÉNEVAL, baron de, 353  
 MÉRICAMP (famille), 93  
 MÉRICAMP (Salomon), député, 136, 157  
 MÉRICAMP-DUFAU (Cécile), 98  
 MERLIN DE DOUAI (Eugène), général, 289  
 MERLIN DE DOUAI (Philippe-Antoine), 154, 317, 331, 334, 398  
 MERLIN DE THIONVILLE (Antoine), député, 163  
 MERLIN DE THIONVILLE (Christophe Antoine), général, 52, 204, 216, 220, 272  
 MERMET, général, 209  
 MÉRY (Joseph), poète, 73, 411  
 METTERNICH, 357, 465, 466

MEUNIER, général, 163  
 MICHAUD, libraire, 35, 36, 77, 289  
 Michelet (Jules), 27, 141  
 MILANS, officier espagnol, 255, 266  
 MILTON (John), poète anglais, 411  
 MINA, guérillero espagnol, 361, 362  
 MINET, banquier anglais, 451  
 MIOT DE MELITO, 216  
 MIRABEAU, 111, 120, 121, 123, 127, 129, 130, 137, 138, 142  
 MIRBEL, secrétaire-général, 339  
 MOLIERE, 409, 411  
 MONCEY, maréchal duc de Conegliano, 11, 151, 153, 155, 156, 158-160, 162-165, 167-170, 181, 190, 228, 235, 253, 363, 381, 396, 397  
 MONESTIER (de la Lozère), 157  
 MONESTIER (du Puy-de-Dôme), 156, 166  
 MONJARDET, agent royaliste, 288  
 MONTAIGNE, 411  
 MONTAIN, chirurgien, 54  
 MONTALEMBERT, 104  
 MONTALIVET, ministre, 60, 67, 69  
 MONTBEL, 441  
 MONTECUCOLI (Raimondo), 104, 410  
 MONTESQUIEU, 89, 330, 409, 411  
 MONTESQUIOU (Anne-Pierre de), général, 144  
 MONTESQUIOU, abbé de, 289, 290  
 MONTESQUIOU (Pierre de), aide-major général, 290  
 MONTFORT, peintre, 62  
 MONTHOLON, général de, 166, 352  
 MONTIOT (A.), musicien, 71  
 MONTMORENCY, cardinal de, 128  
 MONTMORENCY, pair, 319  
 MONTSERRAS, général, 221  
 MORA, lieutenant criminel, 97  
 MOREAU, général, 11, 171, 175, 176, 178-183, 190, 195, 196, 203, 229, 319, 353  
 MORHÉRY, étudiant, 359  
 MORTIER, maréchal, 405  
 MOULIN, général, 170, 176  
 MOUTON (Georges), maréchal comte de Lobau, 60, 331, 338, 340, 341  
 MÜLLER, général, 149-151, 153-155, 156, 160, 162, 163, 169, 170, 196  
 MURAT (Joachim), 11, 23, 84, 102, 175, 177, 217, 218, 220, 221, 223-225, 229, 233, 238-250, 273, 382, 385, 466  
 MUSNIER DE LA CONVERSERIE, général, 281  
 NANSOUTY, général, 89  
 NAPIER, général anglais, 409  
 NAPOLEON Bonaparte, 9, 11, 15, 18, 19, 29, 32-34, 36, 42, 43, 45, 52, 63, 70, 73, 78, 84, 89, 105, 142, 170, 172, 173, 175-179, 181-185, 188, 190, 194-197, 199, 200, 204, 205, 212-214, 216-218, 224-241, 243, 245-251, 253, 259, 261-263, 267, 269-275, 281, 283, 284, 286-303, 306, 207, 311, 312, 314, 316, 317, 319, 321, 323, 325, 334, 353, 335, 343, 346, 347, 348, 351-353, 356, 363, 364, 375, 380, 381, 394, 397, 400, 404, 411, 412, 417, 419, 427, 440, 456, 465, 471, 472, 473  
 NAPOLEON II, duc de Reichstadt, 73, 301, 343, 348, 352  
 NASSAU (Maurice de), stathouder, 30, 330  
 NECO, capimassa, 208  
 NÉDONCHEL (de), ex-émigré, 303  
 NEMOURS, duc de, 81, 459  
 NEURISSE (de), lieutenant-général de la sénéchaussée des Lannes, 97  
 NEY (Michel), maréchal prince de la Moskowa, 11, 32, 54, 87, 105, 207, 220, 292, 317, 326, 386, 454  
 NEY (Napoléon), 2<sup>e</sup> prince de La Moskowa, 420  
 NIVELLE DE LA CHAUSSÉE, 98  
 NOAILLES (Paul de), pair, 75  
 NOGUÈS, général, 263, 269, 276  
 NOLLET, capitaine, 152  
 NUMA POMPILIUS, roi de Rome, 414  
 O'MEARA (Barry), 221, 410  
 O'REILLY (Richard), 59  
 ORANGE (Guillaume prince d'), 334, 349  
 ORLOFF, comte russe, 398, 410  
 OUDINOT, maréchal duc de Reggio, 233  
 OVIDE, 300, 333  
 PAGNERRE, éditeur, 407, 428  
 PALMERSTON, ministre anglais, 467  
 PANCKOUCKE, éditeur, 121  
 PAPIN (Jean-Baptiste), sénateur, 384  
 PARTOUNEAUX, général, 214, 245, 405, 407

PASCAL (Blaise), 104  
 PASCAL-VALLONGUE, général, 206  
 PAUL I<sup>er</sup>, tsar de Russie, 287  
 PÉBARTHE, abbé, 125, 132  
 PÉBORDE, chirurgien, 239  
 PELET, général, 27, 62, 231, 406, 409  
 PEPE, général napolitain, 242-244, 358, 398, 450, 466, 468  
 PÉRIER (Casimir), 26, 44-48, 52-55, 59, 71, 78, 79, 431, 443, 447, 448-450, 456, 460, 464, 466  
 PÉRIGNON, maréchal, 221, 294  
 Perrot (Maurice), 87  
 PÉTION, député, 119, 123, 134, 136  
 PETIT, général, 62, 397, 407  
 Petitfils (Jean-Christian), 31  
 PEYRIS (Jean-François-Hippolyte), colonel, 54  
 PEYRON (Jean-Baptiste), républicain, 66,  
 PEYRONNET, ministre, 342, 441  
 PHILIPON (Charles), journaliste, 74  
 PHILIPPE-ÉGALITÉ, 350  
 PICHEGRU, général, 164, 168, 195  
 PIE VI, 124  
 PIE VII, 185  
 PIERRE III, tsar de Russie, 287  
 PIGNATELLI, colonel napolitain, 211  
 PINDARE, 438, 439  
 PINET (Jacques), député, 144, 153, 156, 157, 166  
 PITT (William), 402  
 PLAISANCE (Sophie de Marbois épouse Lebrun, duchesse de), 396  
 PLAUZONNE, général, 250  
 PLUTARQUE, 102, 119, 272, 410, 439  
 PODERIA, duc de, 208  
 POLIGNAC (Jules de), 401, 428, 429, 431, 433, 441, 458  
 POLYBE, 162  
 PORTAL (Antoine), médecin, 18  
 POTENZIANO, marquis de, 220  
 POUDEX, capitaine de, 23, 277  
 POUYER, commissaire-ordonnateur, 451  
 POYFERRÉ DE CÈRE, député, 79, 378, 432, 433, 451  
 POZZO DI BORGIO, 221  
 PRADT (de), abbé, 36, 335, 346, 411  
 PUIG (Tomas), corregidor, 267  
 PUJOL (Josep), miquelet catalan, 83, 84, 265, 266  
 PULLY, général, 232  
 QUESNEL, général, 250, 263  
 RABBE (Alphonse), écrivain, 79  
 RACINE, 10, 396, 409, 411  
 RADCLIFFE (Ann), romancière, 411  
 RAHLENBECK, négociant, 330  
 RAMPON, général, 235  
 RAPHAËL, 388  
 RAPINAT, commissaire du Directoire, 172  
 RASPAIL, médecin, 58  
 RÉCAMIER (Juliette), 285, 396, 412, 414  
 RÉGNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGELY (Michel), 284  
 REILLE, général, 234, 235, 261, 292, 397  
 RÉMUSAT (Charles de), 393, 411, 419  
 RÉMUSAT (Claire Élisabeth de Vergennes épouse), 411  
 RENAULDIN, médecin, 53, 54  
 RENI (Guido), peintre italien, 388  
 RENOARD, commissaire de police, 265  
 REUBELL (Jean-François), 172  
 REYNDERS (Catherine), 166  
 REYNDERS (Corneille Louis), négociant, 166, 235, 329  
 REYNIER, général, 203, 204, 206, 209, 223  
 RICHELIEU, duc de, 319, 336, 338, 343, 344, 397  
 RICORD, chirurgien, 55, 207  
 RIEGO, colonel espagnol, 358  
 ROBERJOT, plénipotentiaire, 172  
 ROBESPIERRE, 99, 107, 119, 133, 134, 136, 137, 141, 154, 156, 157, 159, 438  
 ROCCA (Albert de), 414  
 ROEDERER (Pierre-Louis), 216  
 ROGNIAT, général, 402  
 ROHAN (Louis-Victor de), général autrichien, 201  
 ROLLIN (Charles), écrivain, 410  
 RONCO, capimassa, 208, 209  
 ROUJOUX (Guillaume de), préfet, 264  
 ROUSSEAU, 53, 102, 104, 409, 411  
 ROVIRA, général espagnol, 252, 255, 266  
 ROYER-COLLARD, 345, 375  
 RUMIGNY (de), général, 461  
 RUTY, général, 71  
 SAINT-AIGNAN, 376  
 SAINT-CYR NUGUES, général, 410  
 SAINT-HUBERT, officier vendéen, 312  
 SALABERRY, comte de, 41, 43, 61, 425

SALDANHA, général portugais, 62, 66  
 Salette (abbé), érudit, 88  
 Salette (J.), érudit, 87  
 SALICETI, 220, 221, 224, 241  
 SALIGNY, général, 284  
 SALVA, général, 206  
 SALVANDY, 428  
 SALVERTE, 376, 430, 446, 451  
 SAND (George), 83, 91  
 SANTERRE, général, 155  
 SAPINAUD, général vendéen, 307-309, 311-313  
 SARRAZIN, général, 194  
 SAURET, colonel, 53  
 SAURINE, évêque, 126-128, 180  
 SAUVAN (Jean-Baptiste), intendant du duc d'Orléans, 401  
 SAUVAN (Lucile), 29, 30, 81, 285, 333, 348, 360, 374, 398, 400, 401, 404, 414, 420, 437  
 SAVARY, général, 36, 284, 291  
 SAXE (Maurice de), 104, 410  
 SAY (Jean-Baptiste), 105  
 SCHEFFER (Ary), 396  
 SCHERER, général, 169-172  
 SCHONEN (de), 360, 376, 464  
 Schopp (Claude), 84  
 SCIABOLONE, capimassa, 211  
 SCIARPA, capimassa, 211  
 SCIPION l'Africain, 333, 410, 432, 453  
 SCOTT (Walter), 30, 404, 411  
 SÉBASTIANI, général, 21, 42, 63, 341, 360, 397, 407, 457, 459, 461, 463-465  
 SÉGUR (Philippe-Paul de), général, 409  
 SEIGÉ, officier de santé, 173, 174  
 SÉRAS, général, 232  
 SERCOGNANI, général italien, 66  
 SERRE (de), ministre, 344  
 SÉRURIER, maréchal, 11  
 SERVAN, général, 147, 149  
 SEWRIN, dramaturge, 392  
 SIÉYÈS, 103, 111, 154, 176, 299, 330, 411, 445  
 SIMÉON, ministre, 391  
 SIMON-LORIÈRE, colonel, 41, 425  
 SIMONE, officier de marine napolitain, 245  
 SISMONDI (Jean de), 299  
 SIXTE QUINT, 375  
 SKRZYNECKI, général polonais, 18  
 SMITH (Sidney), amiral anglais, 207, 220  
 SOEHNÉE (Rosaline), 396, 398, 414  
 SOULÈS, général, 235  
 SOULT, maréchal duc de Dalmatie, 10, 28, 105, 261, 264, 269, 271, 272, 281, 283, 317, 347, 396, 397, 405, 419, 420, 448, 449, 453-455, 460  
 SPURZHEIM, physiologiste allemand, 54, 55  
 STAËL (Germaine de), 158, 265, 279, 284, 285, 348, 397, 411, 414  
 STENDHAL, 26, 28, 30, 32, 40, 83, 406  
 SUBERVIE, général, 62  
 SUCHET (Honorine Anthoine de Saint-Joseph épouse), duchesse d'Albuféra, 410  
 SUCHET, maréchal duc d'Albuféra 11, 18, 27, 36, 37, 54, 68, 83, 84, 253, 256, 259-262, 269-273, 276-278, 281, 397, 406, 410, 417  
 SUZANNET, général vendéen, 284, 308  
 SUZZARELLI (Antoine), espion, 221  
 TACITE, 271, 410  
 Taine (Hippolyte), 102  
 TALLEYRAND, 28, 123, 286, 287, 296, 318, 324, 346, 396, 397, 403, 460, 466  
 TALLIEN, 159  
 TALMA, 54  
 TARAYRE, général, 305  
 Tartière (Henri), archiviste, 86, 145  
 TASCHER, colonel, 216  
 TELLIER, député, 163  
 TERNAUX, 345  
 TESTE, commissaire, 334, 335  
 THIBAUDEAU, député du tiers-état, 112  
 THIÉBAULT, général, 187, 228, 403, 409  
 THIENNES (de), ministre de la Police des Pays-Bas, 331  
 THIERS (Adolphe), 10, 410  
 THOLOZÉ, général, 65  
 TIBERGHIEU, banquier, 330  
 TISSOT (Pierre-François), 35, 409  
 TITE-LIVE, 102, 410  
 TOURNON (de), préfet, 249, 327  
 TRAVOT, général 304, 305, 307, 309, 311, 337  
 TRAVOT, baronne, 337  
 TREILHARD, préfet de police, 444  
 TRIAIRE, colonel, 232  
 TRONCIN, médecin, 55  
 TURENNE, vicomte de, 104

UMINSKI, général polonais, 62, 66  
 URBINA, intendant espagnol, 187  
 VALAZÉ, général, 40, 402, 406  
 VALLESANTORO, marquis de, 186  
 Van Tieghem (Paul), 81  
 VARAIGNE, général, 86  
 VATOUT (Jean), écrivain, 411  
 VAUBAN, 104  
 VEDEL, général, 386  
 VERDIER, général, 209, 210  
 VERDOT, écrivain, 79  
 VERGNIAUD, 137  
 VERNET (Horace), peintre, 62, 396, 398  
 VIALETES DE MORTARIEU, maire de  
 Montauban, 281  
 VICTOR, maréchal duc de Bellune, 340  
 VIEILH DE BOISJOLIN, écrivain, 79  
 VIGNOLLE, général, 232  
 VILLÈLE, 340, 342, 344, 369  
 VILLIERS DU TERRAGE, préfet, 306  
 VILMORIN, agronome, 389  
 VINTIMILLE DU LUC, général, 204  
 VIRGILE, 33, 102, 410  
 VITROLLES, 288, 294  
 VOLTAIRE, 53, 102, 104, 320, 396, 409,  
 411  
 VOYER D'ARGENSON, 48, 300, 335,  
 343, 346, 350, 360, 451, 454  
 Waresquiel (Emmanuel de), 13  
 WASHINGTON (George), 461  
 WATREMEZ (Jules), poète, 70, 71  
 WATTIAU (Charles), aubergiste, 332  
 WELLINGTON, 56, 254, 269, 271, 301,  
 310, 330, 331, 400  
 WILLOT, général, 168  
 WILSON, général anglais, 398  
 WOLOWSKI, médecin polonais, 54  
 WORONZOFF, général russe, 334  
 YVART, agronome, 389  
 Zurlinden (Émile), 230



# TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	5
Abréviations	7
Introduction	9
<b><u>CHAPITRE I : DE L'HISTOIRE AU MYTHE</u></b>	<b>31</b>
LE HÉROS-CITOYEN	32
Aux origines d'une popularité	32
Lamarque républicain ?	44
Un contexte explosif	46
UNE SORTIE GÂCHÉE : LES FUNÉRAILLES SANGLANTES DU 5 JUIN 1832	49
Une affaire de santé	49
Une vie abrégée, une mort héroïsée	53
Veillée d'arme	58
Un cortège d'opposants	60
Incidents de parcours	63
L'insurrection	66
Épilogue landais	68
LA SURVIVANCE DE LA MÉMOIRE	70
Le culte rendu au héros	70
Une mémoire occultée ?	75
Un héritage délaissé ?	79
Lamarque dans la littérature	83
Disputes mémorielles	85

<b><u>CHAPITRE II : LES PREMIERS ENGAGEMENTS</u></b>	<b>91</b>
LES ORIGINES	92
Une famille de notables de la Chalosse	92
Éducation et formation : un désir insatiable de s'instruire	98
UN LANDAIS À PARIS	105
La réunion des états généraux	106
Maximien dans la Révolution : la fête de la Fédération	109
Adaptation et formation continue	112
LE JACOBIN	117
L'influence des Amis de la Constitution	118
Une famille révolutionnée : la constitution civile du clergé	123
La mort de l'idole	129
Le sort du roi et l'heure des choix	133
<b><u>CHAPITRE III : FAIRE CARRIÈRE</u></b>	<b>139</b>
L'ARMÉE OUBLIÉE : LES PYRÉNÉES-OCCIDENTALES	139
Faux départ	140
Apprentissage, expériences et jacobinisme	144
Baptême du feu	149
Fontarabie	151
L'après 9 thermidor	153
La guerre est finie	158
STAGNATION	161
Historiographe de l'armée : une sinécure ?	161
L'homme de Moncey	164
Une victime collatérale	168
Les chouans et le Directoire	170
Veuf mais brumairien	173
LES BONS AUSPICES CONSULAIRES	179
A l'état-major de l'armée du Rhin	179
La guerre des Oranges	184
La confiance du gouvernement	188
Franc-maçon et député ?	191
César contre Pompée	194
<b><u>CHAPITRE IV : FRONTS SECONDAIRES</u></b>	<b>199</b>
LA PÉRIODE NAPOLITAINE	200
A l'arrière-garde de la Grande Armée	200
Mourir et voir Naples	203

La pacification du Cilento	206
La pacification de la Basilicate	209
Le chef d'état-major du roi Joseph	211
La prise de Capri	217
<b>DU CAPITOLE Á LA ROCHE TARPÉIENNE</b>	<b>225</b>
L'armée d'Italie du prince Eugène	226
Splendeurs et misères d'une campagne	228
La disgrâce de Walcheren	234
Le général dépressif	237
Le patriote du Grand Empire	239
Le serpent de mer sicilien	242
Désœuvrement et contestation ?	246
<b>LE « MAUVAIS THÉÂTRE » CATALAN</b>	<b>251</b>
Mission dans le Haut-Ampurdan	252
Contre-guérilla dans le Bas-Ampurdan	256
Gouverneur de la Haute-Catalogne	262
Nouvelles désillusions	267
La retraite	270
<b><u>CHAPITRE V : « LA HALTE DANS LA BOUE »</u></b>	<b>275</b>
<b>EN DISPONIBILITÉ</b>	<b>275</b>
La « ligne de démarcation »	276
Du gouvernement de Louis XVIII	281
<b>NAPOLÉON EST « L'HOMME DES PEUPLES »</b>	<b>287</b>
Imbroglia autour du retour du héros	288
Considérations politiques, observations militaires	292
Hiatus	296
<b>LA PACIFICATION DE LA VENDÉE</b>	<b>302</b>
L'homme de la situation ?	302
Une campagne-éclair	308
La victime expiatoire	313
<b><u>CHAPITRE VI : PROSCRIPTION ET SUSPICION</u></b>	<b>322</b>
<b>« LE PAIN AMER DE L'EXIL »</b>	<b>322</b>
Sous surveillance	323
« On m'exile dans mon exil »	329
La retraite amstellodamoise	332
<b>L'OPPOSANT-OBSERVATEUR</b>	<b>338</b>
Général cherche emploi	339
Du pragmatisme en politique	343

« Français et patriote »	349
Révolutions extérieures, conspirations intérieures	356
<b>DE CHARYBE EN SCYLLA : LES CAMPAGNES ÉLECTORALES</b>	<b>364</b>
Candidat malgré lui	364
Le Waterloo électoral	369
Nouvelles déceptions	372
La victoire, enfin ?	374
<b><u>CHAPITRE VII : LE MAINTIEN D'UN RANG : VIE PRIVÉE, VIE PUBLIQUE D'UN NOBLE D'EMPIRE</u></b>	<b>380</b>
<b>UNE NOTABILITÉ PROVINCIALE</b>	<b>380</b>
Aux origines d'une fortune personnelle	381
Rentier, agronome et homme d'affaire	386
<b>L'HOMME DU TOUT-PARIS</b>	<b>393</b>
« L'ornement » des salons	394
Voyages et villégiatures	398
De l'épée à la plume	402
<b>L'HOMME PRIVÉ</b>	<b>408</b>
Fragments de lecture	408
Lamarque intime	412
L'éducation et le devenir d'un fils	415
<b><u>CHAPITRE VIII : LE SUCCESSEUR DU GENERAL FOY ?</u></b>	<b>422</b>
<b>LE « GRENADIER DU PARTI LIBÉRAL »</b>	<b>423</b>
L'apprentissage	423
« L'émigration marche contre la nation »	428
Le proconsul	434
<b>LE « PINDARE » DE LA TRIBUNE</b>	<b>438</b>
Un homme dangereux ?	439
Le parti du mouvement	445
Une opposition vaine et stérile ?	450
<b>LE BELLICISTE</b>	<b>456</b>
L'épineuse question belge	456
La Pologne : « Dieu est trop haut et le Français trop loin »	462
L'internationale des patriotes	464
Conclusion générale	470
Index	477

## **Résumé**

Immortalisé par Victor Hugo dans *Les Misérables*, le général Lamarque est surtout connu pour ses funérailles qui ont dégénérées en juin 1832, en une insurrection républicaine réprimée par le pouvoir orléaniste. Pourtant, sa vie ne saurait se résumer à cette image d'Épinal : grâce à des archives souvent inédites ou peu exploitées, le travail de l'historien a permis de dissocier le mythe, qui s'est construit autour du personnage, de la réalité historique pour dresser un portrait inédit de ce Landais engagé dans les affaires de son temps. Issu de la bourgeoisie de robe, il adhère rapidement aux idées d'une Révolution qui lui donne les moyens d'être un acteur des événements : garde national, Jacobin, officier dans un bataillon de volontaires. Instruit et cultivé, il est également pourvu d'un grand courage physique. Sans jamais appartenir aux premiers cercles du pouvoir, il est proche des membres de la famille Bonaparte qui assurent son ascension. Sa carrière militaire sous l'Empire n'est toutefois que de second ordre et c'est à la périphérie de l'Europe qu'il se distingue dans la contre-guérilla. Déçu par la Restauration, il rallie Napoléon lors des Cent-Jours qui l'envoie en Vendée. Cette affectation le compromet durablement aux yeux du pouvoir royaliste qui ne voit plus en lui qu'un général bonapartiste. Exilé, il ne revient en France qu'en 1818 et embrasse une carrière littéraire tout en cherchant à garder son rang dans la société. Au contact de l'opposition libérale, il renoue avec la politique au quotidien. Sa reconversion en politique n'est pourtant pas une évidence. Ce n'est qu'en 1828 qu'il devient député et ce n'est que sous la monarchie de Juillet qu'il devient un héros populaire.

Mots-clés : Lamarque Maximien (1770-1832) ; guerres napoléoniennes (1800-1815) ; contre-guérilla ; Restauration (1814-1830) ; Monarchie de Juillet (1830-1848) ; biographies

## **Summary**

Immortalized by Victor Hugo in « Les Misérables », General Lamarque is mainly known for his funerals in June 1832, which turned into a republican insurrection, suppressed by Orléanist power. However, his life could not be summarized by this stereotyped image : thanks to unexploited or less exploited archives, the historian's work permitted to dissociate the myth shaped around his character from historical reality, to get an original portrait of this character from the Landes. Coming originally from the bourgeoisie of the robe, he soon stuck to Revolution ideas which gave him the means to be an actor of events : National Guard, Jacobin, officer in a Volunteers Battalion. Educated and cultured, he also came complete with his physical courage. He never was a part of first circles of power, he was close to the House of Bonaparte which provided his rise. His military career under the Empire is yet only second-rate. It is at the Europe's periphery he stands out in Guerrilla warfare. Disappointed by the Restoration, he rallied to Napoleon during The Hundred Days, who sent him to the Vendée. This posting sustainably compromised him to the eyes of royalist power which only saw him as a Bonapartist general. Exiled, he only came back to France in 1818 and decided for a literary career as well as he tried to keep his position in society. Through contact with the liberal opposition, he joined politic in everyday life. This change of career was not obvious though. He only became a Member of Parliament in 1828. He was only recognized as a popular hero under July Monarchy.

Keywords : Lamarque Maximien (1770-1832) ; Napoleonic Wars (1800-1815) ; Guerrilla warfare ; Restoration (1814-1830) ; July Monarchy (1830-1848) ; biographies